UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST NOV 1 1922

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne79montuoft

5378

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XXVI

1921

AP
21
R 34
v. 79

3

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XXVI

1921

176461
29/11/22

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, Canada

Notre Revue

LA *Revue canadienne* existe depuis 1864. La direction actuelle en a assumé la rédaction et l'administration depuis 1908. La collection complète se chiffre à 78 volumes, dont 25 ont paru sous l'administration dont nous avons l'honneur d'être le président et tout ensemble le secrétaire de rédaction.

Il y a six ans, en janvier 1915, nous nous permettions d'écrire que nous avions confiance d'être restés fidèles, rédacteurs et administrateurs, à l'esprit que nos fondateurs de 1864 avaient inculqué à leur périodique et que l'autorité nous avait remis le mandat de continuer à entretenir.

Beaucoup de revues sont nées depuis, dont nous louons volontiers le but, dont les directeurs et collaborateurs méritent toute notre admiration. Le soleil du bon Dieu brille au ciel pour tout le monde et nous ne nous reconnaissons aucun droit de reprocher à personne de tendre au bien et d'écrire de bonnes et solides pages ailleurs que chez nous.

Qu'on nous permette uniquement de croire encore que notre bonne vieille *Revue,* si modeste soit-elle dans ses prétentions et dans son action, a toujours son utilité et son mérite. Moins savante ou moins luxueuse que d'autres sans doute, ou encore moins ardente à entrer dans la lutte au sujet des questions vives qui passionnent et divisent les esprits, elle estime faire une oeuvre quand même en continuant de vivre tout en gardant son ton de mesure et de modération.

De nos collaborateurs d'il y a quatorze ans—puisque avec cette livraison nous entrons dans notre quatorzième année—plusieurs, tout en restant nos amis, ont cessé de nous prêter l'honorable concours de leur activité. Celui-ci est monté sur le banc, celui-là est devenu un curé chargé d'oeuvres, cet

autre a pris sa retraite, un autre est parti pour un monde meilleur. C'est le lot de la vie. L'honorable sénateur Thomas Chapais et M. le chanoine Emile Chartier nous restent parmi les plus fidèles.

Nous ne nous plaignons pas. Les anciens ne nous ont pas complètement abandonné et de nouveaux collaborateurs nous viennent en aide. La *Revue* continue.

Puissions-nous, quand nous laisserons la tâche à de plus savants et de plus vaillants, avoir mérité qu'on dise de nous que nous n'aurons pas été inutile à l'oeuvre de bien en notre cher pays. C'est toute notre ambition. La guerre est finie, mais la paix est loin d'être devenue la reine du monde. Il s'en faut de beaucoup ! Répandre de bonnes idées, maintenir notre publication dans nos traditions nationales et religieuses, lui procurer, autant que nous le pouvons, une rédaction originale, sérieuse, intéressante et variée, au courant des progrès dans le domaine de la littérature, de l'histoire, des sciences, des arts et du mouvement éducationnel en général, c'est un labeur honorable que nous acceptons volontiers de poursuivre.

Que nos lecteurs et amis de la *Revue canadienne,* au début de 1921, nous permettent, en leur offrant nos meilleurs voeux pour l'an nouveau, de leur exprimer aussi notre sincère gratitude pour la confiance qu'ils veulent bien nous témoigner.

Pour la direction et la rédaction,

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Le Canada français *

L'ENSEIGNEMENT LIBRE ET CHRÉTIEN

LA séparation des races, dont l'existence explique le maintien du caractère français au Canada, s'est manifestée surtout dans l'école. Le régime scolaire constitue un élément si capital, dans le problème historique à la solution duquel nous nous appliquons, qu'il convient de l'étudier en détail. Nous trouverons dans le libéralisme du système l'une des raisons fondamentales pour lesquelles le groupe français du Canada, politiquement associé à une majorité anglaise, socialement séparé d'elle, numériquement noyé par elle, a cependant gardé intact son tempérament national. On se rend compte de cette vérité de fait, si paradoxale qu'elle paraisse, quand on étudie le fonctionnement, le caractère et l'histoire de notre enseignement public.

I — HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT [1]

1. Régime français (1608-1760)

Sous le régime français, pour des motifs que l'on devine, il n'y eut point au Canada d'enseignement supérieur. L'instruction secondaire, inaugurée au collège de Québec par les Jésuites en 1635, s'y maintint jusqu'à 1768, parce que le séminaire de cette ville, fondé en 1668, continua l'oeuvre du collège fermé.

---

* Suite des conférences prononcées à Paris (avril-juin 1920).

[1] Pour la période de 1608 à 1840 consulter Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, 1915-16, IV.

Quant à l'enseignement primaire, tout le monde sait combien vivement on lui a reproché d'avoir manqué à la France monarchique. Les historiens, l'abbé Allain entre autres,[2] ont répondu victorieusement à toutes les accusations. Pour le Canada et pour la même période, Mgr Amédée Gosselin [3] a établi la même réfutation. Les colons[4] et les missionnaires envoyés par nos ancêtres ont porté à l'instruction publique un intérêt non moins grand qu'à l'évangélisation, à la colonisation et à l'exploration. L'historien a compté 15 écoles primaires pour garçons, lesquelles furent fondées, dans la région de Québec, de 1635 à 1750 ; 10, dans celle de Montréal, de 1657 à 1721 ; 7, dans le gouvernement des Trois-Rivières, de 1652 à 1739. Six écoles du même genre s'ouvrirent aux filles dans les villes, de 1639 à 1725 ; neuf dans les campagnes, de 1680 à 1732. Enfin, cinq écoles d'arts et métiers, de mathématique et d'hydrographie, fonctionnent de 1671 à 1694 et constituent la part de l'enseignement spécial.[5]

Le pouvoir civil abandonne alors au clergé le soin de façonner les esprits à la science et de former les âmes par l'éducation. Les conditions locales, " rigueur du climat, dispersion des maisons dans les campagnes, difficulté de se réunir en un même lieu en hiver, incommodité pour les maîtres de courir de porte en porte (Mgr Hubert), " ne permirent pas de répandre, comme on l'eût désiré, la culture intellectuelle. Du moins le personnel enseignant d'alors a "donné à la patrie ces générations de chrétiens robustes que furent nos pères et qui nous ont transmis, avec l'héritage de leur foi, celui de leurs vertus parfois héroïques et de leurs exemples

---

[2] *L'enseignement primaire en France avant la révolution,* 1881.

[3] *L'instruction au Canada* (1635-1760), Québec, 1911.

[4] Sur l'étendue de leurs connaissances cf. Groulx (abbé) : *La naissance d'une race,* pp. 48-49.

[5] Gosselin, pp. 475-477.

toujours admirables et réconfortants." [6] Ceux qui formèrent ces générations, ce furent les vôtres, ô Français, vos Récollets et vos Jésuites, vos Sulpiciens et vos prêtres des Missions étrangères, nos Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame et de la Charité, vos Frères hospitaliers aussi !

2. Régime anglais (1760-1914)

1760-1840. — Pour la première partie du régime anglais, l'histoire de l'enseignement canadien se résume en deux phrases. L'une est de lord Durham, dans son célèbre rapport de 1839 : " Je suis fâché d'être contraint d'admettre que le gouvernement britannique, depuis qu'il possède la colonie, n'a rien fait ni rien tenté pour l'avancement général de l'éducation. " L'autre est de l'honorable Pascal de Sales Laterrière [7] : " Tout ce qui existe d'instruction dans les hautes classes du peuple canadien est dû entièrement au dévouement du clergé. Bien loin que nos prêtres nous aient gardés dans l'ignorance, c'est à eux que nous devons d'avoir été sauvés de l'absolue barbarie."

Les faits éclairent cette double assertion. De 1760 à 1840, huit collèges furent fondés, tous ou à peu près par des curés : Montréal (1767), Nicolet (1803), Saint-Hyacinthe (1811), Saint-Boniface (1818), Sainte-Thérèse et Chambly (1825), Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1827), l'Assomption (1832). Les communautés religieuses et le clergé paroissial recherchaient et préparaient des recrues pour ces maisons. Les Sulpiciens, fondateurs du collège de Montréal, tenaient trois écoles pour 1,200 enfants et construisaient un collège de Frères. Des curés enseignaient chez eux l'écriture, la lecture et

---

[6] Pâquet (Mgr) : *Droit public de l'Eglise*, IV, p. 314, Québec, 1909.

[7] *Political and historical account of Lower Canada*, Londres, 1830.

l'arithmétique (Mgr Bailly). A Montréal, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame procuraient l'instruction aux filles; à Québec et aux Trois-Rivières, cette fonction appartenait aux Ursulines. Toutes ces oeuvres recevaient les plus vifs encouragements de l'évêque et des prêtres. Autant Mgr Hubert résista au projet de 1789, autant le clergé mit le peuple en garde contre l'*Institution royale* de 1801, autant aussi prêtres et évêque insistèrent auprès de leurs ouailles pour qu'on tirât le meilleur parti de la loi des fabriques en 1824.

Ce sont les députés cependant qui eurent le plus de part au mouvement scolaire de cette époque. Les autorités locales, comme pour enlever à la population conquise son caractère catholique et français, essayèrent de l'école comme de l'arme la plus efficace. Le taux surélevé de la poste empêcha de faire venir des livres de France. La réduction du nombre des prêtres provoqua une diminution équivalente du personnel scolaire. Les biens des communautés enseignantes, confisqués, furent affectés à d'autres fins que l'éducation. Plusieurs écoles fermèrent leurs portes, entre autres le collège des Jésuites. On tenta même d'établir un système d'enseignement anglais et protestant. Le premier essai, celui de 1789, échoua contre les résistances de Mgr Hubert. Le deuxième, inauguré en 1801, repris en 1818, succomba devant l'opposition du clergé et du peuple canadiens. Une loi de 1820 ne put vaincre la répulsion du *Colonial Office* à Londres. Le Conseil spécial de 1838 refusa de consacrer à l'éducation les sommes votées pour cette fin en 1836. Du coup, 1,600 écoles disparurent, 40,000 écoliers furent privés de classes. Enfin, en 1841, une loi de lord Sydenham marqua l'emprise de la politique sur l'école, malgré la liberté qui fut laissée au peuple d'élire les commissaires.

A toutes ces tentatives, comme à toutes ces oppositions, nos députés répondent par un intérêt croissant pour la cause.

Ils entassent lois sur lois en 1815, 1820, 1824, 1828, 1829, 1831, 1832, 1833. Ils allouent à l'instruction publique, en 1834, le tiers à peu près du revenu total du Bas-Canada. Aussi, en 1836, compte-t-on 1,321 écoles fréquentées par environ 40,000 enfants. L'on voit par là ce que vaut l'affirmation de lord Durham, proférée trois ans plus tard: " Il est impossible d'exagérer le manque d'éducation parmi les habitants ; il n'a jamais été pourvu à leur éducation ". [8]

1840-1867. — La période suivante du régime anglais nous procure la première institution catholique et française d'enseignement supérieur. L'université Laval, fondée en 1852 par le séminaire de Québec, a témoigné depuis lors d'un dévouement auquel on ne saurait trop rendre hommage. En moins de quinze ans, dix collèges nouveaux se fondent: Joliette (1846), Saint-Laurent (1847), Bytown ou Ottawa (1848), Sainte-Marie de Montréal (1850), Lévis et Sainte-Marie-de-Monnoir (1853), Memramcook (1854), les Trois-Rivières (1860), Rimouski (1862). Par leur affiliation à l'université, en 1866, se trouve jeté le pont qui doit unir l'enseignement secondaire au supérieur. [9]

L'instruction primaire, elle aussi, se développe. Par la loi de Sydenham, l'école relevait de la municipalité civile (commune), laquelle dépendait elle-même de l'Etat. Une seule législation régissait, dans ce domaine, les deux provinces les plus dissemblables qu'il y ait au monde. Avec l'arrivée des nôtres au pouvoir, les choses changent de face; la liberté pousse à pleines voiles la barque scolaire. Lafontaine,

---

[8] Voir la réponse de M. Chapais: *Discours sur la loi de l'instruction publique*, 10 janvier 1898, pp. 9-10.

[9] Sur tous les collèges dont il a été ou dont il sera question ici lire l'étude du Père Lecompte, s. j. (*Almanach de la langue française*, 1918, pp. 8-15).

Baldwin et Morin se prodiguent pour assurer à notre système une triple indépendance: l'autonomie provinciale en 1843, l'autonomie familiale et paroissiale en 1846, l'autonomie financière, la même année, en imposant une cotisation à tous les enfants qui ont l'âge de scolarité.

C'est aux mêmes hommes que nous devons le libre usage de notre langue à l'école. De tout temps, les gens de Québec se sont montrés, à l'égard de leurs compatriotes parlant un autre idiome, d'une magnifique et profonde largeur d'esprit.[10] Non seulement Québec les laissa enseigner leur langue, non seulement il ne les força point à apprendre le français, mais il réserva à nos nationaux l'obligation d'étudier l'anglais. Le résultat fut celui que déjà constatait lord Durham: " Il y a dans Québec dix fois autant d'enfants français qui apprennent l'anglais qu'il y en a d'anglais qui apprennent le français." Avant 1810, Mgr Hubert n'avait-il pas lui-même établi à Québec une école anglaise? La conduite d'Ontario offre, au contraire, un pénible spectacle. Dès 1857, le surintendant était contraint d'y rappeler à ses subordonnés que " l'enseignement du français doit être permis dans les écoles où les parents le réclament pour leurs enfants ". Il eût été beaucoup plus sévère, s'il avait pu connaître le règlement XVII !

Les nôtres nous donnèrent surtout, et c'est leur grand honneur, les écoles confessionnelles. Le système d'Ontario présente, là encore, un contraste presque révoltant avec celui de Québec. Ici, depuis toujours, les protestants organisent à leur gré des écoles séparées. Ils reçoivent leur part, plus que leur part, des deniers publics. [11] Ontario, lui, eut deux lois scolaires. L'une, présentée par Lafontaine et Baldwin en 1850, y posait le principe de l'école confessionnelle. La se-

---

[10] M. Van den Heyden s'est trompé en disant qu'aucune nation au monde ne possède une loi aussi libérale que celle de la Hollande. Il ignore la législation de Québec (*le Devoir*, mercredi 28 janvier 1920).

[11] Discours du député Rose (*Débats sur la Confédération*, 1865, p. 415).

conde, dite loi Scott, qui est de 1863, assimilait, en lui enlevant la moitié des privilèges accordés, la minorité catholique du Haut-Canada, composée de 257,000 âmes, à la minorité protestante du Bas, qui comptait seulement 165,000 habitants. Dans les deux cas, la loi fut adoptée. Mais, chaque fois, elle souleva chez les *orangistes* du Haut-Canada des colères affolées; la seconde fois, le chef du ministère, qui en provenait, y fut en minorité. Le protestantisme, si prompt à réclamer la liberté pour les siens, devient l'intolérance même devant les libertés des autres.

1867-1914. — Le régime fédératif, en assurant à chaque province l'autonomie locale, notamment en matière d'éducation, prépara, dans cet ordre, un véritable et rapide progrès. Deux universités nouvelles s'établissent: la succursale de l'université Laval à Montréal (1876), devenue, il y a quatre mois, l'université de Montréal, et celle d'Ottawa. [12] On fonde dix autres collèges: Chicoutimi (1873), Sherbrooke (1875), la Pointe-de-l'Eglise (1890), Valleyfield (1893), Caraquet (1899), Saint-Jean (1911), Nominingue-Mont-Laurier et North-Cobalt (1912), Sudbury et Edmonton (1913). [13] Si on raye deux de ces maisons disparues depuis (Chambly et Sainte-Marie-de-Monnoir), voilà donc vingt-sept collèges catholiques et français. Chacun d'eux fournit par année, à l'Eglise et à l'Etat, une moyenne de vingt sujets nourris d'études complètes. Tous ensemble forment au-delà de 9,000 jeu-

---

[12] Le Dr Vance parlait donc inconsidérément quand il écrivait (*Tablet*, automne 1917) : " Dans la vaste étendue de l'Empire britannique — l'Angleterre mise à part pour le moment — il n'y a, à notre connaissance, qu'un seul groupe d'universités catholiques, à savoir, en Irlande " (*Action française*, v. II, n. 3, mars 1918).

[13] Les deux collèges de Saskatoon et de Gravelbourg, en Saskatchewan, sont postérieurs à 1914.

nes gens, dont plus de 7,000 dans Québec, 1,300 en Ontario, 500 en Acadie. Ces vingt-sept collèges s'étendent " comme une chaîne d'or... " ou de fer, depuis la Pointe-de-l'Eglise à l'est jusqu'à Edmonton à l'ouest. On peut dire que chaque groupe français possède à son service un de ces merveilleux instruments de propagande française et catholique.

Cette expansion de l'enseignement secondaire et supérieur est due au fait que, dans ces ordres, les pouvoirs publics n'intervinrent pas plus qu'auparavant. Il n'en fut pas de même dans l'enseignement primaire. Quelle situation allaient lui créer les plénipotentiaires de Québec et de Londres, les députés d'Ottawa? C'est ce qu'on se demandait avec un peu d'inquiétude, au moment où s'élaborait le régime fédératif. La *conférence* de Québec décida de laisser aux législatures provinciales la surveillance de l'éducation. Seulement, toutes les provinces contenaient des minorités de langue et de croyance, Québec une minorité anglo-protestante, les autres une minorité franco-catholique ou irlando-catholique. Il fallait garantir les droits acquis des unes et des autres. On inséra donc dans la clause un proviso : chaque législature locale légiférera sur l'éducation, " étant saufs les droits et privilèges que les minorités catholiques et protestantes dans les deux Canadas posséderont, par rapport à leurs écoles séparées, au moment de l'union ". Le principe du respect mutuel était ainsi proclamé.

Quelle application en allait-on faire ? Dans Québec, sir Hector Langevin proposa une loi qui octroyait à la minorité protestante une indépendance absolue. M. Bell, de la minorité catholique d'Ontario, crut qu'en toute équité il obtiendrait chez lui la même somme de justice pour ses coreligionnaires. Mais l'*orangisme* s'y déchaîna avec une telle acuité que le ministère prit peur. D'ailleurs, il le savait: les députés canadiens-français ne souscriraient au projet Langevin

que si Ontario acceptait, de son côté, le projet Bell. Les deux textes furent retirés simultanément et on abandonna à la *conférence* de Londres la tâche de résoudre la difficulté.

Celle-ci la résolut par la clause 93 de la constitution fédérative. Cette clause reproduit d'abord le principe de la seule juridiction provinciale en matière d'éducation. Elle sauvegarde ensuite les droits qui sont reconnus par la constitution à toutes les minorités dans toutes les provinces à venir, les droits en particulier consentis aux minorités ontarienne et québecoise par les lois antérieures à cette charte. Si une minorité s'estime lésée, il lui est loisible d'en appeler au cabinet fédéral, de réclamer de lui un arrêté ministériel qui révoque la loi spoliatrice. Au cas où la province condamnée ne viendrait pas à résipiscence, le parlement fédéral peut adopter une loi remédiatrice. Voilà cette clause 93, avec son principe fondamental, son surcroît de garanties en faveur des minorités, le droit d'appel au cabinet et la juridiction réparatrice du parlement central.

La clause appelle trois observations. D'abord, c'est à la demande de la minorité de Québec, la seule minorité protestante de la confédération, que furent prises ces minutieuses précautions. [14] Or, jamais cette minorité n'a eu besoin de les invoquer. Au contraire, à quatre reprises, les minorités catholiques ont dû tenter de s'en prévaloir. Comme ce fut sans succès, on se demande ce que vaut une garantie qui protège ceux-là seulement qu'il n'est pas nécessaire de protéger.

De plus, il semble bien qu'entre le principe de la juridiction absolue des législatures locales et le proviso sur l'appel au cabinet et l'intervention remédiatrice du parlement

---

[14] Ce fut à la *conférence* de Londres, le 5 décembre 1866, par l'entremise de M. Galt. Mais déjà, à la *conférence* de Québec, le 25 octobre 1864, M. McGee avait réclamé les mêmes avantages, au nom de la députation catholique de Québec (Pope: *Confederation Documents*, pp. 28 et 112).

central, il y ait une porte ouverte à toutes les échappatoires. Un ministère fédéral mal disposé trouvera toujours des raisons pour se démontrer qu'il n'y a pas lieu de s'immiscer, soit par le désaveu de la loi provinciale soit par un *acte* remédiateur, dans un domaine exclusivement réservé aux provinces.

En fait, et c'est notre troisième remarque, chaque fois qu'il a été prié de prendre parti, il s'est abstenu. En Nouvelle-Ecosse et en Colombie, il n'y avait pas de régime spécial aux écoles séparées avant leur entrée dans la confédération. La clause 93 n'avait donc pas à s'y appliquer. Mais ailleurs six fois on eut l'occasion d'en réclamer le bénéfice, cinq fois en matière religieuse, une fois à propos de langue. Les catholiques du Nouveau-Brunswick en 1872, ceux de l'Ile-du-Prince-Edouard en 1877, ceux du Manitoba en 1890-96 demandèrent que l'on maintînt ou qu'on leur rendît les écoles séparées, dont ils prétendaient avoir joui avant l'union de 1867. Le ministère, dans ces trois cas, prit au pied de la lettre l'expression " par la loi " contenue dans la clause 93 et se récusa en prétextant l'absence d'un texte légal antérieur à l'union et applicable à ces cas. Dans l'affaire des écoles du Manitoba, il alla plus loin; il laissa passer le délai fixé pour le droit d'appel et tomba avant d'avoir pu faire adopter une loi remédiatrice. Quand se formèrent les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905, quand ensuite on annexa le Keewatin au Manitoba en 1911, les catholiques exigèrent qu'on insérât, dans les constitutions à dresser, une clause analogue à la clause 93. Dans ces deux cas encore, le gouvernement se déroba, sous prétexte que les territoires en question n'étaient pas compris dans les termes de la clause fédérale. [15]

Enfin, en août 1913, la législature ontarienne adopta son célèbre règlement XVII, devenu loi le 8 avril 1915. L'arrêté,

---

[15] Bourassa (Henri) : *Pour la justice*, Montréal, 1912.

sous le fallacieux prétexte d'accentuer dans la province l'étude de l'anglais, y paralysait graduellement l'enseignement du français. Cette fois, ce fut la minorité française qui se souleva. Elle le sentait très bien: si elle laissait périmer le droit au bilinguisme, elle ouvrait la porte à une attaque prochaine contre l'école confessionnelle. A deux reprises Rome consultée approuva ses réclamations.[16] Les réponses romaines semblaient même condamner discrètement l'attitude prise par tout un groupe de catholiques et par quelques-uns de leurs chefs ecclésiastiques. Le ministère recula encore pour trois raisons. Il pouvait bien, disait-il, révoquer la loi provinciale, mais l'arrêté ministériel, lui, aurait gardé quand même sa pleine valeur. La clause 93 protège, selon lui, les droits des minorités religieuses, mais non ceux des minorités linguistiques.[17] Enfin, il fallait attendre le jugement du plus haut tribunal de l'Empire à qui l'on avait demandé de se prononcer d'abord sur la constitutionnalité de la loi.

Il ressort de ces faits qu'en pratique l'enseignement dans toutes les provinces est à la merci, comme tous les autres organismes publics, de la majorité. Notre loi des garanties ne vaut guère plus, en fait, que la loi de ce nom adoptée en 1870 par le parlement italien. Il en devait être ainsi. Dans un pays comme le nôtre, toute école a un caractère nettement religieux, toute école est confessionnelle. Or, le droit de désaveu est confié à une majorité protestante, qui plus est à une majorité politique, et non à un tribunal juridique. Il y a dès

---

[16] Lettres de Sa Sainteté Benoît XV du 8 septembre 1916 (*Commisso divinitus*) et du 7 juin 1918 (*Action française*, v. II, n. 11, novembre 1918). — Lire, sur toute cette question, Bourassa (Henri) : *La langue française au Canada*, 19 mai 1915, et Landry (hon. Philippe) : *Le désaveu*, Québec, 1918.

[17] La Saskatchewan a compris et traité autrement le problème. Cf. Mathieu (Mgr) : *L'éducation dans la Saskatchewan*, 1918, et *The Language Question before the Legislative Assembly of Saskatchewan*, 1919.

lors quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour qu'une loi scolaire qui lèse une minorité protestante soit désavouée sur le champ. Si elle affecte une minorité catholique, française par-dessus le marché, il n'y a au contraire qu'une chance sur mille pour que le désaveu soit exercé.

Il est vrai, dans la plupart des provinces où l'on en a refusé l'application, " on a fini par constater que la loi des écoles publiques ne pouvait pas donner aux catholiques les droits que leur conscience réclame en matière d'enseignement religieux; et on leur a accordé, dans un grand nombre d'endroits, de véritables écoles séparées ". [18] Mais ces écoles ne sont pas garanties par la loi. Leur existence dépend du bon plaisir ou de l'intérêt de la majorité. Il reste le fait que,dans toutes les provinces, la majorité n'a jamais voulu consentir légalement à la minorité les droits qui lui étaient reconnus par la clause 93.

(À SUIVRE)

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

---

[18] Bourassa (Henri) : *Les écoles du Nord-Ouest,* Montréal, 17 avril 1905.

L'histoire religieuse des Cantons de l'Est [1]

CE ne serait pas rendre justice à l'histoire religieuse des Cantons de l'Est, ni même plus spécialement à celle du diocèse de Sherbrooke, que de présenter notre modeste étude comme une expression complète et fidèle de tout un siècle de dévouement et d'apostolat. Il nous faudrait, en effet, écrire un gros volume pour exposer, dans leur ensemble, comme il conviendrait, les travaux admirables autant que féconds, accomplis depuis cent ans, par les nôtres, pour l'apostolat du Christ, au pays des *Bois Francs*. Ce n'est qu'un coup d'oeil à vol d'oiseau que nous entendons jeter sur l'organisation et le développement de la vie religieuse dans cette belle partie de notre pays de 1820 à 1920. Qu'on veuille bien y voir quand même l'hommage très sincère d'un fils adoptif des Cantons de l'Est aux labeurs et aux mérites de leurs pionniers dans les oeuvres de foi et de civilisation chrétienne.

* * *

En 1820, les Cantons de l'Est n'étaient encore qu'une vaste étendue de forêts vierges et incultes, que la hache du

---

[1] Parmi les travaux qui ont été présentés au concours, organisé par la *Jeunesse catholique* en novembre dernier, pour les prix d'action intellectuelle, à la section ainsi dite " de littérature et de sciences religieuses ", celui de M. l'abbé Adam, de l'évêché de Sherbrooke, que nous avons l'avantage de publier aujourd'hui, sur *l'histoire religieuse des Cantons de l'Est*, s'il n'a pas été primé, a été fort remarqué. Nous avions l'honneur de faire partie du jury chargé de juger ce concours, et nous pouvons témoigner que, de l'avis de plusieurs de nos collègues — et du nôtre — si, en outre des prix, nous avions eu une mention honorable à attribuer, M. l'abbé Adam en eut été sûrement le bénéficiaire. En tout cas, nous sommes heureux de pouvoir, avec l'autorisation de l'auteur, servir à nos lecteurs cette page substantielle de l'histoire religieuse de l'une des plus belles régions de notre pays. — E.-J. A.

défricheur avait à peine entamées et que la charrue du laboureur n'avait guère touchées. A peu près seuls, de hardis trappeurs, à la recherche du gibier qui foisonnait, en avaient parcouru les riches domaines et pénétré les fourrés profonds. Du haut des coteaux et des collines, si nombreux en cette région, le regard, en se portant vers l'horizon, n'embrassait à vrai dire qu'une mer de vertes frondaisons et de cîmes chevelues ondulant au gré des vents. De rares éclaircies rompaient, sans plus, à des lieues de distance, l'uniformité de la surface boisée. On ne voyageait alors qu'à cheval, dans des sentiers battus sous les bois, chemins étroits, tracés à la hâte et remplis d'ornières. Les villages — quelques maisonnettes de colons et quelques champs en partie seulement défrichés — éloignés les uns des autres de plusieurs lieues, s'étendaient sur un rayon de soixante-quinze milles carrés. On comprend qu'en une pareille contrée et en de telles circonstances, la vie religieuse ait eu d'abord à souffrir quelque peu. Missions et missionnaires étaient clairsemés et point nombreux. Les diocèses des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke n'existaient pas encore. Les établissements du culte étaient plutôt rares.

Un seul prêtre, M. Jean Raimbault, curé de Nicolet et supérieur du séminaire de la même ville, avait la charge de cette région immense depuis 1816. C'est Mgr Plessis, de Québec, l'unique évêque du Canada à cette époque, qui la lui avait assignée. Joignant une vive intelligence à une haute vertu, M. Raimbault sut mener à bien l'oeuvre de zèle que son évêque lui avait confiée. Et pourtant quelle tâche et quel fardeau que ce labeur apostolique pour les épaules d'un seul missionnaire! Quelles journées de fatigues et quelles heures d'angoisses il dut vivre! Mais la Providence, qui choisit ses héros, ne les abandonne jamais dans les luttes à soutenir. Il peut y avoir des moments où tout semble désespéré, où la vague mon-

tante des pires difficultés paraît vouloir tout envahir. L'apôtre du Christ ne sait pas se décourager, parce qu'il compte avant tout sur Dieu. M. le curé Raimbault était de ceux-là. Quand venait la saison propice à ses courses, il partait à cheval, dès l'aube, et, après avoir parcouru des milles et des lieues, il s'arrêtait quelque part à la maison d'un colon, qu'on transformait en chapelle pour l'occasion. De près et de loin, les autres colons qui le pouvaient se rassemblaient à l'endroit désigné. Le missionnaire confessait, disait la messe, prêchait, distribuait la communion, enseignait le catéchisme et multipliait les encouragements. Puis, tout son monde fortifié, il repartait d'ordinaire pour une autre mission, où il recommençait son oeuvre de bien. Partout, c'était la même chose. Dans l'ordre temporel aussi bien que dans l'ordre spirituel, le missionnaire était le conseiller et le père auquel on allait avec confiance. On lui exposait les projets d'avenir, les espoirs et les craintes. Il approuvait, consolait, suggérait parfois un expédient, aidait, en un mot, ses colons dans toute la mesure possible. Médecin des âmes, il l'était souvent aussi des corps. L'habitude de visiter les malades et quelques études faites au préalable dans ce sens, raconte la tradition, avaient donné à M. Raimbault une réelle compétence. Et puis surtout, on avait tant confiance en lui et en la puissance de son sacerdoce! Dans tous les sens, c'était le bon pasteur. De toutes façons, " il connaissait ses brebis et ses brebis le connaissaient ". L'oeuvre de M. Raimbault, marquée au coin du dévouement le plus pur, allait continuer de s'affermir et de se développer sous l'action de ses successeurs. Mais il leur laissait à tous un bel exemple de vie sacerdotale, tout entière donnée à Dieu et aux âmes.

Le 12 décembre 1823, M. Jean Holmes — le célèbre abbé Holmes plus tard du séminaire de Québec — était nommé missionnaire des Cantons de l'Est à la place de M. Raimbault, à

qui ses fonctions de curé et de supérieur à Nicolet ne permettaient plus de continuer ce laborieux ministère. Le nouveau missionnaire était un protestant converti. Il avait autrefois vécu à Sherbrooke et s'y était montré ardent puritain et adversaire déclaré des croyances catholiques. Ame naturellement haute et généreuse, une fois qu'il fut venu à la foi catholique, il s'y donna de tout coeur et même avec enthousiasme. Devenu prêtre, il demanda à être employé au dur labeur des missions. Ses voeux furent bientôt satisfaits, car très peu de temps après son ordination, l'évêque de Québec l'envoyait dans nos cantons. De 1823 à 1827, M. Holmes, à titre de curé de Drummondville, où il résidait, évangélisa le vaste territoire qu'avait parcouru M. Raimbault. Il vint plusieurs fois à Sherbrooke, prêchant la vérité là même où, naguère, il avait été un champion de l'erreur et du fanatisme. Déjà, depuis 1816, on disait la messe à Sherbrooke, dans la maison de M. Felton, dont la femme était catholique. Mais ce n'était qu'à de rares occasions. Lorsque, vers 1824, on bâtit le palais de justice, M. Holmes obtint du juge Fletcher l'autorisation, à chacune de ses visites, de transformer la salle d'audience en chapelle. Tout cela n'était évidemment que temporaire. En 1826, M. Holmes put enfin construire, à Sherbrooke, avec la permission de Mgr Panet, successeur de Mgr Plessis mort en 1825, une église bien modeste il est vrai, mais convenable et suffisante pour l'exercice du culte. Le dévoué missionnaire, dès l'année suivante, était rappelé à Québec, où il devait, en dépit d'une santé en partie ruinée, fournir une fort belle carrière jusqu'en 1852. [2]

De 1827 à 1834, trois missionnaires de langue anglaise, comme M. Holmes du reste, devaient l'un après l'autre être,

---

[2] M. l'abbé Holmes, l'un des fondateurs de l'Université Laval, a écrit un *traité de géographie* et laissé un volume de *conférences* qui ont été remarqués.

dans nos cantons, les messagers de la bonne nouvelle: M. Michael Power, de 1827 à 1831, M. Hugh Paisly, de 1831 à 1832, et M. Hubert Robson, de 1831 à 1834. Nous sommes naturellement amené à réunir ces trois noms, parce que ceux qui les portaient sont morts, tous les trois, victimes de leur dévouement et martyrs de la charité, des suites du typhus contracté en soignant les pestiférés de la Grosse-Ile, près de Québec, en 1847. On connaît assez ce malheur et cette détresse. Des vaisseaux venus d'Irlande débarquaient là, en cette inoubliable année, des centaines et des centaines de victimes du terrible fléau. A la suite de plusieurs autres prêtres canadiens-français ou irlandais, parmi lesquels feu le cardinal Taschereau, les trois anciens missionnaires de Sherbrooke, dont le premier était devenu en 1842 évêque de Toronto, coururent au secours de leurs malheureux compatriotes, et tous les trois y prirent le germe du mal qui devait les emporter, M. Robson, le 1er juillet, M. Paisley le 14 août et Mgr Power le 1er octobre de la même année. Mgr Power, qui passa quatre ans dans les missions de Sherbrooke, M. Paisley et M. Robson, qui y furent, le premier un an et le deuxième deux ans, avaient montré les plus belles qualités de l'esprit et du coeur et s'étaient généreusement dépensés pour leurs colons. Leur mort héroïque a mis comme une auréole à leurs fronts; mais le souvenir de leur courageux labeur de missionnaires était déjà gravé dans les coeurs reconnaissants de leurs ouailles et le devait rester pour toujours.

Cependant, nos cantons se peuplaient rapidement. En 1820, quelques familles seulement, nous l'avons dit, formaient toute la population du vaste district de Saint-François. En 1834, quand M. John-Baptist McMahon, successeur de M. Robson, devint le premier curé résident de Sherbrooke, on comptait, dans la même région, 280 familles, formant un total de 1,124 âmes, dont les deux-tiers étaient d'origine ir-

landaise et les autres d'origine canadienne-française. M. McMahon était lui-même un ancien officier de l'armée anglaise. Il passa six ans (1834-1840) à Sherbrooke et y laissa le souvenir d'un pasteur plein de zèle.

M. Peter-Henry Harkin lui succéda. Lui aussi, il devait diriger les oeuvres de la mission pendant six ans (1840-1846). De tous les missionnaires de cette première période, M. Harkin fut peut-être celui dont le travail et l'influence parurent les plus efficaces. Homme de foi profonde et d'un rare esprit pratique, il sut donner à la jeune colonie un vigoureux élan vers le progrès. Jusque-là, les curés-missionnaires, s'ils avaient une chapelle pour le culte, n'avaient pas de résidence à eux. M. Harkin réussit à construire enfin un presbytère.

En 1846, M. Bernard O'Reilly succédait à M. Harkin. Né en Irlande (à Cughall) en 1818, et, après ses études à Québec et à Nicolet, ordonné prêtre en 1842, il avait été vicaire à Québec même de 1842 à 1846. C'était un ancien élève de M. l'abbé Holmes, qui avait reçu à l'école de l'illustre maître d'excellentes leçons d'énergie et d'esprit de sacrifice. Il eut à coeur de peupler sa mission de bons colons canadiens-français. Lui aussi, en 1847, il alla porter secours aux malheureux Irlandais de la Grosse-Ile. Mais, s'il y prodigua son dévouement, il n'y laissa pas sa vie. Dès 1848, M. O'Reilly quittait Sherbrooke pour entrer chez les Jésuites, à Montréal. De 1848 à 1868, on lui assigna plusieurs postes, chez les Pères, au Canada et en Europe. En 1868, il revint au clergé séculier, s'occupa d'histoire, publia des volumes intéressants (entre autres une *Vie* de Pie IX et une *Vie* de Léon XIII), fut fait prélat, puis protonotaire, et mourut, à 89 ans, à Mont-Saint-Vincent, dans l'Etat de New York, en 1907. Mgr O'Reilly a toujours gardé un bon souvenir de Sherbrooke, et les anciens de la ville n'ont jamais oublié non plus son passage au milieu d'eux.

M. McGauran succéda à M. O'Reilly et administra la mission, qui était maintenant devenue une vraie paroisse, de 1848 à 1853. Sous sa direction les oeuvres catholiques continuèrent à progresser. Les Canadiens d'origine française arrivèrent de plus en plus nombreux. M. McGauran fut le dernier pasteur de langue anglaise en charge de la paroisse.

* * *

Le 15 septembre 1853, M. Alfred-Elie Dufresne arrivait comme curé à Sherbrooke. Il devait y passer trente-huit ans (1853-1891) et être, pendant ce temps, l'un des principaux artisans de son développement et de ses progrès. Son administration curiale se divise naturellement en deux parties, celle qui va de 1853 à 1874, époque de l'érection de Sherbrooke en diocèse, et celle qui va de 1874 à 1891, l'année de sa mort.

Alfred-Elie Dufresne était né à la Présentation (Saint-Hyacinthe), le 19 mars 1826. Après ses études à Saint-Hyacinthe, il avait été ordonné prêtre à Montréal le 2 septembre 1852. Pendant un an (1852-1853), il avait été vicaire à Saint-Rémi (Napierville). Il devenait curé de Sherbrooke à 27 ans. Tout le territoire qu'enclave aujourd'hui le florissant diocèse ne comptait alors que quatre cures et sept missions. Les quatre cures étaient Sherbrooke, Stanstead, Wotton et Richmond. Sherbrooke avait eu son premier curé en 1834, Stanstead avait reçu le sien en 1848, et Wotton et Richmond en 1852. Les sept missions étaient Sainte-Anne (Danville), Saint-Georges (Windsor), Saint-Camille (Wolfe), Saint-Olivier (Garthby), Saint-Joseph (Ely), Saint-Gabriel (Stratford), et Saint-Janvier (Weedon). Dès son arrivée, M. Dufresne se mit à l'oeuvre avec un zèle admirable. Pendant vingt ans, il se dépensa sans réserve, mettant au service de la religion, et aussi du progrès matériel bien compris, les remarquables ressources de son intelligence et de son activité. Ce ne fut

pas sans succès, bien au contraire. Les paroisses et missions déjà existantes,et dont il s'occupait à tout le moins à titre d'aviseur écouté de ses confrères,continuèrent à prospérer,cependant que de nouveaux établissements religieux surgissaient, un peu partout, en pleine forêt, sous son énergique impulsion : Saint-Thomas (Compton), Saint-Patrice (Magog), Sainte-Catherine (Hatley), Saint-Camille (Cookshire), Sainte-Praxède (Brompton), Saint-Philémon (Stoke), Saint-Antoine (Lennoxville), Saint-Elie et Saint-Roch (Orford). Dans toutes ces localités, le curé Dufresne veillait à bâtir des chapelles et desservait les fidèles jusqu'à l'arrivée du premier pasteur donné par l'évêque. Sherbrooke cependant, comme il était naturel, prenait la meilleure part de son ardeur et de son temps. La population augmentant rapidement et considérablement, le zélé curé dut faire construire des écoles et les pourvoir de maîtres et de maîtresses. C'est ainsi que, vers 1856 et 1857, en outre des écoles élémentaires, furent créés le collège commercial et industriel, qui devait devenir bientôt le séminaire Saint-Charles, et le couvent des Soeurs de la Congrégation, qui est aujourd'hui le mont Notre-Dame. La première chapelle, bâtie en 1834,étant devenue trop petite, M. Dufresne, avec l'approbation de Mgr Prince (Sherbrooke était alors sous la juridiction de l'évêque de Saint-Hyacinthe), entreprit les travaux de construction d'une église plus vaste, qui fut placée sous le patronage de l'archange saint Michel. Elle devait servir aux exercices du culte jusqu'en 1917, alors qu'elle fut démolie pour faire place à la superbe chapelle " pauline " qui fait actuellement l'orgueil des sherbrookiens en attendant la future cathédrale. Plus de vingt ans se passèrent ainsi. Le 28 août 1874, Sherbrooke était érigé en diocèse, par un démembrement des trois diocèses de Québec, des Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe, ce qui couvrait presque tout le territoire des Cantons de l'Est.

Le 1er septembre de la même année, le pape Pie IX nommait M. l'abbé Antoine Racine, alors curé de Saint-Jean à Québec, premier évêque de Sherbrooke. Dans les prévisions humaines, beaucoup avaient naturellement pensé que l'élu serait M. Dufresne. La Providence en jugeait autrement. Le premier à s'incliner et à s'en réjouir fut le curé de Sherbrooke. Son zèle ne se ralentit pas. Il s'affirma plutôt d'une façon plus magnifique encore dans son dévouement au nouvel évêque. Aussi fut-il loin de rentrer dans l'ombre. Depuis l'âge de 27 ans, il avait travaillé sans relâche. Très simplement, il continua de le faire. Apprécié hautement des protestants eux-mêmes, universellement aimé de tous ses catholiques, très au courant des besoins du nouveau diocèse, admirablement entendu en affaires, il fut l'homme de la droite et le conseiller sûr de Mgr Racine, qui d'ailleurs, naturellement, le nomma son vicaire général, tout en le laissant curé de Sherbrooke, jusqu'à sa mort survenue en 1891.

* * *

Né à Saint-Ambroise (Jeune-Lorette) le 26 janvier 1822, Mgr Antoine Racine, dont le père était un modeste forgeron, appartenait à une famille foncièrement chrétienne. L'un de ses frères aînés, Michel, mourut jeune prêtre, à 30 ans. L'un de ses cadets, Dominique, devait devenir, en 1878, le premier évêque de Chicoutimi. Comme ses frères, Mgr Antoine Racine avait fait ses études à Québec. Ordonné prêtre le 12 septembre 1844, il avait été vicaire à la Malbaie (1844-1848), curé à Stanfold (1848-1851), à Saint-Joseph de Beauce (1851-1853), et à Saint-Jean-Baptiste de Québec pendant vingt-et-un ans (1853-1874). Elu évêque de Sherbrooke à 52 ans, et sacré dans son église de Saint-Jean le 18 octobre 1874, il prit possession de son siège épiscopal, deux jours plus

tard, le 20 octobre de la même année. Homme d'une haute intelligence et d'un savoir éclairé, d'une prudence et d'un zèle au-dessus de tout éloge, orateur justement apprécié et pasteur dans toute la force du terme, il apportait à l'Eglise naissante de Sherbrooke une force dont tous, prêtres et fidèles, allaient largement bénéficier.

Le nouveau diocèse comptait 30,000 âmes, que se partageaient 27 paroisses canoniquement érigées, avec un clergé de 29 prêtres, dont 27 étaient curés. Du premier coup d'oeil, Mgr Racine vit l'étendue de la tâche qu'il devait entreprendre. Ce domaine, désormais le sien, aux limites larges et vastes, au sol fertile, à l'aspect enchanteur, avec ses pittoresques collines, ses riches forêts, ses lacs d'azur et ses rivières pleines d'énergies, il comprit très vite qu'il ne pouvait manquer d'avenir. La moisson promettait d'être abondante pour bientôt. Mais il faudrait des moissonneurs. Tout de suite,le nouvel évêque pensa à fonder un séminaire. C'était répondre au premier et au plus pressant des besoins. Il fallait des prêtres en quantité suffisante pour occuper les nouveaux postes et pour remplacer les gardiens des anciens qui tomberaient. Dès septembre 1875, le séminaire Saint-Charles (l'ancien collège commercial) ouvrait ses portes à une première génération de professeurs et d'élèves. Il se trouvait situé tout auprès de la cathédrale et de l'évêché, de telle sorte que, matériellement même, il était placé sous les yeux vigilants du premier pasteur. Le séminaire fondé et le recrutement du clergé assuré, Mgr Racine tourna sa pensée vers la détresse des pauvres et des malheureux à assister. Avec l'appui généreux de ses diocésains, il fit construire un hospice sur un terrain dont M. Dufresne avait pour cela fait précédemment l'acquisition. Le 21 avril 1875, quatre Soeurs Grises de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe venaient en prendre la direction. L'Hospice du Sacré-Coeur, qui devait s'agrandir bientôt, était fondé.

Quelques années plus tard,en 1882, les Frères du Sacré-Coeur, sur l'appel de l'évêque, s'établissaient à leur tour à Sherbrooke et ouvraient bientôt plusieurs écoles élémentaires. Enfin, en 1884, appelées elles aussi par Mgr Racine, les Ursulines fondaient le monastère de Stanstead,où, comme au mont Notre-Dame de Sherbrooke, les jeunes filles recevraient une éducation distinguée. On le voit, la sollicitude du nouvel évêque ne laissait rien en souffrance. Au séminaire, dans les écoles et dans les couvents, des prêtres, des religieux et des religieuses, dont on ne saurait trop admirer et louer l'esprit de renoncement et de sacrifice, s'employaient aux oeuvres d'éducation, tandis que les pauvres et les déshérités étaient accueillis par les bonnes Soeurs Grises toujours prêtes à se dévouer. Dans le même temps, Mgr Racine s'occupait de l'oeuvre si intéressante de la colonisation. Une société se formait par ses soins, qui se proposait de pousser les travaux de défrichement par toute la contrée, d'installer des colons sur les terres nouvellement ouvertes, en y attirant les gens des villes et en y faisant revenir beaucoup des nôtres expatriés aux Etats-Unis. Avec l'appui du gouvernement de Québec, cette *Société de colonisation* assura aux Cantons de l'Est de réels et rapides progrès. L'un des laïques qui se vouèrent à cette cause du rapatriement, — il convient de garder son nom à l'histoire —, fut l'avocat J.-A. Chicoyne, dont l'intelligente initiative et la tenace énergie firent vraiment des merveilles, en particulier dans les cantons de Ditton, de Chesham et d'Emberton.[3] Pendant vingt-cinq ans, M. Chicoyne, qui devint maire de Sherbrooke et député de Wolfe, mit au service de cette grande cause du rapatriement et de la colonisation l'éloquence de sa parole et la force de sa plume. La collection du *Pionnier de Sherbrooke* pourrait à elle seule l'établir. Mais les progrès accomplis partout dans les Cantons

---

[3] *La Revue* a raconté cette campagne, en 1914-1915.

de l'Est, et qui durent, sont encore plus probants. Cependant que les colons se multipliaient par les riches campagnes, à Sherbrooke même la population doublait son chiffre. En 1884, dix ans seulement après son arrivée, Mgr Racine divisait l'unique paroisse qui existait depuis 1834, et Saint-Jean-Baptiste s'élevait sur la rive est du Saint-François. Trois ans plus tard, en 1887, une desserte spéciale était donnée aux fidèles de langue anglaise et la paroisse Saint-Patrice était fondée. Et ainsi les années se passaient, assurant et affirmant, chacune, de constants et d'admirables progrès, spirituels et matériels. Pour la plus grande part, il ne faut pas hésiter à le dire, ce double progrès était dû à l'esprit d'apostolat et à l'intelligence pratique de clergé sherbrookien que Mgr Racine, secondé toujours par l'infatigable grand-vicaire Dufresne, inspirait et dirigeait si bien.

Hélas! les vies humaines sont courtes. En 1891, M. le vicaire général Dufresne mourait à 65 ans, et, en 1893, Mgr Racine le suivait dans la tombe à 71 ans. Pour donner une idée du travail accompli depuis vingt ans par ces deux hommes de Dieu, il suffit de mentionner qu'en 1893 le diocèse comptait déjà une population de 60,000 catholiques (au lieu de 30,000 en 1874), 54 paroisses (au lieu de 27) et 84 prêtres (au lieu de 29). La précision de ces chiffres éloquents fait comprendre jusqu'où et combien saintement fécondes ont été les dix-neuf années d'épiscopat de Mgr Racine, aussi bien que les trente-huit années de cure de M. Dufresne. Ces deux illustres collaborateurs et amis dorment ensemble, dans la crypte de la cathédrale de Sherbrooke, leur dernier sommeil. Il est permis de croire, et c'est une douce consolation, que, du haut du ciel, leurs âmes immortelles, encore et toujours unies dans la gloire de Dieu, se penchent ensemble vers la petite patrie, qu'ils ont tant aimée et si bien servie, pour la bénir et la protéger.

* * *

Les évêques meurent, comme tous les humains ; mais l'Eglise dure et la succession de ses pontifes se continue. Le 30 novembre 1893, Mgr Paul-Stanislas LaRocque, élu évêque de Sherbrooke le 6 octobre précédent pour succéder à Mgr Racine, était sacré dans sa cathédrale même et prenait possession de son siège épiscopal. Né à Sainte-Marie-de-Monnoir le 27 octobre 1846, après ses études à Sainte-Thérèse et à Saint-Hyacinthe, Mgr LaRocque avait été ordonné prêtre à Montréal le 9 mai 1869. Missionnaire à Key West en Floride de 1869 à 1880, étudiant à Rome, où il conquit ses titres de docteur en théologie et en droit canonique, de 1880 à 1883, puis curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe jusqu'en 1893, le nouvel évêque arrivait à Sherbrooke précédé d'une haute réputation de vertus, de science et de connaissances variées. Il avait juste 47 ans. Il y a maintenant vingt-sept ans qu'il administre le diocèse, et, pour mieux dire, qu'il le conduit de progrès en progrès. De même que Mgr Racine avait trouvé en M. Dufresne un admirable collaborateur, ainsi Mgr LaRocque, en prenant la direction du diocèse, a pu compter sur Mgr Chalifoux, alors déjà curé de la cathédrale et vicaire général depuis deux ans, et qui est devenu, il y a six ans, son évêque-auxiliaire. Mgr Chalifoux continua d'être curé jusqu'en 1896. Il fut réservé ensuite à ses fonctions de vicaire général. De 1896 à 1905, le curé de Sherbrooke fut M. l'abbé Hercule Gignac, qui se noya accidentellement, au lac Aylmer, le 19 juillet 1905; de 1906 à 1912, ce fut M. l'abbé Hercule Roy, mort curé de Saint-Georges, en 1917; et depuis 1912, c'est M. l'abbé Henri Simard, le curé actuel. L'histoire des développements de la ville épiscopale et du diocèse a été mise en évidence lors des fêtes du double jubilé — noces d'argent d'épiscopat et noces d'or de sacerdoce — de Mgr LaRocque en mai

1919. Nous ne croyons pas devoir y insister beaucoup, car c'est là de l'histoire contemporaine bien connue. Tout au plus voulons-nous en donner un rapide aperçu.

Mgr Racine, nous l'avons dit, avait magnifiquement ouvert les voies au progrès, et dans l'ordre spirituel, et dans l'ordre temporel, Mgr LaRocque, non moins magnifiquement, a continué son oeuvre et l'a conduite jusqu'à un plein épanouissement. Pour le bien faire comprendre nous n'avons qu'à citer quelques chiffres et quelques statistiques. De 1893 à 1920, dans la ville même de Sherbrooke, deux paroisses nouvelles se sont ajoutées aux trois qui existaient déjà, l'une en 1909 et l'autre en 1913; le séminaire Saint-Charles a été reconstruit, le premier ayant été incendié, en 1898; l'hôpital Saint-Vincent s'est élevé, sur la colline de Sherbrooke-Est, en 1908; les Soeurs du Précieux-Sang et les Petites Soeurs de la Sainte-Famille sont venues s'établir en 1895 ; les Filles de la Charité du Sacré-Coeur ont fait de même en 1911; les Frères de la Présentation ont pris charge de l'académie Saint Pierre aussi en 1911; les Pères Rédemptoristes sont venus prendre la direction d'une paroisse et établir un noviciat en 1913; en 1918, c'était le tour des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (d'Hochelaga) ; en 1919, c'était celui des Soeurs missionnaires de Notre-Dame-des-Anges (pour la Chine) ; et enfin, en 1920, les Pères Franciscains fondaient un établissement à Lennoxville,tout près de Sherbrooke. Ailleurs, dans le diocèse, il faut noter l'établissement, en 1912, d'un monastère de Bénédictins sur les bords du lac deMemphrémagog. D'une façon générale,la population de cette vaste région a con sidérablement augmenté et les établissements du culte se sont largement multipliés. Au lieu de 60,000 âmes, qu'on comptait en 1893, on en a maintenant 100,000; au lieu de 54 paroisses, 84; au lieu de 84 prêtres, 150 séculiers et 18 réguliers, soit 168. Quel bienfait chacune de ces oeuvres et chacun de ces

établissements n'assurent-ils pas au diocèse et à la ville ! Voici maintenant que, pour tout couronner, la belle chapelle " pauline" et un nouvel évêché, qui rappelle les châteaux du moyen âge, ont surgi du coeur même du roc où sont assis, tout au haut de la fière colline qui domine Sherbrooke, les principaux édifices religieux de la ville. Quand, sur la chapelle qui sert provisoirement au culte, et qui est l'une des plus belles églises souterraines qui se puissent voir, la future cathédrale s'élèvera, que manquera-t-il à Sherbrooke? A la vérité, dès maintenant, à part sa cathédrale, que d'ailleurs la chapelle " pauline " peut permettre d'attendre longtemps, que lui manque-t-il? Rien. Où sont les temps des débuts de Mgr Racine en 1874 et des commencements de M. le grand-vicaire Dufresne en 1853? Si M. McMahon de 1834 revenait, ou M. Raimbault de 1820, que diraient-ils, que feraient-ils? Il nous semble qu'ils pleureraient de joie! Quelle splendide efflorescence d'oeuvres !

Cependant qu'à la cathédrale temporaire et dans les quatre-vingt-quatre paroisses de la région les exercices du culte se poursuivent régulièrement pour alimenter la foi et la piété des heureux diocésains, que leurs fils et leurs filles trouvent au séminaire Saint-Charles, au mont Notre-Dame, à Stanstead, et partout dans les couvents et les écoles, sous la direction des prêtres du séminaire, des Frères du Sacré-Coeur, des Soeurs de la Congrégation, des Ursulines, des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et des Filles de la Charité, la nourriture substantielle de l'esprit et du coeur, les pauvres sont secourus et les malades sont assistés, à l'hospice du Sacré-Coeur et à l'hôpital Saint-Vincent. Que de prêtres et de religieux, que de bons chrétiens et d'excellents citoyens, que de religieuses dévouées et de dignes mères de famille, sont sortis de toutes ces institutions, que de misères ont été soulagées, que de tristesses ont été consolées !

* * *

Voilà l'oeuvre de l'Eglise, du clergé et des communautés dans les Cantons de l'Est. Voilà l'oeuvre surtout de Mgr LaRocque et de Mgr Chalifoux, comme aussi, dès le principe, de Mgr Racine, de M. le grand-vicaire Dufresne et des zélés missionnaires qui les avaient précédés. Les peuples qui réfléchissent aiment d'ordinaire à élever des monuments aux héros qui les conduisent à l'honneur et au succès. Il nous semble que les fidèles de la ville et du diocèse de Sherbrooke ont voulu marquer leur gratitude à tous ceux qui ont été chez eux, depuis cent ans, les apôtres du bien, et tout spécialement au vénéré Mgr LaRocque et à son digne évêque-auxiliaire, en répondant, avec une si royale générosité, au récent appel qui leur a été fait, lors de la construction de l'évêché et de la chapelle "pauline" — ces deux superbes monuments qui fixent à jamais dans l'histoire religieuse des Cantons de l'Est le souvenir et les noms des hommes de la génération présente. Puissent leurs enfants et leurs petits-enfants marcher sur leurs traces! Sous l'oeil de Dieu, alors, et dans la considération des hommes, la reine des Cantons de l'Est, comme l'on se plait à dénommer Sherbrooke, continuera un règne glorieux autant qu'utile et bienfaisant.

Léonidas ADAM, prêtre,

directeur des oeuvres sociales diocésaines.

Sherbrooke, octobre 1920.

1920. L'esprit public et les faits

EN juin 1918, exactement un an avant la paix, je fis en Allemagne, devant des prisonniers de guerre français, au camp d'officiers d'Eutin, une conférence sur l'état de l'Europe au lendemain du traité de paix.

C'était audacieux. Cela parut même déplacé à quelques-uns de mes camarades, en raison de la situation générale à ce moment. Vous vous rappelez sans doute — qui peut l'avoir oublié ? — en quelle position critique se trouvaient les armées alliées à la suite des offensives de printemps. L'attaque du 21 mars avait failli ouvrir aux Allemands le chemin de la mer, c'est-à-dire leur permettre de couper le front et d'acculer l'armée britannique au rivage de la Manche; celle du 9 avril, arrêtée le 29, avait fait tomber Armentières et le bastion d'Ypres; l'offensive de l'Aisne, le 27 mai et les jours suivants, sembla faire chanceler l'armée française à son tour. La victoire décisive, pour beaucoup, paraissait assurée à l'Allemagne. Nous n'étions pas de cet avis, malgré la presse allemande, que seule nous pouvions recevoir. C'est que nous avions pour nous raffermir les explications de camarades précisément capturés au cours de ces opérations et qui restaient confiants. Aussi eûmes-nous tous l'impression très nette que l'offensive du 9 juin, sur l'Oise, malgré des succès locaux, était en définitive pour l'Allemagne un sérieux échec. Elle devait triompher alors, ou jamais.

Nous ne nous trompions pas. Rassurés un peu, nous crûmes pouvoir aborder, malgré les tristesses de l'heure, l'étude des problèmes d'après-guerre et poser comme prémices la défaite allemande inéluctable. Les alliés avaient l'unité de commandement et le facteur américain allait entrer en jeu, deux

atouts d'une énorme importance. Je ne suis pas de ceux qui méconnaissent la valeur du second, elle me paraît avoir été décisive. Mais je ne suis pas de ceux non plus qui peuvent oublier le rôle qu'a joué le maréchal Foch pendant les cinq mois qui suivirent, ni ce qu'avait fait depuis quatre ans l'armée française et, si méritants qu'ils soient, ne décerner de lauriers qu'aux ouvriers de la onzième heure.

Quoi qu'il en soit, nous étions, à Eutin, six cents officiers condamnés à l'inaction et à la réclusion. Les conversations roulaient, interminables, sur la guerre, les opérations auxquelles on avait pris part et celles auxquelles on n'avait pas pris part. Il me parut plus fécond d'essayer de leur donner la paix pour objet et je me décidai, un beau jour, à exposer publiquement mes opinions sur les conditions idéales du traité de paix futur.

Je ne sais pas ce que mes lecteurs pensent du traité de Versailles, mais je dois à la vérité de dire que, dans ses grandes lignes, il répond à mon attente. J'admettais pour principes fondamentaux, en 1918, la nécessité des réparations des dommages causés par la guerre sur terre et sur mer. Si la vengeance me paraît puérile et coupable, la justice me semble indispensable et, n'ayant point eu la naïveté de croire qu'on exercerait des sanctions personnelles à l'égard de l'empereur et de ses satellites, je croyais — et je crois toujours— nécessaire que le peuple allemand, solidaire de ses chefs dans l'outrage commis, exécute l'obligation de le réparer. En juin 1918, je ne croyais pas, ni même en octobre, que j'allais être témoin de la révolution qui devait balayer toutes les dynasties, impériale, royales, grand-ducales et ducales de l'Allemagne. Je ne pensais pas, alors, qu'un jour le drapeau rouge flotterait sur le camp et que les soldats destitueraient leurs officiers. Mais j'avais la conviction tenace, absolue, que l'Allemagne expierait. Et j'inscrivais, avec bien d'autres,

parmi les buts que l'humanité devait s'assigner dans cette guerre dont elle souffrait tant, sans l'avoir voulue, la disparition, l'élimination définitive de l'esprit de conquête, de la domination fondée sur la force, remplacée par la coopération des races, la libre détermination des peuples et la concorde des nationalités. Idéal bien difficile à réaliser sans doute, mais que je ne considère point comme utopique, idéal auquel aspire de toutes ses ardeurs l'humanité crucifiée par l'égoïsme et par la violence.

Je préconisais donc le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, celui du Slesvig au Danemark, la résurrection de la Pologne, celle de la Bohème sous le nom même de Tchéquo-Slovaquie, celle de la Grande Serbie sous le nom de Yougo-Slavie, l'internationalisation de Constantinople et de Danzig, celle du canal de Kiel, l'indépendance de la Finlande. Trente et Trieste iraient à l'Italie. Mais dans les ambitions effrénées et les convoitises de nos alliés latins sur Fiume et la Dalmatie, je voyais un gros danger qui n'est malheureusement pas écarté, je le crains, par le traité de Rapallo. Vis-à-vis des Etats baltiques et des balkaniques, je me trouvais dans quelque incertitude et n'indiquais qu'avec circonspection ce qui me semblait désirable. Le principe restait, en dépit de ses difficultés d'application : pas d'oppression d'une race par une autre, suppression universelle des régimes de violence. Quant à la liberté des mers, je n'ai jamais bien compris ce que cette formule voulait dire et je n'ai jamais imaginé que l'Angleterre pût renoncer à sa suprématie navale.

Mais il y a un point où j'étais plus généreux que le traité de Versailles. J'aurais voulu qu'on laissât aux Allemands leurs colonies, réservant seulement à la Société des nations— à une Société des nations très forte, véritable gendarme s'opposant à tous les brigandages — un droit de contrôle, de sur-

veillance étroite pour prévenir l'exploitation des indigènes et assurer leur éducation graduelle. Parler dès aujourd'hui d'autonomie pour ces peuplades sauvages, c'est dire qu'on verra rétablis les marchés d'esclaves, la domination des sorciers, les caprices sanglants de roitelets laissant en témoignage de leur règne des monceaux de têtes de morts et d'ossements blanchis. On peut, si l'on veut, maudire les puissances coloniales, mais c'est en même temps condamner les croisades, blâmer la France d'avoir fondé le Canada, reprocher aux " Pilgrim Fathers " d'avoir défriché la Nouvelle-Angleterre et fondé, sans le vouloir, la grande république américaine.

A ma grande joie, car, à mon sens, cela prouvait son utilité, cette conférence suscita dans le camp d'Eutin des discussions assez vives. Les uns, en petit nombre, mais assez remuants, voulaient des conquêtes. La France devait annexer la rive gauche du Rhin ! Ils apportaient à notre époque les idées et les moeurs d'il y a deux siècles, négligeant toutes les acquisitions de la conscience humaine pour se faire à leur tour des apologistes de la force. D'autres, fortement affectés par les événements, ne croyaient plus à la défaite de l'Allemagne. Ils ne croyaient pas non plus à la défaite des alliés. Mais ils pensaient que, par lassitude, des deux côtés on accepterait un compromis — qui n'aurait rien tranché, laissant tout en question et le monde haletant après cette lutte indécise entre le bien et le mal, laissant subsister sournoisement le conflit entre l'esprit de domination et l'esprit de coopération, entre la liberté et l'oppression. Ceux-là n'accordaient à mon étude qu'un intérêt académique et je crois même qu'ils m'ont reproché d'évoquer des chimères et de détourner l'attention de la réalité sinistre. Hélas ! le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine n'était plus qu'une utopie, généreuse sans doute ! Si pénible que ce serait, il faudrait y renoncer et s'accommoder des dures contingences. Le sacrifice était horrible,

car, cette fois,il ne fallait pas se le dissimuler,c'était consentir à la germanisation des vieilles terres françaises. Mais si le salut de la France était à ce prix?... Eh bien, je soupçonne que, parmi ces gens raisonnables, ces hommes pratiques, il y en a qui regrettent aujourd'hui qu'une fois les plus forts nous n'ayons pas saccagé quelques villes allemandes, appliqué la loi sauvage du talion, exercé une terrible vengeance : oeil pour oeil, dent pour dent... Ce sont pourtant de braves gens — et des gens braves—mais ce sont des impulsifs. Ils ne dirigent point leurs pensées. Ils ne les appuient pas sur des principes solides que, vainqueur ou vaincu, l'on se doit à soi-même de proclamer et d'observer. Ce sont des opportunistes.

Il y avait enfin une foule de jeunes gens et d'hommes mûrs qui n'avaient point envisagé ces questions la conscience en paix, parce qu'ils avaient rempli courageusement leur devoir de soldats l'esprit absorbé par des préoccupations pour beaucoup angoissantes alors que Paris était sous le canon ennemi. Ignorants des questions de politique extérieure, les seuls noms de Yougo-Slavie et de Tchéquo-Slovaquie leur semblaient une singulière innovation. Mais ils étaient avides d'en savoir plus et me fournirent mes auditeurs les plus attentifs.

M'est-il possible, maintenant, de me livrer à un travail du même genre, *mutatis mutandis,* de soumettre quelques observations sur l'état du monde en 1920 et de m'efforcer de dégager les principes qui me semblent devoir s'y appliquer ? Si, par hasard, mes idées sont discutées, combattues même, je m'en réjouirai encore, craignant, pour celles qui rallient tous les suffrages, de le devoir soit à leur banalité, soit à leur absurdité, ce qui dispense dans les deux cas de s'y arrêter.

A une époque agitée, la province de Québec jouit, relativement, d'un grand calme et c'est une circonstance des plus

favorables à la réflexion. C'est aussi, malheureusement, une circonstance favorable à l'assoupissement de l'attention, à la paresse intellectuelle. Et à Montréal, il me faut faire un effort pour me représenter mon temps tel qu'il est, pour discerner à cette époque d'autres caractères qu'un optimisme bonhomme, souriant et confortable, certainement très agréable, mais qui n'est point sans danger.

J'ai tout à l'heure signalé les transformations que la guerre devait apporter à la face du globe, en parlant des modifications territoriales qui en résulteraient. Trois grands empires ont sombré et leur chute a affecté près de trois cent millions d'humains. Trois cent millions d'hommes, c'est quelque chose ! quelque chose de formidable — et l'on ne peut s'étonner que le monde n'ait point encore retrouvé son équilibre. Des trois empires, le moins abîmé par cette épouvantable catastrophe, c'est peut-être, en apparence, celui-là même qui portera devant l'histoire la responsabilité formidable d'avoir déclenché le cataclysme universel. Car François-Joseph ne fut qu'un agent. Ce fut l'outil dont l'Allemagne voulait se servir. Mais en Allemagne même — c'est ma conviction — le retour aux conditions antérieures à 1914 est impossible. L'idée socialiste a fait trop de chemin dans les masses en dehors même du prolétariat. A cette heure, il n'est plus guère d'adepte convaincu du droit divin de l'empereur, de César, *kayser*, l'*imperator,* qui tenait son pouvoir de l'armée et qu'on saluait, en pleine paix, du titre de " très haut seigneur de guerre ! " Non, cela me paraît impossible que la caste militaire ressaisisse le pouvoir et joue, comme autrefois, les demi-dieux. Il me semble que c'est un tout autre phénomène qui se passe en Allemagne de ce temps. Les qualités d'organisation de l'Allemand subsistant à travers les bouleversements politiques, je me demande si le Reich ne va pas, à ses risques — qui sont très grands, s'efforcer de

montrer au monde ce que c'est qu'un état socialiste organisé. Cet exemple-là serait particulièrement dangereux pour les sociétés à forme moins avancée. Car la Russie, elle, nous donne seulement le lamentable spectacle d'un état socialiste désorganisé. La propagande très légitime et très nécessaire, trop nécessaire malheureusement, contre le bolchévisme nous empêche de remarquer et d'étudier le phénomène allemand, bien plus intéressant à mon sens. La Russie est l'épouvantail collectiviste,mais l'Allemagne pourrait être, pourrait devenir, l'apôtre ou le modèle, le type de l'étatisation ordonnée. La Bulgarie, l'Italie, l'Angleterre lui demanderont peut-être des leçons. Dieu préserve la France et nous préserve de cette évolution vers l'hypertrophie du prolétariat ! Forts de leur nombre et des facilités de coalition de leurs efforts, les ouvriers, armés de la grève, déclarent ouvertement qu'ils veulent établir leur dictature. Ils recourront, s'il le faut, à la violence et conquerront le pouvoir par la force.

A la vérité nous ne semblons point nous douter de cet état d'esprit. Nous menons notre petit train de vie, gentiment égoïste. Nous nous livrons à nos plaisirs futiles et nous étalons notre luxe, parfois extravagant, avec la plus charmante ingénuité, dans une inconscience complète du danger que nous courons. On s'apprête à saboter la société. Nous voulons l'ignorer ! Et nous affirmons, convaincus, que tout est pour le mieux et que les Cassandres aux sinistres pressentiments sont des gens bilieux qui devraient soigner leur foie. Mon Dieu, je le veux bien. Mais n'est-il pas effrayant, cependant, de voir les grandes vagues du matérialisme s'avancer de tous côtés, les eaux de l'égoïsme monter, battre les digues qui retiennent les terres mouvantes et protègent l'édifice séculaire où l'on commence à discerner des lézardes ?

Ces symptômes inquiétants, vous ne les observez pas, dites-vous. Ils sont en effet moins apparents dans la province

de Québec que partout ailleurs. Je n'hésite point à l'attribuer aux sentiments religieux de la population canadienne-française. Il y a une théorie catholique de la propriété dont paysans et ouvriers sont plus ou moins pénétrés,sans le savoir peut-être. Il y a un sentiment plus ou moins latent de charité chrétienne qui prévient les haines de classes. Plus qu'ailleurs peut-être, il y a encore un vieux reste d'esprit de justice qui règle les rapports des hommes. Et pourtant chaque jour ne voit-il point baisser, dans les villes au moins, l'amour de l'effort, la conscience apportée au travail? Les unions ouvrières se préoccupent-elles de savoir si leurs exigences sont justifiées, si elles sont compatibles avec l'existence de certaines industries? Sont-elles disposées à baser le salaire sur la tâche accomplie ou sur le temps mis à l'accomplir? Ne poursuivent-elles pas l'uniformité du salaire en dépit des différences d'habileté, de rendement, d'exécution consciencieuse? N'établissent-elles pas de véritables primes à la paresse? Ne s'efforcent-elles point à résoudre la quadrature du cercle en limitant systématiquement la production tout en prétendant améliorer le sort des classes laborieuses? Et puis, d'un autre côté, que font les " classes dirigeantes " ? Beaucoup ont cessé de diriger utilement. On surveille âprement des dividendes, on enfle les capitaux artificieusement, on s'embusque à l'affût de monopoles déguisés et des sinécures, on applaudit vertueusement à des lois restrictives qu'on s'enrichit rapidement à violer ou simplement à exploiter habilement. On tond le public autant qu'il est possible et cela paraît de bon jeu. L'effort répugne. On voudrait s'en dispenser, sans cependant renoncer à ses aises, à son luxe. La parole donnée a moins que jamais de valeur sur le marché. C'est une monnaie qui n'a plus cours.

Mais laissons ce tableau, et, pour en reposer notre pensée, qu'on me permette de signaler quelles furent, sur la

notion de travail, les idées d'un gentilhomme français, Louis de Clermont-Tonnerre, mort au champ d'honneur, le 30 mars 1918, sur qui M. Louis Gillet a écrit, avec tout le talent qu'on lui a ici connu, un livre admirable. Ce sont de ces idées que l'esprit public devrait s'inspirer pour refléter la volonté générale de travailler au bien de tous. Pour Clermont-Tonnerre, le travail n'est pas une déchéance. Tous, nous avons la stricte obligation de servir.

" Sans doute il ne va pas exiger que chacun travaille de ses mains, faire des menuisiers amateurs ou des horlogers d'occasion, ou, comme il arrive présentement dans ce carnaval sanglant qu'est la république des soviets, faire balayer les rues par des corvées d'aristocrates. Mais il exècre le parasite... L'idée de service, et du service nullement facultatif, mais conçu comme une obligation et d'ailleurs comme la raison de notre dignité, est la plus absolue de ses idées morales.

" ...Pour lui, cette idée de travail est d'une nature religieuse. Ne lui dites pas que le travail, comme parlent quelques économistes, surtout ceux de la grossière école matérialiste, est un objet de vente, une marchandise soumise comme toute autre marchandise aux lois de l'offre et de la demande, ou bien encore que l'ouvrier est une machine ou une bête de somme. Ne lui dites pas que le travail est une tare, une sorte d'humiliation à laquelle chacun cherche à échapper en "en faisant" le moins possible, une flétrissure dont il faut se laver pour " paraître " et avoir les mains blanches. Ne lui dites pas que c'est une nécessité, une malchance,qui tombe par hasard sur les pauvres diables qui ont tiré le mauvais numéro et que leur infortune force à gagner leur vie. Non, pour ce grand chrétien, le travail est d'essence divine, il prend sa source dans une idée mystique de la vie... Malédiction à l'origine, contemporain de la chute et rançon du péché, le travail nous a été donné comme un instrument de rédemption

et de relèvement. Il a été imposé à tous comme la condition de notre humanité.

" Ainsi le travail est la grande réalité de la vie, et, quelles que soient les étiquettes et les différences sociales, que l'on soit du monde ou du peuple, prolétaire ou aristocrate, riche ou pauvre, à quelque nuance d'opinion ou de parti qu'on appartienne, il n'y a en définitive que deux espèces d'hommes: les utiles et les inutiles, ceux qui "font" et ceux qui "ne font pas", ceux qui servent et ceux qui refusent de servir, les gens de coeur et les autres. Qui ne travaille pas est un lâche! C'est la grande classification, la seule qui subsiste aujourd'hui, depuis que l'on a supprimé toutes les autres ; puisqu'il ne reste plus trace de l'ancienne aristocratie de naissance, que celle de l'esprit n'est pas près de s'établir et que celle de la fortune ne mérite pas le respect. "

Que l'on me pardonne cette longue citation. Il y a, je crois, une si étroite relation entre l'obscurcissement de la vraie notion de travail et le malaise dont le monde souffre aujourd'hui, qu'elle m'a paru justifiée.

A l'abaissement général de la moralité dans le monde, on peut assigner comme cause principale l'affaiblissement du sentiment religieux on plutôt la diminution de l'intensité de la vie religieuse dans le monde. Toutefois l'opposition des classes n'est pas un phénomène nouveau. Déjà c'était l'un des caractères les plus accentués du XIXe siècle. Le développement du machinisme et de la grande industrie avait eu cette conséquence. Et la grande industrie même, avec les luttes économiques qu'elle entraînerait comme la cause ses effets, dérive à son tour du progrès scientifique. Vous vous rappelez sans doute cette page de Melchior de Vogüé, où le grand écrivain montre qu'en dernière analyse les grands faits de notre temps et tous ceux qu'ils engendreront ont pris leur ori-

gine dans le cabinet du savant, dans le laboratoire du physicien, dans l'exploration du géographe.

C'est la science qui a domestiqué les forces naturelles et qui, ayant décuplé, centuplé la puissance de l'homme, a déterminé les conditions actuelles de l'exploitation du globe. Indirectement, c'est elle qui a modifié les conditions d'existence des masses populaires. C'est elle qui a créé le prolétariat et, dans ce sens, l'on peut dire qu'elle est, jusqu'à un certain point, responsable de la guerre des classes. La science ne connaît que de la matière et des forces. Elle ignore la moralité. Mais il est absurde de l'accuser d'immoralité. Elle est tout simplement " amorale, comme le pain que nous mangeons et qui est indifféremment créateur d'énergie pour le travail utile et pour le crime ".

N'accusons donc pas la science. Elle n'a point apporté la sagesse ni le bonheur à l'humanité. Mais elle lui a donné du pain, de la lumière, des communications rapides. Elle a surtout subvenu aux besoins urgents d'une population croissant avec une rapidité vertigineuse. Prenez l'Allemagne, la Russie, la Roumanie. En trois quarts de siècle leur population a doublé malgré l'émigration. Et ces gens-là vivaient — et vivaient bien — avant la guerre. La science avait pu, non seulement pourvoir à l'extension des besoins provenant du nombre croissant des hommes, mais elle avait pourvu à l'accroissement du bien-être de chaque individu.

Seulement les inégalités de fortune s'étaient accentuées. Le pouvoir étrange de l'argent d'engendrer la richesse sans l'intervention d'un travail personnel de la part du bénéficiaire, ce pouvoir d'accumulation s'est considérablement accru. La nature — sol et sous-sol — paraît exploitée surtout pour le bénéfice exorbitant de quelques privilégiés en assurant aux autres—et encore pas toujours—le pain quoti-

dien, sans les faire participer, tant s'en faut, dans une mesure égale à l'enrichissement général.

Mais encore, pourquoi cette différence que, tous, nous remarquons entre 1913 et 1920 ? Au lieu d'une lente évolution, nous voyons des phénomènes de toute autre allure, des secousses violentes, spasmodiques, qui font penser aux tremblements de terre, des grondements sourds, des explosions qui laissent croire à de prochaines éruptions volcaniques. Je n'hésite pas pour ma part à y voir une conséquence directe de la guerre. M. Maurice Barrès a dit un jour qu'en France on ne retiendrait d'un homme que ce qu'il a fait depuis le 2 août 1914. Ce n'est pas tout à fait vrai. Voyez pourtant où la guerre et ses suites ont conduit Clemenceau, Poincaré, Millerand. Mais je crois bien plus probable, je suis même persuadé que l'humanité est entrée dans une nouvelle ère — non pas nécessairement plus heureuse, ni plus admirable que celle qui l'a précédée — différente, tout simplement. Nous sommes encore trop près de la guerre pour bien voir son importance. Ses conséquences commencent seulement à se faire sentir. L'empire des Czars s'est brisé, l'empire des Habsbourg s'est morcelé, l'empire des Hohenzollern s'est mué en république. Où trouver des faits de cette importance depuis la chute de l'empire romain? Les démocraties ont combattu les autocraties, et pour les démocraties même, toute l'organisation sociale s'est trouvée mise en question.

Pourrais-je passer sous silence l'inévitable contre-coup de ces événements jusqu'au centre de l'Afrique et jusqu'au coeur de l'Asie ? Qu'on le veuille ou non, la question jaune et la question nègre sont posées. Les impérialismes sont condamnés et les grandes puissances coloniales n'apparaîtront à leurs sujets de couleur comme de légitimes protecteurs, ou des mandataires si l'on veut, que si, tenant compte de tous

leurs intérêts, elles en sont des administrateurs intègres en même temps qu'elles éduqueront les populations sujettes pour leur remettre, au jour de leur majorité, la disposition de leurs biens.

Qu'on veuille bien me permettre ici une digression sur le rôle qu'a assumé la France en Indo-Chine, au Maroc, au Soudan? Le président Wilson a reproché à la France d'être impérialiste. En Europe, cela me paraît impossible à soutenir, puisque la Lorraine et l'Alsace sont terres françaises et que l'occupation des régions rhénanes n'est qu'une garantie de l'exécution du traité de paix. Hors d'Europe, il y a des Américains, et peut-être des Canadiens, qui pensent que la France, parce qu'elle est colonisatrice, est impérialiste. Or, il me paraît à moi que les Américains le sont bien plus que nous. La guerre avec l'Espagne a fait virtuellement de Cuba leur colonie. *Nolens volens,* Panama et toutes les républiques sud-américaines gravitent dans l'orbite des Etats-Unis et il s'agit là de communautés politiques adultes. Voyez au contraire le Liban, la Syrie, tous les opprimés du Turc appeler la France à leur aide, comme autrefois la Grèce pour conquérir son indépendance. En Extrême-Orient, les Annamites seraient la proie des Japonais ou des Chinois si nous ne les protégions. Du point de vue politique, ce sont des enfants, mais je crois vraiment qu'ils n'envient pas le sort de la Corée. En Afrique, l'Arabe, le Marocain, le Soudanais reconnaissent — les bandits exceptés, cela va sans dire — l'action civilisatrice de la France. N'ayez donc point d'inquiétude. Nos Gallieni, nos Lyautey, nos Merlin ne sont pas des tyrans sanguinaires ou des proconsuls spoliateurs. Où ils passent, la France est aimée et c'est le plus clair de sa rétribution.

Fermons cette parenthèse. J'ai tout à l'heure signalé les nuages du temps présent. Il me faut maintenant essayer

de montrer que le ciel a encore des coins bleus et qu'ils pourront, augmentant peu à peu, laisser à découvert tout le firmament.

Les raisons d'espérer sont, il me semble, plus fortes encore que les motifs d'inquiétude. Je compte parmi elles l'étendue même des sacrifices que le monde a faits pendant la guerre et depuis la paix par suite de la guerre. Au risque de passer pour un mystique, ce qui, sur ce continent, pourrait être un indélébile stigmate, je ne puis croire que les dix millions d'hommes qui ont versé leur sang, donné leur vie, pour expier les erreurs de l'humanité et pour la régénérer, aient fait en vain ce suprême sacrifice. Dieu n'a point de si cruels caprices et s'il a plu à sa Providence de réclamer tant de victimes, ce n'est point pour repousser leur holocauste et laisser inutile leur immolation—*Sanguis martyrum, semen justitiae.*

Ecoutons Clermont-Tonnerre exprimer ainsi ses espérances: " Le feu prit un jour chez un orfèvre du Ponte-Vecchio. Tout brûla, tandis que tout ce qu'il y avait de métal, précieux ou non, fondu en un énorme lingot, s'engloutissait dans l'Arno. A grand'peine on sortit le lingot de la rivière. Mais comme il était désormais impossible d'y retrouver l'or et l'argent, on décida d'en faire une cloche pour l'église de San Miniato. Or, lorsque cette cloche fut à sa place, en haut de la colline, sa voix eut tant de mélodie et de douceur, qu'elle fit tomber à genoux les plus sceptiques, gagnant ainsi les âmes à Dieu. Ah! ajoute l'officier, s'il pouvait en être ainsi de la France! Le fléau déchaîné sur elle qui a pris tous ses enfants, confondu toutes les opinions, toutes les origines, mêlé tous les sangs... Qui sait? Le lingot ainsi fondu aura peut-être la vertu de l'alliage de San Miniato, peut-être verrons-nous renaître à la voix de la France nouvelle l'antique chrétienté... "

Il me semble voir — en Europe surtout — le patriotisme s'épurer, le chauvinisme reculer, les nationalismes faire de justes progrès en même temps que l'idée d'une humanité solidaire, une dans sa diversité, gagne tous les jours du terrain. A la longue, la Société des nations s'imposera comme une nécessité — même aux Américains — et l'on peut espérer que nos enfants ne reverront pas les tragédies de notre époque. L'idée chrétienne de la fraternité des peuples et la raison triompheront des égoïsmes nationaux et la participation croissante des classes laborieuses aux affaires publiques y aidera puissamment.

A cette heure le monde se débat encore dans les spasmes violents qui marquent la résistance du vieil esprit de domination. Il ne veut pas mourir. Cela ne nous surprend pas. Ne nous attendons pas à voir liquider en quelques années une situation que des siècles ont créée. Il y faudra du temps, moins peut-être, pourtant, qu'on ne pense.

Nous nous trouvons en tous cas à une époque de transition. Les moins perspicaces l'avouent. Seulement, ils ne comprennent pas les besoins de l'heure et les devoirs nouveaux qui nous incombent. Ils voudraient perpétuer un état de choses qui n'est point parfait, certes, mais auquel ils sont habitués. Ils pensent pouvoir pratiquer la célèbre politique de l'autruche : ne pas voir, ne pas laisser voir. Ils tournent les yeux vers le passé au lieu d'interroger l'avenir, et, ce faisant, ils négligent les moyens efficaces, sinon de le déterminer, du moins d'agir sur sa direction, d'incliner ses potentialités vers le bien.

Eh! que pourrait-on faire? me dira-t-on peut-être.

Je craindrais, en abordant cette autre question, d'être accusé d'une usurpation de fonctions. Je me contenterai d'indiquer que, pour moi, les moyens de salut se trouvent dans

l'éducation à tous ses degrés,dans l'action de la presse, dans la force de l'association ouvrière,dans les syndicats catholiques.

J'espère que des spécialistes de l'éducation, des spécialistes de la presse et des spécialistes des associations nous montreront par la suite tout le parti qu'on peut tirer des forces latentes du pays pour le conduire, par la voie du progrès, à la terre promise de la concorde et de la justice.

Jean FLAHAULT.

Le discours d'un Cartier

AUX FETES DE CARTIER

LA série des diverses manifestations, organisées en l'honneur de sir Georges-Etienne Cartier, est à peu près terminée. A Montréal, à Ottawa, à Québec plus récemment, on a justement loué le grand homme. L'occasion du centenaire de sa naissance, qui tombait en 1914 (6 septembre), avait paru propice pour célébrer la mémoire du génial artisan de la Confédération canadienne. Un comité s'était formé, qu'a présidé, avec une très méritoire activité, l'ancien commissaire de la ville de Montréal, M. Eugène Villeneuve. Les hommes publics de toutes nos provinces ont donné dans le mouvement. Tout était prêt, ou peu s'en faut, pour l'automne de 1914. Mais la guerre est venue. On a dû surseoir et ce n'est qu'en 1919 que les fêtes du centenaire ont pu être célébrées. Et même, celle de Québec n'a eu lieu qu'en 1920. L'une des dernières livraisons de la *Revue moderne* nous apporte le beau discours qu'y a prononcé M. l'avocat Ferdinand Roy, bâtonnier de la province (6 septembre 1920). On nous annonce, pour bientôt, la publication d'un volume-souvenir qui contiendra le récit de toutes ces fêtes diverses et le texte des nombreux discours qui y ont été prononcés. Ce sera un volume à ranger, en bonne place, au rayon des bibliothèques canadiennes.

Or, précisément, une heureuse fortune nous met en mains le seul discours, croyons-nous, qu'un Cartier ait prononcé à ces fêtes de Cartier, et qui doit paraître dans le volume annoncé. C'est celui qui fut donné, au village natal même de sir Georges, dans la manifestation du 28 septembre 1919, par un de ses petits cousins, M. Louis-Joseph Cartier, possesseur de la

seigneurie de Contrecoeur, ancien maire de Saint-Antoine et ancien préfet du comté de Verchères. M. Louis-Joseph Cartier, qui est le frère de M. le Dr Paul Cartier naguère député de Saint-Hyacinthe et qui fut un jour lui-même candidat, a tâté déjà de la politique et pris part à plus d'une joute oratoire sur les tréteaux publics. Il manie la parole avec aisance et s'exprime avec chaleur et avec entrain. Mais il n'a pas l'habitude d'écrire d'avance ses discours. Celui qu'il fit à la célébration de Saint-Antoine, le 28 septembre 1919, ne le fut pas plus que les autres. Il a donc dû être reconstitué sur des notes et des souvenirs. Mais on va voir qu'il est bien vivant, et, d'ailleurs, nous qui l'avons entendu, nous pouvons témoigner que la reconstitution en est fidèle.

Avant de donner le texte de ce discours, tel qu'il se lira dans le volume-souvenir qui doit bientôt paraître, nous nous permettons de rappeler brièvement dans quelles circonstances il fut prononcé et en quelle qualité le seigneur de Saint-Antoine, ainsi que l'appellent ses concitoyens, avait à prendre la parole.

C'était la fête de Cartier chez les Cartier en son village natal, ce village de Saint-Antoine, si coquettement assis sur les bords de l'incomparable Richelieu, qui a gardé, de tant de façons, un air d'autrefois. M. Louis-Joseph Cartier, né lui aussi, comme sir Georges, dans ce village, y a toujours vécu. Bien qu'il soit tout proche d'être septuagénaire, il est resté très vigoureux, et c'est l'un des témoins du passé les plus intéressants à entendre. Il fréquentait chez sir Georges, au temps de sir Georges et de lady Cartier,de l'oncle Côme et de la tante Josephte. Il faut l'entendre raconter les anecdotes de cette époque glorieuse ! D'ailleurs, il connaît mieux que personne l'histoire de Saint-Antoine, qu'il a lui-même écrite, mais qui est, je crois, encore en manuscrit. Tout naturellement, avec son cousin, M. Jacques Cartier, agronome — le propre neveu

de sir Georges, maintenant décédé — il s'était occupé très activement des préparatifs de la manifestation du 28 septembre 1919, et c'est lui qui était le président du comité local. C'est en cette qualité qu'il prit la parole à la fin de la cérémonie, après avoir, au préalable, présenté, toujours avec esprit d'à-propos, les orateurs du jour.

Pour lui, sans aucun doute, comme pour tous les membres et alliés de la famille de sir Georges, les circonstances étaient émouvantes. Non seulement, par cette belle journée d'automne, riche de soleil et d'air pur, toute la paroisse et tout le comté étaient là. Mais encore des centaines et des centaines de patriotes étaient venus de partout. Au premier rang se voyait l'unique fille survivante de sir Georges, Mlle Hortense Cartier, revenue au pays après quarante-quatre ans,afin d'assister à la glorification de son illustre père. Pour Saint-Antoine, ainsi que nous l'écrivions alors, le jour de gloire était arrivé! C'était d'ailleurs justice qu'un écho des fêtes de ce centenaire, célébrées par tout le pays avec tant d'éclat, se prolongeât jusque sur les rives de ce Richelieu — si bien nommé ! — dont sir Georges garda toute sa vie l'image en son coeur et auquel il a dû, avions-nous osé dire dans notre propre allocution, quelque chose de la clarté si vive de son esprit et de la force limpide et pénétrante de sa parole. Le grand homme a trop aimé Saint-Antoine, il y fut trop constamment chez lui dans l'antique maison "aux sept cheminées", aujourd'hui malheureusement détruite, il y a laissé trop de souvenirs précis et palpitants même après cinquante ans écoulés, pour qu'il fût possible, dans la distribution des fêtes organisées en l'honneur de sa mémoire, d'ignorer son village natal. Avant d'être l'homme du pays, sir Georges a été celui de sa paroisse. Il convenait que la part la plus intime, sinon la plus large, de sa gloire revînt à ceux qui furent et restent d'abord les siens.

Après donc, en cette mémorable journée du 28 septembre 1919, que M. le juge Archambault eut donné le panégyrique du fondateur — avec McDonald — de la Confédération canadienne, que M. le chanoine Beaudry, curé de Saint-Antoine, M. Villeneuve, les deux députés du comté, MM. Joseph Archambault et Adrien Beaudry,M. Boyd, l'historien de Cartier, l'abbé Alexandre Archambault et le signataire de ces lignes eussent rendu hommage à la mémoire et à l'oeuvre du héros, devant le monument que Mlle Hortense venait de dévoiler, M. Louis-Joseph Cartier prononça le discours que voici.

* * *

Mademoiselle Cartier,

Monsieur le président du comité,

Mesdames et messieurs,

A titre de président local du comité des fêtes du centenaire Cartier, il m'appartient maintenant de prendre la parole en cette mémorable circonstance. Mon discours sera bref. Le panégyrique de sir Georges-Etienne Cartier vient de vous être donné par mon ami, M. le juge Archambault, avec une maîtrise trop superbe, et les divers orateurs qui m'ont précédé ont trop magnifiquement et justement loué les qualités d'intelligence et de dévouement à son pays et à son parti du grand citoyen que nous honorons ici aujourd'hui avec une si légitime fierté, pour qu'il me reste beaucoup à ajouter au portrait de ce modèle des hommes politiques.

L'oeuvre de sir Georges est d'ailleurs connue de tous depuis longtemps. S'il était dévoué à son parti, ce n'était pas un partisan dans le sens où beaucoup l'entendent de nos jours. Fondateur, avec son ami sir John A. Macdonald, du

parti libéral-conservateur, il combattit sans doute avec constance à l'ombre de son drapeau. Mais au-dessus des intérêts du parti, et par l'influence même de ce parti, il travailla jusqu'à sa mort au plus grand bien du pays tout entier.

C'est à sir Georges que nous devons la construction du chemin de fer le Grand-Tronc, l'abolition de la tenure seigneuriale, la conservation des lois françaises et de la coutume de Paris dans notre province, l'achat des terres immenses des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et surtout la Confédération des provinces canadiennes, qui fut l'oeuvre capitale de sa vie.

Quand, quelques mois avant sa mort, ayant réussi, pour consolider ce bloc de notre Confédération, à faire octroyer à la compagnie du Pacifique la fameuse charte qui l'autorisait à unir, par un ruban de voie ferrée de plus de trois mille milles, l'est à l'ouest, c'est-à-dire tout le pays de l'Atlantique au Pacifique, il s'écriait en pleine chambre des communes : "Jeunes hommes, all aboard for the west!", Cartier, on peut l'affirmer très haut, avait accompli ce qu'aucun autre homme public n'avait jamais pu faire chez nous avant lui : l'union des deux races, l'anglaise et la française, dans la mesure où elle était possible, avec la reconnaissance admise des droits de l'une et de l'autre par l'une et par l'autre.

Cartier fut, par excellence, avant la lettre peut-être, le chevalier de la " bonne entente " entre les fils des deux peuples qui ont fait primitivement le Canada. Pour lui, selon le mot connu de son ami Macdonald, il n'y a pas ici de race supérieure : les fils de France et ceux d'Angleterre ont des droits égaux. Canadiens français ou Canadiens anglais, nous devons tous être d'abord canadiens, les uns parlant français et les autres parlant anglais.

Toute sa vie, le grand homme travailla à nous doter d'un système de gouvernement sous les lois duquel il nous

fût possible de vivre, à côté les uns des autres, avec harmonie et sans trop de froissements. Il n'est peut-être pas sûr qu'il soit parvenu à son but et qu'il nous ait assuré la paix pour toujours. Mais il me paraît absolument certain qu'il y a constamment tendu, qu'il y a même usé sa vie. Devant la postérité c'est son impérissable honneur !

Ce grand but, voulu et avoué, de tous ses efforts et de tous ses labeurs d'homme public qui comprenait son milieu et son temps, nous explique, mesdames et messieurs, comment sir Georges, tout en étant fidèle à ses origines, à sa religion et à sa langue, a pu cependant être le plus loyal des sujets de cet empire anglais sur les terres duquel, a-t on dit, le soleil ne se couche jamais. On ne proclamera jamais assez quel culte de respect ce chef des Canadiens français avait voué à la glorieuse reine en qui se résumait alors le pouvoir suprême en Angleterre et que l'histoire appelle Victoria la Grande. Et pourtant quel Canadien fut jamais plus fier de sa race et de son sang que celui qui a chanté le premier : " O Canada, mon pays, mes amours "?

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, avec nos concitoyens du pays tout entier, ceux de langue anglaise comme ceux de langue française, nous, citoyens de Saint-Antoine, le village natal de sir Georges, à un titre tout particulier, nous nous réjouissons des honneurs qui lui sont, en cette année de la célébration de son centenaire de naissance, décernés aux quatre coins de la vieille province française de Québec. Il nous semble même que c'est notre droit et notre devoir, plus qu'à tout autre, de féliciter et de remercier ceux qui se sont faits les apôtres de ce mouvement. Eux aussi, en faisant revivre la mémoire de Cartier, par la plume ou par le ciseau, dans des livres ou dans le granit et le bronze, ils ont mérité qu'on les salue du beau titre de bienfaiteurs de la patrie.

Deux noms, en particulier, ont droit d'être signalés au-

jourd'hui: celui de M. Eugène Villeneuve et celui de M. John Boyd.

M. Villeneuve, par son dévouement aussi tenace qu'intelligent à l'oeuvre que lui a fait entreprendre son affection pour la mémoire de sir Georges, a fait preuve d'un haut civisme et d'un patriotisme éclairé. Quand, au soir de sa vie, il jettera son regard sur le superbe monument qu'il a, au prix de tant de labeurs, fait élever dans le parc Mance, au pied du Mont-Royal, M. Villeneuve pourra à bon droit se consoler de toutes les contrariétés et de tous les déboires qu'il a dû subir pour réussir. La nation reconnaissante, alors comme aujourd'hui, lui rendra hommage. Son nom, pour les siècles, reste attaché à celui de Cartier.

M. Boyd, un anglais qui nous aime et que nous aimons, nous a donné, après celui de M. Decelles, un *Cartier et son temps*, qui l'honore autant que le héros qu'il raconte et qu'il célèbre. Avec une largeur d'esprit et une hauteur de vues absolument remarquables, M. Boyd a écrit là, à la louange de sir Georges, des pages admirables. A supposer, par impossible, que la rouille ou l'usure fasse un jour disparaître nos granits et nos bronzes, le livre de M. Boyd vivra. On le lira dans le palais du riche et dans la chaumière du pauvre, pendant des siècles à venir,et l'on se dira que Cartier n'aurait pas pu être plus justement loué par un fils de sa race qu'il ne l'a été par cet anglais sympathique. Le nom de Boyd reste lui aussi, pour jamais, attaché au nom de Cartier.

Il me semble, mesdames et messieurs, qu'avant de reprendre mon siège, à titre de citoyen de Saint-Antoine et de membre de la famille Cartier, j'ai un dernier devoir à remplir, et c'est celui de saluer la présence, au milieu de nous, en ce jour de l'apothéose de son illustre père, de Mlle Hortense Cartier, l'unique fille survivante de sir Georges.

Vous avez bien voulu, madame, quitter un moment le

doux pays de France, devenu le vôtre depuis tant d'années, et votre chère villa de Cannes, pour venir, en bravant toutes les fatigues d'une traversée et d'un long voyage, vous unir à vos compatriotes d'origine, et j'oserai dire à vos coparoissiens de Saint-Antoine, dans la célébration de ces belles fêtes du centenaire Cartier, consacrées à honorer la mémoire de l'homme d'Etat illustre dont vous êtes la fille. Soyez-en remerciée!

Le pays tout entier vous reçoit et vous acclame comme une reine. Vous partagez, comme c'est votre droit, les honneurs rendus à sir George. Laissez-moi vous dire que personne plus que nous, citoyens de Saint-Antoine, que personne plus que nous surtout, membres de la famille Cartier, ne s'en réjouit et ne s'en félicite.

En revenant vers le vieux village où vivent les Cartier depuis cent soixante ans, vous ne reveniez pas du reste vers des étrangers. Vous avez reconnu, je le sais, les lieux bénis de votre enfance, tandis que les anciens parmi nous reconnaissent jusque dans vos traits ceux de notre grand et toujours regretté sir Georges. Plus encore, les intimes d'autrefois aiment à se rappeler vos séjours à la maison " aux sept cheminées", chez l'oncle Côme et la tante Josephte, avec lady Cartier et Mlle Joséphine votre soeur, et, j'en suis bien sûr, il vous plaît de vous en ressouvenir avec nous. Vous êtes bien chez vous, chez nous! Vous êtes de la famille et vous êtes de la paroisse, encore et toujours! Madame, ce nous est un honneur et une gloire.

Lorsque, revenue dans votre villa de Cannes, *La Liane,* sur la côte d'Azur, vous entendrez, le soir, la chanson, qu'on dit si puissante et si douce, de la mer méditerranéenne, pensez quelquefois aux murmures moins puissants, mais tout aussi doux, des modestes flots du Richelieu, près de Saint-Antoine. Ils sont pleins, ceux-ci, de la gloire de votre illustre père, que ce bronze que vous venez de dévoiler perpétuera à jamais,

devant la vieille église paroissiale, construite, en 1779, par votre arrière grand-oncle maternel, le bon vieux curé Michel Gervaise.

* * *

Nous nous garderons bien d'ajouter quelque commentaire que ce soit à ce solide discours, si naturel et si vivant. Mais nous sommes particulièrement heureux d'avoir l'avantage de le publier dans les pages de la *Revue canadienne*. A plusieurs reprises déjà, notre revue a rendu hommage à la mémoire du grand Canadien que fut sir Georges-Etienne Cartier, notamment dans ses livraisons de juin 1912 et de septembre 1914. Il nous a semblé qu'en publiant aujourd'hui ce discours d'un Cartier aux fêtes de Cartier, nous restions dans la note de nos traditions, tant du point de vue littéraire que du point de vue patriotique.

Nous y tenions d'autant mieux que l'auteur de ce discours, M. Louis-Joseph Cartier, est de ceux, à notre avis, qui s'oublient trop eux-mêmes et vivent trop dans l'ombre. Très digne de porter un grand nom, il mérite qu'on l'honore et qu'on salue en sa personne un citoyen qui aurait pu et qui aurait dû, si les circonstances l'eussent voulu, occuper, au parlement ou au sénat, par exemple, une place à laquelle lui-même il aurait fait honneur.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

A travers les faits et les oeuvres

Au congrès de Genève. — Nos représentants font grande figure. — L'honorable M. Doherty et l'article 10. — Il s'inspire uniquement des intérêts canadiens. — La question des matières premières. — Opposition de sir George Foster. — Les comités d'organisation technique. — Un discours de M. Rowell. — Sensation produite. — Les événements de Grèce. — Le retour de Constantin. — La session du parlement britannique. — Un exposé de M. Chamberlain. — Le bill du *Home Rule*. — Les amendements des lords. — Entente finale. — Adoption du bill. — Son analyse. — La situation irlandaise. — Guerre civile désastreuse. — Vaines tentatives de conciliation. — La république irlandaise est l'obstacle. — Réalisation impossible.— Un mot de M. Devlin. — La tradition des patriotes. — Grattan, O'Connell et Parnell. — Les victoires de l'Irlande depuis un siècle.— Faut-il compromettre tout cela? — L'année nouvelle.

DURANT les semaines qui viennent de s'écouler, le Canada a fait grande figure au congrès de Genève. Notre ministre de la justice, l'honorable M. Doherty, a pris l'initiative d'une des propositions les plus importantes qui aient été soumises à l'assemblée de la *Ligue des nations*. Il a présenté une résolution ayant pour objet de retrancher du fameux pacte l'article dixième, qui a provoqué tant de discussions. Nos lecteurs se le rappellent sans doute, mais il n'est peut-être pas inopportun d'en reproduire le texte. Le voici: " ART. 10.—Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation. " Comme on le sait, cet article est l'un de ceux qui ont le plus contribué à empêcher les Etats-Unis d'accepter le traité et d'entrer dans la ligue. Ce n'est pourtant pas le désir de faire disparaître l'objection américaine qui a dicté la démarche de M. Doherty. Il l'a formellement déclaré à un représentant de la presse asso-

ciée. " En présentant la résolution pour l'élimination de l'article 10 du pacte de la Société, a-t-il dit, je ne fais que suivre la politique adoptée depuis le commencement de la discussion de cet article durant la conférence de la paix. Nous l'avons approuvé; nous avons ratifié le pacte qui le contenait parce que le rejeter, c'était rejeter le traité de Versailles. Mais nous nous sommes réservé le droit de reprendre la question en temps opportun... Sans doute, si incidemment l'élimination de l'article 10 facilite l'entrée de nos voisins, nous en serons réjouis, mais c'est une initiative canadienne d'un point de vue purement canadien. "

A l'appui de cette déclaration, sir George Foster, notre ministre du commerce, a lui aussi affirmé ce qui suit: " L'attitude du Canada est exactement la même que celle de ses délégués à la conférence de la paix, où sir Robert Borden présenta à la commission de la Société un mémoire demandant que cet article fût rayé. Le parlement d'Ottawa, en approuvant les principes du pacte en avril 1919, a fait la même réserve. Il a aussi proposé d'autres amendements dont l'un réserve à chaque nation le droit de réglementer et de contrôler le caractère de sa population par la restriction de l'immigration. Un autre stipulait que rien dans le pacte n'interviendra en aucune façon avec la complète indépendance économique du Canada. Puisque d'autres amendements seront pris en considération, le Canada demande que cet amendement reçoive aussi considération en même temps. "

Un autre sujet sur lequel la délégation canadienne s'est énergiquement affirmée a été celui de la répartition des matières premières entre les nations. Sir George Foster a combattu fortement la proposition faite par les représentants italiens. Il a protesté contre l'idée d'internationaliser jusqu'à un certain point les ressources naturelles de chaque pays. Et cette attitude semble être approuvée par la majorité du congrès.

Enfin, à propos d'une recommandation du comité sur les organisations techniques, M. Rowell a prononcé un discours véhément. Il s'agissait de faire décréter l'établissement de trois bureaux internationaux permanents, sous les auspices de la ligue, pour s'occuper des questions de finance, de transport et de santé. M. Rowell a fait observer qu'il serait impossible pour les pays d'outre-mer d'envoyer leurs meilleurs hommes quatre fois par année pour assister à l'assemblée et aux conférences de ces comités. Et alors ce seraient les puissances européennes qui règleraient tout. Le délégué canadien a déclaré inadmissible un tel état de choses. "C'est pour l'Europe et par l'Europe que la guerre a été déchaînée sur le monde, a-t-il dit. Le Canada, pour sa part, y a vu périr cinquante mille de ses enfants. Il ne faut pas maintenant que l'Europe ait la haute main sur les affaires de toutes les nations." Cette attitude a déterminé la modification du rapport.

Nous avons, dans notre dernière chronique, signalé le fait que M. Doherty avait arrêté, par sa ferme protestation, l'hommage intempestif que l'on proposait de rendre à Jean-Jacques Rousseau, le dangereux sophiste. Tout ceci démontre que nos délégués à Genève ont fait honneur à leur pays.

* * *

Depuis le mois dernier les événements se sont précipités en Grèce. Le plébiscite qui devait décider si le roi Constantin serait rappelé a été tenu le 5 décembre. Il a eu pour résultat une écrasante majorité en faveur du monarque déchu. Celui-ci a conséquemment été invité à venir occuper de nouveau le trône rendu vacant par la mort de son fils. La question est maintenant de savoir quelle attitude les Alliés vont prendre envers la Grèce. Vont-ils lui retirer le concours finan-

cier dont elle a tant besoin ? Il est indéniable que le second avènement de Constantin va compliquer très gravement les affaires orientales.

* * *

La session du parlement britannique touche à son terme. Le ministère est parvenu à la traverser sans encombre. Abstraction faite des questions brûlantes comme celle du *Home Rule* dont nous parlerons plus loin, une des grandes difficultés à vaincre était la question des finances. Depuis des semaines, les journaux à la dévotion de lord Northcliffe, le *Times,* le *Daily Mail* et le *Daily Express,* demandaient la tête du chancelier de l'échiquier. M. Austen Chamberlain est sorti de l'épreuve non décapité. Malgré la crise du charbon et le mauvais état du commerce, il a pu annoncer que le revenu allait justifier son estimation. Dans un discours de deux heures, il a répondu avec succès à la motion par laquelle l'honorable George Lambert voulait faire décréter par la chambre que les dépenses budgétaires seraient limitées l'année prochaine à 800,000 livres. Le gouvernement ne pouvait admettre une aussi rigide limitation. Mais le ministre a assuré que le cabinet se propose de renoncer à toute dépense nouvelle pour les améliorations sociales, pour l'éducation, les services sanitaires, etc., jusqu'à ce que les finances soient en meilleure condition. Les services du temps de guerre pour les munitions, les expéditions maritimes, l'alimentation vont disparaître avec la présente année. Les dépenses militaires en Perse, en Mésopotamie, et dans certaines autres régions de l'orient vont être rigoureusement restreintes et finalement supprimées. Pour couronner le tout, M. Chamberlain a déclaré que l'Angleterre, se refusant à suivre l'exemple des Etats-Unis et du Japon, n'entend plus faire aucune dépense pour la construc-

tion de vaisseaux de guerre, jusqu'à ce qu'on ait fait une étude approfondie des leçons de la guerre navale. Comme conclusion de ce débat, la motion de M. Lambert a été rejetée par 321 voix contre 66.

Quelqu'importante que soit la question des finances, elle est bien peu de chose comparée à celle du gouvernement de l'Irlande. Le bill du *Home Rule,* se frayant une route à travers les écueils, est enfin parvenu au port de la sanction royale. Ceux qui s'intéressaient à son sort ont pu craindre qu'il ne fît naufrage sur les récifs de la chambre des lords. Des amendements très importants y ont été adoptés malgré le gouvernement. L'un d'entre eux décrétait l'institution d'un sénat pour le parlement du sud de l'Irlande. Un autre amendement a aussi doté le parlement de l'Ulster d'une seconde chambre. Lord Shannon a fait adopter une motion qui supprimait virtuellement le conseil de l'Irlande créé par le bill originel. Le marquis de Salisbury de son côté a réussi à faire voter, par 51 voix contre 50, une résolution relative à l'époque de la mise en vigueur de la loi. Au lieu du gouvernement le parlement l'aurait déterminée. Et c'était là une modification radicale, qui, du point de vue officiel, rendait la mesure inacceptable. Des négociations se sont engagées entre la majorité des lords et les ministres. En faisant des concessions de part et d'autre on a réussi à s'entendre sur un compromis. Et le bill, après avoir subi toutes ces épreuves,est prêt maintenant à recevoir la sanction royale, ce qui aura lieu sans doute aujourd'hui ou demain. Les dépêches nous donnent le résumé suivant du bill tel qu'il est sorti des délibérations des deux chambres : " Deux parlements seront établis, l'un pour le nord et l'autre pour le sud de l'Irlande. La chambre des communes du sud se composera de 128 membres, et celle du nord, de 52. L'Irlande enverra cependant 46 membres au parlement du Royaume-Uni. Le conseil de l'Irlande sera

composé de 20 représentants de chaque division parlementaire et le président sera nommé par le roi. Le conseil fournira, sitôt qu'il le pourra, un plan pour la création de secondes chambres aux deux parlements. Il a aussi pouvoir sur les bills privés, les chemins de fer et les pêcheries. Les deux parlements sont libres de n'en faire qu'un par des actes identiques ou de déléguer des pouvoirs au conseil de l'Irlande. Les parlements irlandais n'auront pas le pouvoir de faire des lois en ce qui concerne la couronne, la paix ou la guerre, les forces navales, militaires ou aériennes, les traités ou les relations étrangères, la trahison, les étrangers ou la naturalisation, le commerce extérieur, les câbles sous-marins, la télégraphie sans fil, la navigation aérienne, les phares, la fabrication de la monnaie, les soumissions légales, les marques de commerce, etc. Le pouvoir exécutif reste aux mains du roi qui continuera à entretenir un lord-lieutenant en Irlande. Les ministres irlandais devront être conseillers privés et faire partie de l'un ou de l'autre des parlements irlandais. La couronne se réserve le contrôle des forces policières pour une période de trois années à partir du jour où le bill entrera en vigueur. Le service des postes, le dessin des timbres et le bureau des régistres publics seront transférés au gouvernement irlandais lorsque l'union irlandaise sera réalisée. Par décision identique, les deux parlements irlandais pourront en prendre le contrôle. Les contrats d'achats des terres seront sous réserve en attendant une nouvelle législation. Les parlements auront pleins pouvoirs sur les taxes, sauf celles qui concernent les douanes, le surplus des accises, la taxe des profits, des corporations, et aussi la taxe du revenu. Ils ne pourront prélever de taxe *per capita*. L'Irlande fournira 18 millions par année à la dette et aux dépenses impériales, le sud contribuant 56 pour cent, et le nord 44 pour cent. Après déduction de cette somme, l'Irlande gardera le reste

du revenu qu'elle aura tiré. Le produit des annuités sur la vente des terres sera au crédit de l'Irlande. Le bill établit de hautes cours de justice dans le sud et dans le nord de l'Irlande. Il y aura aussi une haute cour d'appel. Au cas où la moitié des membres d'un des parlements ne seraient pas légalement élus, ou refuseraient de prêter le serment, le dit parlement pourra être dissous... et dans l'intervalle c'est le lord-lieutenant, secondé par un comité du conseil privé irlandais, qui gouvernera dans la ou les régions ainsi affectées. Les pouvoirs parlementaires de la dite région seront exercés par un conseil législatif nommé par le roi. "

Tel est, dans ses grandes lignes, le nouveau bill du *Home Rule* qui va remplacer celui de 1914. Il diffère de ce dernier en beaucoup de points, le plus important étant la création de deux parlements pour l'Irlande, lorsque la législation d'il y a six ans n'en instituait qu'un seul.

Maintenant comment ce bill va-t-il être accueilli en Irlande? Dans l'état actuel des esprits, on ne saurait espérer qu'il y soit accepté, même à titre d'essai ou d'acheminement vers l'union de toute la nation irlandaise sous un gouvernement autonome. Il y a bien longtemps que la malheureuse Erin n'a traversé d'aussi sombres jours. Les passions politiques sont déchaînées. Les haines nationales ont atteint leur paroxysme. Les meurtres, les incendies, les massacres, les destructions de propriété sont à l'ordre du jour. La guerre civile la plus atroce ensanglante et désole l'Irlande. La violence répond à la violence. D'un côté policiers et soldats britanniques, de l'autre sinn-feiners enregimentés dans l'armée républicaine,tous font assaut d'embuscades, de coups de main,d'incursions meurtrières. L'autre jour la ville de Cork était partiellement réduite en cendres. Rien ne saurait dépeindre l'horreur tragique dont est enveloppé cet infortuné pays.

En présence de tels désastres, de tant de maux et de dou-

leurs, les meilleurs esprits se demandent s'il ne serait pas possible de mettre fin à une aussi désespérante situation. On a parlé de conciliation, de négociations en vue de rétablir l'ordre et la paix. Plût au ciel que ces démarches réussissent! Mais elles semblent se heurter à un insurmontable obstacle. Si l'on en croit les dépêches,le Père O'Flanagan,vice-président des *sinn-feiners,* qui était en pourparlers avec le premier ministre, aurait fulminé cet ultimatum : " Si vous désirez réellement la paix, permettez à la constitution adoptée par le peuple irlandais aux dernières élections générales d'accomplir ses fonctions légitimes, ensuite arrangez les termes d'un traité par négociations directes avec le chef officiel de la nation irlandaise, le président de Valéra. C'est le seul chemin possible à la réconciliation. " A cela M. Lloyd George aurait fait la réponse suivante : " J'avais espéré qu'avec de la modération et du sens commun des deux côtés il aurait été possible d'en venir à une entente qui mettrait fin à la lutte en Irlande et fraierait la route à une réconciliation. Je n'ai jamais manqué de faire voir clairement qu'il n'y avait aucune possibilité du règlement tant que les *sinn-feiners* demanderaient une république irlandaise. "

La reconnaissance d'une république irlandaise, la rupture complète du lien qui unit l'Irlande à l'Angleterre, voilà donc l'insoluble difficulté. Comme nous l'avons dit déjà, il semble impossible de croire que le gouvernement britannique puisse jamais consentir à accepter cette solution. Ce serait pour lui un désastre. Il n'y donnerait son assentiment que s'il était réduit à une totale impuissance, comme l'Allemagne en 1918, ou la France en 1870. Non, si la question est placée sur ce terrain, il ne saurait y avoir d'autre issue qu'une lutte à mort. Mais qui succomberait dans une telle lutte ? Les chefs *sinn-feiners* ambitionnent-ils pour leur patrie un retour aux sombres jours de Cromwell ? Un député nationaliste irlandais,

M. Joseph Devlin, déclarait récemment que la raison pour laquelle il n'est pas *sinn-feiner,* c'est qu'il ne croit pas qu'une petite nation de quatre millions et demi, manquant du matériel de guerre, de richesses, et rien qu'avec la justice de sa cause, puisse résister à la force de l'Angleterre. S'il y avait la plus petite chance de succès, il prendrait immédiatement un fusil et serait prêt à mourir pour son pays. Mais il voudrait régler la question sur le terrain de la constitution. La Grande Bretagne et l'Irlande devraient demeurer ensemble.

En exprimant ces vues, relativement à la solution constitutionnelle, M. Devlin faisait écho à la tradition invariable des plus grands patriotes dont s'honore l'Irlande. Nous rappelions le mois dernier une parole de Grattan. Elle est citée par M. Thomas d'Arcy McGee, un noble fils d'Erin tombé sous la balle d'un fénien, dans son histoire de l'Irlande. Voici le passage : " La tâche que M. Grattan se sentait appelé à accomplir n'était pas révolutionnaire dans le sens usuel du mot. Il était monarchiste et whig dans sa politique générale. Mais il était aussi irlandais, il aimait son pays dont il était fier et pour lequel il ambitionnait la plus large liberté religieuse. Avec l'indépendance de la magistrature et de la législature, avec la liberté du commerce et de la conscience, il aurait été satisfait du maintien du lien britannique. Dans son langage imagé il disait : " La mer proteste contre l'union, et l'océan contre la séparation. " (McGee, *Popular History of Ireland,* t. II, p. 649). Ce grand orateur, dans son mémorable discours du 16 avril 1782 sur le triomphe de l'indépendance irlandaise, disait encore : " Le peuple de ce royaume (l'Irlande) n'a jamais exprimé le désir de partager la liberté de l'Angleterre, sans affirmer sa détermination de partager également son sort, se maintenant ou succombant avec la nation britannique. " (*Grattan's Speeches,* Dublin, 1871, p. 77.)

Ecoutez maintenant O'Connell, le glorieux "libérateur". Devant l'Association catholique, à Dublin, le 9 octobre 1824, il s'écriait: " Que les lois de l'Angleterre relatives à l'Irlande soient inspirées par un sentiment maternel, et celle-ci en retour manifestera sa gratitude par son affection filiale et son attachement au trône. (Ici il y eut une interruption de quelques instants, causée par les véhémentes et enthousiastes acclamations de l'assemblée.) Oui, monsieur, mon coeur se réjouit à la constatation d'un sentiment si ardent pour notre souverain, lorsqu'il venait, sans la protection des baïonnettes, se confier à la loyauté et à l'attachement des Irlandais, dans un moment où la désaffection régnait en Angleterre." (*Select Speeches of Daniel O'Connell,* Dublin, 1872, t. II, p. 405.).

Après Grattan, après O'Connell, quelle était l'attitude de Parnell? M. T.-P. O'Connor nous la signale, dans son intéressant ouvrage sur le mouvement parnelliste. M. Gladstone, qui, depuis.... mais alors il faisait de la coercition, avait accusé le leader irlandais de poursuivre entre autres choses le démembrement de l'empire, En réponse, M. O'Connor rapporte ces paroles de Parnell, prononcées, dans une assemblée, à l'appui de la *Land League*: " Je n'aurais pas ôté mon habit pour entreprendre cette tâche, si je n'avais pas vu que nous étions à poser les nouvelles fondations de notre indépendance législative. " Et M. O'Connor ajoute: " Cette phrase, souvent citée, demande simplement la restauration du parlement irlandais, et ceci n'est pas le démembrement. " (T.-P. O'Connor, *The Parnell movement*, p. 392.) On pourrait citer une foule de déclarations analogues de Redmond, de McCarthy, de Sexton, d'Healey, etc. Comme on le voit, MM. de Valéra, Griffith et les autres chefs du *Sinn Fein* sont en rupture complète avec les plus grands patriotes de l'Irlande. Et jusqu'à présent le seul résultat qu'ils aient obtenu c'est d'attirer sur

leur pays tous les fléaux de la guerre civile, c'est de plonger l'Irlande dans le sang et les larmes. Ne serait-il pas temps pour eux de modifier leur programme et de retourner à la politique de Parnell et d'O'Connell? Nous sommes convaincu que, dans les circonstances actuelles, en renonçant à leur séparatisme, ils pourraient obtenir par négociation une mesure de *Home Rule* bien supérieure à celle qui vient d'être votée, supérieure peut-être même à celle que Parnell avait obtenue de Gladstone. Et ce serait le couronnement glorieux de la série de victoires obtenues par l'Irlande depuis un siècle.

Cette affirmation surprendra sans doute un grand nombre de personnes. Mais lorsqu'on étudie l'histoire des relations de l'Angleterre avec l'Irlande de 1800 à 1920, on constate qu'elle fait passer devant nos yeux toute une longue succession de réparations, de réformes fondamentales consenties par le gouvernement et le parlement britanniques, tantôt sous la pression des événements, tantôt sous l'inspiration de cet esprit réformiste qui périodiquement s'affirme et s'extériorise dans la politique anglaise. Au début du dix-neuvième siècle la masse du peuple irlandais était courbée sous un régime désespérément oppressif. Les neuf-dixièmes de la nation n'étaient ni électeurs ni éligibles. Exclus de la vie publique, ils l'étaient encore de toutes les fonctions administratives et se voyaient enlacés dans un enchevêtrement d'incapacités savamment ourdi depuis trois siècles. Leur foi religieuse faisait d'eux une majorité ostrocisée et sans pouvoir. Ils étaient taxés pour soutenir une Eglise dont ils ne fréquentaient pas les temples. Dans un autre domaine le landlordisme, doublé de l'absentéisme, les pressurait, les affamait, les acculait à la ruine et à l'exil. Du point de vue religieux, du point de vue politique, du point de vue économique, l'Irlandais catholique était un véritable paria.

A l'heure actuelle tout cet ordre social foncièrement ini-

que s'est écroulé et un régime plus conforme à la justice s'est élevé sur ses ruines. La première grande réparation fut celle qui rendit aux catholiques leur droit de cité. Le bill d'émancipation de 1829 créa en Irlande un électorat national et ouvrit aux représentants de la majorité, jusque là muette, les portes du parlement. La magistrature et l'administration lui devinrent aussi accessibles. Cette victoire en contenait en germe beaucoup d'autres. En 1838, l'iniquité qui faisait payer par le catholique la dîme destinée au culte protestant fut abolie. En 1845, le parlement votait $150,000 pour la restauration du collège de Maynooth, consacré à la formation du clergé catholique, et $130,000 de subvention annuelle pour le maintien de cette institution. Puis, en 1869, ce fut la sécularisation (ou le " désétablissement ") de l'Eglise d'Irlande qui fut décrétée sous les auspices de M. Gladstone. Désormais cette Eglise, dont les adhérents n'étaient que 693,000 sur une population de 5,800,000, cessait d'être considérée comme nationale et d'occuper une situation privilégiée.

Toutes ces mesures avaient eu pour effet de redresser bien des griefs. Mais une question redoutable et douloureuse restait comme un chancre rongeur au flanc de l'Irlande, dont elle empoisonnait la vie nationale. C'était la question agraire. Le landlordisme, tel que l'avaient fait trois siècles de spoliation, d'exactions et de violence, était toujours la malédiction de l'Irlande. Un régime de fermages exorbitants, de tenure incertaine, de conditions arbitraires entraînait comme conséquence la misère endémique, les évictions incessantes, les haines, les désordres et le crime. Il fallait porter le fer rouge dans cette plaie. A partir de 1860 le parlement britannique entreprit cette tâche. Il ne s'y prêta pas toujours de bonne grâce. Il s'y laissa plus d'une fois contraindre par le seul excès du mal. Mais bon gré mal gré et par étapes il accomplit l'oeuvre nécessaire. Nous ne saurions entreprendre de faire

ici l'historique des lois agraires votées pour soulager le tenancier irlandais. Notons simplement celle de 1860, celle de 1870, celle de 1881, celle de 1885, appelée la loi Ashbourne, et qui marquait une date dans cette réforme graduelle. On comprendra l'importance de cette dernière en lisant le commentaire suivant d'un député irlandais : " Lord Ashbourne a présenté un bill d'un caractère pratique. En un temps comparativement court, le bill est devenu loi et le programme de la *Land League,* cinq ans après la publication, s'est trouvé incorporé dans les statuts de l'Angleterre. " (T.-P. O'Connor, *The Parnell Movement,* p. 540.) Nous n'avons pas besoin de souligner l'importance de cette déclaration. Cependant la réforme agraire était loin d'avoir atteint son terme. En 1887, un nouveau bill fut adopté pour étendre les dispositions de celui que le parlement avait édicté en 1885. Puis ce furent le *Land Purchase Act* de 1891, le *Land Act* de 1896, et enfin la législation mémorable de 1903. Cette dernière loi était le résultat d'une conférence tenue à Dublin entre des représentants des landlords et des fermiers. Elle avait pour but de mettre les tenanciers en mesure d'acheter les terres affermées par eux au moyen du secours de l'Etat. A cette fin un fonds de $500,000,000 (un demi-milliard) était créé pour faire aux acheteurs des avances, moyennant deux et trois quarts pour cent d'intérêt et un demi pour cent d'amortissement. De plus un bonus de $60,000,000 était voté au bénéfice des tenanciers afin qu'ils fussent mieux en état d'acheter et de devenir propriétaires. M. John Redmond, le chef du parti irlandais, appréciait comme suit cette législation : " Quels que soient les défauts du bill Wyndham, et je ne suis pas disposé à les exagérer, il a pour objet l'abolition complète et finale du landlordisme... C'est la victoire la plus effective gagnée depuis des siècles par la race irlandaise pour que le peuple d'Irlande puisse reconquérir le sol. " L'événement prouva

que ces prévisions n'étaient pas exagérées. Peu de temps après,200,000 tenanciers étaient déjà devenus maîtres de leurs terres, et $380,000,000 de propriétés avaient changé de mains à la satisfaction commune des landlords et des paysans.

L'obtention de cette réforme capitale coincidait presque avec une autre non moins importante. Depuis longtemps l'Irlande bénéficiait des lois de franchise électorale qui étendaient le suffrage à des catégories nouvelles de citoyens. Ainsi le bill de réforme de 1884 créait d'un seul coup en Irlande 400,000 électeurs de plus. On en vit bien la conséquence aux élections générales de 1885 où 86 députés parnellistes furent élus avec des majorités écrasantes. Mais ceci ne donnait au parti irlandais qu'une influence parlementaire et ne le faisait participer en rien à l'administration des affaires d'Irlande. Il en fut bien autrement de la loi adoptée en 1898. Elle était intitulée: " Loi relative au gouvernement local de l'Irlande. " Elle créait des conseils de comté et des conseils de district, dont les membres devaient être élus pour quatre ans d'après une franchise démocratique. Les pouvoirs fiscaux et administratifs possédés jusque-là par les grands jurys leur étaient dévolus. Le continuateur de May, M. Francis Holland, dit de cette loi " qu'elle fut la plus importante étape vers le gouvernement autonome de l'Irlande qui eût encore été faite et qu'elle porta un coup décisif à la suprématie de l'aristocratie protestante". Ceci est tellement vrai qu'à l'heure actuelle, en dehors de l'Ulster, tout le gouvernement municipal de l'Irlande est entre les mains du parti irlandais. L'oeuvre de la réforme s'est étendue aussi au domaine de l'éducation. En 1908, après diverses tentatives plus ou moins heureuses, le parlement adoptait l'Acte de l'université irlandaise. Il créait deux universités gratifiées de chartes royales, l'une à Belfast, l'autre à Dublin, celle-ci composée des collèges de Cork et de Galway et d'un collège acceptable aux ca-

tholiques. Elles étaient investies de pouvoirs d'affiliation et n'étaient soumises à aucun des *tests* exigés naguère. Ce bill reçut l'approbation entière des représentants de l'Irlande. Dans une autre sphère nous devons aussi noter la loi relative à l'instruction agricole et technique en Irlande adoptée en 1899. Elle créait un conseil d'agriculture composé de membres nommés par les conseils de comté et par le service d'agriculture pour chaque province. Elle instituait aussi un conseil qui devait s'occuper des questions industrielles. Un revenu annuel de $850,000 était attribué au nouveau service.

La rapide récapitulation que nous venons de faire n'est pas complète. Mais elle suffit pour indiquer quelle transformation heureuse s'est opérée dans la condition de l'Irlande depuis un siècle. Emancipation religieuse, suppression totale des incapacités confessionnelles, libération du joug de l'Eglise d'Etat, investiture électorale des masses populaires, subventions accordées à l'enseignement catholique, établissement de l'autonomie municipale, abolition virtuelle du landlordisme, quelle série de victoires et d'avantages précieux obtenus soit par l'agitation pacifique, soit par l'évolution normale des partis et de la mentalité anglaise ! Une seule conquête reste à accomplir, l'autonomie législative. Mais elle est presque achevée. Le principe du *Home Rule* vient d'être accepté par les deux chambres. Et il nous paraît indubitable que, si les chefs de l'Irlande le veulent, ils peuvent obtenir une mesure de *self-government* vraiment satisfaisante. Vont-ils suivre l'exemple des grands patriotes d'autrefois et compléter glorieusement l'oeuvre de ceux-ci, ou bien vont-ils, par un aveuglement fatal, risquer de tout compromettre, de perdre le terrain gagné depuis un siècle, et précipiter leur pays dans un abîme de maux ? Dieu veuille que l'Irlande se détourne du fenianisme, pour reprendre la voie tracée par Grattan, O'Connell et Parnell !

* * *

L'espace nous manque pour parler des affaires de France, de la politique américaine et de certaines questions qui nous concernent. Nous devons ajourner tout cela au mois prochain. Avant de déposer la plume, nous prions nos fidèles lecteurs d'agréer nos voeux pour l'année qui va naître. Qu'elle leur soit sereine et douce et qu'elle apporte au monde fatigué un peu de cette paix dont le règne est si long à venir !

Thomas CHAPAIS.

Québec, 24 décembre 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE COEUR DE JESUS, par le Père Lebrun, vicaire provincial des eudistes au Canada. — Chez Lethielleux, à Paris, 1919.

Bon volume de 226 pages, qui nous expose, en une trentaine de considérations, solides, sérieuses, pratiques et à la portée de toutes les intelligences moyennes, ce qu'est le Coeur de Jésus d'après l'Evangile et les écrits des saints. C'est juste ce qu'il faut pour un beau mois du Sacré-Coeur. C'est simple, sans prétention, substantiel pourtant et éloquent. Ces pages parlent vraiment à l'âme. Elles feront du bien. E.-J. A.

* * *

GRAINS DE SABLE, par Mlle Blanche Gagnon. — A l'*Action sociale*, Québec, 1921.

Cela devait venir. La fille d'Ernest Gagnon devait un jour publier quelques pages. Ses articles, parus ici ou là, nous le disaient. Son joli volume s'apparente aux *Choses d'autrefois* et aux *Feuilles volantes* de son regretté père. Mais le talent de la fille est bien lui-même. Je promets une heure agréable à qui se procurera ce bon petit livre, auquel je ne trouve qu'un défaut, celui d'avoir un nom trop modeste. *Grains de sable*, comme l'autre jour *Brins d'herbe* de *Monique*... Vraiment ces dames exagèrent! Je parierais 10 contre 1 que leurs *brins* et leurs *grains* ne leur paraissent pas à elles-mêmes si petits et si menus qu'elles veulent bien le dire. Mais la modestie est toujours une belle vertu, et, grâce à Dieu, il y a encore des femmes auteurs qui sont vertueuses. Pour vous en convaincre, si vous aviez l'audace d'en douter, je vous conseille de lire *Grains de sable*. Que Mlle Gagnon nous parle musique ou qu'elle évoque des souvenirs — c'est pareillement harmonieux, doux et édifiant. E.-J. A.

* * *

UNE MAITRISE D'ART EN CANADA, par M. Emile Vaillancourt, avec préface de E.-Z. Massicotte. — Chez Ducharme, à Montréal, 1920.

M. Massicotte écrit: " Voilà une monographie qui est une révélation... M. Vaillancourt dissipe notre ignorance. Il nous découvre que le Canada français, au début du XIXe siècle (1800-1828), avait une école des beaux-

arts organisée de remarquable façon; que cette institution a fourni des architectes et surtout des sculpteurs, des imagiers et des ornemanistes qui ont créé un genre et ont fait oeuvre telle que souvent des connaisseurs d'outre-mer se sont émerveillés des trésors que renfermaient nos temples." Cette école des beaux-arts, elle était sise aux " Ecorres ", le cher pays de Saint-Vincent-de-Paul — face au Sault-au-Récollet, et son principal maître fut Louis Quevillon. Cela importe peu, sans doute, pour la masse de nos lecteurs. Mais nous, qui sommes " issu " des " Ecorres " et qui cousinons avec les Quevillon, vous comprenez, ce volume nous plaît infiniment ! Orgueil de clocher, fierté du sang? Peut-être. C'est égal, cela fait plaisir et chatouille agréablement. D'autant que le volume de M. Vaillancourt, bien écrit, bien imprimé, bien illustré, est de ceux qu'on peut recommander sans que la conscience proteste, tout au contraire. E.-J. A.

* * *

LES LIENS, par Jean Balde, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de cette oeuvre délicate, qui substitue résolument l'étude attentive et passionnée de la sensibilité humaine aux banales extériorités du roman d'action ordinaire, appartient évidemment à l'école intimiste. Le vrai drame, le seul qui donne à la vie sa réelle signification, est en nous. L'histoire qui nous est contée, sans péripéties de roman-feuilleton, le prouve à merveille. Un jeune universitaire, paré des lauriers récents de l'agrégation, accepte de se séparer des siens, des camaraderies d'élite qui l'entourèrent à Paris, de la douceur du foyer natal, pour aller au loin exercer l'apostolat de la culture française. La femme qu'il aime le suit sans débat, fidèle à la grande parole des livres saints: " Ton pays sera mon pays, ton Dieu sera mon Dieu... " Mais il laissera derrière lui, pendant sa longue absence, l'admirable soeur qui l'éleva et jalouse en secret son bonheur instinctivement égoïste, ses amitiés précieuses, le nid méridional dont les pics bleuâtres des Pyrénées ferment l'horizon, Partir, n'est-ce pas mourir un peu? Cependant, entre le voyageur qu'entraîne sa destinée ayant conscience des mille liens brisés par sa résolution et ceux qu'il abandonne règne une émulation de générosité toute cornélienne, qui apaise les regrets en les ennoblissant par un haut sentiment du devoir joyeusement accepté. Dénouement infiniment touchant, qui exprime toute la beauté de la foi traditionaliste.

* * *

PRIERES CHOISIES PARMI LES PLUS BEAUX PSAUMES. — Chez De Gigord, à Paris (15, rue Cassette).

Le Père Gratry conseillait de faire sa prière du matin en lisant un psaume de la Bible. Cette pratique pourra être généralisée par l'apparition de ce recueil de *Prières choisies parmi les plus beaux psaumes*. C'est une nouvelle traduction aisée, vivante et bien française, qui contraste avec les versions archaïques en usage jusqu'ici. En outre, ces prières groupées sous quatre titres — *Dans la souffrance* — *Dans la joie* — *Dans le repentir* — *Dans l'espérance* — expriment en des cris sublimes toutes les émotions qui peuvent soulever le coeur de l'homme en face de son créateur. Il est à souhaiter que ce petit livre devienne l'*Eucologe* de tous les fidèles instruits et qui désirent vraiment prier. Il s'adresse " aux âmes intérieures " avides de renouveler les formules trop souvent répétées des prières habituelles ; elles trouveront profit à rafraîchir leur piété à la source des sentiments vrais et profonds, à la fois divins et humains, que contiennent les psaumes, "cette éternelle poésie des âmes religieuses".

* * *

COMMENT IL FAUT AIMER LA SAINTE VIERGE, par M. le chanoine Millot, vicaire général de Versailles. — Chez Lethielleux, à Paris (10, rue Cassette).

Cette année, M. le chanoine Millot nous fait entrer plus avant dans le mystère de la Sainte Vierge qu'il présente au public chrétien, chaque année, à l'occasion du *mois de Marie*. Nous retrouvons dans cet ouvrage les qualités maîtresses qui ont valu à l'auteur des appréciations si flatteuses et la faveur de nombreux lecteurs. Chaque jour, à côté des pages doctrinales, on trouvera une histoire bien choisie et d'ampleur suffisante : c'est la bonne tradition du genre. Après nous avoir montré *la nécessité de la dévotion à Marie*, M. le chanoine Millot nous expose avec sa clarté habituelle ce que cette dévotion exige de nous et ce qu'elle produit en nous et entre temps nous prouve que rien n'est plus doux au coeur de Dieu, de Marie et de l'homme que la dévotion que nous professons pour la Sainte Vierge.

* * *

LA JUSTE PAIX, par Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Toute la vie de la France est suspendue à l'exécution du traité de Versailles. Cette charte du monde renouvelé est mal connue de la plupart des hommes, qui ont cependant à en ressentir les effets dans leur vie publique et privée. Il est indispensable que les clauses et la portée en soient clairement expliquées. C'est ce que M. Raphaël-Georges Lévy a fait dans un volume intitulé *La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles*. L'auteur rappelle les critiques qui accueillirent cet acte diplomatique, dont la portée n'avait peut-être pas été saisie au premier abord. Il déçut beaucoup d'espoirs légitimes et ne parut accorder à la France que le minimum de ses légitimes revendications. Or, voici que des voix s'élèvent qui prétendent reviser le traité, mais, chose inouïe ! au profit des vaincus. Un Anglais, M. Keynes, a publié un volume sur les conséquences économiques de la paix, dans lequel il prétend démontrer que les Allemands ne sont pas en mesure d'acquitter les obligations qui leur ont été imposées. M. Raphaël-Georges Lévy s'élève avec force contre de pareilles allégations. Il les réfute avec vigueur ; il montre combien faibles sont les charges de l'Allemagne en comparaison des désastres qu'elle a causés. Il rappelle que pas un centime des 200 milliards de frais de guerre proprement dits qui nous incombent ne nous sera remboursé et que tout ce à quoi nous avons droit c'est la réparation des dommages causés aux populations civiles, le remboursement des pensions que nous servons aux victimes de la guerre. Aux plaintes hypocrites des Allemands qui se prétendent hors d'état de payer, il oppose le tableau de leur richesse, emprunté exclusivement à des auteurs germaniques, qui, en 1914, célébraient à l'envi la puissance économique de leur pays. Or, celui-ci est resté intact : pas un village n'a été rasé, pas une usine détruite. L'auteur oppose à ce tableau celui de nos départements anéantis, des provinces italiennes envahies, de la Serbie écrasée. Non seulement les mines, les usines allemandes demeurent intactes, mais elles se sont enrichies d'un précieux matériel arraché à nos établissements français et qu'il est dans bien des cas impossible de nous faire restituer. On voudra lire ce volume qui remet les choses au point et dissipe, à la lumière des réalités, les paradoxes dangereux qu'on essaie de répandre dans le monde au sujet de la situation respective de l'Allemagne et de la France. Il démontre victorieusement que le traité de Versailles est aujourd'hui la charte de l'Europe, que le seul but à poursuivre par les hommes d'Etat est l'exécution intégrale de ce pacte, solennellement et librement consenti par ceux qui l'ont signé.

MELANGES DE PATROLOGIE ET D'HISTOIRE DES DOGMES, par J. Tixeront, doyen de la faculté catholique de théologie de Lyon. — Chez Lécoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Dans ce volume l'auteur a réuni un certain nombre de conférences, données aux facultés catholiques de Lyon, et d'articles publiés dans diverses revues. Articles et conférences se rapportent tous à ce qui a fait depuis vingt ans l'objet unique de ses études, la patrologie et l'histoire des dogmes. De là le titre du volume. Il est inutile de le recommander plus longuement au lecteur, les autres travaux de M. Tixeront étant assez connus. Voici seulement la liste des sujets traités dans celui-ci : I. *S. Ignace d'Antioche;* II. "*Le Pasteur*" *d'Hermas;* III. *La lettre de l'Eglise de Lyon et de Vienne sur les martyrs de* 177 ; IV. *L'apologie d'Athénagore;* V. "*Le Pédagogue*" *de Clément d'Alexandrie;* VI. *Tertullien moraliste;* VII et VIII. *S. Cyprien ;* IX. *Les concepts de* NATURE *et de* PERSONNE *dans les Pères et écrivains des Ve et VIe siècles; X. La lettre de Philoxène à Abou-Niphir;* XI. *La doctrine pénitentielle de S. Grégoire le Grand ;* XII. *Le rite du Matal.*

* * *

LE CATHOLICISME DE SAINT AUGUSTIN, par Mgr Pierre Batiffol. — Chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, à Paris.

Avec ce volume sur le *Catholicisme de saint Augustin* se dessine la grande envergure de l'histoire de l'établissement du catholicisme qu'a entrepris d'écrire Mgr Pierre Batiffol. Dans *l'Eglise naissante,* l'historien faisait l'histoire des primes origines du catholicisme. Dans *la paix constantinienne,* il étudiait les rapports de l'Eglise et de l'Etat et la conquête par l'Eglise de son indépendance en face du prince. Dans *le siège apostolique de saint Damase à saint Léon,* il étudiera l'organisation de l'unité catholique, et ce sera le terme de cette histoire. Avec saint Augustin, Mgr Batiffol étudie la mystique de cette unité. Les critiques comme M. Harnack aiment à dire que saint Augustin est "le père du catholicisme romain ". Le livre de Mgr Batiffol montre que saint Augustin en est plus justement le fils, mais un fils qui a contemplé, aimé, servi le catholicisme avec une profondeur de doctrine et de sentiment incomparable. C'est cette doctrine et ce sentiment d'Augustin que l'on trouvera dans le présent livre.

* * *

Revue de l'année catholique en 1920

DU POINT DE VUE CANADIEN

" Le métier de pape est un dur métier ", disait récemment, au congrès de la *Croix,* à Paris, l'éloquent prédicateur de Notre-Dame, le Père Janvier; " l'homme qui est élevé au sommet de la hiérarchie catholique est exposé à tous les traits, ses jours sont parfois abreuvés de douleurs, et, au milieu des critiques, des contradictions, des hostilités, son coeur est bien souvent déchiré. " Cela, en effet, à ne considérer que ce qui se passe le plus ordinairement dans les parlements et les chancelleries d'Etat, paraît incontestable. Mais le pape est le docteur de la chrétienté et il en est le chef, il a droit d'enseigner et il a droit de commander, il est le vicaire du Christ sur la terre et le Saint-Esprit l'assiste. Quelle force et quelle gloire!

Au cours de l'année qui vient de finir, Notre Saint-Père Benoît XV a eu plus d'une occasion de manifester cette force et de vivre cette gloire. Ainsi, aux mois de mai et de juin, en vertu de son suprême pouvoir, alors que tous les procès canoniques exigés par les sages prescriptions de l'Eglise avaient suivi leur cours, de l'avis de ses cardinaux, le vénéré pontife a procédé à la proclamation de plusieurs bienheureux et de plusieurs saints: le 9 mai, à celle de la bienheureuse Louise de Marillac, la co-fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité; le 13 mai, à celle de sainte Marguerite-Marie et de saint Gabriel de l'Addolorata; le 16 mai,à celle de sainte Jeanne d'Arc; le 23 mai, à celle du bienheureux Olivier Plunckett, la gloire de l'Irlande avec saint Patrice; le 6 juin, à celle des bienheureux martyrs de l'Ouganda; le 13 juin, à celle des quatre bienheureuses Filles de la Charité d'Arras et des onze bienheureuses Ursulines de Valenciennes. Il semble bien que "le grand pontife de la paix", ainsi qu'on a appelé Benoît

XV, a dû éprouver une douce consolation,en usant ainsi de ses hautes prérogatives pour placer sur les autels un si grand nombre de bienheureux et de saints. Ces proclamations se sont faites, à Saint-Pierre-de-Rome, au milieu de fêtes splendides. On en a signalé plus d'un détail touchant. Le propre frère de saint Gabriel, par exemple, assistait à la canonisation de son frère, et deux compagnons des martyrs de l'Ouganda, qui avaient pu échapper au massacre de 1886, assistaient à la béatification de leurs petits compagnons du continent noir.

D'une manière générale, il ne nous est pas possible de ne point mettre en relief le fait que la plupart de ces nouveaux bienheureux et de ces nouveaux saints sont de race et de sang français, et que, pour deux d'entre eux, sainte Marguerite-Marie et sainte Jeanne d'Arc, nous avons, nous, Canadiens, fils de France, depuis longtemps, une admiration et une dévotion particulières. Dans sa lettre pastorale du 10 mai 1920, Mgr l'archevêque de Montréal s'est plu à établir entre ces deux nouvelles saintes un rapport bien significatif.

Jeanne d'Arc, écrivait-il, a vécu de 1412 à 1431, et Marguerite-Marie, de 1647 à 1690. Par des voies très différentes, la première à la tête des armées, l'autre au fond d'un monastère de visitandines, elles ont, par leur vaillance et leurs mérites, magnifiquement glorifié Dieu et honoré leur pays. C'est au nom du Seigneur Jésus que Jeanne chassait l'ennemi hors de France. C'est de la dévotion au coeur de Jésus que Marguerite se fit l'apôtre inlassable. L'une et l'autre ont laissé derrière elles le renom de la plus pure sainteté. Sur quelque champ d'action qu'elle se manifeste, la vertu est toujours grande et belle. Il se trouve aujourd'hui que l'Eglise, qui sait discerner partout, et dans quelque position qu'ils soient, les vrais serviteurs de Dieu, unit dans une gloire commune ces deux héroïnes, en les plaçant, presqu'au même jour, sur les autels.

Au Canada comme en France, ajouterons-nous très simplement, nous aimerons à prier et à invoquer ces deux saintes. Le sang que nous portons dans nos veines nous en donne comme un droit spécial. Nous en userons.

En même temps qu'il honorait ainsi, par la consécration officielle de l'Eglise, ces bienheureux et ces saints nouveaux, le pape Benoît XV, au cours de l'année 1920, s'est donné la joie et la consolation de rendre un hommage particulier à trois saints qui sont depuis longtemps au calendrier de l'Eglise : le 25 juillet, il ordonnait la célébration — du 8 décembre 1920 au 8 décembre 1921 — du jubilé du patronage de saint Joseph ; le 30 septembre, il célébrait le quinzième centenaire de la mort de saint Jérôme ; et le 5 octobre, il proclamait saint Ephrem docteur de l'Eglise universelle. Chaque fois, le Saint-Père a publié une encyclique. Celle qui a trait au patronage de saint Joseph nous intéresse tout particulièrement. Qu'on nous permette d'y insister quelque peu.

Dans le *motu proprio* du 25 juillet, relatif au cinquantenaire de la proclamation du patronage de saint Joseph sur l'Eglise universelle (acte de Pie IX, du 8 décembre 1870), le Saint-Père s'est appliqué à donner aux fidèles du monde entier des conseils souverainement opportuns au sujet de la famille chrétienne et des vertus qui doivent s'y pratiquer, comme aussi de la délicate et difficile question des rapports à maintenir ou à établir entre le capital et le travail pour l'ordre et le bien des sociétés. Il a terminé en recommandant un jubilé. Faisant écho à cette lettre pontificale, Mgr Bruchési écrivait naguère à ses diocésains (18 novembre 1920) :

Il nous sera bien facile d'entrer dans les intentions de l'Eglise. Dès l'origine, notre pays a toujours été profondément attaché à saint Joseph. Notre diocèse en particulier, sous l'active impulsion de Mgr Bourget, a donné de cet attachement les témoignages les plus persévérants... Je ne puis m'empêcher de considérer comme un insigne honneur fait à notre diocèse qu'il ait été choisi par la divine Providence pour devenir le centre d'un pèlerinage, déjà célèbre, en l'honneur de saint Joseph... L'oratoire Saint-Joseph, qui s'élève sur la pente du Mont-Royal, est maintenant con-

sacré par de telles prières et par de telles faveurs célestes que nous ne pouvons douter, ni du désir de saint Joseph d'y être honoré, ni des bénédictions divines qu'il y obtient à ses fidèles serviteurs.

De cette consécration par les prières d'une part et par les faveurs célestes de l'autre, nous avons eu — disons-le tout de suite — un éclatant témoignage dans la manifestation grandiose que nos jeunes amis de l'association catholique de la jeunesse canadienne de Montréal avaient organisée, à l'oratoire Saint-Joseph, dès le 10 octobre, pour répondre à l'avance, dans le dessein de profiter de nos beaux jours d'automne, à l'appel du pape.

Ce fut, avons-nous écrit déjà, tout ensemble un acte de foi splendide et au premier chef une " geste " populaire — qui nous ont rappelé les inoubliables solennités du congrès eucharistique de 1910. C'est notre peuple qui était là, et il y était de tout son coeur, c'était évident. Du haut de ce rocher du Mont-Royal, où se trouve si solidement assise la monumentale crypte — en attendant la future basilique qui sera plus monumentale encore — jusqu'au collège Notre-Dame (au bas de la côte), s'échelonnant, par groupes compacts, en face d'un panorama incomparable, par une journée d'automne des plus radieuses, ils étaient là combien ? On a dit 75,000 ! Il est difficile de juger à l'oeil, avec précision, du nombre exact de ces foules mouvantes. Nous avions pensé, nous, d'abord, à 50,000. Le chiffre de 75,000 ne nous a pourtant pas étonné. Même, si l'on met en ligne le nombre de ceux qui n'ont pu se rendre à temps — les tramways ayant un moment mal fonctionné — c'est peut-être à 100,000 qu'il conviendrait de fixer le nombre des pèlerins qui se sont dirigés, ce jour-là, vers l'oratoire Saint-Joseph !

En tout cas, nous croyons pouvoir affirmer que, nulle part au monde, l'appel du pape pour le jubilé du patronage de saint Joseph n'a été mieux entendu qu'au Canada. Et il continuera de l'être.

C'est qu'en effet, au Canada, la foi est toujours, grâce à Dieu, bien vivante, surtout chez les descendants des pionniers

du pays, petits-fils des soldats ou des colons venus de France, il y a trois siècles, et chez leurs frères en religion, les fils de la catholique Irlande, eux, venus plus tard. D'une façon générale, notre peuple sait encore entendre les leçons de patience et de vie dans l'ordre que lui prêchent ses chefs religieux et civils. Et c'est là une grande force.

Tout au début de 1920, le lieutenant gouverneur de Québec, sir Charles Fitzpatrick, adressait à ses administrés un message important, dont il nous plaît tout particulièrement de souligner la valeur dans notre revue de l'année.

Nous voguons au milieu des tempêtes, écrivait M. le gouverneur. Les désordres qui se produisent dans l'industrie et ailleurs requièrent toute la sagesse des hommes d'Etat, vers qui se tourne le monde entier dans l'espoir qu'ils pourront remédier à tous ces maux. Mais partout se manifeste une dangereuse impatience qui menace d'emporter dans une même tourmente patrons et chefs d'Etat.

Ceux qui se croient lésés ne veulent plus attendre. Non seulement ils exigent qu'on les écoute, mais ils réclament des concessions immédiates conformes aux demandes qu'ils ont eux-mêmes formulées, sans égard pour les conséquences funestes qui peuvent en découler au point de vue national. Chaque groupe de prolétaires vient, l'un après l'autre, menacer la société d'exactions et de châtiments, si ses griefs particuliers ne sont pas considérés sur l'heure.

Si nous admettons que les diverses classes de la société souhaitent réellement réformer les conditions sociales sur une base de tolérance et de justice, comme il semble que ce soit le cas, et si, par ailleurs, nous reconnaissons qu'il faut du temps et de la patience pour opérer ces importants changements qui auront une portée considérable dans la vie de notre peuple, ceux-là ont manifestement un devoir particulier à remplir qui peuvent exercer une influence sur leurs concitoyens. Et ce devoir consiste à conseiller un certain degré de patience. On ne saurait exiger même d'un "cabinet de guerre" qu'il fasse mille choses à la fois. Les changements qui s'opèrent dans l'ordre social, fût-ce en vue d'une amélioration, comportent souvent la dislocation d'autres parties intégrantes tout aussi importantes. Les groupes et les classes, voire les unions ouvrières, devraient se rappeler que des liens souvent invisibles les unissent aux autres élé-

ments de la société, qui méritent eux aussi considération et dont les intérêts peuvent être sérieusement compromis par une législation de classe. Nous sommes solidaires les uns des autres, et même lorsque nous souffrons d'une injustice à laquelle il semble facile de remédier, il arrive souvent que nous ne saurions redresser notre propre grief sans en transporter le fardeau sur d'autres épaules plus faibles que les nôtres.

A une époque de surexcitation générale, ces vérités sont susceptibles d'être méconnues. Rarement la presse que lit notre peuple ouvrier s'occupe d'inculquer les vertus essentielles du désintéressement et du dévouement à autrui avec lesquelles elle aurait peur de rebuter ses lecteurs. D'où une obligation plus grande pour ceux qui possèdent la confiance du peuple de se montrer calmes et mesurés dans leurs expressions et de proclamer la valeur incomparable de la patience et de la charité chrétienne comme facteurs fondamentaux de tout progrès vrai et durable. Voilà un aspect de la politique sur lequel la chaire est certainement appelée à éclairer l'opinion publique. Car, comme l'a formellement dit Léon XIII, "l'unique remède aux maux de la société réside dans le retour à la vie chrétienne et dans l'attachement aux institutions chrétiennes ". Nul programme d'amélioration sociale ou de reconstruction n'aura de résultat efficace si le travail et le capital ne s'inspirent, tous les deux à la fois, de ce conseil éclairé du grand pape, qui, dans son encyclique à jamais célèbre, a rédigé la vraie charte des travailleurs.

Quelques mois plus tard, en juillet, le vénérable et si vénéré cardinal-archevêque de Québec, Mgr Bégin, en rentrant d'un voyage à Rome, au cours duquel il avait assisté aux canonisations et béatifications dont nous avons parlé, lançait une lettre pastorale sur la situation de la société chrétienne au Canada, dont on ne saurait trop répandre les sages et lumineux enseignements. Avec la double autorité de sa haute situation et de sa longue expérience, Son Eminence a voulu exposer ce qui, chez nous, fait la force de la société chrétienne au Canada et ce qui, si nous n'y prenons garde, sera bientôt sa faiblesse. L'une de nos grandes forces, sinon la plus grande, selon Son Eminence, c'est notre attachement au pape et par conséquent à l'Eglise dont il est la pierre angulaire.

Des voix protestantes ont loué — écrivait le cardinal — chez les catholiques du Canada en général, et chez ceux de notre province en particulier, l'excellence de leurs principes sociaux, l'esprit d'ordre, de probité et d'équité, le noble et religieux civisme qui les distingue et qui les honore. Ce portrait n'est pas flatté. Il répond à une réalité qui est notre joie et notre gloire. Remercions la divine Providence de la grâce très précieuse qu'elle nous a faite, en nous tenant toujours très fermement unis, nous, fils de la France devenus plus tard sujets britanniques, à la papauté et à l'Eglise de Rome... Greffée sur le tronc vigoureux planté à Rome par l'apôtre Pierre, notre Eglise canadienne n'a jamais cessé d'y puiser ses principes de force et ses éléments de fécondité. La société catholique canadienne se dilate rapidement par la création de nouvelles oeuvres, de nouvelles paroisses et de nouveaux diocèses. Le Saint-Père voit avec bonheur tous ces progrès qui proclament la vitalité de notre foi, et d'où sortira, si nous restons fidèles à nous-mêmes, l'une des Eglises particulières les plus florissantes de tout l'univers. Unies, dans le respect de leurs droits, par les liens de la charité mutuelle, les races dont cette Eglise du Canada se compose contribueront puissamment à étendre le royaume de Jésus-Christ...

Mais il y a aussi l'autre aspect de la question. Son Eminence, on le voit tout de suite, veut surtout prévenir ses diocésains et ses compatriotes contre les dangers moraux qui nous menacent. Par exemple, affirme le vénéré cardinal, il ne faut permettre à aucun prix que l'Etat empiète sur les droits de l'Eglise et les droits des parents en matière scolaire ; il faut grandement redouter que l'Etat porte la main sur le lien sacré du mariage; il convient de réprimer les envahissements d'un féminisme qui tendrait " à détourner la femme de ses devoirs d'épouse et de mère, pour la jeter sur la place publique et en faire la rivale de l'homme ", et Son Eminence signale les excès, si souvent dénoncés, des modes et des cinémas. Nous ne résistons pas au plaisir de citer les belles considérations sur la désertion des campagnes par lesquelles le cardinal termine sa pastorale. Il y a là des accents vraiment émouvants. On sent un père qui parle à ses enfants.

Que de jeunes gens des deux races désertent les campagnes et la vie rurale pour venir jouir dans les villes des plaisirs de toutes sortes qui les attirent ! Des patriotes éclairés ont jeté le cri d'alarme, et nous estimons qu'il est de notre devoir d'y faire écho. L'agriculture a été dans le passé l'une de nos grandes forces. Si cette force fléchit faute de bras, le malaise économique dont nous souffrons ne fera que s'aggraver, les centres industriels se congestionneront, et nous ne tarderons pas à éprouver le funeste contre-coup matériel et moral de la rupture de l'équilibre pourtant nécessaire entre la marche de l'industrie et la production agricole. Chers fils de cultivateurs, sachez donc apprécier la vie prospère qui vous est faite sur le sol fécondé des sueurs de vos ancêtres et qui a pu jusqu'ici donner à notre peuple l'aisance, la sécurité et la paix. Croyez-en l'expérience à laquelle notre âge et des observations répétées en divers pays nous permettent de prétendre. Notre classe agricole est l'une des plus heureuses de la terre. Ni les salaires alléchants que l'on gagne dans les cités, ni les loisirs dont on y jouit, ni les plaisirs que l'on s'y accorde ne peuvent égaler les remarquables avantages inhérents au régime terrien, où croissent et travaillent, dans la crainte de Dieu et la joie d'une bonne conscience, les générations robustes qui sont l'honneur de nos familles et l'espoir de notre race.

De ces paroles, si belles dans leur simplicité et si autorisées, nous voulons rapprocher quelques autres qui ne le sont pas moins. Elles sont tombées, celles-ci, de la plume de l'apostolique évêque d'Haileybury, Mgr Latulippe, dans un article sur *nos traditions,* que publiait l'*Action française* de novembre 1920. Nous n'en pouvons retenir ici que la conclusion, qui est un chaleureux appel à la fidélité aux coutumes de nos pères.

A mes chers concitoyens de langue française, écrit l'évêque-missionnaire, j'ajoute cette autre exhortation de l'apôtre: " Demeurez fermes et conservez les traditions que vous avez apprises. "[1] Les traditions canadiennes sont des traditions d'honneur, de probité, de travail, de simplicité. Prenez garde de vous laisser entraîner par l'ambition, le sensualis-

[1] Thess., II, 14.

me, le luxe : ces monstre qui ont dévoré tant de nations. Gardez votre langue et votre religion. Soyez ce qu'ont été vos ancêtres et léguez à vos enfants un nom toujours français. Pour qu'il en soit ainsi, ne laissez pas abattre et surtout n'abattez pas vous-mêmes les remparts qui nous ont toujours protégés. Peut-être trouverez-vous que j'exagère, au moins que le danger n'existe pas chez nous ? S'il en est ainsi, je vous pardonne volontiers. Car j'étais un peu comme vous quand je vivais dans la chère province de Québec.[2] Depuis que je l'ai quittée, j'ai vu tant de choses que j'ai réfléchi. J'ai vu des parents — et ils venaient de la province de Québec — qui parlaient un mauvais anglais et dont les enfants ne comprenaient pas le français. J'ai vu des hommes et des femmes affecter de parler l'anglais, parce qu'ils avaient honte de paraître français. J'ai vu des mères pleurer, parce que leurs fils et leurs filles avaient commencé à se faire anglais et avaient fini par se faire protestants ! Ensuite, quand je suis retourné dans ma vieille province, plus français que je ne l'étais quand je l'avais quittée, j'ai été frappé de voir ce que je n'avais naguère jamais remarqué : des enseignes en langue anglaise portant des noms français, ma langue négligée dans les écoles au profit de l'anglais ! J'ai bondi dans tout mon être quand j'ai entendu crier, dans une langue étrangère, sans même qu'on daignât les traduire, les noms les plus français du siècle de François Ier !

Que d'esprit d'observation, que de philosophie pratique et que de simple bon sens dans ces quelques lignes ! On ne les méditera jamais trop.

Tout aussi dignes d'attention, et délicatement vengeresses, sont ces autres paroles que prononçait, en décembre, devant un club de Régina, où les anglo-canadiens formaient la grande majorité, l'éminent archevêque de l'ouest qu'est Mgr Mathieu, dans une conférence d'appel à l'union qui a été fort remarquée. Elles non plus n'ont pas besoin de commentaires.

Un jour, il vous tombe sous la main un journal... qui attaque le pape... Si, sans réfléchir, vous subissez l'influence de cette lecture, si ces

---

[2] L'on sait que Mgr Latulippe vit dans l'Ontario depuis vingt ans passés.

idées prennent siège et consistance dans votre esprit, vous êtes victime d'un préjugé. Pensez donc alors que Leibnitz devait être aussi intelligent que l'auteur de cet article ou de cette dépêche contre le pape et rappelez-vous ce que ce grand génie écrivait : " Selon moi, l'Europe et le monde civilisé devraient instituer à Rome un tribunal d'arbitrage présidé par le pape et qui règlerait tous les différends entre les princes chrétiens. " Personne n'a jamais pris l'illustre premier ministre Pitt pour un homme sans jugement. Or, c'est lui qui écrivait naguère : " Il faudrait trouver de nouveau un lien qui nous unisse tous. Seul le pape pourrait former ce lien. Rome seule peut faire entendre une voix impartiale et non prévenue. Car personne ne peut douter un instant de l'intégrité de son jugement... "

Un autre jour, il vous tombe sous la main un autre journal. Vous y lisez que la province de Québec est malheureusement arriérée, ignorante, à vues étroites ; qu'elle est la seule où la prohibition et l'école obligatoire ne soient pas en vigueur ; qu'elle n'a pas fait son devoir dans les jours difficiles par lesquels nous venons de passer et qu'elle s'est montrée déloyale. Cette lecture vous attriste et, si vous restez sous l'impression qu'elle vous a causée, si vous n'allez pas aux sources nécessaires pour avoir les renseignements voulus, vous restez sous l'influencé encore d'un regrettable préjugé. C'est vrai, la province de Québec a été quelque temps la seule où la prohibition n'était pas en vigueur. Mais on n'a pas dit qu'alors, de toutes les provinces du Dominion, c'était celle où il se vendait le moins de boisson, parce que ses habitants pratiquent les vertus chrétiennes au nombre desquelles se trouve la tempérance. C'est pour cela encore que Québec est la province où il y a le moins de crimes et de condamnations judiciaires. Le professeur Bracq (Vassar College, N. Y.) a raconté qu'étant allé visiter les prisons de Rimouski, de Roberval et de Chicoutimi, il les avait trouvées absolument vides, et qu'à celle de Bordeaux, près Montréal, il avait vu, dans ce district en grande majorité français, deux Anglais contre un Français parmi les prisonniers. C'est vrai encore que, dans la province de Québec, l'école n'est pas obligatoire. Mais, de toutes les provinces du Dominion,c'est celle où la moyenne des enfants à l'école est la plus grande. Elle dépasse 80 pour 100. Les parents n'ont pas, là, besoin d'être forcés par la loi à envoyer leurs enfants à l'école.

Nous aimons à rappeler, dans cette revue de l'année, ces paroles de nos évêques — et combien d'autres nous pourrions citer encore ! — parce qu'elles sont aussi expressives et signi-

ficatives qu'elles sont nettes et claires. Elles montrent superbement que l'Eglise, chez nous, remplit sans faiblir sa tâche bienfaisante de toujours.

Aussi bien arrive-t-il que ceux qui nous observent sans préjugés et avec esprit de discernement ne peuvent s'empêcher de nous rendre hommage. Nous en pourrions donner maints témoignages. En voici deux qui sont topiques. Dans les derniers jours d'octobre (en 1920 toujours), les surintendants et les sous-ministres de l'éducation des différentes provinces anglaises du Canada — moins Ontario et Nouveau-Brunswick — sont venus en visite à Québec même, la catholique et française cité de Champlain. Ils ont parcouru les classes de nos écoles, compulsé les programmes et étudié les statistiques. D'après le *Chronicle* (journal anglais-protestant) voici la déclaration qu'ils ont faite :

Les surintendants de l'éducation et les sous-ministres, au cours de leur visite, ont été à même de juger de la tolérance de religion et de race qui existe dans notre belle province... Leur visite de la province de Québec leur a permis de constater que notre système d'éducation est de beaucoup le meilleur et qu'il devrait servir de modèle à celui des autres provinces. Cette remarque a été faite plus d'une fois au cours de la visite par des membres de la délégation. [3]

L'autre témoignage que nous voulons citer, c'est celui qu'a rendu à nos compatriotes Son Eminence le cardinal O'Connell, archevêque de Boston. Présidant la bénédiction d'une église franco-américaine, non loin de sa ville archiépiscopale (à West-Everett), le cardinal a prononcé les paroles suivantes:

Dans ce pays, moins que partout ailleurs, il n'est nul besoin de supprimer les instincts et les traditions des diverses races. Au contraire, ins-

[3] Voir l'*Enseignement primaire,* décembre 1920.

tincts et traditions doivent jouir d'assez de latitude pour exercer leur influence naturellement bienfaisante. La langue, le tempérament, les dons et facultés variés, qui sont distribués à la race humaine, doivent être cultivés et consolidés pour la plus grande gloire de Dieu... Je félicite tous les bons Canadiens français de mon diocèse. C'est avec bonheur que j'atteste qu'ils ont apporté ici la foi solide et forte implantée par leurs ancêtres au Canada il y a des siècles. Ils n'ont pas perdu leur foi. Ils sont demeurés loyaux à l'Eglise de leurs pères. [4]

De cette fidélité à la foi de nos ancêtres et de cette loyauté à l'Eglise de nos pères, les organisateurs et les conférenciers de la *Semaine sociale* de Montréal (21-25 juin 1920) ont donné une belle démonstration l'été dernier. Cette *Semaine sociale,* la première au Canada, a constitué un véritable événement. Ses organisateurs méritent la reconnaissance de tous les gens de bien. Nous ne pouvons pas songer, dans cette modeste revue de l'année, à dire, même succinctement, tout ce qu'elle a été et tout ce qu'elle a valu. Dans une série d'articles de notre *Revue canadienne,*[5] nous en avons naguère publié une analyse plus complète. Qu'on nous pardonne d'y emprunter le jugement d'ensemble que nous exprimions alors.

On ne saurait aimer Dieu parfaitement, si, selon la loi de l'Evangile, on n'aime pas en même temps son prochain pour l'amour de Dieu. Et comment aimerait-on vraiment son prochain, c'est-à-dire les hommes dans la société de qui on est appelé à vivre, si, dans la mesure de ses forces, l'on n'étudiait pas les besoins de cette même société ? Le grand mal dont souffre le monde contemporain, c'est l'individualisme ou l'égoïsme, enfant naturel de la pratique de l'injustice et du manque d'esprit de charité. Il nous faut tâcher de revenir à la doctrine et à la loi de l'Evangile. Seules, en effet, elles peuvent sauver nos sociétés en si grand danger de crouler sous la vague toujours montante du socialisme et du bolchévisme. C'est ce qu'avaient compris les organisateurs de la *Semaine sociale* de Montréal.

---

[4] Voir la *Semaine religieuse* de Montréal, 2 février 1920.

[5] Voir les livraisons d'août-septembre, d'octobre et de novembre 1920.

Les sociétés en péril doivent revenir à Dieu en étudiant la doctrine et la loi de l'Evangile. Mais cette doctrine et cette loi de l'Evangile, on ne saurait les bien voir qu'à la lumière des enseignements de l'Eglise, qui seule a mission et autorité pour en exposer et en faire saisir le sens véritable. On s'était donc arrêté à l'idée, féconde entre toutes, de s'instruire de la loi morale qui doit régir les sociétés et les différentes classes qui les composent, en étudiant ou en commentant l'un des plus graves documents émanés de l'autorité de l'Eglise au sujet de la question sociale : la célèbre encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, qui s'appelle, selon l'usage, d'après les deux mots latins qui la commencent, *Rerum novarum* (15 mai 1891).

Pendant cinq jours pleins, trop pleins peut-être, une élite de nos penseurs et de nos hommes d'oeuvres, prêtres ou laïques, ont, quatre ou cinq fois par jour, écouté les leçons que des maîtres distingués avaient été invités à leur donner. Ces maîtres, on les avait recrutés, avec un réel bonheur, un peu partout dans notre pays. Prêtres ou laïques, écrivains de carrière ou orateurs publics déjà connus, sociologues ou économistes, tous, à un titre quelconque, méritaient l'honneur qu'on leur avait fait en les priant de monter dans la chaire professorale de la première *Semaine sociale* du Canada. Ils se sont tous d'ailleurs, selon leurs tempéraments divers, brillamment acquitté de leur tâche. Puisque, même en se plaçant à des points de vue différents, tous devaient commenter l'encyclique, il était impossible d'éviter certaines répétitions. Mais la forme variait suffisamment pour parer à l'inconvénient au moins en partie, et les répétitions elles-mêmes de la doctrine essentielle ne pouvaient que la faire pénétrer davantage dans les esprits, à la façon des coups de marteau qui enfoncent un clou. Cette doctrine essentielle, on pourrait fort justement la résumer dans cette sentence connue de Jules Simon : " Le tort commun du riche et du pauvre, du patron et de l'ouvrier, est de ne pas entendre le Christ qui leur dit : "Aimez-vous les uns les autres." Car, au fond, l'encyclique *Rerum novarum* ne dit pas autre chose, et les *semainiers* de Montréal y sont constamment revenus.

Un mois après la *Semaine sociale* de Montréal avait lieu le *Congrès ouvrier* de Chicoutimi (19-21 juillet 1920). Ce fut un succès qui fit écho à celui de Montréal. Les ouvriers de Chicoutimi et leurs amis ont magnifiquement parlé et beso-

gné. Honneur à tous ceux, a-t-il été écrit au sujet de ce congrès, qui s'efforcent de trouver et d'indiquer, à la lumière des enseignements de l'Eglise, la solution ou les solutions à apporter au difficile et angoissant problème ouvrier. Des hommes comme Mgr Lapointe, M. l'abbé Fortin et M. l'abbé Hébert, pour ne citer que quelques noms, méritent largement, c'est certain, de l'Eglise et de la patrie.

Les congressistes de Chicoutimi, disons-nous, ont fait mieux que parler, ils ont besogné. En effet, ils ont décidé de fonder une *Confédération nationale des travailleurs catholiques du Canada.* Ce qu'elle sera, ce qu'elle veut être, M. Omer Héroux le résumait comme suit:

Le texte même de la décision de Chicoutimi dessine déjà les grandes lignes de la Confédération. Il peut être utile d'en revoir la substance. Le congrès déclare d'abord que c'est pour *répondre au désir unanime* des syndicats qu'il décide de fonder la Confédération. Puis, il énumère les éléments de celle-ci: syndicats particuliers, corporations, fédérations particulières, fédérations de syndicats, associations régionales des syndicats et conseils centraux. Il définit enfin, en termes précis, l'objet que poursuivra la nouvelle Confédération. Elle aura, dit-il, pour but: 1o *d'établir entre les différents groupements ouvriers affiliés à la Confédération une solidarité effective leur permettant de se prêter un appui mutuel pour l'étude, la défense et le développement de leurs intérêts professionnels, économiques, religieux et patriotiques ;* — 2o *de favoriser dans la plus large mesure le mouvement syndical catholique par le moyen d'une presse ouvrière et d'organisateurs salariés;* — 3o *de rendre aux syndicats affiliés à la Confédération tous les services tant généraux que particuliers dont les circonstances pourront démontrer l'utilité, comme, par exemple, l'organisation d'un fonds de secours pour le temps du chômage, de la maladie, pour la pension des vieillards, pour la fondation de coopératives de consommation et de caisses de crédit.* — On ajoute que la Confédération pourrait avoir son représentant auprès des pouvoirs publics et l'on fixe un projet de cotisation annuelle. Le texte se clôt sur cette ordonnance: *Le Comité exécutif de la convention est chargé de préparer la constitution et les règlements de la Confédération et de les soumettre d'ici au* 15 *mars* 1921 *à*

tous les groupements des ouvriers susceptibles d'en faire partie ; cette constitution entrera en vigueur après son adoption par la prochaine convention. — Par où l'on voit que l'on prétend bien aboutir au plus vite et ne réserver que les délais nécessaires à la bonne exécution du travail. — Si l'on veut bien se rappeler que le nombre des syndiqués est aujourd'hui d'une quarantaine de mille, que le nombre des groupes représentés aux trois congrès déjà tenus est passé de 37 à 64, puis de 64 à 124, on pourra deviner l'importance du mouvement qui se prépare.

De ces très graves questions qui intéressent le monde ouvrier chrétien, dont on s'est si heureusement occupé, au Canada, au cours de l'année 1920, nous passons, sans autre transition, au signalement d'un événement qui, s'il nous fait remonter aux premiers âges de notre histoire, n'en reste pas moins actuel et bien vivant toujours. On a fêté à Montréal le 17 avril 1920, le troisième centenaire de la naissance (à Troyes — 17 avril 1620) de la vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de notre Congrégation de Notre-Dame. En elle, cela va de soi, ce sont toutes nos éducatrices, et surtout ses admirables et distinguées filles, que l'on célébrait. Dans les quelque 150 établissements de la Congrégation, c'est-à-dire par tout le pays, on magnifia l'événement. A la maison mère, à Montréal, ce fut superbe. Mgr le délégué apostolique assistait. Mgr l'archevêque de Montréal eut la joie de célébrer la messe pontificale et il parla. Mgr Gauthier, son auxiliaire, prononça, au nom des religieuses, une belle allocution à l'adresse du délégué du pape et Son Excellence Mgr di Maria répondit dans les termes les plus bienveillants. Dans l'après-midi, M. René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice, prêcha magnifiquement. Le sujet à traiter par tous était d'ailleurs des plus suggestifs. Quelle vie que celle de notre Marguerite du Canada et quelle oeuvre que la sienne ! Quel chemin parcouru depuis 1657 ! Qu'est aujourd'hui la Congrégation? Voici des chiffres : 6 provinces, 143 établissements, 1,882 religieuses, 42,000 élèves.

Depuis le début jusqu'à nos jours — disait Mgr Gauthier dans son allocution au délégué papal — ce que l'on ne se lasse pas surtout d'admirer, c'est la sainte passion qui attache les filles de Marguerite Bourgeoys à la tâche sublime, toujours austère et souvent ingrate, d'instruire les enfants. Et quand l'on songe que par cette action continue, ce n'est pas seulement l'âme de l'enfant qui grandit dans la lumière, mais que c'est l'âme de tout un pays qui s'élève et qui se maintient, ce n'est pas assez d'admirer, il faut remercier ces femmes d'élite d'être les grandes bienfaitrices de la patrie... Comment oublier que nous leur devons, pour une large part, l'une des choses les plus sacrées et les plus respectables de notre histoire, je veux dire notre mère canadienne ?

* * *

Dans l'histoire de la vie catholique et française au Canada, depuis trente ans passés, le " carême " de Notre-Dame de Montréal constitue, chaque année, un véritable événement, auquel le souvenir de l'admirable apostolat éducationnel de la vénérable Marguerite Bourgeoys peut facilement nous conduire. Presque toujours — on ne connaît qu'une exception — c'est un prêtre de France qui occupe la chaire. Entre temps, on l'invite partout, à Québec, à Ottawa et ailleurs. Sa prédication à Notre-Dame même est soigneusement reproduite par les grands quotidiens de la métropole. On peut dire, par conséquent, qu'il parle à tout le pays. Et comme ce prêtre de France est naturellement choisi parmi les plus brillants — en ce cher pays où il y en a tant — son apostolat a des chances d'être des plus féconds. Le prédicateur de 1920 fut M. l'abbé Martial Levé, de la congrégation du Sacré-Coeur d'Amiens. Il nous a prêché Jésus-Christ. Dieu et homme tout ensemble, a-t-il exposé d'abord, Notre-Seigneur est apparu très grand aux yeux de ses contemporains. Docteur, a-t-il ajouté, il fut l'apôtre de la vérité. En troisième lieu, aimant les hommes, ses frères, il fut bon et compatissant. Et c'est pourquoi — quatrième et cinquième sujets de la station — il

fut, et resta, l'ami des pauvres et des souffrants, et aussi, l'apôtre, le docteur et le maître de la paix. Le succès de M. l'abbé Levé fut considérable.

* * *

Mais il n'y a pas que le prédicateur de Notre-Dame qui, chaque année, nous remet en contact intellectuel avec la France. Dans nos universités — à Québec, à Montréal et à Ottawa —, puis à l'*Alliance française,* et ailleurs encore, nous avons souvent l'occasion de voir, d'entendre et d'applaudir quelque " missionnaire de la pensée française ", ainsi qu'il a été dit peut-être en profanant un peu les termes pour certains. Cette année encore, nous en avons reçu plus d'un. Il faut signaler le passage de quatre d'entre eux, qui, à des titres divers, nous ont largement intéressés. Etant de Montréal, je connais mieux ce qui s'est fait et dit à Montréal lors de leur passage, et c'est de cela plutôt que naturellement je puis écrire. A Montréal donc, nous recevions, le 27 juin, M. Ruffi de Pontevès, commandant de la station d'Islande et de Terreneuve; le 3 octobre, Mgr de Guébriant, vicaire apostolique de Canton; le 29 octobre, le Père Maubon, supérieur général des Assomptionnistes; et enfin, le 15 novembre, Mgr Legrand, évêque de Dacca au Bengale.

Les deux évêques-missionnaires, celui de Canton et celui de Dacca, en nous entretenant de leurs oeuvres d'apostolat, nous ont profondément édifiés. En Chine et aux Indes, comme presque partout du reste, ce sont les fils de la vieille France catholique qui continuent de faire les gestes de Dieu. Nous le savions, certes, depuis longtemps. Mais cela fait toujours du bien au coeur de le constater de nouveau. Aussi quelle joie c'était d'entendre ces vénérés prélats nous répéter que nos missionnaires à nous, canadiennes ou canadiens, font eux aussi, aux lointains pays, de bonne besogne !

Dans la personne du Père Maubon, successeur de d'Alzon et de Bailly, un septuagénaire resté étonnamment vigoureux, ce sont les oeuvres admirables des Assomptionnistes dans le monde que nous avons saluées: oeuvres d'éducation, oeuvres de presse, oeuvres des pèlerinages, qui constituent la plus belle et la plus féconde des initiatives contemporaines pour la défense et la propagande de la vérité chrétienne.

M. le commandant de Pontevès, lui, nous représentait la France sous les armes, la France batailleuse pour les grandes causes, et aussi, grâce à Dieu, la France victorieuse. Du haut de la chaire de la basilique de Montréal, nous avons eu l'honneur et la joie de souhaiter la bienvenue à ce fier marin, qui, fils de la Bretagne, est naturellement un catholique complet. Parce que nous avons dit là vraiment ce que, pour la France de nos pères, nous avons dans l'esprit et dans le coeur, nous demandons la permission de le répéter ici, sans du reste aucune arrière-pensée de vaine gloire. :

Partout au Canada, mon commandant, je veux dire surtout sur les bords de notre Saint-Laurent, et là où se trouvent des groupes de descendance française, c'est toujours avec un réel bonheur que nous accueillons et que nous saluons ceux qui nous viennent du cher pays de France. La raison en est simple. Nous sentons si vivement qu'en dépit des traités et des circonstances, nous sommes restés de coeur — oubliés ou retrouvés, peu importe ! — des fils très aimants de cette très noble nation des Francs, *nobilissima gallorum gens*, comme disait Léon XIII, que l'Eglise vient d'honorer tout spécialement, en plaçant sur ses autels, outre plusieurs bienheureux et bienheureuses, sainte Jeanne d'Arc, la sainte de la patrie française, et sainte Marguerite-Marie, la confidente française du Sacré-Coeur de Jésus. Partout au Canada, ai-je dit. Mais nulle part mieux que sous les voûtes de cette basilique de Montréal, vous ne sauriez, mon commandant, être le bienvenu. A la place où vous êtes, nous avons vu naguère s'agenouiller et prier avec nous les membres très distingués de la délégation française de 1912, venue en Amérique pour une mission de sympathie et d'amitié, à la tête de laquelle se trouvait M. Gabriel Hano-

taux, celui-là même qui représentait hier la France aux fêtes romaines de la canonisation de Jeanne d'Arc, et dont faisaient partie des hommes représentatifs comme Louis Barthou, Etienne Lamy et René Bazin. Plus tard, ce furent les héroïques médaillés de votre fameuse légion étrangère qui, avec nous, s'agenouillèrent et prièrent au même endroit. Et, c'est l'an dernier, au pied du même autel, que l'un de vos illustres généraux, Gérald Pau, le glorieux mutilé de 1870, et le non moins glorieux vainqueur des premières offensives de 1914, avec nous toujours, et nous avec lui, comme aujourd'hui avec vous, nous avons prié, ayant sur les lèvres des syllabes de France. Ne vous semble-t-il pas, mon commandant, que prier ensemble le même Dieu dans la même langue, c'est affirmer et proclamer que nous sommes deux fois frères ? Et puis, il y a autre chose. Vous êtes, si je ne m'abuse, pour la plupart, vos marins et vous, des fils de la Bretagne. Or, il y a tant de coutumes et de dévotions, qui nous sont chères au Canada, qui nous viennent en droite ligne de votre vieux sol d'Armorique !...

Vous êtes venus, mon commandant, vos hommes et vous, battant pavillon de France, jusqu'au pied de notre Mont-Royal, par la voie non moins royale de notre fleuve géant, vous êtes venus, jusque dans la ville de Maisonneuve, pour nous aider à glorifier, au jour même de notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste, l'un de nos héros de la première heure, un Français, ce Dollard des Ormeaux, qui ne sut ou ne put en fait que mourir pour sa patrie d'adoption, mais qui le fit si noblement ! On vous a dit ailleurs combien nous sommes touchés de ce geste, esquissé à l'honneur d'un héros par d'autres héros, car vous en êtes, vous qui fûtes de la grande guerre. Je n'ai pas à y insister ici. Il me convient davantage, du haut de cette chaire, de vous répéter que nous sommes heureux et fiers de vous voir, à votre tour, vous agenouiller avec nous et prier avec nous, avec des mots de France, ce grand Dieu, toujours le même, qui a fait la France si généreuse et si belle, et, permettez-nous de le dire, le Canada, comme la Bretagne, si fidèle. — *Potius mori quam faedari !...*

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Le Canada français *

L'ENSEIGNEMENT LIBRE ET CHRÉTIEN

(SUITE)

II — LA LOI SCOLAIRE DE QUÉBEC

Au moment d'aborder la loi scolaire de Québec, corrigeons ce que cette assertion a de trop absolu; elle n'est vraie que de toutes les provinces à majorité protestante et anglaise. Or, il y a, au Canada, une province à majorité catholique. Il se trouve que cette majorité catholique est en même temps la seule majorité française dans le pays tout entier.

Cette province, disons-le tout de suite à sa louange, n'a pas attendu la contrainte constitutionnelle pour octroyer à sa minorité protestante la plus grande liberté, pour lui faire le traitement le plus généreux. La subvention scolaire, en 1864, eût rapporté aux Anglais 17.48 pour cent, si elle avait été proportionnée au chiffre de la fréquentation; d'après le chiffre de leur population, elle serait descendue à 14.58%. Cependant, selon le surintendant Chauveau, ils percevaient alors 30.25%. En 1889, au lieu de 1/7, ils recevaient 1/3. Aujourd'hui ils n'auraient plus droit qu'à 1/8 des allocations provinciales; d'après les statistiques, ils retirent près des 2/5. Cette générosité explique le témoignage que rendait à la province de Québec, en 1905, à la Chambre fédérale, l'un des représentants de sa minorité: " Québec a toujours accordé à sa minorité protestante plus que la part de subventions à

---

* Dans la première partie de cette étude, il fallait lire ainsi, page 11 du numéro de janvier, les lignes 15 et 16: " Bytown ou Ottawa (1848), *Bourget* (*Rigaud*) et Sainte-Marie de Montréal (1850)."

laquelle elle avait droit légalement, d'après le chiffre de sa population. " [19]

Le Canadien s'était assez longtemps et assez rudement battu en faveur de la liberté de l'école pour en savoir tout le prix. Sa résistance opiniâtre avait écarté du Canada le danger de l'école publique et neutre, sauvé l'existence des minorités quelles qu'elles fussent, des minorités catholiques et françaises en particulier. Bien plus, les catholiques de l'Empire tout entier bénéficiaient de sa ténacité; elle " forçait le parlement de l'Angleterre à laisser s'épanouir sur un point de cet Empire la tolérance religieuse. " [20] Aussi, dès que la constitution de 1867 eut rendu le Canadien maître chez lui, il n'eut rien de plus pressé que de faire entrer dans l'école, par toutes les fenêtres, l'air vivifiant de la liberté. [21]

Rien ne prouve mieux cette détermination que les trois principes sur lesquels Québec fonda sa loi scolaire. [22] D'après le droit naturel, le fils, selon le mot de saint Thomas, est " quelque chose de son père ". L'éducation physique, intellectuelle et morale, du fils devient dès lors le premier droit, comme le premier devoir, de ses parents. Ce devoir et ce droit, le système scolaire de Québec en consacre la reconnaissance en mettant à sa base les commissions de pères de famille. Commissaires catholiques ou syndics protestants, les membres de ces commissions sont élus pour trois ans, au vote ouvert, par les propriétaires de biens-fonds. Une fois élus, ils désignent eux-mêmes leur président et leur secrétaire et per-

---

[19] Bourassa, *ibid.* — Le Dr Nicholson, de l'université McGill, a tenté de nier ces faits Il s'est vu proprement rabrouer par le président même de son université et par le secrétaire du comité protestant du Conseil de l'instruction publique (*Semaine religieuse*, de Montréal, 1917).

[20] Groulx: *Nos luttes constitutionnelles*, IV, p. 23, 1915-16.

[21] Cf. un exemple (*Enseignement chrétien*, 1903, pp. 558-559).

[22] La meilleure étude est celle de Pierlot (H.) : *La législation scolaire de la province de Québec* (Bruxelles, 1911).

çoivent les contributions scolaires. Pour ce dernier objet, ils répartissent la taxe entre les contribuables de leur commune. Cette répartition est proportionnée à la valeur des propriétés de chacun d'eux, valeur qu'établit chaque année le cadastre municipal. Le patrimoine scolaire ainsi formé, les commissaires ou syndics l'administrent en qualité de personne civile; ils peuvent aliéner et emprunter, presque à leur guise. Leur devoir le plus important est la construction des maisons d'école. Il doit y en avoir une par arrondissement, même une pour chaque subdivision de municipalité, quand celle-ci est réclamée par vingt pères de famille. Pour satisfaire à cette obligation, ils peuvent exproprier les terrains non bâtis. C'est eux qui nomment les instituteurs, fixent le traitement et décident de leur maintien ou de leur révocation. La régie interne dépendant d'eux totalement, ils ont un droit permanent de visite.

En établissant ainsi l'autonomie familiale à la base de son système scolaire, Québec offre un premier exemple du respect qu'il professe pour la confession religieuse et le caractère national de ses sujets. Dans cette province, toute minorité de langue ou de religion, quel que soit le nombre de ses membres, que ceux-ci soient ou non pères de familles ou électeurs, a le droit de se déclarer dissidente et de se faire constituer en municipalité indépendante. Elle peut alors ou bien se construire une école pour son seul usage, ou bien en bâtir une à deux en s'associant aux dissidents d'une municipalité voisine, ou bien, s'il existe déjà une école dans celle-ci, y faire inscrire ses enfants. Dans tous les cas, elle reçoit, des subventions officielles et du produit des impôts, une part proportionnelle au nombre de ses enfants qui ont l'âge de scolarité. Dans tous les cas aussi, la minorité relève des autorités locales qu'elle se donne elle-même par voie d'élection. Les pouvoirs de ces autorités sont les mêmes, dans les écoles

de leur langue et de leur croyance, que ceux des chefs de la majorité dans les siennes.

Toutes les autorités locales se relient à l'autorité centrale par l'intermédiaire des inspecteurs de districts. Ceux-ci sont pareillement divisés en catholiques et protestants, en français et anglais, selon le nombre des municipalités majoritaires ou dissidentes. Tous ces inspecteurs régionaux dépendent à leur tour de deux inspecteurs généraux, l'un catholique et français, l'autre protestant et anglais.

S'il est difficile de pousser plus loin le principe de l'autonomie familiale, il ne l'est pas moins de faire plus large que dans l'école de Québec la part de l'autorité religieuse. C'est le second principe où s'appuie notre loi scolaire. Nous l'avons dit, chaque municipalité, comme chaque école, est ici confessionnelle. Le droit de vigilance, pour y assurer la discipline religieuse et morale, appartient aux chefs respectifs de chaque confession. C'est eux qui désignent les manuels de religion et de morale à être employés, comme c'est eux seuls qui, aux examens, interrogent sur ces matières et assignent les notes obtenues.

L'autorité centrale est partagée d'après le même principe. Etrangère à la politique, elle s'appelle le *Conseil de l'instruction publique*. Il se décompose en deux comités, l'un catholique, l'autre protestant, dont chacun a juridiction absolue sur les écoles et les municipalités de sa confession, sans qu'aucun puisse intervenir dans celles de l'autre, sans qu'ils aient même à se consulter sur les questions qui les regardent séparément. Ils se réunissent dans le cas seulement où un même problème les intéresse conjointement. [23] Ces comités ne

[23] C'est ce qui advint pour la répartition à établir de l'impôt payé par les sociétés neutres (chemins de fer, compagnies de navigation, banques, etc.), étrangères à toute idée confessionnelle. Leurs capitaux proviennent généralement de source anglaise, mais leur personnel est en masse de

constituent des corps ni consultatifs ni législatifs; ils sont un pouvoir des plus étendus, à la fois judiciaire, règlementaire et disciplinaire. Ils sont en fait, chacun dans leur sphère, l'autorité suprême dans le domaine de l'instruction.

Leur composition accentue leur caractère confessionnel. Au comité catholique figurent de droit les évêques et un nombre égal de laïques catholiques. Le comité protestant recrute à sa guise, parmi les confessions dissidentes, un nombre de membres égal au nombre des laïques du comité catholique. Cette séparation assure le maintien de la dualité de races, de langues et de religions, qui caractérise toute la vie provinciale.[24]

A cette autorité centrale les autorités locales se rattachent, nous l'avons dit, par le moyen des inspecteurs généraux. A son tour, l'autorité centrale entre en contact avec le gouvernement par l'entremise du surintendant. C'est ici qu'apparaît le troisième principe de la loi scolaire de Québec. De droit naturel, l'Etat ne doit se substituer à la société ni domestique ni religieuse, mais seulement l'aider, l'appuyer, la confirmer au besoin. Le gouvernement de Québec n'a pas attendu l'autonomie de 1867 pour apprendre à se tenir dans

---

nationalité française. Jusqu'à 1890, à moins d'une déclaration de dissidence, elles payaient par option leurs taxes à la majorité française, qui en exigeait de moins élevées. Pour obvier au mécontentement des protestants, les deux comités se réunirent. Le comité protestant, le plus intéressé au maintien du droit commun, proposa de lui-même une transaction. Les sociétés commerciales seraient taxées par les deux municipalités dans les limites desquelles elles opèrent, l'une catholique, l'autre protestante. La taxe ainsi perçue serait répartie au prorata des enfants qui fréquenteraient les écoles de chacune. On a rarement vu un corps aussi hétéroclite délibérer plus pacifiquement sur une question qui mettait en jeu les plus gros intérêts financiers.

[24] Sur cet organisme il faut lire l'ouvrage de Boucher de La Bruère : *Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique*, Montréal, 1918.

ce rôle d'adjuvant. Déjà la loi de 1846, base de la loi présente, lui assignait cette fonction. Il s'en acquitte aujourd'hui de deux façons, par la distribution des fonds scolaires et par la composition administrative du Conseil.

Celui-ci est en réalité le ministère de l'Instruction publique. Seulement le surintendant, qui y remplace le ministre, reçoit sa direction non du cabinet, mais du Conseil. De plus, comme il ne fait pas partie de l'Exécutif provincial, il entre en rapports avec le ministère et les Chambres par l'entremise du secrétaire (garde des sceaux) de la province. De la sorte, la politique n'intervient pas dans le rouage de l'instruction publique. Le surintendant, une fois nommé par le ministère sur proposition du Conseil, devient l'exécuteur des hautes oeuvres de celui-ci et jouit pour cela, depuis 1846, d'une indépendance complète. Son pouvoir est limité seulement par le respect qu'on porte à la dualité confessionnelle. Le surintendant préside, il est vrai, les assemblées des deux comités. Toutefois, il n'exerce le droit de vote que dans le comité de sa confession. Les membres du comité protestant ne peuvent donc éprouver aucune crainte de le voir s'immiscer dans leurs affaires intérieures.

Le ministère provincial ne fait encore que venir en aide dans l'octroi des subventions scolaires. Ces subventions sont de deux sortes. Les unes, d'origine municipale, sont des taxes ordinaires ou spéciales, que chaque municipalité prélève sur ses tenanciers d'après la valeur de leurs propriétés, ainsi qu'une rétribution mensuelle, qu'elle impose à tout père de famille pour chacun de ses enfants en âge de scolarité. Ces subventions locales, l'Etat laisse aux autorités municipales le soin de les prélever et de les affecter comme elles l'entendent. La deuxième catégorie d'allocations scolaires a sa source dans l'histoire. Elle comprend le fonds des écoles publiques ($210,000), le fonds de l'enseignement supérieur, le fonds des

municipalités pauvres, les primes accordées aux instituteurs méritants, le produit des permis de mariage chez les protestants, enfin les dons et legs. Pas plus que pour la première catégorie l'Etat n'intervient directement dans le partage de ces octrois divers. C'est au surintendant, un étranger à la politique, qu'il appartient d'opérer la répartition.

Dans cette partie de sa tâche, comme dans toutes les autres, il est servi par les deux secrétaires du Conseil, l'un catholique et français, l'autre anglais et protestant, ainsi que par tout un groupe d'employés. L'ensemble de ces officiers constitue le *Service* (*Département*) *de l'Instruction publique*. Eclairé par eux, le surintendant fixe d'abord la proportion de subsides à diviser entre la section catholique et la section protestante. A l'égard de celle-ci il s'acquitte au préalable d'un double devoir : lui assurer tout le produit des permis de mariage et lui attribuer, à même les dons et legs dont le testateur n'a pas déterminé l'emploi précis, une part proportionnelle au chiffre de sa population, Le budget étant ainsi préparé, le surintendant le remet au secrétaire provincial, lequel lui fait voter par la Chambre les sommes requises. Ces sommes sont alors remises au surintendant et aux deux comités du Conseil. C'est eux tous qui veillent ensuite à ce que les bénéficiaires de ces fonds officiels les appliquent exactement aux objets pour lesquels ils ont été votés.

D'après cet exposé, l'école dans Québec est avant tout confessionnelle ; catholique ou protestante, elle a la religion pour base. Elle est aussi séparée; catholiques et protestants y ont chacun leurs écoles particulières, proportionnellement sustentées par l'Etat provincial et municipal. Or, dans une population totale de 2,003,223 habitants, la fraction protestante compte 278,540 adhérents. La majorité catholique est donc de 1,724,623, soit 86%. Du point de vue de la langue, la population se compose de 1,605,339 Français contre 319,344

Anglais. Il reste donc que l'élément anglais, tant protestant que catholique, se réduit à 597,884. De plus, dans les campagnes surtout, la population catholique et la population française se correspondent à peu près exactement.

A cause de ce fait, dans les campagnes, mais même dans la plupart des villes de Québec, l'école n'est pratiquement que française et catholique. Elle est française par la langue des autorités dirigeantes et du personnel enseignant, par celle de ses élèves et de leurs manuels. Elle est catholique par le caractère religieux du personnel dirigeant et enseignant, par celui des enfants et des matières fondamentales. L'immense majorité des instituteurs est composée de religieux et religieuses. A tous les degrés de l'école primaire, le catéchisme, avec l'histoire sainte, est obligatoire tous les jours pendant la première demi-heure de classe. Longtemps le *Devoir du chrétien* et les *Lectures tirées de l'histoire sainte* formèrent la seule pâture de nos petits écoliers. [25] Ces faits expliquent pourquoi nous sommes demeurés si catholiques et si français à la fois. Nos compatriotes qui ont cherché refuge aux Etats-Unis ont transporté là avec eux le système scolaire de leur province d'origine. Il a maintenu jusqu'aujourd'hui, parmi eux comme parmi nous, l'identité ethnique et l'intégrité religieuse.

Ce double résultat, primordial à nos yeux, permet de deviner ce que nous pensons chez nous de la trilogie célèbre en matière scolaire: neutralité, gratuité, obligation. En fait d'obligation, nous n'admettons qu'une forme: la contribution partielle des parents au soutien financier de l'école. Celle-là, nous la voulons, parce que la famille apprécie l'instruction de ses enfants dans la mesure des sacrifices que ce devoir lui

---

[25] Mathieu (Mgr) : *L'éducation dans la province de Québec,* Régina, 1916.

impose. Nous n'en voulons pas d'autre, parce que dans toutes les autres provinces les lois de contrainte scolaire ont abouti à la faillite, parce que la vigilance des parents rend inutiles chez nous les mesures vexatoires. Prenons une année quelconque. En 1910-11, le nombre des enfants en âge de scolarité (7 à 14 ans) était de 146,418. Or, on comptait dans nos écoles 138,842 inscrits, dont la présence moyenne donne un taux de 96%. C'est donc moins de 10,000 enfants qui, cette année-là, ne figurèrent pas à l'école primaire.[26] Enlevez de ce chiffre la moitié des élèves de nos collèges et couvents, lesquels ont de 10 à 14 ans. Vous n'aurez pas de peine à découvrir ce que sont devenus ces partisans apparents de l'école buissonnière.

Comme la fréquentation obligatoire, la gratuité ne nous dit rien. Elle ne produit que le désintéressement, au mauvais sens du mot. Au contraire, obligez, comme chez nous, le père de famille à verser une cotisation proportionnelle au nombre de ses enfants d'âge scolaire. Contraignez-le surtout à verser cette contribution directement à sa municipalité, au lieu de la faire passer par les coffres de l'Etat. Du coup, vous le forcez à apprécier l'importance de l'instruction, à y prendre intérêt comme à sa chose. D'ailleurs, la gratuité absolue n'est qu'un leurre, un moyen pour l'Etat de frapper à son image le maître d'école. Et l'Etat lui-même, où donc prend-il les moyens de rétribuer ses maîtres, s'il n'impose pas pour cette fin les contribuables ?

Quant à la neutralité, nous l'avons condamnée d'avance en introduisant dans notre loi le principe de la confessionnalité de l'école. " Les Français, aux 99e catholiques, sont tous acquis à la théorie de l'école confessionnelle. Les Anglais

---

[26] Magnan (C.-J.), inspecteur général catholique: *Au service de mon pays*, pp. 494-495, Québec, 1917.

protestants ne le sont pas moins. L'Anglais... respecte toutes les religions, mais il estime que tout homme doit en avoir une." [27] Des exemples illustres autorisent chez nous cet état d'esprit. Partout ailleurs, la prétendue neutralité n'a été qu'un paravent. Elle a servi d'arme à la politique pour attaquer ou pour gêner dans son action bienfaisante la seule Eglise qui l'embarrasse. [28] C'est cette Eglise qui nous a faits ce que nous sommes. Au lieu donc de l'écarter chez nous, les familles et l'Etat s'accordent pour ouvrir toutes grandes à ses représentants les portes de nos écoles.

Ce même état d'esprit ne fera qu'accentuer notre opposition, irréductible jusqu'à l'heure, à toutes les tentatives de fédéralisme scolaire. Par suite de notre résistance, trois projets déjà ont subi la *diminutio capitis.* [29] L'un proposait (Dr Harper) une commission fédérale d'éducation. L'autre voulait constituer une commission médicale (Dr Roddick), également fédérale. Le troisième (Dr Robbins) réclamait l'uniformité de l'enseignement primaire au Canada. A deux reprises déjà, un vent parti de l'Ouest canadien a soufflé encore sur les cendres mal éteintes de ce dernier projet. [30] Chaque fois, le surintendant de Québec, parlant au nom de notre Conseil et donc de toute la province, a proclamé notre refus absolu d'appuyer le mouvement. Chaque fois, les tentatives ont

---

[27] Pierlot, p. 124.

[28] Nous avons eu, de 1868 à 1875, un ministre de l'instruction publique. M. Chapais explique le fait par les conditions particulières de l'époque (*Discours sur la loi de l'instruction publique,* 10 janvier 1898, pp. 11-12).

[29] Boucher de la Bruère: *Education et constitution,* Montréal, 1904 ; Pâquet (Mgr) : *L'Eglise et l'éducation,* p. 322; Pierlot, p. 30.

[30] La dernière fois, ce fut au congrès d'éducation tenu à Winnipeg en octobre 1919. On lira, dans le *Messager du Sacré-Coeur* (février 1920), la vigoureuse autant qu'audacieuse réponse du Père McMahon, recteur du collège de Regina. Cf. *Semaine religieuse* de Montréal, février 1920.

échoué. Elles échoueront infailliblement, tant que Québec sera là. A ses yeux, l'autonomie provinciale en matière d'éducation est la plus importante des libertés contenues dans la constitution de 1867. Nous céderons sur d'autres points, peut-être; sur celui-là, jamais !

Est-ce à dire que notre système soit l'idéal du genre ? Ses plus fervents admirateurs sont les premiers à en confesser les imperfections. Ils y admettent, par exemple, un certain illogisme. La tendance avérée de notre loi est de soustraire l'éducation aux influences politiques. Or, c'est le gouvernement qui nomme et le surintendant, et les membres laïcs des deux comités du Conseil, et les inspecteurs tant régionaux que généraux. Il semble bien découler de là une ingérence officielle contraire à l'esprit même de la loi. Sans doute, cette allure centralisatrice contredit le reste du système. Mais les nominations ainsi faites sont entourées de telles garanties que la politique elle-même peut difficilement les rendre malencontreuses. En vertu du même illogisme, les pères de famille, rois et maîtres dans les commissions locales, ne sont pas représentés, directement et comme tels, dans le Conseil central. Mais il semble qu'eux-mêmes, gardant pour eux l'administration financière et locale, s'en soient remis aux évêques et à leurs collègues laïcs du Conseil pour la direction pédagogique et morale de l'ensemble.

On blâme encore, dans notre organisme scolaire, le caractère même de l'enseignement. Le programme est trop chargé. Il s'adapte mal à deux classes toutes différentes d'enfants, le groupe urbain et le groupe rural. Il accorde trop d'importance aux matières surérogatoires, pas assez aux objets essentiels d'étude. Voilà le reproche. Seulement, l'on ne s'entend plus quand il s'agit de déterminer ce qui est nécessaire, ce qui est accessoire. Des protestations se sont élevées chaque fois que l'on a voulu supprimer ou diminuer l'une quelconque des

matières incriminées. Le programme actuel n'est d'ailleurs qu'une adaptation des programmes français. Il a coûté, au prêtre distingué qui l'a élaboré,[31] plus d'une année de travail. Enfin, des modifications vraiment acceptables viennent d'être proposées au Conseil.[32] Il semble qu'elles doivent bientôt entrer dans le domaine de la pratique, celle surtout qui établit un lien entre l'instruction primaire et l'enseignement secondaire ou spécial.

C'est la partie matérielle de notre système scolaire qui a soulevé le plus de récriminations. On proteste contre la faiblesse de la fréquentation scolaire, contre les salaires de famine payés aux instituteurs, contre le coût des livres. A la vérité, dans les familles ouvrières de nos villes, qui changent souvent de quartiers, par là même les enfants ont à changer souvent d'école et donc de livres. L'achat des manuels devient pour elles un problème. Mais la générosité de l'Etat et celle des congrégations corrigent l'excès du mal. Les livres principaux sont d'ailleurs les mêmes dans toutes les écoles d'une même municipalité. La plainte perd, par ce fait, beaucoup de sa justesse. Il en est de même du reproche tiré de la fréquentation scolaire. On la confond avec la présence des enfants à l'école. Or, leur assiduité est souvent empêchée par des causes qui ne dépendent ni d'eux ni de leurs parents, telles que le climat et les distances souvent considérables. Quant au traitement des maîtres, la hausse du coût de la vie l'a fait monter à vue d'oeil et le public semble faire bon accueil à l'idée de l'élever de plus en plus.

Tous ces défauts ne sont qu'à la surface. Ils ne doivent pas faire oublier le fondement excellent de notre système d'en-

---

[31] Mgr Gaspard Dauth, vice-recteur de l'université Laval de Montréal, de 1904 à 1917.

[32] Projet de Mgr F.-X. Ross, de Rimouski.

seignement primaire.[33] Ce qui importe, c'est une solide éducation religieuse et morale. Que nos écoles procurent cette éducation, cela paraît clairement au caractère de notre population, au caractère aussi de nos maîtres. Qui donc peut former mieux les enfants que ces hommes et ces femmes au coeur d'apôtre, lesquels ont renoncé aux joies de la famille pour s'en faire une des enfants des autres, que ces Frères et Soeurs dont l'abnégation étonne, et finit par leur gagner, leurs pires adversaires? La majorité des écoles de Québec sont dirigées par ces professeurs incomparables. En 1915, la Congrégation de Notre-Dame fournissait à elle seule 1,349 institutrices, dont l'influence s'exerçait sur 39,380 enfants. Ici encore, la France nous a rendu service. Beaucoup des congréganistes chassés de chez elle ont trouvé un refuge dans nos campagnes; ils y ont fait fonction d'instituteurs. Par là, ils ont accompli du même coup deux bonnes oeuvres. Ils ont atténué la disproportion entre le nombre trop petit des maîtres et le nombre trop grand des élèves. Ils ont renoué, par delà 1760, une tradition dont les Frères Charron avaient établi le premier jalon vers 1660.

Et voyez quelle influence heureuse ce personnel enseignant a exercée sur notre population! Dans l'Ontario, comme l'atteste le rapport Merchant, les enfants de nos écoles bilingues concourent avantageusement avec ceux des écoles publiques. Des sociétés anglaises, industrielles ou commerciales, organisent souvent des concours entre leurs employés; presque chaque fois, ce sont les disciples de nos Frères et Soeurs qui remportent la palme. Dans le domaine de la moralité comme de l'économie, le vieux Québec, à cause de sa forma-

---

[33] Pour avoir un aperçu complet de notre organisation, de ses défauts et de ses qualités, il faut lire le rapport publié par la *Jeunesse catholique* après son congrès des Trois-Rivières (1913) : *Etude critique de notre système scolaire.*

tion scolaire, tient le haut du pavé.[34] En un an (1917), on n'y a constaté qu'un délit par 663 personnes et 102 condamnations judiciaires. En dix ans (1907-1917), on n'a prononcé que 38 condamnations à mort, soit une moyenne de 10.2 par 10,000 habitants. Les condamnations n'ont frappé que 179 enfants au-dessous de 16 ans, alors que dans l'Ontario, où l'école est obligatoire, elles atteignent 844 enfants ayant moins que cet âge. Parmi la génération qui a cinquante ans et moins, les illettrés n'existent pratiquement pas. La progression dans cet ordre a été constante et fort supérieure à celle des autres provinces. Voici d'ailleurs les chiffres proportionnels :

1. Enfants de 5 ans et plus [35]

	Proportion en 1911	Progrès en 10 ans (1901-11)
Québec	12.66	8.67
Nouveau-Brunswick . .	14.05	4.94
Nouvelle-Écosse . . .	10.04	7.37
Ontario	6.51	3.39

[34] *La question de l'éducation dans la Saskatchewan,* Edmonton, 1918 ; Magnan (C.-J.) : *Honneur à la province de Québec!,* 1910.

[35] *Winnipeg National Council of Education,* octobre 1919.

2. **Enfants de 10 ans et moins** [36]

	Proportion en 1891	Progrès en 20 ans (1891-1911)
Québec . . .	80.11	8.47 de plus qu'Ontario ; 6.35 de plus que N.-Ecosse ; 1.73 de plus que le N.-Brunswick.
N.-Brunswick .	78.38	
N.-Écosse . .	73.76	
Ontario . . .	71.64	

3. **Adultes de 20 ans et plus** [37]

	Proportion (1871)	Proportion (1891)	Progrès en 20 ans (1871-1891)
Québec . . .	35.93	29.64	6.29 5.44 plus qu'Ontario. 3.26 — N.-Ecosse. 6.86 — N.-Brunsw.
N.-Brunswick .	14.45	14.99	0.54
N.-Écosse . .	16.82	13.79	3.03
Ontario . . .	7.90	7.05	0.85

La fréquentation scolaire, qui est de 64% en Ontario, se maintient dans Québec à 80%. Malgré l'absence d'une loi de prohibition, c'est la province dont les habitants consomment le

[36] Magnan (C.-J.) : *Honneur à la province de Québec!*, c. VI.

[37] *Ibidem;* Chapais (hon.) : *Discours sur la loi de l'instruction publique*, 10 janvier 1898.

moins d'alcool. Alors que dans Ontario il ne naît annuellement, par 10,000 habitants, que 242 enfants, Québec, par 10,000 habitants, en compte 379 de plus chaque année. Pour montrer enfin que notre formation scolaire ne nuit en rien à l'esprit pratique des nôtres et leur apprend même à faire honneur à leurs affaires, la dette des provinces *per capita* se représente comme suit:

Manitoba	$58.50
Colombie	51.00
Saskatchewan	50.00
Nouveau-Brunswick	27.24
Ontario	23.00
Québec	13.50.

Si ces faits ne semblaient pas assez probants en faveur de notre système d'enseignement, peut-être une appréciation directe de notre loi, venant de la France même, paraîtra-t-elle plus convaincante. M. André Siegfried a écrit textuellement ceci [38] : " Au point de vue des rapports entre les deux races et les deux confessions religieuses, la politique scolaire de Québec a donné les meilleurs résultats. Les écoles différentes naissent, vivent, se développent côte à côte, sans que des disputes ou des conflits soient à craindre,puisqu'il n'y a pas le moindre contact.... Les citoyens de Québec sont justement fiers de cet état de choses, qui provient en grande partie de leur calme et de leur sagesse. *Il faudrait s'associer sans réserve à leur contentement, si,* pour réaliser ce remarquable équilibre, *ils n'avaient abdiqué, entre les mains de l'Eglise, quelques-uns des droits les plus essentiels de l'Etat en matière d'enseignement.* "

La page juge son auteur. Elle juge, avec lui, notre loi.

---

[38] *Le Canada, les deux races,* p. 90.

La profondeur de l'influence de l'Eglise dans une législation fut toujours, pour les esprits sans préjugés, la mesure de sa valeur morale. Le huguenot, qui proclame ainsi l'intensité de l'action que le catholicisme exerce chez nous sur l'enseignement public, glorifie à merveille, précisément parce qu'il la lui reproche, tout le système scolaire de Québec. [39]

Chanoine Émile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

---

[39] En traitant de la loi scolaire dans Québec, nous n'avons même pas mentionné l'enseignement secondaire et supérieur. La raison en est simple : c'est que cette loi n'affecte ni l'un ni l'autre.

Nos vingt et un collèges sont l'oeuvre ou bien des curés de paroisse ou bien des congrégations de prêtres enseignants. Tous étant en même temps des petits séminaires, l'évêque y tient de droit la supériorité, le personnel enseignant n'y comprend que des ecclésiastiques, religieux ou membres des clergés diocésains. Le même règlement, à peu de différences près, les gouverne tous. Le programme fondamental est celui du collège de la Flèche en Anjou (cf. Gosselin : *L'instruction au Canada*, pp. 267 et seq.), avec addition, ça et là, de quelques matières moins classiques. Tous composent une fédération et sont affiliés à l'université. Ils reçoivent de celle-ci leur programme, les questions du baccalauréat, dont ils corrigent en corps les épreuves, enfin les grades, reconnus par l'Etat comme l'équivalent des brevets professionnels. Les maîtres y enseignent pour un salaire qui varie entre $200 (1,000 francs) par année et l'*alimenta et quibus tegamur* de saint Paul. L'octroi annuel du gouvernement est de $873.70 par maison.

Dans les universités, au nombre de trois, dont deux catholiques et surtout françaises, cet octroi atteint $25,000 annuellement. Toutes fondées par des dons particuliers, elles se soutiennent surtout par des ressources d'ordre privé. Leur indépendance est telle que, jusqu'à cette année, chaque Faculté et Ecole, dans celle de Montréal, possédait une charte civile lui garantissant son automonie. Les études sont les mêmes qu'ailleurs, mais la spécialisation par les laboratoires ne fait que d'y commencer. De plus, les collégiens, autrefois attirés vers le droit, le notariat ou la médecine, se dirigent en grand nombre aujourd'hui vers le commerce, l'industrie, l'agriculture, la finance et les travaux techniques. On augure beaucoup pour l'avenir de la séparation que le Saint-Siège et l'Etat viennent d'opérer entre les deux sections de l'université Laval. La nouvelle université de Montréal a été dotée d'un million par le gouvernement, d'autant par Saint-Sulpice, de deux millions par le public. Toute la région semble avoir à coeur d'en faire un vrai succès.

Nationalisme et socialisme

QUE l'une des grandes misères des hommes soit l'étroitesse de leurs conceptions et de leurs sentiments, ce n'est que trop clair. Tout individu se fait le centre de l'univers, il ne considère rien qu'à la lumière de ses idées ou de ses préjugés, il ramène tout à la mesure de ses besoins et de ses aspirations. A l'entendre, tous ses semblables devraient s'intéresser à ce qu'il souffre et à ce qu'il désire, le soleil devrait lui ménager ses rayons les plus doux, les vents leurs brises les plus chatouilleuses, les plantes leurs parfums les plus embaumés, les saisons devraient arrêter leur course et les lois physiques s'arranger pour lui épargner maladies et revers. Il n'a d'yeux que pour ses propres satisfactions,qu'il trouve toujours au-dessous de ses convoitises, et pour ses propres maux, qui lui paraissent toujours les plus grands dont on puisse parler ou rêver.

Cette tendance egocentriste n'attendit pas les raffinements de notre civilisation pour se manifester. Dans les cavernes qui abritèrent les descendants immédiats d'Adam, elle suscita déjà des dissensions, des rivalités et des jalousies féroces. Abel en fut la première victime. Mais par combien d'autres ne fut-elle pas suivie ? Que de Caïns sur la route des âges !

Cependant, comme contrepoids à ce tenace égoïsme l'homme découvrait en lui l'instinct de sociabilité. Le créateur lui-même en contemplant le premier homme tout rayonnant des reflets de sa propre perfection n'avait-il pas dit qu'il n'était pas bon qu'il fût seul ? Pour remédier à ce mal n'avait-il pas tiré du flanc d'Adam endormi un second être, Eve, et ne la lui avait-il pas donnée pour aide et compagne? Dieu par là s'était fait l'auteur immédiat et direct de la première et plus essentielle association, la famille.

Mais l'individu trouva bien vite la famille un cadre insuffisant, soit pour le développement des facultés de son âme, soit pour la subvention à ses nécessités corporelles. Instinctivement, il se sentit porté à former une association plus étendue. Il s'unit aux familles les plus proches de son lopin de terre et se sépara de celles qui en étaient trop éloignées pour que leur alliance lui fût utile. Le groupement dont il fit partie lui devint cher par la facilité qu'il lui fournissait d'échanger les fruits de son travail et de son champ avec ceux de ses coassociés, et encore plus par la communauté d'idées, de langage, de coutumes, de religion, de dieux ou d'idoles, communauté qui résulta nécessairement du contact mutuel. Il ne tarda pas à regarder ce petit monde ainsi formé comme une extension de son propre foyer. Il fut prêt à le défendre contre les voisins jaloux et cupides qui s'avisaient de venir le piller. Les succès qu'il remporta ou les revers qu'il subit dans ces combats *pro aris et focis* ne firent que souder plus intimement les liens qui le rattachaient à ses compagnons, devenus maintenant ses frères d'armes en même temps que ses concitoyens. Le sol qu'il avait été forcé de protéger en s'exposant à la mort devint pour lui l'objet d'une sorte de culte, et il ne manqua pas de transmettre à ses fils cet amour sacré de la terre natale. Ainsi se constituèrent, quoique avec des liens assez lâches, les premiers blocs nationaux ou états. Nous les connaissons sous le nom de clans et de tribus, où dominait le chef d'une des plus anciennes familles, *un patriarche.*

Sans doute ces modestes agglomérations furent travaillées par le même mal dont souffraient les individus. On eut l'égocentrie collective, comme on avait eu l'égocentrie individuelle. Chaque clan se prit pour le clan supérieur. Autour du domaine, qui lui servait d'habitat, et qu'il estimait naturellement le plus fertile, le plus beau, le plus salubre, il traça jalousement des lisières, au-delà desquelles il n'y avait plus

que des sauvages ou des barbares. Les Grecs ne furent pas les premiers à décorer de ce nom ou de quelque épithète équivalente leurs semblables, qui avaient le malheur d'habiter au-delà d'une certaine montagne ou d'un certain fleuve, de se nourrir et vêtir autrement qu'eux, de concevoir un peu différemment la vie et d'exprimer leurs pensées en des syllabes plus gutturales ou plus souples que les leurs. De là des méfiances, des malentendus, des querelles, qui firent de la simple juxtaposition des clans et tribus un ferment incessant de discordes et d'inimitiés. De là, à certains moments, ces explosions de haine qui poussaient des êtres, issus originairement d'un même couple et substantiellement doués des mêmes facultés, à s'entre-égorger plus férocement que ne le firent jamais des animaux d'espèce différente.

Le mal ne fit que grandir, à mesure que les événements modifièrent la partition du genre humain, à mesure que les états embryonnaires des âges primitifs s'unirent et se resserrèrent, de gré ou de force, pour former des royaumes et des empires avec un pouvoir central fort. Les chefs de ces vastes organismes, rois et empereurs, ne songèrent plus qu'à rivaliser d'ambition, qu'à empiéter sur les territoires les uns des autres. Pour ces opérations louches ils transformèrent des milliers de leurs sujets en des instruments de ravage et de mort. Ils les armèrent de ce que leur génie et la science de leur temps pouvaient inventer de plus létifère. Les rencontres entre des armées si nombreuses et si bien campées furent d'effroyables boucheries. Il faut l'avouer, l'histoire n'est guère faite que du récit de ces horreurs. Dans les annales de notre espèce les années de guerre l'emportent de beaucoup sur les années de paix. Les Etats les plus fameux le sont surtout par la gloire de leurs armes. C'est par les armes que des empires se sont élevés, que d'autres sont tombés. Quelle voie douloureuse que la marche des peuples vers ce qu'on aime à appeler le progrès et la civilisation !

Toutefois prendre prétexte de ce phénomène historique pour déclamer, à la suite de nos partisans du démocratisme universel, " contre ces coupures, ces bornes, ce séparatisme... qui ont fragmenté l'harmonie des peuples " (H. Barbusse), c'est à la fois une chimère et un crime. Une chimère — car cette prétendue harmonie des peuples qu'aurait brisée l'idée de patrie et de nation n'a jamais existé, ce n'est ni le besoin d'harmonie ni la tendance vers l'unité, c'est la division en groupements plus ou moins considérables qui a présidé à l'évolution de l'humanité. Un crime — car Dieu a prévu et positivement voulu les nations le jour où il dit au premier homme et par lui à ses descendants: "Croissez et multipliez-vous." Il n'ignorait pas que la multiplication des individus impliquait leur division en des corps sociaux séparés. La première preuve, c'est que les choses se sont passées ainsi ; la seconde, ce sont les grands et nombreux bienfaits dont l'idée nationale est la source et qu'il est facile d'opposer aux maux que lui attribuent nos tribuns cosmopolites.

Je viens de l'insinuer, c'est seulement dans le cadre de la nation et avec l'amour de la patrie pour stimulant que l'individu atteint son plein épanouissement; c'est là qu'il trouve des motifs sérieux de vivre, de travailler, de souffrir, là qu'il peut agrandir ses vues, s'élever au-dessus de lui-même, sacrifier ses aises, sa vie au besoin, à des fins supérieures. Où, si ce n'est dans une patrie une et forte, bien gouvernée, bien administrée, [1] les individus rencontreront-ils l'ordre, la sécu-

---

[1] Je ne prétends pas qu'il n'ait jamais existé que des patries bien gouvernées et bien administrées. Je sais très bien que les états asiatiques n'étaient guère que des agglomérations d'esclaves, chargés d'entretenir les vices d'un autocrate et de ses satrapes. L'état romain, qui conquit le monde, n'était pas très différent. Nos états féodaux du moyen-âge, et même ceux de l'ancien régime, avec leurs castes de nobles, de roturiers et de serfs attachés à la glèbe, étaient loin, eux aussi, de répondre à notre idéal. Longtemps l'Etat n'a profité qu'à quelques puissants (*paucis vivit ge-*

rité, la protection et l'aide à leurs initiatives personnelles ? Quel sol cultiveront-ils plus volontiers que celui dont ils pourront facilement échanger les fruits sur de nombreux marchés intérieurs et extérieurs ? Quand s'empresseront-ils de bâtir des usines, de créer des industries, sinon quand ils sauront que les produits de leur activité pourront s'écouler jusqu'aux rivages les plus lointains par des chemins de fer, des ports, des compagnies de navigation, et autres moyens d'exploitation et de transport, qui nécessitent l'encouragement, la subvention ou tout au moins une certaine intervention de l'Etat ?

En face de ces avantages on peut placer, je le sais, les ennuis des barrières douanières, les dangers des concurrences commerciales. On peut soutenir même qu'une des principales causes du dernier conflit mondial a été la rivalité économique entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Et après? Nous avons là une nouvelle preuve que toute médaille a son revers et qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire dans le règlement des rapports entre les différentes nations. Nous n'avons là aucunement la justification de l'internationalisme. Et je n'ai touché qu'aux avantages matériels. Bien autrement considérables sont les avantages d'ordre spirituel et moral.

Voici d'abord la communauté de langue, le ciment le plus fort de l'unité nationale. Elle n'est pas seulement un moyen de communication entre un certain nombre d'individus, elle

---

nus humanum). Il a fallu des siècles et des révolutions sanglantes pour créer cet organisme que nous appelons l'Etat moderne, vraiment protecteur pour tous les individus qu'il englobe, de quelque condition qu'ils soient. Encore les hommes ont-ils trouvé moyen d'y introduire d'autres abus, notamment un excès de centralisation, une limitation exagérée à la liberté individuelle, l'accaparement de tous les services sociaux, et surtout l'empiètement sur les droits imprescriptibles de cette société universelle qui s'appelle l'Eglise, et qui, parce qu'elle a avant tout les âmes pour sujettes, peut se superposer à tous les Etats, sans leur nuire dans leur mission temporelle. Ces abus n'infirment pas notre thèse.

donne à la vie sociale son charme suprême. Bien plus, lorsque cette langue a été formée et qu'elle est devenue une langue littéraire, comme la langue française par exemple, [2] lorsqu'elle a servi de vêtement aux nobles pensées d'un Pascal, d'un Bossuet, d'un Corneille, aux sentiments délicats d'un Racine, aux spéculations d'un Descarte et d'un Malebranche, à la verve d'un Veuillot, lorsqu'elle a fait écho à l'âme mélancolique et mélodieuse d'un Lamartine, au génie sonore d'un Hugo, ne sommes-nous pas fiers d'en murmurer à notre tour les syllabes, porteuses de tant de vérités lumineuses et d'émotions élevantes ? Et, si, à notre tour, nous nous sentons dotés du talent de la plume et de la parole, notre ambition ne sera-t-elle pas d'ajouter quelque chose à un tel patrimoine, et ainsi de laisser un peu de nous-mêmes à nos descendants? C'est par la langue et la littérature surtout que nous héritons de tout un trésor de connaissances, de certaines manières de sentir, d'envisager la vie, le monde et les choses, d'où naît la mentalité propre à un peuple, sa culture et sa civilisation. Par la langue et la littérature les esprits des différentes générations sont soudés les uns aux autres, coulés en quelque sorte dans le même moule. Rien que parce que nous parlons la même langue qu'eux, nos ancêtres ne sont pas morts tout entiers. Leur âme palpite et tressaille encore dans ce verbe qu'ils nous ont transmis. [3]

---

[2] Les langues de tous les peuples sont appelées à un développement analogue. C'est ce développement d'ailleurs qui donne le mieux la mesure de la valeur d'un peuple.

[3] Telle est l'importance de l'unité de langue dans la constitution d'une patrie que nous nous refusons à voir de vrais étrangers dans les groupements ethniques qui, bien que séparés politiquement de nous, continuent à parler et écrire le même idiome. Si nous ne les appelons pas nos frères, nous les appellerons au moins nos cousins. Plus que de l'étendue des possessions de l'empire britannique la puissance de l'anglo-saxonisme dans le monde dérive du fait que des agglomérations, telles que les Etats-Unis de l'Amérique du nord et les *Dominions* du Canada, de l'Afri-

Que dire de l'influence bienfaisante qu'a sur nous le souvenir des grands ancêtres qui se sont distingués dans le cadre ethnique auquel nous appartenons ? Quelles sublimes leçons nous offre leur histoire! Quelle mine d'émotions élevantes elle fournit à nos âmes! Pouvons-nous lire, sans sentir vibrer toutes les fibres de notre être, les gestes d'un Roland, d'une Jeanne d'Arc, d'un Bayard, d'un Louis XIV, d'un Condé, d'un Turenne, d'un Napoléon, d'un Foch ? Et quand nous songeons que cette nation, que d'aussi grands hommes ont à jamais illustrée, c'est celle à laquelle la Providence a voulu nous rattacher, quel frisson de légitime orgueil passe en nous ? Mais en même temps quel aiguillon à marcher sur leurs traces, à continuer la trame glorieuse de leurs exploits, à ne pas déchoir de la hauteur où leurs vertus nous ont d'avance placés ? [4]

---

que du sud, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, voire les Indes, parlent également anglais. Au contraire, on peut affirmer qu'il n'y aura jamais qu'une union artificielle entre groupements de langage différent.

Il est fatal que chacun vive de la vie intellectuelle et morale du pays auquel son parler le rattache. Quoi qu'on fasse, la France restera pour les Canadiens français la vraie mère-patrie. Leur tour d'esprit restera latin tant qu'ils n'auront pas abandonné la langue française, c'est-à-dire toujours. Travailler à épurer la langue, ce n'est donc pas une simple affaire de syntaxe, c'est travailler à faire plus française l'âme du peuple.

[4] " Pendant la guerre 600 otages français, des civils, de nos provinces envahies, après des jours et des nuits de voyage dans des wagons, sans vitre, en plein hiver, sont conduits jusqu'à Milygamy, en terre lithuanienne, où beaucoup devaient mourir de froid, de faim et de misère; Milygamy, c'est-à-dire quelques baraquements infects, où chacun n'aura, pour se coucher sur le plancher imbibé de fumier, que quarante centimètres de largeur. Tout autour, une plaine de neige, le vent qui souffle et des sentinelles prêtes à tirer. Un des otages, M. Leleu, supérieur d'une maison d'éducation à Tourcoing, a raconté les souffrances que ses compagnons et lui ont endurées dans ce camp de représailles. La brochure est émouvante pour plus d'une raison, et surtout par le trait que voici. Savez-vous ce que firent ces hommes, épuisés, transis, jetés dans la geôle la plus cruelle ? Pour ne pas succomber au désespoir, à peine entrés dans

Regardons le sol que nous foulons. C'est le même que tous ces héros ont défendu en le couvrant de leurs cadavres et en l'arrosant de leur sang, c'est celui qui renferme leurs cendres immortelles. Comment ne nous serait-il pas sacré ? Comment ne serions-nous pas prêts, nous aussi, à le protéger, à mourir plutôt que de le laisser profaner par d'injustes agresseurs ? Si, aux heures de menace, nous refusions de courir à la frontière et d'opposer nos poitrines à l'ennemi, est-ce qu'il ne nous semblerait pas entendre nos aïeux, qui se sont jadis sacrifiés pour la même cause, se lever de leurs sépulcres et nous reprocher notre lâcheté doublée d'ingratitude ? Pour n'être pas indignes de ceux qui nous ont précédés, pour ne pas inscrire une tache honteuse dans les pages de notre histoire, pour ne pas laisser une souillure d'ignominie sur le drapeau, nous voilà en quelque sorte contraints de renoncer à nos aises, de comprimer notre égoïsme, de quitter notre foyer, de nous hausser au-dessus des affections les plus légitimes de la famille, voire au-dessus de l'instinct de notre propre conservation. Voilà qu'au livre d'or écrit par nos valeureux devanciers nous ajoutons de nouveaux traits d'héroïsme, de ténacité, d'endurance, traits qui rendront la patrie encore plus chère aux fils de nos fils et susciteront chez eux des actes analogues de dévouement et de sacrifices. C'est ainsi que de la succession des événements embrassant plusieurs siècles l'âme de la patrie se dégage. Vient un jour où elle a atteint son idéal, un jour où le tempérament national est formé, où dans les veines de la race se sont en quelque sorte instillées certaines vertus caractéristiques, courage, audace, mépris du danger, générosité, vertus qui deviennent traditionnelles, constituent le plus bel apanage de la nation où elles ont fleuri et forcent

---

les baraquements de Mileygamy, ils demandèrent à des professeurs de lycée et à des prêtres, de leur parler de l'histoire de France. " (R. Bazin, dans l'*Echo* de Paris, 4 mai 1920).

chaque génération à le transmettre intact, sinon enrichi, à la génération suivante sous peine de forfaire à l'honneur.[5]

C'est du sentiment de toutes ces choses, que je viens de décrire, en particulier de l'honneur national qui les résume, que jaillit le patriotisme.[6] Que si nous voulons savoir jus-

---

[5] "L'esprit qui nous a dressés tous ensemble et soutenus jusqu'à la fin dans cette lutte surhumaine, notre horreur de la servitude, notre culte de l'honneur, notre attachement au devoir, notre généreuse insolence que les brutalités et les félonies calculées pour nous abattre n'ont fait que rendre indomptable, nos coeurs de soldats, "l'amour sacré de la patrie", la fierté nationale et la charité fraternelle dont ils furent et demeurent animés, tout cela nous est venu du fond des âges dans notre sang de Français. Les vieux Gaulois nous ont transmis cet héritage et Rome avec eux, et l'Eglise catholique, dont la civilisation nous imprègne depuis 20 siècles, dix de plus que les Germains." (Comte J. du Plessis, *Revue hebdomadaire*, 23 août 1919, p. 444). "Barrès aime à parler des traits éternels de la France. Or, ils sont devenus plus nets et plus persuasifs pour nous ces traits, à force de contempler, mutilés par les obus et les bombes, les monuments des villes et des villages que nous traversions. La conscience de tout ce qu'avait été notre pays à travers le cours des âges surgissait plus impérieuse et plus distincte." (Avesne, *Revue hebdomadaire*, 12 juillet 1919, pp. 145, 146).

[6] Sans composer une dissertation sur les facteurs primordiaux d'une nation, je viens de les énumérer à peu près tous. C'est un fait que notre planète est partagée entre des groupements d'hommes, dont le cadre géographique, les éléments constitutifs, la durée, la prospérité, l'extension, ont été très variables et se sont parfois singulièrement modifiés dans le cours des âges, mais qui actuellement se sentent unis comme les membres d'une vaste famille, où la communauté d'intérêts économiques n'est peut-être que le simple résultat de la juxtaposition et pourrait ne pas souffrir beaucoup de la dispersion, mais où la langue, les traditions, l'histoire, leur façon de sentir et de vivre sont quelque chose de tout-à-fait intime et leur rendent leur union si chère qu'ils n'estiment pas de malheur plus grand que celui de la voir se briser.

Les catastrophes publiques ne font que la resserrer. C'est ce que note très bien M. Cury (dans l'*Echo* de Paris du 15 août 1919), à propos de la dernière guerre: " Les moins jeunes, écrit-il, s'avouent qu'il y a cinq ans leur patriotisme était machinal et tiède. La France leur apparaissait comme une abstraction lointaine, éminemment digne de respect, mais à laquelle ils n'étaient pas réellement attachés. Pour eux Sully-Prudhomme avait écrit:

qu'où il peut mener, nous n'avons qu'à nous rappeler ce qu'ont exécuté nos poilus durant la dernière guerre. Les pauvres chers héros! Ils n'étaient pas d'airain. Ils n'étaient pas tous des croyants. Mais tous ils étaient des patriotes. Ils ne connaissaient pas la stratégie de leurs chefs. Ils ignoraient où on les conduisait. Mais ils savaient que le salut de la France était en jeu et, pour que la France ne périt pas, ils se soumettaient à des marches forcées, ils se blottissaient dans des tranchées humides et boueuses, ils affrontaient des ouragans de mitraille ou des nuages de gaz empoisonneurs. *Il le faut,* disaient-ils, ramassant dans ce simple mot toute la force du devoir et refoulant par là au fond de leur coeur les larmes prêtes à sourdre et tout autre sentiment de nature à affaiblir leur nécessaire ténacité. [7] C'est parce que ce culte de la patrie

---

J'oubliais que j'ai tout reçu,
Mon foyer et tout ce que j'aime,
Mon pain et mon idéal même,
Du peuple dont je suis issu...
Je ne l'avais pas bien senti.

Mais la guerre est venue, et, comme Michelet en 1830, dans une grande lumière ils ont aperçu la France. Ils ont tremblé pour elle, pour la culture, pour l'idée française. Et maintenant, ils parlent de leur patrie avec ferveur... "Je chéris la France... je l'admire avec tendresse... je comprends ce que le mot patrie contient de noblesse et de grandeur... J'étais un enfant gâté, je comprends maintenant toute la beauté du sacrifice de ceux qui sont morts pour nous." En même temps, la tâche qui incombe aux survivants de remplacer les disparus, d'être les bons ouvriers de l'ordre nouveau, leur apparaît dans une souveraine clarté. Même effet chez nos ennemis. Il semble bien que la défaite aura contribué à rendre plus étroite l'unité du bloc germanique. — L'axiome *ubi bene, ibi patria* n'a d'application que chez quelques sybarites et des gens de basse condition, entièrement absorbés par les soucis matériels. Au contraire, il est des peuples, qui, même dispersés, gardent le culte ardent de cette personnalité morale qui s'appelle patrie. Tels les Juifs; tels les Polonais, à qui leur merveilleux patriotisme a mérité la résurrection de leur nation.

[7] Comme le note très bien M. Louis Sonolet (*Revue hebdomadaire,* 12 juillet 1919, p. 161), le soldat de 1914, contrairement à celui de la première république, ne s'est nullement laissé griser par les mots abstraits et so-

fut indéracinable de l'âme de ses soldats que l'armée française tint durant cinquante-deux mois à travers les péripéties les plus diverses et parfois les plus alarmantes. C'est à cause de cela que les Allemands ne passèrent pas à Verdun, à cause de cela qu'ils finirent par reculer au-delà du Rhin après s'être avancés à quelques kilomètres de Paris. Inutile d'aller chercher plus loin le secret du miracle français. Ce secret n'est autre qu'un indomptable patriotisme. [8] Ce n'est pas un secret différent qui explique l'héroïque holocauste de la Belgique, l'endurance de tant d'autres peuples foulés par l'impitoyable marche des Teutons, et même le colossal effort de ceux-ci pour la domination universelle.

---

nores. Il n'a pas adoré l'apothéose et la verbosité éloquente. L'amour de la patrie chez lui a pris une forme réaliste, claire et limpide comme une source, sobre de gestes et de déclarations. Il a compris de suite qu'il était indispensable de faire la guerre et de la gagner. Il est parti plein d'enthousiasme, mais avec la notion bien nette qu'il allait travailler pour lui et pour les siens et qu'il était de son intérêt le plus strict de chasser hors de France ce boche brutalement agressif qui, suivant son expression indignée, *avait le toupet de venir embêter le monde...* Il a détesté et pris en pitié les discoureurs, qui lui promettaient la victoire, comme si leur promesse avait dû suffire à la gagner. Il leur a craché tout son dédain en les baptisant du vocable devenu classique de *bourreurs de crâne...* " Chez la majorité des poilus, le courage a pris une forme raisonnée: il a été plus rarement ce courage—goût qui semble le privilège des militaires de profession... Et puis il s'est doublé d'une extraordinaire modestie. Le type du *miles gloriosus,* du soldat hâbleur et fanfaron,se rencontre bien rarement parmi les poilus, qui affichent plutôt la tendance à cacher leurs actes valeureux.

[8] Je ne veux pas dire que le combat *pro aris et focis* soit le seul motif qui puisse pousser des hommes à entrer en guerre. On peut y entrer pour empêcher l'injustice de triompher, pour la défense d'une nation illégitimement attaquée, pour la protection de la religion et de la civilisation menacées, etc. Les expéditions lointaines, que furent la plupart des Croisades, par exemple, n'avaient pas pour mobile la défense immédiate de la patrie. De même, à l'occasion du dernier conflit mondial, ils furent nombreux ceux qui s'engouffrèrent dans la fournaise sans que leur pays fût directement en danger d'être envahi. Ils n'en méritent que davantage notre admiration et notre reconnaissance.

Maintenant, que des ambitieux (rois ou aventuriers) aient abusé de ce beau sentiment pour créer le militarisme et l'impérialisme, pour mettre leur gloire à ravager des territoires et à opprimer des populations désarmées, pour bâtir à leur chétive personnalité un piédestal de ruines matérielles et de coeurs broyés, je ne l'ignore pas. Je comprends qu'on cesse de s'extasier devant le guerrier corse, enfourchant une nation, selon l'expression du poète, comme une cavale frémissante, au grand soleil de messidor, pour la mener se meurtrir dans les montagnes de l'Espagne, se geler dans les steppes de la Russie et s'abattre épuisée à Waterloo. J'accorde aussi que le patriotisme est trop souvent confondu avec un chauvinisme étroit et dangereux pour la paix.[9] Ce sont là des outrances dûes à l'*hommerie,* qui s'infiltre, hélas ! aussi bien dans les collectivités que dans les individus. Elles n'autorisent aucunement un Barbusse à écrire qu'il ne reste rien de l'idée de patrie, une fois ôtés la cupidité, la haine, l'envie, la gloriole et le besoin d'hégémonie par la violence.[10] Elles justifient encore moins nos socialistes dans leur propagande antipatriotique.

---

[9] Le patriotisme ne doit pas non plus nous aveugler au point de ne pas nous laisser voir soit nos défauts nationaux soit les actes repréhensibles de nos gouvernements. Un Anglais et un Français ne cesseront pas d'être bons patriotes parcequ'ils déploreront l'un la chute de son pays dans l'hérésie, l'autre la diffusion de l'esprit révolutionnaire dans l'ancien royaume de saint Louis. Inversement, chacun sera fier des faveurs particulières dont Dieu aura gratifié son pays. Un Français ne saurait trop remercier le Créateur de pouvoir aimer sa patrie, non seulement parce qu'elle a été une grande nation militaire, politique, littéraire, artistique, mais encore parce qu'elle a fourni de merveilleux types de sainteté, une sainte Geneviève, un saint Louis, une sainte Jeanne d'Arc, un saint Vincent-de-Paul, une sainte Jeanne de Chantal, parce qu'elle a donné à l'Eglise des orateurs sacrés, des écrivains ascétiques, des apologistes de premier ordre, enfin parce qu'elle a été le théâtre de faits infiniment consolants et à portée universelle tels que les apparitions du Sacré-Coeur à Paray et de la Vierge Immaculée à Lourdes.

[10] *Clarté,* p. 252.

Pense-t-on du reste qu'il suffirait de détruire l'idée de patrie pour voir cesser " le long calvaire des peuples opprimés " et pour que l'existence des humains fût une constante idylle ? S'imagine-t-on que les différents états une fois abolis, l'humanité deviendrait une vaste famille de frères où on rivaliserait de bienveillance les uns à l'égard des autres ? Demandez-le aux Nomades et Bédouins de l'Asie et de l'Afrique, chez qui les bandes de voleurs et de pillards remplacent les armées, et pour qui les razzias représentent une forme de combat guère plus désirable que nos batailles rangées. Demandez-le au monde féodal du moyen-âge, alors que le morcellement de la propriété avait fait de chaque seigneur un tyran au petit pied, lequel,tandis qu'une légion de serfs peinait pour lui sur la glèbe, n'avait qu'un souci, s'exercer aux armes dans les tournois ou provoquer un voisin pacifique en champ clos, rien que pour rompre la monotonie de la vie de château ou montrer son adresse à manier une épée. Sans l'Eglise, qui s'appliqua de toutes ses forces à mater cette frénésie de brigandage et de meurtre, l'Europe n'aurait été à cette époque que l'agrandissement de l'amphithéâtre romain où des fiers-à-bras n'auraient pas cessé de jouer à l'égorgement mutuel.

Mais j'ai mauvaise grâce, je le comprends, à évoquer ces siècles d'obscurantisme. Les socialistes de nos jours sont des hommes de progrès ! Ils ne prétendent nullement nous ramener à ce régime d'anarchie individualiste. Ce qu'ils veulent fonder, c'est la république universelle, fondée sur l'égalité, la paix, la liberté et la justice pour tous. [11] Seulement, comme

---

[11] Il faut cependant distinguer deux catégories de socialistes : 1o les politiciens ou étatistes, qui prônent la nationalisation de tous les moyens de production et voudraient faire de l'Etat le patron universel ; 2o les syndicalistes révolutionnaires qui repoussent l'Etat comme un parasite dangereux et n'ont confiance que dans les syndicats professionnels pour

une telle république ne saurait être l'oeuvre des grands et des bourgeois, dont tout l'intérêt est de maintenir le peuple dans l'ignorance et la servitude pour continuer à l'exploiter, ce qu'ils poursuivent d'abord c'est la guerre de classes qui doit se terminer par la défaite de la bourgeoisie et le triomphe du prolétariat. Seul, d'après eux, le prolétariat est capable de fonder la cité nouvelle objet de leurs rêves. [12]

Comme si le fait d'avoir été longtemps les esclaves des dures besognes de la vie, les victimes de l'égoïsme, de l'iniquité et de l'oppression des grands,rendait les prolétaires plus aptes à mieux organiser un régime de liberté et de justice, comme si la servitude n'avait pas ses vices, comme si un état habituel d'infériorité n'était pas susceptible de développer, dans ceux qui ne s'y résignent pas, des passions bien plus subversives que constructives !

Des militants de la trempe d'un Barbusse nous font part d'une grande découverte moderne, c'est qu'un homme

---

organiser la production et distribuer les richesses. C'est de ces derniers que je parle surtout; c'est d'eux que Barbusse s'est fait le porte-parole. Tout en étant divisés sur nombre de points, politiciens et syndicalistes poursuivent de la même haine notre société actuelle. Les uns et les autres sont également criminels et utopistes. Ils veulent faire sortir la justice sociale d'une injustice colossale (l'expropriation forcée) et la fraternité universelle de la guerre de classes, c'est-à-dire de la guerre civile.

[12] "Mais nous, quoi dire? Epeler la grande charte qu'on entrevoit humblement. S'adresser au peuple que font tous les peuples: réveille-toi, comprends-toi, regarde et vois, et, après avoir recommencé ta conscience faussée par l'esclavage, décide qu'il faut recommencer tout !" (H. Barbusse, *Clarté*, p. 266). Paroles insensées ! La masse pourrait peut-être décider qu'il faut tout recommencer, et commencer en effet par détruire nombre de choses existantes. Mais ce n'est pas elle qui recommencerait à construire quoi que ce soit. Car toute reconstruction suppose de l'ordre et un plan, et l'on n'a jamais rien fait d'ordonné que par les élites.

La masse, comme telle, est essentiellement aveugle, esclave d'instincts violents, sujette à la duperie. On peut la mener à la prise de la Bastille, ce n'est pas avec elle qu'on rédigera la charte d'un état quelconque.

vaut un homme, que les hommes se ressemblent comme les arbres, qu'il n'y a qu'un peuple, et que, pour activer le progrès des groupements particuliers, il n'est que de travailler au progrès de l'humanité en général. Entendons-nous. Considéré dans ses traits spécifiques un homme vaut un homme sans doute. Mais un simple d'esprit ne vaut pas un homme de génie, un journalier, qui ne sait ni lire ni écrire, ne vaut pas un esprit cultivé. Les arbres eux-mêmes sont loin d'avoir tous des propriétés identiques. Il en est de plus utiles les uns que les autres. Il n'y a qu'un peuple, si l'on signifie par ce vocable le genre humain. Mais dans le genre humain quelle variété de races, de nations, de familles,d'individus ! Et il n'est pas du tout prouvé que, pour faire avancer l'ensemble de l'humanité, il vaille mieux favoriser les aspirations de l'internationale que celles des " blocs nationaux ". La vérité est même, nous le montrerons dans un prochain article, que le progrès de notre espèce est en fonction du progrès de chaque nation considérée dans son entité distinctive. Encore moins est-il vrai que par le peuple il faille entendre exclusivement le peuple travailleur des villes, et que les intérêts de cette classe doivent primer tous les autres, même ceux de la patrie.

M. TAMISIER, s. j.

A propos d'une conférence

DE M. L'ABBÉ PINAULT

SUPÉRIORITÉ ET CONVENANCE DES ÉTUDES GRÉCO-LATINES POUR LA FORMATION DES FILS DE LA RACE FRANÇAISE

M. l'abbé Lucien Pinault, docteur des universités romaines et préfet des études au collège de l'Assomption, l'un de nos professeurs d'enseignement secondaire les mieux doués et les plus instruits, a donné à Montréal — au *cercle universitaire* — le samedi 22 janvier une conférence sur la méthode de culture intellectuelle qui nous convient, au Canada, à nous qui sommes d'origine française, laquelle a attiré l'attention de bien des gens.

Nous aurions aimé à publier le texte intégral de cette étude sur les choses de notre enseignement secondaire. Mais des raisons de courtoisie, devant lesquelles nous devons nous incliner, ont amené notre estimé confrère à passer plutôt son manuscrit à nos distingués amis de la *Revue trimestrielle canadienne.* Toutefois, comme les grands quotidiens ont publié une analyse substantielle de cette conférence, nous nous permettons d'en tirer avantage pour le profit de nos lecteurs.

M. Pinault a traité deux sujets dans un, en parlant, ainsi que disait le titre de sa causerie, d'*un évolutionniste de chez nous,* à savoir : l'évolutionisme en science et l'évolutionisme en pédagogie. Peu de questions ont chance, de nos jours, de piquer davantage la curiosité publique, et l'abbé Pinault est assez connu pour qu'on sût d'avance qu'il serait, comme on dit, à la hauteur.

Me pardonnera-t-il cependant de lui confesser franchement, et tout de suite, que j'ai un peu regretté qu'il ait mis aussi directement en cause feu le Dr Laurendeau? Le sujet ne pouvait-

il pas se traiter en soi, d'une façon générale, sous ce titre, par exemple : *de l'évolution en science et en pédagogie,* sans qu'il fût fait mention de M. Laurendeau ? Voilà un homme qui est mort dans les meilleurs sentiments de toutes façons — M. Pinault a tenu d'ailleurs à le souligner lui-même—, qui a pu se tromper sans doute, mais dont j'aurais préféré, pour ma part, qu'on laisse dormir les restes en paix, alors surtout que nous ne sommes encore qu'au lendemain presque de sa disparition de la scène de ce pauvre monde. Je comprends cependant que son livre, qui s'appelle précisément la *Vie,* est, lui, bien vivant, et que c'est au livre, trop frondeur et faux, que M. le conférencier en voulait. Passons donc sans plus de phrases.

* * *

Je ne m'attarderai pas non plus à la première partie de la conférence de M. l'abbé Pinault, dans laquelle il a exposé, et réfuté, les théories évolutionnistes de Darwin, de Lamark et de feu le Dr Laurendeau, considérées d'une façon générale. Le distingué professeur de philosophie était là dans son domaine propre. Il n'a fait aucune difficulté d'admettre, avec du reste tous les philosophes catholiques contemporains, qu'une évolution bien entendue et bien comprise est parfaitement acceptable. Une évolution même essentielle, la génération spontanée par exemple, entendue dans le sens de saint Augustin et de saint Thomas, ne répugne aucunement, pourvu qu'on concède qu'elle ne s'opère que par l'intervention de Dieu. De même, les mutations accidentelles dans les espèces substantiellement fixées se comprennent très bien. Et enfin, personne ne nie qu'il existe, dans nos meilleurs catalogues de savants, des erreurs de classification des êtres, que la science se doit en honneur à elle-même de corriger. Ce que M. le conférencier rejette, avec tous les croyants éclairés, c'est l'évolu-

tion qui entend se passer de Dieu. C'est ainsi qu'il faut entendre et comprendre, explique-t-il, les paroles du livre de la Genèse: " Dieu forma l'homme du limon de la terre et il le créa à son image. " C'est le sens que leur donnait tout récemment encore la *commission biblique* créée par Pie X de pieuse mémoire.

* * *

La deuxième partie de la conférence de M. le professeur, ai-je annoncé, portait sur l'évolutionnisme en pédagogie. La question des méthodes d'enseignement est, on le sait, partout dans le monde, et chez nous comme ailleurs, à l'ordre du jour, pleine d'actualité, veux-je dire, et d'intérêt. Faut-il rester stationnaire ? Evidemment non. Faut-il méconnaître toute tradition et rompre entièrement avec les usages reçus ? Pas davantage. Pour ce qui est du juste milieu, qui dira où il se trouve? Difficile problème! Suivons, en tout cas, l'exposé de M. l'abbé Pinault, ainsi que l'ont fait ses auditeurs du *cercle universitaire*. C'est un maître; aux pieds de sa chaire, instruisons-nous.

Comment d'abord feu le Dr Laurendeau passe-t-il — dans son livre — de l'évolution en général ou de l'évolution en science à l'évolution en pédagogie ? M. Pinault assure qu'il manque plus d'une maille au système transformiste et il lui paraît que l'auteur de la *Vie* n'a guère cherché à lui en forger. Pourquoi le conférencier le ferait-il à sa place ? Il risque pourtant une explication. "Peut-être, dit-il, l'évolutionnisme développe-t-il chez celui qui le pratique une tournure d'esprit qui l'entraîne forcément à considérer tous les problèmes sous l'angle de l'évolution. " Quoiqu'il en soit, l'auteur de la *Vie* avait passé de l'évolutionnisme en science à l'évolutionnisme en pédagogie. Puisqu'il n'y a pas de psychologie immuable, s'était-il dit, il ne doit pas y avoir non plus de pédagogie im-

muable. Les méthodes d'éducation, comme tout le reste, doivent évoluer. Il faut suivre le perpétuel devenir de l'être humain.

Qu'y a-t-il de vrai en tout cela? M. le conférencier, pour répondre à cette question, a recours à l'argument d'autorité, et, de préférence, il veut mettre à profit ce qu'il appelle (au dire du compte rendu) les compétences latines. Ce n'est pas en Angleterre, aux Etats-Unis ou en Ontario, mais en France, en Italie ou en Espagne, affirme-t-il, qu'il nous convient, à nous, fils de Latins, d'aller chercher nos types ou nos modèles d'éducation. Ainsi le veut la loi de nature de notre filiation de race. M. le conférencier n'y insiste pas pourtant, bien qu'il lui fût agréable de suivre, par exemple, M. de Lamarzelle, dans son analyse de la *crise universitaire,* et d'y recueillir tant et de si probants témoignages. Il préfère se servir, contre les *utilitaristes en enseignement secondaire,* d'un argument *ad hominem,* c'est-à-dire qui se tire de leur propre fond, et qui, certes, n'est pas sans valeur. D'après un article des *Etudes* (juin 1919), signé par M. Laurand, M. l'abbé Pinault explore une mine de plus de trois cent témoignages, naguère rendus dans une enquête qui fut tenue en 1917 aux Etats-Unis — le pays pratique par excellence. Nous citons :

> Quatre présidents des Etats-Unis, des ministres, des sénateurs, des gouverneurs, des financiers, des industriels, des recteurs d'universités, des juristes, des médecins, des sociologues, des rédacteurs en chef, des ingénieurs de musée, des professeurs d'histoire, d'archéologie, de physique, de sciences naturelles, d'art militaire, de politique, des professeurs de vie pratique, de succès, même pour les fruits secs, tels sont les hommes qui, aux Etats-Unis, rendent témoignage en faveur des études classiques.

Et M. le conférencier est heureux de pouvoir conclure en bonne logique que, si l'élite intellectuelle des Etats-Unis —en 1917 et non pas en 1832 ! — proclame *pratique,* et même *utilitariste,* un système d'éducation en vigueur dans nos maisons

canadiennes depuis un siècle et qui s'est amélioré d'année en année, il s'ensuit que, dès leur origine, durant toute leur existence, et encore aujourd'hui, nos *vieilles* maisons aux *vieux* murs et aux *vieux* coutumiers ont été et sont toujours des institutions aux programmes pratiques. Je regrette de n'avoir sous les yeux qu'un texte de compte rendu et non pas l'original. Quand même, cette répétition d'adjectifs (*vieilles* et *vieux*) trahit, me semble-t-il, une émotion qui a peine à se contenir, et cela donne du ton à l'argumentation d'ailleurs très sûre.

* * *

Mais continuons. M. l'abbé Pinault en vient maintenant à la réfutation des objections que l'on oppose un peu partout à sa thèse et que feu M. le Dr Laurendeau a exprimées dans son livre la *Vie* (pp. 161 et 162) à peu près dans ces termes : *A qui servent le latin et le grec ? — L'anglais ne peut-il pas se substituer aux langues mortes ? — N'avons-nous pas absolument besoin de l'anglais ?*

A quoi servent le latin et le grec ? D'après le compte rendu que nous avons seul sous les yeux, M. le conférencier répond à cette question par une énumération vraiment imposante et qui, à tout le moins, a une belle allure. Ce professeur, évidemment, doit être rarement à court. On se rappelle, rien qu'à le lire, les vers de Boileau :

> Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

A quoi servent le latin et le grec? Oyez donc : 1o Au maintien du contact avec la civilisation orientale dont la nôtre est issue; 2o A la culture générale des facultés proprement humaines, à la fabrication d'hommes virtuellement complets ; 3o A la conservation de l'esprit français, fait de lumineuse

subtilité, d'analyse et de synthèse, de justesse, de mesure, de transcendante supériorité; 4o A la survivance de la langue française dans sa pure intégrité; 5o A la culture de la langue anglaise; 6o A la culture des sciences; 7o A la production des hommes pratiques en tous genres, de ceux qui plus tard réussissent mieux que les autres, plus vite que les autres, qui se distinguent entre tous les autres; 8o Au succès même de ceux qui n'en parcourent pas tout le cycle.—N'est-ce pas impressionnant ? Il me semble que si.

Mais, *l'anglais ne peut-il pas* (pour nous) *se substituer aux langues mortes ?* C'est la deuxième question, et elle a son importance pratique, nul n'en peut douter. Est-ce que, nous répète-t-on, toutes les raisons que vous invoquez en faveur des langues anciennes ne valent pas également pour la culture des langues modernes, et donc de l'anglais ? Le conférencier admet, et il a certainement raison, que la question peut se poser sincèrement. Mais il soutient que l'étude de la langue anglaise ou de toute autre langue moderne ne saurait suppléer à celle des langues anciennes pour l'intelligence de la civilisation gréco-romaine, qui est nécessaire à l'intelligence de la nôtre, pour la conservation parmi nous de l'esprit français et pour la survivance de la langue française. J'ai hâte de lire dans la *Revue trimestrielle canadienne* le développement de ce schema plein de promesses.

Reste enfin la troisième question que nous avons dite : *N'avons-nous pas absolument besoin de l'anglais ?* Mais oui, nous en avons besoin. Qui donc l'a jamais nié? Mais oui, nous en avons besoin, non pas, corrige-t-il, pour *lutter* contre les races qui nous entourent, mais pour *rivaliser* dans une saine et loyale émulation avec nos frères de race anglaise et d'autres races au milieu de qui la Providence nous a placés. Mais est-il vrai, d'autre part, que nous n'apprenons l'anglais d'aucune façon ? M. le conférencier ne le croit pas. Et il fait cette remarque sur laquelle tous devraient réfléchir, avant de

dauber, entre la poire et le fromage, dans la chaleur communicative des banquets, sur le dos des collèges classiques : " Il serait injuste de juger l'enseignement actuel de l'anglais dans nos collèges d'après des souvenirs d'il y a 10, 20 ou 30 ans. Il est certain que les très notables améliorations apportées à cet enseignement en font aujourd'hui un moyen de formation appréciable tout en lui laissant son caractère pratique. " — " Pouvons-nous, devons-nous faire davantage? ", se demande M. l'abbé Pinault. Et il répond avec une pointe d'émotion qui a dû faire impression sur ses auditeurs : " Nous, les éducateurs, nous vous demandons d'y songer très sérieusement et nous espérons que vous ne trouverez pas cette question moins grave que nous ne la trouvons nous-mêmes. "

* * *

D'ailleurs, affirme en conclusion M. le conférencier, les questions d'anglais, de sciences expérimentales, de latin et de grec ne sont pas tant des questions de programme que des questions d'exécution de programme, en d'autres termes des questions de compétence pédagogique. Il a le regret de constater, comme tout le monde, que la compétence ne s'acquiert qu'avec de l'argent. Cela explique bien des choses !

Comme tous ces messieurs de la direction et de l'administration de l'Université de Montréal — dont M. l'abbé Pinault se trouvait l'hôte en un sens, plus ou moins officieusement, au *cercle universitaire* — M. le conférencier en tient pour les cours supérieurs, supérieurement professés, par des hommes supérieurs. Mais il laisse sous-entendre que tout cela ne peut s'établir, et surtout vivre, que sur des bases financières solides. En même temps que l'on construit des édifices, que l'on monte des laboratoires, que l'on fait venir des professeurs d'outre-mer et que l'on augmente les honoraires de ceux qu'on possédait déjà, il est bien évident, en effet, qu'il faut se de-

mander si on pourra payer. Voilà pourquoi, par exemple, le conseil d'administration de l'Université de Montréal déclarait au public tout récemment qu'il convenait de surseoir aux vastes constructions projetées.

Nos collèges aussi, termine M. l'abbé Pinault, font des efforts sincères pour s'assurer des élites et des compétences, et il parle du nombre de jeunes prêtres qui ont suivi les cours des universités d'Europe ou qui se sont inscrits aux cours de l'Ecole normale supérieure de Québec ou à ceux de spécialisation de l'Université de Montréal, comme aussi des divers autres étudiants, religieux ou laïques, qui suivent les leçons pédagogiques et autres, et qui, revenus chez eux, en font bénéficier leurs confrères ou leurs élèves.

" Non, proclame M. le conférencier — et l'on sent qu'il met toute son âme dans cette négation — non, nos collèges canadiens ne sont pas butés à l'immobilité et surtout ne veulent pas s'y figer. Ils demandent seulement à garder le respect de leurs traditions et à ne pas faire chez eux les expériences malheureuses qu'à propos d'enseignement secondaire on a subies ailleurs, et ils supplient ceux qui parlent et écrivent sur les problèmes éducationnels de ne pas le faire sans en avoir au moins soupçonné la gravité. "

* * *

Voilà qui s'appelle parler, ou je me trompe fort. Mais ce ferme et digne langage a-t-il été assez compris ? A quelques jours de là, le 31 janvier, un homme public en vue de Montréal, tout ensemble un professionnel, un homme d'affaire et un homme de lettres, prononçant un discours à un dîner-causerie, s'en prenait encore aux collèges classiques sur un ton qui m'a profondément surpris. Passe encore qu'il demande qu'on enseigne plus d'économie politique et plus de mathématiques dans nos collèges. C'est son droit. Mais comment un Canadien français peut-il affirmer que l'on

n'enseigne pas dans nos collèges " ce que doit être le sens moral et le point d'honneur " ou encore " ce qu'est la distinction professionnelle " ? Comment un Canadien, qui est pourtant un gentilhomme, a-t-il pu s'oublier jusqu'à proclamer " qu'on ne trouve pas dans notre enseignement secondaire de ces principes qui devraient être à la base même de toute profession " ? Non, non, mon cher collègue — car nous le sommes quelque part — vous n'y êtes pas du tout. On enseigne la morale chrétienne dans nos collèges, la meilleure de toutes les bases pour toutes les professions, et vous le savez bien, puisque vous vous êtes formé là. Mais, voyez-vous, la faiblesse humaine aidant, il en est beaucoup — il y en avait peut-être parmi vos auditeurs — qui, une fois dans le monde, perdent de vue les leçons qu'ils ont reçues au collège. Cet oubli de leur part, dont leurs éducateurs ne sont en rien responsables, expliquerait peut-être les incartades de trop de professionnels. Mais c'est probablement ce que vous n'avez pas osé dire trop directement. Eh ! bien, à mon avis du moins, vous avez eu tort.

* * *

Je demande pardon à mes lecteurs de cette parenthèse, qui est probablement un hors d'oeuvre, à laquelle toutefois la conclusion de mon analyse de la conférence de mon confrère M. l'abbé Pinault m'a naturellement conduit.

Avant de déposer la plume, qu'il me soit permis d'offrir mes félicitations les plus chaleureuses au distingué conférencier dont je viens d'exposer les idées le moins mal que j'ai pu. Je n'avais pas son texte. Il le sait. S'il y a quelque chose à rectifier, les pages de la vieille *Revue* lui sont ouvertes.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

A travers les faits et les oeuvres

La prorogation du parlement britannique. — La question irlandaise. — De Valera et l'indépendance. — En France. — Politique intérieure. — Les derniers jours du cabinet Leygues. — Démission de M. André Lefebvre. — Débat parlementaire. — Victoire stérile. — Nouvelles attaques. — Chute de M. Leygues. — Le nouveau ministère. — M. Briand. — L'attitude de M. Poincaré. — Une citation importante.— La conférence de Paris. — La question des réparations. — Divergences accentuées. — Un terrain d'entente. — Au Canada. — La session provinciale. — Le régime de la régie pour la vente des boissons alcooliques. — L'exposé budgétaire.

LE parlement britannique chôme encore au moment où nous commençons à écrire cet article mensuel. La session a été close le 24 décembre à minuit. Le discours de prorogation indiquait que le roi et ses ministres comprennent la gravité de la situation. Deux ans après la conclusion de la paix une grande partie de l'Europe est encore en guerre ou menace de l'être bientôt. Les plus grands efforts doivent être faits pour que cesse un état de choses aussi alarmant et aussi dommageable. Relativement à l'Irlande, le discours officiel contenait ce passage:

" Je déplore l'état des affaires en Irlande, qui m'affecte beaucoup. Je déplore la campagne de violence par laquelle une faible partie de mes sujets cherchent à séparer l'Irlande de l'empire et je sympathise avec les loyaux serviteurs de la couronne qui s'efforcent de restaurer la paix et l'ordre parmi des difficultés et des dangers sans exemple. C'est mon plus grand désir que toutes les parties du peuple de l'Irlande insistent sur un retour aux méthodes constitutionnelles qui peuvent seules mettre fin aux terribles événements qui menacent de ruiner ce pays et rendent impossibles la réconciliation et une paix durable. "

Evidemment, ceci ne présente qu'un aspect de la question, l'aspect britannique. Mais il y a aussi l'aspect irlandais. Si les partisans du sinn fein commettent des actes répréhensibles, les policiers et les soldats du gouvernement sont-ils sans reproches ? La vérité, c'est que la malheureuse Irlande est en proie à toutes les horreurs de la guerre civile et que de part et d'autre des excès sont perpétrés. Hélas! la solution pacifique n'est pas encore visible. Sans doute un bill de *Home Rule* est adopté. Dès à présent l'Irlande est virtuellement dotée d'une forme de *self government*. Mais voici ce qui se produit. La majorité de la nation irlandaise ne veut pas de la législature offerte par le parlement de Westminster. En même temps—et ceci doit fixer notre attention—la minorité, en d'autres termes l'Ulster, l'accepte. A courte échéance on aura donc ce spectacle: une législature irlandaise siégeant à Belfast ou à Armagh, une partie de l'Irlande jouissant de l'autonomie pour toutes ses affaires locales, et l'autre partie soumise encore, sans restriction, à l'ancien régime du gouvernement métropolitain. Et la partie qui n'aura aucune autonomie est celle qui en a le plus besoin. Sans doute elle repousse l'autonomie limitée qu'on lui offre parce qu'elle prétend avoir droit à l'autonomie parfaite, ou, pour mieux dire, à l'indépendance absolue. L'autre jour la " presse associée " nous apportait cette information: " On attribue à de Valera la déclaration qu'il ne ferait pas la sourde oreille aux propositions du gouvernement anglais, pourvu que les termes reconnaissent l'Irlande comme nation indépendante. Quand les représentants du gouvernement anglais seront disposés à rencontrer les représentants de la nation irlandaise comme ceux d'une véritable nation, alors la paix pourra se faire." Or c'est là précisément l'obstacle insurmontable. Ou nous nous trompons fort, ou jamais l'Angleterre ne consentira volontairement à reconnaître une république irlandaise séparée d'elle

par le seul détroit de Saint-Georges. L'état présent de l'Irlande, fait de coups de main, de raids, d'incendies, d'assassinats, de combats meurtriers, en un mot de destruction et de massacres, doit-il donc rester son état normal? Il nous semble indubitable que si les chefs de l'Irlande voulaient se placer sur le terrain de l'autonomie législative, ils obtiendraient sans peine une mesure de *Home Rule* au moins égale à celle que Parnell avait acceptée de Gladstone en 1885. Cela ne vaudrait-il pas mieux que la situation actuelle ?

* * *

En France la politique intérieure est devenue assez mouvementée en ces derniers temps. Vers la fin de l'année expirée, les observateurs attentifs pouvaient prévoir que l'existence du ministère présidé par M. Leygues était menacée. La démission du ministre de la guerre, M. André Lefebvre, lui avait donné un coup auquel il avait résisté, mais qui l'avait affaibli. Il n'est pas hors de propos de revenir sur cet incident. M. Lefebvre avait renoncé à ses fonctions parce qu'on avait adopté pour l'enrôlement des jeunes soldats un âge qu'il jugeait insuffisant. Dans sa lettre de démission, datée du 16 décembre, il disait entre autres choses: " Depuis longtemps le cabinet et moi ne pensons pas de même sur l'Allemagne, sur les dangers qu'elle peut nous faire courir, sur l'état militaire qu'il nous faut entretenir pour faire appliquer le traité, pour nous défendre au besoin et pour garantir en tout cas d'une attaque à revers des Etats comme la Pologne, la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie, dont l'existence est indispensable à notre sécurité ! C'est pour moi un cas de conscience... Ce n'est pas hélas! sans angoisses que j'éprouve la crainte de voir grandir et se rapprocher le péril qui s'annonce à l'est et auquel vos collaborateurs et vous ne croyez

pas au même degré que moi. Mais moi qui y crois, qui le sens, qui le vois, je serais impardonnable si je ne le plaçais pas au premier rang de mes préoccupations et si je le subordonnais à des considérations politiques, parlementaires ou autres. "

Cette démission et cette lettre ont provoqué en chambre un débat important. Le général de Castelnau, " considérant que la politique d'effectifs de la France est liée à la question de sa politique vis-à-vis de l'Allemagne ", a posé au président du conseil quelques questions précises. Les voici : " Qu'attendez-vous pour effectuer le désarmement de l'Allemagne, que réclament la chambre et le pays ? — Il faut en finir, au moins pour un temps, avec la force militaire de l'Allemagne. — Si l'Allemagne n'a pas désarmé, il faut la désarmer d'urgence. — Si elle est désarmée, elle est impuissante, pour aujourd'hui et demain, à renouveler son agression. Alors nous pourrons diminuer nos forces militaires. L'Allemagne est-elle désarmée ou non ? "

Comme on le voit, c'était net et catégorique. M. Leygues s'est efforcé de donner une réponse précise et satisfaisante. " L'Allemagne est-elle désarmée ? " demande-t-on. " Totalement? non. En voie de désarmement? oui. " Puis il a donné le détail des armes livrées ou détruites, ajoutant que l'armée allemande, qui était déjà réduite en octobre à 150,000 hommes, n'en comptera plus que 100,000 au 1er janvier, et répétant que le désarmement se poursuit, avec des résistances sans doute, mais qu'il se poursuit.

Puis le premier ministre, se mettant en face d'une éventualité redoutable, a continué en ces termes : " Si nous étions dans la nécessité de faire appel à la force pour l'exécution du traité, le pourrions-nous? Telle est la question. Voici ce que je puis répondre : " En face d'une Allemagne avec un matériel réduit, nous aurions un matériel supérieur

et puissant. En face de 150,000 ou de 100,000 hommes, nous aurions sous les drapeaux 800,000 hommes. Dans ces conditions, sommes-nous en état d'infériorité vis-à-vis de l'Allemagne? Comment! Nous avons gagné la guerre avec un matériel et des effectifs inférieurs aux siens. Au point de vue stratégique, nous tenons la rive du Rhin, les têtes de pont et les voies de communication. Le pays doit être rassuré. Il ne court aucun danger. Certes, il y a encore de la fièvre en Europe. C'est le rôle des grandes puissances d'aider les jeunes nationalités. De ce côté encore, il n'y a pas de danger actuellement. Voilà pourquoi le gouvernement a cru de son devoir de préparer la diminution de nos forces militaires. Ce devoir, il l'a rempli, sans que soit compromise la défense de nos frontières, ni diminué le pouvoir qu'a la France d'obtenir par la force, s'il le fallait, l'exécution du traité."

Le général de Castelnau s'est montré relativement satisfait de ces déclarations de M. Leygues. Mais M. Léon Daudet et M. Barthou, continuant le débat, ont insisté sur la mauvaise foi de l'Allemagne et sur la nécessité d'être énergique. Leurs discours ont ramené M. Leygues à la tribune pour y donner des précisions complémentaires, dont voici un résumé: "Pour ce qui est du désarmement de l'Allemagne, les canons livrés en juin étaient de 25,000; en décembre, ils étaient de 30,000. Mitrailleuses: 55,000 livrées en juin; 162,000 en décembre. Armes portatives livrées en juin, 1,500,000; en décembre, 2,700,000."

Le président du conseil a parlé ensuite des instructions données aux délégués français à Bruxelles. "Elles sont claires et catégoriques, a-t-il déclaré. La France exigera les réparations qui lui sont dues, mais elle ne demandera que des choses réalisables. L'Allemagne paiera en or ou en nature sous cette réserve qu'elle paiera en or dès qu'elle pourra. La France ne veut pas apparaître aux yeux du monde comme

une nation qui abuse de sa victoire et de sa force. Une intense propagande est faite notamment aux Etats-Unis pour dire que la France est militariste. Nous devons réagir contre cette propagande allemande. Si l'Allemagne ne paie pas, la France a en mains les pouvoirs nécessaires pour prendre des gages et se payer. Nous avons trouvé un désir d'entente et de collaboration très amical chez les hommes d'Etat britanniques. Jamais l'accord n'a été plus solide entre l'Angleterre et nous. Il faut le maintenir. C'est l'intérêt des deux nations et c'est la sauvegarde de la paix en Europe. "

Ce débat, qui avait lieu le 17 décembre, s'est terminé par une victoire pour le cabinet. L'ordre du jour Castelnau-Arago a été adopté par 489 voix contre 69. Il se lisait comme suit: "La chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, confiante en ses efforts pour assurer, d'accord avec nos alliés, le désarmement de l'Allemagne et l'exécution des réparations conformément aux clauses du traité de Versailles, compte sur lui pour concilier la sécurité nationale et les exigences de notre politique extérieure avec les possibilités financières et passe à l'ordre du jour. "

La majorité obtenue par le gouvernement était énorme. Cependant quelques jours plus tard, dans la discussion relative aux douzièmes provisoires, M. André Lefebvre prononçait un discours dans lequel il exposait longuement les motifs très graves de sa démission. Et il produisait sur la chambre une impression profonde. Lorsque le parlement s'est réuni de nouveau, après les vacances de Noël et du premier de l'an, le cabinet s'est trouvé en présence de plusieurs interpellations au sujet du désarmement, des réparations et de la politique étrangère. Or il devait se tenir à Paris, le 19 janvier, une conférence très importante du conseil supérieur des Alliés où toutes ces opérations devaient une fois de plus être débattues, et cette fois, disait-on, d'une manière décisive. M. Leygues se-

détermina à prendre une attitude dilatoire et à demander l'ajournement des interpellations jusqu'après la conférence. Dès que ceci fut connu, on put prévoir qu'il y aurait du tirage. Des groupes qui appuyaient généralement le ministère se montrèrent tout à coup récalcitrants. Et la veille du débat, c'est-à-dire le 12 janvier, on commençait à se dire dans les couloirs que la journée du lendemain serait chaude.

Elle l'a été. Il y avait trois interpellateurs principaux, MM. Aubinot, Raynaud et Deyris. M. Leygues est parvenu à obtenir des deux premiers une remise à plus tard de leurs questions. Mais M. Deyris est resté inébranlable. Le 13 janvier il est monté à la tribune pour mettre le gouvernement en demeure de donner à la chambre des explications sur sa politique générale. M. Leygues a demandé l'ajournement du débat. Il a représenté qu'il n'était pas désirable d'entrer dans une discussion de ce genre avant la réunion importante où les premiers ministres de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, allaient conférer sur la situation, et il a posé la question de confiance, annonçant que le sort du gouvernement dépendait du vote qui allait être donné. Les ministres espéraient rallier la majorité. Mais quelle ne fut pas leur stupéfaction quand M. Bonnevay, au nom du bloc national, a déclaré que ce groupe puissant ne pouvait plus accorder sa confiance au cabinet! De ce moment, la chute du gouvernement parut certaine. Les dépêches nous ont apporté des détails pittoresques sur le spectacle donné par la chambre française à cet instant. M. Raoul Péret, le président, ayant demandé aux adversaires du ministère de déposer des bulletins bleus et à ses amis de déposer des bulletins blancs, une averse de bulletins bleus a commencé à pleuvoir de tous côtés. Le vote a eu pour résultat 463 voix hostiles au gouvernement contre 125 voix favorables. C'était une écrasante défaite. Immédiatement M. Leygues quitta la chambre pour aller présenter sa démission au président de la république.

On se demanda quel premier ministre allait surgir de cette crise. Les noms de MM. Poincaré, Viviani, Barthou, Briand furent d'abord mentionnés. Puis, M. Raoul Péret, qui venait d'être réélu unanimement président de la chambre, parut l'homme le plus apte à rassembler les éléments nécessaires pour la formation d'un cabinet fort. Effectivement, M. Millerand lui confia cette tâche. Mais, après l'avoir acceptée, il ne put réussir à la conduire à bon terme. Le président appela alors M. Briand. Ce dernier réussit assez promptement à former son septième cabinet. En voici la composition : Aristide Briand, président du conseil et ministre des affaires étrangères ; Barthou, ministre de la guerre ; Doumer, ministre des finances ; Bonnevay, ministre de la justice ; Marrand, ministre de l'intérieur ; Guist'hau, ministre de la marine ; Bérard, ministre de l'instruction publique ; Lefebvre du Prey, ministre de l'agriculture ; Dior, ministre du commerce ; Maginot, ministre des pensions ; Le Trocquer, ministre des travaux publics ; Loucheur, ministre des régions libérées ; Vincent, ministre du travail. Après avoir formé son cabinet, M. Briand a fait cette déclaration à la presse : " Ceux qui ont déjà séjourné en France quelques années comprennent que nous ne sommes pas une nation militariste. Nous avons le plus grand désir d'être en relations amicales avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Mais il y a un pacte signé à Versailles qui doit être exécuté. J'ai confiance que dans l'accomplissement de ce pacte nous ne viendrons pas en conflit avec nos amis. "

Le nouveau cabinet a été accueilli assez favorablement par les journaux. Plusieurs de ces derniers auraient préféré cependant un ministère Poincaré. A propos de celui-ci, une dépêche datée du 17 janvier faisait les commentaires suivants : " La politique de M. Poincaré relativement à l'exécution du traité de Versailles n'est pas la même que celle de M. Millerand. Ce dernier veut employer la persuasion pour forcer les

Allemands à exécuter le traité de Versailles, tandis que M. Poincaré est en faveur de la manière forte. Il voudrait que l'armée française se mette de la partie. M. Briand est du même avis que M. Millerand. "

Nous nous demandons si ces appréciations sont bien exactes. Il nous semble que l'ancien président de la république française, tout en ayant des opinions très fermes et très accentuées relativement à l'exécution du traité de Versailles, comprend très bien les difficultés de la situation et la nécessité d'un accord persistant entre les Alliés. Nous croyons qu'une citation de l'article écrit par lui il y a deux mois dans la *Revue des Deux-Mondes* ne sera pas ici sans à propos. Il s'agissait de la bonne entente entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, et M. Poincaré écrivait: " Il n'y a pas de divergences momentanées qui puissent rompre ou relâcher les liens qu'ont noués entre nos trois nations tant d'années de souffrances communes, de batailles livrées pour la même cause et de noble émulation dans l'héroïsme. Il faudrait désespérer de l'humanité si les idées de justice et de liberté n'avaient de prise sur elle qu'aux heures des grandes secousses et des grandes rencontres sanglantes, et si elles perdaient tout crédit dans le train ordinaire de la vie publique. A l'appel du droit, l'Angleterre, l'Italie et la France se sont levées pour combattre. Elles ont voulu créer ensemble une Europe meilleure. Elles ont eu toutes trois, et leurs alliés avec elle, la généreuse ambition d'établir dans le monde une paix durable. Vont-elles se séparer au moment où leur oeuvre est à peine esquissée et réclame plus que jamais l'unité et la persévérance de leurs efforts ? Une politique à si courte vue nous conduirait tous au bord de l'abîme. Les hommes d'Etat de nos trois pays ne peuvent fermer les yeux à l'évidence. Ils savent que nous continuerons dans le futur comme dans le passé à avoir besoin les uns des autres, qu'il y a entre nous une soli-

darité d'intérêts plus forte que les désaccords d'un matin, les fantaisies individuelles et les piques d'amour-propre, et que chacun de nous commettrait, à son propre foyer national, un crime de lèse-patrie s'il perdait jamais de vue les raisons supérieures qui nous commandent de rester unis. Puisque nous sommes tous également pénétrés de cette conviction, tâchons, avant tout, de nous mieux comprendre, de ne pas juger nos alliés d'après nous-mêmes, d'avoir l'imagination assez libre et assez objective pour nous rendre compte de leur état d'esprit chaque fois que nous avons à discuter avec eux. La plupart des malentendus qui se sont produits, depuis quelques mois, entre nous, proviennent de ce que nous nous sommes mépris sur les mobiles auxquels obéissaient nos interlocuteurs. Ajoutez à cela un trop grand nombre de petites rivalités personnelles qui n'ont pas été sans envenimer les dissentiments. On a opposé tel premier ministre à tel autre, on a parlé de la victoire de ceux-ci et de la défaite de ceux-là ; on a successivement exalté ou dénigré les chefs des gouvernements, et dans chaque pays allié la presse s'est crue autorisée parfois à juger les représentants de l'Etat voisin avec la même liberté de langage que s'ils étaient des compatriotes. Quelques déceptions que nous laissent nos derniers entretiens avec Londres, pensez-vous qu'il soit convenable et habile de nous complaire à malmener M. Lloyd George ? Ce n'est point à nous de nous associer à ses adversaires d'outre-Manche, ni d'accroître, ne fût-ce que par des paroles imprudentes, les difficultés croissantes qu'il rencontre un peu partout, aux Indes, en Asie-Mineure, en Egypte, en Irlande, et chez les ouvriers d'Angleterre. " Cette citation est un peu longue, mais elle nous semble indiquer un état d'esprit qui méritait d'être noté.

Toutefois, ce n'est pas M. Poincaré qui est premier ministre, c'est M. Briand. Que peut-on attendre de lui ? De l'habileté et de la dextérité, sans aucun doute. Ceux même qui repo-

sent en lui peu de confiance lui reconnaissent ces qualités. Il en a besoin dans la crise au milieu de laquelle il est rappelé au pouvoir. La déclaration qu'il a lue devant les chambres a été bien accueillie. Comme on pouvait bien s'y attendre, il a affirmé sa détermination de faire rendre justice à la France. " Nous avons eu des formules de vérité pendant deux ans, a-t-il dit, mais les réalités ont fait défaut. Ce serait le plus grand travestissement de la justice si les agresseurs étaient laissés en liberté sans payer leurs crimes. " Le vote a été celui qui devait être donné dans ce moment critique. Une majorité de 475 voix contre 68 a appuyé le ministère. Trois jours avant la réunion du conseil suprême, un tel vote était presque obligatoire.

* * *

Cette nouvelle conférence s'est ouverte à Paris le 24 janvier. Les principaux membres en étaient assurément MM. Lloyd George, Briand et Sforza, ministre des affaires étrangères d'Italie. La situation en Autriche, le désarmement de l'Allemagne et les réparations qu'elle doit à la France étaient les principaux points à traiter. De prime abord les divergences ont paru très profondes et très difficiles à concilier. Le mémoire de M. Paul Doumer, ministre des finances français, a préconisé un retour à l'article 253 du traité de Versailles, qui confiait à la commission des réparations le soin de fixer le montant des compensations que devra payer l'Allemagne. Il a recommandé qu'on s'en tienne strictement à cet article. Un comité d'experts a étudié la question. A la séance du 27 janvier, M. Lloyd George s'est efforcé de démontrer qu'il y a des propositions inadmissibles dans le rapport de M. Doumer. Mais celui-ci s'est montré très récalcitrant.

Voici quelques-unes des idées développées par le premier mi-

nistre britannique: "L'Allemagne doit payer selon toutes ses capacités. Pour cela il faut que les Alliés se tiennent tous ensemble. Il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne, comme de la France et de la Belgique, que l'Allemagne paie jusqu'au dernier sou. Il est reconnu par tout le monde que la France a éprouvé des pertes énormes et enduré de grandes souffrances. Mais d'un autre côté la Grande-Bretagne a dû faire face à de terribles dépenses. Sa marine lui a coûté deux billions de livres. L'Allemagne ne peut payer que par ses exportations. Mais si elle exporte trop aux Alliés, cela entraînera la ruine des industries alliées. Si d'un autre côté elle exporte trop aux pays neutres,cela voudra dire la ruine pour les Alliés des marchés de ces pays. Il faut donc que les paiements des réparations soient faits d'une autre manière. Il y a certaines choses sur lesquelles il faut insister, par exemple la détermination de la capacité allemande à payer, le renouvellement du budget de l'Allemagne et l'imposition à son peuple d'une taxe aussi lourde que celle payée par les pauvres alliés. L'Allemagne doit prêcher à son peuple l'économie, comme les Alliés l'ont fait. Le total de la dette doit être fixé et le mode de paiement établi. Et, alors, à une réunion semblable à celle de Spa, les Alliés pourront rencontrer l'Allemagne et discuter avec elle un arrangement."

M. Doumer, d'autre part, a soutenu énergiquement les conclusions de son mémoire. A un moment donné la situation a été tendue. Cependant, après de nouveaux efforts, de nouvelles délibéations,de nouvelles consultations avec les experts, on semble avoir réussi à s'entendre sur un programme proposé par ces derniers. La solution qui sera vraisemblablement adoptée par le conseil suprême consiste dans le paiement par l'Allemagne d'annuités pouvant aller de deux à six milliards de marks-or pour une période de 42 ans, et aussi d'un droit de 12 et demi pour cent *ad valorem* sur les exportations alleman-

des. De cette façon, on donne satisfaction aux Français qui ont toujours prétendu que,vu l'impossibilité de préciser quelle sera la situation de l'Allemagne dans l'avenir, il serait injuste de fixer dès maintenant une somme globale qui, tout en ne répondant pas aux besoins de la France, n'en paraîtrait pas moins aux Allemands d'aujourd'hui un fardeau impossible à supporter.

La question du désarmement offre apparemment moins de difficultés. Et l'on espère que le travail de la conférence sera en somme couronné de succès.

Nous aurions voulu examiner les perspectives que peut offrir le cabinet Briand relativement à certaines questions de politique intérieure, spécialement à la reprise des relations avec le Vatican. Mais l'espace nous fait défaut. Et il nous faut remettre cela à notre prochaine chronique. Notons toutefois immédiatement que les récentes élections sénatoriales paraissent avoir amélioré la composition de la haute assemblée. Les dépêches du 10 janvier annoncent que les radicaux ont perdu neuf sièges, tandis que le centre en a gagné plusieurs. Ce résultat devrait faciliter l'adoption de la loi déjà votée par la chambre pour rétablir l'ambassade française auprès du Saint-Siège.

* * *

Au Canada, l'ouverture de la session fédérale est officiellement fixée au 14 février. Celle de notre législature provinciale est commencée depuis le 11 janvier. Le discours du trône a touché à beaucoup de sujets, entre autres aux suivants: "Etablissement de fermes d'expérimentation; séparation complète du domaine colonisable du domaine forestier; construction d'un chemin de fer reliant le Témiscamingue aux grands réseaux; établissement d'un conseil d'arbitrage pour

prévenir les grèves des agents de police,des pompiers et autres employés publics chargés de protéger la vie et la propriété des citoyens; assurance collective pour les employés civils ; organisation de la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile; construction d'un pont reliant l'île Perrot à la terre ferme et à l'île de Montréal; main-mise absolue et immédiate du gouvernement sur la vente des spiritueux ", etc.

Cette dernière question, l'une des plus importantes, est déjà soumise à la législature. A l'heure où nous écrivons nous ne connaissons pas encore tous les détails de la loi projetée. Mais nous savons que, dans ses grandes lignes, elle a pour objet de substituer le régime de la régie à celui de la prohibition.

Le trésorier a fait son exposé financier. Au 30 juin dernier le passif de la province était de $48,756,763.22, et l'actif, de $12,972,756.73, soit une dette nette de $35,784,006.49. Pour l'année fiscale 1919-1920, l'honorable M. Mitchell réclame un surplus de $951,910.50, soit un revenu de $14,472,650.87 contre une dépense de $13,520,740.37. Il s'agit évidemment ici du budget ordinaire. Pour le prochain exercice (1921-1922), voici les estimations du trésorier: revenu $13,010,743.18, dépense $12,806,787.93, surplus possible de $203,955.

Il est probable que la session durera jusqu'au milieu de mars.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 28 janvier 1921.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BEAUHARNOIS, Volume grand format (340 pages), avec au moins 50 gravures (hors texte) en couleur, par le Père Leduc, de l'ordre des dominicains. — Imprimerie d'Ottawa, 1920.

Les lecteurs de la *Revue canadienne* se souviennent peut-être que nous leur avons parlé (livraison de septembre 1920, page 524) du centenaire de Beauharnois, à propos du sermon qu'y prononça M. le curé Nepveu de Saint-Amicet. Nous annoncions qu'un volume-souvenir paraîtrait bientôt. Le voilà paru et nous l'avons sous les yeux. *Beauharnois* est un fort volume qu'à première vue on trouve trop gros, trop large surtout. " Comment le placer dans une bibliothèque ordinaire ? ", se demande-t-on. A la réflexion, on se dit toutefois: " Mais, c'est un tome à mettre sur une table, dans le salon de famille, afin que chacun y revienne plus souvent. " Ou encore: " Peut-être, c'est à cause des images et des cartes qui demandaient un cadre plus vaste? " En tout cas, et quand même, nous l'aurions mieux aimé, nous, d'un format plus simple. Ce qui n'empêche pas que c'est un bien beau volume, richement et savamment illustré, l'une des plus distinguées monographies de paroisse que nous connaissions au pays. Il contient, ce volume, l'histoire religieuse, civile, municipale, judiciaire, industrielle et commerciale de Beauharnois, d'après — nous dit l'auteur— des documents en grande partie inédits, trouvés aux archives fédérales, provinciales et paroissiales. Le Père Leduc se félicite, et à bon droit, d'avoir réussi à grouper, dans son livre, plusieurs centaines de photographies des personnalités en vue de la paroisse depuis cent ans et nombre de cartes historiques dont quelques-unes remontent à 1790. En plus de l'histoire de la paroisse, son volume expose les fêtes du centenaire, célébrées l'an dernier, le 15 juin 1920. Ces récits de fêtes n'ont pas, naturellement, l'importance d'un précis historique. Les discours de banquets s'entendent mieux le plus souvent qu'ils ne se lisent. C'est de l'histoire encore sans doute, mais de l'histoire diluée dans un déluge de phrases. Pour le dire une fois en passant, nous avons, dans nos célébrations canadiennes, en général trop de discours. Deux ou trois suffiraient qui auraient chance d'être plus " étoffés ", comme disait quelqu'un. Mais nous savons qu'il y a à cela plusieurs raisons. Les organisateurs ne sont pas toujours libres. La coutume est là. Nous nous souvenons qu'au banquet de clôture du congrès de la jeunesse française pour le quatorzième cen-

tenaire du baptême de Clovis, à Reims, en 1896, il y eut juste deux discours: celui d'un jeune président des facultés de Lille, M. Gervais, qui proposa le toast, et celui de M. le comte de Mun, président du banquet, qui y répondit. Et pourtant, il y avait là, à la table d'honneur, une trentaine des meilleurs orateurs catholiques de France. A Beauharnois, il y eut, certes, de bons et solides discours. Mais il était inévitable qu'on y constatât des répétitions. Les prédicateurs ont cet avantage, en pareille occurrence, qu'ils parlent les premiers et qu'ils ont un vaste champ à explorer avec toujours une vue sur le ciel. Quoiqu'il en soit, le très beau livre du Père Leduc est intéressant et instructif du commencement à la fin. Tout ce qu'il raconte de la fondation et de l'évolution de Beauharnois, de sa vie paroissiale et de sa vie civile, est évidemment appuyé sur des documents de première valeur, et les réflexions que le relevé des faits historiques lui inspire sont d'un penseur profond et éclairé. Le style est facile et naturel. Répétons que l'illustration du volume est de tous points absolument remarquable. E.-J. A.

* * *

CHEZ NOS FRERES LES ACADIENS, par M. l'abbé Emile Dubois, du séminaire de Sainte-Thérèse (175 pages). — Bibliothèque de l'*Action française,* Montréal, 1920.

M. l'abbé Dubois est professeur de rhétorique et directeur des *Annales* de son séminaire depuis plusieurs années. C'est un prêtre instruit et c'est un travailleur. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il s'exerce dans le noble métier d'écrire. Il y a peut-être dans son style plus de force acquise que de verve naturelle. C'est, en tout cas, un écrivain solide, de ceux qui écrivent des pages qui peuvent paraître moins brillantes mais qui durent. Je suis heureux de trouver cette occasion, en accusant réception du premier livre de ce frère cadet de la maison térésienne, de rendre hommage à son mérite. *Chez nos frères les Acadiens,* c'est tout à la fois un récit de voyage et une évocation d'histoire. En 1918, l'auteur, M. l'abbé Dubois, en compagnie d'un autre térésien, M. l'abbé Lacroix, fit un voyage de vacances au pays d'Evangéline, avec, en mains, les beaux livres de Rameau et de Casgrain. Tout en parcourant le pittoresque pays du *peuple martyr,* il relisait son histoire. C'est, on le sait, la bonne manière. Cela nous vaut, par suite, sept bons chapitres, clairs, nets, vivants et superbement évocateurs. Je voudrais pouvoir citer ici, tout entières, les dernières pages du

dernier chapitre, si justes et si neuves aussi dans leur forme rajeunie, où l'auteur trace le portrait moral de l'Acadien, dans sa loyauté, dans son attachement à ses traditions de race, dans son respect des droits de tous, dans sa vie paroissiale et sociale, à son foyer et dans son amour des siens (p. 168 à 172). Lisons au moins les dernières lignes. Elles montrent si bien que l'auteur est un écrivain qui sait voir et qui a du coeur : " Frères et soeurs, pères et mères s'ennuient loin des êtres qui leur sont chers. La beauté des sites où ils vivent, les douceurs de la vie facile et même de la religion ne pourront cicatriser cette plaie du coeur qui saigne jusqu'au tombeau. On devine quel supplice ont dû endurer leurs ancêtres, au jour de la dispersion. C'est le coin de l'âme acadienne qui me paraît le plus touchant et le plus original. Est-ce pour cela qu'on a appelé les Acadiens des rêveurs ? Je ne saurais le dire. Mais, jamais, je crois, épithète ne fut plus mal choisie pour qualifier ces braves gens. Le rêveur ordinairement est un faible, l'Acadien est bien constitué physiquement et moralement ; le rêveur est trop souvent un désoeuvré, l'Acadien est actif et entreprenant ; le rêveur n'aime guère la vie et ceux qui l'entourent, l'Acadien aime passionnément les siens, il comprend la souffrance et n'a pas la peur de vivre. Il est moral, il est serviable, il est fort, il est hospitalier. En apparence réservé et timide, il s'ouvre vite à qui gagne ses sympathies. En tout cela, il reste toujours bien français. Qu'il continue à se développer selon les traditions ancestrales en faisant la guerre à l'américanisme envahissant, et, dans un avenir rapproché, il sera complètement maître de ses destinées... " Nous nous tromperons fort si cette heureuse conclusion, qui d'ailleurs est bien celle du livre tout entier de M. l'abbé Dubois, ne réjouit pas profondément le coeur de " ses frères les Acadiens ". Un dernier mot pour dire que la lettre-préface qui ouvre le volume de M. l'abbé Dubois, et est précisément signée par son ami et compagnon de voyage, M. l'abbé Lacroix, constitue sûrement l'une des belles pages de son livre. Le délicat préfacier ramasse en un petit tableau singulièrement vivant toute l'histoire de l'Acadie et démontre avec une émotion visible que " l'histoire acadienne est soeur de l'histoire canadienne et que toutes deux elles font honneur au sang français ". *Chez nos frères les Acadiens* est un livre que tous les Canadiens, aussi bien que tous les Acadiens, de sang français, doivent avoir, au rayon d'honneur, dans leur bibliothèque. E.-J. A.

* * *

QUESTIONS SCOLAIRES, par Mgr F.-X. Ross. — Imprimerie du *Devoir*, Montréal, 1921.

On serait tenté d'écrire: " C'est une brochure de combat ", tant les idées qu'elle expose ont soulevé de protestations d'une part et d'acclamations de l'autre. En elle-même pourtant cette étude de Mgr Ross est l'exposé très calme, très net et très clair, d'une question délicate et importante qui intéresse au plus haut point notre enseignement primaire. Beaucoup de gens ont écrit sur le sujet qui, de toute évidence, n'y voyaient goutte. On a même poussé l'absurdité jusqu'à prétendre que Mgr Ross voulait empêcher nos enfants d'apprendre l'anglais. Lisez sa brochure et vous verrez qu'il s'agit de tout autre chose. E.-J. A.

* * *

CHEZ NOS ANCETRES, par M. l'abbé Lionel Groulx. — Bibliothèque de l'*Action française*, Montréal, 1921.

Il est bon que l'on se remémore les moeurs des ancêtres. Réapprenons, au souvenir de leurs faits et gestes, le moyen de conserver le meilleur de notre passé. En lisant ces pages, intelligemment illustrées par M. James McIsaac, le lecteur sentira grandir son émotion et sa fierté. Il suivra les pas de ses aïeux dans les routes de la Nouvelle-France. Vie familiale et paroissiale, vie religieuse et féodale, esprit militaire et d'aventure, M. l'abbé Lionel Groulx étudie sous leurs divers aspects les hardis Français qui fondèrent la patrie canadienne. Ce livre, comme tous ceux que nous devons à sa plume experte, porte l'empreinte de son érudition, de son remarquable don d'écrire, de son ardent amour pour l'Eglise catholique et notre race. " Ce qu'il y a de meilleur en nous, écrit l'auteur, nous vient de ces modestes habitants français, de ces soldats épiques de l'ancien régime, qui portaient dans leur coeur l'infini de la foi et dans leurs yeux les horizons d'un continent... Ceux-là sont nos pères, nos vrais, à qui nos âmes sont immédiatement soudées, et que nous n'avons pas le droit de désavouer." La lecture de ce livre met en pleine lumière notre devoir de reconnaissance à l'égard des ancêtres. Il nous en fait davantage aimer la noblesse et l'héroïsme.

* * *

LA QUESTION OUVRIERE AU CANADA, par M. Arthur Saint-Pierre, brochure de 72 pages. — Montréal, 1921.

Cette substantielle étude, donnée par l'auteur en leçon à la première *Semaine sociale* du Canada, en juin 1920 — dont nous avons parlé dans la *Revue* naguère — a été primée, lors du concours organisé par la jeunesse catholique (prix Gosselin). " On y trouvera, écrit dans la préface M. Edouard Montpetit, beaucoup à puiser et à retenir. C'est une sorte de traité de législation industrielle sans les exposés de doctrine. L'auteur, après avoir délimité le milieu où s'agite la question ouvrière et montré, du même coup, nos richesses et nos initiatives, considère la situation économique et sociale des travailleurs et leur organisation professionnelle. Chaque détail, nécessairement rapide mais dûrement arraché à la statistique officielle, articule un commentaire intéressant et probe. L'ensemble offre un tableau suffisamment complet à l'esprit qui voudra s'en inspirer pour — c'est le voeu le plus ardent de l'auteur — nourrir le sens social, si faible chez nous, diriger l'opinion et exercer parmi les nôtres la trop rare bienfaisance d'une action intellectuelle et morale. " Ajoutons — ce que M. Montpetit ne dit pas — que cette " action intellectuelle et morale " sera d'autant plus sûre que M. Saint-Pierre s'inspire, mieux que personne, aux sources des principes catholiques sociaux enseignés par l'Eglise.

E.-J. A.

* * *

LIVRE D'OR DES FRANCO-AMERICAINS DE WORCESTER, par M. Alexandre Bélisle. — Imprimerie de la Compagnie Bélisle, Worcester, Mass., 1920.

C'est bien, en effet, un *livre d'or*, que celui que nous donne M. Bélisle. Il l'est pour les gens de Worcester d'abord naturellement, il l'est aussi pour tous les Canadiens de race française où qu'ils soient. Les Franco-Américains des cinq paroisses de Worcester comptent 17,350 âmes. Ils sont intelligents, entreprenants, puissants en oeuvres. Ils nous font honneur. M. Alexandre Bélisle, en particulier, est l'un des plus beaux types d'homme énergique que nous connaissions. Il s'est instruit tout seul, mais il y a mis toute son âme. Il est parvenu, dans le monde des affaires, à un succès étonnant. Le livre qu'il consacre à l'histoire des siens, et qui lui a coûté sans doute bien des soucis, restera pour lui-même le piédestal sur lequel sa belle et grave figure passera à la postérité. C'est notre amie et distinguée collaboratrice, Mlle Corinne Rocheleau, qui a écrit la préface du livre de M. Bélisle. " En feuilletant ses pages, nous dit-elle, on y verra

les traits de plusieurs générations des nôtres qui redeviendront vivants. Ils nous ouvriront les portes des vieilles demeures, nous feront nous agenouiller sur les bancs de nos vieilles églises, et, lorsque nous en sortirons, ils se tiendront encore près, afin de voir surgir les foyers nouveaux, les clochers neufs, toutes les oeuvres venues se grouper autour... comme des enfants de choeur en soutanes rouges, noires, violettes... " Voilà qui est gentiment exprimé autant que puissamment expressif. Le *livre d'or* des Franco-Américains de Worcester, ce qui ajoute encore à sa valeur, est largement et richement illustré. Nous offrons de loin nos félicitations et nos voeux à M. Alexandre Bélisle et à Mlle Corinne Rocheleau. — E.-J. A.

* * *

LA JOURNEE CHRETIENNE, d'après le bienheureux Jean Eudes. — Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La Journée chrétienne fait suite à *La Vie chrétienne.* Toutes les deux sont extraites des ouvrages du bienheureux Jean Eudes. Dans *La Vie chrétienne,* il définissait cette vie, en établissait les fondements, en marquait les progrès et la consommation. " Oh! le bon livre, disait une personne pieuse après l'avoir lu; il ne m'a coûté que 3 fr., mais je ne le donnerais pas pour 10 francs. " Et une autre: " Oh! ce livre, je voudrais le reprendre et le donner à mes amies! Quelle religion solide, et quel bien il fait à l'âme! " *La Journée chrétienne* applique à la vie de chaque jour les principes posés dans *La Vie chrétienne.* L'ouvrage se divise en quatre parties. La première traite des exercices du matin: lever, oraison mentale, sainte messe et sainte communion, confession, car beaucoup de personnes profitent de leur présence à l'église le matin pour se confesser. La deuxième comprend les exercices de la journée, d'où six chapitres: sanctification des actions, récitation du petit office, exercice du midi, visite au Saint Sacrement, lecture de piété, chapelet. La troisième, très courte, concerne la sanctification du coucher. La quatrième enfin est un recueil de litanies et autres prières composées par le bienheureux. Ce petit ouvrage ne peut être que très apprécié par les âmes pieuses, et il contribuera puissamment à les faire vivre de sa vie d'union avec Jésus, très doucement, très suavement; mais à une condition, c'est qu'on ne le lise pas à la hâte et en courant, mais avec attention et application d'esprit aux choses qu'il contient, les pesant, les goûtant, digérant à loisir le sens et la substance des paroles qui les expriment. Encore une fois, ainsi faits, ces exercices seront très doux, très fructueux, très sanctifiants.

* * *

161

Le mouvement social catholique canadien

Analyse d'une conférence prononcée à Rome le 16 décembre 1920, par M. Philippe Lajoie, p. s. s. supérieur du collège canadien

LA *Semaine religieuse* de Montréal, en sa livraison du 10 janvier 1921, publiait l'information que voici : " Dans l'avant-dernière semaine de décembre, du 12 au 19, a eu lieu, à Rome, une *Semaine sociale,* organisée par le *Centre national* de culture de l'*Union populaire,* sous la présidence d'honneur du cardinal vicaire, Mgr Pompili. Au nombre des conférenciers, dont la *Croix* de Paris du 15 décembre donne la liste complète, nous relevons le nom de M. Philippe Lajoie, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du collège canadien, qui devait prendre la parole le jeudi 16 au soir et traiter du *mouvement social catholique canadien.* Voilà, une fois de plus, un sulpicien et un modeste appelé à l'honneur sans l'avoir cherché, mais qui l'a mérité. "

M. le supérieur du collège canadien de Rome a bien voulu, à notre demande, nous communiquer le texte de l'importante étude qu'il a présentée à ses auditeurs de la ville éternelle en cette circonstance. Nous tenons à l'en remercier au nom de nos lecteurs et au nôtre. " Ces notes, nous écrit-il modestement, n'ont pas une grande valeur. J'ai écrit cet essai pour les Romains, des auditeurs qui ne connaissent que fort peu les choses de chez nous, et à qui, du reste, j'ai dû parler en italien. Pour des Canadiens, pour les lecteurs de votre revue surtout, ce seront presque des banalités. " Ah ! que non, cher monsieur le supérieur ! Vous avez groupé et agencé des données qui peuvent nous être connues, c'est vrai ; mais vous l'avez fait de telle sorte que leur portée d'ensemble

les élève au-dessus de toute banalité. Ce sont, grâce à vous, de bonnes pages, que la *Revue canadienne* va servir à ses lecteurs. La rédaction demande seulement la permission de les présenter, ces pages, en les encadrant de quelques explications et commentaires qui les rendront plus accessibles à la masse de ses habitués.

Pour mieux situer les circonstances dans lesquelles cette conférence d'un prêtre canadien a été prononcée à Rome, nous empruntons, comme préambule, au correspondant romain de la *Croix* de Paris, Mgr Vanneufville, chanoine de la basilique du Latran — qui signe B. Sienne—, quelques précisions au sujet de cette *Semaine sociale* de Rome, au cours de laquelle M. Lajoie fut invité à parler au nom du Canada. B. Sienne nous raconte dans sa lettre du 31 décembre que, sous la présidence d'honneur du cardinal vicaire, et sous la présidence active de Mgr Minoretti, évêque de Crema, et l'un des sociologues les plus éminents de l'Italie, on avait longuement étudié dans les diverses leçons de cette *Semaine sociale* la question de la propriété. Les Pères Vermeerch et Brucculeri, jésuites, les professeurs Boggiano, Caristia, Benassi, Mauri, Carrara, Giavazzi avaient tour à tour prononcé des conférences fortement nourries. Puis, dit toujours le correspondant de la *Croix*, on eut, pour les soirées, ce qu'on a appelé les réunions internationales. Un professeur russe, M. Zabughin, un abbé tchéco-slovaque, M. Civale, et un travailleur suisse, M. Oescheger, parlèrent successivement du bolchévisme, de l'organisation sociale ou de l'organisation économique de leur nation. Enfin, un Canadien, un Belge et un Français, MM. Lajoie, Belpair (deux prêtres) et Philippe de Las-Cases, entretinrent les *semainiers* des oeuvres sociales catholiques de leurs pays respectifs. Et ici, nous tenons à citer ce que dit B. Sienne de notre distingué compatriote: " M. l'abbé Lajoie, sulpicien, supérieur du séminaire canadien, situa le mouvement social

de nos frères du Canada français dans l'histoire générale de son pays. Il signala notamment les initiatives qui, dans ces dernières années, ont visé à former intellectuellement les dirigeants de l'action : congrès, journées sociales, et, finalement, semaine sociale de grand style en juin 1920. Tout un programme de réalisation en est sorti, qui rayonne autour de trois points principaux : fondation de cercles d'étude pour la formation de propagandistes, création d'un centre pour l'étude de la législation sociale, associations ouvrières qui, en se fédérant au Canada, entendent coopérer aussi à l'organisation internationale des syndicats chrétiens... "

* * *

Ce préambule établi, nous en venons maintenant au texte même de la conférence de M. le supérieur du collège canadien.

La *Semaine sociale* de Rome, débute le conférencier, accorde une large hospitalité à ses soeurs des autres pays, et c'est à cette générosité qu'il doit l'honneur de parler devant elle comme représentant du Canada. Qu'on veuille bien accepter les remerciements de son pays et les siens. On ne s'attend pas, estime-t-il, à ce qu'il traite autre chose que du problème social au Canada. C'est bien aussi ce qu'il entend faire.

Et d'abord il expose ce qu'est notre Québec. " La province de Québec est la plus ancienne des neuf qui forment le *Dominion* du Canada et qui ont chacune leur gouvernement particulier. Elle est peuplée à peu près exclusivement par les descendants des colons français du XVIIe siècle, et, à l'exception de quelques milliers d'anglo-protestants, sa population d'environ deux millions et demi est catholique et de langue française. Les huit autres provinces du Canada sont, par contre, en majorité, anglaises et protestantes. "

C'est à Montréal, continue le conférencier, sous les aus-

pices de l'archevêque de cette ville, Mgr Bruchési, que, durant toute une semaine, une élite de penseurs, de sociologues, d'économistes et d'hommes d'oeuvres, prêtres ou laïques, se sont réunis en *Semaine sociale* et ont donné ou écouté des leçons sur les questions brûlantes du jour. Plusieurs s'étaient d'abord demandé si ce n'était pas plutôt du luxe que de faire une *Semaine sociale* chez nous, à Montréal, dans la province de Québec. En avions-nous besoin ? A première vue, il semblait qu'on pouvait soutenir la négative. En effet, tout récemment encore, un journal protestant de la province anglaise voisine (l'Ontario) faisait, après bien d'autres, notre éloge en termes magnifiques. — " Au milieu des états et des provinces, écrivait-il, en ces jours de malaise et d'incertitude industrielle, la province de Québec occupe une position élevée. Chez le Canadien français, l'agitateur industriel est tenu en échec par l'Eglise catholique... Les prêtres sont des arbitres justes et éclairés et ils règlent, chaque année, des centaines de conflits qui, en d'autres provinces, deviendraient des grèves générales." "C'est peut-être, ajoutait ce journal, la mission du Québec de montrer au reste du Canada la route à suivre pour la solution du problème entre le capital et le travail. " — Et ce journal a raison, affirme le conférencier. Pendant qu'un peu partout, dans les provinces protestantes, on s'agite d'une façon parfois alarmante, comme par exemple à Winnipeg au printemps de 1919, où l'on a cru un moment frôler les soviets, dans Québec on est tranquille, le travail est ferme, l'agriculture est florissante, dans toutes les branches de l'industrie les progrès se poursuivent sans arrêts.

Cependant, malgré tout cela, le conférencier croit devoir reconnaître que la province de Québec n'est pas sans doute un paradis terrestre. Les dangers qui planent sur le monde entier la menacent elle aussi. Il existe, là comme ailleurs, des malaises. On entend des récriminations. Il y a eu des

grèves. " Enfin, il faut l'avouer, si le socialisme n'est pas chez nous, il n'en est pas loin. " Et pourquoi? C'est que le Canada, pays immense et d'immenses ressources, est, à cause de cela même, un pays d'immigration, et que, malheureusement, la plupart des nouveaux venus, admis sans discernement, se sont fixés dans les villes et y ont implanté les éléments les plus turbulents des pays européens. Les provinces de l'ouest sont ainsi devenues les serres-chaudes du socialisme canadien. M. Lajoie note même que, dans l'Ontario, tout voisin du Québec, le conseil des métiers et du travail est ouvertement favorable au régime soviet de la Russie. De tout cela il résulte que nous avions, nous aussi, comme ailleurs, besoin d'une *Semaine sociale.*

Peut-être même, remarque M. Lajoie, les catholiques des autres pays, notamment ses auditeurs de Rome, vont-ils penser qu'on y est venu, au Canada, plutôt tardivement, à la *Semaine sociale* telle qu'elle se pratique en Europe. Il tient à expliquer que nous n'avions pas pour cela négligé complètement les oeuvres sociales. Il souligne que nous avions eu, avant la *Semaine sociale,* la *Journée sociale.* " Comme dans l'histoire du monde, dit-il plaisamment, la *journée* a existé chez nous avant la *semaine!* " Et il parle des *journées* organisées à Québec par l'*Action sociale catholique: journée diocésaine, journée régionale* ou *journée paroissiale.* Il signale l'initiative des congrès de notre association catholique de la jeunesse canadienne, celle aussi de nos congrès ouvriers (Trois-Rivières, Chicoutimi), celle enfin, si féconde, de notre fédération nationale Saint-Jean-Baptiste pour les oeuvres féminines. Mais avant tout cela, et au-dessus, M. le supérieur a l'heureuse et très juste idée de montrer, dans la vie canadienne, l'influence de l'organisation paroissiale, prévenant depuis si longtemps, et enrayant d'avance, tous les conflits sociaux possibles. Ici, nous citons textuellement:

" Et si cela vous paraît encore peu de chose, ou de date trop récente, si les oeuvres sociales au Canada semblent moins organisées qu'ailleurs et moins bien encadrées dans les associations de laïques, c'est que jusqu'ici l'Eglise a été là pour répondre à tout. C'est en effet l'Eglise qui a fait l'éducation du peuple canadien-français dans le domaine temporel aussi bien que dans le domaine spirituel ou religieux. Et l'Eglise, ce sont les communautés et c'est la paroisse. Les communautés religieuses ont rendu au Canada français des services incalculables et elles occupent dans son organisme social une place considérable en ce qui touche aux oeuvres de bienfaisance et d'éducation principalement. L'Eglise, c'est encore et je dirai c'est surtout la paroisse, cet organisme économique et politique autant que rouage ecclésiastique, ce petit état centralisateur qui se suffit à lui-même, comme autrefois les petites républiques de l'ancienne Grèce. Tout, en effet, chez nous, part de là. Oeuvres intellectuelles et oeuvres charitables ou simplement humanitaires,asiles ou hospices pour indigents, vieillards, infirmes, orphelins, caisses populaires, cercles de jeunes gens ou foyers de jeunes filles, oeuvres scolaires ou post-scolaires, tout, chez nous, est patronné et dirigé par le curé de la paroisse. La paroisse est à la base de tout. Elle est l'organisme social par excellence, nécessaire souvent même aux grandes oeuvres qui débordent ses cadres. Sans elle, on peut presque dire que rien ne réussit. Avec elle, au contraire, tout marche à merveille. Cette extraordinaire importance de la paroisse chez le peuple canadien-français s'explique facilement pour qui sait le rôle qu'elle a rempli surtout depuis la conquête anglaise de 1760. Alors que notre ancienne métropole nous abandonnait totalement et nous retirait même ces autorités sociales autour desquelles nous aurions pu grouper notre résistance contre les persécutions ou les tentatives britanniques, c'est le clocher du

village de chaque paroisse qui nous a servi de centre de ralliement, c'est le curé, le bon curé de campagne, qui a constitué l'autorité sociale des paysans canadiens, de nos *habitants* comme nous disons, c'est lui, le curé, qui a été, pour l'*habitant*, le conseiller, l'avocat, le notaire, le juge, souvent le maître d'école, toujours le protecteur, et qui, par son enseignement quotidien, a perpétué chez nous ces façons de penser et ces manières de vivre qui constituent l'individualité de la civilisation canadienne-française."

Que voilà donc une bonne page, forte et vraie en sa naturelle simplicité ! Cet hommage à notre magnifique système paroissial mérite d'être conservé et encadré plus tard dans l'une de nos anthologies. Nous nous tromperons fort s'il ne l'est pas un jour.

Il n'empêche, ceci posé, que la marche du temps et des événements, continue notre conférencier canadien de Rome, a nécessité des initiatives nouvelles. Devant les périls sociaux qui se faisaient plus proches, on a senti le besoin d'étendre à toute la province, et même à tout le pays, l'oeuvre bienfaisante qui se poursuivait déjà dans un moindre rayon, et nous avons eu la *Semaine sociale* telle qu'elle se pratique en Europe. En fait, que fallait-il et que voulait-on ? Il s'agissait, répond M. Lajoie, de former ce qu'on appelle aujourd'hui des compétences, c'est-à-dire des hommes d'oeuvres, des apôtres, des propagandistes, qui aient, sur toutes les questions et difficultés du jour, des idées nettes et claires. Et, pour cela, il fallait le contact, pendant au moins quelques jours, des hommes de bonne volonté avec d'autres apôtres déjà formés, hommes d'oeuvres entraînés, qui viendraient de tous les coins de la province et du pays et apporteraient là, avec leurs communes préoccupations, leur expérience diverse.

* * *

Mais par quoi convenait-il de commencer? se demande alors M. le supérieur du collège canadien. Et il répond par la page qu'on va lire, qui résume et condense fort heureusement, croyons-nous, le travail d'ensemble de notre *Semaine sociale* de juin, dont nous avons nous-même, nos lecteurs se le rappellent, exposé tous les détails, dans nos livraisons d'août-septembre, d'octobre et de novembre, l'automne passé.

" Les *semainiers* du Canada ont voulu marcher sur les traces de ceux qui, en Europe, les avaient devancés dans la carrière. Rassemblant les faits sociaux de leur temps et de leur pays, ils se sont appliqués à les interpréter à la lumière des doctrines de l'Eglise, qui seule a la parole de vie pour les sociétés comme pour les individus. Et ils sont allés la chercher, cette parole, dans l'immortelle encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, qu'ils ont étudiée sous toutes ses faces et dans tous ses recoins, y cherchant la loi qui doit régir les sociétés. Le rôle social de l'Etat, les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers, le juste salaire, le droit de grève, le travail des femmes et des enfants, la protection de la jeune fille ouvrière, le devoir de l'aumône, les oeuvres paroissiales, les syndicats ouvriers, tous les problèmes enfin qui agitent et tourmentent le monde et toutes les oeuvres qui peuvent remédier aux maux dont il souffre, tout a été étudié et discuté à la lumière des principes si magistralement exposés dans l'encyclique *Rerum novarum*.

"Et avec quelle fierté, proclamait M. le supérieur, en parlant de ses compatriotes, ces fils de l'Eglise catholique ont déployé, à la face de tout le pays, ce vénérable document de famille et en ont appelé à cette charte merveilleuse ! C'est qu'ils avaient conscience d'y puiser l'enseignement même de Dieu, parce que le pape qui le leur donne, c'est la bouche même du Christ. " Aussi, disait un *semainier*, c'est parce que le catholicisme possède cette doctrine que se tournent aujour-

d'hui vers nous, de toutes les autres provinces, les gardiens de l'ordre devenus impuissants. "

Si limité que fût son cadre—il n'avait qu'une heure à sa disposition — M. Lajoie ne pouvait pas ne pas parler à ses auditeurs de Rome, avant d'en venir aux " résolutions ", qui ont clos notre *Semaine sociale* de juin et qui en condensent la substance, de nos brillantes séances du soir, qui eurent, on s'en souvient, tant d'éclat et auxquelles nous avions naguère consacré, ici même (livraison de novembre), tout un article. Il l'a fait dans les termes les plus heureux : " Le premier soir, dit-il, on fit l'heure sainte, devant le Saint-Sacrement exposé. Les autres soirs, ce furent des discours, suivis par un nombre considérable d'auditeurs ; car nous sommes fils de Latins... Un soir même — c'était le 24 juin, date de la fête nationale des Canadiens français — une grande manifestation ouvrière réunit en plein air, dans l'un de nos parcs publics, une foule énorme : 100,000, a-t-on dit. Les orateurs parlèrent des syndicats catholiques et nationaux, du droit que l'Eglise a de s'occuper des questions économiques, de la famille enfin et des dangers qui la menacent. Ce fut un grand succès et une splendide leçon de droit social chrétien. — Un autre soir, l'un de nos sénateurs montra le rôle social et charitable de l'Eglise à travers les siècles. Ce fut une série de tableaux émouvants et grandioses qui constituaient comme une véritable histoire de l'Eglise en raccourci. Et M. Lajoie cite à ses auditeurs la belle péroraison du discours de M. Thomas Chapais, que nos lecteurs connaissent, mais qu'à la suite du conférencier de Rome nous demandons la permission de leur rappeler encore : " Messieurs, en contemplant l'oeuvre bienfaisante accomplie par l'Eglise et en récapitulant dans notre esprit son rôle tutélaire à travers les siècles écoulés, ne sentez-vous pas comme moi un noble orgueil et une joie pure gonfler et dilater votre coeur ? Et n'êtes-vous pas tentés, à la pensée que vous êtes les

fils d'une telle mère, de répéter, en lui donnant un sens nouveau, ce cri fameux : *civis romanus sum?* Messieurs, laissez-moi vous le demander, sommes-nous assez fiers de notre mère? L'aimons-nous assez? Lui sommes-nous assez fidèles? Lui rendons-nous vraiment le culte que nous lui devons? Comprenons-nous bien ce qu'elle fait pour nous et ce qu'elle a fait pour le monde? Ne se rencontre-t-il pas parmi nous des hommes trop enclins à mettre en question sa sagesse éprouvée par les siècles, des catholiques qui semblent contester sa direction, appréhender son influence et jalouser son action? Ah ! gardons-nous, gardons-nous de cette aberration funeste et de cette injustifiable ingratitude! N'ayons pas peur de l'Eglise! Au contraire, faisons-lui aussi large que possible sa place dans nos institutions et notre vie nationale. Non seulement elle dispense la doctrine et la morale capables d'orienter sûrement l'âme humaine vers son terme immortel, mais elle est, dans l'ordre social, la grande puissance réformatrice, pondératrice et régulatrice. Durant la crise angoissante que traversent en ce moment les peuples, plus que jamais nous sommes sûrs de trouver en elle la lumière, la force, la concorde et la paix ! " — Et M. Lajoie d'ajouter, pour ses auditeurs romains, dans leur belle langue : *E quest'uno degli echi piu belli della settimana del Canada — Et c'est là l'un des échos les plus beaux de la " Semaine sociale " du Canada !*

* * *

Notre *Semaine sociale* de Montréal s'était terminée par une série de résolutions qui en soulignaient l'importance et surtout la portée pratique. Le distingué supérieur du collège canadien n'eut garde de ne pas les signaler à l'attention de ses auditeurs de la *Semaine sociale* de Rome. Bien au contraire, il leur consacra un bon tiers de son temps et de ses réflexions — exactement, dans son manuscrit, neuf pages

sur vingt. Suivons-le à l'oeuvre. Cette *Semaine* de Montréal, explique-t-il, où tant de bonnes choses ont été dites, entendues et méditées, se termina, comme toute bonne méditation, par des résolutions. Ces résolutions, il va les emprunter presque textuellement à l'un des travaux de la dernière séance.

Première résolution : " *Fonder des cercles d'études sociales.* " Et pourquoi? Voici. Préparés par l'étude, riches de renseignements, les membres des cercles deviennent les conseillers nécessaires des patrons et des ouvriers, voire même des législateurs. M. Lajoie note au passage qu'il existait déjà de ces cercles au Canada, et il ajoute que la nouvelle école de sciences sociales, fondée à l'Université de Montréal cet automne même, a vu se grouper à ses pieds un nombre d'élèves considérable. Il reste, quand même, que la première résolution de nos *semainiers* était des plus opportunes.

Deuxième résolution : " *Faire de notre province le point de mire en matière de législation du travail.* " Cela revient à dire, en d'autres termes, que nous devrons nous efforcer, par tous les moyens légitimes, d'inspirer les lois ouvrières de chez nous et d'y faire passer l'influence de la doctrine de l'Eglise.

Troisième résolution : " *Former des unions ouvrières catholiques.* " C'est-à-dire que nous devrons faire en sorte qu'elles soient si nombreuses et si fortes qu'elles puissent devenir un jour une sorte d'*internationale chrétienne.*

Quatrième résolution : " *Inspirer à tous, riches et pauvres, le souci du bien social.* " Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'il faudra convaincre le plus possible que chacun, quelle que soit au reste sa classe, doit avoir la volonté de contribuer à l'amoindrissement des injustices et au relèvement de ceux qui peinent ? Ce sera, celle-ci, note M. Lajoie, la plus difficile à mettre en pratique.

Ne pouvant évidemment pas tout dire, M. le supérieur du collège canadien s'est arrêté et s'est borné à commenter la raison d'être et l'opportunité de deux de ces résolutions, la troisième et la deuxième. Nous nous sommes demandé pourquoi il avait ainsi interverti l'ordre d'abord adopté de ces résolutions. En tout cas, nous continuerons à le suivre.

Voyons ce qu'il dit, au sujet de la troisième résolution, des unions ouvrières à former. Il en existait déjà au Canada, comme il existait, ainsi qu'il a été dit précédemment, des cercles d'études. Toute la question se ramène à fortifier ce que nous avions. Dès 1907, en effet, des syndicats catholiques ont été inaugurés chez nous. Ce n'était pas sans besoin. Nous avions hélas à combattre les unions internationales. Les unions qui embrigadent le plus grand nombre d'ouvriers canadiens ne sont trop souvent que des succursales des unions américaines, internationales et neutres. Il semble que, pour l'ouvrier canadien syndicalisé, la frontière entre les deux pays n'existe pas... La *Semaien sociale* de Montréal a déjà produit ses fruits. La campagne de publicité menée par le secrétariat des syndicats catholiques et nationaux, spécialement au moyen de tracts de propagande, a obtenu un succès considérable. Ces tracts, tirés chaque semaine à 50,000 exemplaires, sont répandus le dimanche dans les foyers... La *Fédération américaine du travail* s'en est émue. Elle vient de décider d'entreprendre une campagne en sens contraire. " Cependant, expose M. Lajoie, les ouvriers catholiques de notre province, dociles aux enseignements de l'Eglise, secouent de plus en plus hardiment le joug injuste et intolérable des unions internationales, qui, comme parle Léon XIII, " obéissent trop souvent à un mot d'ordre hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations ". Les uns après les autres nos ouvriers s'enrôlent dans les syndicats catholiques qui se fondent partout... Le syndicalisme catholique devient

une force dans le Québec... Plusieurs anglais protestants comptent sur lui...

Pour ce qui est de la deuxième résolution, M. le supérieur du collège canadien a tenu à y insister par les considérations suivantes. En tendant à faire de notre province, en matière de législation du travail, le point de mire des autres, nos *semainiers* voudraient tout bonnement " introduire dans la rédaction des lois ouvrières du Québec un sens de la justice et de la charité que les autres provinces ne pourraient manquer de nous envier ". Ce serait, argumente heureusement M. Lajoie, une magnifique revanche et la meilleure réponse au mouvement d'unification des lois, qui se dessine au Canada en ce moment, et par lequel on désire "noyer" nos lois françaises — que nous garantissent les traités — sous la vague envahissante des lois anglaises, ou encore " étouffer " la *Coutume de Paris* sous le *Common Law*. "L'influence chrétienne de nos lois ouvrières, affirme le conférencier, sur les lois des autres provinces, outre quelle serait une excellente réponse aux entreprises que nous venons de dire, serait aussi une oeuvre sociale éminemment utile à tout le pays. C'est là, ajoute-t-il, un prosélytisme qui doit bien nous être permis dans ce pays que nous avons fondé, dont nous avons été les découvreurs et les pionniers et où nous sommes encore les seuls missionnaires ! ... "

* * *

La péroraison de ce discours — car la conférence de M. le supérieur s'est muée sur la fin en un discours de haute envolée oratoire — est toute à retenir. Elle exprime, une fois de plus, en termes mesurés et vigoureux tout ensemble, les vrais sentiments de tous les patriotes canadiens, loyaux aux institutions qui les gouvernent, mais fidèles aux souvenirs de leurs origines.

" Cet empire, s'est écrié M. Lajoie, que Champlain, le fondateur de la Nouvelle-France, entrevoyait pour les descendants des premiers colons de Québec, deux fois, en 1775 et en 1812, nous l'avons défendu presque seuls et nous l'avons sauvé contre les armées des Etats-Unis qui le disputaient à l'Angleterre. C'est un héritage auquel nous n'avons jamais renoncé... Cet immense pays du Canada est déjà partout peuplé, en dehors même de la province de Québec, de forts groupes des nôtres. Nos Canadiens de descendance française sont là avec leurs paroisses, blocs impénétrables à toute infiltration étrangère, centres d'activité à la force d'expansion irrésistible. Malgré l'immigration européenne, on peut affirmer que la lente occupation du sol par nos générations de laboureurs canadiens-français finira par leur assurer la part à laquelle ils ont droit... En formulant leurs résolutions, les *semainiers* de Montréal avaient dans l'âme cette conviction, au coeur cette espérance ! "

* * *

Nous aurions mauvaise grâce à insister. Cet écho de notre *Semaine sociale* de Montréal, qu'un des nôtres, pour cela admirablement placé, a fait entendre à Rome, au centre même de la catholicité, il nous a semblé qu'il nous convenait de l'enregistrer dans les pages de la *Revue canadienne.* Nous sommes reconnaissant à notre ancien condisciple du grand séminaire de Montréal et excellent ami, M. le supérieur Lajoie, de nous y avoir autorisé. M. Lajoie nous fait honneur à Rome, où il continue la belle tradition de ses prédécesseurs, les anciens supérieurs du collège canadien. Nous sommes heureux de pouvoir le proclamer, et en même temps l'établir, en publiant tout simplement ce qu'il a dit de son pays et de son avenir, de ses compatriotes et de leurs chrétiennes ambitions.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada.

Le Canada français *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE

L'ENQUÊTE sur le caractère et l'évolution du peuple canadien-français aboutit, sauf erreur, à cette proposition : *Le Canada, fondé par la France pour constituer en Amérique un empire français, est devenu vers 1700 un pays franco-canadien. Conquis en 1760 et destiné à former un empire anglais dans cette même Amérique, il n'a cessé depuis lors d'accentuer son caractère franco-canadien. Aujourd'hui, le traditionalisme vivace du Canada français fait l'espoir le plus assuré de ses mobiles conquérants.*

Cette évolution, si contraire, à première vue, à toutes les lois de l'histoire coloniale, a ses causes, qu'il est temps d'examiner. L'une des premières ne résiderait-elle pas dans les conditions mêmes où s'est débattue la petite nation canadienne-française ?

I — Conditions économiques et géographiques

Ce sont avant tout les conditions économiques de son existence qui l'ont marquée de ses deux traits fondamentaux. Elle est essentiellement terrienne ; c'est la conséquence de ses origines françaises. En même temps, et malgré l'apparence paradoxale de l'assertion, elle a le goût des aventures, des courses lointaines; c'est le fruit de son contact avec les nomades tribus des forêts américaines.

---

* Suite des conférences prononcées à Paris (avril-juin 1920).

1. Esprit d'aventures

L'étendue seule du pays et sa richesse suffiraient à expliquer ce dernier aspect du tempérament canadien. Reportons-nous à l'époque où les colons arrivaient, de l'étroite et lointaine France, dans cette contrée vaste alors comme l'Europe et l'Afrique réunies. Le Canada d'aujourd'hui, presque aussi étendu que l'Europe entière (3,860,000 milles carrés), n'est plus, en superficie, que l'ombre de lui-même. Il a bien encore 18 fois les dimensions de la France, 234 fois celles de la Suisse; mais que sont ses 3,729,665 milles carrés, donc ses 5,404,200 kilomètres carrés, en comparaison de son extension primitive ? A l'époque française, il allait du pôle nord jusqu'à la Louisiane au sud, des plages du Pacifique à l'ouest jusqu'aux bords de l'Atlantique à l'est. Le 4 octobre 1665, Talon exprimait à Colbert le rêve que la Nouvelle-France couvrît le territoire " du Saint-Laurent jusqu'à la Floride, la Nouvelle-Suède, Hollande et Angleterre, et, par la première de ces contrées, jusqu'au Mexic ". Son rêve a été largement dépassé, puisque Talon excluait de son ambition les immenses domaines de la Baie d'Hudson, du Labrador et du Nord-Ouest. Mais, même ainsi diminuée, cette immensité fut encore l'occasion de l'erreur que nous signalions au début de ces leçons.

Ce fut bien une erreur [1] que les vagabondages de nos pères à travers les forêts du Nouveau-Monde. Ils auraient dû se concentrer autour d'un bassin rétréci, se cantonner sur les rives du Saint-Laurent, " le Paraguay canadien ". Au lieu de cela, les pionniers se dispersent en courses de découverte et d'exploration. Les uns, Marquette, Joliet et Cavelier de la Salle, glissent en pirogue jusqu'à l'embouchure du Mississipi. D'autres, la Vérendrye et Lacorne de Saint-Luc, enfourchent

---

[1] Cf. *Mémoire de Bourlamaque*, 1762 (*Bulletin des Recherches historiques*, v. 26, n. 7, juillet 1920, p. 198).

les Montagnes Rocheuses ou dévalent à travers les plaines interminables du Nord-Ouest actuel. Des légions de coureurs, tels Nicolas Perrot et du Luth, sillonnent les bois touffus, enjambent les précipices, sautent les rapides et les cascades. Ces randonnés enlevaient à la colonie quelques-unes de ses plus hardies recrues. Sans que les ouvriers devinssent plus nombreux, le champ de la moisson s'élargissait indéfiniment. Les ennemis avaient beau jeu contre une place que ses défenseurs délaissaient de la sorte.

La Providence se chargea de délimiter l'arène. Quand les Canadiens furent devenus sujets anglais, la révolte victorieuse des colonies américaines coupa en deux cette immense possession. Elle fit de la ligne 45e de latitude la borne extrême du Canada au sud. Les Français ayant pris les bords du Saint-Laurent pour pied-à-terre, d'autres provinces s'ouvrirent aux Anglais. De deux qu'elles étaient en 1791, elles sont devenues quatre en 1867. Aujourd'hui, on en compte neuf. [2] Elles occupent 703,653 milles carrés, soit l'étendue de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne. Dans ce champ relativement restreint, comme dans les immensités d'autrefois, le coureur des bois trouvait amplement de quoi étancher sa soif de grand air.

La richesse du pays exerçait d'ailleurs sur lui une ensorcelante fascination. On a célébré de toutes façons l'étendue sans limites de nos bois, la haute taille et l'énorme diamètre de leurs arbres, la variété de leurs essences. La colonisation au Canada fut une conquête sur la forêt. Ses produits rivalisent, sur les rares marchés du monde où ils pénètrent, avec ceux de la Scandinavie. La forêt est responsable, pour une part, de ce goût du merveilleux et du mystérieux, qui est

---

[2] De ces neuf, une seule, Québec, est foncièrement et essentiellement française. Dans les autres, l'élément français est comme un ilôt perdu dans une vaste mer.

l'un des traits les plus accentués de notre tempérament populaire. C'est d'elle, des sueurs qu'elle a fait verser, que proviennent la puissante carrure et la force musculaire de notre bûcheron. Quand elle ne l'a pas reçu tel, elle en fait un colosse.

Notre flore si diverse et si abondante explique, en partie, notre goût du beau. Il est vrai, nous l'avons regardée et étudiée trop souvent à travers les pages à peine transparentes des livres. Néanmoins, ceux qui s'en sont donné la peine ont tiré, de la contemplation de nos fleurs, des inspirations que ne dédaignent pas les artistes étrangers.

Notre attrait pour les aventures a trouvé un aliment dans l'exploitation de notre faune. Les espèces les plus rares fourmillent dans nos bois. Les fourrures ont longtemps constitué le principal article de notre commerce. Trop souvent toutefois nos Nemrods n'ont vu, dans la chasse aux bêtes fauves, que l'occasion d'exploits cynégétiques ou celle de dépenser, dans le maniement du fusil, une activité fatiguée de s'épuiser ailleurs. Nos paysans sont par instinct des maîtres du coup de feu; mais ils le donnent en dilettanti, par passe-temps ou par accidentel besoin.

Nos ressources naturelles ont fourni à quelques observateurs [3] la matière de traités bien nourris. L'ensemble disponible de nos forces hydrauliques s'élève à 19 millions de chevaux-vapeur, ce qui équivaut à 260 millions de tonnes de charbon et au travail de 278 millions d'hommes en constante activité. Notre sous-sol connu—900,000 milles n'ont pas encore été scrutés — est un grenier capable d'alimenter à lui seul, pendant de multiples générations, l'Amérique entière et même l'Europe. Pour ne citer qu'un exemple, nous détenons 95 % de la production de mica du monde entier, dont 82 % provien-

[3] Buron: *Les richesses du Canada.* — Dewavrin: *Le Canada économique.*

nent de l'unique province de Québec. Nos houillères représentent 21,610,779 chevaux-vapeur; mais 514,890 seulement sont en usage. Nos champs carbonifères renferment 89 milliards 600 millions de tonnes de houille, 450 millions de tonnes d'anthracite et 82 milliards de tonnes de lignite. L'or, l'argent, le fer, le plomb pullulent à fleur de terre. L'exploitation de toutes ces richesses, à peine commencée, réclamerait toutefois un peuple plus pratique, moins artiste, que le nôtre.

De tous nos biens matériels aucun n'égale l'incomparable réseau de nos voies fluviales. Entrez dans le Saint-Laurent, dont vous n'apercevez les bords qu'après une journée de navigation rapide et dont la longueur est de 2,384 milles (3,900 km). De chaque côté s'élancent à tout instant des affluents nouveaux. Ceux de droite montent vers la baie d'Hudson, ceux de gauche descendent vers les grands lacs, les "mers douces" de Champlain. Suivez le fleuve royal jusqu'au plateau américain, où il aboutit et se déverse. Vous verrez de là se détacher d'autres fleuves immenses, tels que le Mississipi. C'est une véritable chaîne aqueuse, qui permet au commerce de couvrir l'Amérique entière sans recourir aux routes artificielles. Partout, sur ces bords, la forêt réfléchit ses multiples essences; les fauves qu'elle abrite viennent s'y abreuver par peuplades; toutes les variétés de poissons, de toute forme et de toute dimension, ne cessent de s'y ébattre. Vous devinez quelle attirance devait exercer sur des esprits aventureux l'appel enchanteur de ces " chemins qui marchent ". Et vous comprenez la grande lutte qui est au fond de toute notre vie coloniale, entre les partisans de l'expansion commerciale et les tenants du développement agricole.

Le climat, si l'on en croit les légendes accumulées, devait donner gain de cause aux derniers. Quel plaisir pouvaient bien goûter les colons à se promener dans un pays de neiges et de glaces ? Voltaire, et la cour, qui ne lit que lui, ne com-

prendront même pas qu'on se donne tant de mal pour le conserver.[4] Eh bien! ce climat si rigoureux, il faut en penser ce qu'en écrivait déjà le Père Lejeune, en 1633: " Chacun se dit ici qu'il a enduré plus de froid en France qu'au Canada. " A Saint-Petersbourg ou Petrograd, la température moyenne est de 10 degrés centigrades sous 0; à Montréal, elle est de 6 à 8 degrés. Ce froid a pour vertu de fouetter les muscles. La meilleure garantie qu'on ait contre lui, c'est encore de se livrer au rude travail du défricheur, aux longues et pénibles marches du chasseur, du trappeur et du coureur des bois. On le déclare piquant; il pique l'appétit. Il s'oppose si peu à la santé, il est au contraire si salubre, que déjà l'intendant de Meulles lui attribue la fécondité des familles et l'absence de maladies. Cependant, à l'époque de l'intendant, on était encore bien mal protégé contre ses morsures. Puis, la raquette ne glisse jamais mieux que sur la neige durcie par un froid vif. Et nos pères avaient pris des sauvages un goût très prononcé pour ce moyen de locomotion. Aussi la rigueur du climat, loin de confiner nos gens sous leur toit, leur était-elle une raison de s'en évader le plus souvent et le plus longtemps possible.

Nous tenons là l'explication partielle du triomphe momentané que remportèrent les commerçants. Le trafic des pelleteries fut, au Canada, en même temps que l'occasion de beaucoup de fortunes particulières, le motif principal de l'échec colonisateur. Quand il aurait fallu occuper tous les bras au labeur de la glèbe, on laissait les plus vaillants des colons courir à la traite. Ils en avaient bien quelque excuse. Le défrichement n'a rien de spécialement attrayant; il impose un travail ardu, il ne procure de revenus qu'à longue échéance.

---

[4] Voir les textes réunis par Salone (Emile): *La Colonisation de la Nouvelle-France.*

Quand on avait dix ou quinze enfants à nourrir, on ne pouvait attendre. Il fallait bien compenser le retard des récoltes ou supplémenter la faiblesse de leur rendement. La traite était un débouché tout trouvé. Qu'on la fît à son profit, en qualité de traiteur, ou à l'avantage d'un maître, comme coureur des bois, elle rapportait un revenu immédiatement tangible. Aussi faut-il voir avec quel sans-gêne les jeunes habitants surtout, même M. l'intendant et même M. le gouverneur, considéraient comme lettre morte les multiples défenses promulguées à ce sujet. L'exemple, tombant de si haut, devait influer sur les classes inférieures. Voyant leurs chefs s'enrichir par la pratique du commerce et l'abandon de la culture, elles étaient tentées, elles aussi, de déserter le sol et de *courir la contrée.*

2. Goût de la culture

Malgré cette tendance, il faut le reconnaître, la majorité des colons est demeurée terrienne. C'est ici qu'apparaît l'un des meilleurs apports de la France à notre tempérament national.

On a pu dire avec raison que l'établissement de la colonie canadienne fut " le triomphe de l'énergie paysanne ".[5] " Le colon s'attacha à la terre par atavisme d'abord, par une alliance personnelle ensuite. " Cette alliance fut scellée par les sueurs que coûta à nos pères l'exploitation, par le sang qu'ils versèrent pour se maintenir en possession. Elle fut secondée par le régime seigneurial, dont on a dit trop de mal pour que l'heure ne soit pas arrivée d'en dire quelque bien.

Nous l'avons remarqué déjà : le plus grand nombre des colons venaient des provinces de France les plus variées en

---

[5] Groulx (abbé) : *La naissance d'une race*, p. 135.

cultures, les plus avancées pour leurs méthodes, les plus fécondes en produits agricoles. Placés sur un sol fertile, ils pouvaient se croire encore chez eux. Sans doute, ce sol exigeait, pour donner tous ses fruits, un travail pénible et intense; il se repose pendant six mois de l'année et l'on manquait, si loin de la mère-patrie, des outils indispensables. Mais quelle joie l'on éprouvait, lorsqu'on avait peiné de tout son être, à le voir rendre cent pour cent ! On avait aimé la vie rude qu'il imposait, parce qu'elle était un décalque de celle de France. On aimait maintenant sa terre parce que, à force de l'arroser de ses sueurs, on s'était identifié avec elle.

Cette terre, conquise et améliorée par son travail, on l'avait aussi conservée par l'effusion de son sang. Les incursions iroquoises, les envahissements des Anglais, les tentatives des Américains avaient bien des fois contraint le paysan à déposer la bêche et la binette pour épauler le mousquet. Il avait fallu reprendre pied à pied sa part de sol. Le colon y avait laissé une partie de son être, sa vie même souvent. Comment ses héritiers ne se seraient-ils pas attachés à ce lambeau qui servait, autant que de grenier pour leurs propres enfants, de cimetière aussi aux fondateurs de leur famille ? Le poète l'a dit :

C'est la cendre des morts qui créa la patrie.

Ce lambeau était d'ordinaire enclavé dans une seigneurie. Le seigneur avait partagé son domaine entre ses censitaires. Il avait mis pour conditoins au partage d'abord que chacun fît fructifier sa part, ensuite qu'il la payât de certaines redevances. Pour avoir laborieusement tiré de ce quartier de sol la subsistance des siens, pour en avoir décuplé et même centuplé la valeur, pour avoir soldé les droits de lods et ventes, de quint et de banalité,on en était devenu dûment propriétaire. C'était une partie de soi-même. Le partage opéré par

le seigneur, en délimitant le domaine particulier de chacun, n'avait pas isolé le paysan. Il demeurait quand même membre de la famille seigneuriale. Ses intérêts se confondaient avec ceux de son maître,comme avec ceux de ses co-censitaires.

Bien plus, la seigneurie comprenait presque toujours les mêmes limites que la paroisse. Un lien religieux s'ajoutait aux attaches féodales. " Autant qu'un organisme ecclésiastiques, la paroisse fut chez nous un rouage économique. " Le curé, tout en veillant à la prospérité spirituelle de ses ouailles, savait s'unir avec le seigneur pour alléger le fardeau matériel de ses fidèles. Les paroissiens, dociles à cette double autorité, étaient des frères, heureux de s'entraider dans le travail, de se soulager mutuellement dans la misère, de se remplacer dans l'absence. L'on aimait sa terre aussi bien pour les amitiés dont elle était l'occasion que pour ce qu'elle avait coûté et rapporté. Chaque paroisse, comme chaque seigneurie, avait figure d'un Canada en petit. Le progrès du tout tenant au progrès de chaque section, en s'attachant à la partie on se rivait davantage à l'ensemble.

Ainsi s'explique une fidélité au sol contre laquelle n'ont rien pu ni les abandons de la métropole ni les incuries de son administration locale ni les tracasseries du régime nouveau.

De fait, à l'époque anglaise, les conditions économiques ne furent guère avantageuses.

Les colons ne virent pas sans amertume, entre 1760 et 1791, toute une partie de la province de Québec octroyée à des étrangers, les *loyalistes* émigrés des Etats-Unis. Ils ne virent pas d'un meilleur oeil, après 1791, le septième du domaine public réservé au soutien du clergé protestant et la région entière des Cantons de l'est attribuée à des Ecossais également protestants. Après 1812, toute une autre région, celle de Nicolet, fut partagée entre les soldats licenciés du régi-

ment des Meurons. En 1825, on substitua,[6] au système féodal de tenure en fief et censive, le système anglais de tenure en franc et commun socage, au lieu de la tenure libre en franc-alleu que réclamaient les habitants. Cette substitution les privait de tout accès aux terres vacantes de la Couronne. En leur déniant leur place sous le soleil, en les appauvrissant, on les invitait presque à quitter le pays.

En vertu de l'*acte* d'union de 1841, nos paysans perdaient une partie considérable des économies qu'ils avaient accumulées. L'ancien Bas-Canada ou Canada français n'avait pas de déficit; ses revenus dépassaient même ses dépenses d'environ 61,250 louis. Au contraire, le Canada anglais, le Haut-Canada, apportait une dette d'un million de livres sterling. Cependant, cette dette était mise au compte des deux provinces maintenant fondues en l'unique province du Canada. Enfin, l'*acte* de navigation de 1651, la grande charte de la marine britannique, ne fut abrogé, après d'innombrables requêtes, qu'en 1849. Or, cet *acte* paralysait tout notre commerce maritime. Il prescrivait qu'aucune marchandise coloniale ne serait transportée au Royaume-Uni autrement que par des vaisseaux de fabrication anglaise, appartenant à des sujets anglais, battant pavillon anglais, ayant un capitaine et les trois quarts de leur équipage anglais. On ne pouvait davantage serrer l'étau.

A cause de toutes ces maladresses d'une administration malavisée, de l'administration locale surtout, il arriva ce qui devait arriver. Le groupe canadien-français n'avait pu compter beaucoup sur la France au temps du régime français. Pendant le régime anglais, l'ostracisme économique pesa littéralement sur lui. Abandonné des uns, repoussé par les autres,

---

[6] Par les lois 6 Georges III, ch. 59; cf. I Guillaume IV.

il se concentra sur lui-même. Il s'attacha à la partie du sol dont la conservation lui était due. Il se serra autour de ses églises, de ses presbytères, de ses manoirs seigneuriaux. Ses institutions, c'est-à-dire sa langue, ses lois civiles, ses coutumes municipales, ses traditions paroissiales et religieuses, ses habitudes domestiques et personnelles, lui devinrent sacrées. Il se borna, en fait de professions, à celles qu'il avait vu ses pères exercer, la vie ecclésiastique, le droit, le notariat, la médecine. Il se réserva le défrichement, la colonisation, l'exploitation agricole. Et il abandonna aux nouveau-venus les carrières mercantiles, le commerce, la finance, l'industrie.

Ce fut un tort. Il commence aujourd'hui, dès qu'il l'a reconnu, à le réparer. Pour avoir longtemps servi de second dans les fabriques, les usines, les chantiers, les comptoirs et les banques, il a compris et appris le maniement des affaires. Le jour n'est pas loin peut-être où nos institutions financières, commerciales et industrielles, rivaliseront avec celles de nos émules. En attendant cet avenir, il reste acquis que la situation économique de la race française au Canada fut lamentable. Elle contribua largement à faire tomber le joyau canadien de la couronne française pour le sertir dans le diadème anglais. Il y garda à peine atténué, il est vrai, l'éclat qu'il avait tiré de son long attachement à celui de France; mais il en était quand même, pour ce motif et pour longtemps, détaché.

(À SUIVRE)

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

Nationalisme et socialisme

(SUITE ET FIN)

Je ne prétends pas que même dans l'organisation actuelle de notre société l'égalité essentielle des hommes soit suffisamment respectée. De ce point de vue bien des revendications peuvent se justifier. Mais les socialistes, qui les font si bruyamment, ne sont que de pauvres plagiaires. Comment ne s'aperçoivent-ils pas que ce qu'il y a d'admissible dans leurs propos humanitaires est pris du message apporté au monde, voilà dix-neuf cents ans, par Jésus de Nazareth ?

Est-ce que Jésus n'avait pas proclamé que les hommes sont les fils du même père qui est au ciel? Est-ce qu'il ne les avait pas appelés ses frères et n'avait-il pas demandé qu'ils s'appelassent entre eux du même nom ? N'avait-il pas condamné la distinction entre maîtres et esclaves ? N'avait-il pas exigé que quiconque était élevé au-dessus des autres ne profitât de sa dignité que pour mieux servir ses semblables ? A tous les fils d'Adam, de quelque langue, de quelque pays, de quelque condition qu'ils fussent, n'avait-il pas offert le même bercail pour demeure, le même pain pour nourriture, le même vin pour breuvage, les mêmes remèdes pour la guérison de leurs blessures morales ? — Ne sont-ce pas ses apôtres et ses disciples qui, à force de prêcher ces bienfaisantes vérités et de les appuyer du témoignage de leur sang, finirent par en imprégner la vieille société païenne au point de l'absorber dans cette institution vraiment internationale qui s'appela le christianisme ?

Et quand les peuplades sorties des forêts de Germanie s'épandirent comme un torrent irrésistible sur les terres ro-

maines, menaçant de détruire aussi bien l'oeuvre des apôtres que celle des Césars, qui offrit une digue à leur barbarie, sinon les chefs de l'Eglise de Jésus ? Si, pas plus que les derniers généraux romains, les papes et les évêques ne furent capables de comprimer l'invasion, du moins ils réussirent à adoucir et à civiliser les nouveau-venus. Avec eux, ils fondèrent, au XIIe siècle, cette *république chrétienne* dont la charte fondamentale était précisément l'avènement de la paix évangélique, de la fraternité universelle et de la justice pour tous.

Sans doute, de cette vaste association d'individus et de peuples ils ne supprimèrent ni les groupements locaux présidés par des monarques, des ducs, des comtes et des barons, ni les rivalités provenant de la diversité des intérêts matériels. L'état de la société d'alors ne comportait pas une telle transformation, qui du reste eût entraîné nombre d'injustices. Mais, par l'autorité qu'ils s'étaient assurée sur la chrétienté entière, que de conflits n'arrêtèrent-ils pas ? Que d'autres ils localisèrent ? Que d'autres ils terminèrent avant qu'ils eussent produit toute leur malfaisance ? Dans l'ordre social proprement dit, tout leur effort n'alla-t-il pas à l'adoucissement du servage, voire à l'émancipation totale des travailleurs de la terre? Ne tendit-il pas à protéger les ouvriers de métier par la fondation des corporations ?

Un jour vint où, sous l'influence des légistes royaux et surtout des prétendus réformateurs du XVIe siècle, les nations ne voulurent plus de cette haute magistrature internationale. Elles se parquèrent jalousement dans leurs frontières respectives, s'isolèrent dans leur orgueil, se fourbirent des armes, tantôt pour défendre leur propre indépendance, tantôt pour attenter à celle de la nation voisine. De là ces guerres incessantes pour la suprématie d'un roi ou d'un peuple sur un autre. De là ces traités de paix boiteux et fragiles se proposant uniquement d'établir l'équilibre entre des forces adver-

ses de façon à les neutraliser les unes par les autres, équilibre qui croulait naturellement dès que l'une de ces forces ennemies se jugeait capable de le renverser à son profit. De là cet assujettissement du monde du travail à des propriétaires et à des bourgeois sans entrailles.

La construction politique et sociale, que nos démagogues dénoncent comme la source inévitable des guerres et des innombrables malheurs qui gâtent " l'humble fête de la vie ", c'est l'Etat moderne, qui s'est formé en dehors du pape et des évêques, souvent contre eux. Rendre ceux-ci responsables des méfaits dont ils l'accusent, confondre dans les mêmes anathèmes l'autocratie ecclésiastique et l'autocratie civile, c'est ignorer la marche de l'histoire, à moins que ce ne soit une manière déloyale d'attaquer cette Eglise catholique qu'ils poursuivent d'une haine inextinguible. Les malheureux, dans leur hypocrisie, vont jusqu'à séparer le Christ de la société continuatrice de son oeuvre. Ils le plaignent de l'abus qu'on a fait de son Evangile. Il ne méritait pas, dit Barbusse, tout le mal qui a été commis en son nom. A les entendre, les pontifes romains seraient les successeurs de Caïphe ne se lassant pas de crucifier le juste, bien plutôt que les héritiers de l'esprit de celui qui promulgua les maximes du sermon de la montagne. La manoeuvre est audacieuse. Mais son but est facile à saisir. Si nos tribuns révolutionnaires s'acharnent ainsi à défigurer et discréditer l'Eglise dans sa hiérarchie et sa doctrine, c'est qu'un instinct très sûr leur fait découvrir en elle un obstacle autrement sérieux que la royauté et l'empire à leurs entreprises criminelles.

En effet, tout en poursuivant l'avènement de la paix et de la justice dans la société actuelle, tout en s'efforçant d'améliorer le sort des humbles et des petits par la suppression de maux immérités et une répartition plus équitable des ressources de la planète, tout en s'élevant contre les accapareurs,

les agioteurs, les profiteurs, l'Eglise se garde bien de limiter à la terre les voeux et les aspirations des hommes. Elle ne cesse de tourner leurs coeurs vers cet éternel au-delà où le rassasiement les attend avec l'entrée dans la gloire de leur créateur. Or voilà ce qui exaspère les socialistes. Ils ne veulent pas qu'on fasse des coeurs résignés avec l'espérance en des compensations futures. C'est, disent-ils, comprimer les révoltes salutaires, c'est prolonger le despotisme intolérable des puissants sur les faibles. C'est-à-dire que c'est poser l'entrave la plus efficace au *chambardement universel,* qu'ils cherchent à déclencher comme une opération nécessaire et préliminaire à l'inauguration de leur paradis exclusivement terrestre. Avec Lenine et Trotsky, ils répudient cet opium du peuple qu'est la religion. N'oublions jamais que l'athéisme est une des bases essentielles du socialisme, quelque forme qu'il prenne, de quelque nom qu'il s'affuble.[1] J'ai confiance dans le *gouffre populaire,* s'écrie Barbusse. Certes! Dans ce gouffre,

[1] Voilà pourquoi il est impossible de faire à la fois profession de catholicisme et de socialisme. Les évêques de Hollande, au mois d'août 1919, après avoir rappelé à leurs ouailles, dans une lettre collective, que le socialisme est la plus dangereuse des erreurs avec son mirage d'une société nouvelle où chacun est censé trouver le bonheur et le bien-être matériel, promulguèrent les décisions suivantes, qui valent pour les catholiques du monde entier: 1o Interdiction absolue de s'affilier à des sociétés anarchistes ou socialistes et de s'appuyer sur elles d'une manière effective ; 2o Obligation rigoureuse pour les catholiques, qui se sont affiliés à de pareilles sociétés ou qui s'appuient effectivement sur elles, de renoncer à ces affiliations et à cet appui; 3o Aussi longtemps qu'un catholique fait partie de pareilles sociétés et n'a pas au moins la ferme intention de s'en détacher aussitôt que possible, ou aussi longtemps qu'il recherche leur appui, il ne peut recevoir l'absolution de ses fautes, ni, en conséquence, recevoir dignement aucun sacrement; 4o Ne peut non plus être absous quiconque lit régulièrement des écrits anarchistes ou socialistes, ou assiste à des réunions de cette sorte, car il se met dans l'occasion prochaine de perdre la foi; 5o Le catholique professant des doctrines anarchistes ou socialistes, et qui est connu comme tel, ne peut être considéré comme membre de l'Eglise. — Catholiques, il s'agit d'être pour ou contre le Christ, pour ou contre notre foi. Il s'agit d'être catholique ou socialiste.

qu'il aura bouleversé à force de sophismes et de mensonges jusque dans ses abîmes redoutables, d'où il aura fait sortir en élan de tempête les forces que la religion contenait et qui s'appellent la cupidité, l'envie, la haine, les appétits de jouissance charnelle, oui, Barbusse peut avoir confiance, mais comme on a confiance dans les inondations, les incendies, les ouragans, pour la destruction et le renversement.

Ironie intime des choses et des événements ! Nos socialistes (les moins ignorants d'entre eux au moins) tournent en dérision nos ancêtres, parce que, tremblants et suppliants, ils se courbaient devant des idoles, en qui ils personnifiaient quelque force mystérieuse de la nature.

Eux, ayant découvert les lois immuables de l'univers, ne se courbent même pas devant l'auteur de ces lois. Mais en attendant ils se traînent en véritables esclaves aux pieds d'une autre idole, la masse ignorante et aveugle victime de toutes les mystifications et de toutes les supercheries. Voilà que notre monde moderne, où l'on exalte à bouche que veux-tu la vertu de la science et l'omnipotence de la raison, subit l'hégémonie d'Hercules de foire,rivalisant à qui fera le plus de dupes, à qui truquera plus habilement ce qu'ils appellent l'opinion publique ou le suffrage universel. Voilà que nous sommes ramenés,en dépit de nos lumières et de nos inventions, au règne de la force brutale concrétée dans le nombre des travailleurs manuels. Pour ma part, je ne puis contempler une procession d'ouvriers,brandissant le drapeau rouge, chantant la *Carmagnole* ou l'*Internationale,* sans me figurer les hordes allemandes dévalant sur le nord de la France, pour brûler, piller, tuer. Le pas cadencé de ces nouveaux ennemis semble faire chanceler l'édifice social, dont nous sommes si fiers. Devant leur nombre, la virulence de leurs griefs et l'âpreté de leurs réclamations, nous avons la vague sensation qu'une immense catastrophe est à nos portes. Pour nous ras-

surer et nous protéger qu'avons-nous ? Les finasseries de quelques politiciens, apeurés comme nous, qui n'osent et ne peuvent plus attaquer de front le Goliath collectif, qui en sont réduits à traiter avec lui, à inventer des compromis aussi vite déchirés que rédigés. Combien de temps durera ce jeu ? Les grèves monstres échoueront-elles toujours ? N'y aura-t-il pas tout-à-coup quelque émeute internationale spécialement bien organisée et subventionnée, qui finira par triompher, par s'emparer des services publics et des sources de production ? Quelque chose comme ce qui est arrivé en Russie, et ce qui a été essayé, non sans succès, en Italie, n'est-il pas pour se propager dans le reste des nations ? Après avoir été témoin de la plus horrible des guerres, notre génération verra-t-elle le *grand soir,* la *révolution géante,* qu'on nous annonce, et devant laquelle doivent pâlir les révolutions française, italienne, allemande et même russe, comme les anciens conflits armés ont pâli devant celui de 1914 à 1918 ? Et si ce n'est pas notre génération, sera-ce quelqu'une des suivantes qui sera témoin du cataclysme ? Malheur en tous les cas à celle qui sera enveloppée dans le tourbillon de passions si longtemps mal contenues et enfin déchaînées ! On serait tenté de répéter pour elle les terribles avertissements que le Christ donnait à ceux de ses compatriotes qui allaient être présents à la ruine de Jérusalem. Ce jour-là l'Etat bourgeois, cet Etat tant de fois anathématisé par les tribuns de la sociale, croulera. Ses fonctionnaires, ses gendarmes, ses soldats, ou bien passeront du côté de l'émeute, ou bien se cacheront pour éviter la vengeance des opprimés devenus les oppresseurs.

Mais après ? Il faudra bien que les hommes, s'ils veulent vivre (et ils voudront vivre), finissent par sortir de l'anarchie sanglante où les démagogues les auront plongés. Que ce soient les socialistes étatistes ou les syndicalistes libertaires qui aient le dessus, il faudra bien qu'ils rétablissent un certain

équilibre social. Ils ne pourront créer un organisme entièrement neuf ; car on ne retourne pas un monde comme on retourne un habit.

Il arrivera ce que nous voyons déjà s'esquisser sous nos yeux après chaque tentative de grève plus ou moins générale. En s'adaptant certains vocables du socialisme, en satisfaisant les aspirations populaires les plus urgentes, en nationalisant certaines branches de l'industrie, les mines par exemple, les chemins de fer et autres moyens de transport, la nouvelle société gardera la plupart des cadres de l'ancienne. [2]

Malgré tout l'on ne peut nier que notre petit monde n'évolue avec une force irrésistible vers un nouvel ordre de choses et que, après une période de transition plus ou moins laborieuse, il ne doive apparaître profondément modifié. La guerre s'est montrée une gouge trop effroyable pour que par des alliances et des ligues de nations on ne cherche pas à l'éviter. D'autre part l'industrialisme a donné trop d'importance à la classe ouvrière, et dans cette classe il y a trop de gens qui demandent leur place à la table commune, trop de gens, comme le disait Carnegie, qui veulent manger du poulet et rouler en automobile, trop de gens que révoltent les inégalités sociales, trop de gens qui refusent de travailler plus longtemps à l'édification de fortunes de milliardaires, pour que cette marée montante d'appétits et de colères ne finisse pas par avoir raison d'un organisme essentiellement fondé sur le capital et le salaire.

---

[2] C'est ce que craint Barbusse. " Ceux qui se sont attribué l'éternelle mission d'abêtir les grandes forces conscientes et de les détourner de leur fin feront appel à l'union, à la paix, à la patience, à l'opportunisme des changements, au danger d'aller trop vite. Ils agiteront encore une fois tous leurs vieux talismans, ils proposeront, sous des mots à la mode, des parodies officielles de justice internationale, qui s'effondreront un jour ainsi que des décors de théâtre, un droit des gens tronqué avec quelques restrictions puériles et des acceptations monstrueuses, semblables au code d'honneur des bandits... Ils rhabilleront les vieilles autocraties pourries et les perpétueront. " (*Clarté*, pp. 276, 277).

Je connais les tableaux que conférenciers et journalistes nous font des obstacles insurmontables où se heurteront les dirigeants de la *sociale* le jour où ils auront tout un peuple à occuper, nourrir et vêtir. Il n'en demeure pas moins que la suppression du patronat et du salariat, qui nous paraissait une impossibilité manifeste il y a seulement une dizaine d'années, a cessé de nous paraître telle. Ce n'est pas à dire qu'on arrivera à exécuter l'un quelconque de ces nombreux programmes qui sortent quotidiennement du cerveau de nos agitateurs internationalistes et communistes. La nécessité de subsister et de vivre imposera bien des compromis. Cependant selon toute probabilité nos arrière-petits-neveux, ou même une postérité plus immédiate, verront sinon la république universelle, du moins des collectivités très vastes, telles que les Etats-Unis d'Europe, d'Asie, d'Amérique, où l'idée de patrie aura perdu beaucoup de sa force; où, si l'on parle encore de patrons et d'ouvriers, d'employeurs et d'employés, ces mots auront changé de sens; où les travailleurs conscients et organisés seront complètement émancipés; où, étant parvenus au pouvoir, ils rejetteront dans l'ombre les anciens riches comme les républicains d'aujourd'hui y ont rejeté les royalistes et tous les partisans des vieux régimes.

Seulement, ce que nous savons, c'est que dans ces collectivités nouvelles, qu'on ne manquera pas de proclamer des démocraties idéales, on ne rencontrera pas plus que dans les anciennes, que déshonorait l'autocratie, la félicité paradisiaque que nous promettent les rêveurs de la démogagie ; c'est que, l'ambition et la cupidité y subsistant plus vivaces que jamais, les haines, les divisions, les luttes intestines n'en seront pas absentes; c'est que, un égalitarisme absolu étant une chimère, il y aura encore des puissants et des faibles, des riches et des pauvres. Dès lors les craintes de Barbusse se vérifieront pleinement. Dans les générations à venir les hum-

bles et les petits seront marqués au fer d'une servitude cent fois plus terrible que celle que l'écrivain socialiste nous dénonce si amèrement.

Quoi qu'on fasse, on n'arrivera pas à constituer les hommes en communautés monastiques, lesquelles ne se conçoivent pas sans le choix volontaire, sans l'exercice continuel de l'abnégation, de la mortification, de l'obéissance, autant de vertus qui ne sont pas précisément en faveur auprès des libertaires de la *sociale*. Mais alors, si l'on ne veut pas revenir au régime discrédité de la propriété individuelle, il faudra les gouverner comme les hôtes des cavernes, les condamner au travail forcé et au rationnement. N'est-ce pas ce qui se passe en Russie, où la dictature prolétarienne a dû se muer en dictature militaire et où de farouches communistes, tels que Lénine et Trotsky, en sont réduits à envoyer leurs gardes rouges contre les paysans, obstinés receleurs des blés et céréales, dont les citadins de Pétrograd et de Moscou ont un besoin urgent? La cité future devra sans doute passer par de semblables contradictions et goûter ces austérités du communisme, au moins jusqu'à ce qu'un *modus vivendi* lui ait donné une certaine stabilité.

Elle risque de n'être pas moins déçue dans ses aspirations de pacifisme. Les chefs de l'Etat monstre, qui englobera tout un continent, n'oseront guère plus légiférer au nom de la nation et de la patrie. Ils ne porteront plus de décrets qu'au nom de l'humanité, de la solidarité, de la liberté, de l'égalité, de la justice sociale. Mais le culte quasi universel de ces idoles n'empêchera pas certains intérêts et certaines idées de s'entrechoquer. De là des guerres d'autant plus monstrueuses qu'elles se feront entre des agglomérations plus considérables. Des races entières, les blancs et les jaunes, des centaines de millions de soldats peut-être s'affronteront avec des moyens d'extermination que nous ne soupçonnons même pas.

Chez nos descendants on parlera de la guerre mondiale de 1914 à 1918, comme nous parlons de celles de François Ier et de Louis XIV qui ne nous semblent plus que de simples escarmouches. Mais, dussions-nous nous tromper dans la prévision de ces conflits entre les groupes de la future humanité rénovée par la vertu du socialisme, il est une guerre que nous savons devoir subsister et croître en violence à mesure que notre monde vieillira : la guerre religieuse. Encore plus que ceux de nos jours, les gouvernants de la cité future auront à coeur un souci : protéger la liberté des consciences individuelles. Leurs ennemis seront naturellement les chrétiens, et parmi les chrétiens les catholiques, ces tenants obstinés d'une religion d'autorité et de dogmes surannés en contradiction essentielle avec la mentalité des âges nouveaux. Au nom des idoles mentionnées plus haut, des décrets d'une savante perfidie mettront au ban du genre humain ces éternels trouble-fête, interdiront leurs sacrifices, fermeront leurs temples, exileront leurs pontifes et multiplieront leurs martyres. Les temps des catacombes reviendront,mais pour annoncer la clôture de l'histoire de notre race, que l'idolatrie suprême, le culte de l'homme, aura rendue impropre à produire assez d'élus pour qu'elle vaille la peine d'être prolongée dans l'existence. Cela, ce n'est pas précisément ce que nous annoncent les prophètes de l'Internationale. Mais c'est ce que nous prédisent ceux que Dieu a lui-même choisis pour ses porte-paroles et qui ne peuvent pas plus nous tromper que lui-même. Allez,pauvres réformateurs, continuez, si cela vous plaît, à déclamer contre la vieille chanson qui avait bercé la misère humaine, rayez le nom de Dieu de vos livres et de vos monuments, videz de cette idée les cerveaux et les coeurs, démolissez les dernières digues qui s'opposaient au torrent des convoitises populaires! Mais cessez de vous dire les amis et bienfaiteurs de vos semblables, car vous ne faites que leur préparer les pires catastrophes !

Quant à nous, qui n'avons aucune prétention au rôle de précurseurs de l'antechrist, nous continuons à militer en faveur de l'idée religieuse et de l'idée nationale. Ce n'est pas que nous soyons moins humanitaires que nos antagonistes de l'*Internationale,* mais nous le sommes plus sagement et plus efficacement. En notre qualité de catholiques, nous sommes essentiellement pour la paix, puisque nous nous réclamons de celui qui a dit: "Bienheureux les pacifiques." L'Evangile, qui est notre premier code moral, n'est-il pas avant tout un message de fraternité et de paix aux âmes de bonne volonté? En le mettant en pratique dans la mesure du possible, en le vulgarisant et le propageant, ne prêchons-nous pas l'harmonie, la concorde, la bonne entente entre tous les fils d'Adam, à quelque groupement ethnique que nous appartenions ? N'établissons-nous pas le meilleur contrepoids aux excès de ce nationalisme étroit et vaniteux, qui ne voit rien de bon que chez soi, qui n'est sensible qu'aux humiliations de son propre pays et qui s'imagine naïvement que tout est bien dans le meilleur des mondes du moment que c'est lui qui domine et fait la loi au reste de l'humanité — nationalisme qui avait trouvé son expression dans la formule célèbre: *Deutschland über alles,* si cruellement démentie depuis par les événements? Oui, nous estimons notre premier devoir de prier et de lutter pour qu'arrive parmi nous le règne du Père commun des hommes et pour que ceux-ci bannissant la haine de leurs rapports mutuels s'aiment vraiment les uns les autres suivant le précepte de leur frère aîné Jésus-Christ.

Voilà notre moyen de prévenir les guerres. En existe-t-il d'autres ? C'est bel et bien de se dire les apôtres de l'humanité. Mais l'humanité n'existe pas en dehors des différentes nations dont elle est composée. Or les nations, si, comme nous l'avons prouvé, elles nous sont un secours précieux pour notre développement intellectuel, moral et économique, ne lais-

sent pas que de nous imposer des limitations multiples : limitation de la façon propre à notre race d'envisager les choses et la vie, ce qui fait que nous n'entrons que difficilement en communication étroite avec nos voisins d'une autre nationalité; limitation de la langue surtout, incomprise des étrangers. C'est ce que semblent oublier un peu trop facilement certains grands parleurs, qui s'imaginent bouleverser notre petit monde, parce qu'ils ont ébranlé de leur phraséologie sonore la tribune de tel ou tel parlement particulier. Ne fut-ce pas le cas de feu M. Jaurès ?

Le pauvre homme! Il ne doutait guère que ses tirades sur l'union du prolétariat de tous les pays n'eussent retenti jusqu'en Allemagne, qu'elles ne fussent capables de contrebalancer les visées militaristes des *Junkers de Berlin* et de tuer dans l'oeuf le monstre de la guerre. A quoi avait-il abouti pourtant? Même traduits et colportés par les journaux de la *Social Democratie* ses discours avaient coulé sur les cerveaux germaniques comme des gouttes d'eau sur un roc de granit. Ils n'avaient touché que quelques centaines de ses compatriotes, seuls aptes à le comprendre par leur éducation, leur langue et leur tournure d'esprit. Ceux-là, par exemple, il ne les avait que trop bien atteints et empoisonnés de chimères cosmopolites. Par contrecoup il avait paralysé les politiques français dans leurs efforts pour mettre le pays sur le pied de guerre. Il avait livré la France impréparée aux horreurs de l'invasion que nous savons.

Mais quoi ! la mission visible et temporelle du Rédempteur lui-même ne fut-elle pas bornée aux *brebis d'Israël*, qui seules d'ailleurs par la connaissance des prophéties messianiques avaient été mises à même de le reconnaître pour l'envoyé de Jéhovah ? N'est-ce pas aussi par l'intermédiaire de quelques Juifs que le salut vint au monde ?

Dans l'état actuel du genre humain il n'existe pas d'or-

gane pour atteindre l'universalité de nos semblables. Toute cette propagande en faveur de l'internationalisme, du cosmopolitisme, de la solidarité générale, n'est qu'un verbiage dangereux, propre à accumuler des ruines sur un point donné du globe sans aucun avantage pour l'ensemble de l'espèce. [3] Voulons-nous vraiment travailler au progrès moral et intellectuel de la race entière? Il n'est qu'un moyen : commencer par perfectionner notre propre nation, y multiplier les saints, les héros, les savants, les artistes, puis faire rayonner au loin son génie, sa culture, ses vertus, exercer une contagion sacrée.

Pensez-vous qu'en s'efforçant de dépouiller les traits propres à leur nationalité et de se transformer en vagues citoyens du monde, nos soldats auraient mieux défendu le droit et la civilisation, auraient mieux servi l'humanité, qu'en demeurant très français et en se faisant gloire des vertus traditionnelles de leur race? Les oeuvres littéraires elles-mêmes, dont la principale beauté consiste à saisir et traduire ce qu'il y a de commun et d'immortel dans l'homme, n'exigent-elles pas d'être exprimées dans une langue particulière et habilement maniée pour passer dans le trésor immortel de la collectivité humaine ?

Ce ne sont pas les polyglottes qui nous grandissent et nous améliorent. Racine, Corneille, Hugo, Dante, Goethe, Shakespeare n'eussent possédé qu'une langue, ils n'en resteraient pas moins les meilleurs bienfaiteurs et éducateurs de la race entière.

Dans ce domaine encore, il est vrai, des rivalités ardentes vont se déclarer. L'Anglais voudra faire rayonner le génie anglo-saxon, l'Allemand le génie germanique, l'Espagnol le

---

[3] Je ne prétends pas qu'il en sera toujours ainsi. J'ai même dit plus haut que je croyais à une modification profonde de la société humaine dans le sens internationaliste, à la suite de cataclysmes qu'il nous est permis de prévoir. Mais nous n'en sommes pas là encore.

génie ibérique. De même voudront faire l'Italien, le Grec, le Russe, voire l'Arabe, le Chinois et le Japonais, bien convaincus les uns et les autres que c'est par la culture spéciale de leur nation que le genre humain pourra s'élever et atteindre son idéal. Mais quoi! Toute rivalité n'est pas un mal. N'a-t-on pas appelé la concurrence l'âme du commerce? Elle n'est pas moins bienfaisante dans les arts, les lettres et les sciences. Outre qu'elle stimule à produire en tout pays des chefs-d'oeuvre et à faire des découvertes, comme aucun peuple ne possède toute la perfection, comme chaque peuple au contraire se crée ses formes d'art et sa façon de concevoir la vie, il y a un grand avantage pour les écrivains et artistes de tel ou tel pays à venir en contact avec la littérature et l'art des pays étrangers. Ils n'ont peut-être pas de moyens plus efficaces de se renouveler eux-mêmes et de féconder leur cerveau. Rassurons-nous du reste. Dans cette rivalité pacifique des arts et des lettres, la palme et la domination iront d'elles-mêmes au peuple qui, dans l'expression de l'homme et de la nature, saura joindre le mieux la richesse à la mesure. C'est ainsi qu'une poignée de Grecs s'imposa jadis au monde, qui depuis vingt siècles a vécu de leur pensée et n'a pas cessé d'aller leur demander le secret de la beauté artistique et littéraire. A plus forte raison est salutaire la rivalité dans le rayonnement de la vertu, de l'apostolat, des organisations charitables.

Il ne nous est pas permis toutefois de méconnaître en cette matière une contrepartie inquiétante. Il est des peuples dont la civilisation est à base d'erreur, voire d'idolâtrie. Tels le peuple japonais et le peuple chinois. Mais parce qu'elle est leur civilisation nationale, ils estiment un de leurs premiers devoirs de la conserver, de l'exalter, de l'opposer bravement aux civilisations leur venant de l'étranger. Il n'y a aucun doute que la fierté nationale n'ait été pour beaucoup dans les persécutions qui, à intervalles plus ou moins rappro-

chés, ont été décrétées contre le christianisme dans l'empire du Levant. Déjà le christianisme primitif avait rencontré son obstacle le plus formidable dans le culte de César, précisément parce que ce culte incarnait le génie et la fortune du peuple romain. En en triomphant du reste il manifesta de façon éclatante sa vertu divine, et le monde put constater une fois de plus comment Dieu sait tirer le bien du mal. Maintenant que, sans cet attachement légitime à la patrie, à la terre et aux traditions des aïeux, nombre de Japonais et de Chinois, qui sont restés dans les ombres du paganisme, eussent été dociles à la prédication de nos missionnaires, fussent venus à la lumière de la révélation, eussent participé aux mérites du Sauveur et hérité de sa gloire, je ne le nie pas et j'avoue que le fait constitue un problème troublant. Non moins accablant est le cas des nations chrétiennes qui ont apostasié et qui se sont identifiées avec quelque forme d'hérésie ou de schisme, la Grande-Bretagne avec l'anglicanisme, la plus grande partie de l'Allemagne avec le luthéranisme, la Russie avec la pseudo-orthodoxie grecque, la moitié de la France avec les principes de la révolution de 1789. Combien de pauvres fils d'Adam seront privés de la grâce dans le temps et de la vision de Dieu dans l'éternité à cause de l'attitude de certains de leurs ancêtres et des préjugés nationaux qui en ont été la suite ! Intime solidarité qui lie les générations les unes aux autres dans le sein d'une même famille, d'une même nation, qui fait que nous ne pouvons ni nous sauver ni nous perdre seuls, et que, bon gré, mal gré, nos actes ont une répercussion lointaine dans la postérité.

Comme nous nous expliquons les anathèmes de Jésus-Christ à l'adresse de ces potentats, qui, abusant de leur éphémère passage à la tête d'une nation, entreprennent de l'écarter de la lumière et de la vérité, où elle avait été affermie par toute une série d'apôtres et de saints, et, pour réussir plus

sûrement dans leur satanique dessein, empoisonnent l'enfance de leurs idées fausses! Oui assurément mieux vaudrait qu'ils fussent jetés à la mer avec une meule au cou. Cependant la mésaventure d'Israël, qui fut conduit à la réprobation par ses chefs vaniteux et hypocrites, est loin d'être un cas isolé. L'histoire est même pleine d'exemples semblables au point que leur répétition constitue un des traits caractéristiques de la lutte entre le bien et le mal à travers les siècles.

Pourquoi, sous l'influence de quelque maniaque d'orgueil ou de luxure, Dieu permet-il ces déviations collectives, par où il prévoit que tant de pauvres êtres à venir seront voués à l'erreur, à l'impuissance morale et à une infortune éternelle ? Nous sommes en présence du mystère de la prédestination. Les voies du Tout-Puissant ne sont pas nos voies, ses plans ne sont pas nos plans. Courbons-nous, adorons, et puis estimons-nous heureux d'appartenir à une race qui a dans les veines, peut-on dire, cette forme de vie supérieure qui s'appelle le christianisme. Parce que depuis deux siècles à paru dans cette race tout un groupe d'hommes qui affichent hautement leur parti-pris de la mener au rebours de ses traditions, et qui, au lieu de la voir continuer à se faire l'apôtre du Christ, voudraient la transformer en apôtre du naturalisme, certaines bonnes âmes ne se consolent pas de ce que la France n'ait pas été battue dans la dernière guerre, ou du moins elles regrettent qu'elle en soit sortie grandie par crainte que son prestige serve à l'extension du naturalisme dans le monde. C'est juger des événements et des choses bien superficiellement. Rappelons-nous la parabole de l'ivraie. Il est vrai, si la France avait péri sous les coups des hordes germaniques, un foyer puissant de l'esprit révolutionnaire aurait disparu, mais en même temps se serait éteint le foyer le plus intense de la vie catholique. Elles se seraient tues les voix qui propagent aux quatre points cardinaux les insanités du laï-

cisme. Le voltairianisme et le renanisme auraient beaucoup perdu de leur emprise sur les esprits. Oui, mais elles seraient devenues silencieuses, elles aussi, les voix éloquentes et mélodieuses, qui chantent si bien les gloires du Christ, de son Sacré-Coeur, de son Eglise. Elle se serait éclipsée cette lumière intellectuelle qui projette une clarté si distincte sur nos dogmes. Elle aurait été tarie la source de tant de grandes âmes ne rêvant que dévouement, abnégation et martyre au service de Dieu et de son Christ. On ne se figure pas anéantie la patrie des Geneviève, des Jeanne-d'Arc, des Marguerite-Marie, des Bernadette Soubirous. On est très porté à croire qu'ils ont raison ceux qui affirment que, la langue française devenant une langue morte ou la langue d'une nation secondaire, l'Eglise perdrait la moitié de son influence dans le monde.

J'entends des contradicteurs qui me répondent : " Pures exagérations que le sentiment patriotique excuse, mais exagérations tout de même. Dieu n'a pas plus besoin de telle ou telle langue que de tel ou tel peuple pour la poursuite de ses desseins sur la terre. D'ailleurs est-ce que l'anglais, l'allemand, qui sont parlés par un plus grand nombre d'individus, ne remplaceraient pas avantageusement le français dans sa mission de propagateur de l'Evangile? Est-ce que ces deux langues ne pourraient pas aussi bien devenir les véhicules de l'enseignement chrétien ? "

Elles le pourraient sans doute. Mais de fait, et depuis le XVIe siècle, elles ont surtout été les véhicules de l'hérésie, du protestantisme, du kantisme, du rationalisme. Et, comme l'âme d'un peuple s'incarne nécessairement dans sa langue, c'est avant tout l'âme protestante et rationaliste que l'anglais et l'allemand reflètent jusque dans leurs syllabes les plus indifférentes en apparence. Cependant, je le concède, tout autre idiome, comme tout autre individu et

toute autre nation, ferait l'affaire de Dieu. La question est simplement de savoir qui et quoi il choisit. Mais précisément par la protection merveilleuse dont il a entouré la France dans le récent cataclysme, où, selon les prévisions humaines, elle devait sombrer, Dieu a montré qu'il ne la rejetait pas comme instrument de ses gestes parmi les fils d'Adam. Par égard pour le bon grain qu'il en recueillait sans doute, il n'a pas voulu raser cette portion de son champ. C'est de quoi nous le remercions, tout en le suppliant d'user de sa toute-puissance pour diminuer la proportion de l'ivraie, que tant de ses ennemis intérieurs et extérieurs s'efforcent d'y semer. Du fond du coeur et à défaut de ses gouvernants, dont le mutisme athée aurait de quoi nous effrayer, nous répétons le cri traditionnel : " Que Dieu protège la France ! "

M. TAMISIER, s. j.

Ce que je voudrais que mes fils apprissent

RÉFLEXIONS D'UN PÈRE DE FAMILLE [1]

> "Je n'estime pas qu'il nous soit permis de nous départir légèrement des maximes que nous tenons de l'antiquité, si nous n'y sommes obligés par des preuves indubitables et invincibles. Mais en ce cas je tiens que ce serait une extrême faiblesse d'en faire le moindre scrupule, et qu'enfin nous devons avoir plus de vénération pour les vérités évidentes que d'obstination pour ces opinions reçues." PASCAL.

JE m'abrite sous le grand nom de Pascal et je m'inspire du respect qu'il professe de la vérité expérimentale pour oser, m'écartant des chemins battus, exposer ici quelques idées sur l'éducation des jeunes gens où se résument mes convictions sur ce très grave sujet. Comment ces convictions se sont formées, ce n'est pas le moment de l'expliquer; mais je me permets d'assurer les lecteurs de la *Revue* qu'il ne s'agit pas ici d'une fantaisie passagère, d'un système hâtivement bâti dont la solidité me semblerait à moi-même douteuse. Non, je ne crois pas qu'un caprice ou un engouement quelconque dirige ma plume; j'ai regardé autour de moi

---

[1] L'auteur, M. le professeur Flahault, peut se permettre, croyons-nous, de revendiquer quelque expérience de l'enseignement et une certaine connaissance des besoins actuels de la jeunesse. Voyons: pendant cinq ans, il a été professeur au collège Saint-Joseph de Lille que Mgr Baunard a si bien fait connaître, puis, pendant huit ans, à l'Ecole de pharmacie Laval et à l'Ecole polytechnique de Montréal avant de vivre la période inouïe de la guerre. Successivement instructeur de soldats, de sous-officiers, puis de jeunes officiers de l'armée française, fait prisonnier, pendant ses trois années de captivité en Allemagne, tour à tour fondateur des cours universitaires du camp d'officiers de Vohrenbach, collabo-

en France, en Angleterre, en Allemagne, au Canada ; j'ai comparé, j'ai lu, j'ai discuté, j'ai réfléchi et aujourd'hui je condense en quelques pages l'essentiel de ce travail.

M'en voudra-t-on de parler franchement et d'avouer tout de suite que ce qui existe ici, en fait d'enseignement secondaire des garçons, ne me remplit pas d'un enthousiasme sans bornes ? Je sais quelles difficultés il fallait vaincre — difficultés énormes — et, tenant compte des circonstances, je conviens qu'ils sont très beaux, les résultats atteints. J'applaudis à ce qui a été fait : les Canadiens français peuvent en être fiers. Mais, cet hommage rendu, et bien sincèrement, à leur passé, n'est-il pas permis de songer à l'avenir et d'essayer de prévoir dans quel sens les exigences de l'heure commandent de diriger l'évolution nécessaire de l'éducation ?

J'ai bien dit " de l'éducation " et non pas " de l'instruction " seulement, car il est impossible de modifier cette dernière sans que la première en ressente quelques effets.

* * *

Il y a naturellement tout un domaine à respecter : c'est celui *du dogme et de la morale catholiques*. Inutile d'insister

---

rateur de celui de Gutersloh et finalement directeur de celui d'Eutin, il s'est trouvé en rapports intellectuels directs avec plusieurs milliers d'hommes et de jeunes gens de toutes conditions et de tous âges, depuis 15 ans jusqu'à 60 et plus. Il a pu causer non seulement avec ses élèves, mais avec des hommes d'expérience étendue, commerçants, industriels, avocats, instituteurs, missionnaires, explorateurs, officiers de carrière, que le sort de la guerre avait réunis sous le même uniforme sur le sol de l'Allemagne. Des agriculteurs, des banquiers, des ingénieurs, des capitalistes — un général même — lui ont fait l'honneur de discuter avec lui des questions ici traitées. On ne saurait donc l'accuser de parler à la légère. Ajoutons que cet exposé des vues d'un homme sérieux se présente bien, chez nous, à la suite de l'analyse que nous donnions, dans notre dernière livraison, de la conférence de M. l'abbé Pineault.—*La Rédaction.*

là-dessus. *Nisi Dominus aedificaverit domum in vanum laboraverunt qui aedificant eam.*

Cela ne veut pas dire que même ici l'on puisse se contenter de l'immobilité. De plus en plus le monde a besoin d'*apologétique,* d'une apologétique sans cesse renouvelée comme le sont — ou le paraissent — les objections qu'on élève contre la vérité catholique; et il réclame également *une doctrine religieuse des questions sociales.* On y pense dans les sphères compétentes, n'est-ce pas ? Je serais mal venu à exprimer quelque critique.

Je crois d'ailleurs que le désir de critiquer m'est parfaitement étranger dans la rédaction de ces réflexions où je m'efforce simplement de voir clairement et de dire ce qu'il paraît désirable — et possible — de faire aujourd'hui pour l'éducation des jeunes gens.

* * *

Plus que jamais notre époque a besoin de *caractères* fortement trempés : je n'insisterai pas sur ce point de vue moral, le plus important cependant. Mais elle a également besoin que ces caractères énergiques soient ceux d'hommes instruits, clairvoyants, avertis des *nécessités de leur temps.*

Or notre époque — on peut, suivant son humeur, le déplorer ou s'en féliciter — notre époque est avant tout celle des applications de la science à la vie générale. Qu'on l'appelle " conquête de la matière par l'esprit " ou " abdication de la pensée pure devant la matière ", selon qu'on la glorifie ou qu'on la boude, on ne peut nier le fait que la science, plus que jamais,intervient dans notre vie et dans nos façons de penser, qu'elle décuple nos forces, qu'elle corrige les limitations de nos sens (microscope, ondes hertziennes...), qu'elle féconde notre activité.

Il est donc essentiel que la formation du jeune homme soit fortement scientifique.

Et je ne parle pas ainsi poussé par des préoccupations exclusivement *utilitaristes*. Il faut, n'est-ce pas, que le jeune homme comprenne son temps, qu'il le domine, qu'il ait pour le connaître autre chose que l'empirisme des faits quotidiens. Il faut qu'on ait révélé à son intelligence les grandes lois de la nature, les conditions de leur application, les principes établis et les hypothèses ingénieuses : tout cela doit lui être appris d'une façon rationnelle, comme l'histoire de l'esprit humain, pour qu'il ne passe pas, effaré, à travers le monde moderne, le méprisant faute de le comprendre, le redoutant en même temps et s'en isolant, par dépit peut-être, pour ressasser indéfiniment les mêmes discussions verbales, se grisant de la sonorité de mots qu'il croit être de l'éloquence ou de la poésie et devenir graduellement étranger à la vie de son siècle.

* * *

Non, nos enfants ne doivent pas être des mandarins de belles-lettres. *Mais il leur faut une formation littéraire très forte,* qui aura pour base l'étude de la langue et de la littérature *latines.*

On l'a souvent observé, et je pourrais en apporter ici les preuves s'il était nécessaire, la culture classique non seulement permet à l'homme d'exprimer élégamment sa pensée et de traduire vigoureusement ses idées,mais elle contribue puissamment à la clarté de l'esprit, à la rectitude des vues en développant en nous le jugement, la mesure, les différentes facultés intellectuelles et, en même temps, ce qui n'est pas le moindre de ses avantages, la connaissance de l'homme lui-même.

Ces " humanités ", cela va sans dire, seraient bien incomplètes sans de sérieuses études historiques: histoire des civilisations antiques et histoire de France,mais aussi histoire générale de l'Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours (l'histoire de l'Amérique en étant un appendice nécessaire). Nos civilisations occidentales sont l'oeuvre des siècles; il faut, pour les bien comprendre, remonter à leurs origines à travers les âges.

L'art, bien entendu, l'une des fleurs les plus belles de toute civilisation, ne sera pas négligé: combien incomplet l'homme qui l'ignore absolument !

L'étude des langues vivantes — anglais et allemand surtout — exceptionnellement espagnol ou italien — est fort désirable. De nos jours, tout homme instruit doit connaître l'une d'elles au moins, en plus de sa langue maternelle ; il serait désirable qu'il en connût deux. C'est qu'en effet, l'Anglo-saxon, le Germain, et à un moindre degré l'Espagnol et l'Italien, sont des éléments trop importants de l'humanité civilisée pour qu'on néglige de connaître ce qu'ils pensent, ce qu'ils écrivent, ce qu'ils font. Leur mentalité, leurs méthodes ne sont pas les nôtres, je l'accorde — mais ils vivent et ils travaillent: nous avons tout intérêt à pénétrer leur psychologie, à démêler leur pensée et aussi à connaître les résultats qu'ils obtiennent et à savoir comment ils les obtiennent.

* * *

Et comme on ne peut tout apprendre— qui trop embrasse mal étreint —, avec Jules Lemaître et bien d'autres, je préconise, *pour la majorité,* l'abandon du grec, au risque de passer pour un iconoclaste ignorant ou pour un barbare. Voilà vingt ans que j'y réfléchis et l'utilité du grec, qu'on m'a fait apprendre et qui m'a valu ma meilleure note au baccalauréat, l'utilité du grec, dis-je, m'apparaît de plus en plus discutable.

J'emploie naturellement ici le mot utilité dans son sens le plus élevé. L'étude du grec contribue-t-elle réellement à la formation de l'intelligence d'un jeune homme? Oui, certes, à titre de gymnastique cérébrale qui assouplit ses facultés (mais le latin, le français, l'allemand, les mathématiques et le reste suffisent à cet exercice) ; non, neuf fois sur dix, s'il s'agit de l'enrichissement direct de l'esprit de l'élève à qui presque toujours la parfaite intelligence ou plutôt la valeur intrinsèque du texte grec échappe. Le latin, lui, plus assimilable, bien plus proche de notre génie, nous donne des idées générales. Et d'ailleurs nous ne risquons pas d'en manquer si nous connaissons notre littérature et les littératures étrangères. Pour le grec, à mon sens, à part quelques racines qu'on peut connaître sans l'avoir appris, de l'effort cérébral qu'il impose au collégien il ne reste qu'un dégoût plus ou moins avoué (sauf exceptions, naturellement). Quoi! s'être donné tant de mal pour un si piètre résultat! Quel gaspillage de forces alors qu'on aurait pu, sans plus de frais, meubler son esprit de si belles et si profitables notions! Ah! quelle pitié! Et le temps perdu jamais ne se rattrape !

La langue et la littérature grecques nous offrent des beautés réelles dont *une minorité* — futurs écrivains ou professeurs de belles-lettres — tirent vraiment profit. Je ne crie point: "A l'imposture!" Mais n'est-ce pas acheter trop cher ce résultat que de condamner *toute la jeunesse* collégiale à ânonner péniblement Homère et Xénophon, Euripide et Sophocle, à défigurer Platon pour recourir plus tard aux traductions quand, sortis du collège, il faudra citer un auteur sans s'exposer à d'énormes contresens ? [2]

---

[2] Une chose nous paraît claire : tous les arguments apportés ici en faveur du latin valent également en faveur du grec, toutes les raisons invoquées contre le grec valent aussi contre le latin. Nous insérons cependant le passage comme l'expression loyale d'une opinion sincère. — *Note de la rédaction.*

* * *

Résumons-nous :

a) Formation catholique (dogme, morale,apologétique).

b) Formation scientifique (mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, y compris la géographie physique et la géographie humaine).

c) Formation littéraire (langue et auteurs latins, langue et auteurs français, langue et auteurs anglais ou allemands — mieux: les deux).

d) Formation historique (antiquité, histoire générale de l'Europe du IVe siècle à nos jours, histoire de l'art).

Pour une minorité, une langue vivante ou une partie des sciences pourrait être remplacée par le grec.

* * *

De ces principes généraux, il faudrait descendre aux programmes qui les appliqueraient et aux méthodes à employer. Je décline la tâche.

Mais en ce qui concerne les sciences on pourrait, ce me semble, diminuer les heures consacrées à l'arithmétique routinière pour développer l'arithmétique théorique, l'algèbre et la géométrie (les mathématiques pures ne sont-elles pas *la fleur de la logique?*) ; donner de fortes notions de physique et de chimie, en les rapportant aux faits journellement observés dans la vie ordinaire; écarter absolument la minéralogie,mais esquisser l'histoire géologique de notre planète et insister sur la géographie physique; parcourir enfin les éléments des sciences biologiques, et même sociologiques—auxquelles se rattacherait la géographie humaine, science des réactions réciproques de l'homme et du globe qu'il habite.

La philosophie demeurerait, comme on le pense, le couronnement indispensable de cette oeuvre d'éducation.

* * *

Et c'est encore Pascal qui me fournira la justification de mon audace : " Bornons ce respect que nous avons pour les anciens. Comme la raison le fait naître, elle doit aussi le mesurer... Ce n'est pas toutefois sans regret que je me départs de ces opinions si généralement reçues ; je ne le fais qu'en cédant à la force de la vérité qui m'y contraint. "

Jean FLAHAULT.

Post-Scriptum.—La Rédaction m'a objecté que les raisons que j'ai indiquées pour fonder l'excellence des études latines s'appliqueraient tout aussi bien à l'étude du grec. Je ne suis pas de cet avis, et, si on m'y autorise, j'en dirai tout de suite les raisons.

Tout d'abord la langue française ne dérive pas du grec, du moins pas en droite ligne. Voir à cet égard Brunetière, Hatzfeld et Darmesteter, etc... L'élément essentiel du français, c'est le latin qui s'était assimilé le grec au moment où s'est épanouie la civilisation gallo-romaine. Les éléments celtique et germanique ne sont pas négligeables, certes, mais ils ne me paraissent pas tout à fait du même ordre de grandeur que le latin. La langue grecque, elle, n'a pas eu d'influence immédiate, directe, sur le français et, comme j'insiste sur une forte culture latine, héritière de la culture grecque, je ne crois vraiment pas qu'on puisse me reprocher de porter une main sacrilège sur la langue française. Il y a bien un vocabulaire de néologismes empruntés au grec dont usent les sciences, mais, assurément, il n'est pas indispensable d'être

helléniste pour comprendre des mots comme phytogéographie, hémoptysie ou endosmose. Il suffit, après tout, de connaître quelques racines grecques. Et on n'est pas mieux renseigné sur l'ornithorinque après avoir lu Sophocle qu'après avoir lu Blaise Pascal. Je suis convaincu que, s'il s'agissait uniquement du français, il serait plus utile, avec le latin, d'apprendre le gaëlique et l'allemand que le grec.

On va m'objecter les humanistes du XVIe siècle. Je ne fais pas le procès de l'humanisme, mais je ne crois pas que ce soit Anacréon qui développe le caractère chez les jeunes.

S'il s'agit des institutions, Rome républicaine et Rome impériale nous ont cent fois plus marqués de leur empreinte qu'Athènes et Sparte. Brunetière, Taine, Barrès, cent autres l'ont montré et il serait puéril de refaire après eux la démonstration. Pourquoi enseigne-t-on encore le droit romain dans les Facultés de droit ? Pourquoi cite-t-on le *Digeste* et les *Institutes,* même la loi des XII Tables ?

Mais Rome ne nous a pas seulement donné notre langue et notre droit: elle a produit la langue de l'Eglise. Tous les actes officiels du Saint-Siège sont en latin, la liturgie est latine et l'on s'étonne que nous placions le latin au-dessus du grec ! Pourquoi nos prédicateurs font-ils des citations en latin ? Jamais l'un d'eux ne cite, en grec, un texte de saint Luc ou de saint Athanase. On peut aimer beaucoup à comprendre les prières de l'Eglise, les épîtres de saint Paul, les Actes des Apôtres en en lisant le texte latin. Jusqu'à présent, je ne connais pas de laïque qui ait la même ambition vis-à-vis des textes grecs.

Nos premiers historiens ont écrit en latin, pas en grec, etc., etc...

Allons au coeur de la question. On paraît croire que c'est à la légère qu'on a substitué au grec les sciences ou les langues vivantes dans plusieurs ordres de baccalauréats en Fran-

ce. Je sais les protestations que nous avons tous entendues en 1910. *Elles ne retentissent plus aujourd'hui* : les " classes dirigeantes " en France ont enfin compris — les catholiques les derniers malheureusement, mais enfin ils l'ont maintenant compris — que la jeunesse ne vit pas exclusivement pour apprendre les belles-lettres; qu'elle a, devant elle, des tâches urgentes, économiques, sociales, scientifiques, devant lesquelles l'helléniste le plus distingué se trouve désarmé.

Qu'on donne toujours l'enseignement du grec et qu'il soit aussi parfait que possible : oui ! Mais qu'on en fasse une matière facultative de la culture *classique*. Ceux qui le voudront l'apprendront. Pourquoi refuser ici le libre examen à la jeunesse et aux parents ? L'autorité de commandement n'est pas ici à sa place — me semble-t-il. — J. FLAHAULT.

De l'observation et de sa valeur

POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS [1]

L'ACTION personnelle du maître dans le travail ardu de la formation classique est sans doute capitale. Mais elle ne doit pas exclure celle de ses élèves. Le premier doit chercher plutôt à diriger les énergies naissantes des seconds, en ayant toujours devant les yeux le précepte de Dupanloup : " Les efforts du maître sont vains et superflus s'il ne sont pas secondés par la bonne volonté de ceux à qui ils s'adressent. "

La nature de l'enfant, en effet, est toute de vie et de mouvement. Ce sera le rôle du professeur de canaliser cette poussée de sève en la soumettant à l'action des procédés pédagogiques. C'est ainsi qu'il fera s'épanouir les facultés intellectuelles et morales de ceux qu'il a mission d'instruire et d'éduquer.

Quels sont, par exemple, dans le cours classique, les moyens les plus pratiques pour enseigner immédiatement le français ? Je dis bien *immédiatement,* parce que toutes les matières du programme, l'algèbre, l'histoire, le latin, le grec, la philosophie, ont pour but *immédiat* de fournir à l'intelligence des données empruntées aux différents domaines

---

[1] L'auteur de cette étude, qui désire garder l'anonymat et ne signe qu'avec ses initiales — J.-S. V. — est un de nos jeunes professeurs de l'enseignement secondaire. Nos lecteurs constateront, comme nous, que sa carrière est pleine de promesses. Nous sommes heureux de lui accorder l'hospitalité de nos pages. Depuis tantôt soixante ans, la *Revue canadienne* a ainsi publié plus d'un essai de jeune. Elle s'honore de garder sa tradition. — E.-J. A.

de la science humaine; ils n'offrent que *médiatement* aux différentes facultés des éléments variés capables de concourir à leur développement littéraire. Quels moyens employer, dis-je, pour faire apprendre d'abord la grammaire dans les basses classes, ensuite la composition dans les classes supérieures ?

Un seul, à mon avis, peut résumer tous les principes de formation grammaticale et littéraire, s'il est pratiqué avec discernement par le professeur, avec persévérance par l'élève. C'est l'observation.

" Avant donc que d'écrire, apprenez à penser ", a dit Boileau. A la suite de l'auteur de l'*Art poétique,* je dirai en variant le thème : " Avant donc que d'écrire, ayez soin d'observer. " Observer, c'est peut-être ce qui préoccupe le moins nos petits Canadiens. Cela se voit d'ordinaire dans leur style qui manque d'originalité, de personnalité et de vie. Demandez à un enfant de douze ans de décrire la salle de jeux qu'il traverse trois ou quatre fois par récréation, ou bien la classe qu'il habite quatre ou cinq heures par jour. La plupart du temps, il n'écrira rien de précis et se contentera de banales généralités. Faites-lui faire le récit d'une promenade à travers le village ou à travers les champs. Il s'en tiendra à une énumération sèche et froide de pâtés de maisons et de travées de clôture. C'est qu'on n'a pas développé chez lui, dans sa famille et à l'école primaire, cet esprit inquisiteur qui insiste sur les causes et les effets, les rapports des événements entre eux, le caractère principal des choses. C'est au collège donc, qu'il doit trouver ce qui lui manque encore. C'est la formation classique qui devra combler la lacune de sa formation première. Le grand art du professeur sera d'éveiller cet esprit d'ordre et d'attention qui incitera bientôt l'élève à écrire d'après les règles de la grammaire et les lois de la composition.

En sixième, le maître n'enseignera plus la grammaire pour la grammaire. Il ne la présentera plus comme un code de lois dont il faut retenir les articles par coeur, au risque de ne rien comprendre à la terminologie grammaticale. Il ne se contentera plus d'un verbalisme pédant. Il tirera des différents auteurs les règles stables qu'ils ont appliquées et qui nous apparaissent comme des modèles. Il étudiera avec l'élève le sens exact des mots, leur fonction dans la phrase, les rapports des propositions entre elles, leur subordination, la forme et les nuances de chacune d'elles. Ce texte choisi judicieusement aura l'avantage de rendre vivante l'explication, attrayante et pratique la morphologie. Il fixera par le concret l'attention et facilitera la mémoire visuelle et auditive. Puis l'élève sera appelé à reproduire, dans des devoirs réguliers, des explications analogues, des analyses de textes semblables. Et c'est ainsi que sa raison apprendra à combiner des... raisonnements ! Par cet exercice grammatical, toutes les facultés littéraires acquerront de la souplesse. La mémoire sera tentée de reproduire les commentaires de la classe précédente. La raison aux prises avec un texte nouveau découvrira des lois nouvelles et en cherchera les causes. La sensibilité se développera au contact des difficultés, même de la facilité de la tâche imposée. De plus cette méthode analytique n'aura rien de superficiel et de livresque. Elle aura pour effet de familiariser l'écolier avec la grammaire et l'orthographe, en développant chez lui cette précieuse qualité qu'est le sens de l'observation. Lire un texte, y remarquer scrupuleusement les règles de la grammaire et de l'orthographe, c'est une manière excellente d'apprendre à écrire correctement le français, comme d'ailleurs le dit Lanson.

Pour apprendre à composer, y a-t-il un moyen plus sûr et plus pratique ? Payot ne demande pas au maître de lycée d'enseigner à l'enfant à imaginer, mais bien à observer. Et

Flaubert, qui possédait admirablement l'art de raconter et de peindre, donne le même conseil en ces termes : " Crève-toi les yeux à force de regarder. Il s'agit de regarder tout ce qu'on veut exprimer assez longtemps et avec assez d'attention pour découvrir un aspect qui n'a été vu et dit par personne. Pour décrire un feu qui flambe, un arbre dans une plaine, demeurons en face de ce feu ou de cet arbre jusqu'à ce qu'ils ne ressemblent plus pour nous à aucun autre arbre et à aucun autre feu. "

Ce sera aussi par la lecture attentive, réfléchie et méthodique, des écrivains du XVIIIe et du XIXe siècle—sans oublier ceux du XVIIe — que l'élève de troisième, de seconde et de première, développera ces habitudes d'observation qui en feront sinon un fin lettré, du moins un écrivain original et de bon goût. En fréquentant assidument les bons auteurs, il finira par s'assimiler leur tournure d'esprit et leur phraséologie, leurs idées mêmes et leurs sentiments. Il va sans dire que le maître l'initiera à cette assimilation littéraire, comme il l'a fait pour la grammaire. Sa voix autorisée sera d'une grande efficacité pour faire saisir les lois du style, le choix des mots, la structure des phrases, les figures. L'élève attiré par une main habile à la suite de bons auteurs, soucieux de son progrès, éveillé sur sa personnalité, acquerra bientôt le métier et la technique de l'art d'écrire.

Il ne faudrait pas croire toutefois que les explications de textes et la lecture peuvent suppléer les procédés mécaniques des manuels. Ces livres ont l'avantage d'assurer la marche des débutants en mettant sur leur route des jalons conducteurs. Il est permis de voir, je crois, à l'encontre de Lanson, dans ces traités de littérature, autre chose qu'une réserve de *ficelles* et de *recettes*. On n'apprendra évidemment à personne à être Bossuet ou Démosthène. Mais chacun peut se perfectionner à l'école des maîtres, y apprendre à être lui-même.

Si les lois de la composition clairement définies dans les manuels doivent guider l'élève dans ses exposés, j'ajoute cependant qu'elles ne doivent pas d'autre part l'entraver. Au besoin, il pourra s'affranchir de leur rigueur, à l'exemple des auteurs proposés à son étude, qui les ont toujours regardées comme des aides et non comme des obstacles. Cette critique et cette analyse mettront en pleine valeur son aptitude à découvrir, dans les objets, les nuances et les contours insaisissables à trop de nos enfants, mais visibles à ceux qui ont vraiment le sens de l'observation.

En conséquence le professeur devra, dans le choix des sujets, éviter ce qui tendrait à nuire à cette disposition, rejeter ce qui éloignerait de la réalité. Les thèmes d'imagination, les descriptions de châteaux féériques, qui n'ont de réel que les mots qui les peignent, ne doivent que rarement être proposés aux élèves. Car de tels sujets les portent, en les détournant de l'objectivité, à ne cultiver que le verbalisme. Que l'on choisisse de préférence un travail dont le fond s'appuie sur des objets déjà vus, entendus et touchés. Ces compositions concrètes obligent à prendre contact avec des réalités matérielles, à se faire une vision exacte des choses et, par le fait même, donnent au style de la force, de la précision et de la couleur.

Pour des élèves plus avancés, ceux de philosophie par exemple, dont le sens littéraire est plus affiné, on choisira des sujets en rapport avec les usages, les moeurs, les caractères, les intérêts, les sentiments, les passions de personnages non de pure fiction, mais mêlés à l'histoire et aux événements qui nous touchent de près ou de loin, afin que le tout se confonde avec des gestes concrets et des faits concrets. Il sera toujours bon pour des jeunes gens, qui bientôt auront à compter avec les activités de la vie présente, soit dans le monde, soit dans la vie religieuse, d'apprendre ce que c'est qu'un

fait, comment il se cherche, s'observe et se vérifie. C'est en leur inspirant le souci du fait, la défiance de l'abstraction et de l'idée pure, qu'on les fera s'éprendre du réel.

La méthode que je préconise n'aboutira pas sans doute à de la virtuosité verbale, mais à une vision plus exacte des choses, en forçant l'esprit des jeunes gens à se rendre compte des contingences d'ici-bas. Libre ensuite à leur initiative personnelle de bâtir sur cet empirisme des châteaux en Espagne !

Voilà, me semble-t-il, un procédé d'enseignement qui serait bien utile à nos petits Canadiens. Les initier de bonne heure à lire les auteurs qui sont à leur portée, leur montrer comment il faut lire avec réflexion, méthode et profit, voilà ce qui leur assurera, avec le goût de la précision et de l'originalité, la vraie manière de bien écrire.

J.-S. V.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de Paris. — Ses décisions. — Comment elles ont été accueillies en Allemagne. — Protestations furibondes. — Un discours de M. Simons au Reichstag. — Quelle est la réalité ? — Les Allemands truquent leur budget. — L'opinion française. — Réclamations en sens inverse. — Un débat à la chambre. — M. Briand à la tribune.— Son éloquence appréciée par M. Poincaré. — Un vote de confiance.— En Angleterre. — M. Lloyd George et la conférence. — Il défend son gouvernement. — Il parle de la crise irlandaise. — L'ouverture de la session. — Le discours du trône. — La discussion aux communes. — Les deux Cecil. — Un amendement rejeté. — Dans l'Afrique du sud. — Le général Smuts gagne ses élections. — Aux Etats-Unis. — La fin de M. Wilson. — Le cabinet de M. Harding. — Les vues du nouveau président. — Au Canada. — Les sessions fédérale et provinciale. — Le Conseil privé et le mariage. — Un malheureux jugement.

COMME nous l'avons vu dans notre dernière chronique, la conférence de Paris avait arrêté que l'Allemagne devrait payer, à titre de réparations, en quarante-deux ans, une somme de deux cent vingt-six milliards de marks et un droit de douze pour cent *ad valorem* sur les exportations allemandes. Les Alliés n'en étaient pas venus à cette décision sans difficulté. Les représentants de la France ne s'y étaient ralliés qu'à regret, par esprit de conciliation et pour maintenir l'unité d'attitude. Cependant cette résolution, dans laquelle ils ne trouvaient qu'une satisfaction relative, a soulevé en Allemagne une opposition furibonde. Le ministre des affaires étrangères, M. Walter Simons, s'en est fait l'interprète devant le Reichstag. La salle était bondée d'auditeurs. Il n'y avait pas eu de séance aussi émouvante depuis celle où l'Assemblée nationale, à Weimar, avait voté l'acceptation du traité de Versailles. Le ministre a vivement critiqué la proposition des Alliés. Il a annoncé que le gouvernement allemand refuserait de négocier en acceptant comme

base ces demandes et présenterait des contre-propositions probablement avant la conférence de Londres qui doit s'ouvrir le 28 février. Entre autres choses, M. Simons a déclaré "que même dans sa plus florissante prospérité d'avant-guerre, l'Allemagne n'aurait pas pu payer les sommes que lui demandent aujourd'hui les Alliés. Cela prendrait toute la fortune du peuple allemand, a-t-il dit. Cette demande de 226,000,000,000 de marks, en versements durant 42 ans, réduit à l'esclavage économique le peuple allemand et les ouvriers en particulier. Quant à la taxe de 12 pour cent *ad valorem* sur les exportations, elle est trop forte et sera préjudiciable ici et à l'étranger".

Que signifient au juste ces récriminations et ces protestations d'impuissance auxquelles fait écho toute la presse allemande ? Sont-elles sincères, sont-elles conformes à la situation réelle de l'Allemagne ? Correspondent-elles à un état de choses qui devrait faire considérer comme iniques et excessives les réclamations des Alliés ? Les journaux et les hommes politiques d'outre-Rhin montrent à l'appui de leurs prétentions et de leurs plaintes les chiffres formidables de leur budget. Mais ces chiffres seraient plus ou moins fallacieux, si l'on en croit un rapport des experts financiers réunis à Bruxelles, dont les travaux ont pour but de fournir au Conseil suprême des Alliés les informations nécessaires. D'après eux, le déficit de 76,000,000 millions de marks, accusé par le budget germanique, a été fabriqué pour les besoins de la circonstance. Il y a des majorations de dépenses incroyables. Les estimations du seul ministère de l'intérieur seraient indûment exagérées de 75 pour 100 ! Le budget allemand, pour être normal et proportionné aux nécessités positives de l'administration, devrait être amputé de plusieurs milliards. Ce serait une façade abominablement truquée. Examinant la question des taxes supportées par la nation allemande, les

experts déclarent que les taxes directes peuvent être considérées comme adéquates. Mais les impôts indirects,tels que ceux qui pèsent sur l'alcool, le sucre, le tabac,etc.,sont notablement inférieurs à ce qu'ils devraient être. Les taxes correspondantes dans les pays alliés sont sept fois plus lourdes en Angleterre et onze fois plus lourdes en France qu'en Allemagne. Ce rapport des experts de Bruxelles contribuera sans aucun doute à éclairer la question.

* * *

Pendant qu'en Allemagne on récrimine, on gémit, on dénonce comme extravagantes les réclamations des Alliés, en France une fraction considérable de l'opinion leur reproche amèrement d'être insuffisantes et bien inférieures à ce que les Allemands devraient et pourraient payer. Un débat s'est engagé à ce propos dans la chambre des députés. M. Klotz, ancien ministre des finances, et M. André Tardieu, l'un des négociateurs du traité de Versailles, ont critiqué les résolutions prises dans la dernière conférence de Paris relativement aux réparations. M. Briand, premier ministre, et M. Louis Loucheur, ministre des régions libérées, les ont défendues. M. Klotz a donné de nombreuses statistiques pour appuyer son argumentation, et l'on croit que son discours a déterminé une soixantaine d'abstentions dans le vote. C'est M. Loucheur qui lui a spécialement répondu. Une de ses affirmations a dû frapper la chambre. Il y a dans le monde, a-t-il dit, trente-trois milliards de francs en or disponibles actuellement. Comment la France pourrait-elle en exiger deux cent seize milliards immédiatement ? M. Tardieu a exprimé le regret que l'on ait agi trop précipitamment. Suivant lui on aurait dû attendre quelques semaines, pour permettre à la nouvelle administration présidentielle, à Washington, d'entrer en

scène et d'émettre son avis. M. Briand a fait appel à la confiance de la chambre. Avec un accent de tristesse, il a déclaré qu'il se rendait bien compte de n'avoir pas obtenu les compensations voulues par les immenses sacrifices que la France s'est imposés durant la guerre. Mais il a réclamé le mérite d'avoir tiré la situation au net. " Nous n'aurons pas toutes les réparations qui nous sont dues, a-t-il dit, seulement nous savons maintenant où nous en sommes et ce qui nous reviendra. " Il a insisté sur l'importance du fait que les Alliés sont d'accord. Et il a ajouté: " Si un jour ou l'autre l'Allemagne ne remplit pas ses obligations, le gouvernement français ne manquera pas de lui imposer les peines décrétées par une décision commune. " Enfin le premier ministre a posé en ces termes la question de confiance: " J'irai à la conférence de Londres si la chambre ratifie l'accord de Paris. Sinon un autre devra y aller à ma place. " Il était bien difficile que les représentants du peuple ne répondissent pas par un vote favorable. Les résolutions de Paris ont été approuvées par 395 voix contre 83.

La puissance oratoire de M. Briand a dû être pour beaucoup dans ce résultat. Nos lecteurs ne liront peut-être pas sans intérêt l'appréciation que M. Poincaré en faisait récemment dans la *Revue des Deux-Mondes*. Après avoir parlé de la déclaration ministérielle rédigée et lue par le premier ministre et avoir rappelé qu'un grand nombre des membres de la chambre actuelle, élus après la guerre, ne l'avaient pas encore vu figurer dans un grand débat, il écrivait: " La chambre, qui ne connaissait pas encore beaucoup M. Briand et qui ne l'avait guère entendu que dans les longues interruptions, parfois inopportunes, l'a donc vu, en deux jours, sous trois aspects très différents: celui d'un rédacteur insouciant, celui d'un lecteur las et détaché, celui d'un orateur prestigieux, qui se transfigure à la tribune, qui parle, à la fois, le

langage le plus simple et le plus pittoresque, qui tire d'une voix profonde des effets extraordinaires, qui a, comme Jaurès le disait de lui, des pauses et des silences aussi éloquents que les plus amples périodes, qui établit tout de suite entre ses auditeurs et lui un courant électrique et qui sait cueillir dans le cerveau de chacun d'eux les idées les mieux faites pour les convaincre et les émouvoir... Dès ses premiers mots, M. Briand avait retrouvé toute la force de séduction qu'il exerçait sur les chambres précédentes et, minute par minute, il allait à la conquête de travées nouvelles." Ce merveilleux talent de parole, que M. Briand a consacré naguère à des oeuvres si néfastes, a dû sans aucun doute le servir puissamment dans l'assaut qu'il a subi.

* * *

Pendant que le chef du ministère en France s'efforçait de rassurer ses concitoyens et le parlement, en Angleterre M. Lloyd George expliquait de son côté les résolutions de la dernière conférence. Dans un discours prononcé le 7 février à Birmingham, il a parlé surtout du désarmement de l'Allemagne et des réparations dont elle doit s'acquitter. D'après lui le désarmement est en bonne voie. " L'Allemagne a livré depuis la guerre 31,000 canons et 10,000 mortiers de tranchées, 33,000,000 d'obus, 70,000 mitrailleuses, 3,000,000 de carabines, et 410,000,000 de cartouches. L'Allemagne possède cependant des citoyens qui sont entraînés au métier des armes et qui font partie de certaines organisations qu'on ne devrait pas tolérer. Elle donne pour excuse que des révolutions s'agitent encore dans son sein. La France est inquiète, parce qu'elle a été ravagée et qu'elle ne veut pas courir de risques. ".

Quant aux réparations, M. Lloyd George a déclaré que l'Allemagne doit payer pour tous les dommages qu'elle a cau-

sés par ses actes de barbarie, ajoutant toutefois qu'on ne peut exiger de quelqu'un plus qu'il ne peut donner. Il a fait allusion aux protestations faites devant le Reichstag et il a déclaré que tout le peuple allemand doit porter le fardeau de la défaite comme il aurait partagé le butin de la victoire. Enfin il a terminé en disant que les Alliés voulaient garder l'épée au fourreau et qu'ils continueraient à mettre le traité de Versailles à exécution avec justice, avec fermeté et avec solidarité.

Deux jours après son discours de Birmingham, M. Lloyd George en prononçait un autre de nature différente. Cette fois, il faisait face à ses adversaires politiques et défendait avec véhémence son gouvernement et la coalition qui jusqu'ici l'a maintenu au pouvoir. D'après lui, plus que jamais l'union est nécessaire. " Quelqu'un de mes auditeurs pourrait-il me dire que le besoin d'union n'est plus urgent? s'est-il écrié. Je souhaiterais que tous pussent me répondre affirmativement, parce que la situation m'inquiète et parfois me glace d'effroi. Si quelqu'un pouvait m'affirmer que le danger est chose du passé et que cet interlocuteur fût une autorité, un homme prévoyant l'avenir et à la parole duquel nous pourrions nous fier, j'en serais si heureux que je signerais ma démission demain... L'état actuel du monde me fait penser à un homme titubant sous le plus terrible coup qui lui ait jamais été porté. Des événements titanesques se dessinent à l'horizon et l'on ne devrait pas raviver les vieilles luttes de parti tant que le péril ne sera pas conjuré. "

Le premier ministre a parlé naturellement de la crise irlandaise. Il a affirmé que son gouvernement a fait passer une loi de *home rule* plus généreuse que celles de Gladstone et d'Asquith. " On me dit, a-t-il ajouté, que les Irlandais ne l'accepteront pas. Il leur faut une république, une armée et une marine irlandaises. Ils ne les auront pas, et s'ils ne les

ont pas, on nous dit qu'ils vont tuer nos policiers et nos soldats, non en batailles rangées, mais en se cachant dans des excavations, en se faisant passer pour de respectables fermiers, ou en se pavanant sur la route, en se dirigeant vers un endroit où on leur distribuera des carabines. Peut-être que, dans leur trajet, ils croiseront ces mêmes policiers qu'ils sont à la veille d'assassiner et que ces derniers ne les soupçonneront pas de nourrir dans leur coeur un projet meurtrier. Est-ce que nous allons tolérer semblables ignominies sans protéger les gens que nous envoyons en Irlande ? Nos adversaires politiques n'ont rien à redire contre notre *Home Rule,* car le nôtre est meilleur que celui de Gladstone. Mais il y a divergence d'opinion entre eux et nous sur la question d'établir à nos portes un pays indépendant, aux endroits mêmes où les sous-marins ont fait le guet durant la guerre pour couler nos navires et compromettre notre commerce et la vie même de la nation. Il y a lutte aussi entre eux et nous pour décider si nous allons laisser abattre par des gens qui s'embusquent dans les maisons les policiers et les soldats qui maintiennent en Irlande l'honneur de notre drapeau. Je ne connais point d'autre sujet de discussion. "

Quand il proclame l'opposition irréductible du gouvernement britannique à l'établissement d'une république irlandaise, M. Lloyd George touche vraiment du doigt le noeud de la question. Mais lorsqu'il signale les crimes commis par les seuls *sinn feiners,* il laisse dans l'ombre tout un aspect de la situation, celui des représailles, des violences et des excès, dont sont accusés les policiers et les soldats. Trop de voix autorisées les dénoncent pour qu'il soit possible de les ignorer. Et la justice défend de les amnistier.

La gravité de la crise irlandaise ne pouvait manquer de faire naître un débat dès le commencement de la nouvelle session parlementaire. Elle s'est ouverte le 15 février avec toute

la solennité traditionnelle avant la guerre. Le roi était accompagné de la reine et du prince de Galles, un grand nombre de hauts personnages assistaient à la cérémonie et des milliers de personnes se massaient sur le passage du cortège royal.

Le discours du trône a été plutôt bref. Le passage relatif aux difficultés irlandaises se lit comme suit: " La situation qui règne en Irlande me cause encore des soucis. Une portion mal dirigée du peuple irlandais persiste à avoir recours à des méthodes de violence criminelle en vue d'établir une république indépendante. Or, par ce moyen, on ne pourra faire l'unité irlandaise ni établir en Irlande un gouvernement autonome. " Le discours officiel a aussi mentionné la question du chômage, celle du gouvernement de l'Inde et les affaires d'Orient.

Dès la première séance régulière de la chambre des communes, M. Asquith a ouvert le feu contre le ministère, critiquant principalement sa politique irlandaise, son attitude en Mésopotamie et son administration des finances. M. Lloyd George a répondu avec vigueur aux attaques de son ancien chef. Subséquemment, le capitaine William Wedgewood Benn a proposé un amendement à l'adresse, blâmant la ligne de conduite du ministère relativement à l'Irlande. Sir Hamar Greenwood, le secrétaire d'Etat, a fait un grand effort pour justifier ses actes. Un des incidents remarquables du débat a été le discours de lord Robert Cecil. Comme on le sait, lui et son frère lord Hugh sont passés à l'opposition. Ce sont les fils de l'ancien premier ministre conservateur, lord Salisbury, et les cousins de M. Arthur Balfour, naguère successeur de ce dernier à la tête du parti et maintenant ministre des affaires étrangères dans le cabinet Lloyd George. Lord Robert a fait une charge à fond contre le gouvernement. Il a stigmatisé les représailles et réclamé une enquête sur tous les événements d'Irlande. La commission pourrait être composée

de trois membres : un juge, un général et un simple citoyen de réputation intacte. Au nom du cabinet, M. Bonar Law a repoussé cette demande. D'après lui le terrorisme qui règne en Irlande empêchera les dépositions favorables aux forces de la couronne. Finalement l'amendement Benn a été rejeté par une majorité considérable.

Une élection partielle tenue à Carldigan, dans le pays de Galles, est venue donner une grande victoire à M. Lloyd George. Son candidat, après une lutte acharnée, a triomphé avec une majorité de plusieurs milliers de voix. Ce succès électoral a ravivé le prestige du premier ministre.

* * *

Des élections générales ont eu lieu récemment dans l'Afrique du sud. Elles étaient d'une extrême importance parce que la question du lien britannique y était, sinon directement, du moins éventuellement en cause. Le premier ministre, le général Smuts, avait à lutter contre le parti nationaliste dont l'objet ultérieur semble être la sécession. Il avait fait appel à tous ceux qui désirent le maintien du *statu quo* et il les avait groupés sous le nom de parti sud-africain. La lutte a été très chaude et la victoire ardemment disputée. Le général Smuts l'a emporté. Les dépêches nous ont communiqué le résultat, et voici comment, d'après elles, se composera la nouvelle législature de l'Afrique du sud. Le parti sud-africain (ministériel), 78 membres ; le parti nationaliste, 44 ; le parti ouvrier, 9 ; le parti démocratique, 1 ; deux élections restent non décidées parce qu'il y a eu égalité de voix. Si ces chiffres sont exacts, le ministère présidé par le général Smuts disposera d'une bonne majorité. Cependant cette majorité n'est pas d'une homogénéité parfaite et sa direction exigera beaucoup de tact et d'habileté de la part du leader.

* * *

Aux Etats-Unis, le règne du président Wilson touche à son terme. La première semaine de mars verra l'intronisation du nouveau président, l'élu du parti républicain, M. Harding. Le régime wilsonien, après toute une période d'éclat et de prestige, s'achève lamentablement. La politique du président sortant de charge a subi un pitoyable échec. Non seulement elle n'a pas obtenu la sanction populaire, mais elle est discréditée. Après être un moment apparu au vieux monde comme un *deus ex machinâ,* M. Wilson, de retour dans son pays, a subi toute une série de défaites et d'humiliations. Rarement aura-t-on vu une application plus frappante du cliché fameux : " Il n'y a qu'un pas du capitole à la roche tarpéïenne. "

M. Harding a formé d'avance son cabinet. Voici quelle en sera la composition : " secrétaire d'Etat, Charles-Evans Hughes, de New-York ; secrétaire du commerce, Herbert Hoover, de la Californie; secrétaire du trésor, Andrew Mellon, de la Pensylvanie; secrétaire de la guerre, John W. Weeks, du Massachusetts; procureur général, Harry Dougherty, de l'Ohio; maître général des postes, William Hays, de l'Indiana ; secrétaire de la marine, Edwin Denby, du Michigan; secrétaire de l'intérieur, A. B. Fall, du Nouveau-Mexique; secrétaire de l'agriculture, Henry Wallace, de l'Iowa ; secrétaire du travail, James Davis, de la Pensylvanie.

C'est assurément un événement considérable que ce passage d'une administration à une autre aux Etats-Unis. On s'en préoccupe un peu partout et l'on s'efforce de pronostiquer. A ce propos, une revue française, se plaçant au point de vue spécial de son pays, publiait récemment ce qui suit : " Interviewé par un des journalistes les plus connus des Etats-Unis sur la ligne de conduite qu'il se proposait de tenir à l'égard du traité de Versailles comme à l'égard de l'Europe,

le *president elect* résuma ses sentiments en une phrase qu'il est difficile de traduire en français, voire en anglais, pour cette raison qu'elle est de pur argot américain : " *I am nuts on France!* " Ne feuilletez pas votre dictionnaire ! Vous seriez amenés à faire un rapprochement incompréhensible entre notre glorieuse patrie et... des noisettes ! Voici le sens exact de ce cri du coeur : " Je suis fou de la France ! Je l'aime à en perdre la raison ! " L'argot a du bon, qui peut envelopper ce monde d'idées et ce programme politique en quinze signes alphabétiques ! "

La même revue — les *Lectures pour tous* —, parlant du programme de M. Harding, ajoutait ces commentaires : " Il y a raison de croire qu'il trouvera un *modus vivendi* pour faire ratifier le traité de Versailles. L'opposition que la majorité républicaine du sénat a faite au traité était en réalité une " affaire personnelle ", le président Wilson ayant maladroitement brusqué la haute assemblée pour lui arracher cette ratification. Le nouveau président est-il favorable à la Société des nations, que l'Amérique, à tort ou à raison, considère comme l'enfant de M. Woodrow Wilson ? Les grands journaux de son parti, que le courrier de New-York nous apporte au moment où nous écrivons ces lignes, exaltent la décision de la république argentine, qui, d'après eux, en rappelant de Genève ses délégués, aurait infligé à la S. D. N. une blessure mortelle. Mais depuis son élection, M. Harding a exposé maintes fois ses préférences pour une " cour internationale de justice ", qui rendrait le retour de la guerre impossible dans le monde et qui disposerait d'armes efficaces pour l'application de ses arrêts. Le nom ne fait rien à la chose. Qu'il s'agisse d'une S. D. N. ou d'une C. I. J.,qu'importe, si le monde est enfin doté d'un organe qui s'oppose victorieusement au retour du fléau ! "

Il est évident que, d'ici à quelques semaines, une grande part de l'attention du monde va être concentrée sur les débuts de l'administration républicaine aux Etats-Unis.

* * *

Au Canada, la session du parlement fédéral s'est ouverte le 14 février. Le discours du trône ne contient rien de particulièrement saillant. La discussion, généralement désignée sous le nom de " débat sur l'adresse ", n'est pas encore terminée dans la chambre des communes. Le chef de l'opposition a proposé un amendement par lequel il veut faire déclarer que le cabinet actuel ne possède pas la confiance du parlement ni du pays. Le nouvau premier ministre, M. Meighen, a répondu avec vigueur à M. Mackenzie King. Et depuis deux semaines la polémique oratoire se continue assez paisiblement.

A Québec, la législature a adopté la loi qui institue pour le commerce des alcools le système de la régie gouvernementale. Les opinions sont partagées sur l'opportunité et le succès éventuel de cette tentative.

Le conseil privé a rendu récemment un jugement très grave et qui peut entraîner des conséquences extrêmement fâcheuses. Il s'agissait d'une cause matrimoniale. Napoléon Tremblay et Malvina Despatie, tous deux canadiens-français et catholiques, s'étaient épousés devant un prêtre catholique dans le comté de Richelieu. Mais ils étaient cousins à un degré prohibé par leur Eglise et n'avaient pas obtenu la dispense nécessaire. Subséquemment, à l'instance du mari, croyons-nous, le fait de l'empêchement non levé par une dispense a été établi devant le tribunal ecclésiastique et la nullité du mariage a été déclarée. La cour supérieure siégeant à Sorel — le juge Bruneau était le magistrat en fonction — ratifia cette décision. Malvina Despatie en appela de ce jugement,

qui fut confirmé par la cour de révision à Montréal, le juge Archibald se déclarant dissident. Le litige fut alors porté au conseil privé. Celui-ci ordonna que la cause fût renvoyée au procureur général de la province de Québec, pour obtenir certaines informations relatives aux lois françaises sur le mariage en vigueur avant la cession du Canada à l'Angleterre. Finalement la cause fut plaidée de nouveau devant le conseil privé, et celui-ci a décidé que le mariage était valide, que l'ancien droit français n'a pas force de loi dans l'espèce, et qu'un décret ecclésiastique invalidant un mariage ne saurait être invoqué.

Du point de vue pratique l'arrêt du conseil privé n'a guère d'importance, car au cours de ces procédures les deux époux ont obtenu leur dispense et se sont remariés régulièrement devant leur curé. Mais il est d'une extrême gravité eu égard aux doctrines et aux principes qui sont en jeu. Sans doute, il est difficile de discuter pertinemment cet arrêt sans en avoir le texte même sous les yeux. Mais la nature du jugement nous est déjà suffisamment connue. Il comporte évidemment que les empêchements décrétés par la loi religieuse ne sont plus valables devant notre droit civil. Et ceci est le renversement d'un état de chose subsistant depuis plus d'un siècle et demi, et la contradiction d'une jurisprudence bien établie par nos tribunaux de temps immémorial.

Que dit notre code civil relativement aux empêchements de mariage ? Lisons d'abord les articles 124, 125 et 126 : " 124. En ligne directe, le mariage est prohibé entre les ascendants et descendants, et entre les alliés, soit légitimes, soit naturels. — 125. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la soeur, légitimes ou naturels, et entre les alliés au même degré, aussi légitimes ou naturels, mais il est permis entre un homme et la soeur de sa femme défunte. — 126. Le mariage est aussi prohibé entre l'oncle et la nièce,

la tante et le neveu. " Voilà toute une série d'empêchements très catégoriquement définis et au sujet desquels il ne saurait y avoir de discussion possible.

Mais il y en a d'autres qui, sans être nommément désignés, ne sont pas moins formellement reconnus et décrétés par notre code. Ce sont ceux que vise l'article 127, dont voici le texte : " 127. Les autres empêchements, admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité et d'autres causes, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses Eglises et sociétés religieuses. Il en est de même quant au droit de dispenser de ces empêchements, lequel appartiendra tel que ci-devant à ceux qui en ont joui dans le passé. " Que signifie cet article? Il signifie incontestablement que, dans la province de Québec, tous les empêchements reconnus par les différentes confessions religieuses sont *de plano* des empêchements de droit civil, et que, seules, les autorités de ces confessions religieuses ont le droit d'en dispenser.

Appliquons maintenant l'article 127 au cas Despatie-Tremblay. Les deux conjoints sont catholiques. Ils sont cousins au degré prohibé par le droit ecclésiastique. (Gousset, *Théologie morale,* t. II, p. 383.) Ils n'avaient pas eu de dispense avant de se marier. Donc leur mariage était nul. C'est ainsi que le tribunal ecclésiastique en avait jugé. Et le tribunal civil de Sorel avait rendu un arrêt inattaquable en confirmant cette décision.

Commentant l'article 127 de notre code, un de nos plus éminents jurisconsultes, M. le juge F. Langelier, professeur de droit civil à l'université Laval pendant plus de trente ans, a écrit ce qui suit : " Il existe un empêchement de mariage, non seulement entre un cousin et une cousine, qui ne sont parents qu'au deuxième degré, mais entre un fils de cousin et une fille de cousine, qui ne sont parents qu'au troisième degré,

et même entre un petit-fils de cousin et une petite-fille de cousine, puisqu'ils sont parents au quatrième degré, et que le mariage est défendu jusqu'au quatrième degré inclusivement." Voilà quelle était la loi ecclésiastique quand le mariage Despatie-Tremblay a eu lieu. Et, en vertu de l'article 127, telle était aussi la loi civile. En effet, comme le déclare M. le juge Langelier, " les empêchements dirimants annulent complètement le mariage auquel ils s'opposent, et ils l'annulent, non seulement au point de vue religieux, mais même au point de vue purement civil, parce que notre article dit que ces empêchements restent soumis aux règles qui sont suivies dans les diverses Eglises pour lesquelles ils existent ". (Langelier, *Cours de droit civil,* t. I, p. 259.)

Tout ceci est parfaitement clair. L'article 127 de notre code civil proclame que les empêchements résultant de la parenté ou de l'affinité, reconnus par les différentes croyances religieuses, restent soumis aux règles suivies par les diverses Eglises. Il ajoute que le droit d'en dispenser appartient aux autorités ecclésiastiques. Or, d'après les lois de notre Eglise, la parenté entre cousins est un empêchement, il faut une dispense pour le supprimer et les époux Tremblay ne l'avaient pas obtenue. Donc le jugement de la cour de Sorel déclarant nul leur mariage était fondé en droit. Et par contre celui du conseil privé est erroné. Nous nions à ce haut tribunal le droit de biffer un article de notre code civil.

Ce qui ajoute encore à la gravité de cet arrêt, ce sont les considérations qui l'accompagnent et qui semblent porter atteinte à la longue possession d'état dont ont joui nos lois françaises. Pour bien saisir cet aspect de la question, il faudra lire le texte même de cette décision malheureuse. D'après le résumé qui nous a été transmis par les dépêches, il semblerait que les lords du conseil privé aient commis de sérieuses erreurs historiques et qu'ils aient eu recours à des raisonne-

ments bien extraordinaires pour étayer leur décision. Si l'arrêt qu'ils viennent de rendre doit fixer la jurisprudence et servir dorénavant de règle à nos tribunaux,l'écart entre notre droit ecclésiastique et notre droit civil va s'accentuer déplorablement. Une multitude de mariages pourront être nuls religieusement et valides civilement. Et ce triste état de choses aura été causé par la vieille erreur du pouvoir civil qui, dans tant de pays et avec tant de persistance, refuse de voir dans le mariage, ce qu'il est essentiellement, un acte prévu du caractère sacramentel.

Nous aurons probablement à revenir sur ce sujet qui est pour nous d'un intérêt si douloureux.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 février 1921.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LES FORTERESSES DU CATHOLICISME, par le Père Joseph-Papin Archambault, s. j. — Edition de la *Vie Nouvelle,* Montréal, 1921.

Selon le mot du baron de Broqueville, les maisons de retraites fermées sont *les forteresses du catholicisme.* Le Père Archambault l'établit en sept bons et beaux chapitres, dont le 6e parle de l'oeuvre au Canada, les autres étant consacrés à l'oeuvre dans les autres pays. J'ai plus d'une fois, ici, depuis quinze ans, présenté à nos lecteurs des livres et des tracts du Père Archambault. Ce Père-là, il est aussi infatigable qu'il est zélé. Il prêche et il écrit tout le temps, et il trouve avec cela le moyen d'être partout. Malheur à vous si vous tombez dans son chemin avec un tract ou une brochure à publier sur un sujet donné — la *Semaine sociale* de juin dernier par exemple. Il sourit, vous fait bon accueil, comme personne. Mais la sienne, sa brochure, paraît avant. Vous n'avez qu'à vous incliner. A l'en croire, ses *retraitants* devraient conduire à peu près tout... jusqu'au conseil de l'Instruction publique ! Mais non, je badine un peu. Son zèle est admirable. Il y en a tant qui ne font rien qu'il faut louer et féliciter de tout coeur celui-là. E.-J. A.

* * *

POUR QU'ON AIME LA GEOGRAPHIE, par Emile Miller, professeur de géographie à l'Université de Montréal. — Edition G. Ducharme, 36a ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Qu'est-ce que la géographie? C'est la réponse à cette question qu'il faut connaître pour s'intéresser à la géographie et l'aimer. Et précisément, parce qu'on ne sait pas assez ce que comprend la géographie, on s'y intéresse généralement peu. Dans son nouveau livre, M. Emile Miller nous fait voir que la géographie " est loin de n'être qu'une école de description littéraire, qu'un musée de singularités, ou encore qu'un répertoire de statistiques ". Elle est avant tout, sinon uniquement, l'exposition raisonnée de tout ce qui concourt à former la physionomie matérielle et morale du globe. D'après M. Miller, la géographie " est une science de couronnement, une sorte de philosophie de la nature ". " Par conséquent, elle se place comme l'intermédiaire obligé entre le groupe des sciences naturelles et celui des sciences sociales. Du point de vue général, elle assigne à l'être humain le rôle qu'il doit tenir dans la vie terrestre." L'ouvrage de M. Miller comprend deux parties: l'une à caractère historique, et l'autre d'allure didactique. C'est qu'il importe, d'abord, d'évoquer les voyages

qui ont révélé à l'humanité l'étendue et les grands traits de sa patrie terrestre. La deuxième partie contient quelques études où se précise l'individualité de cette science de la géographie en même temps que s'affirment les concours qu'elle prête volontiers à d'autres champs du savoir. Nous partons du monde connu des anciens pour passer par toute l'évolution de la géographie et nous arrêter au beau pays laurentien.

Le nouveau livre de M. Emile Miller n'aura pas moins de succès, croyons-nous, que celui qu'il a publié précédemment : *Terres et peuples du Canada.*

* * *

SAINT GREGOIRE VII, par M. Augustin Fliche. — Chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, à Paris.

Quand on parle, même dans les milieux instruits, du plus grand pape du moyen âge, on ne le désigne le plus souvent que sous le simple nom de Grégoire VII, sans y ajouter le titre de saint. Son rôle historique a été si agité, si traversé de péripéties tragiques et de luttes grandioses, qu'il attire à lui presque toute l'attention, Le nouveau livre de M. A. Fliche, professeur d'histoire à l'université de Montpellier, a renouvelé le sujet en nous montrant mieux le saint. Sans doute l'illustre pape fut si souvent déçu, trahi, persécuté, qu'on est tenté de le compter pour un grand vaincu. Si le triomphe final de sa cause, c'est-à-dire de l'indépendance de l'Eglise et de son chef en face de la puissance politique, n'est pas douteux, c'est précisément parce qu'il a agi comme seul un saint pouvait le faire. Telle est la thèse que M. Fliche met pleinement en lumière, avec une érudition sûre, sans rien d'inutile, et avec un réel attrait.

* * *

LES CHEFS-D'OEUVRE MECONNUS. — *Editions Bossard,* 43, rue Madame, Paris, VI.

On range les oeuvres de la littérature française dans un ordre en général convenable mais parfois encore arbitraire. La tradition scolaire, la critique, la mode, l'histoire, non seulement ont classé les écrivains, mais encore hiérarchisé les livres. Il y a les classiques et ceux qui ne le sont pas, les chefs-d'oeuvre et les oeuvres dites de deuxième ordre. C'est pour réparer les injustices inévitables d'une telle méthode que les *Editions Bossard* ont voulu donner une *collection des chefs-d'oeuvre méconnus.* On a compris dans cette collection, et des auteurs oubliés comme Bouhours,

La Mettrie, Dufresny, et les oeuvres négligées d'auteurs connus comme la *Vie de Rancé* de Chateaubriand, les *Lettres sur l'éducation du Dauphin* de Bossuet, ou la *Provençale* de Regnard. Soucieuses d'intérêt et de diversité, les *Editions Bossard* ont mêlé les genres, faisant alterner les mémoires, le roman, la critique, la religion ou la politique, allant du *Traité des Reliques* de Calvin à *Mlle de Liron* de Delécluze et de Noël du Fail à Proudhon. Ces volumes, qui joignent la modicité du prix à la qualité de l'exécution, s'adressent au grand public, comme aux bibliophiles. L'étudiant y trouvera des textes définitifs infiniment précieux et, en général, épuisés ou non réédités, tout honnête homme désireux de se cultiver, une nourriture intellectuelle et une récréation du meilleur aloi.

Pour présenter leurs volumes, les *Editions Bossard* se sont adressées à des érudits en même temps qu'à des hommes de goût. Des noms comme ceux de MM. Paul Bonnefon, Maurice Wilmotte, Edmond Pilon, René Radouan, Désiré Roustan, Jacques Boulanger, de Mme Marcelle Tinayre, Julien Benda, Emile Magné, nous semblent donner déjà toute garantie. La collection est dirigée par M. Gonzague Truc, un des critiques les plus écoutés de notre époque.

Les volumes seront ornés des portraits des auteurs gravés sur bois spécialement, d'après des documents originaux, par un des maîtres de la gravure contemporaine, M. Achille Ouvré. L'impression se fera sur un beau vélin inaltérable des Papeteries d'Annonay et de Renage, au format in-16 grand-aigle (13.5 x 19.5). Le tirage sera limité à 2,500 exemplaires numérotés. Un signet de soie verte permettra au lecteur de marquer l'endroit où reprendront ses méditations. N'est-ce pas montrer l'intention de joindre l'art et la science à l'agrément ?

La *collection des chefs-d'oeuvre méconnus* commencera par une première série de 25 volumes, à savoir : 1. Marguerite de Valois : *Mémoires*. Introduction et notes, de Paul Bonnefon. — 2. Honoré d'Urfé : *Les Amours d'Alcidon*, de Gustave Charlier. — 3. Chateaubriand : *Vie de Rancé*, de Julien Benda. — 4. Regnard : *La Provençale*, de Edmond Pilon. — 5. Bouhours : *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, de René Radouant. — 6. Bossuet : *Lettres sur l'éducation du Dauphin*, de E. Lévesque. — 7. Tallemant des Réaux : *Richelieu, sa famille, son favori*, de Emile Magne. — 8. Delécluze : *Mademoiselle Justine de Liron*, de Marcelle Tinayre. — 9. Calvin : *Traité des reliques et épître à messieurs les Nicodémites*, de Albert Aubin. — 10. Dufresny : *Amusements sérieux et comiques*, de Jean Vic. — 11. Mme de Maintenon : *Lettres à l'abbé Gobelin, à d'Aubigné, à Mme des Ursins*, de Gonzague Truc. — 12. Gérard de Nerval : *De Paris à Cythère*, de Henri

Clouard. — 13. Fénelon : *Ecrits et lettres politiques*, de Charles Urbain. — 14. Guy Patin : *Lettres du temps de la Fronde*, de André Thérive. — 15. Noël du Fail : *Propos rustiques et divers*, de Jacques Boulanger. — 16. Proudhon : *Le principe fédératif*, de Charles Brun. — 17. Bourdaloue : *Sermons sur la pénitence*, de Gonzague Truc. — 18. La Mettrie : *L'homme machine*, suivi de *L'art de jouir*, de Maurice Solovine. — 19. Saint-Evremont : *Oeuvres mêlées*, de Maurice Wilmotte. — 20. Mme du Deffand : *Lettres à Voltaire*, de Joseph Trabucco. — 21. Diderot : *Le songe de Diderot*, suivi de *L'entretien avec Mlle de Lespinasse*, de Gilbert Maire, — 22. Malebranche : *Le traité de l'amour de Dieu*, suivi de *La lettre au Père Lamy*, de Désiré Roustan. — 23. Marivaux : *Le spectateur français*, de Paul Bonnefon. — 24. Ch. Mère : *Conversation avec le maréchal de Clérambault*, de Gérard-Gailly. — 25. Ronsard : *Sonnets à Hélène*, de René Sorg. — Prix de chacun des 25 volumes : 12 frs.

* * *

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, par R. Boutet de Monvel. (vingt et une gravures hors texte). — Chez Plon-Nourrit, Paris, 8, rue Garancière.

Aucune figure ne saurait être plus représentative de l'âme du treizième siècle que celle du glorieux pauvre d'Assise, si voisin, par l'ingénuité de sa foi et l'ardeur visionnaire de ses prédications, des temps primitifs du christianisme. Le livre qui lui est consacré évoque tous les principaux traits de la légende franciscaine, depuis la jeunesse dissipée du saint, sa conversion soudaine, ses colloques mystérieux avec le Christ, son renoncement absolu aux joies de la vie, jusqu'à la fondation quasi miraculeuse de son ordre, à laquelle il associa sainte Claire, à son élévation subite dans le plan du surnaturel, à son union mystique avec le Christ, consacrée par l'apparition des stigmates de la Passion, et à son acceptation candide de la visite de *sa soeur* la mort. Puisant aux sources les plus pures et les plus authentiques, ce recueil reproduit les épisodes les plus significatifs de l'existence et de l'action du séraphin de l'Ombrie, tels le cantique fameux des créatures et le sermon aux oiseaux. A ce texte touchant et suggestif le maître Maurice Boutet de Monvel a su donner, comme il l'avait fait avec tant de succès pour *Jeanne d'Arc*, un commentaire lumineux et vivant, qui fait songer aux créations de l'imagerie médiévale, et réalise, entre le sujet et l'illustration, l'accord parfait de tons, de gestes, d'inspiration. Il en est résulté une vraie merveille, qui sera appréciée des amis des beaux livres.

LOUIS-NAPOLEON ET MLLE DE MONTIJO, par Imbert de Saint-Amand. — Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris.

On trouvera dans cet ouvrage — tout d'actualité — dont la Librairie Lethielleux vient de faire paraître une nouvelle édition, bien des choses ignorées du public : jolis traits sur l'enfance du jeune prince, Louis-Napoléon sous le drapeau italien, scènes émouvantes à la suite de l'arrestation du futur empereur par les Autrichens, péripéties qu'il faut lire, péripéties de la fuite de la mère et du fils... Une large part y est faite à la future impératrice depuis sa naissance jusqu'à son mariage avec Napoléon III. L'ouvrage s'arrête le jour où la mariée, la nouvelle impératrice, au sortir de Notre-Dame, jetant sur les flots de population un long regard d'une douceur exquise et pénétrante, en s'inclinant d'une manière à la fois si imposante et si modeste, semblait dire à l'armée et au peuple : "Aimez-moi et protégez-moi. "

* * *

241

La politique coloniale de l'Angleterre

AUX XVIIe ET XVIIIe SIECLES *

LA politique coloniale de l'Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles a été admirée de tout temps. C'est qu'on y découvre déjà cette méthode et cet esprit de suite, qui devaient faire du peuple anglais le grand colonisateur des temps modernes. [1]

De toutes les colonies que possédait alors la Grande-Bretagne, les plus riches et les plus florissantes étaient certainement celles de la Nouvelle-Angleterre dans l'Amérique du Nord. Fondées dès le commencement du XVIIe siècle, ces colonies avaient atteint vers le milieu du XVIIIe siècle un développement surprenant, qui contrastait singulièrement

---

* NOTE DE LA RÉDACTION. — Cette étude de M. l'abbé Caron doit servir d'introduction à une *Histoire de la colonisation dans la province de Québec*, que notre actif et érudit confrère a sur le métier et qui paraîtra en librairie au cours du printemps. Nous remercions M. Caron d'avoir bien voulu favoriser nos lecteurs de cette instructive et intéressante primeur.

[1] Bibliographie. — Paul Leroy-Beaulieu: *De la colonisation chez les peuples modernes* (Paris, 5e édition, 1902).

B. E. Egerton: *A short history of British Colonial Policy* (London, 2e édition 1905).

M. Fanno: *L'espansione commerciale e coloniale degli Stati moderni* (Torino, 1906).

G. Mondaini: *La colonisation anglaise* (traduction de Georges Hervo. Edition Brossard, Paris, 1920).

E. Rameau: *La France aux Colonies* (Paris, 1859).

Edward Channing: *Histoire des Etats-Unis d'Amérique* (1765-1865). (traduction de G. Guillemat — Magifot, Paris, 1919).

P. Aubry: *Etude critique de la politique commerciale de l'Angleterre à l'égard des colonies* (Toulouse, 1904).

avec le peu de progrès qu'avait fait la colonie française voisine, le Canada. Cependant ce domaine colonial de la France égalait assurément, en ressources premières, en richesses territoriales, en facilités pour le commerce, celui de l'Angleterre. Mais quelle différence dans le mode de gouvernement ! " Au Canada, a dit un écrivain français, [2] pas l'ombre d'institutions municipales ou provinciales, aucune force collective autorisée, aucune initiative permise: un intendant ayant une position bien autrement prépondérante que celle qu'avaient ses pareils en France; une administration se mêlant encore de bien plus de choses que dans la métropole et voulant de même faire tout de Paris malgré les dix cents lieues qui l'en séparent, etc... Dans les colonies anglaises au contraire: des institutions démocratiques, une large autonomie politique, une décentralisation très accentuée, un souci constant de développer l'initiative personnelle... De là, la différence profonde entre la politique coloniale de l'Angleterre et celle de la France; de là, le succès de l'une et la faillite de l'autre. "

La fondation des colonies anglaises présente un ensemble de circonstances qui devaient influer profondément sur leur mode d'existence. La métropole n'y prit pour ainsi dire aucune part. Elles furent l'oeuvre de compagnies, de grands propriétaires, de chefs de groupes. C'est ainsi qu'en tenant compte de leur origine, on a divisé ces colonies en trois classes: les *colonies de propriétaires,* fondées par des particuliers qui avaient reçu du roi des octrois de terres dont ils étaient en quelque sorte les seigneurs; les *colonies à charte,* qui remontaient à des compagnies de marchands; enfin les *colonies de la couronne,* qui se formèrent plus tard sous l'in-

---

[2] De Tocqueville: *L'Ancien régime et la révolution* (Edition 1887, p. 373).

fluence de la métropole par la réduction en colonies royales des anciennes *colonies de propriétaires* et des *colonies à charte.* A l'ouverture de la révolution américaine, il n'existait plus que trois *colonies de propriétaires:* la Pensylvanie, le Delaware et le Maryland, et deux *colonies à charte:* le Rhode Island et le Connecticut. Les autres, la Virginie, les deux Carolines, la Georgie, le Massachusetts, le New Jersey, le New Hampshire et New York étaient des *colonies royales.*

Une chose remarquable, c'est que la plupart de ces colonies durent leur origine à des exilés fuyant la persécution que la mère-patrie faisait peser sur eux. L'esprit religieux qui poussait ces réfugiés à chercher la paix sous d'autres cieux leur donna la force de persister dans leur entreprise, en même temps qu'il leur inspira une certaine défiance envers le gouvernement de la métropole. Tout en se créant des institutions représentatives à l'image de celles de la mère-patrie, et tout en demeurant de loyaux sujets de la couronne britannique, ils voulurent la liberté politique aussi large que possible.

Voici dans ses grandes lignes le type de gouvernement colonial qu'ils établirent. Dans chaque colonie était un gouverneur nommé par le roi dans les colonies de la couronne, par la compagnie ou les propriétaires investis de la souveraineté dans les colonies à charte ou de propriétaires, un conseil nommé par la même autorité que le gouverneur et une chambre élue par les colons.

Le gouverneur colonial était le chef du pouvoir exécutif. Il ne détenait toutefois ce pouvoir que dans les limites de ses instructions et des lois de la colonie qui avaient obtenu l'approbation du roi. Dans les colonies à charte, ce pouvoir était excessivement restreint, parfois nul. Chef de la magistrature, le gouverneur nommait les magistrats et agissait lui-même comme grand juge à la plus haute cour du pays. Egalement chef de l'armée, il en nommait les principaux officiers. Le

salaire payé au gouverneur et aux fonctionnaires de la colonie était, proportion gardée, plus élevé qu'aujourd'hui. Des honoraires, des gratifications de différentes sortes s'y ajoutaient.

"Le conseil assistait le gouverneur dans l'exercice du pouvoir exécutif qui échappait entièrement au contrôle de la chambre basse et faisait fonction de chambre haute dans l'exercice législatif. En outre, dans la plupart des colonies, il faisait fonction de cour d'appel, laissant, dans toutes les colonies, au comité judiciaire du conseil privé métropolitain la jurisdiction suprême en matière judiciaire. Quant à la chambre élue, soit qu'elle fut née spontanément par l'oeuvre des colons lors de la fondation de la colonie, soit qu'elle eut été instituée par un acte formel du pouvoir royal, elle avait, avec de larges pouvoirs d'un caractère législatif proprement dit, le droit fondamental de voter les impôts et de fixer le budget colonial." [3]

La législature coloniale s'arrogea peu à peu le pouvoir de nommer les fonctionnaires publics et de déterminer la manière dont devaient être répartis les fonds qu'elle votait, de sorte que le pouvoir exécutif fut insensiblement dépouillé de ses principales prérogatives.

Quant à l'organisation municipale, elle variait d'une colonie à l'autre. Dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Massachusetts, Connecticut et Rhode Island), le système municipal en vigueur n'était qu'une continuation du vieux système paroissial anglais. Il s'était développé parallèlement au gouvernement central. La commune ou "town" était le centre où se transigeaient les affaires de la colonie, lesquelles "étaient discutées et conclues dans des réunions générales de tous les électeurs résidant sur le territoire de la

---

[3] Mondaini: ouvrage cité, vol. I, p. 141.

commune ". Des délégués ou agents, désignés par les électeurs municipaux et munis d'instructions à cet effet, étaient chargés de veiller à la bonne administration de la chose publique. " En dehors de la Nouvelle-Angleterre, l'administration locale était organisée sur une base moins démocratique. A mesure qu'on avançait vers le sud, elle devenait de plus en plus aristocratique et se centralisait. " [4]

La conclusion qui se dégage de cette première partie de notre étude, c'est que les colonies anglaises jouissaient d'une large autonomie politique.

" Pendant que nos colonies, dit M. Rameau, [5] restaient presque désertes, victimes de l'inertie et de la futilité de la cour de France, de ses ambitions, de ses rivalités, de toutes les passions qui travaillaient les hautes régions sociales, les colonies anglaises n'étaient point à la merci des vices ou des vertus, du talent ou de l'incapacité d'un gouvernement éloigné. Elles s'occupaient activement elles-mêmes, sur les lieux, de leurs affaires, appréciaient les mesures nécessaires. Habitués à vivre par eux-mêmes, les colons au besoin exécutaient et soldaient sans retard et sans aide les décisions arrêtées. C'est ainsi qu'ils attiraient et favorisaient l'émigration, qu'ils protégeaient son établissement, qu'ils veillaient sans relâche à accomplir tout ce qui pouvait être utile à la prospérité publique. Tel est le secret de leur accroissement et de leur richesse. Et voilà comment quelques millions d'Anglais s'en vont semant des nations par le monde, tandis que la France, alors plus peuplée du double que l'Angleterre, a pu jeter à peine quelques milliers d'hommes dans ses colonies, dont le développement n'a véritablement commencé que du jour où elles sont sorties de ses mains. "

---

[4] Voir Edward Channing, ouvrage cité, pp. 48 et 49, où les différentes formes locales d'administration sont étudiées.

[5] Ouvrage cité, deuxième partie : *Les Canadiens*, p. 65.

De même le régime foncier en vigueur dans les colonies anglaises était bien propre à favoriser le progrès de la colonisation. Les terres obtenues des propriétaires dans les colonies de propriétaires et des sociétés coloniales dans les colonies à charte, et celles concédées à des groupes d'émigrés dans les colonies de la couronne étaient toutes possédées sous le régime du *franc socage* " c'est-à-dire au titre de propriété libre de tout lien et obligation de service et soumises uniquement et pas toujours au paiement d'une redevance annuelle".[6] " Le grand avantage de ces tenures *à libre socage,* c'est qu'elles étaient définitives. Une fois consenties, elles devenaient irrévocables. La propriété jouissait ainsi des conditions les meilleures, la liberté, la sécurité et la perpétuité. " [7]

Nous croyons pouvoir affirmer toutefois que ce mode d'aliénation des terres n'était pas supérieur à celui qui était en vigueur dans le Canada sous le régime féodal. L'un et l'autre de ces modes étaient bien propres à assurer le développement rapide d'une colonie nouvelle, et ce n'est pas là qu'il faut aller chercher, comme l'ont fait certains auteurs, la raison du peu de progrès de la colonisation dans la Nouvelle-France et la ruine de l'influence française en Amérique. [8]

D'ailleurs, le mode d'établissement des colons dans les colonies anglaises différait fort peu de celui des colons du Canada.

Les colons anglais, en arrivant, s'établissaient en groupes distincts d'habitations serrées les unes contre les autres, protégées par un retranchement grossier contre les Indiens. Un amas de maisons, une église au centre, quelques fonctionnai-

---

[6] Mondaini, ouvrage cité, vol. I, p. 117.

[7] Leroy-Beaulieu, ouvrage cité, vol. I, p. 103.

[8] Voir notre article sur le " régime féodal en Canada ", dans le *Pays Laurentien,* mai 1916, pp. 113 à 118.

res pour la gestion des affaires, des prairies s'étendant tout autour du village: voilà l'origine de la *town* et du *township* des colonies anglaises et voilà ce qui ressemble passablement au village et à la paroisse de la Nouvelle-France. Les établissements américains étaient souvent fort éloignés les uns des autres et on y vivait dans un isolement parfait. Chaque commune se suffisait à elle-même. On n'y connaissait pas ces relations de village à village qui rendaient si agréable le commerce de la vie dans les campagnes de la Nouvelle-France.

Le colon anglais était avant tout un agriculteur. Au contraire du colon français qui devenait si facilement coureur des bois et aventurier, le colon anglais se casernait dans son *home* et travaillait avec une activité fébrile à faire fructifier son coin de terre et à améliorer sa condition. Très intimement lié au gouvernement de la colonie, il en suivait avec ardeur les progrès et tâchait d'en assurer de toutes ses forces le plein développement. La grande part que lui laissait la métropole dans l'administration des affaires était pour lui un puissant motif d'action. " C'est ainsi, dit encore M. Rameau,[9] que le colon français, individuellement plus énergique et plus entreprenant que l'anglais, demeura un agent social embarrassé, inerte et impuissant. Ce dernier point constitue la différence essentielle et vitale entre les deux colonies. Dans la Nouvelle-Angleterre, les colons étaient tous les éléments vivants d'un ensemble politique actif, intelligent et sans cesse en éveil. Au Canada le colon n'était rien. N'intervenant jamais dans ses propres affaires, il n'était, politiquement et socialement parlant, qu'un automate rivé au formalisme et au laisser-aller qui entravent bien vite toutes les administrations abandonnées à elles-mêmes et maîtresses sans contrôle de leur direction. Les gouverneurs du Canada furent cependant, fait

---

9 Ouvrage cité, deuxième partie, *Les Canadiens*, p. 64.

notable, généralement bien intentionnés, assez actifs et pénétrés de la situation et des vrais besoins du pays. Ils les signalèrent fréquemment à l'attention des ministres et l'impuissance où ils restèrent achève de démontrer le vice du système. Tous virent le bien, aucun ne put le faire ! "

L'Angleterre, qui accordait à ses colonies une si grande indépendance politique, les avait cependant soumises à une sujétion complète en matière de commerce et d'industrie. [10] C'était, du reste, à cette époque d'absolutisme, la ligne de conduite adoptée par toutes les puissances européennes envers leurs colonies d'outremer.

C'est en 1651 que parut le fameux *acte de navigation* de Cromwell. Cet acte que l'on a appelé la grande charte de la marine anglaise fut le point de départ de la puissance maritime de l'Angleterre. Il stipulait qu'aucune production de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique ne pourrait être importée en Grande-Bretagne si ce n'est sur des vaisseaux anglais. Cet acte avait surtout pour but de frapper le commerce hollandais. Mais en 1660 on ajouta une clause qui en fit un puissant instrument de monopole. On y déclarait qu'aucune marchandise ne devait être importée dans les colonies ou n'en devait être exportée autrement que sur des vaisseaux construits dans des pays soumis à la domination britannique, possédés et montés par des sujets du roi d'Angleterre. [11]

Les produits des colonies furent divisés en deux catégories. La première comprenait les marchandises énumérées dans les annexes de l'*acte de navigation,* tels que le sucre, le tabac, l'indigo, le coton, le minerai de cuivre, les fourrures,

---

10 Voir Leroy-Beaulieu, ouvrage cité, vol. I, chapitre IV, *De la colonisation anglaise,* et Mondaini, ouvrage cité, vol. I, chapitre premier: *La réforme coloniale anglaise au XIXe siècle.*

11 Edward Channing, ouvrage cité, p. 139.

etc., toutes denrées produites seulement par les colonies et qui ne pouvaient faire concurrence à la production anglaise. C'étaient les *enumerated commodities* qui ne pouvaient être transportées que dans la métropole ou dans les autres colonies britanniques. La seconde catégorie comprenait toutes les autres denrées. Celles-ci pouvaient être transportées dans tous les pays, pourvu qu'elles le fussent sur des bateaux anglais remplissant les conditions voulues par l'*acte de navigation*. En 1663, un nouvel acte établit que toutes les marchandises européennes, même chargées sur des navires anglais, ne pourraient être transportées dans les colonies qu'en partant d'un port anglais, ce qui les obligeait à passer par la métropole. Et ainsi, " la métropole ne se contentait pas d'être simplement le dépôt des produits les plus riches des colonies, de préserver son agriculture contre la concurrence toujours redoutable des pays nouveaux, mais élle voulait aussi devenir le dépôt des fournitures pour les colonies, leur causant ainsi un double préjudice et en tant que productrices et en tant que consommatrices ".

Enfin tout ce formidable arsenal de mesures restrictives de la navigation et du commerce reçut son complément, en 1696, par la création du *Board of trade and plantations,* dont la principale fonction fut de protéger le commerce de la métropole contre la concurrence des colonies, de veiller à l'application des lois de navigation et d'entraver tout essor industriel en Amérique.

Au XVIIIe siècle, cet échafaudage laborieusement enfanté fonctionnait régulièrement sous l'autorité suprême du parlement. Le mercantilisme colonial s'était développé en un système complet constitué par un ensemble de prohibitions et de faveurs convenues de part et d'autre. Car il ne faut pas croire que ce système fût conçu uniquement dans l'intérêt de la mère-patrie. Les colonies y trouvaient leur revanche dans

des règlements qui leur assuraient le monopole exclusif des marchés métropolitains pour certains de leurs produits. C'est cet échange de faveurs et de restrictions qui constituait ce que l'on a appelé le *pacte colonial.* " Métropole et colonies, dans la conception de l'époque, dit Mondaini, étaient considérées comme un tout composé de deux parties distinctes : l'une produisant des matières premières déterminées et des denrées alimentaires spéciales, l'autre fournissant surtout des objets manufacturés. Et l'on pensait que les deux contractants pouvaient se suffire l'un à l'autre si, d'une part, les habitants de l'Angleterre s'engageaient à ne consommer que les denrées coloniales produites par les colonies anglaises, et si, d'autre part, les colons anglais étaient obligés à n'user que des objets fabriqués en Angleterre. "

Nous venons de dire que l'une des fonctions du *Board of trade and plantations* était d'entraver tout essor industriel dans les colonies. C'est encore là une des surprises de la politique coloniale de l'Angleterre à cette époque que cette interdiction faite aux colonies d'avoir des manufactures. Le sucre, les laines, le fer devaient être expédiés en Angleterre, à l'état brut, pour y être transformés en objets de commerce dans les manufactures britanniques. En 1719, un bill du parlement avait interdit la construction de fours pour l'acier et les forges. Et c'est le premier Pitt qui s'écriait à la veille de la révolution américaine : " Dût notre pouvoir souverain de contrôle législatif et commercial en être ruiné, je ne souffrirai pas qu'un seul clou de fer à cheval soit fabriqué en Amérique. " On y défendait même la fabrication des chapeaux dans un pays où la fourrure des castors se trouvait en si grande abondance. Comme compensation à ces règlements prohibitifs, la métropole accordait des primes et des faveurs. Elles encourageaient la production de certaines denrées et matières premières dont les marchés de l'Angleterre avaient surtout besoin

pour la fabrication. Ainsi, on concédait une prime à l'importation en Angleterre des fournitures pour la marine : mâts, antennes, vergues, goudron, térébenthine, etc. De même, on avait frappé d'un impôt prohibitif les sucres et melasses importés dans les colonies continentales d'autres ports que de ceux des colonies. Souvent c'étaient des droits différentiels qui frappaient les produits similaires étrangers. Le sucre brut étranger devait payer le double de celui des colonies, le café deux fois et demie plus, le bois cinq fois et demie plus...

Nous avons là, dans ses grandes lignes, une idée du régime commercial imposé par l'Angleterre à ses colonies au XVIIIe siècle. Ce système a été défendu de nos jours par Fanno, [12] après avoir été vivement critiqué par les économistes de l'école libre-échangiste,en particulier par Adam Smith, dans son oeuvre classique sur la richesse des nations. [13] " Ces critiques se résument dans cette thèse que le système colonial restrictif ne peut, en aucune manière, avoir aidé au développement du commerce, de la marine marchande, de l'industrie de la métropole. Et, en effet, en détournant, tant dans les colonies que dans la métropole, la production et le commerce de leur cours naturel, ce système n'aurait pu que causer des dommages considérables à l'économie des premières et de la seconde, et diminuer, en conséquence, les relations d'échange, qui, sous un régime de liberté, auraient atteint un développement beaucoup plus considérable. "

" Si nombreuses toutefois et si nuisibles qu'aient été, dit Leroy-Beaulieu, [14] les erreurs de l'Angleterre dans l'organisation commerciale de ses colonies, on ne peut lui refuser une grande supériorité sur toutes les nations de l'Europe. Plus

---

12 Ouvrage cité, p. 261 et suiv.

13 Livre IV, chap. VII.

14 Ouvrage cité, vol. I, p. 137.

que toute autre, elle entra sérieusement et par une vocation bien déterminée, qui ne se démentit pas un seul jour, dans la voie de la colonisation. Elle n'eut pas pour but de recueillir promptement une moisson d'or ou d'articles rares et de haut prix. Elle fonda ses colonies sur la seule base vraie et durable de prospérité et de grandeur: l'appropriation du sol par des colons européens et le défrichement des terres incultes. Les libertés civiles et administratives, qu'elle ne contesta jamais à ses enfants d'outre-mer, furent les plus précieux encouragements à la colonisation. Cet heureux esprit d'initiative individuelle, ces moeurs de travail et d'économie, ce sens éminemment pratique et sagement progressif, que les générations anglaises se transmettaient les unes aux autres, ce furent là les causes du développement inouï des colonies d'Angleterre."

Lorsque le Canada passa définitivement au pouvoir des Anglais en 1763, le gouvernement britannique se trouva en présence d'un problème fort grave. Cette nouvelle colonie qui lui était dévolue était déjà peuplée d'Européens soumis aux lois françaises et vivant selon les coutumes françaises. Il s'agissait de concilier la sécurité de l'empire avec la liberté des nouveaux sujets. Qu'allait faire le cabinet anglais? Adopterait-il envers cette nouvelle dépendance coloniale la ligne de conduite suivie jusque là envers les autres colonies anglaises? Allait-il lui accorder ces larges libertés politiques et civiles qui avaient si merveilleusement favorisé le développement de ses anciennes possessions de l'Amérique du Nord ? Tenterait-il d'angliciser ses nouveaux sujets en les soumettant de force aux lois et aux coutumes anglaises, en les noyant dans une immense immigration britannique ? Changerait-il d'un trait de plume le régime foncier en vigueur au Canada en substituant au système féodal le mode d'appropriation des terres appliqué dans les autres colonies anglaises ? Quelle

politique commerciale suivrait-il envers ce pays si riche en produits de toutes sortes et dont le développement économique était encore à peu près nul ? Autant de questions qui dûrent se présenter à l'esprit des membres du cabinet britannique et auxquelles il fallait trouver une réponse. Qu'on le remarque bien, la tâche était ardue et demandait une connaissance profonde des hommes et des choses du pays. Cette connaissance, les hommes d'Etat anglais ne l'avaient pas. C'est pourquoi ils restèrent longtemps indécis sur la ligne de conduite à suivre. Ils crurent un moment qu'ils pourraient *britanniser* cette terre que la vieille France avait si profondément marquée de son empreinte, qu'ils le pourraient faire en accordant aux nouveaux sujets cette autonomie politique qui était à la base du système colonial britannique. C'était bien là la pensée de Pitt et celle aussi des autres gouvernants anglais, qui, en 1791, proposèrent la division du pays en deux provinces et donnèrent à chacune d'elles un semblant de gouvernement représentatif. Il fallait, pour le moment, séparer l'élément d'origine française et celui d'origine anglaise, afin de faire disparaître les sujets de controverse et de permettre au régime britannique de s'adapter aux idées du Bas-Canada. Ces Canadiens s'initieraient peu à peu aux secrets de la constitution de la Grande-Bretagne et, insensiblement, sans heurts ni secousses, adopteraient la langue, la loi, les coutumes anglaises.

Voilà le rêve que l'on faisait. Mais il ne devait cependant pas se réaliser. Le Canada sous l' égide de la Grande-Bretagne allait prendre un essor économique remarquable. Mais les Canadiens devaient résister à toute tentative d'assimilation. Pendant que leurs chefs en combattant dans l'arène parlementaire assuraient par leur indomptable énergie la survivance de la langue et des lois françaises, l'*habitant* ou le colon se faisait conquérant lui aussi ! Il abattait les forêts, dessé-

chait les marécages, peuplait les déserts qui l'entouraient. Il bâtissait des paroisses. Son foyer, où foisonnaient les enfants, était un sanctuaire qu'il défendait jalousement contre toute intrusion de l'étranger.

C'est ainsi que, fortifiés par la liberté, appuyés sur la croyance et la prière, les Canadiens ont sauvé du naufrage la langue, les coutumes,les traditions des ancêtres et sont encore identiques à eux-mêmes.

Puissent-ils, s'inspirant des leçons du passé, continuer à marcher dans cette voie, et garder, avec la simplicité des moeurs, les caractères distinctifs du génie latin !

Ivanhoé CARON, prêtre

Universités et universitaires

DES universités, " ces âmes vivantes de nos cités ", ainsi que s'exprime M. Izoulet, ne naquirent pas à l'âge mûr, comme bien on pense. Elles eurent de très lointaines et très humbles origines. Le nom même d'*université* ne fut employé *seul* pour la première fois qu'au XIVe siècle, en Allemagne. Depuis longtemps déjà la chose existait sous le nom de *studium generale*. On disait aussi *universitas magistrorum et scholarium* — ou, selon une autre version — *auditorum*. Cette définition des grands établissements d'enseignement au moyen âge nous fournit la division de cette étude. Nous y parlerons successivement des maîtres, c'est-à-dire des facultés, et puis des auditeurs, les étudiants.

I

Une brume mystérieuse paraît avoir enveloppé l'aube des universités. On sait qu'une école existait à Oxford, au VIIIe siècle; qu'il y avait une faculté de médecine à Salerne au IXe siècle; que la loi lombarde était enseignée à Pavie et la loi romaine à Ravenne avant l'an mil. Néanmoins cet enthousiasme pour l'instruction qui s'empare de l'Europe vers 1100, après deux siècles de fer, où il semblait que toutes les écoles eussent dû périr, paraît à plusieurs comme une sorte de *génération spontanée*. Ils essaient de l'expliquer par l'apparition de nouveaux sujets d'étude et par suite de nouvelles méthodes, ou encore par la tendance générale à l'organisation. Et il est vrai que vers le début du XIIe siècle, de célèbres discussions entre Lanfranc et Béranger, entre Anselme et Roscellinus, avaient attiré l'attention vers la dialectique.

Aussi quand Guillaume de Champeaux ouvrit, à Paris, une école où il enseignait cet art, il eut un très grand succès. Il forma Abélard, qui lui-même forma Pierre Lombard, dont les *Sentences* devinrent le manuel du moyen âge. Plusieurs écoles s'étaient ouvertes dans l'Ile de la Cité et bientôt les maîtres sentirent le besoin de se réunir en corporation, sous l'autorité du chancelier de l'évêché, et formèrent alors, les premiers, une *universitas magistrorum*. A la même époque, à Bologne, où déjà en 1076 s'enseignait la loi, plusieurs universités se fondaient. Mais cette fois il s'agit d'*universitas auditorum* ou *scholarium*, c'est-à-dire d'étudiants. Elles étaient calquées sur les corporations germaniques et destinées à protéger les étudiants étrangers contre les bourgeois d'abord et puis contre les maîtres. On pressent qu'avant peu de temps les deux associations voisineront dans la même ville.

Au début, les universités se fondèrent, non pas *contre*, mais *en dehors* de l'autorité pontificale ou impériale. Mais au XIIIe siècle, un décret de Frédéric II crée l'université de Naples (en 1224) et un décret de Grégoire IX, celle de Toulouse (en 1233). D'ailleurs, depuis quelque temps déjà, les grandes écoles sollicitaient du chef de la chrétienté des lettres d'approbation, qui constituaient en quelque sorte leur *grande charte*, et cela devint une habitude jusqu'à la Réforme : 19 furent ainsi formées en France seulement. Paris, reconnue comme université depuis 1150 à peu près, dont les statuts avaient été rédigés en 1208, dont la " corporation " était légalisée depuis 1211, reçut en 1231, de Grégoire IX, la bulle *Parens scientiarum*.

Cette mère des sciences eut beaucoup de filles et servit de prototype aux universités qui s'établirent au nord de la Loire, en Europe centrale, de même qu'aux plus célèbres d'Angleterre. Oxford, Heidelberg, Cologne, Prague et Vienne furent fondées *ad instar studii parisiensis*. Il n'y a pas jusqu'aux

"collèges", de nos jours apanage des universités anglaises et américaines,qui, à cette époque, ne fussent nombreux à Paris : on en a compté jusqu'à 40. La signification du mot fut flottante pendant quelques années. Un "collège" désigna d'abord l'assemblée des docteurs; puis, plus tard, ce fut, à Bologne et à Paris, une maison qui abritait quelques étudiants boursiers, à Oxford, une simple association d'étudiants travaillant ensemble. Dans cette dernière ville, de même qu'à Cambridge, le collège ne devint lieu d'habitation que vers le XIVe siècle. Dès lors, jusqu'à nos jours, la vie universitaire leur fut très intimement liée.

Toutes ces universités, qui n'étaient après tout que les anciennes écoles épiscopales transformées en écoles internationales et placées, à ce titre, sous la direction et la protection du pape, restèrent, selon la définition de M. Luchaire, "des associations d'ecclésiastiques organisées religieusement". Est-ce à dire qu'on n'apprenait chez elles que la *théologie ?* Erreur ! La conception des universités au moyen âge était tout aussi grandiose que de nos jours. Vers 1200, on trouve deux facultés,celle de médecine et celle de philosophie ou arts. Cette dernière comprend le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la logique et la rhétorique, et le *quadrivium* : l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. A Paris, il n'y eut d'abord que la théologie et les arts, mais dès le XIIIe siècle s'ajoutèrent le droit et la médecine, portant ainsi à quatre le nombre des facultés, celle des arts comprenant les sciences et les lettres.

* * *

Ainsi le moyen âge, naguère si décrié et que maintenant nous estimons une des plus belles époques de l'histoire du monde—ce XIIe, ce XIIIe et ce XIVe siècles surtout—eurent

le culte du savoir; et c'est une sottise de dire que " l'Eglise catholique s'est efforcée inlassablement de jeter la suspicion sur la science ". L'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne protestent à la fois contre cette phrase de primaire, elles qui ont vu naître et prospérer sur leur territoire, avec la protection de Rome, *quatre vingts* universités. L'Espagne seule, la catholique Espagne, en comptait trente-six alors. A Paris et à Oxford, les collèges fondés et dotés par les papes, les rois, les évêques, les familles, s'installèrent dans de magnifiques palais, se firent accorder un enseignement propre sous des maîtres de renom, et se constituèrent de savoureuses traditions qui n'ont pas encore complètement disparu, du moins en Angleterre. Peu à peu, à côté des clercs *sérieux* ou des clercs *d'occasion,* s'introduisirent de purs laïcs, — à Oxford, en 1458, on compta vingt *gentlemen commoners* — et la vie universitaire, telle que nous la connaissons, commença à se dessiner.

Naturellement, les universités n'échappèrent pas à la loi universelle de l'instabilité. Les pestes et les guerres les frappèrent comme les autres institutions. Les discussions doctrinales leur enlevèrent parfois le repos. Ainsi *nominalistes* et *réalistes* se combattirent à qui mieux mieux dans toute l'Europe. Tellement que, en Italie, fatigué de tant de subtilité, on abandonna l'étude de la *logique* pour y substituer la *rhétorique,* et bientôt être professeur de lettres à Padoue, ou à Pavie, devint l'honneur le plus prisé. L'*humanisme* commençait à enivrer les hommes. Encore un peu de temps, et il va se produire une des plus terribles révolutions qui aient déchiré la chrétienté, je veux parler de la Réforme.

* * *

Il serait faux de dire que les universités allemandes au

moyen âge ont été ennemies du Saint-Siège. Mais l'humanisme avait déposé chez elles, bien plus qu'en d'autres pays, un ferment d'orgueil et de révolte. La Réforme en fit, selon l'expression d'un protestant anglais, des *gloomy fortresses of sectarianism*. La première université " réformée ", celle de *Marburg*, s'établit dans des bâtiments confisqués à des religieux. Elle donnait ainsi un exemple souvent suivi depuis! Elle se dégage de l'autorité religieuse, mais c'est pour tomber sous celle des rois et dépendre d'eux dorénavant. Comme il fallait s'y attendre l'anarchie règne dans l'enseignement religieux. *Halle*, fondée en 1693, et dénommée par on ne sait qui " la première université *vraiment moderne*", souffrait dans son sein deux professeurs, Francke et Thomasius, l'un formant des *piétistes*, et l'autre des *athées*. C'est ce dernier, ennemi des classiques et de la scolastique, qui inaugura l'enseignement en langue vulgaire (1693).

En Angleterre, l'oeuvre néfaste de la Réforme ne fut pas aussi foudroyante. Le caractère même du schisme anglais, qui ne revêtit que peu à peu les couleurs de l'hérésie, explique que l'université passa comme insensiblement à la nouvelle religion. Là comme ailleurs cependant les collèges eurent à souffrir des confiscations et des querelles religieuses. Et même, n'eût été la fermeté de Cromwell, Oxford et Cambridge disparaissaient. En 1535, la scolastique y est abolie par les *injonctions royales*, et à partir de ce moment les idées religieuses subissent toutes les fluctuations.

L'université de Paris, au contraire, malgré les discussions théologiques qui toujours y avaient sévi, se posa en champion de la foi romaine et résista à la Réforme. C'était chez elle, non seulement une question de conviction, mais encore une dette de reconnaissance. Elle se rappelait que jadis, sans l'aide du pape, elle n'aurait pas survécu aux difficultés que lui avaient créées le chapitre et l'évêque de Paris.

Elle savait aussi que, connaissant sa formidable puissance, les papes s'en étaient fait une alliée depuis l'origine. La Réforme ne put donc que l'affermir. Sa loyale attitude lui fait grand honneur. Malheureusement, elle périclita dans la suite, incapable qu'elle était de lutter avec les collèges des jésuites et bientôt entachée de gallicanisme, et elle finit par disparaître, supprimée par la Convention !

* * *

Nous touchons à la seconde évolution, au second ébranlement des universités *continentales*. Je dis continentales, car Oxford et Cambridge vécurent, jusqu'en 1858, conformément aux statuts que la première avait reçus de Laud, en 1636, et la seconde d'Elisabeth, en 1570. En 1793 donc, la Convention supprime toutes les universités de France; il y en avait vingt-quatre (24) alors sur le territoire. A son tour, Napoléon, au cours de ses conquêtes, soupçonnant bien tout le mal que de tels foyers intellectuels pouvaient lui faire, essaie d'en abolir plusieurs en Allemagne. Les Allemands laissent passer l'orage et, en 1818, se réorganisent puissamment. Deux faits frappent chez eux pendant ce siècle : d'abord l'intense sentiment patriotique qui anime la jeunesse étudiante et la pousse à réclamer l'unification de l'Allemagne — nous en parlerons tout-à-l'heure ; en second lieu, la refonte des études de médecine, sous l'influence de Pasteur. Partout, dans vingt universités allemandes sur vingt-et-une, cette faculté a pris un développement admirable. Greifswald, Königsberg, Berlin, Breslau, Iéna, Heidelberg, Wurzbourg, Erlanger, Fribourg, Strasbourg et Munich alignent de superbes hôpitaux universitaires et de nombreuses cliniques, très souvent hors de la ville, au milieu des jardins ou des bois. Munich entre autres compte, outre ses hôpitaux, des cliniques

séparées d'anatomie, de psychiatrie, de chirurgie, de maladies des femmes, des enfants, des yeux et un institut pour l'étude des agents physiques thérapeutiques. D'autres universités se spécialisent en quelque matière, comme Heidelberg, dont le laboratoire de chimie reçoit 3 ou 4 douzaines d'étudiants chaque jour, et Iéna, qui, sous l'impulsion de la maison Zeiss, pousse très avant l'étude de l'optique. Les autres facultés, au surplus, ne sont pas sacrifiées. L'université allemande, qui veut être une institution d'enseignement supérieur, comprend les quatre facultés traditionnelles de théologie, de droit, de médecine et de philosophie, subdivisée en lettres et sciences, et parfois elle accueille une cinquième faculté dite des sciences politiques.

En France, il va sans dire que la suppression des universités ne pouvait être que passagère. Napoléon, en 1808, les reconstitua en une seule, l'*Université de France,* sous l'autorité du ministre de l'instruction publique. Tel que remodelé par Napoléon, ce grand corps embrassait toutes les branches de l'enseignement, c'est-à-dire le primaire, le secondaire et le supérieur. Celui-ci avait cinq facultés. De nos jours, voici ce que sont devenues ces facultés et où elles se logent. Disséminées dans le *Quartier latin,* sont les écoles de théologie protestante, de loi, de médecine, de sciences, de lettres, de chimie. A la Sorbonne, s'est installée l'Ecole pratique des Hautes Etudes, où s'enseignent les mathématiques, l'histoire naturelle, l'histoire, la philologie et l'histoire des religions. Enfin tout à côté, se trouve le Collège de France, qui est une école supérieure dans toute la force du mot. On sait quels maîtres éminents, quels savants, quels artistes, ces maisons ont possédés depuis un siècle. Il y en aurait assez pour combler de fierté une nation moins riche que la France. Malheureusement cette université est essentiellement étatiste et laïcisante. Et à cause de cela, nous ne saurions lui accorder une

pleine et entière admiration. Cependant cette tendance, issue de la révolution française, fit fortune, et nous la voyons passer en Amérique avec le fondateur de l'université de Virginie, Thomas Jefferson.

* * *

Le moment est venu de parler des universités américaines, qui, dans leur état actuel, offrent la synthèse des divers types européens. Filles d'Oxford et de Cambridge, les premières universités libres ont importé le système des " collèges"

Désireuses de s'outiller pour prospérer dans les sciences, elles sont allées en Allemagne apprendre à organiser leurs laboratoires. Enfin, subissant l'influence des universités d'Etat dont la fondation suivit bientôt celle de la Virginie, elles empruntèrent à la France d'avant-guerre ce qu'elle avait de moins bon et de moins français — la neutralité.

Reprenons rapidement ces trois idées. Avant 1880, le nom d'université était appliqué à des institutions de toute sorte. Six cents maisons, je crois, aux Etats-Unis, se décorent de ce titre. Ce sont très souvent de simples collèges, comme le fut Harvard à ses débuts. De toutes les universités américaines, Harvard est la plus vénérable, celle où la triple évolution indiquée tout à l'heure s'est effectuée le plus harmonieusement. Fondation religieuse que d'aucuns font remonter à 1636, elle se consacra à la formation des *clergymen* jusqu'au XIXe siècle. Elle resta très modeste jusqu'à cette époque puisque, en 1830, elle ne comptait que 10 professeurs et 200 élèves — moins que le petit séminaire de Montréal dans le même temps. Peu à peu, son cours classique se désagrège. Afin de favoriser l'étude des sciences, de l'agriculture et de la mécanique, on introduit dans ce cours l'*elective system*.

Puis on sent le besoin d'*écoles de gradués* pour la recherche scientifique originale. De quel côté se tourner ? L'Angleterre et la France n'étaient pas suffisamment organisées en 1830. C'est à l'Allemagne que l'on va demander des modèles, et c'est pourquoi, au témoignage d'un Français, *exchange professor* de biologie en mission aux Etats-Unis, la science américaine est de formation allemande. Harvard a suivi le mouvement des autres universités. Elle a érigé à Boston une immense faculté de médecine dans cinq luxueux pavillons. Mais, suffisamment traditionaliste, elle a tenu à conserver ses vieux bâtiments de Cambridge, où fut son berceau. Quant à son caractère religieux, elle l'a atténué sans le détruire, ne voulant pas aller aussi loin que Jefferson, qui, lui, désirait le *freedom from ecclesiastical control.*

Le développement de Harvard n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Le mouvement universitaire aux Etats-Unis, comme bien des choses dans ce formidable pays de cent vingt millions d'âmes, est le *biggest in the world.* Nous devons distinguer deux catégories de fondations : les universités *d'Etat,* comme celles de la Virginie, du Michigan, du Wisconsin, de la Californie, des Illinois, du Minnesota, qui furent dotées, en 1862, en vertu du *Morrill Act,* d'immenses terrains, et reçoivent annuellement des subventions qui peuvent aller jusqu'à deux millions de dollars; et les universités *libres*, les unes émanées de la collectivité, telles que Harvard, Yale, Pensylvania, Princeton, Columbia, les autres créées de toutes pièces par des particuliers, comme Hopkins, Cornell, Chicago (don de Rockfeller), Leland-Stanford, Clark, Tulane ou DePauw. Les immeubles de ces institutions sont princiers. Chicago, qui a le *plus grand air* de toutes les universités urbaines, aligne une cinquantaine de bâtiments d'un gothique anglais très somptueux et fait songer à l'ensemble d'Oxford. Princeton, à la campagne, dissémine au milieu des jardins

ses soixante-quinze pavillons. Cornell se cache dans la verdure d'un bois, en un endroit très pittoresque. L'université de Californie enfin, située sur les pentes d'une colline, en face de la *Porte d'or* et de l'*Océan pacifique*, édifie sans cesse ses palais de marbre. Outre leurs immeubles et leurs meubles, ces universités possèdent des *endowments* qui font rêver : Columbia a trente-trois millions de dollars, Harvard un peu moins, vingt-deux millions !

Ce n'est pas à dire, cependant, que tout soit parfait chez nos voisins : je le remarque sans m'en réjouir. Mais l'organisation de l'enseignement n'est pas toujours à la hauteur de l'organisation matérielle dans ce pays, Un certain déséquilibre entre le *collège* et l'*université* existe encore. Le premier, avec l'*elective system*, produit beaucoup de nullités, et comme, de plus, pour l'étude du droit, de la médecine et du génie civil, on n'exige pas partout que le jeune universitaire ait son titre de bachelier, il s'ensuit que le niveau des études n'est pas assez élevé dans les *graduate schools*, qui correspondent aux facultés françaises et canadiennes-françaises. Répétons ici, pour mémoire, ce que M. le chanoine Chartier a si bien expliqué ailleurs, que, à tout prendre, les quatre années des *high schools* correspondent aux quatre premières années de notre cours classique, c'est-à-dire, aux classes d'éléments, de syntaxe, de méthode et de versification, et que les quatre années des *university colleges* correspondent aux quatre dernières années de notre cours classique, à savoir : humanités, rhétorique et les deux classes de philosophie, sauf que chez nos voisins les mathématiques et les sciences se voient pourvus plus abondamment que chez nous, et d'une manière beaucoup plus pratique, de laboratoires.

Les facultés elles-mêmes sont très souvent incomplètes. Toute *vraie* université devrait enseigner la loi, la médecine et la théologie : sans théologie, une université est un corps sans tête... Or, nous l'avons vu, aux Etats-Unis, on a peur

de la *théologie* et l'on tient à rester *undenominational.* Si Harvard et Yale possèdent quatre facultés et 17 *départements,* Princeton n'a pas de médecine, Hopkins n'a que la philosophie et la médecine, et Clark la philosophie seule.

En revanche, quelle floraison d'écoles professionnelles, d'écoles scientifiques, de laboratoires et de bibliothèques ! Ecoles dentaires, de pharmacie, de médecine comparée, de pédagogie, de beaux-arts, de journalisme, de commerce, d'agriculture ou d'ingénieurs surgissent partout et sont parfaitement outillées. Ces dernières en particulier, congénitales à beaucoup d'universités américaines, ont reçu un développement prodigieux. Le meilleur exemple en est le *Boston Tech* dont le seul bâtiment est évalué à trois millions cinq cents mille dollars et l'outillage à sept cent cinquante mille... Ne nous en étonnons point: cet enseignement a un lien étroit avec l'activité industrielle du pays; de là sa vitalité. Couronnons cet ensemble par les *cours d'été* et les diverses organisations groupées sous le nom de *university extension,* et nous aurons une idée du haut enseignement aux Etats-Unis.

* * *

Si maintenant, quittant l'Amérique, nous jetons un coup d'oeil circulaire sur l'enseignement *neutre* de la France officielle; sur l'enseignement *neutre* de l'Allemagne; sur l'enseignement *neutre* de l'Espagne, qui, en 1857, a voulu imiter la France; sur l'enseignement *neutre* de l'Italie, qui, en 1875, a voulu imiter l'Allemagne, nous nous rendons compte que, à une certaine époque, un étudiant catholique, dans tous les pays du monde, était exposé sinon à perdre sa foi, du moins à la voir s'affaiblir; car dans toutes ces universités, selon Mgr Baudrillart, l'enseignement est *généralement* rationaliste, positiviste ou matérialiste. Cet état de choses amena une *réac-*

tion salutaire, et bientôt apparurent les universités catholiques à la fin du siècle dernier. Il faut cependant faire abstraction de l'Allemagne, où s'étaient fondées, au XVIIe siècle, Bamberg et Inspruck, et qui, dans le reste du pays, s'accommoda des universités existantes — comme elle aurait voulu, il y a quelques années, s'accommoder des syndicats neutres. Une faculté de théologie catholique à côté d'une faculté de théologie protestante et des cercles catholiques d'étudiants ne suffisent pas à sauvegarder les jeunes gens si le reste de l'enseignement est indifférent. Peut-être est-ce dans cette particularité des institutions allemandes qu'il faut aller chercher le secret de cette unanimité dans l'erreur et le préjugé si caractéristique chez eux durant la dernière guerre.

En Irlande cet enseignement non confessionnel ne put jamais s'acclimater. On en vit la faillite en 1845. Plus tard, les évêques chargèrent Newman de fonder une université à Dublin. Il était, malgré son génie, trop anglais pour comprendre l'Irlande : il dut se retirer en 1858. Vingt ans après on fit un compromis : l'université devint un simple corps d'examinateurs nommés par l'Etat comme les universités des Indes ou celle de New-York, et le vieux séminaire de Maynooth s'adjoignit une faculté des arts. En 1909, on a fait un pas de plus : M. Birrell constitua deux universités, l'une protestante à Belfast, l'autre catholique à Dublin. On retrouve ici l'antagonisme de l'Ulster et du reste du pays.

Un mot de Washington [1] et de Beyrouth avant d'arriver aux universités libres de langue française. Washington, dont le projet fut lancé en 1866, mais qui ne reçut un commencement d'exécution qu'en 1884, prit le titre un peu ronflant

---

[1] Il faudrait aussi parler de l'Université catholique de l'Indiana (Notre-Dame University), fondée en 1842, par les RR. PP. de Sainte-Croix et qui a atteint de nos jours un très grand développement.

pour une oreille canadienne de *Catholic University of America*. Bien dotée, elle n'eut pas le succès attendu avant 1909, parce que les catholiques des Etats-Unis subissaient l'attraction des grandes écoles de l'Etat et craignaient de faire bande à part. Depuis, elle n'a cessé de s'embellir et pourra bientôt lutter avec les autres institutions de haut enseignement. Elle a ceci de spécial qu'elle porte une attention *extraordinaire* au développement des sciences et relève cependant directement de la hiérarchie catholique. A Beyrouth, en Syrie, ce sont les Pères de la Compagnie de Jésus qui ont en mains l'université, et ils la mènent *rondement*. Fondée définitivement en 1875, elle ajoutait, à la médecine déjà existante, la théologie et la philosophie en 1883, et en 1902 une faculté orientale, munie d'une bibliothèque de 100,000 volumes et de 1500 manuscrits. Le gouvernement français oublie parfois sa politique, pour encourager ces religieux qui répandent, si loin de France, sa civilisation.

Et maintenant, venons-en aux vaillantes facultés libres françaises. Lorsque, en juin 1875, les cinq instituts catholiques de Paris, de Lille, d'Angers, de Lyon et de Toulouse furent fondés, beaucoup de catholiques ne comprirent pas au juste la raison de ces fondations ; et, comme aux Etats-Unis, l'abstention des parents catholiques ayant la *superstition* de l'Etat fut une dure épreuve. Peu à peu, à la lumière d'esprits comme Mgr d'Hulst et Mgr Baudrillart son disciple, ils comprirent l'importance des universités catholiques. Elles sont en effet un grand *moyen de préservation* pour la jeunesse laïque sortie des collèges, par l'enseignement qu'elles donnent de la loi et de la médecine, par les internats d'étudiants et les nombreuses associations et congrégations; elles sont des *écoles normales* de l'enseignement libre, ayant produit jusqu'ici de trois à quatre mille licenciés, pour faire concurrence aux diplômés des écoles officielles; elles forment une *élite dans le*

clergé, en donnant aux jeunes prêtres ce qu'il faut pour lutter et en leur montrant où s'arrêter; enfin, elles impriment une *direction intellectuelle* aux catholiques par leurs publications et leurs cours publics. De ces cinq instituts, c'est celui de Lille qui a pu se développer avec le plus d'homogénéité, n'ayant pas comme Paris le voisinage écrasant de la Sorbonne moderne. Néanmoins les savants et les littérateurs que la maison des Carmes a vu passer dans ses chaires ne sont inférieurs à aucun.

Mais ces universités françaises sont en France. Il en est d'autres qui nous ressemblent davantage: celle de Fribourg en Suisse et celle de Louvain en Belgique. La première, fondée en 1889,aux confins des civilisations allemande et latine, voulut être, et fut en effet, internationale. Elle s'organisa sur plan allemand avec un personnel le plus possible français. Ses cinq facultés, ses soixante-onze professeurs, ses six cents élèves et ses publications font preuve d'une admirable vitalité. Louvain cependant — avant la guerre — lui était supérieure. Elle l'emportait par son antiquité, puisque déjà en 1426 la *municipalité* en faisait sa chose. Au XVIe siècle, comptant alors 28 collèges, elle vient après Paris. Après la déclaration de l'indépendance de la Belgique, en 1834, les évêques la refondent. Le but qu'ils lui marquent est triple : scientifique, social et religieux. Aussi, lorsque en 1909, aux fêtes de son soixante-quinzième anniversaire, elle put montrer aux délégués les huit ministres qu'elle avait formés, ses cent députés au parlement, les mille associations fondées par des Louvanistes, et ses cinq facultés, et ses écoles d'ingénieurs, d'agriculture, de sciences politiques, de lettres orientales, son institut Léon XIII de philosophie, son séminaire historique, sa société philologique, ses laboratoires, ses 2300 étudiants avec leurs 120 professeurs, ses 24 cercles d'étude et ses 30 revues ou recueils, les délégués ne purent s'empêcher d'y voir une grande force, toute au service de l'Eglise.

* * *

A cette tradition séculaire, remontant au lointain XIIe siècle, nous, Français du Nouveau-Monde, nous nous faisons un honneur d'appartenir. Et ainsi sommes-nous amené à parler de nous-mêmes. Cependant, en vertu d'une politesse dont nous sommes coutumiers, essayons de voir d'abord ce que nos concitoyens anglo-saxons ont fait, dans ce pays, pour la haute éducation. McGill, la plus ancienne de leurs universités au Canada, fut fondée par le particulier dont elle porte le nom, en 1821, et affiliée, avec 22 autres collèges de l'empire — dont Toronto, Kingston, Halifax, Bombay, Calcutta et Adélaïde — à l'université de Cambridge. L'on sait quel développement elle a atteint au cours de son siècle de vie et quel attrait elle a exercé sur les nôtres : je n'y insiste pas.

Plus riche que McGill, bien que moins âgée de dix ans, mais parce qu'elle est puissamment aidée par le gouvernement de l'Ontario, l'université de Toronto est en train de devenir une petite ville. *Hart Hall,* que les journaux ont reproduit dernièrement, est une admirable copie de quelque vieux collège d'Oxford. Ce n'est pas une faculté, mais un magnifique domicile d'étudiants. Les écoles sont dans les environs. On y donne des cours de littérature classique, de logique et de rhétorique, de mathématiques et de philosophie naturelle, de chimie et de philosophie expérimentale, d'histoire et de littérature anglaises, de minéralogie et de géologie, de métaphysique et d'éthique, de météorologie et d'histoire naturelle, des conférences sur les langues orientales, l'allemand et le français, sans parler du droit, de la médecine et de l'art de l'ingénieur.

Assurément très différentes de ces institutions moitié anglaises et moitié américaines sont nos universités canadiennes-françaises tant par l'aspect extérieur que par l'orga-

nisation des cours. Quand les Anglais s'aperçoivent de notre existence,ils disent que nous avons adopté le système français. Pour être juste, il faut remarquer que nous n'avons pas accepté toutes les réformes introduites dans l'université de France depuis quelques années et que nos collèges affiliés forment un trait bien particulier de notre physionomie.

Si nous nous avisions de compter les années à la manière de Harvard, il faudrait faire remonter nos origines universitaires à ce premier collège des jésuites établi à Québec en 1635, qui procura jusqu'en 1663 l'enseignement classique au séminaire dont est sorti l'Université Laval en 1852.

De même en est-il de nos élèves. Harvard accuse une immatriculation de 5000 étudiants, mais 3000 de ceux-ci sont encore des *undergraduates,* dans ces " colleges " qui correspondent aux quatre dernières années de nos cours classiques. Quoi qu'il en soit, Québec recevait, en 1852, sa charte papale, et, en 1878, celle de Westminster.

On conçoit que Montréal ait eu très tôt le désir d'une pareille faveur. A la vérité, dès la fin du XVIIIe siècle, sous lord Dorchester, les MM. de Saint-Sulpice avaient eu des velléités de fonder un commencement d'université. Un peu plus tard le gouvernement voulut nous entraîner dans un mouvement *étatiste* qui ne nous disait rien de bon. M. de Coubertin, dans son livre sur les *Universités Transatlantiques,* nous plaint de nous y être refusés. Mais M. de Coubertin ne comprend rien à la situation. En 1850, Mgr Bourget fit des démarches à Rome. Québec, on le sait, l'avait devancé. Il ne put qu'obtenir, vingt-six ans plus tard, une succursale de Laval à Montréal. Cette succursale devint un " autre siège " en 1889, ce qui lui accordait plus de liberté. Enfin, le 8 mai 1919, elle obtenait la scission d'avec l'université-mère de Québec et devenait l'Université de Montréal: *Universitas Montis Regii.*

J'ai compté *soixante-dix-neuf* universités du moyen-âge à la Réforme, *trente-quatre* de la Réforme à la Révolution, *soixante-treize* de la Révolution à nos jours. Voici la cent quatre-vingt-septième qui entre dans la vie, toute formée, avec " ses six facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, de lettres et de sciences, ses douze collèges classiques pour jeunes gens, ses six écoles de sciences appliquées, de médecine comparée, de chirurgie dentaire, de pharmacie, d'agriculture et de commerce, ses quatre écoles de musique religieuse et profane, de chant grégorien, de dessin et d'économie domestique, son école d'enseignement secondaire pour jeunes filles, et enfin son institut d'enseignement moderne, comprenant cinq congrégations religieuses d'hommes ". L'ensemble est vraiment imposant ! Et quel enseignement pour nous que de lire de la main de Benoît XV — sept cents ans après que Grégoire IX eut adressé à Paris la bulle *Parens scientiarum* — ces lignes : " L'histoire dira que la nouvelle université nous appartient par son origine. Mais nous voulons qu'elle appartienne au Saint-Siège par la pureté de sa doctrine. Aussi appelons-nous les bénédictions de Dieu sur le recteur, les professeurs et les élèves de la nouvelle institution, afin qu'elle soit un séminaire de saints et une pépinière de savants. "

Olivier MAURAULT, p. s. s.

(À SUIVRE)

Le Canada français

LA SITUATION ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE

(SUITE ET FIN)

II — Conditions politiques

DES raisons d'ordre politique, autant que les causes géographiques et économiques, devaient entraîner ce transport. Elles jouèrent tant sous le régime anglais que sous le régime français.

1. Régime français (1608-1760)

On a prétendu que l'absolutisme royal de la France expliquait à lui seul la désaffection des Canadiens et leur séparation finale d'avec elle. C'est, donnons-nous l'orgueil de le proclamer, exactement le contraire qui est vrai. Aucune administration n'a autant concouru à développer chez le colon français l'initiative privée, le sens de la responsabilité personnelle. L'incurie royale ne poussa pas le colon à se déprendre de la mère-patrie; elle le força seulement à prendre l'habitude de se tirer d'affaires seul, le jour où la main de la France serait contrainte de le lâcher.

Examinez la façon dont procède au Canada l'autorité sociale, le gouvernement. Etudiez, par exemple, la période initiale, de 1608 à 1663. La commission de Champlain, du 15 octobre 1612, lui réserve la direction absolue. Mais déjà celle de Montmagny, en 1645, impose au gouverneur, comme assistants, " les chefs et officiers de la Nouvelle-France ". En 1647, le supérieur des jésuites, le gouverneur de Ville-Marie,

les syndics des trois villes d'alors obtiennent voix délibérative; les décisions doivent être prises à la pluralité des votes. Par l'arrêt du conseil d'Etat du 5 mars 1648, la puissance du représentant royal est tellement amoindrie que les grandes familles de la colonie, ainsi que les lieutenants des Trois-Rivières et de Montréal, pourront la tenir en échec. Quant à la justice, les *Relations des Jésuites* nous apprennent, en 1636, comment elle s'administrait: " Chacun est son propre advocat et la première personne qu'on rencontre juge en dernier ressort sans appel. "

Etudiez encore la période du gouvernement royal, de 1663 à 1760. Gardons-nous de prétendre que tout y fut parfait. On y eut, outre la dictature de Talon, la régie bicéphale du gouverneur et de l'intendant. Mais le gouverneur et l'évêque, nommés directement par le roi, choisissaient eux-mêmes les cinq autres membres du Conseil souverain. Les grandes familles de la colonie finissent par y avoir la haute main. Les habitants élisent des syndics. Quand ceux-ci sont révoqués, en 1672, les colons continuent de s'assembler pour dicter au Conseil la conduite à adopter. Ce fut le cas en 1688, et encore en 1745. Le Conseil, ainsi surveillé, prononce en dernier ressort dans les causes civiles et criminelles, crée des tribunaux, nomme les officiers de justice et " ordonne de la dépense des deniers publics ". [1]

En somme, loin que le régime français, tel qu'appliqué par la métropole, ait été celui du despotisme en haut et de l'esclavage en bas, il tendait plutôt à rendre la colonie maîtresse de ses destinées. Ce fut la revanche du triomphe momentané qu'avait remporté la politique de Colbert sur celle de Richelieu. Colbert réduisait les colonies à n'être que des sources de richesses au profit de la mère-patrie. Par là, il

---

[1] Groulx (abbé) : *La naissance d'une race*, pp. 88-109.

poussait la France à s'en désintéresser le jour où ses dépendances ne lui procureraient plus les trésors rêvés. Ce désintéressement attachait davantage à leur sol des colons qui ne devaient plus qu'à leur énergie la conservation et le progrès de l'héritage en déshérence.

Si, de l'administration continentale, nous descendons maintenant à l'administration locale,[2] nous constatons des effets analogues. Mentionnons à peine les cent premières années de la colonie (1534-1634). Entre les mains du roi, des gentilshommes et des marchands, son exploitation fut marquée par une série d'échecs et de faillites. En 1635, à la mort de Champlain, le Canada consistait, selon la description de Charlevoix, dans " le fort de Québec, deux ou trois cabanes en quelques autres endroits sur le Saint-Laurent, un commencement à Trois-Rivières ".

La vraie colonisation, qui se continuera jusqu'en 1663, débute le 15 janvier 1634. C'est le jour où la compagnie des Cent-Associés, recourant à l'initiative privée, concède à Robert Giffard sa seigneurie de Beauport. Avec lui arrivent du Perche des paysans laborieux et tenaces, capables de tous les métiers, habitués au défrichement comme à l'exploitation. A la passion du commerce ils substituent la culture et le culte du sol. " Ces humbles travailleurs fondent la race de nos habitants canadiens-français. Ils déterminent les lois de notre développement national : croissance par petits efforts accumulés et donc lente, mais croissance autonome et presque sans apport de l'extérieur. " Ils opèrent si bien qu'en 1667, malgré les guerres iroquoises, malgré la faillite de la compagnie des Habitants, malgré l'abandon de la métropole, et à cause du *coup de main* qu'ils se prêtent les uns aux autres, la colonie possède 11,448 arpents en culture, récolte 130,978

---

[2] *Idem, ibidem*, 3e et 4e conférences, *passim*.

minots de grain et nourrit 3,107 bêtes à cornes. Cependant, ils sont, en tout, 3,918 habitants !

Avec l'année 1663, voici venir l'intendance de Jean Talon (1663-1672), "la deuxième période décisive de notre histoire". L'intendant suscite des cultures nouvelles, fonde les industries de première nécessité, décrète la liberté du commerce et organise l'exportation aux Antilles. Il crée surtout la tenure seigneuriale. Sur ce système il faut s'entendre. En France, la féodalité a trois caractères : la possession conditionnelle d'une faible part de sol, l'assujettissement des hommes au seigneur, la hiérarchie des fiefs entre eux.[3] Chez nous, le seigneur détient jusqu'à 98,784 arpents (49,000 hectares), comme monsieur de Saint-Ours, ou bien 70,560 (35,000 hectares), comme monsieur de la Durantaye. Mais il est tenu de partager son domaine entre ses censitaires. Aussi l'habitant est-il pratiquement maître sur sa part de terre. Celle-ci couvre ordinairement de trois à cinq arpents (1 à 2 hectares et demi) de front par trente ou quarante (15 à 20 hectares) de profondeur. Le censitaire n'a d'autre obligation que de légères redevances et ne relève que de la justice du roi. Les distinctions entre fiefs n'existent que sur le papier. D'ailleurs, les seigneurs, gens d'épée ou bourgeois, négligent leurs domaines. Le défrichement et l'exploitation deviennent l'oeuvre du seul colon.[4]

Après Talon s'ouvre une période guerrière de vingt-cinq ans (1672-1713), à peine coupée par la paix de Ryswick (1697). C'est le temps des grandes découvertes, à la baie d'Hudson et sur le Mississipi. On a beau réagir et distribuer trois fois des seigneuries, le nombre des coureurs de bois s'élè-

---

[3] Fustel de Coulanges : *Histoire des institutions du système féodal, les origines*, p. XII.

[4] Sur les origines de la propriété privée dans Québec lire Bouffard (*Canada français*, v. III, n. 1-2, septembre et octobre 1919).

ve à 800, soit à la moitié des gens mariés. La deuxième guerre iroquoise, l'attaque de Phipps (1690), les incursions de d'Iberville, des épidémies et des crises financières rendent cette époque désastreuse. La pauvreté et l'inexpérience des seigneurs aggravent le pénible sort du colon, obligé de parer à l'absence de main-d'oeuvre. Après 1688, la situation s'améliore; mais " le mal foncier demeure, celui que crée la disette d'émigration ".

Le traité d'Utrecht, par lequel commence la période de 1713 à 1754, inaugure une paix de quarante ans. L'histoire y découvre les deux aspects, toujours les mêmes, de notre vie économique et politique. Le territoire cultivable s'étend, par la concession de nouvelles seigneuries; mais les seigneurs et leurs fils cherchent, dans la bureaucratie et les aventures, un dérivatif à leur incompétence terrienne. Pendant ce temps, le colon travaille d'arrache-pied à enrichir son petit domaine. Il réussit, à force d'endurance et d'opiniâtreté. La production agricole et industrielle, le commerce et les voies de transport s'accroissent de telle sorte qu'à la fin de la période les exportations locales, pour la première fois peut-être dans l'histoire du pays, contrebalancent les importations.

Survient enfin la guerre de Sept ans (1754-1760). Le paysan canadien voit la Nouvelle-France à l'agonie. Il accourt, lui, vieillard de quatre-vingts ans, avec son petit-fils âgé de treize, pour offrir à Montcalm ces deux vaillances. Que trouve-t-il à Québec? Il constate le désaccord dans le commandement, la débandade parmi les troupes régulières; il voit les milices maltraitées, la population affamée. Pendant que le peuple crie famine et misère, l'intendance banquette et fait la noce au milieu d'une cour galante. Après la première banqueroute de 1714, une deuxième se déclare. La défaite est certaine. Que voulez-vous que pense le paysan ? Il se sent presque le désir de voir se clore un régime qui a conduit au

désastre la colonie. Et voici que, d'elle-même, la France se retire.

Du moins, en se retirant, elle laisse au colon cédé le meilleur de sa vie, ses fortes attaches terriennes. Elle n'enlève pas au fils ainsi abandonné ce que son propre sol lui a inoculé : l'habitude de la résistance à l'épreuve, de la ténacité devant l'obstacle, d'une initiative privée toujours victorieuse par la continuité et la persévérance de son effort. Ce sont ces acquisitions canadiennes, autant que ses hérédités françaises, qui ont permis au groupe canadien de ne pas perdre son caractère ethnique, au temps du régime anglais.

2. Régime anglais (1760-1914)

Chez les hommes d'Etat anglais, une préoccupation politique préside à la distribution des races sur le territoire nouvellement acquis. Le Nouveau-Brunswick actuel est vidé, en 1755, par le " grand dérangement ", de ses laborieux et pacifiques Acadiens. Il échoit en partage aux *loyalistes* émigrés de la Nouvelle-Angleterre. Le surplus de cette émigration obtient de s'établir dans l'Ontario d'aujourd'hui. Le groupe français se vit ainsi parqué sur les deux rives du Saint-Laurent, entre les neiges du Labrador et les déserts du présent Ungava au nord et, au sud, la colonie anglo-américaine. Ainsi cantonné par les calculs de la politique, il éprouva le besoin de se resserrer encore davantage. Il renonça aux aventures, se recroquevilla autour du manoir, du presbytère et de l'église. L'administration officielle ne le comprenant pas à cause de sa langue, il se fit une administration propre, composée du curé, du seigneur, du capitaine de milice, du médecin ou du notaire. L'*acte* de Québec lui concéda le maintien de sa législation française.[5] Il attendit ainsi, à l'abri de ses

[5] Cf. Chapais : *Histoire du Canada*, I, 1760-91 ; Perrault (Antonio) : *Pour la défense de nos lois françaises*, 1919.

institutions à lui, la grande constitution parlementaire de 1791.

Le gouvernement antérieur s'était contenté de méconnaître l' "ancien sujet"; celui-ci (1791-1840) le maltraita. En divisant le Canada en deux provinces, on paraissait avoir assuré dans la sienne, au colon français, l'hégémonie. Mais alors la bataille commença entre ses représentants parlementaires d'une part, le conseil législatif et le gouverneur d'autre part. Tous les postes étaient réservés aux émigrés d'Angleterre, le trésor dilapidé par une créature de Craig, les terres octroyées sans souci de la justice. Aux objurgations de l'Assemblée, qui réclamait son droit de prélever les revenus, de les affecter et d'en surveiller la dépense, le pouvoir répondait par la prorogation du parlement ou par le rejet des projets de loi. Les députés trop turbulents étaient emprisonnés, la presse baîllonnée, l'école libre prohibée. Comment le paysan simpliste, convaincu que le gouvernement a été créé pour le bonheur et non pour le malheur du peuple, que l'autorité et ses employés ne font qu'un, n'aurait-il pas confondu le régime lui-même avec les maladroits qui le lui appliquaient si arbitrairement ? La défiance, écartée au début par les procédés bienveillants de Murray et les lueurs de bon sens de Haldimand, s'infiltra dans son coeur. L'Angleterre demeurant sourde aux revendications les plus justes, il se prit à s'écarter plus que jamais de l'Anglais, quel qu'il fût, auteur présumé de tous les maux.

Il y eut bien, à l'époque de l'Union (1841-67), quelques alliances politiques: celle du parti libéral bas-canadien avec le parti *réformiste* haut-canadien, celles de Lafontaine et de Baldwin, de Macdonald et de Cartier. Mais la masse du peuple continua de s'imposer à elle-même l'ostracisme. Elle avait souvenir de la proscription de sa langue comme organe officiel, proscription inscrite dans la constitution même (clause

41e). Elle se rappelait la dette onéreuse dont on lui avait infligé le paiement. L'égalité de représentation parlementaire et l'inégale répartition des sièges électoraux lui paraissaient deux injustices de même taille. Elle redoutait surtout que la fusion accomplie entre les provinces fût le tombeau de sa nationalité, que la fédération annoncée pour bientôt fût un nouveau traquenard. Ceux que le traité de réciprocité conclu en 1854 n'avait pas attirés aux Etats-Unis se confinèrent de plus en plus dans leurs limites de Québec. La population française n'accepta de souscrire au pacte de 1867 que quand Cartier y eut inséré la conservation intégrale de son système scolaire, de ses lois et tribunaux, de sa langue et de ses institutions municipales. Chose qui prouve sa sincérité, elle s'en remit, pour tout ce qui regardait le domaine fédéral, au bon vouloir et à la bonne foi d'une majorité anglaise. Elle avait pourtant toujours eu toutes les raisons de se défier, pour ne pas dire de se plaindre, de l'un comme de l'autre !

Le pacte fédératif, tout en laissant au groupe de Québec son autonomie locale, n'accentua guère les sympathies. Depuis lors (1867-1914), on a pu résumer en ces termes les relations politiques des deux grandes races : " Tandis que Québec a dépassé en largeur d'esprit la teneur même du contrat à l'égard de sa minorité anglaise, ses alliés anglo-canadiens n'ont pas perdu une seule occasion de battre en brèche les droits consentis aux minorités françaises de leurs provinces." Aussi voit-on ce spectacle étrange : les groupes franco-catholiques établis en dehors de Québec réclament à grands cris, sans pouvoir se faire exaucer, le traitement que leur province-mère accorde à sa population anglo-protestante. Ces dénis de justice ont ouvert entre les deux races un abîme.

D'aucuns parlent d'y jeter un pont, *to bridge the chasm*. A monsieur Morley, l'auteur du livre qui porte ce titre, l'un de nos historiens répondait un peu âprement, mais avec beau-

coup de justesse : " Ce pont ne sera construit que par les Canadiens français. M. Morley demande aux Canadiens anglais de faire ce travail ; ils ne le feront pas... Le feu de la chicane a été allumé par Ontario, il est alimenté par Ontario, et ce n'est pas Ontario qui l'éteindra. " [6]

Il n'a certainement pas cherché à l'éteindre pendant la dernière guerre (1914-1919). Il a dit pis que pendre des gens de Québec, de leur reculade, de leur lâcheté. S'il eut été sincère dans ses dénonciations rageuses, Québec aurait fait comme d'habitude ; il eût laissé hurler et continué son chemin. Il eut des sursauts et des hauts-le-coeur le jour où commença, la guerre à peine finie, dans les mêmes journaux et dans la même province qui l'avaient vilipendé, une campagne d'éloges hyperboliques à l'adresse de ce même Québec. Nous avions été, pendant cinq ans, " la honte du *Dominion* " ; du jour au lendemain, nous en devenions " l'espoir et le salut ". A la vue de cette volte-face, le Canadien comprit qu'il y avait anguille sous roche. Il répondit à cette conduite indigne de toute la hauteur de son mépris. Et plus que jamais dans l'avenir il se terrera chez lui.

III — Conditions sociales

Il n'a d'ailleurs, pour s'y résoudre sans hésitation comme sans regret, qu'à suivre jusqu'au bout la logique de son histoire. L'isolement national que la politique lui imposait, les conditions sociales le lui ont fait pratiquer toujours. C'est un fait que, depuis leur alliance en 1760, deux races vivent au Canada porte à porte, côte à côte, sans se parler, sans s'entendre, presque sans se voir.

Sans doute, quelques salons invitent quelques représen-

---

[6] Sulte (Benjamin) : *Revue canadienne*, novembre 1918.

tants des deux races à frayer ensemble. Fréquentez-les : vous n'y apercevrez, comme dans celui qu'a décrit l'auteur de l'*Irréductible force*, que des financiers, des commerçants, des industriels, parfois des hommes politiques, rarement des professionnels, jamais des gens du peuple. Les congrès où l'on discute d'intérêts de clocher rassemblent les membres d'un même groupe. Quelques rapprochements s'opèrent, qui ne deviennent jamais des amitiés. Même alors observez : une ligne de démarcation très nette a vite fait de s'établir entre les délégués de l'une et l'autre religion, de l'une et l'autre langue surtout. Les Français se cherchent et se comptent pour se loger tous au même hôtel, pour prendre tous place dans la même partie de la salle. Les Anglais en font autant. Montez dans un tramway : presque toujours, sans vous tromper, vous assignerez aux gens leur nationalité à la langue des journaux qu'ils ont l'air de lire.

Il y a des clubs anglais et des clubs français. En dehors du monde de l'argent, les clubs mixtes sont inconnus. Au parlement, la séparation est presque aussi tranchée. A part ceux qui sont maîtres de l'anglais ou qui désirent le devenir à tout prix, on ne voit guère de députés français mêlés à un groupe anglais. Pareillement, peu de députés anglais se fourvoient dans un groupe français, en dehors des *caucus* de parti. Les étudiants français fréquentent des salons français, des jeunes filles françaises ; les étudiants anglais, des jeunes filles et des salons anglais. Le contraire est une exception. Cette tendance de la jeunesse s'étend d'ailleurs à tous. Même les damoiseaux qui affectent de baragouiner l'anglais, en croyant se donner par là un air de supériorité, ne prennent d'instinct, pour compagnes ou pour compagnons habituels, que des gens de leur foi et de leur langue.

L'éloignement est plus visible encore dans les campagnes. Là même où la population est mixte, le contact se produit à

peine. Les autorités municipales se réunissent pour discuter les intérêts locaux. La discussion achevée, chacun rentre chez soi; on ne se retrouvera plus qu'à l'assemblée suivante. Par tradition, dans les centres à majorité française, les situations honorifiques, les postes de confiance sont alternativement concédés à des représentants des deux races. Souvent même, là où l'on comptait à peine quelques Anglais,on a maintenu longtemps au pouvoir l'un d'entre eux. La politesse ne leur ayant jamais été rendue dans les centres bilingues à majorité anglaise, les Français ont fini par se lasser de leur générosité et par perpétuer l'un des leurs dans ses fonctions.[7] Entre deux cultivateurs voisins, mais de langue différente, il n'intervient que les rapports d'absolue nécessité. On vit coude à coude, sans se toucher jamais: une veillée bilingue est chose inconnue, ou presque! Partout où le régime scolaire est confessionnel, comme dans Québec, la séparation est encore accentuée par l'absence de tout contact à l'école.

Dans ces conditions, on comprend que le mariage mixte ne soit pas, parmi les nôtres, une institution florissante. Il ne l'est pas entre jeunes gens de religion opposée; on peut presque dire, il l'est moins encore entre jeunes gens de religion similaire, mais de langue différente. Le mariage mixte, religieux surtout, sévit comme une plaie chez nos rivaux d'Ontario. Au Canada français, dans l'ordre religieux, il constitue une exception; dans l'ordre national, il n'existe pratiquement pas.

Cette constatation, qui est officielle, fait toucher du doigt la raison profonde de la survivance française chez nous. Si nous sommes demeurés Français, c'est que nous avons été des isolés. Cet isolement se pratique dans la vie publique, dans la vie familiale, dans la vie individuelle. Or, ce qui produit la

[7] C'est le cas actuellement dans la ville de Montréal.

fusion des religions et des races, ce sont les rapports constants ou seulement fréquents, rapports d'intérêts, rapports domestiques, rapports d'amitié. Ces relations ayant toujours fait défaut entre les masses des deux peuples, les *mentalités* opposées n'ont pu se fondre. Nous allions, chacun de notre côté, à deux écoles, à deux églises, à deux foyers, à deux ateliers, à deux magasins différents. Le résultat était fatal. Les visites de courtoisie, reprises avec nous par la France en 1855, n'ont rien changé à notre caractère. Sans ces rapports renoués, nous serions aussi français que nous l'étions en 1760. Depuis quelques années, on parle d'organiser enfin des échanges commerciaux entre l'ancienne mère-patrie et le Canada français. Le projet dût-il avorter, on ne nous retrouverait pas moins français dans cent ans que nous ne le sommes aujourd'hui.

C'est que les deux *mentalités,* qui coexistent chez nous, évoluent en sens contraire. L'un des peuples tend vers le pratique, l'autre vers l'idéal. L'un recherche la culture classique, l'autre l'habileté commerciale. L'un a les yeux tournés vers Londres et vers New York, l'autre, vers Paris et Rome. L'un vit de son passé; l'autre est tout entier au présent. Quand le Franco-canadien acquerrait en affaires autant d'expérience que son émule, il mettra toujours à les traiter une part de poésie dont l'autre sera toujours incapable. L'Anglais, fût-il le plus cultivé de sa race, gardera toujours une tendance à se servir de sa culture pour la prospérité de ses intérêts. La nation anglo-canadienne et la nation canadienne-française sont les deux lignes d'une parallèle indéfinie, les deux pôles opposés de deux mondes accolés.

* * *

Ne nous abusons pas toutefois. Cartier a un jour déclaré

ses compatriotes " des Français parlant anglais ". Mais d'un autre côté, et tout récemment, M. Sulte a pu nous définir " des Anglais parlant français ". [8] Qu'est-ce à dire? et quelle est cette antinomie ?

De contradiction il n'y a point. Cartier considérait ce que nous ont faits foncièrement notre origine et notre culture. Ce qui frappait M. Sulte, c'est, tout cet acquis demeurant intact, la victoire que nous avons remportée sur nos conquérants: nous leur avons dérobé ce qui contribuait à notre évolution et leur avons généreusement laissé ce qui contrecarrait notre tempérament. La pensée de M. Sulte est si bien celle-là qu'immédiatement il la commente comme suit: " Nos gens ne rient point des pratiques et des usages des Anglais. Ils en imitent plutôt une bonne partie. Pour ce qui est de la langue d'Ontario, ils l'apprennent et la parlent souvent mieux que les Ontariens mêmes... Du jour où nous sommes passés sous le drapeau britannique, nous avons adopté son régime; et, devenus Anglais par ce côté, nous avons agi en véritables Anglais, réclamant les réformes politiques qui constituent le droit de tout sujet anglais.... L'élément qui se plaint de notre attitude n'a fait que nous suivre, pour son bonheur. S'il est fier aujourd'hui de ses conquêtes, c'est qu'il a emboîté le pas derrière nous. " Voilà bien ce que nous ont faits, après la géographie et après la politique, les rapports sociaux.

Dans l'ordre intellectuel et religieux, nous sommes des Français. La conservation de notre foi ancestrale nous avait coûté trop d'efforts pour que nous allions l'exposer au péril de la contamination. Par crainte de ce danger, nos gens de la campagne, mais même ceux de la ville, ont toujours tenu à distance le protestant. Le protestant, c'est l'hérétique, celui qu'on ne laisse pas approcher; le Canadien apostat, c'est

---

[8] Sulte (Benjamin) : *Revue canadienne,* novembre 1918.

La peinture fournit à l'artiste de grandes ressources. Le dessin, la couleur, la perspective, la lumière et l'ombre s'unissent en elle pour reproduire d'une manière ravissante la figure humaine et toutes les beautés de la nature. Aussi les avantages du peintre sur le sculpteur sont-ils multiples. Celui-ci représente des situations, des états d'âme; celui-là, des actions, des scènes animées, ce qui touche beaucoup plus le spectateur. Le peintre étant moins embarrassé par la matière peut davantage donner libre cours à son imagination et varier ses compositions à l'infini. Il place par exemple ses figures sur des plans terrestres qui paraissent plus ou moins éloignés, ou sur des nues qui semblent les porter. Il les glisse dans la profondeur d'un paysage, ou les pose sur un vaisseau balloté par les flots. Ici elles sont campées dans une lumière éblouissante, là, à peine montrées dans la quasi obscurité d'un jour atténué. Et toujours, elles apparaissent avec la vie, l'animation, le coloris, qui leur sont propres, au milieu d'objets qui leur donnent encore plus de relief et de vérité. Les effets nombreux, variés et puissants, dont dispose la peinture pour s'emparer des sens et de l'esprit, lui assurent une influence exceptionnelle. Elle est capable d'élever l'âme des nations par la dignité de ses représentations, comme elle peut en abaisser le niveau moral par des spectacles lascifs ou obscènes. C'est l'idée qu'émettait Paul Reynier quand il dédiait à Overbeck les vers suivants:

Maître, tu comprends bien ta mission austère.
L'art ne fut point créé pour ramper sur la terre ;
A travers l'idéal il doit montrer le ciel.
Malheur à l'insensé qui souille son génie,
Si par la volupté sa palette est ternie !
Plus riche est son pinceau, plus il est criminel !

Charles Blanc a écrit de belles pages sur l'influence moralisatrice de la peinture.[1] Voici l'une de ses plus saillantes : " Sans être ni un missionnaire de la religion, ni un professeur de morale, ni un maître de gouvernement, la peinture nous moralise, parce qu'elle nous touche et qu'elle peut éveiller en nous de nobles aspirations ou d'utiles remords. Ses figures, dans leur éternel silence, nous parlent plus haut et plus fort que ne le feraient les philosophes ou les moralistes, des hommes semblables à nous. Leur immobilité met notre esprit en mouvement. Plus persuasives que le peintre qui les a créées, elles perdent le caractère d'un ouvrage humain, parce qu'elles semblent vivre d'une vie supérieure et appartenir à un autre monde, au monde idéal. "

L'objet de la peinture, d'après la définition même de cet art, s'étend à notre existence entière. C'est donc avec raison qu'on a nommé la peinture le miroir de la vie. Mais ses représentations ne doivent pas être toutes placées au même rang. L'importance d'une oeuvre dépend nécessairement de celle du sujet ainsi que de la difficulté de l'exécution. Considérera-t-on avec le même intérêt la peinture d'un corps inorganique, ou celle d'un animal, ou celle de l'homme, la forme la plus belle, la plus noble, la plus élevée du monde visible ?

L'art pictural se compose de quatre éléments : le dessin, la couleur, la perspective et le clair-obscur.

L'élément essentiel est le dessin, qui reproduit la forme des objets et que l'illustre Ingres appelle la probité de l'art. " Le dessin, disait-il, comprend les trois quarts et demi de ce qui constitue la peinture. " Et il est sûr que l'auteur

---

[1] *Grammaire des arts du dessin*, pp. 483 à 486.

du *Voeu de Louis XIII* s'y entendait mieux que personne.[2] Le dessin ne doit pas être une servile imitation de la forme, car une photographie serait dès lors la perfection du genre et elle devrait être préférée à un tracé de Raphaël ou de Michel-Ange. La représentation la plus fidèle n'est pas toujours la plus vraie, ni le travail mécanique et aveugle un digne substitut à l'œuvre intelligente du dessinateur. Comme l'indique si bien sa vieille orthographe (dessein), qui était encore en usage au XVIIe siècle, le dessin est un projet ou l'expression d'une pensée. En cette qualité, il doit nous révéler quelque chose de supérieur à la réalité. Il traduit le caractère de l'objet dessiné, son aspect typique, ou bien il reflète le tempérament de l'artiste, sa manière, son style. Voilà comment sont rendus intéressants les croquis des maîtres. Pendant qu'ils atténuent ou négligent sciemment certaines formes accidentelles, ils en augmentent ou en amplifient d'autres plus significatives et plus caractéristiques. De cette manière, le crayon d'un maître, au lieu d'être l'esclave de la création, s'en fait le dominateur.

Le deuxième élément de la peinture est la couleur. Ayant à reproduire toute la nature, le peintre ne peut la rendre expressive sans lui emprunter son langage qui est le coloris aussi bien que la forme. La couleur devient nécessaire surtout quand il s'agit de représenter les corps inorganiques, car c'est par elle que s'affirme leur caractère principal. Mais combien d'autres idées une image monochrome serait impuissante à exprimer ! Par exemple, comment, sans couleur, ren-

---

[2] Avec son extraordinaire mine de plomb, taillée pour son génie seul, à la fois solide comme un burin et plus légère qu'une antenne de libellule, Ingres produisait des effets de force. C'est ainsi qu'avec la même simplicité d'écriture, il donne aux visages de femme une suavité incomparable et à ceux des hommes l'énergie expressive que nous avons eu lieu d'admirer. — H. Lapauze, *Les Annales*.

dre la pâleur d'un mourant ou l'émotion qui fait rougir le coupable ? La palette du peintre est donc, après son crayon, le meilleur moyen de révéler les sensations et les sentiments des personnages. Il a été dit souvent que l'on devient dessinateur et que l'on naît coloriste. Cela n'est pas juste. L'art de la couleur, soumis à des règles sûres, s'enseigne comme le dessin. En outre, il est aussi facile de l'apprendre que celui du trait, dont le succès et les principes tiennent moins de l'enseignement que du développement esthétique de chacun.

La perspective est le troisième élément de la peinture. Elle permet de creuser des profondeurs apparentes sur des surfaces planes et de les montrer comme on les voit dans la nature. Le peintre ne peut se dispenser de connaître les lois de la perspective. Une forme quelconque offre des parties saillantes, des parties rentrantes, des côtés fuyants. Pour la représenter comme elle paraît à l'oeil, il faut avoir recours à l'effet produit par la convergence des lignes dans la perspective linéaire. La perspective aérienne n'est pas moins indispensable. Celle-ci consiste à tenir compte de la décoloration et de l'indécision que prennent les objets éloignés par la couche d'atmosphère interposée entre eux et le spectateur. C'est par cette sorte de perspective que les maîtres ont reproduit des lointains merveilleux.

Enfin le clair-obscur, la lumière et l'ombre sont les facteurs d'un complément de vie dans la composition picturale. " Fille de la lumière, [3] dit Charles Blanc, [4] la peinture crée à son tour une lumière à elle, et, tout en imitant les effets lumineux qu'elle a observés dans la nature, elle porte en elle-même les sources de sa clarté et de son obscurité. C'est le

---

[3] On sait que la lumière solaire contient toutes les couleurs.

[4] Op. cit.

soleil, il est vrai, qui éclaire la toile du peintre; mais c'est le peintre qui éclaire lui-même son tableau. En y représentant à sa volonté les apparences de la lumière et de l'ombre qu'il a choisies, il y fait tomber un rayon de son esprit. Libre ainsi d'illuminer son drame d'une manière qui restera invariable, il n'est pas à craindre que la lumière extérieure vienne jamais contredire le sentiment qui l'a inspiré, et cette liberté est justement ce qui lui permet de faire servir le clair-obscur [5] à l'expression. "

* * *

Tels sont les éléments qui constituent la peinture. Nous verrons, par l'application des qualités du beau à cet art, comment chacun de ces éléments concourt à la beauté de la composition picturale. Dans la peinture, comme dans les autres arts, les qualités du beau sont: l'expression, la proportion, la variété, l'unité et l'harmonie.

Le domaine de l'expression en peinture est beaucoup plus étendu qu'en sculpture. L'art du peintre, moins matériel que celui du sculpteur, s'adresse plus directement à l'esprit et possède plus de moyens de le charmer. Il n'a pas à sa disposition, il est vrai, les trois dimensions, qui font vivre l'oeuvre en pleine atmosphère. Mais il offre, par ailleurs, l'apparence de la forme, la couleur, la perspective, qui, nous l'avons vu, lui permettent de conquérir l'attention du spectateur et de définir nettement les idées exprimées. La peinture tient le milieu entre la statuaire, qui laisse voir et toucher ses oeu-

---

[5] Ce mot désigne principalement l'art d'éclairer une composition. Il signifie aussi la quantité de lumière et d'ombre dans un tableau et quelquefois un ton crépusculaire qui tient le milieu entre le jour et les ténèbres.

vres, et la musique, que l'on ne peut ni voir ni toucher. Ainsi que la statuaire, la peinture ne peut exprimer à la fois qu'une seule action et, dans cette action, qu'un seul instant. Mais les limites du mouvement y sont moins restreintes et, pourvu que l'action ne soit pas convulsive, ni offensante pour le regard, le peintre a toute liberté. Par exemple, les poses hardies, permises dans les bas-reliefs parce que les personnages sont apposés à un fond qui les soutient, sont à plus forte raison acceptées dans la peinture où tout se réduit à une seule surface plane. Mais cela ne veut pas dire que la peinture atteint toujours les limites de son domaine en expression. Volontiers elle donne à deviner ce qu'elle ne veut pas exprimer, soit pour laisser au spectateur le plaisir de trouver lui-même toute la pensée de l'artiste, soit pour ne pas représenter une action qui blesserait le regard. Le fou rire, par exemple, les mouvements violents, le paroxysme de la douleur ou de la colère déplaisent toujours sur une toile où ils s'éternisent. Déplaisent aussi certains dénouements tragiques trop réalistes et que, pour cette raison, le peintre laissera soupçonner seulement. " L'horreur en étant imaginée au lieu d'être vue, dit Charles Blanc, chacun saura la concevoir et se la ménager, pour ainsi dire, selon son tempérament. "

Les principaux moyens d'expression, en peinture comme en sculpture, sont l'attitude, le geste et le jeu de la physionomie.

Le peintre, par l'observation, prend connaissance des formes extérieures qui, chez l'homme, disent d'une manière véritable et frappante les passions et les sentiments. Il en fait ensuite une étude et choisit ce qu'il convient de reproduire dans ses oeuvres. Certains gestes, certains jeux de physionomie, quoique naturels et significatifs, sont d'une vérité trop vulgaire, tandis que d'autres, manquant de vitalité et

d'énergie, n'expriment qu'imparfaitement les émotions de l'âme. De là, pour le peintre, la nécessité d'adoucir les mouvements exagérés et d'accentuer ceux qui sont trop faiblement expressifs. La perfection dans l'art du geste, c'est de concilier le naturel de la forme avec la beauté du mouvement. Raphaël est en cela incomparable. Il a le secret de traduire par un seul geste de ses figures plus de choses qu'il n'en fait voir. Quelle expressive vérité dans son *Elymas frappé de cécité !* La nature a fourni le geste de celui qui cherche de la main, mais l'artiste en a revisé le mouvement et l'a stylisé en conciliant la vérité avec la noblesse.

L'imitation n'est pas le but de la peinture. Les effets d'illusion obtenus par des imitations fidèles peuvent intéresser un moment, ils ne produisent pas d'impression profonde. Au surplus, ils s'éloignent de la vraie fonction de l'art qui est la représentation idéalisée de la nature. Supposons un tableau représentant avec une réalité frappante un salon illuminé rempli de monde, ou bien un beau et riant paysage animé d'un troupeau de moutons à leur pâture. Regardez ce salon ou ce paysage longtemps. Les gens, dans le premier, sont toujours immobiles et silencieux. Tout, dans le second, est également sans mouvement. Les moutons sont fixés à leur pâturage, et, à chaque heure du jour, ils projettent les mêmes ombres sur le sol. L'illusion est donc impossible en peinture. L'oeuvre qui nous aurait déçus d'abord servirait elle-même à nous tirer de notre erreur. L'imitation seule, par un juste retour de la vérité ou de la vraisemblance, au lieu de nous causer du plaisir, nous ferait éprouver du mécontentement. Il ne faut pas l'oublier, dans une composition picturale, les personnes et les choses ne sont pas là principalement pour être représentées, mais bien pour exprimer une conception idéale de l'artiste. Combien est considérable, par conséquent, la part de la fiction en peinture ! Au théâtre, nous admettons

qu'*Athalie* ou *Polyeucte* parlent français. De même, nous trouvons naturel que le peintre reproduise sur la toile des figures incompatibles avec l'illusion, mais qui élèvent nos pensées et élargissent la sphère de notre intellectualité.

La peinture, contrairement à la statuaire, peut représenter le laid. Pour intensifier l'expression, le peintre est parfois obligé de sacrifier la beauté physique à la beauté morale. Mais il ne doit la sacrifier que dans la mesure du nécessaire. Et même il s'efforce de rendre la laideur acceptable par le prestige de la lumière et de la couleur, ainsi que par un choix heureux de circonstances environnantes. Surtout il se contient dans une sage discrétion, pour garder à son oeuvre de la dignité et de la grandeur.

Comment conservera-t-il particulièrement cette dignité? En idéalisant les figures par le style. Le peintre, comme le statuaire, stylise ses personnages en leur imprimant un caractère typique, un accent générique. Par exemple, s'il veut représenter un brigand, il s'efforcera de lui donner tous les traits qui font le voleur de grand chemin. En regardant le type qu'il a peint, on doit pouvoir dire immédiatement: "Cet homme est un malfaiteur." Du point de vue de l'expression, il existe donc une différence notable entre la sculpture et la peinture. Ce que le sculpteur ne peut rendre palpable dans le marbre comme étant trop vulgaire, le peintre peut le reproduire sur la toile, parce que, au lieu d'une sorte de réalité, la peinture n'offre que des images insaisissables et embellies par les moyens que l'on sait. En somme, pour employer les mots mêmes de Charles Blanc, " le sculpteur recherche le beau jusqu'à redouter l'expression, qu'il modère, tandis que le peintre veut l'expression jusqu'à ne pas repousser la laideur, qu'il idéalise ".

Le peintre peut atteindre le sublime, mais non par les procédés de son art. Le sublime, a-t-on dit, est une échappée

de vue sur l'infini. Comment donc les arts plastiques, qui ne peuvent exprimer des idées qu'au moyen de la forme, peuvent-ils s'élever à une telle hauteur ? Si, par un trait de génie, le peintre suggère des pensées grandioses et subites, s'il provoque des émotions fortes et inattendues, et cela sans les exprimer directement par le dessin et la couleur, il arrive au sublime. Robert de la Sizeranne, dans son livre *La peinture anglaise contemporaine,* nous parle d'un tableau d'Alma Tadema,[6] dont la composition tient du grand, du sublime. Nous citons presque mot à mot la description qu'en fait l'auteur. "Caligula vient d'être assassiné. Les conjurés victorieux se sont répandus juqu'au fond du palais qu'ils ont couvert de cadavres. Arrivé dans un réduit, un des soldats, qui marche en avant, déploie le rideau dans lequel se cachait Claude, l'oncle de l'empereur mort. Il s'incline profondément et le salue des mots: *Ave Caesar !* Le vieillard, blême de peur, honteux d'être découvert, stupéfait d'être acclamé, se rejette en arrière, essayant de se faire un voile du rideau qu'il roule en sa main crispée. Dans cette minute décisive, *grosse d'un siècle*, où se joue le sort du monde, il se demande si ces vivats ne sont pas une dérision sanglante, s'il est temps de se montrer, et, devant l'empire qui se dresse, demeure inerte. Puis, au milieu de la scène, dominant toutes les têtes vivantes, sur un cippe, le buste impassible, en marbre, d'un vrai César, tourné vers un tableau qui représente un combat en mer et, sous ce tableau, un seul mot, cette antithèse: *Actium.*" La forte impression que produit cette toile de l'artiste anglais, les grandes pensées et les souvenirs frappants qu'elle évoque la font toucher au sublime. Charles Blanc rappelle deux autres exemples bien choisis d'une inspiration d'art pictural. Le premier est un dessin de Rembrandt qui repré-

---

[6] Peintre anglais d'origine hollandaise.

sente le *Christ à Emmaüs.* L'artiste exprime le moment où le Sauveur disparaît ne laissant à sa place qu'une lumière éblouissante et mystérieuse. Les deux disciples regardent, étonnés, le siège vide et illuminé où était assis le maître. N'est-ce pas un trait sublime de génie que cette clarté impalpable révélant un Dieu soudainement disparu ? Le deuxième exemple est de Nicolas Poussin. Dans un paysage sévère mais varié de l'Arcadie, le peintre a groupé quatre bergers autour d'un tombeau. Le personnage le plus âgé, un genou en terre, déchiffre cette épigraphe à demi effacée : *Et in Arcadia ego — Et moi aussi je vivais en Arcadie !* Cette parole, sortie pour ainsi dire de la pierre tombale, attriste tous les visages et la pensée de la mort plane sur le groupe. L'idée dominante n'est sans doute pas exprimée. Elle jaillit d'elle-même de la composition. En jetant brusquement l'âme du spectateur dans la considération de l'éternité, elle produit le sublime.

(À SUIVRE)

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de Londres. — L'attitude allemande. — Propositions inacceptables. — Contraste entre 1871 et 1921. — Réponse de Lloyd George. — Pourparlers rompus. — Infliction de pénalités à l'Allemagne. — Occupation de villes rhénanes. — Saisie des douanes. — Au parlement anglais. — Un impôt de 50 pour cent sur les marchandises allemandes. — Le retour de M. Briand. — On l'interpelle. — La chambre l'applaudit. — La France a besoin des indemnités. — Le cabinet britannique. — Retraite de M. Bonar Law. — Raison de santé. — Embarras de M. Lloyd George. — M. Austen Chamberlain. — Le changement de président aux Etats-Unis. — M. Wilson et le bill Fordney. — Le premier message de M. Harding. — La *Ligue des nations*. — Le tarif. — Paroles religieuses. — Au Canada.

DANS notre dernière chronique nous avions mentionné les décisions prises par les Alliés à la conférence de Paris. Elles devaient être communiquées aux Allemands dans une réunion subséquente, où ils seraient représentés par des délégués spéciaux. Cette réunion s'est tenue à Londres le 1er mars et les jours suivants. Dès le début il a paru manifeste qu'elle ne pourrait aboutir à aucune solution favorable. Les propositions faites par les envoyés germaniques relativement aux réparations étaient tellement inférieures au chiffre fixé par la conférence de Paris qu'elles ne pouvaient même pas être prises en considération. Le docteur Simons et ses collègues ont offert une somme équivalente à 30,000,000,000 de marcs en or, soit environ $7,500,000,000. Une simple observation fera saillir toute l'impudence de cette attitude. En 1870, après six mois de guerre, lorsque pas une ville allemande, pas un pouce du territoire allemand n'avaient été ravagés, lorsque l'Allemagne était intacte et que

le seul territoire français avait subi les dommages causés par les batailles, les opérations militaires, les sièges, les bombardements, les incendies, on avait vu les Prussiens victorieux imposer à la France une indemnité de 5,000,000,000 de francs, soit $1,000,000,000. Comparez cela avec les $7,000,000,000, qu'après quatre ans d'invasion, de dévastation et de destruction systématiques, après avoir accumulé les ruines, brûlé les villes, saboté les industries, pratiqué à ciel ouvert le vol et la rapine, ils viennent tranquillement offrir aux Alliés vainqueurs ! L'énorme disproportion saute aux yeux de tout homme raisonnable. Les justes réparations dues par l'Allemagne sont estimées par les Alliés à $55,000,000,000, et cette dernière leur demande d'accepter $7,000,000,000 ! Rien de surprenant que Lloyd George ait coupé court à la conférence. " Si vos propositions consignées par écrit sont du même genre que les explications que vous venez de donner, se serait-il écrié, ce n'est pas la peine pour nous de les lire. Vous ne vous rendez absolument pas compte de la position des Alliés, ni de la vôtre. Nous allons discuter entre nous la réponse à vous faire et vous l'aurez demain à 11 heures. "

Voici un résumé de cette réponse faite aux délégués germaniques. L'Allemagne a été informée que les gouvernements des pays alliés refusaient de discuter des propositions présentées avec une mauvaise foi évidente. On lui a rappelé ses diverses violations du traité de paix et on lui a communiqué les mesures que les Alliés étaient déterminés à prendre immédiatement pour commencer à la faire payer de force. Ces mesures consistaient à occuper Duisburg, Dusseldorf et Ruhrort, dans la région de la Ruhr, où abondent les mines, à saisir les établissements de douane sur la frontière rhénane, et à imposer la taxe jugée convenable sur les marchandises allemandes.

Les propositions de l'Allemagne ont provoqué des com-

mentaires sévères, même dans la presse britannique la plus bénigne pour les Teutons. Le *Daily News* n'a pu s'empêcher d'avouer son impuissance à comprendre la mentalité qui règne à Berlin. " Les Allemands, a dit cet organe, ont vraiment étonné le monde avec leur offre absurde, qui est visiblement insuffisante et franchement inacceptable. Si le docteur Simons ne revient pas dans le royaume des réalités, adieu règlement basé sur la justice, adieu paix européenne stable ! "

Inutile de dire que la presse française a manifesté sa vive approbation de l'attitude prise à Londres par les Alliés. Les journaux parisiens ont applaudi au mot que l'on attribuait à M. Lloyd George : " Hâtons-nous d'ajourner, car nous allons nous apercevoir bientôt que nous devons de l'argent aux Allemands. " L'*Eclair*, organe de M. Briand, a imprimé ces lignes : " La France s'est montrée patiente à l'extrême, et si l'Allemagne l'oblige à y recourir, elle va employer la force sans remords et en parfait accord avec ses Alliés. " Et, dans l'*Action française*, M. Jacques Bainville semble très bien définir la situation quand il écrit : " La France est favorisée en ce sens qu'elle peut toujours compter sur la maladresse des Allemands. Leurs bévues remédient aux nôtres. "

Pendant que se rédigeait l'ultimatum destiné à la délégation germanique, le maréchal Foch et le feld-maréchal Wilson délibéraient pour déterminer quel mode de pression militaire et économique on adopterait envers l'Allemagne récalcitrante. Dès le 2 mars on déclarait dans les cercles bien informés que tout était prêt, vers la partie du Rhin occupée par les Français, pour envahir l'Allemagne en quelques heures. Un haut fonctionnaire du ministère de la guerre à Paris déclarait : " Le maréchal Foch n'à qu'à dire un mot. "

En réponse au docteur Simons, M. Lloyd George a fait un long exposé de la situation. Entre autres choses il a signalé le caractère, non seulement des propositions allemandes, mais

aussi des discours prononcés par le chef de la délégation germanique avant de partir pour Londres. Par exemple, à Stuttgart, celui-ci a nié la responsabilité de l'Allemagne dans le fait de la guerre. Dans la pensée des Alliés ce point n'est pas discutable. Le gouvernement allemand, avec l'approbation apparente du peuple allemand, s'attaque donc à ce qui est la base même du traité. " La nation germanique, a dit M. Lloyd George, semble croire que les demandes des Alliés en ce moment sont une oppression intolérable, qu'elles sont destinées à détruire son pays et sa population. Laissez-moi vous dire que nous considérons une Allemagne libre, prospère et satisfaite, comme essentielle à la civilisation. Nous lui demandons simplement de s'acquitter des obligations qu'elle a prises afin de réparer les torts qu'elle a causés par la guerre que son gouvernement a provoquée. Nous n'exigeons pas tout ce qu'a coûté la guerre. Les obligations des Alliés sont si énormes qu'il serait impossible de demander à un seul pays de les supporter. Nous insistons simplement pour que l'Allemagne paye les réparations concernant les obligations imposées à ces pays respectifs par les dommages matériels et les torts infligés à la vie et aux membres de leurs habitants. "

Le premier ministre anglais a énuméré les chiffres formidables des budgets que doivent supporter les pays alliés et il s'est écrié: " Qu'y a-t-il de comparable à cela dans le budget allemand ? Un montant incroyable de dommages a été fait délibérément en vue de détruire les moyens essentiels de production de la France et de la Belgique. Par conséquent, à moins que réparation ne soit faite par l'Allemagne, les vainqueurs paieront le prix de la défaite et le vaincu recueillera les fruits de la victoire. " Cette dernière phrase pose parfaitement le problème. Les coupables et les vaincus de la guerre doivent-ils sortir du conflit plus prospères et moins obérés que les vainqueurs, acculés malgré eux à la lutte pour l'existen-

ce ? M. Lloyd George a insisté sur ce point capital. " La France et la Grande-Bretagne, a-t-il dit, portent chacune un fardeau annuel presque triple du montant de tout le paiement maintenant offert par l'Allemagne en réponse à nos demandes de réparations pour les dommages de tous genres. Les pertes de vie allemandes et la dévastation de la Prusse orientale ne sont que des bagatelles en comparaison de celles qui ont été pratiquées en France. Ce que l'Allemagne a offert n'est pas le quart de la somme requise pour réparer les dommages. Si l'Allemagne faisait une proposition qui indiquât un désir sincère de sa part de remplir ses obligations, cette proposition serait prise en considération. Les Alliés sont prêts à faire des concessions pour les difficultés contre lesquelles l'Allemagne et les autres pays ont à lutter à la suite de la guerre. Mais les propositions soumises sont outrageantes et exaspérantes, et je déplore qu'elles aient été faites, vu qu'elles indiquent un désir de ne pas accomplir mais d'éviter les obligations que l'Allemagne a prises. Si le gouvernement allemand avait imposé des taxes comparables aux taxes des pays alliés, il serait en meilleure position pour nous faire face à la conférence. "

M. Lloyd George a accusé le gouvernement allemand de manquer aux articles les plus importants du traité de Versailles. Il a affirmé que les Alliés n'ont pas fait preuve d'insistance hargneuse. Ils ont consenti des extensions de délai et modifié le caractère de leurs demandes. Mais chaque fois le gouvernement germanique s'est dérobé. " Les criminels de guerre n'ont pas encore été jugés, et les organisations militaires, dont quelques-unes publiques et d'autres clandestines, ont eu la permission de se répandre dans tout le pays. Elles sont pourvues d'armes qui devraient être livrées. Les contre-propositions allemandes ont convaincu les Alliés que le gouvernement de Berlin n'a pas l'intention de remplir les obligations

qui lui sont imposées par le traité, ou bien qu'il n'a pas la force de résister et de faire face à une opposition égoïste et de courte vue relativement aux sacrifices nécessaires. "

Le premier ministre britannique a terminé comme suit : " Nous devons agir en considérant comme acquis que le gouvernement allemand est délibérément en défaut. Et à moins que nous n'apprenions lundi que l'Allemagne est prête à accepter la décision de Paris ou à présenter des propositions qui, sous d'autres formes, satisferont également aux obligations que lui impose le traité de Versailles, en tenant compte des concessions faites dans les propositions de Paris, nous devrons à partir de cette date prendre les mesures suivantes en vertu du traité de Versailles. Premièrement : occupation par les troupes alliées de Duisburg, de Dusseldorf et de Ruhrort. Deuxièmement : lois des parlements respectifs exigeant que leurs sujets paient à leurs gouvernements une certaine proportion de toutes les sommes dues à l'Allemagne sur les marchandises allemandes, proportion qui sera retenue sur le compte des réparations. Ceci s'applique aux marchandises achetées soit dans ce pays, soit en tout pays allié. Troisièmement : le montant des douanes perçues par les bureaux allemands sur les frontières extérieures des territoires occupés sera payé à la commission des réparations ; ces douanes continueront à être prélevées conformément au tarif allemand ; une ligne des bureaux de douanes sera établie temporairement sur le Rhin et aux têtes de pont de la frontière occupés par les troupes alliées ; le tarif sera prélevé sur cette ligne, à l'entrée et à l'exportation des marchandises, suivant la discrétion du haut commissaire allié dans le territoire du Rhin, en conformité des instructions des gouvernements alliés. "

Cet ultimatum des Alliés, exprimé par M. Lloyd George d'une manière si catégorique, a fait comprendre au docteur

Simons et aux autres délégués allemands toute la gravité de la situation. Ils semblaient avoir compté sur le manque d'unanimité parmi leurs adversaires, et l'unité de vues manifestée par ceux-ci les a déconcertés. Une dépêche de Londres datée du 5 mars analysait ainsi leurs impressions : " Les Teutons disent qu'il est impossible de satisfaire les exigences de la France et ils commencent à craindre M. Lloyd George de qui ils attendaient un traitement plus doux. Ils constatent qu'il s'est tellement rallié au point de vue français dans son discours de jeudi qu'il est impossible qu'il en revienne. De plus, les Allemands comprennent que l'attitude du premier ministre a reçu une approbation telle en Grande-Bretagne qu'il doit se rendre compte qu'il a exprimé le sentiment populaire. Ils croient que cette approbation a été particulièrement évidente relativement à la décision d'occuper Duisburg, Ruhrort et Dusseldorf, décision prise en vue d'exercer une pression sur les grandes industries, entre autres celles de Hugo Stinnes, qui a lancé un défi aux Alliés à Spa, et qui, paraît-il, pousse le cabinet de Berlin a rejeter les demandes rédigées à Paris. "

Après deux ou trois jours de délibérations, la délégation allemande a essayé de faire agréer certaines propositions nouvelles. Mais elles se résumaient à des atermoiements réitérés. Elles ont été déclarées non acceptables. Le 7 mars les pourparlers ont été rompus et la conférence de Londres a pris fin. Et dès le 8, des troupes françaises, anglaises et belges, s'avançaient en Allemagne et prenaient possession de Duisburg, de Dusseldorf et de Ruhrort. Pas le moindre incident fâcheux n'a résulté de ce mouvement. Un haut officier allié faisait à ce sujet l'observation suivante : " On pourrait dire que notre arrivée est l'accomplissement d'un espoir depuis longtemps caressé. " Le général Degoutte, qui commande les troupes françaises, a publié une proclamation établis-

sant l'état de siège, ordonnant la remise de toutes les armes avant douze heures et interdisant les grèves et le sabotage. Les Alliés ont commencé déjà à recueillir les fruits de leur opération. Ils ont saisi l'argent qu'il y avait dans les bureaux de douanes allemands et ils ont ainsi touché une fraction — on en ignore le chiffre — des sommes qui leur sont dues au titre des réparations.

Dans les différents parlements on s'est occupé de la situation créée par ces événements. Au Reichstag la conduite des délégués allemands à Londres a été approuvée par un vote de 268 voix contre 49. Au parlement anglais M. Lloyd George a présenté un bill établissant un droit de cinquante pour cent sur le prix d'achat des marchandises allemandes, droit qui sera versé au compte des réparations. Le chancelier de l'échiquier a annoncé que la France allait adopter une mesure identique. Au cours de la discussion on a soumis à la chambre les chiffres suivants : en 1920, les exportations britanniques à l'Allemagne ont été de 21,000,000 de louis et les importations d'Allemagne ont été de 31,000,000.

Au parlement français, M. Briand, retour de Londres, a été sympathiquement accueilli par la chambre. Dans la séance du 16 mars, les députés ont commencé à discuter les interpellations faites au ministère relativement aux récentes négociations et à leur résultat. Les socialistes ont vivement attaqué l'application des mesures coercitives à l'Allemagne. Ils ont prétendu qu'elles ne rapporteraient rien à la France. M. Briand leur a donné la réplique dans un discours très éloquent. Il a rendu compte de sa mission à Londres. " J'ai franchement déclaré à nos alliés que nous étions acculés à une muraille et que nous ne pouvions reculer d'un pouce, a-t-il dit. Les pénalités militaires seront coûteuses mais efficaces." Le premier ministre a soulevé des tonnerres d'applaudissements quand il s'est écrié : " Nos soldats sont à Dusseldorf,

à Duisburg et à Ruhrort,et nos canons sont pointés sur Essen. Il s'agit pour nous d'apprendre aux Allemands quelque chose. " Puis il a esquissé le portrait des deux Allemagnes, l'une pleurarde, l'autre âpre à la conquête économique. " Aujourd'hui, a-t-il dit, nous avons devant nous une Allemagne qui supplie, disputant pied à pied et s'efforçant de soulever les pays neutres en achetant les journaux. Mais le jour où nous nous laisserons persuader et où nous semblerons abandonner nos efforts, alors, ce jour-là, on verra une autre Allemagne, toute prête à faire dans le domaine économique les conquêtes impérialistes qu'elle n'a pas réussi à faire dans le domaine militaire. L'Allemagne n'a aucune dette étrangère. Ses taxes sont plus légères que les nôtres et sa situation économique est meilleure. Le budget allemand a été élaboré avec une dissimulation apparente. L'Allemagne a dit à Spa qu'elle ne pouvait livrer 800,000 tonnes de charbon par mois ; mais lorsqu'elle fut menacée d'une pénalité elle en livra près de 2,000,000 par mois. A Londres, l'Allemagne a déclaré qu'elle ne pouvait excéder le paiement d'un milliard de marks par année ; en cinq jours, menacée par un ultimatum aux Allemands, elle s'est découvert des ressources et elle a consenti à payer durant cinq ans,le temps le plus difficile, les chiffres de l'accord de Paris. Nous avons le droit d'être soupçonneux et de dire qu'il y a des ressources en Allemagne. La position de l'Allemagne est celle d'un débiteur et non d'un marchand qui paie sur ses profits. Elle doit sa dette sur tout son actif. Nous avons droit de dire à ses grands seigneurs féodaux de l'industrie, de la finance et de l'agriculture : " C'est tout votre actif qui doit répondre du paiement de votre dette. Vous avez des mines, des forêts, des chemins de fer. Vous avez des usines si prospères que leurs profits scandaleux ne peuvent plus être publiés. Vous devez les mobiliser pour le paiement de votre dette. " Ce dernier passage a été particulièrement ac-

clamé. La chambre a voté confiance au ministère Briand par 491 voix contre 66.

Ceux qui sont tentés d'accuser la France d'exigences excessives féraient bien de prendre en considération le rapport sur le budget de 1921, fait par M. Henri Chéron devant la commission des finances du sénat. La dette de la France, qui en 1914 s'élevait à 27,000,000,000 de francs, est montée au 1 mars 1921 à 307,000,000,000 de francs, chiffre auquel il faut ajouter les pensions de guerre et indemnités pour dommages de guerre qui se monteront à 218,000,000,000 de francs. " La France, a dit M. Chéron, a déjà payé 38,000,000,000 de francs sur l'acompte de l'Allemagne; en conséquence cela fera 180, 000,000,000 de francs de plus à ajouter à ses obligations si l'Allemagne ne paye pas. " Ces chiffres paraissent vraiment accablants. Heureusement, le télégraphe nous en transmet d'autres un peu plus encourageants pour ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'avenir de notre ancienne mère-patrie. Durant les derniers mois la balance du commerce se redresserait en sa faveur. Pour la première fois depuis la guerre, ses exportations excéderaient ses importations. Dans le mois de février particulièrement, cet excédent d'exportations aurait atteint le chiffre de 345,500,000 de francs. Ce résultat heureux est causé à la fois par la diminution des importations et par l'augmentation des exportations aux colonies et dans les pays étrangers. Et ce résultat est constaté dans toutes les catégories de marchandises, spécialement dans les produits alimentaires.

* * *

Avant de quitter l'Europe, il nous faut retourner en Angleterre pour y signaler un incident politique assez grave. C'est la démission d'un des membres les plus notables du

cabinet Lloyd George, du second en importance. M. Bonar Law, leader de la chambre des communes, a été forcé par sa mauvaise santé d'abandonner ses fonctions ministérielles. On le considérait comme le bras droit du premier ministre. Il jouait dans le gouvernement un rôle d'autant plus considérable qu'il était le chef des unionistes et que ceux-ci constituent l'élément de beaucoup le plus nombreux du parti qui soutient l'administration. Il possédait toute leur confiance. Voilà pourquoi son concours était si précieux à M. Lloyd George, chef d'un cabinet de coalition.

M. Andrew Bonar Law est canadien de naissance. Il est né à Rexton, dans le Nouveau-Brunswick. Il fit ses études dans cette province, puis en Ecosse. Après une heureuse et fructueuse carrière dans l'industrie, il fut élu à la chambre des communes par une circonscription de Glasgow, en 1900. Il parvint bientôt au premier rang de son parti. Lors de la démission de M. Balfour en 1911, il fut choisi comme leader unioniste et chef de l'opposition. En 1916, M. Lloyd George lui demandait d'entrer dans son ministère. M. Bonar Law possède des qualités solides. On lui reconnaît la droiture, la sincérité, la fermeté de caractère, une parfaite connaissance des questions économiques. Il jouissait de la considération universelle. Sa disparition est une grande perte pour M. Lloyd George. Celui-ci était très ému lorsqu'il annonça la retraite de son collègue.

Naturellement cette démission a donné cours à beaucoup de pronostics et de rumeurs. On a prédit la dislocation du parti ministériel. On a soutenu que M. Bonar Law était le seul leader capable de maintenir le parti conservateur sous la direction de M. Lloyd George. Qui allait prendre sa succession ? M. Austen Chamberlain, chancelier de l'échiquier, a semblé le plus en état d'occuper ce poste. On a bien parlé de sir Edward Carson, mais son orangisme notoire et violent a

dû dresser sur son chemin un rude obstacle. Quoiqu'il en soit, c'est M. Chamberlain qui a été choisi comme chef unioniste et leader de la chambre des communes. Lorsqu'il a fait son entrée comme tel, il a été chaleureusement applaudi par la députation. Actuellement il ne semble pas que ce changement soit le signal d'une crise politique sérieuse.

M. Bonar Law a refusé d'accepter un titre. Il est veuf depuis quelques années. Il a perdu deux fils à la guerre. Le mercredi qui a précédé sa démission, il a joué tranquillement aux échecs avec un ami. Mais le lendemain matin un spécialiste est venu examiner le leader unioniste et lui a ordonné de cesser tout travail, à peine de courir les risques les plus graves pour sa santé.

* * *

Le gouvernement britannique a signé un accord commercial avec la Russie. Les négociations pour cet objet étaient commencées depuis longtemps. Elles ont enfin abouti. La Russie s'engage à cesser toute propagande extérieure contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne et celle-ci s'abstiendra de toute intervention dans les affaires intérieures de la Russie. La presse anglaise n'est pas unanime à approuver cet accord. Le *Morning Post* a publié un article intitulé : *Un acte malpropre.* Il soutient " que la signature de ce traité va infailliblement entraîner la reconnaissance du régime des Soviets, régime noirci de crimes et dont les émissaires s'évertuent à renverser la civilisation dans tous les pays où ils ont accès". En vertu de cet accord les commerçants anglais vont recevoir des marchandises volées en échange de leurs produits. Nous avouons candidement que ces appréciations cadrent singulièrement avec notre manière de voir. Un excès d'idéalisme n'est guère de mise en politique, nous le savons. Mais

l'utilitarisme à outrance peut conduire à d'étranges oublis et à de singulières compromissions.

* * *

Aux Etats-Unis, le président est mort — c'est-à-dire *functus officio*—vive le président! Le dernier acte officiel de M. Wilson a été le désaveu du tarif Fordney, qui avait pour objet de supprimer la concurrence entre les produits agricoles étrangers sur le marché américain et les produits domestiques. Le président sortant de charge a expliqué son veto dans un long message. Voici l'un des passages saillants de ce document: " La situation où se trouvent nombre de fermiers américains ne saurait être améliorée par une loi de ce genre. Il n'y a pas de chemin de raccourci pour sortir de l'état actuel, et des mesures comme le bill Fordney ne peuvent qu'avoir l'effet de décevoir les cultivateurs et de leur faire bâtir des châteaux en Espagne. Le fermier a besoin d'un meilleur marché domestique et de plus amples crédits, mais ses produits de surplus, c'est surtout sur de plus vastes marchés étrangers qu'il doit les écouler. Et assurément ce n'est pas un bill comme celui-là qui donnera de l'expansion à nos marchés à l'étranger. " Les chefs du parti républicain ont vainement essayé de faire lever le veto par un vote de la chambre. Il faut les deux tiers des votants pour que l'on puisse y parvenir. Le vote a été de 201 à 132, soit 21 votes de moins que le chiffre requis.

C'est le vendredi, 4 mars, que le président Wilson a cédé la place au président Harding. La cérémonie s'est faite très simplement. L'attitude du président sortant et du président entrant, l'un envers l'autre, a été pleine de courtoisie.

On attendait avec une curiosité bien naturelle le premier message de M. Harding. Cette pièce est assez longue. Elle

ne pouvait manquer de toucher aux questions de politique générale qui retiennent en ce moment l'attention du monde. Le nouveau chef de la nation américaine s'est déclaré fidèle à l'attitude traditionnelle des Etats-Unis, que l'on peut résumer ainsi : " Se tenir à l'écart des affaires du vieux monde. " Il a développé cette pensée de la manière suivante : " Nous ne fermerons pas les yeux en face d'une menace et nous saurons l'affronter. Nous ne ferons jamais la sourde oreille à l'appel de la civilisation. Nous reconnaissons qu'il existe un nouvel ordre de choses dans le monde, à cause des contacts plus intimes que le progrès a établis entre les peuples. Nous sentons battre dans le coeur humain un besoin plus pressant de fraternité et de coopération. Nous souhaitons l'amitié de tous et ne nourrissons aucune haine. Mais, d'autre part, l'Amérique ne peut faire partie d'aucune alliance militaire permanente, d'aucune entente politique, ne peut assumer aucune obligation d'ordre économique, ni soumettre ses litiges à une autorité autre que la nôtre. J'ai l'assurance que notre peuple comprendra et ne sera pas incompris. Nous ne songeons aucunement à empêcher des relations plus étroites de s'établir. Au contraire, nous désirons assurer une bonne entente. Nous voulons aussi faire notre quote-part pour rendre la guerre d'offensive si repoussante et si haïssable que les gouvernements et les peuples qui auront l'idée d'y avoir recours devront prouver la justice de leur cause ou être mis au ban de la civilisation. Nous sommes disposés à nous associer avec les nations, grandes ou petites, pour tâter l'opinion mondiale et suggérer des moyens de désarmement de nature à soulager le monde des fardeaux écrasants qu'il supporte. Mais nous posons une condition, c'est que dans ces conférences nous restions libres de parler comme nation indépendante. "

M. Harding a fait allusion à la *Ligue des nations* et à la lutte qu'elle a provoquée aux Etats-Unis. " Alors que nous

étions à discuter s'il valait mieux changer notre politique nationale et faire passer la nationalité avant l'internationalité, a-t-il dit, nous avons soumis la question au peuple américain. Il y a eu de longues discussions, puis le mandat du public a été manifeste." Si l'on peut interpréter ces paroles dans leur sens obvie, les Etats-Unis resteront assurément en-dehors de la Ligue. Parlant des problèmes commerciaux, le nouveau président s'est prononcé en faveur d'une politique d'expansion plus considérable. Mais en matière de tarif il a déclaré fausse la suppression des barrières douanières. Ceci doit faire entendre au Canada qu'il ne peut pas espérer un abaissement des droits d'importation sur ses produits. M. Harding a terminé son premier discours présidentiel par des paroles d'inspiration religieuse que nous ne saurions nous abstenir de signaler: "J'accepte mon rôle, a-t-il dit, en toute simplicité et humilité d'esprit et je demande à Dieu de me guider. C'est pourquoi j'envisage l'avenir avec confiance. J'ai prêté solennellement le serment d'office sur ce passage des Saintes Ecritures où il est dit: "Ce que le Seigneur attend de toi, c'est que tu marches dans les voies de la justice, de la miséricorde et de l'humilité en présence de ton Dieu." Voilà certes un noble langage. Puisse le nouveau chef de la nation américaine y conformer tous ses actes !

* * *

La session de notre législature s'est terminée le 19 mars. Elle nous a légué plusieurs lois de grande importance. La principale est bien celle qui institue la régie du commerce des liqueurs. Le gouvernement de la province a nommé la commission qui sera chargée de faire fonctionner le système. Elle est composée comme suit : L'honorable M. Georges Simard, conseiller législatif, président; sir William Stavert, ancien

président de la People's Bank, vice-président; l'honorable G. Carroll, juge de la cour d'appel, M. Napoléon Drouin, ancien maire de Québec, et M. A.-L. Caron, industriel. MM. Simard et Carroll ont respectivement remis leur démission comme conseiller et juge. Tout le monde s'accorde à reconnaître que cette commission aura une rude tâche à accomplir.

A Ottawa, la session se continue sans heurts bien violents. Le ministère Meighen est sorti du débat sur l'adresse avec vingt-cinq voix de majorité. A moins d'imprévu, c'est suffisant pour lui permettre de traverser la session sans encombre.

Thomas CHAPAIS.

Québec, le 26 mars 1921.

Sir Adolphe Routhier

SON ŒUVRE D'HOMME DE LETTRES *

LE 27 juin 1920, mourait, à Saint-Irénée-les-Bains, où il avait sa maison d'été, sir Adolphe Routhier, de Québec, naguère magistrat et professeur de droit, grand ami des lettres et infatigable travailleur, docteur en droit et docteur ès-lettres, membre de notre Societé Royale depuis sa fondation en 1882 et qui fut son président général pour l'exercice de 1914-1915. M. Routhier, comme homme de lettres, laisse une oeuvre considérable. Elle peut être diversement appréciée. Elle mérite sûrement qu'on l'étudie. C'est ce que nous voudrions faire, dans la modeste mesure de nos moyens, par cette étude que nous présentons à nos honorables collègues de la Société Royale.

* * *

Avant cependant d'aborder directement l'oeuvre, il convient de rappeler succinctement ce que fut l'homme.

Adolphe-Basile Routhier était né à Saint-Placide (Deux-Montagnes) le 8 mai 1839. Il était donc entré dans sa quatre-vingt-deuxième année quand il mourut. Il avait commencé lui-même, l'an passé, à nous raconter sa jeunesse, dans une série de notes, que publia la *Revue canadienne* [1], sous le titre très précis de *Souvenirs d'enfance.* En ce style resté jeune, dont nous aurons à parler, et avec une émotion bien visible, il y chante les lieux pittoresques et charmants, en effet, qui

---

* Etude présentée à la Société Royale du Canada, session de mai 1921.

[1] Cf. *Revue canadienne*, livraisons de mars, avril et mai 1920.

l'ont vu naître, la maison et la terre paternelles, son beau lac surtout, dont il décrit les divers attraits qui varient avec les saisons. Il y évoque les figures familiales, celles de son vieux père, d'un frère mort en pleine jeunesse, de son dévoué maître d'école... Il y insiste sur les tribulations par lesquelles passa son père, dont la carrière fut vraiment tourmentée... Il en est resté là. La mort l'a empêché de continuer. Mais déjà nous sommes fixés sur plus d'un point. " Les souvenirs d'enfance, écrit-il, se ravivent quand vient la vieillesse... Par un singulier contraste, c'est l'hiver des ans qui les fait renaître et refleurir dans le coeur du vieillard. " Parlant des spectacles variés dont son beau lac et ses perspectives le faisaient le témoin toujours ému, il a cet aveu qu'il nous plaît de retenir, parce qu'il montre bien en quoi son enfance a influé sur toute sa vie: " C'est en admirant ces beautés que j'ai acquis sans doute le goût des grands voyages qui devint plus tard la passion dominante de ma vie. Voguer vers les vieux continents, m'envoler par l'imagination au-delà des nuages, poursuivre les recherches de mon âme jusque dans les sphères mystérieuses de l'infini, telle a été la grande occupation de mon existence, et c'est la genèse de la plupart de mes oeuvres littéraires. " Nous verrons qu'il en fut bien ainsi. Mais l'affirmation est intéressante à recueillir sous la plume de M. Routhier lui-même, alors qu'octogénaire il raconte son premier âge.

M. Routhier fit ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse. Il y arriva en octobre 1850, spécialement préparé par son beau-frère, l'instituteur Corbeil, [2] qui avait su discerner dans l'enfant Basile l'homme d'avenir, avait convaincu le père Routhier que de hautes destinées l'attendaient

---

[2] Cet instituteur Corbeil, marié à une soeur aînée de M. Routhier, était le père des abbés Sylvio, Ozias et Eugène Corbeil.

s'il étudiait et finalement l'avait amené à l'école de la Côte-Double, chez lui. On ne louera jamais assez, disons-le au passage, le coup-d'oeil et le zèle de ces excellents maîtres d'école de jadis, à qui notre pays et notre race doivent plusieurs de leurs plus glorieux noms. M. Routhier dut au sien, en entrant à Sainte-Thérèse, à 11 ans, un mois après les autres, de prendre tout de suite un bon rang dans sa classe, par sa maîtrise de la langue et sa connaissance des chiffres. Il fut de la génération des derniers térésiens qui ont connu M. Ducharme, le fondateur de la maison, mort en 1853. Parmi ses condisciples, on relève les noms du chanoine Nantel, du sénateur David, de feu Mgr Lorrain, de feu le Père François Therrien, de feu l'avocat Seers, de feu l'avocat Elie Auclair, de Mgr Routhier, son vénérable frère. " Il m'avait précédé d'un an au collège, écrit M. Nantel.[3] Ses premières études furent entravées plus d'une fois par la maladie et son beau talent ne prit tout son essor que dans les classes supérieures de littérature et de philosophie. Nous, ses confrères des autres classes, nous ne pouvions juger ses travaux d'écolier, mais nous avions l'occasion, à la *Société littéraire,* de goûter ses discours, ses essais poétiques et, plus encore, ses conversations pétillantes d'esprit, de verve et de franche gaieté... J'étais son voisin de pupître, et je pouvais remarquer, entre temps, ses longues lectures dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* (*Joseph de Maistre*) ou les *Etudes philosophiques* (*Auguste Nicolas*). "

De Sainte-Thérèse, M. Routhier passa à Québec, où il fit son droit à l'Université Laval, tout en s'occupant de lettres et en ne laissant pas rouiller sa plume. Sa carrière fut rapide. Elle a duré soixante ans — de 1861 à 1920 !

---

[3] *Annales térésiennes,* juin 1920.

Admis au barreau en 1861, il ne tarda pas à s'y distinguer. L'Université lui confia bientôt sa chaire de droit civil, plus tard celle de droit international qu'il occupa de 1897 à 1917. Nommé conseil de la reine en 1873,il se présenta aux élections fédérales, la même année, dans Kamouraska, mais fut battu par le futur sir Pantaléon Pelletier. La même année toujours, le 1er septembre 1873, à 34 ans, il était nommé juge de la cour supérieure pour le district du Saguenay. Le 10 décembre 1889, il passait au district de Québec. Le 21 mars 1897, on le faisait juge de la cour d'amirauté. Le 30 septembre 1904, il devenait juge en chef de la cour supérieure. Le 6 juin 1906, il donnait sa démission comme juge de la cour supérieure, mais il demeura juge d'amirauté jusqu'à sa mort. En cette qualité de magistrat, M. Routhier a donc fourni une carrière de 47 ans ! En 1897, il refusa l'honneur et la charge de gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. En 1904 et en 1905, en l'absence du lieutenant gouverneur de Québec, il agit comme administrateur de la province. Il fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Le pape l'avait nommé chevalier de Saint-Grégoire et le roi l'avait créé chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges (20 juin 1911). Enfin,nous l'avons déjà dit, docteur en droit et docteur ès-lettres, il fut président de notre Société Royale pour l'exercice de 1914-1915.

M. Routhier fit plusieurs fois le voyage d'Europe, notamment en 1876, en 1883, en 1889, en 1897, en 1903 et en 1913. Il y noua de précieuses amitiés avec les hommes au plus beau nom : Louis Veuillot, Léon Gauthier, Rameau, Henri Lasserre, Claudio Jannet, Lucien Brun, De Charette, Mgr d'Hulst, Chesnelong, De Bornier, De Mun, Jules Lemaître, Emile Faguet, René Bazin et tant d'autres ! Ce fut l'une des grandes joies de sa vie d'avoir été l'ami et d'être resté en relations suivies avec la plupart de ces hommes illustres. Mais il n'y a pas lieu à ce sujet, croyons-nous, d'insister davantage.

Au physique, M. Routhier était un bel homme, portant haut et droit, de figure distinguée et avenante, encadrée de larges favoris, barrée d'une épaisse moustache, et qu'animaient superbement des yeux vifs et pénétrants. Il avait le sourire facile et bon. Un peu solennel et, dans son allure comme dans son style resté rhétoricien jusqu'à ses quatre-vingts ans passés, ce beau vieillard avait quelque chose de la candeur d'un enfant. Il en imposait et il charmait tout ensemble.

Il faut encore ajouter un mot. M. Routhier était un catholique sincère et pratiquant, tout autant qu'il était patriote intelligent et éclairé. Il a écrit un jour cette phrase très simple, mais très expressive aussi, qu'on pourrait mettre en exergue à la première page de tous ses livres : " Nous croyons que la religion est le fondement de toute patrie, que le catholicisme est spécialement la sauvegarde de la nationalité canadienne-française et que, par suite, cette nationalité et la religion catholique doivent rester inséparablement unies. "

* * *

M. Routhier a publié en tout seize volumes. Le premier date de 1871 et les derniers parus sont de 1918. Ajoutons qu'il en avait encore deux en préparation au moment de sa mort. On peut dire qu'il a abordé à peu près tous les genres : poésies, causeries, polémiques, récits de voyages, histoire, romans, drame, étude sur les classiques, essai d'apologétique, conférences et discours. Et vraiment ce n'est pas aisé, dans toute cette matière disparate, de faire un départ et d'établir une division quelconque pour une étude d'ensemble sur son oeuvre d'homme de lettres. Le mieux serait peut-être de suivre simplement l'ordre chronologique. Craignant toutefois d'être par là contraint à des redites et à des répétitions fastidieuses,

nous avons préféré nous arrêter à un ordre de groupements dont voici le tableau :

1o Causeries, portraits et oeuvres poétiques (*Causeries du dimanche — Pastels et Portraits — Les Echos*) ;

2o Récits de voyages (*En canot — A travers l'Europe — A travers l'Espagne — De Québec à Victoria*) ;

3o Livres historiques, romans et drame (*La reine Victoria et son jubilé — Québec — Le Centurion — Paulina— Montcalm et Lévis*) ;

4o Etude sur les classiques et essai d'apologétique (*Les grands drames — De l'homme à Dieu*) ;

5o Oeuvres oratoires (*Conférences et Discours*).

C'est peut-être un ordre de groupements ou une division un peu factice; elle nous aidera toutefois à jalonner notre route.

* * *

1o — M. Routhier avait 32 ans quand parut, en 1871, son premier volume *Causeries du dimanche.* Il le dédia à son frère, alors directeur du séminaire de Sainte-Thérèse, aujourd'hui le si respecté Mgr Routhier, vicaire général d'Ottawa. " Tu sais, lui écrit-il dans son *introduction,* qu'au sortir du collège mes goûts naturels me portaient à la littérature. Si elle eut été une carrière, j'y serais entré. Mais il fallait vivre... Maintenant que l'avenir m'offre un chemin plus assuré, mon vieux penchant littéraire m'entraîne avec une force nouvelle. J'ai écrit, l'on m'a encouragé, et, le premier volume que je publie, c'est à toi que je l'adresse... " Au fait, ces *causeries du dimanche* ne sont qu'une compila-

tion d'articles divers publiés d'abord dans le *Courrier du Canada*. L'auteur y traite de politique et de religion en dix-huit articles, et de critique littéraire en huit. Les premiers ont un intérêt plutôt rétrospectif. Dans les derniers, l'auteur exalte Louis Veuillot, malmène copieusement Lamartine et Victor Hugo, et étudie, en somme avec bienveillance, Fréchette, Marmette et Sulte (l'unique survivant!), dont les premiers travaux littéraires paraissaient à l'époque. Même après cinquante ans, ces causeries se lisent encore, et c'est un mérite énorme; mais il faut confesser que leur lecture n'a rien d'entraînant.

Les *Portraits et Pastels,* que M. Routhier publia deux ans après, en 1873, sous le pseudonyme bientôt connu de tous de Jean Piquefort, sont beaucoup plus *piquants,* ainsi que le veut du reste le nom d'emprunt choisi par l'auteur. Par la plume de Jean Piquefort, Casgrain, Larue, Marmette, Fréchette et Fabre sont rabroués avec verve et avec entrain. On ne s'ennuie pas! Ecrits pour le *Courrier du Canada,* ces *portraits et pastels* n'étaient d'ailleurs qu'une réponse aux *silhouettes littéraires* de Placide Lépine (nom de plume de l'abbé Casgrain), parues dans l'*Opinion publique* en 1872. C'était par conséquent de la polémique, un genre qui expose toujours aux exagérations et à la violence. Vers le même temps, M. Routhier soutint, dans les journaux, d'ardentes controverses contre Fréchette et Dessaulles. Tout cela se retrouve dans la collection des *Guêpes canadiennes,* publiées, en 1881 et 1883, à Ottawa, par Aug. Laperrière. C'est tout à fait réjouissant à lire. M. Routhier, comme ses contradicteurs, s'exerçait de plus en plus au métier d'écrire, et il ne réussissait pas mal, sans doute. Ce n'est pas par là surtout, cependant, à notre avis du moins, qu'il vivra dans notre monde des lettres.

Son livre de poésies *Les Echos,* paru en 1882, lui promet davantage. Il est même une de ces poésies qui est pour sa mémoire un sûr garant d'immortalité: c'est son chant national *O Canada, terre de nos aïeux.* M. Routhier explique lui-même qu'il a intitulé son recueil *les échos,* parce que, selon lui, la poésie, qu'on l'appelle chant ou harmonie, n'est vraiment qu'un *écho* des chants et des harmonies que le poète entend et qui lui viennent d'un monde idéal. Et, comme c'est Dieu, la patrie et la famille qu'il a voulu célébrer dans ses divers poèmes, il divise ses chants entre ces trois rubriques: *échos évangéliques, échos patriotiques, échos domestiques.* Il y a, dans ce petit volume de 300 pages, environ 6,000 vers, qui touchent à bien des sujets. La sincérité et l'ardeur des généreux sentiments qu'ils expriment ne sauraient faire de doute à personne. En plus, ils se tiennent bien, ces vers, sur leurs douze ou huit pieds, et il est évident que les chinoiseries de la rime, de la césure ou de l'hémistiche n'embarrassent guère la plume alerte qui les met au monde. Il nous paraît d'une façon générale cependant que l'envolée poétique, la vraie, leur fait un peu défaut. Certes, le poète s'émeut souvent, son vers vibre ou éclate, il est correct et souvent gracieux ou touchant, mais rien de plus. Nous voulons citer quelques strophes, qui donnent la note et indiquent la manière de l'auteur.

Celle-ci, par exemple, écrite pour le jour de l'an 1869, et par laquelle débute une jolie scène de famille:

La nuit pliait au loin son écharpe étoilée,
A travers les rideaux l'aurore souriait,
Et sous les feux du jour le givre flamboyait
Comme une plaque d'or richement ciselée.
Sur les ailes du temps, qui toujours s'enfuyait,
Une nouvelle année apparaissait encore,
Radieuse d'espoir, belle comme l'aurore !...

Et cette autre, au Christ ressuscité :

Après trois jours passés dans l'ombre et le mystère,
Son sépulcre soudain rayonne et resplendit ;
Ses gardes éperdus sont tombés contre terre :
Il est ressuscité, comme il l'avait prédit...
Il est ressuscité ! Sur sa chair virginale,
La douleur n'aura plus d'empire désormais.
Il est ressuscité ! Sa victoire est finale,
En tous lieux il vivra glorieux à jamais.

Tout le monde connaît la première strophe du chant national que la musique de Calixa Lavallée a rendu si populaire. Citons-la de nouveau cependant. Du milieu de tant d'autres il convient de la choisir encore pour la mettre à l'honneur :

O Canada ! terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux.
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix !
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits,
Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits.

* * *

2o — Nous avons de M. Routhier cinq volumes de récits de voyages : *En canot* (1881) ; *A travers l'Europe* (2 vols) (1881 et 1883) ; *A travers l'Espagne* (1889) ; *De Québec à Victoria* (1893).

En canot, c'est le récit d'un court voyage que l'auteur fit en juillet 1880, *en canot,* au lac Saint-Jean, avec deux visiteurs français distingués : MM. Claudio Jannet et de Foucault. C'est un petit volume in-16 de 200 pages. L'on sait

que la nature au Saguenay est riche et belle. Le narrateur ne se lasse pas de l'admirer. Au récit du voyage proprement dit il mêle celui de plus d'une aventure que rappellent les lieux qu'il parcourt. L'inoubliable Père Lacasse — qui vient de mourir quelques mois après M. Routhier — accompagnait les excursionnistes dans cette course *en canot* et d'authentiques sauvages montagnais avaient charge des rames et de l'aviron. On comprend qu'en pareille occurrence, la plume du juge ait eu de l'aise à se mouvoir. De la bonne humeur, de la gaïeté, des chansons et des chansonnettes, qu'on compose au fur et à mesure... des histoires d'excentrique, comme celle de lord G. (p. 101), et puis des descriptions et des réflexions morales jaillies de source, voilà tout le livre, un livre un peu trop sans façon peut-être, et où il y a des longueurs, encore qu'il soit petit, mais un livre qui en somme se lit bien et fait aimer la riche nature canadienne.

A travers l'Europe, dont le premier tome parut en 1881 — comme *En canot* — et le deuxième en 1883, est un ouvrage d'une autre portée. Les deux volumes in-8 ont chacun environ 400 pages. Ils nous racontent naturellement le voyage du juge Routhier *à travers l'Europe,* ainsi que leur titre commun le fait supposer. L'auteur avait fait un premier séjour en Europe en 1875-76. Il avait recueilli de nombreuses notes et impressions sur sa première traversée, sur l'Irlande, sur l'Ecosse, sur l'Angleterre, sur la France, Paris, le midi, le pays du soleil, sur l'Italie et sur Rome. Revenu à Québec, tout en vaquant à ses fonctions de juge pour le district du Saguenay, il commença de rédiger ses notes, et, en 1881, le premier volume d'*A travers l'Europe* parut. Il s'arrêtait au milieu du séjour de M. Routhier à Paris. En 1883-84, M. le juge retourna aux vieux pays, et son second volume, paru en 1883, qui pourrait s'intituler *de Paris à Rome par le midi et le pays*

du soleil, s'enrichit des considérations et réflexions du second voyage ajoutées à celles du premier. Seulement, l'auteur a gardé l'ordre de son premier itinéraire. Nous cheminons avec lui, le long de ses huit cents pages, par la route que nous avons dite — soit, de Québec en Irlande, en Ecosse, en Angleterre, en France et en Italie. Le voyage se termine au pied de l'obélisque du Vatican :

> Il est là, droit et fier, ce géant d'un autre âge,
> Elevant jusqu'au ciel son front majestueux ;
> Il rit de la tempête et chante quand l'orage
> Vient briser à ses pieds ses flots tumultueux. [4]

A travers l'Espagne, qui fut publié en 1889 et raconte le voyage de M. Routhier, effectué en ce pays au cours de l'hiver 1883-1884, est en fait comme le troisième volume de *A travers l'Europe*. Il mesure lui aussi ses quatre cents pages et, à l'exemple de ses deux aînés, est riche d'histoire et de considérations heureuses. La plus grande partie du livre se compose des lettres que, durant sa randonnée au pays du Cid, le voyageur avait adressées au journal *La Minerve* de Montréal. Avant de les mettre en volume, ces lettres, l'auteur les a naturellement revues, corrigées et considérablement augmentées. Il y a joint quelques études faites subséquemment sur l'histoire, la littérature et le théâtre de l'Espagne. Burgos, L'Escurial, Madrid, Tolède, Cordoue, Grenade, Séville, Cadix, Gibraltar, et tous leurs souvenirs et toutes leurs richesses, défilent sous les yeux et devant l'âme du lecteur. Puis, ce sont des études de genre. Enfin, M. Routhier ajoute à tout cela quatre chapitres, où il narre les péripéties d'un voyage qu'il fit, avec l'une de ses filles, à la suite de celui d'Espagne, dans le nord de l'Afrique, à Tanger, à Alger, au désert, à Constantine, à Tunis et à Carthage.

---

[4] *A travers l'Europe*, vol. II, p. 401.

On a reproché à M. Routhier d'avoir, dans ces divers récits, largement exploité les livrets-guides et les livres d'histoire qu'il avait à sa disposition. Il est certain qu'il ne se gêne pas pour faire souvent de longues et larges citations. Mais, franchement, où est le mal? L'histoire ne s'invente pas, les monuments qu'on visite ont été décrits souvent par des spécialistes, les moeurs des gens ont été étudiées par des habitants des pays qu'on traverse qui les comprenaient mieux qu'un étranger ne saurait le prétendre. Alors, pourvu qu'on garde son indépendance d'esprit et sa liberté de jugement pour raconter, décrire et apprécier, pourquoi s'interdire de profiter des connaissances d'autrui ? Or, M. Routhier, s'il cite beaucoup, ne se fait pas faute non plus de juger par lui-même, de penser et de réfléchir en homme d'esprit et en homme de coeur, en chrétien surtout, sincère autant que convaincu. N'est-ce pas suffisant pour que ses livres intéressent et soient bien à lui ?

Que d'exemples nous pourrions citer, qui le démontrent parfaitement ! Contentons-nous de quelques-uns.

Au pied de la Tour de Londres :

C'est l'antiquité monumentale par excellence de Londres... Elle a été le palais des anciens rois normands, qui l'avaient fortifiée comme une citadelle. Elle est ensuite devenue une prison d'Etat. Elle a vu quelques joies, beaucoup de douleurs et de grands crimes. En cela sa vie ressemble un peu à toute vie humaine. Elle a vu naître quelques personnages célèbres. Elle en a vu souffrir et mourir des milliers. Si elle pouvait parler, nous serions plus épouvantés qu'intéressés par les horreurs qu'elle nous raconterait...

O instabilité des destinées humaines! Tes annales se trouvent toutes faites dans celles de cette Tour de Londres! Le visiteur ne peut rester froid quand il les feuillette un instant.[5]

---

[5] *A travers l'Europe*, t. I, p. 141.

A Notre-Dame de Paris :

Le caractère propre de l'architecture gothique est imposant, sévère et religieux. Tout d'abord il attriste, il assombrit, il vous rappelle que vous êtes un prisonnier et un exilé sur cette terre, que la vie est pleine d'ombres et de mystères, d'obscurités et de tristesses, que la tombe est la dernière demeure de chacun. Mais tout-à-coup un rayon de lumière descend sur vous du vitrail colorié ! Il réveille au fond de votre coeur une immortelle espérance. La nuit où vous nagiez s'illumine, et, par delà les mondes réels, vous apercevez l'idéal, l'immatériel, l'infini. [6]

Devant Saint-Pierre de Rome :

Saint-Pierre est, si je puis m'exprimer de la sorte, la pétrification de l'Eglise comme le pape est la personnification visible de son chef invisible. Saint-Pierre, c'est la grande société divino-humaine faite monument. Saint-Pierre, c'est l'épouse du Christ qui a pris un corps, bâti en pierre, sur la pierre, par Pierre et pour Pierre. C'est le monument des monuments et le plus beau temple que la main de l'homme ait jamais élevé en l'honneur de la divinité. [7]

En évoquant, à Grenade, le souvenir de Charles-Quint :

Quel étonnement doivent éprouver les souverains et les hommes d'Etat de nos jours, s'ils lisent l'histoire de Charles-Quint, en le voyant abdiquer librement et se renfermer dans un cloître pour se préparer à mourir ! Penseur profond, homme d'Etat habile et ambitieux, conquérant de plusieurs royaumes, il gouvernait l'Europe depuis plus de trente ans et il n'avait encore que 55 ans, c'est-à-dire l'âge où les hommes publics d'aujourd'hui font encore toutes les folies... Il avait fait neuf voyages en Allemagne, six aux Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre et deux en Afrique. Il lui en restait encore un à faire, le plus court et le plus long, le plus rapide et le plus dangereux : le voyage de cette vie à l'autre. Pour traverser cet inconnu, il crut que le meilleur véhicule serait la cellule

---

[6] *A travers l'Europe*, t. I, p. 261.

[7] *A travers l'Europe*, t. II, p. 277.

d'un couvent. Ce n'est pas moi qui l'en blâmerai. Je connais trop cette vie et je crois trop fermement à l'autre.[8]

Le cinquième volume des récits de voyages de M. Routhier, *De Québec à Victoria,* nous ramène au pays. C'est à travers le Canada, cette fois, que l'infatigable écrivain nous fait voyager, et cela, dans des circonstances exceptionnelles. Au printemps de 1892, les directeurs du grand chemin de fer canadien du Pacifique accordèrent au célèbre missionnaire oblat, le vieux Père Lacombe, dont l'influence sur les sauvages leur avait été si utile lors de la construction de leur voie ferrée, d'organiser une excursion vers les régions de l'Ouest. L'idée était de montrer aux autorités religieuses catholiques de l'Est, à qui l'Ouest doit d'avoir été évangélisé, quels progrès merveilleux la civilisation chrétienne avait accomplis sur les deux versants des Rocheuses. Sept évêques et quinze prêtres importants firent le voyage, sous la direction personnelle du Père Lacombe. M. le juge Routhier les accompagna en qualité d'historiographe. On partit de Montréal le 16 mai 1892. Le voyage dura près de deux mois. *De Québec à Victoria* parut en 1893. Il nous est impossible de penser à analyser, même succinctement, tout ce que ce volume de M. Routhier raconte de la topographie, de l'histoire et des traditions et coutumes des pays visités, des incidents et des fêtes qui marquèrent le passage dans l'Ouest de l'*excursion épiscopale,* ainsi que l'on disait. Suivant son habitude, le narrateur sait heureusement emmêler les événements qu'il vit et ceux que l'histoire des pays parcourus évoque. S'il est agréable et intéressant de suivre M. Routhier *à travers l'Europe,* c'est encore plus impressionnant pour un Canadien, cela va de soi, de l'accompagner *de Québec à Victoria.* A propos d'une célébra-

---

[8] *A travers l'Espagne,* p. 113.

tion, par exemple, organisée en l'honneur des excursionnistes, qui eut lieu à Saint-Albert, et à laquelle le grand Mgr Taché, qui recevait les voyageurs au nom des missionnaires de l'Ouest, prit la parole, M. Routhier ramasse en quelques lignes tout le sujet de son livre, puisque c'était celui de l'*excursion épiscopale* de Québec à Victoria :

> Comment aurions-nous pu rester insensibles en voyant cet illustre missionnaire (Mgr Taché), vieilli avant l'âge par ses travaux apostoliques, accablé par des maladies prises dans ses longues courses d'hiver à travers les solitudes, regardant venir la fin de sa carrière (il commentait le *Nunc dimittis*) et contemplant, avec la tendresse émue d'un père et les saintes joies d'un apôtre, les succès merveilleux de son oeuvre, les gloires et les grandeurs de l'avenir. Ah! quelle page vivante d'histoire ecclésiastique au Nord-Ouest il nous a faite alors! Et combien je regrette qu'il ne l'ait pas écrite lui-même, comme lui seul aurait su le faire! [9]

* * *

3o — M. Routhier a écrit deux livres historiques: *La reine Victoria et son jubilé* (1898) et *Québec et Lévis* ou simplement *Québec* (1900) : deux romans: *Le Centurion* (1909) et *Paulina* (1918) ; et un drame: *Montcalm et Lévis* (1918).

En juin 1897, la reine Victoria d'Angleterre célébrait le jubilé de diamant de son couronnement. Naturellement, des fêtes splendides solennisèrent l'événement. M. Routhier y assista. L'année suivante (1898), il publiait *La reine Victoria et son jubilé.* Le distingué juge touchait alors à la soixantaine. Toujours, nous l'avons déjà dit, il a su rester jeune et enthousiaste. Nulle part ailleurs, nous semble-t-il, il ne l'a montré davantage que dans ce livre. C'est un vrai dithyrambe à l'honneur de l'illustre reine et à la gloire de son jubilé.

---

[9] *De Québec à Victoria*, p. 194.

Osons même dire franchement qu'il nous paraît y avoir là un peu d'excès. On peut être loyal sans aller jusque-là. Le volume, qui est illustré, se divise en deux parties: *Eloge historique de Sa Majesté* et *Le jubilé.* A son ordinaire, l'auteur, en décrivant les fêtes de Londres, trouve l'occasion de glisser au bon moment des réflexions qui font penser loin. Notons-en une. C'est au cours de la grande procession. M. Routhier se demande quelles doivent être les impressions de la vieille souveraine, alors qu'après avoir fait un retour sur le passé elle s'interroge pour savoir ce que sera l'avenir. M. le juge pense qu'elle doit être rassurée sur la solidité de sa dynastie. Commentant le mot de Napoléon à la naissance du roi de Rome "L'avenir est à moi !", M. Routhier écrit :

> Si donc, en contemplant ses héritiers présomptifs, notre glorieuse reine se pose la question de l'avenir, elle peut répondre avec plus de certitude que Napoléon: " L'avenir est à moi ! " Après elle, qui sera roi ? Son fils. Et dans 25 ou 30 ans ? Son petit-fils. Et dans 50 ans? Son arrière-petit-fils, qui fait aujourd'hui ses premiers pas et qui balbutie à peine le nom de son aïeule. En évoquant cette suave figure d'enfant, la vénérable aïeule sourit. Peu à peu, ses propres souvenirs d'enfant lui reviennent en foule... On dirait que nous faisons le tour de la vie comme nous faisons celui du globe et qu'à la fin du voyage nous nous retrouvons au point de départ... [10]

Québec, grand in-4o illustré, paru en 1900, s'est appelé d'abord *Québec et Lévis.* Aux 350 pages de texte de M. Routhier, l'éditeur, M. Alphonse Leclaire, avait ajouté 150 pages de biographies et monographies d'intérêt local et transitoire, qui ont disparu de l'édition définitive. De même le titre *Québec* a remplacé *Québec et Lévis.* Un éditeur a droit, sans doute, d'assurer le succès financier de sa publication. Ne chicanons pas. Mais ce livre devait naturellement s'appeler

---

[10] *La reine Victoria et son jubilé,* p. 126.

Québec tout court. On y est venu, c'est tout ce qui importe. Le genèse de ce nouveau volume est facile à comprendre. A l'aurore du XXe siècle, on avait demandé à M. le juge Routhier d'écrire un livre sur sa ville. " Celui qui a connu et aimé Québec, écrit-il, dans son *introduction,* ne l'oublie jamais... Redire sa dramatique histoire et ses légendes, ses infortunes et ses grandeurs, peindre les beautés et les charmes de sa pittoresque nature, faire parler les lieux où elle subsiste depuis trois siècles, interroger les pierres de ses monuments et de ses ruines, voilà le travail que l'on m'a confié, et je le commence avec amour, plein d'admiration et d'enthousiasme pour mon sujet. " Ce travail, qu'il commençait avec amour, M. Routhier l'a conduit à son terme, comme tous les autres, avec un remarquable succès. Tour à tour, le long de ses 350 pages, le pittoresque, le symbolisme, la légende et l'histoire de Québec se déroulent sous nos yeux. Et ce sont de bien belles pages. Qu'on nous permette d'en citer une qui cristallise en quelque sorte toute la pensée du livre. M. Routhier a conduit ses lecteurs sur les plaines d'Abraham et il se demande ce qu'il adviendra des fils de sa race :

Cet effacement de la France de la carte d'Amérique entraînera-t-il celui de la race française? Non. Le jeune arbre transplanté par elle aux bords du Saint-Laurent y a déjà poussé des racines vivaces et c'est en vain que les plants anglo-saxons l'entoureront de leurs hautes futaies et le jetteront dans l'ombre. Ils ne l'étoufferont pas. Non, la race française n'a pas trouvé la mort sur les plaines d'Abraham. La France seule y est tombée dans la personne de Montcalm. L'épée d'Albion a tranché le cordon ombilical qui unissait la mère à l'enfant ; mais l'enfant est né viable, et il vivra, en ne gardant avec sa mère que des liens d'amour filial... Quel sera l'avenir de cette race ? Dieu seul le sait ! Mais quand le besoin de rêver m'entraîne vers le mélancolique plateau où se livra la suprême bataille, il m'apparaît comme un autel sur lequel l'élite des guerriers de France a fait l'offrande de son sang pour la patrie. Je ne puis croire que ce sang ait

été versé en vain. Si Dieu ne l'a pas accepté pour le succès de la France, il a dû l'accepter pour l'avenir de la Nouvelle-France ! [11]

Le Centurion et *Paulina,* les deux romans que nous devons à la plume toujours féconde de M. Routhier, étaient, croyons-nous, les enfants chéris de sa vieillesse. Il y avait mis, plus encore si possible que dans ses autres livres, tout son coeur et toute son âme. Le premier parut en 1909, et, selon l'expression de l'auteur, c'est *un roman des temps messianiques.* L'autre parut en 1918, et c'est *un roman des temps apostoliques.* Ils sont bien de toutes façons frère et soeur. En voici le thème.

Le *Centurion* Caïus, c'est le centurion du calvaire, celui qui proclama que Jésus était vraiment le fils de Dieu. Il est romain. Au début du récit, il commande une petite garnison romaine au bourg de Magdala, sur les bords du lac de Génésareth. Il y étudie l'histoire, la langue et les moeurs du peuple hébreu. Il en est enthousiaste. Il correspond avec son ami Tullius resté à Rome. Il lui parle surtout du grand prophète, qu'acclame le peuple de Judée, qui fait des choses merveillleuses et qu'on croit être le Messie. Il connaît aussi Myriam, qui sera Marie-Madeleine. Tullius lui annonce un jour que le vieux sénateur Claudius, dont la fille aînée Claudia a épousé Pontius Pilatus, s'en va en Judée, chez Pilate même, avec sa fille cadette Camilla. Le roman d'amour va s'ébaucher entre Caïus et Camilla. Comme Caïus à Tullius, Camilla envoie des lettres à sa mère, à Rome. Les faits se déroulent. Caïus s'en va à Jérusalem, où il revoit Camilla qu'il avait connue à Rome. Deux autres amoureux s'empressent bientôt auprès de Camilla, Gamaliel et Onkelos. Camilla en tient plutôt pour Caïus, qui est romain comme elle, tandis que les

---

[11] *Québec et Lévis,* pp. 199 et 201.

deux autres sont le premier juif, le second grec. Caïus se sent attiré vers Jésus. Le vieux Claudius l'avertit que lui, païen, ne donnera jamais sa fille à un disciple du Nazaréen. Au calvaire, Caïus — le centurion — se convertit. Il perd Camilla... Mais non, au lendemain de la résurrection, Claudia (la femme de Pilate) et Camilla se font chrétiennes, le vieux Claudius aussi. Tout s'arrange, ainsi qu'il convient dans un roman, et, après la Pentecôte, au cénacle même, Caïus épouse Camilla.

Paulina, c'est la fille du proconsul de Chypre, Sergius Paulinus, qui s'est converti à la foi chrétienne, tandis que sa femme et sa fille sont restées païennes. Sous les portiques du temple de Jérusalem, Paulina rencontre Agrippa, fils de Félix, prince qui aspire au royaume de Judée. Le classique coup de foudre se produit. Mais, voilà que Paulina, touchée par la grâce, se convertit comme son père à la foi chrétienne. Agrippa la suivrait dans la voie du salut, si sa mère, toujours païenne, ne l'en empêchait en lui montrant qu'il va perdre le royaume auquel sa naissance et ses relations politiques le destinent. Paulina signe de son sang la confession de sa foi et meurt martyre au milieu des flammes. Agrippa, tombé dans la débauche, s'en va périr à Pompéi, sous les laves du Vésuve.

Mais, au fond, ni Caïus, le centurion, ni Paulina, la fille de Sergius, ne sont les vraies figures centrales de ces deux romans. Dans le premier, la grande figure, c'est celle de Jésus de Nazareth; dans le second, c'est celle de saint Paul. Sous le voile de ses fictions, ce sont les temps messianiques et les temps apostoliques, c'est l'Evangile et ce sont les Actes des apôtres, que M. le juge Routhier a voulu évoquer, exposer, faire comprendre et faire aimer. Il n'est pas, sans doute, de plus audacieuse entreprise. On a beaucoup parlé du *Centu-*

rion et de *Paulina,* du *Centurion* surtout, qui date déjà de douze ans. Ces livres ont été loués par les hommes les plus autorisés. L'un porte l'*imprimatur* du maître du sacré palais à Rome, le Père Lépidi; l'autre, celui du vénéré cardinal Bégin. Le Père Louis Lalande et l'abbé Camille Roy ont salué avec faveur la naissance du *Centurion,* dont l'*Osservatore romano* a dit qu'il était un chef-d'oeuvre de pénétration. Mgr Paquet a écrit que *Paulina* était "de l'apologétique en action". Le *Centurion* a été traduit en plusieurs langues. On connaît la boutade de M. Armand Lavergne qui, voulant peut-être protester contre l'éclat parfois fulgurant des envolées littéraires de M. Routhier, a demandé, en pleine chambre de Québec, s'il avait été traduit en français! Il y a plus. Nous avons sous les yeux une lettre personnelle d'un auteur canadien des plus distingués (Laure Conan), qui reproche, avec justesse,des faiblesses, des exagérations, d'étranges anachronismes de ton à l'auteur du *Centurion.* Sans doute, on en pourrait trouver dans *Paulina.* C'est que mettre ainsi Notre-Seigneur en scène, et plus tard saint Paul, c'est presqu'une gageure. " Il faut, pour mener à bien une oeuvre aussi considérable, a écrit M. l'abbé Camille Roy du *Centurion,* des convictions religieuses fortes et actives, l'expérience des voyages aux pays orientaux, surtout un talent littéraire éprouvé que n'effraient pas les entreprises hardies... Or, ajoute-t-il, M. Routhier est un chrétien, un convaincu militant, il fut un jour pèlerin et touriste, et sa plume est justement capable d'oser ! " Il est certain, dans tous les cas, que M. Routhier, dans ses deux oeuvres d'imagination, a voulu, avant tout et par-dessus tout, chanter sa foi et faire connaître et aimer nos livres saints, notre histoire sainte, Notre-Seigneur et son grand apôtre Paul. Répétons que l'entreprendre, sous cette forme du roman, était très audacieux, et, qu'en face de pareilles oeuvres, "on éprouve d'abord un certain malaise", comme l'écrivait M. le comte d'Hausson-

vill à propos d'un livre de Reynès-Monlaur. Mais, dans les livres de M. Routhier, quelles que soient leurs faiblesses, comme dans ceux de Reynès-Monlaur, la pensée est si profondément chrétienne et la forme si respectueuse toujours que peu à peu le malaise se dissipe et qu'on se laisse aller au charme de cette évocation des temps messianiques ou des temps apostoliques. Si nous osions, pour terminer et dire tout notre sentiment, nous ferions nôtres au sujet des deux romans de M. Routhier les paroles que Mgr Bruchési lui adressait publiquement en 1907 au sujet du *Centurion,* qui allait bientôt paraître, et dont M. le juge venait de nous entretenir longuement à l'Union catholique de Montréal: " Mme Reynès-Monlaur me demandait un jour mon avis sur son beau livre le *Rayon.* Je ne fus pas sans être embarrassé. L'Evangile est un livre si saint, qu'il faut traiter avec tant de respect! Mais j'avais lu son livre et je pus lui dire: " Madame, si vous m'eussiez consulté sur votre projet d'écrire un livre en marge de l'Evangile, je vous en aurais certainement dissuadée; mais si vous m'eussiez fait voir votre manuscrit, je vous aurais dit sans doute: imprimez-le. "

Montcalm et Lévis, drame historique en cinq actes, parut en même temps que *Paulina* en 1918. Le titre indique assez par lui-même, à des Canadiens français, quel est le thème de ce drame. Il n'a jamais été représenté. L'auteur nous explique dans un appendice qu'il en fut sérieusement question en 1916. Mais l'acteur français, M. Gandrille, qui l'avait entrepris et avait même distribué les rôles, appelé sous les armes, dut partir pour la France. N'ayant jamais assisté qu'aux représentations " classiques " du Trocadéro à Paris, nous n'avons aucune compétence pour juger de la valeur d'une tragédie. Il nous semble, cependant, que le drame de M. Routhier n'en est pas un. C'est de l'histoire, une belle page certes, mais de

l'histoire dialoguée tout simplement. Les amours du chevalier de Lévis, le brillant second de Montcalm, avec Gisèle de Lanaudière, petite-fille de Madeleine de Verchères — héroïne imaginée par l'auteur et qui n'a jamais existé — n'intéressent guère. Cette page d'histoire est trop dramatique pour être mise en drame. On sent que tout ce que l'auteur imagine en marge des faits est factice et conventionnel. M. Routhier a réussi à bâtir des dialogues très vivants. Il nous semble qu'il n'est pas allé plus loin. De toutes ses oeuvres, c'est son *Montcalm et Lévis* qui nous paraît la moins réussie, ce qui ne veut pourtant pas dire que ce drame soit sans mérite.

(À SUIVRE)

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

Le Canada français *

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA PAROISSE

LE 19 mai 1642, selon Dollier de Casson,[1] M. de Maisonneuve, le Père Vimont et leurs quarante-deux compagnons, après avoir dressé une tente à Ville-Marie, sur les bords du Saint-Laurent, y installèrent le Saint-Sacrement. Comme ils manquaient d'huile pour la lampe de rigueur,ils attrapèrent des *mouches à feu* (lucioles). Ils les enfermèrent dans une bouteille de verre blanc et illuminèrent ainsi l'autel improvisé: " façon admirable et belle", dit Dollier, " et toute propre à honorer, conformément à la rusticité de ce pays barbare, le plus adorable de nos mystères. "

Deux cent soixante-huit ans après, en septembre 1910, au même endroit, des catholiques du monde entier se prosternaient devant le même adorable mystère. Là où les lucioles avaient jeté une faible lumière, des milliers d'ampoules électriques éclairaient de leurs rayons éblouissants une ville de 600,000 âmes. Au lieu de quarante-quatre colons, 500,000 personnes attestaient, avec leur foi à la présence réelle, la puissance d'expansion de l'Eglise catholique.[2]

L'heure est venue de nous incliner, à notre tour, devant cette puissance. Plus que toutes les autres causes énumérées jusqu'ici, c'est elle qui explique la permanence au Canada de l'esprit catholique et français. Acceptons-en l'aveu de l'historien protestant Parkman: " Une grande institution se dé-

---

* Suite des conférences prononcées à Paris (avril-juin 1920).

[1] *Histoire de Montréal*, p. 38.

[2] Finley (trad. Boutroux) : *Les Français au coeur de l'Amérique.*

tache en plein relief du tableau de l'histoire du Canada : c'est l'Eglise de Rome. Plus encore que la puissance royale, elle a modelé le caractère et préparé les destinées de cette colonie. Elle en a été la nourrice et, pour tout dire, la mère." [3]

I — Histoire de l'Eglise canadienne [4]

Voyez de quels sentiments religieux s'inspirent, dès le début, ceux qu'on a chargés de façonner la nation nouvelle. [5] Toutes les commissions royales, depuis celle de Cartier en 1534 jusqu'à celle de Vaudreuil en 1755, prescrivent aux gouverneurs " d'appeler les peuples non convertis, par toutes les voies les plus douces qu'il se pourra, à la connaissance de Dieu et aux lumières de la religion catholique, apostolique et romaine ". Les sauvages ainsi convertis " seront censés et réputés naturels françois... sans aucunes lettres de déclaration ni de naturalité ". Les envoyés n'ont qu'une ambition. Cartier part pour le Canada " à dessein non d'y acquérir tant de biens que d'honneur et gloire de Dieu ". Sur son lit de mort, Louis Hébert déclare : " J'ai passé les mers pour venir secourir les (sauvages), plutôt que pour aucun intérêt particulier. " Les *Associés de Montréal* ont en vue " de travailler purement à la gloire de Dieu et au salut des âmes ".

Pour assurer l'exécution de ces pieux desseins, les autorités politiques écartent de la colonie tous ceux dont le caractère en aurait compromis le succès. Ce fut le cas pour les huguenots, en 1627 d'abord, puis les 6 et 18 mai 1628. Pendant les vingt-trois années de leur possession antérieure, ils n'avaient

---

[3] *The Old Regime*, 1874, p. 400.

[4] Fournet, p. s. s. : *Le catholicisme au Canada* (Vacant et Mangenot : *Dictionnaire de théologie*).

[5] Groulx (abbé Lionel) : *La naissance d'une race*, pp. 109-132.

pas fourni au Canada un seul colon. Ennemis du roi et de la patrie, ils auraient occasionné la discorde religieuse. De plus, on renvoie en France la marchandise suspecte, les *indésirables* d'aujourd'hui. L'on n'admet que des recrues " de bonne souche, de moeurs honnêtes et de pratique catholique ".

Nul n'exerce, sur ces recrues, autant d'influence que les autorités religieuses. Les Jésuites, en 1611 puis en 1632, les Récollets, en 1615 puis en 1670, s'installent auprès des colons et les suivent dans toutes leurs expéditions. Quelques-uns, comme Marquette, leur tracent même la route. Des chrétientés s'organisent sur tous les points. Elles ont à leur tête les trois Lallemant, les Pères Lejeune, Charlevoix, Bréboeuf, Jogues, Viel, Garnier, Chabanel, Poncet et Garreau. Les prêtres séculiers se joignent bientôt à leurs collègues réguliers. Les uns, comme les messieurs de Saint-Sulpice, qui étaient dix-huit en 1666, viennent de France. Les autres, au nombre de cent cinquante d'après Tanguay,[6] sont nés au Canada : tel ce Granier de Saint-Sauveur dont la crypte des Carmes garde les ossements sacrés. Ils ont des paroisses vastes comme des diocèses, des chapelles étroites et pauvres comme des étables. Ils passent leurs journées en courses de missions. La façon joyeuse dont ils s'acquittent de leur rude tâche leur assure déjà sur le peuple cette emprise dont bénéficie encore aujourd'hui notre clergé plébéien. Celui d'alors est aidé dans son ministère par des femmes à l'âme vaillante, des femmes dévouées aux oeuvres d'enseignement comme de charité, des femmes à l'esprit pratique et mystique tout à la fois. Elles écrivent des choses comme celle-ci[7] : " Si nous avons quelque peine dans le Canada, c'est de n'en pas avoir

---

[6] *Répertoire du clergé.* Cf. Allaire : *Dictionnaire du clergé* (*Les anciens*).

[7] Marie de l'Incarnation : *Lettres* (éd. Richaudeau), I, 76.

et de ne pas assez souffrir." C'est une trinité de saintes que forment la Mère Marie-de-l'Incarnation, la soeur Marguerite Bourgeoys et Mlle Jeanne Mance. Elle dépasse à peine en vertus cette autre trinité, celle de leurs bienfaitrices, la duchesse d'Aiguillon, Mme de la Peltrie et Jeanne LeBer la pieuse recluse.

Si tous ces ouvriers exercent tant d'empire sur les colons, c'est qu'ils ont, pour leur assurer l'unité d'action, des patrons de premier ordre. Sans doute nos évêques, leurs chefs, hommes de Dieu par fonction, furent aussi par devoir des hommes d'Etat. Membres du Conseil souverain, ils y avaient une voix d'autant plus efficace qu'ils occupaient un poste inamovible et connaissaient mieux les vrais besoins de la population. Ce pouvoir prépondérant, ils ne s'en sont jamais servi que pour soustraire la colonie aux maux qui l'auraient décimée: tracasseries du césarisme, prétentions du gallicanisme, illusions du jansénisme, désordres de l'alcoolisme, tares de l'immoralité, dangers de la colonisation pénitentiaire. Ils avaient d'ailleurs acquis cette autorité politique, par la force des choses, de la complicité des Compagnies et de quelques gouverneurs qui se déchargeaient sur eux des soucis d'ordre même matériel.

Néanmoins, c'est par leur action religieuse qu'ils s'imposèrent surtout à l'esprit du peuple. On vante beaucoup Las Cases, qui fut un grand politique d'abord. Qu'est-il en regard de Mgr de Montmorency-Laval, de Mgr de Saint-Valier? Ceux-ci furent avant tout des évêques, même de simples missionnaires. Mgr de Laval parcourut, tantôt à pied, tantôt à cheval, parfois en canot et souvent en raquettes, la majeure partie de l'Amérique du Nord, que son diocèse englobait presque toute. En 1725, son successeur avait déjà organisé en paroisses la plupart des quatre-vingt-deux districts établis par le

Conseil d'état du roi en 1722.[8] Il avait, comme son prédécesseur du reste, doté la colonie d'un esprit religieux si intense que les visiteurs, ne sachant comment exprimer assez leur admiration, l'appelleront couramment " le saint Charles-Borromée du Canada ".

Dans ce monde pieux on ne saurait nier que certaines défaillances locales et temporaires se sont produites. Les beuveries des " coureurs des bois ", les blasphèmes des hommes de chantiers, les orgies de la soldatesque après le licenciement de ses bataillons sont autant de faits indiscutables. La preuve pourtant que ces affections n'étaient pas invétérées, c'est que, aux premières heures de la conquête anglaise, une seule préoccupation hante l'esprit du peuple et de ses gouvernants. Mgr de Pontbriand était mort à Montréal le 8 juin 1760, neuf mois après la capitulation de Québec, trois mois avant celle de Montréal. Eh bien ! dans cette dernière capitulation comme dans le traité de Paris de 1763, ce qui tient au coeur de tous et avant tout, plus encore que le maintien de la législation française, c'est la sauvegarde de la religion catholique,la survivance de l'Eglise et de la foi canadiennes par la continuation de la hiérarchie. On est tellement préoccupé de cet objet suprême que l'on ose proposer à la ratification d'Amherst, à Montréal, cette clause 30e, véritablement ineffable : " Si par le traité de paix le Canada demeurait au pouvoir de Sa Majesté britannique, Sa Majesté très chrétienne continuerait à nommer l'évêque de la colonie" ! Au bas, Amherst écrivit avec raison " Refusé " et, plus tard, Mgr Plessis glissa dans la marge cet intelligent commentaire : " Croire que le roi de France a des grâces d'état pour le choix des évêques, demander que ce soit lui qui nomme à l'évêché d'un pays qui n'est plus sous sa juridiction, voilà une absur-

---

[8] *Edits et ordonnances*, I, 443-462.

dité bien capable de faire rejeter ce trentième article, comme cela est arrivé !" [9] Absurde tant que l'on voudra, la clause atteste du moins combien intense était le sentiment religieux du peuple canadien à cette époque critique.

Cette *mentalité* persévère indéfiniment à travers toute notre histoire. L'indépendance de l'Eglise canadienne à l'égard du pouvoir civil est le grand cheval de bataille. L'on se bat si bien que l'autorité anglo-protestante finit par céder devant sa conquête franco-catholique. Les deux extrémités presque du régime anglais au Canada offrent un paradoxe inouï. Dans son rapport de 1763, l'avocat général Marriott écrivait: " A mon humble avis, *le culte* peut et devrait être toléré, tandis que *les doctrines* ne peuvent être admises." L'article quatrième du traité de Paris sanctionne la première partie de cette opinion légale en statuant " le libre *exercice* de la religion catohlique ". Quant à la deuxième, voici comment l'appliquent les instructions de Georges III à Murray, le 7 décembre de la même année, ainsi que les instructions à Carleton en 1768 et en 1775: " *Vous ne devez*", prescrit le roi, " *admettre aucune juridiction ecclésiastique émanant du siège de Rome*, ni aucune autre juridiction ecclésiastique étrangère, dans la province confiée à votre gouvernement." Et voilà comment, au premier bout de notre histoire anglaise, la proscription de la hiérarchie était draconienne. Regardons maintenant à l'autre bout. En juin 1886, la cour de Rome installait à Québec le premier cardinal du Canada dans la personne de l'archevêque Taschereau. Eh bien! à la cérémonie de l'installation la couronne britannique envoyait son représentant " saluer de son hommage officiel le mémorable

---

[9] Ferland: *Mgr Plessis* (*Foyer canadien*, I, p. 129). — Sur toute cette question consulter M. Chapais: *Cours d'histoire du Canada*, I (1760-1791), 2e conférence, Québec, 1920.

événement qui *faisait* d'un évêque canadien ", ayant donc une juridiction ecclésiastique émanée du siège de Rome, " un prince de l'Eglise romaine " ![10]

Cette victoire, obtenue après un siècle et demi, coûta des luttes sans nombre. La seule élection de Mgr Briand, en 1766, exigea six années de pourparlers discrets mais tenaces. Le maintien du " libre exercice de la religion catholique ", tel qu'il est proclamé par l'*acte* de Québec de 1774, fut le fruit de dix années de rapports, de mémoires, de délégations. On avait bien reconnu au clergé le droit de percevoir la dîme; mais on l'avait exclu du bénéfice des terrains réservés aux pasteurs anglicans. On tenta aussi de le contraindre par ailleurs. Craig se refusa à donner au chef de l'Eglise canadienne le titre d'évêque, à lui abandonner l'érection des paroisses et la nomination aux cures. Il fallut toute l'énergie de Mgr Plessis pour écarter de sa route le brutal gouverneur et lui arracher ces deux prérogatives essentielles de l'épiscopat. C'est le même Mgr Plessis qui obtient du même Craig que lui et ses successeurs soient reconnus comme les chefs attitrés de l'Eglise catholique au Canada.

La Chambre canadienne, s'inspirant de cette audace, appuya enfin nos évêques. En 1851, par l'*acte* 14-15 Victoria, chap. 171,[11] elle décrétait trois principes qui forment la base intangible de tout notre droit colonial en matière religieuse:

a) La constitution et les lois de cette province garantissent à tous les sujets de Sa Majesté le droit d'exercer librement leur religion;

---

[10] Chapais: *Ibid.*, p. 60.

[11] Pagnuelo: *La liberté religieuse au Canada*, pp. 228, 258.

b) La seule restriction résulterait d'une licence outrée ou de pratiques incompatibles avec la paix et la sécurité du pays ;

c) La loi accorde une protection égale, sans distinction ni préférence, à toutes les dénominations religieuses.

Deux autres lois tiraient bientôt les conséquences de ces prémisses. L'une, en 1854, brisait le lien entre l'Etat et l'église anglicane (18 Vict., ch. 2, sect. 3). L'autre, en 1856, accordait à celle-ci l'indépendance de sa hiérarchie (19-20 Victoria, ch. 141). C'était, à l'avantage de toutes les Eglises, le coup de mort porté au césarisme, dont l'Eglise catholique, indirectement du moins, avait subi les assauts.

Elle connut aussi ceux du jansénisme et du gallicanisme. Le clergé canadien avait refusé en bloc de souscrire à la déclaration de 1682. [12] Trois fois [13], le gallicanisme tenta de briser sa résistance. Quand il luttait, en 1821 et 1824, contre l'auxiliaire montréalais de l'évêque de Québec, l'abbé Chaboillez essayait de nous ramener aux pires heures de l'ingérence royale dans la nomination des évêques. [14] En 1830, la même école posait en principe que tous les habitants tenant feu et lieu dans une paroisse ont, sur les biens de la fabrique, non seulement le domaine utile, mais encore le domaine administratif et même le haut domaine. C'est la question dite des notables. [15] Enfin, en 1837, elle tenta de faire accepter comme un dogme l'inamovibilité des curés. [16]

---

[12] Mémoire dont l'original est au séminaire de Québec et dont on trouve copie aux Missions étrangères de Paris (V. 345, 1ère partie, c. 4 fin).

[13] Pagnuelo, p. 202.

[14] *Id.*, p. 134.

[15] *Id.*, p. 209.

[16] *Id.*, p. 202.

Dans les trois circonstances, les gallicans durent retraiter. Notre gouvernement protestant ne se reconnut pas le droit de s'ingérer dans la nomination, que lui attribuait un prêtre catholique, d'un évêque catholique. Notre loi [17] déclara que les marguilliers, représentants des paroissiens, ont qualité de simples administrateurs, et non de propriétaires, des biens d'église. Le jugement rendu contre le curé Nau, par deux juges protestants sur trois, proclama en même temps l'indépendance absolue de l'évêque dans les matières spirituelles et l'abolition de l'appel comme d'abus. Il condamnait aussi les prétentions à la suprématie du roi. C'était le coup de mort porté au gallicanisme.

Le jansénisme, qui était une erreur de discipline plutôt que de doctrine, tomba de lui-même. On connut, chez nous comme ailleurs, des paroisses où le curé ne songeait même pas à voir ses fidèles faire plus que la communion pascale. Il y en eut où le curé exigeait d'eux une double confession avant de les y admettre. Mais, outre que cette réserve, ou cette rigueur, ne se généralisa pas, elle disparut à mesure que les prêtres qui l'avaient apportée de France firent place au clergé local formé à une autre école.

L'Eglise canadienne a donc eu, elle aussi, ses ennemis. Elle les a tous subjugués. Elle a le droit de nommer ses évêques, de juger ses clercs (*privilège du for*), d'ériger ses évêchés, églises, chapelles et succursales, de se régir d'après sa propre discipline. Dans Québec, les empêchements opposés à un mariage, par elle comme par toute autre Eglise, deviennent par le fait même des empêchements civils. Le mariage civil, entre catholiques, est proscrit par la loi. Jusqu'à ce jour les demandes de divorce, dont l'examen était confié au sénat

---

[17] *Code de procédure*, art. 1238

fédéral, entraînaient de tels frais que personne presque n'osait en présenter. Tout récemment, on a tenté de faire autoriser les cours supérieures des provinces à connaître de ces requêtes. Mais on avait eu soin d'exclure, lors de cette tentative malheureuse, qui d'ailleurs a échoué, la catholique et française province de Québec. L'esprit hautement social de nos députés nous a, une fois encore, soustraits à une honteuse régression.

Maîtresse de sa conduite dans le domaine du mariage, l'Eglise l'est aussi dans toutes les matières spirituelles, entre autres le baptême et la sépulture.[18] C'est chaque Eglise qui tient chez nous, pour ses propres fidèles, les registres de l'état civil. Les juges protestants sont les premiers à protéger l'inviolabilité du secret de la confession. Quant aux rapports de l'Etat et de l'Eglise, tous les chapitres du code civil qui en traitent, à part quelques taches encore,[19] assurent au catholicisme une telle liberté que le cardinal de Angelis a pu déclarer notre code " l'un des plus catholiques des temps modernes ". Nous devons à la justice de confesser qu'il se contente de catholiciser, là où besoin en était, le code Napoléon, qui a servi de base au nôtre avec la Coutume de Paris et les Ordonnances royales de l'ancien régime.

A la faveur de la liberté ainsi garantie, l'Eglise, au Canada français surtout, s'est développée prodigieusement. Partout chez nous, canadien-français est synonyme de catholique. Le principal artisan de la confédération, sir Georges-Etienne Cartier, a même dit en toutes lettres: " Un Canadien français n'a pas le droit d'être autre chose que catholique. "

---

[18] L'affaire Guibord, en 1869, permit d'établir que la sépulture ecclésiastique, étant un acte religieux, ne relève pas des tribunaux (Pagnuelo, pp. 266-267).

[19] Pagnuelo, p. 289.

L'épithète, au Canada français et à la campagne en particulier, désigne non seulement l'homme qui s'acquitte, et à plusieurs reprises, de ses devoirs religieux, mais celui qui place les intérêts de son Eglise au premier rang de ses préoccupations. Les fêtes liturgiques sont les plus achalandées, les événements ecclésiastiques, les plus intéressants.

Pour nous résumer, s'il est vrai que chaque naissance dans une famille canadienne ajoute au catalogue de l'Eglise un pratiquant de plus, il est également vrai que du même coup elle inscrit un fils de plus au registre des enfants de France. Aussi bien, au Canada français, en dehors des offices proprement liturgiques, tout le ministère se fait, auprès de quatre millions de fidèles, dans la langue de France. Cette association constitue la raison dernière de notre permanence catholique et française sous un gouvernement protestant et anglais.

(À SUIVRE)

Chanoine Emile CHARTIER,

de l'Académie canadienne.

Note de la rédaction. — Un Canadien, anglais et catholique, nous fait tenir les observations suivantes sur une étude parue en octobre dernier, " La vitalité française au Canada ". L'auteur de cette étude nous prie de reproduire intégralement, après l'avoir francisée, la communication. D'après lui, le correspondant use de bien gros mots. Quiconque lira de sangfroid l'article incriminé s'apercevra vite qu'il n'y est nullement question d'un monopole pour la race canadienne-française. Il suffit, pour ne pas l'y trouver, de se rappeler le titre de l'étude : " La vitalité *française* au Canada. " Quand l'auteur sera appelé à prononcer une série de conférences sur le Canada *anglais*, il saura revendiquer, pour ses compatriotes et ses coreligionnaires anglais, leur large part de mérites et de qualités, sans insister sur leurs défauts.

Bien que la communication déplace maladroitement les rôles, la voici telle quelle :

L'auteur de cet article prétend que seuls les Canadiens français ont conservé, comme héritage de la civilisation française, " la hauteur de l'esprit, la délicatesse du coeur, la vivacité de la conscience chrétienne"... C'est un bel héritage, personne ne le niera. Mais ne pourrait-on pas justement reprocher à l'auteur ce chauvinisme, cette exagération du sentiment patriotique, qui fait que non seulement on ne voit que les vertus de sa race, les qualités de sa propre langue, mais qu'on regarde les autres comme nécessairement inférieures et, comme telles, dignes de défiance? Toute médaille a son revers, même au Canada. Si, soit du côté des Canadiens français, soit du côté des Canadiens anglais, on veut ne voir qu'un aspect de la vie, du monde et des choses, eh bien! malheur au pays! Qu'on ne nous parle plus de " la conscience chrétienne " et de " la délicatesse du coeur ". Personne ne devrait réclamer pour sa race le monopole des vertus et se taire sur ses défauts. L'article en question fournit l'exemple de l'étroitesse d'esprit alliée à une sincérité évidente.

L'auteur se sert toujours ou presque toujours du mot " Anglais " en parlant des Canadiens anglais. Il va jusqu'à dire: " Les Anglais eux-mêmes du Canada réservent le titre de Canadiens à leurs compatriotes d'origine française (p. 595). " Pourtant, le grand nombre des Canadiens de langue anglaise s'appellent " Canadians " tout court. Pour distinguer, ils disent " French Canadians ", " English Canadians ". C'est qu'un assez bon nombre de ces derniers ne sont pas *d'origine anglaise,* bien qu'ils parlent anglais. Le mot " Anglais " désigne, dans son vrai sens, un groupe seulement des habitants des Iles britanniques. Il s'applique à ceux surtout de la Grande-Bretagne; il exclut les Ecossais, les Irlandais, les Gallois. Les Américains parlent l'anglais, mais ne sont pas des Anglais. Pourquoi donc prolonger le mythe de " l'Anglais " au Canada? Il n'y a que quelques journaux canadiens-français, d'esprit peu large,qui emploient ce terme inexact pour désigner les Canadiens anglais. N'y aurait-il pas là de la mauvaise foi?

Un autre terme se trouve assez souvent dans les journaux anglais autant que français du Canada; " Anglo-Saxon ". Mathew Arnold, pourtant, écrivait, il y a presque cinquante ans, que ce n'était pas la désignation qu'on devrait donner à son peuple. Arnold était un Anglais. Chesterton a dit la même chose à Montréal il y a peu de temps. Chesterton est un Anglais.

L'auteur se sert uniquement du terme " anglo-protestant " pour désigner la population non canadienne-française de la province de Québec. Mais il y a aussi des Canadiens anglais qui sont catholiques. Ils ont leurs écoles et leurs églises. Ils possèdent la mentalité catholique, celle que ne peuvent borner les langues et les races. Ils devraient être reconnus comme les frères des Canadiens français, sinon par le sang, au moins par le baptême. Dans la ville de Montréal seule, il y a dix-sept paroisses de Canadiens anglais et catholiques; leur population va toujours en augmentant. L'auteur, lui, ne connaît que le Canadien français et l'Anglo-Protestant, celui-ci avec son " flegme " et sa " complexité " (p. 601).

On dirait qu'il le fait exprès pour trouver les mots qui expriment le mieux l'idée de discorde, d'antipathie. Pourquoi dire encore " vainqueur ", " vaincu ", " conquérant ", en l'année de grâce 1921, cinquante quatre ans après la Confédération? Au lieu " d'émule ", le mot " compatriote " ne serait-il pas plus juste? Ne rendrait-il pas l'ensemble du tableau plus exact? Il faut se figurer, d'après l'auteur, paraît-il, un infranchissable fossé entre les deux races. En face de ce fossé, elles sont obligées de se ranger, comme en 1759, ainsi que deux armées en bataille (p. 600).

En énumérant les luttes des Canadiens français pour conquérir " la responsabilité ministérielle ", " le droit absolu aux subsides ", l'auteur semble donner l'impression que seuls les Canadiens français ont combattu. Pourtant, même dans la province de Québec, ils étaient aidés de compatriotes canadiens-anglais, sans mentionner William Lyon Mackenzie et Joseph Howe qui, dans les autres provinces, ont lutté de la même façon pour les mêmes principes. Mais il ne faut pas accorder une once de justice à ces malheureux " Anglais " (p. 600).

L'auteur ne peint qu'à moitié la vie canadienne-française. Il parle exclusivement des habitants de la campagne. Or, la province de Québec est moitié rurale, moitié urbaine. En décrivant la vie paroissiale, où " il n'y a pas d'infiltration possible pour l'infortuné " Anglais ", à qui cette vie ne dit rien vu son " flegme " et sa " complexité ", on est tenté de croire que l'auteur se laisse aller à l'imagination. Cette assertion n'est pas vraisemblable, si on l'applique aux centres urbains, où on vit en paix, en concorde parfaite, dans les petites villes comme dans les grandes. N'y a-t-il pas beaucoup d'exagération dans l'affirmation de cet isolement des Canadiens français? Quant à l'infiltration américaine, qui ne se fait pas non plus parmi eux, l'auteur ne nous explique aucunement pourquoi, depuis 1850 surtout, 1,200,000 Canadiens français ont émigré aux Etats-Unis. Pourtant... (*La suite du manuscrit fait défaut dans l'envoi du correspondant anonyme*).

Universités et universitaires

(SUITE ET FIN)

II

Ces étudiants, auxquels le pape souhaite une si haute destinée, il nous reste à les regarder vivre.

Qu'est-ce qu'un étudiant ?

L'original docteur Thomasius, dont nous avons déjà parlé, ayant eu un jour à diviser en catégories les créatures qui sont de par le monde, en trouve trois espèces, " les bêtes féroces, les hommes et les chrétiens ", et il n'hésite pas à mettre les étudiants parmi... les *bêtes féroces !*

En voici un du XVIIe siècle: "Vêtu à la dernière mode, il se pavane par les rues étroites et tortueuses de la petite ville: en bottes blanches ouvertes par le haut et laissant voir les mollets, les talons ornés de gros éperons d'or, les culottes bouffantes en cuir de Cordoue magnifique, le pourpoint luxueux terminé par un col d'officier en dentelle et barré sur la poitrine d'une riche écharpe vermeille, il porte, sur sa longue chevelure, un chapeau à larges bords avec une grande plume qui flotte au vent; sa barbe est coupée en pointe à l'espagnole; à sa bouche pend une pipe dernier modèle, importée récemment par les troupes d'occupation; de son côté se détache une épée de gentilhomme, tandis que sa main tient un bâton. "

Passons de *Rostock* à *Oxford,* en voici un autre du XVIIIe siècle: " C'est un élégant du premier rang, et de ceux qui vont dans leur déshabillé académique, tous les jours entre dix et onze heures du matin, au café de Lyne, après quoi il fait un tour ou deux au Parc, ou sous les murs du jardin de Merton,

pendant que les sots *réguliers* sont à dîner dans le Hall suivant les règlements. Vers une heure, il dîne dans sa chambre d'un poulet bouilli ou de quelques pieds de mouton, après quoi il se donne une heure au moins pour s'habiller, de manière à faire de nouveau son apparition au café. De là, il va chez Hamilton jusqu'à six heures et après avoir paradé dans la salle quelque temps et bu une citronnade, il va à la chapelle pour montrer comme il est bien habillé et comme il sait bien psalmodier. Après la prière il prend le thé avec quelque beauté connue et l'accompagne aux jardins de Magdalen ou au jardin du Paradis et revient ensuite. Il soupe rarement et ne lit que des nouvelles et des romans. — Quand il se promène dans la rue, on le remarque à sa robe de soie raide qui fait un froufrou. Ses habits sont doublés de soie voyante et sa chemise a des dentelles au jabot comme au poignet. En plus de tous ces signes distinctifs, il a une démarche emphatique et répand une odeur savante d'essences. "

On le voit, le *cricket* n'était pas inventé ! Mais voici les derniers étudiants, fils de la révolution accomplie par le sport. On les rencontre ceux-là dans les rues de Kiel. " Ils n'ont plus de casquettes ou d'écharpes de couleur, plus de chiens à leurs pieds, plus de pipes à long tuyau qui pendent à leurs lèvres. Ce sont de véritables *sportsmen* dernier cri et de bonnes manières : coupe élégante des habits, complet veston rayé à larges carreaux, gilet fantaisie, col rabattu, cravate de soie... Presque tous, sous les cheveux longs et peignés avec soin, montrent une face complètement rasée ; quelques-uns seulement portent le bouc et la moustache. Leurs gestes sont arrondis, moëlleux, maniérés ; leurs paroles n'ont rien de heurté ni de brutal ; leurs rires sont discrets et rares, leurs sourires fréquents et stéréotypés ; ils mangent avec un laisser-aller non dépourvu d'apprêt ; ils boivent avec une lenteur sagement calculée, sans plus se lancer à la tête de *prosit* re-

tentissants; et ils ne fument plus que des cigarettes, dont ils regardent, les yeux mi-clos, à demi renversés sur leurs sièges, monter en l'air la fumée bleue"... Voilà !

Mais avons-nous parlé jusqu'ici de l'étudiant sérieux ? Il existe pourtant, parfois malgré les apparences. C'est que, pour lui, l'allure provocante et les amusements tumultueux sont une détente, et comme la rançon de longues heures d'étude. Comment expliquer autrement que Oxford et Cambridge, par exemple, en dépit de ce que leur programme comporte de *tennis*, de *garden parties* et de *teas*, aient cependant produit tout un peuple d'esprits supérieurs, de *leaders*, qui occupent les premières places de l'empire britannique ? L'atmosphère de ces milieux riches en traditions y est pour quelque chose, mais elle n'aurait pas suffi sans l'effort personnel. Et que dirons-nous de Paris, sinon que la difficulté des examens y est un sûr garant du travail ? S'il arrive que le carabin se laisse parfois griser par la plus séduisante des villes, il devra néanmoins travailler ferme pour décrocher un titre.

Pourquoi chercher si loin? Nous avons, chez nous, celui qu'il faut appeler l'*étudiant héroïque*. C'est un fils de cultivateur, septième enfant peut-être d'une famille qui en compte une quinzaine. Le père lui a dit: " Je paierai tes cours à l'université; pour le reste, tire-toi d'affaires, mon garçon." — Le voici à la ville, jeune bachelier accoutumé à ses trois repas quotidiens. Dorénavant, parce qu'il n'a pas d'argent, il n'en prendra que deux. Pour payer sa nourriture, ses habits, sa chambre, il travaille pendant la nuit aux postes, aux tramways, aux journaux, que sais-je? Le jour, il suit les leçons de ses professeurs... Et si, après cela, quelque matin de congé, il coupe pour s'amuser le cordon d'un trolley, ou détèle dans la rue le cheval d'un paisible marchand, ne le jugez pas trop vite. Demain, il passera d'excellents examens, et il sera médecin, avocat, ingénieur. Le succès lui viendra! Et qui oserait dire qu'il ne l'a pas mérité ?

* * *

Au XIIIe siècle, on estimait à 30,000 la population universitaire de Paris, et à 20,000 celle de Bologne. De nos jours Columbia compte 6,700 étudiants, Berlin 9,000, et Paris — toujours en tête — 17,000, en 1909.

Sauf à Bologne qui se recrutait, au début, parmi des hommes déjà mûrs, les étudiants furent toujours jeunes. Milton entra à 16 ans à Cambridge, l'université des poètes, et nous savons qu'en 1552 le jeune Platter avait 15 ans lorsqu'il se rendit à Montpellier.

Ce dernier cas est particulièrement intéressant pour nous. Il est une preuve — comme d'ailleurs l'existence des " nations " à Paris, à Bologne et ailleurs — que les jeunes gens venaient de fort loin dans les grands centres d'instruction. Platter dut faire le voyage de Bâle à Montpellier, seul de sa famille, à cheval, et demeurer cinq ans en France sans revoir les siens. Le caractère des jeunes gens se trempait singulièrement à ce régime. Ce n'est pas comme de nos jours, remarque M. Lanson, où nous tenons " leur moral dans du coton " !

* * *

Une fois inscrit à l'université, l'élève suivait de nombreux cours. A Montpellier, fondée en 1181, et célèbre déjà au XIIIe siècle pour sa médecine, [2] il y avait quatre cours le matin et quatre l'après-midi, mais qui se terminaient au gré des étudiants. " Dès que ceux-ci en ont assez, dit le jeune Platter, ils commencent à faire tapage avec les plumes, les mains, les pieds, et, pour peu que le professeur fasse la sourde

---

2 La dissection était courue par le beau monde, même les dames, masquées.

oreille, ils se mettent à faire un tel vacarme qu'il lui est impossible de continuer. " A Toulouse, c'était pis encore, et il n'était mauvaises farces dont les étudiants en droit ne fussent coutumiers.

En Angleterre, où les *social functions* ont toujours absorbé beaucoup de temps et où les formalités inutiles étaient fort nombreuses, on travaillait peu. Tous les collèges ressemblaient à Magdalen (Maudlin) " où on sent le mieux, dit un moderne, la merveille qu'ont réalisé les siècles à Oxford, pour que *quelques-uns* y travaillent et que tous y jouissent de la vie à l'âge où on en a le plus besoin, et envie ".

Quant à Paris, voici ce que raconte l'abbé Baston, dans ses *mémoires.*[3] " On passait deux heures et demie dans une salle (de la Sorbonne). Chaque professeur dictait pendant une demie-heure des cahiers que les étudiants écrivaient vaille que vaille, mais qu'ils ne lisaient jamais. Suivait un appel de quelques dizaines de noms. Le reste du temps était rempli par l'explication du professeur, mais presque personne ne l'écoutait. Si le jour était beau, on allait se promener sur la place qui est devant l'école. S'il pleuvait ou qu'il fît froid, on se groupait dans tous les coins, et chacun y causait de ses affaires, mais si haut que le docteur ne s'entendait pas lui-même. " Et ainsi de suite. Les choses n'ont pas beaucoup changé de nos jours. N'ai-je pas eu connaissance il y a dix ans d'une grève d'étudiants, à la Sorbonne, pour protester contre la nomination d'un professeur de Nancy qui ne leur plaisait pas? La *scolarité,* ainsi que s'exprimait un docteur d'Angers au XVIIIe siècle, est une maladie incurable. — Aux cours il faut joindre les thèses publiques, la *sorbonique* en particulier, que nous décrit l'abbé Baston. Les titres qu'on se donnait entre argumentateurs, les dîners qu'on s'offrait pendant

---

[3] *Mémoires de l'abbé Baston*, I, p. 115.

l'absence des docteurs, les cabales qui déterminaient la place des concurrents, tout cela est raconté avec beaucoup d'esprit par notre abbé, qui avait perdu toute illusion. — A Cambridge, il paraît que le candidat avait à soutenir ses propositions, dans l'église Sainte-Marie, contre le *praevaricator,* qui était chargé " de modifier ou de rendre ridicule la question proposée, de faire des allusions aux actualités et des personnalités ". Il y avait aussi à cette occasion des " discours en musique "... ![4]

* * *

A cause du caractère international des premières universités, il avait fallu pourvoir très tôt au logement des étudiants étrangers. Quelquefois les parents échangeaient leurs fils. C'est le cas du jeune Platter. A Bologne se fondent des *domus,* qui deviennent bientôt des *collèges,* comme ceux que nous trouvons à Oxford et à Cambridge. Certaines villes d'Allemagne étaient des villes d'étudiants, chaque maison avait le sien. Actuellement, en Angleterre et aux Etats-Unis, on obtient la permission de vivre en ville, mais sous la surveillance d'un *proctor* qui est responsable de la conduite des jeunes gens. L'idéal est évidemment la *maison de famille* française, telle qu'on la trouve à Lille, et le *dormitory* américain ou anglo-canadien. Ici chaque étudiant se choisit un compagnon. Trois chambres leur sont allouées: une pour le travail au centre et de chaque côté deux pour dormir. Un *hall* ou *large salle* les reçoit pour les repas; un autre, plus attrayant encore, pour les récréations.

---

[4] " ...à Rome, où tout grand discours *était chanté,* Cicéron nous raconte que chaque intervalle de la notation sonore était réglé d'avance pour les oreilles délicates, *aures teretes,* et qu'une seule inflexion fausse faisait scandale, et amenait dans l'auditoire ce que nous appelons des " mouvements divers ". Clément Besse, *Revue des Jeunes,* 10 mars 1921.

* * *

La vie des étudiants s'est améliorée depuis un quart de siècle, et beaucoup des coutumes antiques ont disparu, sauf quelques brimades qui, par un privilège assez étrange, ont pu subsister. La vie des universitaires allemands était si turbulente autrefois que chaque institution avait son cachot où l'on enfermait les plus endiablés: ils servent encore parfois.

Au XVIe siècle, certaines pratiques atteignirent leur apogée, surtout celles de la *déposition* et du *pennalisme*. La *déposition* consistait en formalités officielles et en cérémonies burlesques ayant pour but de laver chaque nouvel arrivé d'un supposé péché de *bean*... Le pauvre pécheur était parfois enduit d'une pommade infecte; ou encore, après l'avoir étendu sur une table, on faisait le simulacre de lui enfoncer une forte hache dans la poitrine; ou bien on lui effilait le nez sur une meule à aiguiser. Ces tortures devaient l'amener à se reconnaître coupable de mille crimes. Alors il *déposait* son titre de *bean,* qui signifie: *asinus nesciens vitam studiosorum.*

Le *pennalisme* était plus abusif encore, car il devait durer un an, plus six semaines, six jours, six heures et six minutes... Le *bean* d'hier devenait le *pennal,* de *penna,* plume à écrire —il devait toujours en porter une sur lui pour prendre des notes. Ce *pennal,* appelé aussi *nouveau-né,* était attaché à un ancien dont il devenait la propriété, le souffre-douleur. Il n'avait plus la jouissance de rien, ni de l'argent de sa famille, ni de ses habits, ni de son mobilier. Bref, il faisait l'office de valet... Et, naturellement, ce temps d'épreuves terminé, il n'avait rien de plus pressé que de l'imposer à son successeur.

Enfin disons un mot d'une coutume profondément immorale et ridicule qui semble indéracinable en Allemagne : *le duel.* Dans toutes les universités de ce pays, c'est une rage.

A partir du XVIIe siècle, Iéna, par exemple, assiste impuissante au meurtre de centaines de ses étudiants. De nos jours encore, on se fait une gloire d'avoir la figure toute couturée, bien que, fort heureusement, on se protège contre les blessures mortelles. La description d'un de ces tournois, accompagné d'une beuverie de bière, est un tableau repoussant. C'est un reste de barbarie dans une race qui a pourtant le culte de l'esprit.

* * *

Toutes ces coutumes se rattachaient à des *associations*, à ce qu'on a appelé d'abord, dans toute l'Europe, des *nations*. Les étudiants d'un même pays se groupaient ensemble pour parler de la patrie et se protéger. Ce nationalisme, très compréhensible, porta cependant les étudiants à beaucoup d'excès. Dès que les groupements furent assez forts, ils entrèrent en conflit avec les autorités universitaires et avec les bourgeois. C'est grâce à eux que le duel s'est maintenu malgré les défenses et les punitions. Les maisons de ces associations sont tapissées des trophées et des portraits de leurs bretteurs. D'autre part, que de fois les bons et calmes bourgeois eurent à souffrir de la turbulence des *nations!* A Oxford, un jour que le vin n'est pas bon à l'auberge de Carfax, on jette le pot à la tête de l'aubergiste. Une bataille formidable s'ensuit. Les bourgeois tirent sur le chancelier, scalpent les chapelains, pillent les collèges. On alla jusqu'au roi, qui condamna la ville mais changea la charte de l'université. Au-delà du Rhin, chaque ville universitaire a ses annales héroï-comiques. Que dis-je, ne les avons-nous pas nous-mêmes ?

Puissantes pour le mal, ces associations peuvent l'être aussi pour les grandes causes, pour la formation d'un esprit national par exemple. On l'a vu, en Allemagne. C'est dans

la *Confédération générale allemande* de toutes les sociétés d'étudiants, fondée à Wurtzbourg en 1818, que s'agita violemment le désir de la liberté de la patrie et de l'unité allemande. D'elle, il passa dans le peuple. On en connaît le formidable résultat. A nous de comprendre et de nous servir, pour le bien, de ce dangereux instrument.

En France, où l'on est plus individualiste qu'ailleurs, ces associations existent, évidemment, mais elles n'ont point atteint le développement qui les rendraient utiles au pays ou à l'université. Il en va tout autrement de l'Angleterre et des Etats-Unis. Distinguons ici entre les sociétés d'étudiants et les sociétés d'*alumni* ou d'anciens élèves.

A l'université même on trouve divers groupements assez restreints pour l'étude de telle ou telle matière, cercle dramatique, cercle français, cercle allemand. Il y a aussi des clubs universitaires pour les étudiants demeurant en ville. Il y a les clubs sportifs. On accorde peut-être une importance exagérée aux sports dans les pays anglais, mais en tout cas ils donnent de la force et de l'élégance à la jeunesse et sont " un dérivatif efficace aux suggestions sensuelles " : résultat qui jamais ne laissera indifférent quelqu'un qui aime vraiment les jeunes. Enfin, voici l'*association générale* de tous les étudiants de l'université. A Edimbourg, cette réunion possède un *conseil* qui est consulté par les autorités et qui est même représenté par un *membre* dans le comité de direction. Dans toute l'Ecosse d'ailleurs,la vie étudiante a pris un grand essor depuis un demi-siècle. Les étudiants possèdent des unions, des magazines, des settlements, toutes choses qui leur sont éminemment utiles.

Nous ne saurions, après avoir montré les jeunes gens à l'université, négliger de dire aussi ce qu'ils deviennent ensuite et ce qu'ils restent pour leur *Alma Mater*. En Fran-

ce [5] et chez nous, après que l'université a accordé les grades convoités à ses fils, elle les laisse partir sans plus se soucier d'eux; et ses fils le lui rendent bien... Aux Etats-Unis, il en va tout autrement. Dans toutes les grandes villes vous trouvez des clubs de Harvardmen et d'anciens de Columbia, de Princeton, de l'institut technologique de Boston. Ces groupements sont fortement encouragés par la mère université, parce qu'elle a besoin d'eux non seulement pour s'administrer—elle les introduit en effet dans ses *boards of overseers* ou ses *visiting committees* — mais encore pour s'embellir et s'améliorer. Sans doute, comme le disait un *president* : " Chaque alumnus désire voir le collège grandir jusqu'au jour où l'on s'adresse à lui ! " Mais ce n'est là, croyons-le bien, qu'une boutade passagère. Cet alumnus déboursera, et parfois des millions. Les 75 bâtiments de Princeton ont été érigés par les anciens. Pierpont Morgan a payé à lui seul un des cinq palais de la faculté de médecine de Harvard à Boston. L'incomparable bibliothèque Widener, de la même université, qui a coûté entre deux et trois millions, est le don d'un jeune homme et de sa mère. Il n'est pas jusqu'à Barnum qui n'ait su devenir bienfaiteur magnifique de Tufts College dont il fut l'élève. Ces donateurs ne sont pas toujours des intellectuels, on le voit, et ils donnent souvent pour augmenter le luxe, le *good time,* des étudiants. Ils ont néanmoins un *esprit de civisme* qu'il nous serait très avantageux d'imiter.

Olivier MAURAULT, p. s. s.

---

5 Cependant les associations d'Anciens ont apparu dernièrement en France, à Lille par exemple.

Le beau en peinture

(SUITE ET FIN)

L'ART des bonnes proportions en peinture est aussi très important. Il se rapporte au dessin et à la quantité de lumière et d'ombre. Dessinateur avant tout, le peintre recherche premièrement la forme des corps à revêtir de couleur. Or, dans la forme, ce sont les bonnes proportions qui importent le plus. L'artiste les cherche d'abord dans l'ensemble de son tableau. Une fois devant la nature, la première chose qui se présente à son esprit, c'est le choix de la scène à reproduire, son étendue et le nombre d'objets qu'elle doit embrasser.

Un tableau est le résultat d'une impression et doit comprendre ce qui sert à l'exprimer. Le peintre détermine ensuite sur sa toile la hauteur de la ligne d'horizon, qui divise le champ visuel en deux parties complémentaires, l'espace céleste et l'étendue terrestre, et situe les points de toutes les horizontales fuyantes. Le choix de cette ligne, on le voit, est très important et il est soumis à des règles stables. Etudions-les un moment.

La hauteur de l'horizon dépend beaucoup du sujet choisi ou de la scène à peindre. Quand il s'agit d'une marine,[1] la ligne d'horizon, qui est alors le niveau de la mer au loin, doit être peu élevée, parce que c'est ainsi qu'elle nous apparaît du rivage ou du port d'un bateau. Les peintres flamands, qui vivent dans des pays bas, affectionnent d'ordinaire les horizons de peu de hauteur. Mais pour les autres scènes, comme les paysages, les vues d'intérieur, on peut élever le point de

---

[1] Tableau qui représente une scène maritime.

vue et la ligne d'horizon. L'école moderne a cru devoir adopter comme loi de bon goût celle de placer cette ligne au tiers inférieur de la peinture pour les marines et les plaines, et au tiers supérieur pour les vues panoramiques ou réunissant une grande foule de personnes. Ainsi en ont usé généralement les maîtres. Corot, dans le *Lac* et le *Printemps*, et Théodore Rousseau, dans le *Soir*, ont placé l'horizon au tiers inférieur de leurs tableaux. Pour la *Kermesse* de Rubens ou les *Noces de Cana* de Paul Véronèze, il était nécessaire d'élever l'horizon, afin de dérouler une scène aussi grande que possible aux yeux du spectateur. S'agit-il d'un intérieur, qui, renfermant peu de monde, laisse facilement voir tous les personnages ? Alors il est conseillé de placer l'horizon à la hauteur de leurs yeux, afin de faire éprouver au spectateur l'impression qu'il est lui-même présent.

Déterminante des grandes lignes, la loi de proportion s'affirme aussi dans la représentation des objets. La peinture, avons-nous dit, met en scène toute la nature. Or celle-ci, dans son ensemble comme dans ses détails, se développe et remplit ses fonctions suivant des lois invariables. Le créateur a imposé notamment des proportions bien déterminées à chaque espèce d'êtres vivants. Donc, lorsque la peinture en réunit un certain nombre dans un tableau, ils doivent nous apparaître avec leur grandeur relative. Et ici se présentent deux cas. Si les objets sont au même plan, [2] leurs dimensions ne varient pas. Quand ils sont situés à des plans différents, leurs grandeurs deviennent apparentes : elles sont soumises alors aux lois de la perspective et ne peuvent être appréciées que par elles.

---

2 En peinture, les plans sont des surfaces fictives plus ou moins éloignées par rapport au spectateur.

Pour ce qui concerne les proportions de l'ensemble et des parties d'un même objet, y a-t-il des principes pour les dessiner justes ? Oui, et ils sont très simples au premier abord. Prenons par exemple l'axiôme "le tout est plus important que sa partie". Est-il vérité plus évidente? Cependant que de fois elle est méconnue par les dessinateurs! Lorsque nous sommes devant un modèle, l'ensemble d'abord doit occuper notre attention. Ce n'est qu'après avoir établi les proportions principales et avoir esquissé la forme générale de la figure que nous devons procéder au tracé des détails. Agir autrement conduirait à un dessin inexact, ou du moins nécessiterait un grand nombre de reprises et de corrections, car il faut les grandes lignes pour situer sûrement les parties. Aussi tous les maîtres ont suivi et enseigné cette méthode. "Lorsque vous dessinez, dit par exemple Léonard de Vinci dans son *Traité de la peinture,* cherchez toujours premièrement le contour de votre figure tout entière." Chez Raphaël, cette habitude de la synthèse graphique est facile à reconnaître quand on examine ses *études.* Aussi ne voit-on aucune inégalité dans ses dessins, qui informent au contraire une idée de dignité et de grandeur et sont remarquables de caractère et de style.

Jusqu'ici, nous avons considéré le peintre dessinant d'après nature, et c'est ce qu'il fait autant que possible parce que la nature est la meilleure inspiratrice de l'art. L'artiste lui emprunte ses belles configurations, ses grâces naïves, ses caractères aimables. Il cherche dans le répertoire immense des formes qu'elle lui présente, les types les mieux proportionnés, les plus parfaits, du moins ceux qui répondent le mieux à son idéal, puis il les stylise et en fait les éléments constitutifs de ses oeuvres. Mais obligé parfois de se passer de modèles qui puissent traduire son émotion ou sa pensée, le peintre dessine aussi de mémoire ou d'imagination. Alors il s'aide

de ses études ou croquis antérieurs. Quant aux proportions du corps humain, il se rappelle les canons établis par les maîtres. Il a été parlé de ces systèmes de proportion au sujet du beau en sculpture, et tout ce qui en a été dit peut s'appliquer à la peinture, avec cette différence toutefois que le peintre doit tenir compte des raccourcis que lui apporte la perspective. Ces raccourcis ne constituent pas la moindre des difficultés pour l'artiste. D'aucuns admettent, par exemple, qu'il est aussi difficile de dessiner une main en perspective qu'une tête vue de face. Raphaël a montré sa supériorité comme dessinateur dans la représentation des mains. Les raccourcis y sont merveilleusement rendus, et il a su communiquer à ces membres un naturel et une aisance incomparables.

Il nous reste à considérer la loi de proportion relativement au clair-obscur, qui a été défini "la quantité et la disposition de la lumière et de l'ombre dans un tableau". Qu'une peinture soit claire ou sombre, elle assigne toujours une partie de sa surface à la lumière et l'autre aux ombres. Mais quelle doit être la proportion de chacune ? A cette question, l'on ne peut donner de réponse précise, parce que cette proportion dépend beaucoup de la nature du sujet et que le goût de l'artiste peut s'accorder ici une grande marge. Rubens, le peintre des magnificences extérieures, cherchait la grande lumière et en imitait les splendeurs. Rembrandt, au contraire, voulait un atelier obscur, où il ne laissait pénétrer qu'un rayon mesquin et affaibli ; il prodiguait les ombres, mais les rendait profondes et transparentes. Des peintres plus récents, comme Prud'hon, choisirent les ténèbres adoucies et la clarté atténuée; et s'ils peignaient des scènes de nuit, c'est par un beau clair de lune qu'ils les éclairaient. Corot aimait la poésie attendrissante des émanations matinales qui, répandant sur toute la nature leurs vapeurs indécises, enveloppent d'un charme spécial les objets les plus prosaïques. D'autres

préfèrent l'heure calme et non moins poétique du coucher du soleil. L'astre jette alors ses derniers rayons de lumière dans le firmament, sur lequel se détache la configuration des montagnes, pendant que toute la nature est envahie peu à peu par une ombre douce et mélancolique. Enfin d'autres encore se plaisent dans les effets de lumière artificielle. Une personne placée le soir près d'un foyer ou d'une lampe, la lueur sinistre d'un incendie qui empourpre le ciel sombre en éclairant à demi le faîte des maisons et la cîme des arbres, un forgeron travaillant dans son atelier à la lumière rouge du feu de son fourneau sont des sujets qui les passionnent.

Mais quelque soit par rapport à la lumière le choix du peintre, il doit disposer avec art les clairs et les ombres. Pour produire un effet agréable et varié, il a été reconnu qu'une partie de la surface éclairée doit se trouver dans l'ombre et une partie de l'ombre dans la lumière. Le résultat de ces contrastes sera un équilibre harmonieux de la composition, pourvu toutefois que la distribution en soit faite avec goût. Si les taches de lumière et d'ombre sont trop petites ou trop faibles, l'effet d'équilibre n'est pas produit; trop grandes ou trop intenses, elles détruisent l'harmonie de l'oeuvre. Ici l'expérience sera plus utile que toutes les règles.

Cependant la plus grande partie de la surface du tableau est couverte par les demi-teintes, et c'est en celles-ci principalement que la loi de proportion dans le clair-obscur trouve son application. Ordinairement la partie éclairée doit se fondre doucement dans l'ombre, réservant aux demi-teintes environ la moitié de l'espace à couvrir. C'est la moyenne conseillée pour plaire aux yeux. Les peintres vénitiens adoptèrent cette proportion. Seuls des génies comme Rembrandt peuvent se permettre de limiter le champ lumineux à un huitième environ de la surface. Rubens, à l'inverse de Rembrandt, accordait à une lumière intense le tiers de ses ta-

bleaux. De là cet éclat séduisant, cette magnificence attachante qui distingue ses oeuvres. Des peintres impressionnistes de nos jours, baignant leurs tableaux de lumière, vont juqu'à supprimer presque entièrement les ombres. Entre ces extrêmes, la liberté du peintre peut se mouvoir suivant le sentiment à exprimer ou l'impression à produire. Mais il est sage en général de se rapprocher des proportions établies plus haut.

La variété n'est pas moins nécessaire que l'expression et la proportion. Toujours c'est la variété qui apporte le plus de vie à une composition, à quelque genre qu'elle appartienne. En peinture, cette qualité doit résider principalement dans la forme et le mouvement, dans le ton et la couleur. La répétition d'objets similaires, surtout de personnes dans les mêmes attitudes, rend inesthétique une composition picturale, parce qu'elle y introduit de la monotonie. Seule la représentation de motifs d'architecture ou de décoration peut motiver ici le retour des mêmes formes. Pour rendre un tableau intéressant, le peintre doit donc en diversifier les lignes et les éléments. Ainsi, s'il veut par la reproduction d'un site champêtre créer un effet suffisamment agréable et varié, il ne se contentera pas de peindre une chaumière, un pont, accompagnés uniquement de leurs alentours immédiats; il agrandira la vue de manière à embrasser d'autres éléments, comme des arbres, des rochers, qui ajouteront de l'intérêt à son oeuvre. La présence de l'eau, ce miroir de la nature, est une source importante de variété et de beauté dans un paysage. La couleur et la forme renversée des objets qui se mirent à la surface limpide d'une rivière ou d'un lac ajoutent considérablement à la richesse de l'effet pictural. Enfin, le peintre veut-il procurer encore plus d'animation et de diversité à la scène, lui apporter un dernier et un doux accent de poésie, il y placera quelques êtres vivants, une ou deux

personnes par exemple, ou quelques animaux au pâturage. [3] Le monde a été créé pour l'homme, et une scène où il ne paraît pas, où l'on ne voit pas au moins quelque chose qui indique sa présence, ne nous intéresse qu'à demi. On fait aujourd'hui, il est vrai, du paysage pour sa beauté propre, mais l'on se souvient toujours, semble-t-il, que les beaux sites de la nature ne sont là que pour la jouissance de l'être humain. Rappelons-nous ces vers de Delille :

> Souvent, dans vos tableaux, placez des spectateurs,
> Sur la scène des champs amenez des acteurs ;
> Cet art, de l'intérêt, est la source féconde.
> Oui, l'homme, aux yeux de l'homme, est l'ornement du monde,
> Les lieux les plus touchants sans lui nous touchent peu,
> C'est un temple désert qui demande son Dieu.

Un tableau composé de plusieurs personnages doit aussi être vivifié par une variété suffisante d'attitudes, de mouvements et de gestes. Surtout, quand pleine liberté est laissée à l'artiste, quelle excuse invoquerait-il pour ne pas diversifier sa composition ? Afin de reconnaître jusqu'où peut aller la variété dans la pose et le geste, il suffit d'examiner les oeuvres des maîtres.

Prenons par exemple la *Cène* de Léonard de Vinci. Quelle diversité dans les allures, les mouvements et les physionomies ! Et cela, chez onze personnages tous remués par la même émotion : une surprise douloureuse à l'annonce d'une révoltante trahison. Les uns expriment l'indignation ou la douleur, les autres, la loyauté ou la candeur. L'ardent saint Pierre, par exemple, est prêt à venger son maître, tandis

---

[3] Ces figures n'étant qu'un accessoire dans un paysage, elles doivent être peintes très sommairement et sur des plans éloignés, pour ne pas ôter d'importance au sujet principal, ni en distraire l'attention.

que saint Jean,dans un amoureux abandon,ne pense qu'à mourir avec son Dieu. Stendhal a fait, avec beaucoup de sagacité, une analyse des gestes des apôtres dans l'oeuvre immortelle de Léonard. La voici résumée: "Saint Jacques (le Mineur), passant le bras par-dessus l'épaule de saint André, avertit saint Pierre que le traître est à ses côtés. Saint André regarde Judas avec horreur. Saint Barthélemi,qui est au bout de la table, s'est levé pour mieux voir le traître. A gauche du Christ, saint Jacques (le Majeur) proteste de son innocence par un geste très naturel: il ouvre les bras et présente sa poitrine sans défense. Saint Thomas quitte sa place, s'approche vivement de Jésus, pendant que, élevant un doigt de la main, il semble dire au Sauveur: "Un de nous?"... Saint Philippe, le plus jeune des apôtres (après saint Jean), par un mouvement plein de naïveté et de franchise, se lève pour protester de sa fidélité. Saint Mathieu répète les paroles terribles à saint Simon, qui refuse d'y croire. Saint Thaddée, qui le premier les lui a répétées, lui indique saint Mathieu, qui a entendu comme lui. Saint Simon, le dernier des apôtres à la droite du spectateur, semble s'écrier: "Comment osez-vous dire une telle horreur ?... "

La variété est toujours possible, même quand le sujet paraît peu s'y prêter. Si le peintre veut fixer sur la toile une procession solennelle, une assistance à un spectacle, ou toute autre scène où les personnes sont immobiles ou accomplissent toutes la même action, il peut encore varier la stature, le sexe, le vêtement, un peu même les attitudes et beaucoup les physionomies. Voyez le tableau d'Hoffman, le *Christ prêchant au bord de la mer*. Quelle multitude de postures différentes parmi les auditeurs, qui semblent tous néanmoins prêter la plus grande attention aux paroles du Sauveur! Et comme les trois petits enfants qui s'amusent au bord de l'eau ajoutent de l'animation à cette scène déjà si heureusement ordonnée !

Il n'y a pas lieu d'insister sur la variété que l'artiste peintre doit maintenir dans les tons et les couleurs de son oeuvre. Cette variété s'affirme d'elle-même dans la traduction fidèle de la nature. C'est par le coloris que la peinture reproduit les nuances innombrables qui distinguent les êtres de la création, comme c'est par le coloris principalement qu'elle frappe et captive les regards du spectateur. De nos jours, l'habitude de peindre en plein air a fait découvrir l'éloquence de cet élément de l'art pictural. Pour reproduire les splendeurs de la nature, les artistes ne craignent pas de déployer toute la richesse de leur palette. Aussi fournissent-ils des plaisirs et des fêtes inoubliables aux regards de ceux qui visitent les Salons.

Un tableau est la représentation d'une scène qui exprime un sentiment, une pensée, et qui peut être embrassée d'un seul coup d'oeil. D'autre part cette représentation s'adresse à l'âme, qui est une par nature et qui ne perçoit qu'une idée à la fois. Il est donc essentiel que la composition picturale se réduise à l'unité. A cet effet, toutes les parties du tableau doivent concourir à une action principale, à un centre commun, vers lequel tout gravite et d'où rayonne sur l'ensemble l'animation et la vie. Le peintre obtiendra ainsi l'unité optique, celle qui satisfait l'oeil, et l'unité morale, qui s'adresse à l'âme et qui consiste à ne traduire qu'une pensée ou qu'un sentiment. On peut ajouter une troisième unité, celle des grandes lignes, qui ont un rapport secret avec les impressions intérieures. Ainsi les horizontales expriment le calme, le repos solennel et doivent dominer dans une oeuvre où le peintre veut évoquer ces sentiments.

La *Transfiguration* de Raphaël a été souvent critiquée comme renfermant deux compositions en une seule : le groupe supérieur, représentant Notre-Seigneur avec Moïse et Elie, et celui de la base, où l'on voit les apôtres et les possédés. Ce défaut d'unité, échappé par exception au maître, s'accentue

encore par la disposition contraire des deux parties, dont l'une, la première, est de forme pyramidale et s'oppose par conséquent à la masse horizontale de la seconde. Pour être conforme à la loi d'unité, il aurait fallu rapporter, ainsi qu'il vient d'être dit, toutes les parties de l'oeuvre au personnage principal, Notre-Seigneur. C'est du reste ce que fit Raphaël dans ses autres tableaux, où il se montre admirable ordonnateur.

" Composez, dit Montabert, [4] selon votre sentiment; mais quelles que soient vos combinaisons, ramenez les lignes, les groupes, les masses, les directions, les dimensions à l'unité que vous aurez choisie, que vous aurez sentie. " Au moyen de ce principe, l'artiste peut avoir du succès, même quand, par ailleurs, sa méthode de composition n'est pas parfaite.

L'unité et l'harmonie tiennent aussi à une juste combinaison de la lumière et de l'ombre, à une liaison logique de l'une et de l'autre. Les parties du tableau qui ne sont occupées ni par les clairs ni par les ombres, sont couvertes de demi-teintes, qui implantent dans l'oeuvre la cohésion nécessaire pour qu'elle n'offre aucun heurt, aucune opposition trop rude. Si le contraste dont il a été parlé plus haut existe, il doit se combiner avec la gradation des demi-teintes et s'harmoniser avec elles. De cette sorte le clair-obscur, quelle que soit sa répartition, voit toujours sa beauté eurythmique subordonnée à la loi souveraine de l'unité.

D'autre part, une peinture ne doit pas offrir deux surfaces éclairées d'une égale intensité, ni deux étendues ombrées d'une égale vigueur: l'effet des unes détruirait celui des autres. Dans le clair-obscur comme dans les lignes de la composition, il faut une partie qui commande. Et s'il ne se rencontre un point clair dominant dans l'ensemble des clairs,

---

[4] *Troité complet de peinture.*

et un point sombre qui l'emporte dans l'obscurité, l'attention se divise et l'intérêt s'évanouit parce que l'unité est rompue. Il est intéressant de constater avec quel soin les maîtres ont évité les masses égales en intensité. Rubens et Van Dick, par exemple, dans leurs portraits en buste de personnages vêtus et coiffés de noir ont fait en sorte que les mains fussent moins claires que la figure et que le chapeau à très large bord de l'époque occupât moins de place que l'habit, afin de ne pas neutraliser l'effet des parties de même couleur.

Enfin, pour que l'impression d'ensemble soit pleinement agréable, le peintre doit tenir compte de l'harmonie des couleurs. Reproduire le modèle fidèlement avec toutes ses nuances, sans considération pour l'effet qu'elles ont les unes sur les autres, ne constitue pas nécessairement une oeuvre harmonieuse. " Mais, dira-t-on, le peintre ne doit-il pas imiter le modèle avec son coloris ? " Distinguons. Certaines couleurs inhérentes au modèle ne peuvent être changées sans contredire la nature, mais d'autres sont libres et peuvent être choisies de manière à s'allier harmonieusement avec les premières. Puis il y a l'idéalisation de la couleur comme celle de la forme. Il faut reproduire les objets, les êtres, tels qu'ils apparaissent et non tels qu'ils sont. Or l'aspect des êtres varie suivant la lumière, la distance, le point de vue, contingences diverses que l'artiste utilise au profit de son oeuvre. L'essentiel est d'éviter les tons durs et crus, leur juxtaposition violente, de chercher au contraire une harmonieuse combinaison de nuances agréables, une heureuse alliance de tons chauds et lumineux, et cela surtout dans la peinture d'une scène en plein air à la riante clarté du soleil. [5]

---

[5] On peut voir sur l'harmonie des couleurs : L. Libonis, *Traité pratique de la couleur ;* Charles Blanc, *Grammaire des arts du dessin*, livre II, chap. XIII ; Charles Martel, *The Principles of Colouring in Painting.*

L'harmonie parfaite résultera donc de l'unité d'action, de spectacle, qui s'adresse au regard; de l'unité d'expression, de sentiment, qui s'adresse à l'esprit, au coeur, et qui doit être d'accord avec l'unité d'action; du sens bien choisi des lignes et de la cohésion unifiante marquée par les demi-teintes ; enfin de la suavité de l'impression d'ensemble produite par des couleurs qui s'appellent et se combinent avec art. Et une fois de plus l'on constatera que l'harmonie est la résultante des autres qualités du beau, surtout de l'unité dans la variété. C'est par l'harmonie principalement que l'art est supérieur à la nature. Celle-ci est aveugle et ne pense pas ; elle n'a pas conscience des beautés qu'elle nous présente. L'artiste voit et comprend ces beautés ; sa pensée et son travail communiquent aux oeuvres de la nature des qualités qu'elles ne possédaient pas, et notamment une plus grande harmonie, et, par là, leur procurent une existence plus parfaite, en font des oeuvres excellemment artistiques.

Complétons cet article par l'exposé des principales règles qui gouvernent la composition picturale. Inventer, composer, pour le peintre, ce n'est pas imaginer de nouvelles figures, de nouvelles formes; c'est concevoir des combinaisons originales, trouver des dispositions neuves qui conviennent à l'art pictural; plus précisément, c'est choisir les pensées et les sentiments à exprimer par la peinture (le sujet), déterminer les figures à mettre en scène pour cet effet, enfin imaginer la nature, le décor qui encadrera le théâtre de l'action.

Il semble évident que le choix du sujet en peinture est de première importance. De ce choix dépend en grande partie le succès de l'oeuvre auprès du public. Le pinceau de l'artiste doit en outre se réserver pour des scènes dignes d'être représentées. " Il faut, dit Dufresnoy,[6] choisir un sujet beau,

---

[6] *L'art de peindre.*

noble, qui par lui-même soit susceptible de toutes les grâces, de tout le charme possible, et se prête à la couleur et à l'élégance du dessin." Ce point arrêté, le peintre cherche l'ordonnance du tableau et l'expression des personnages. En ces deux parties principalement se révèle l'art de la composition picturale. Etudions-les donc sommairement, considérant surtout en elles les moyens techniques qu'elles fournissent au peintre.

Trouver les grandes lignes, choisir les figures et les draperies, surtout prévoir la disposition, les mouvements et les gestes, telles sont les opérations que comprend l'ordonnance. C'est concevoir le drame du peintre, ainsi que disaient les Grecs. Au moyen âge, la symétrie était à peu près la seule disposition en usage pour les tableaux. Une ordonnance plus compliquée eut embarrassé les artistes de cette époque, et de plus, une sorte de respect pour les sujets pieux les portait vers les dispositions qui répondent à un sentiment d'ordre, de recueillement et de solennité. Mais bientôt les peintres, au lieu de ranger leurs personnages en nombre égal de chaque côté d'un axe, se contentent de former des groupes équivalents dont les masses se balancent. Au moyen de cette liberté contenue, de cette symétrie partielle ou cachée, la composition conserve son équilibre, et l'oeil, secrètement charmé, jouit de la variété de l'ordonnance, sans apercevoir les moyens employés pour l'obtenir.

Ce passage de la composition régulière et symétrique à la peinture mouvementée et libre peut s'observer dans les oeuvres de Raphaël, au Vatican. Voyez la *Dispute du Saint-Sacrement,* l'un des chefs-d'oeuvre du maître. La partie supérieure y est encore ordonnée suivant les règles de l'ancienne régularité. Mais dans l'*Ecole d'Athènes,* où le génie inventif de Raphaël paraît à son apogée, la symétrie n'est observée que pour le décor architectural, L'arrangement des figures

présente une sorte de désordre apparent et voulu, où règne la plus parfaite vraisemblance dans les groupements, la plus heureuse expression de la vie et du mouvement dans les personnages. C'est le dernier mot de la beauté dans l'ordonnance.

Il fut donc inauguré par Raphaël cet art de multiplier les figures sans symétrie frappante et d'en peupler un tableau en les disposant avec un équilibre parfait. Aussi fut-il dès lors reconnu comme le meilleur. Mais d'autres combinaisons s'écartant davantage du parti symétrique peuvent être également bonnes, et cela explique le grand nombre de peintures où la symétrie est complètement absente. Ainsi, la représentation d'une action violente, comme l'*Enlèvement des Sabines,* par David, nécessite des lignes mouvementées, impétueuses, qui ne se prêtent pas à une ordonnance régulière.

Dans tous les cas, quelle que soit la disposition adoptée, elle est subordonnée à la loi d'unité exposée plus haut. Une dominante à laquelle se rattacheront toutes les parties du tableau attirera le regard du spectateur. L'attitude, le geste des personnages, l'expression de leur physionomie, tout devra concourir à l'unité.

Puisque nous parlons du geste et qu'il fait partie de l'ordonnance, c'est le moment de rappeler que sa qualité est une condition importante de la beauté picturale. Mais comment arriver au geste esthétique, c'est-à-dire élégant, naturel et expressif ? Et si l'on admet qu'on peut prêter aux figures du peintre, qui n'ont ni épaisseur ni pesanteur, des mouvements plus hardis et plus libres qu'aux figures du sculpteur, jusqu'où peuvent aller cette hardiesse et cette liberté ? La réponse à ces deux questions est en partie contenue dans ce qui a été dit plus haut. Les mouvements qui révèlent le feu de la passion sont permis en peinture, pourvu qu'ils soient bien choisis et suffisamment stylisés. Quant à la qualité du geste, c'est à l'artiste de la découvrir dans la réalité vivante, de des-

siner en traits hâtifs les beaux mouvements qu'il voit pour les comparer et en faire un choix judicieux.

Mais les modèles esthétiques de gestes ne sont pas toujours faciles à rencontrer, et combien d'ailleurs sont fugitifs et ne peuvent être saisis par le crayon du dessinateur ! D'autre part, comment une personne, même en posant,pourrait-elle obéir parfaitement à toutes les volontés, servir de modèle à toutes les fantaisies de l'artiste ? Dans cette difficulté, le peintre a recours au mannequin, qui lui devient nécessaire surtout lorsqu'il s'agit de représenter des figures dont les mouvements sont trop précipités pour être dessinés d'après le modèle vivant. Cette figure mouvante, le mannequin, présente la forme générale du corps humain et se prête à toutes les exigences du peintre. Les poses, pouvant passer à son gré de la plus faible à la plus forte signification, lui font voir le moment juste où le geste est assez énergique sans devenir violent, où il concilie le vrai et le naturel avec la dignité et le style. Or, encore un coup, c'est avec ces qualités qu'il sera un élément de beauté dans la composition.

Quant aux draperies, le peintre consulte le costume historique, s'il y a lieu, pour en vêtir ses personnages, puisqu'ils apparaissent comme les acteurs d'un drame. Il se conforme de même aux données de la géographie et de l'histoire pour ce qui est du paysage, du décor architectural, des meubles et de tous les accessoirs qui servent à situer l'action représentée.

Après avoir déterminé l'ordonnance, la disposition des personnes et des choses, le peintre s'occupe de l'expression. Or celle-ci s'incarne et s'objective principalement dans la physionomie. Mais quels sont pour le peintre les moyens d'expression de ce miroir de l'âme? Les données suivantes sont souvent utiles. [7]

---

[7] Ces données sont tirées, pour la plupart, de *Guide to Figure Drawing*, par J. C. Hicks.

Le caractère général de la face dépend beaucoup de l'importance que l'on donne à la partie supérieure de la tête. Un front large, saillant, et une petite bouche sont la marque d'un homme intelligent, tandis qu'un front fuyant et une grande bouche indiquent des instincts sensuels et vulgaires ou l'idiotie.

Les cheveux courts et forts montrent de la virilité; les cheveux longs et fins donnent une apparence de douceur. La barbe est le caractère de l'âge, et partant contribue à produire une impression de dignité, d'expérience, de sagesse.

Les sourcils sont arqués dans le doute, la surprise, la peur, le rire et l'admiration; contractés et abaissés dans la colère, le désespoir et la jalousie; contractés et élevés vers le milieu du front dans la peine et la douleur.

L'oeil, en union avec les sourcils, peut exprimer une infinité de sentiments. Dans la dévotion, dans l'extase, il regarde en haut, ainsi que dans la mort et souvent dans la douleur corporelle et l'extrême faiblesse. Les paupières se compriment et se plissent dans le rire et le pleurer. Elles s'ouvrent pleinement dans la peur et la surprise. De grands yeux ont toujours été regardés comme indispensables à la beauté, ainsi qu'à l'expression de la noblesse et de la douceur. Les yeux petits, au contraire, sont la caractéristique de la ruse, de la violence, de l'égoïsme. Un oeil saillant, qui paraît vouloir sortir de son orbite, marque généralement un manque d'intelligence. Et celui qui est enfoncé sous le front indique la faiblesse ou la souffrance. Le bel oeil, l'oeil parfait, est celui qui, gardant son ampleur, est bien à sa place et brille d'un doux et agréable regard.

Le nez est l'organe de la respiration et, comme tel, indique les mouvements de la poitrine dans certaines émotions violentes de colère et de peur. A part ces cas, il paraît peu

expressif des sentiments de l'âme et sa forme dépend généralement de conditions ethnologiques.

Il n'en est pas de même de la bouche, qui sert à la parole et à l'expression. Les lèvres comprimées indiquent la fermeté, la décision de caractère. Ouvertes, elles paraissent un signe de médiocrité intellectuelle. Leurs angles s'abaissent dans le mépris, le mécontentement et la jalousie. Dans la colère, les angles sont retirés en haut et en arrière. Les lèvres légèrement séparées manifestent de la dévotion. Violemment ouvertes, ou convulsivement fermées, elles marquent la colère. Dans le sourire, elles ne font que s'allonger un peu. Elles s'ouvrent complètement dans le grand rire.

Tels sont les principaux moyens que possède le peintre pour faire parler la physionomie de ses personnages. Mais combien d'aûtres il trouve par l'étude et la pratique! Car, au peintre comme au sculpteur, rappelons-le en finissant, le talent ne suffit pas et le travail constant est indispensable pour arriver au succès. Des tableaux qui semblent nés sans effort sous le pinceau de l'artiste sont ordinairement le fruit de longues et persévérantes études. Les plus grands chefs-d'oeuvre ont coûté le plus de calcul, de labeurs et de sacrifices. C'est à ce prix que la peinture satisfait, instruit et touche. Il n'est personne qui ne ressente devant la splendeur d'une toile de maître une émotion pleine de douceur, d'admiration et d'enthousiasme. Mais l'auteur seul connaît l'ardeur qu'il a fallu apporter à l'oeuvre pour la féconder à ce point.

Concluons cette étude par une courte réflexion morale. Si la peinture est pour l'âme un enseignement et une poésie, pour les yeux un charme et un plaisir, quelle importance le peintre ne doit-il pas attacher à l'influence, disons plus, à la séduction qu'exerce son art ! Car, nous le répétons, toute représentation picturale est susceptible de manifester ou de

suggérer une bonne pensée, un sentiment noble et généreux. Voilà pourquoi le peintre, chevalier de nos sublimes croyances, peut attirer les esprits vers l'idéal chrétien. Que sa muette éloquence prêche donc la vertu en remuant les fibres religieuses des âmes! Il réalisera ainsi pour ses semblables le voeu qu'exprimait le poête:

Par les grâces du beau leur faire aimer le bien.

Frère MARTINUS, des E. C.,
Mont-Saint-Louis, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

L'Allemagne et la France. — La situation. — Ce que l'Allemagne devrait payer. — Une déclaration de M. Briand. — Les mesures coercitives. — Impudence allemande. — Une réunion prochaine du Conseil suprême. — Le 12 mai. — L'attitude de la France est-elle injustifiable ? — Un parallèle. — Des faits et des chiffres. — L'Allemagne peut-elle payer ? — En Angleterre. — La grève des mineurs. — La question irlandaise. — Le budget anglais. — Aux Etats-Unis. — La session du Congrès. — Le discours du président. — Une déclaration accentuée. — La Ligue des nations répudiée. — Les mesures recommandées. — La résolution décrétant l'état de paix. — Le tarif Young (l'ancien tarif Fordney). — Il est voté par la chambre. — A Ottawa.

DEPUIS notre dernière chronique la situation européenne est restée dans le même état de tension et d'incertitude. Au 1er mai les Allemands ont à s'acquitter d'une somme de réparations considérable, stipulée dans une conférence tenue à Bruxelles il y a déjà plusieurs mois. Et il semble probable qu'ils vont se dérober. Alors que feront les Alliés ?

Après l'avortement de la conférence de Londres, au commencement de mars, les troupes françaises ont occupé Duisbourg, Dusseldorf et Ruhr. C'était le commencement des pénalités que l'on a décidé d'infliger à l'Allemagne récalcitrante. C'est douze milliards de marks, reliquat d'une somme de vingt milliards, qu'elle devrait payer dans quelques jours. Le gouvernement français a annoncé son intention de procéder avec une extrême énergie. Le 13 avril, à la chambre des députés, M. Briand a déclaré que le temps des paroles est passé et qu'il faut en venir aux actes. Il a rappelé les avertissements donnés à l'Allemagne lors des conférences de Paris et de Londres et l'application subséquente des pénalités. " Nous discernons cependant ", a-t-il ajouté, " que celles-ci n'ont pas

produit les résultats attendus. Nous remarquons qu'il existe encore en Allemagne une disposition à échapper au paiement. Le 1er mai, elle sera face à face avec toute une série de violations du traité qu'elle a signé. Je répète ici, avec toute la force en mon pouvoir, que nous, créanciers, avons en mains une procédure parfaitement légale. Un huissier a été envoyé en Allemagne et si notre débiteur persiste à refuser de payer la prochaine fois un gendarme l'accompagnera. Cette assignation est une procédure légale comme entre individus dans la vie quotidienne, et il en est de même dans les relations entre nations. Il ne sert à rien de commencer de nouveau des discussions déjà rompues. Nous avons en mains un billet promissoire dûment signé et si le débiteur refuse de payer nous devrons sévir contre lui par tous les moyens de coercition que nous avons en notre pouvoir. De complet accord avec nos alliés, nous avons un rendez-vous avec l'Allemagne le 1er mai. La France ne doit pas manquer ce rendez-vous. "

De quelle nature pourraient être les mesures coercitives que font présager ces paroles? Les dépêches nous annoncent qu'elles consisteraient dans l'occupation de toute la région de la Ruhr. Cette vallée produit environ 100,000,000 de tonnes de charbon annuellement. Une taxe de vingt francs par tonne formerait un revenu considérable. Il est aussi question, parait-il, du blocus de Hambourg et même de l'occupation d'une partie de la Westphalie. Le gouvernement allemand n'est pas sans se préoccuper de cette éventualité. Il aurait l'intention de faire des propositions nouvelles. Il offrirait aux Alliés d'assumer en tout ou en partie leur dette envers les Etats-Unis, de leur transporter une part dans les industries allemandes, de réparer la dévastation du nord de la France en fournissant en même temps du travail et des marchandises. Mais il ne saurait être question pour la France d'accepter cela.

Les Allemands ont toutes les impudences. Dans une note au gouvernement américain, ils ont prétendu que les Français laissaient volontairement les régions du nord dans un état de désolation afin d'impressionner l'opinion du monde et de provoquer la sympathie pour elle et la haine envers l'Allemagne. A cela, M. Briand a répondu énergiquement dans un discours devant la chambre des députés. Il a rappelé que les paysans des régions dévastées étaient retournés sur leurs fermes, qu'ils avaient aplani quatre-vingt-quinze pour cent du sol sillonné par les tranchées, qu'ils avaient labouré et remis en état quatre-vingts pour cent des propriété agricoles.

Avant le 1er mai, il y aura entre les premiers ministre alliés qui forment le Conseil suprême une conférence pour s'entendre sur l'action qui devra être prise. Vu les difficultés d'ordre intérieur auxquelles M. Lloyd George doit faire face actuellement, cette réunion aura lieu en Angleterre. M. Briand, M. Lloyd George et peut-être le premier ministre italien s'y rencontreront. Comme préliminaire il y a eu une entrevue entre MM. Briand et Lloyd George à Lympne. M. Briand y a expliqué les moyens auxquels voudrait recourir la France pour faire payer l'Allemagne. Il semble probable que les autres pays de l'entente vont acquiescer à ces vues. Le maréchal Foch a son plan tout préparé et se tient prêt à faire marcher ses troupes. Le commencement du mois prochain paraît donc devoir nous faire assister à des événements graves. Espérons qu'il n'en sortira que du bien pour la France et pour tous les peuples de l'alliance et que l'Allemagne se soumettra à l'inévitable résultat du crime commis par elle en 1914. Ce crime, c'est la France qui en a le plus souffert, et il n'est pas surprenant qu'elle manifeste à présent la plus énergique volonté d'en obtenir la réparation. Faut-il l'accuser pour cela d'inflexibilité, de dureté, de cupidité, d'ambition désordonnée ? Son ambition, il nous semble, con-

siste tout simplement à vouloir se faire indemniser des dommages subis par elle. Il y a des gens qui ont une prédisposition à s'apitoyer outre mesure sur la malheureuse situation de l'Allemagne en butte à des exigences déraisonnables. Cet état d'esprit correspond-t-il à la réalité ? Du point de vue économique laquelle des deux nations est le plus à plaindre en ce moment ? Est-ce l'Allemagne vaincue ou la France victorieuse ? La première a vu ses plus riches provinces servir de champ de bataille à des millions d'hommes pendant quatre ans. Dix de ses plus beaux départements ont été ravagés, dévastés, ruinés lamentablement. Ils représentaient un cinquième du capital total de la nation. Ils payaient à l'Etat, avant 1914, cinq milliards de francs sur les vingt-cinq milliards versés par les contribuables. Les charbonnages du nord, ces trésors miniers, ont été sabotés systématiquement par les Boches. Deux cents puits ont été inondés. Les mines de Lens, par exemple, ne pourront pas être remises en exploitation avant 1930. Et les routes, et les ponts, et les voies ferrées ! Des réseaux formant un total de quatre cents milles ont été détruits. Combien de milliards cela représente-t-il ? Enfin la dette extérieure de la France est à l'heure actuelle de trente milliards de francs, lorsqu'elle était à peu près nulle en 1914.

Considérons maintenant l'Allemagne. Un écrivain français, M. Stéphane Lauzanne, rédacteur au *Matin* de Paris, publiait, récemment, un article très documenté dans la *North American Review*. Nous y trouvons des chiffres qui paraissent d'une authenticité inattaquable. L'auteur étudie d'abord le budget allemand. Sait-on que pour l'armée et la marine il pourvoit à une dépense de quatre milliards, trois cent vingt-quatre millions de marcs, outre six cent millions pour la milice, soit un total d'environ cinq milliards ! Pour un pays ruiné, pour un pays qui se prétend appauvri, c'est une formi-

dable somme que celle de cinq milliards! Et M. Lauzaune s'écrie: "Ne pourrions-nous pas dire aux Allemands: Dépensez un peu moins et pensez un peu plus à vos créanciers. Au lieu de consacrer cinq milliards à la préparation d'une nouvelle guerre, affectez à cet objet seulement un milliard et payez les quatre autres milliards aux victimes de la dernière guerre dont vous êtes les auteurs."

Le budget germanique contient encore d'autres chiffres bien extraordinaires. Ce sont ceux des différents services administratifs. Le nombre des employés publics a augmenté dans une incroyable proportion, surtout en regard de la diminution de territoire et de population, conséquences de la guerre. En 1914, il y avait 5,500 employés dans l'administration impériale; aujourd'hui il y en a 80,000. Et ceci ne comprend pas les exploitations industrielles de l'Etat, telles que les postes et les voies ferrées. Si nous examinons ces dernières,nous y constatons le même prodigieux accroissement: 168,000 employés en 1914; 120,000 en 1920. Pour un pays ruiné, acculé à la banqueroute, ceci parait une étonnante augmentation. Ne pourrait-on pas demander à l'Allemagne: " Puisque vous êtes si pauvre,pourquoi soutenez-vous tant d'officiers publics? Puisque vous vous plaignez tant du manque de wagons, pourquoi avez-vous tant d'employés de chemins de fer? Et, avec la banqueroute à la bouche, comment n'économisez-vous pas? "

Ce n'est pas tout. Le budget du ministère du travail a, lui aussi, ses révélations. Il s'élève à trois milliards neuf cent quarante millions de marcs, dont un milliard pour favoriser la construction de maisons d'habitation. Notez bien que la guerre n'a pas détruit en Allemagne un seul hameau, ni démoli un seul logement, ni endommagé un seul toît. Comment expliquer alors cette frénésie de construction dans un pays qui a moins de population qu'en 1914 ? N'aurait-on pas le droit de dire à l'Allemagne: " Pardon, mais si vous êtes si

férue de construire des maisons, reconstruisez donc celles que vous avez démolies en France; puisque vous avez un milliard à dépenser annuellement pour des bâtiments, dépensez-le dans ces départements de France où tant d'êtres humains dorment, par votre faute, sous des toîts de carton et derrière des fenêtres de papier. "

L'examen de la dette allemande n'est pas non plus sans enseignement. Elle est presque totalement due en Allemagne même. En 1914 l'intérêt payé ne s'élevait qu'à deux cent cinquante millions de marcs. En 1920 il avait atteint l'énorme somme de douze milliards et demi. Ne peut-on pas se demander s'il est juste que l'Etat allemand paye d'abord des revenus plantureux à ceux de ses sujets qui l'ont aidé à faire la guerre et s'il ne devrait pas en premier lieu réparer les désastres que cette guerre a fait subir à tant d'innocentes victimes ?

Enfin, laissant de côté la dette et le budget allemands, il est encore instructif d'étudier les bilans des grandes compagnies d'outre-Rhin. Dans l'article où nous puisons tous ces détails, le collaborateur occasionnel de la *North American Review* déclare qu'il en a examiné vingt-quatre. Et qu'y a-t-il constaté? Il y a trouvé la preuve que chacune d'entre elles, sans exception, avait distribué, en 1920, des dividendes variant de 15 pour cent au minimum, jusqu'à 25 et même à 30 pour cent. Le bilan de la fameuse compagnie Krupp est surtout remarquable. Pour la première fois depuis sa fondation, elle n'a pas manufacturé de matériel de guerre, mais elle a fabriqué des machines agricoles, des moteurs d'automobiles, des pièces pour la construction des navires, etc. Et cette transformation ne lui a pas mal été puisqu'en 1920 elle a réalisé des bénéfices nets de soixante-dix-huit millions et demi. En présence d'un pareil résultat, ne serait-on pas en droit de dire à la maison Krupp : " Pourquoi une large part de ces profits énormes ne contribuerait-elle pas à payer les

créanciers de l'Allemagne? Vos actionnaires pourraient se contenter de 7 ou 8 pour cent et la différence grossirait le fonds des réparations dues aux victimes de la guerre. "

Passant à un autre ordre de démonstrations, M. Lauzanne examine un bulletin de statistiques allemandes publié peu de temps avant Noël. Il y découvre que la consommation du vin de Champagne en pays germanique, qui était de 6,000,000 de bouteilles en 1914, s'est élevé à 10,000,000 en 1920, ce qui, à 120 marcs la bouteille, représente plus d'un milliard dépensé pour boire du champagne. Il y découvre aussi que les courses de Berlin, en cent treize jours, avaient englouti pour le pari mutuel cinq cent millions. Et ainsi de suite.

Après avoir aligné tous ces chiffres si irrésistiblement éloquents, M. Lauzanne termine comme suit son article : " L'Allemagne peut-elle payer ? La réponse n'est pas douteuse. Oui, l'Allemagne peut payer, à condition qu'il lui soit interdit de camoufler son budget ; à condition qu'on l'empêche de dépenser quatre milliards pour son armée et sa marine ; à condition qu'on ne lui laisse pas multiplier par deux le nombre de ses employés des postes et des voies ferrées, ni par dix celui de ses bureaucrates ; à condition qu'on ne lui laisse pas affecter un milliard à des constructions nouvelles ; à condition qu'elle ne donne pas à ses débiteurs domestiques une préséance inadmissible sur ses débiteurs étrangers, sur les malheureux qu'elle a volés, ruinés, pillés et pressurés à mort ; à condition que les usines Krupp paient une part de leurs scandaleux bénéfices aux victimes de la guerre ; à condition que les Teutons boivent moins de champagne, sèment moins de millions sur l'hippodrome et travaillent un peu plus. Oui, l'Allemagne peut payer, si elle y est contrainte. "

Nous croyons utile de signaler à la suite de ces lignes un article que la *Gazette* de Montréal publiait récemment, en s'inspirant d'un rapport fait par sir Harry Brittain, membre

de la chambre des communes anglaise, revenu depuis peu d'une visite en Allemagne. Il affirme que celle-ci s'est tout-à-fait remise de la guerre et que la grande machine est une fois de plus en opération sur toute l'étendue du territoire. D'après sir Harry, tout démontre la guérison complète du pays. Les industries sont en pleine activité. L'ouvrage est abondant. La vie économique est florissante. Nulle part on n'aperçoit les cicatrices du cruel conflit. Pendant que la France et la Belgique ont inexprimablement souffert, l'Allemagne est demeurée sans blessures. Le commerce et le trafic n'ont subi aucune dislocation. Sans doute les vies allemandes ont payé un terrible impôt. Mais les grandes institutions, les organisations capitales, qui excitaient l'envie du monde entier, ont repris leur fonctionnement dès le dernier coup de canon. Avant que l'encre du traité fût sèche, la nation allemande avait cherché et trouvé des débouchés pour son commerce, resté fort et vigoureux. La vie nouvelle reprenait. Il n'y avait pas de ruines à réparer. Et voilà pourquoi, lorsque l'on considère la prodigieuse production de l'artisan germanique, l'efficacité économique demeurée intacte, la reprise de l'activité manufacturière qui avait assuré à l'Allemagne une prééminence universelle, et qui se manifeste avec autant de vigueur que si la guerre n'avait affecté en rien la vie générale, on a la conviction que la nation germanique peut payer le chiffre de réparations fixé par les Alliés.

L'article de la *Gazette* que nous venons d'analyser ainsi que celui écrit par M. Lauzanne sont bien de nature à rendre peu impressionnantes les jérémiades allemandes. Il est à désirer que les résolutions prises par le Conseil suprême soient précises et énergiques. Cela n'exclut par évidemment les modifications judicieuses quant aux modes de prélèvement et aux sanctions raisonnables.

* * *

Au moment où le Conseil suprême siègera à Londres, toutes les apparences sont que la grande grève des mineurs ne sera pas terminée. Elle sévit en Angleterre depuis plusieurs semaines, et jusqu'ici tous les efforts de Lloyd George et de son gouvernement, ceux des parlementaires et même des chefs travaillistes les plus clairvoyants ont été impuissants à conjurer ou à terminer la crise. Voici quelle est la situation. Pendant la guerre les mineurs ont vu leur travail intense rémunéré d'une manière extraordinaire et inusitée. Après la guerre ils ont émis la prétention de ne pas renoncer au traitement exceptionnel dû au fait que le gouvernement contribuait au paiement de ces salaires énormes. Mais avec le retour à l'ordre normal les conditions économiques ont repris leur empire habituel et les propriétaires de mines ont déclaré leur impuissance à payer les prix de guerre pour le travail moins actif et moins rémunérateur du temps de paix. Immédiatement il y eut conflit, les ouvriers regimbèrent, une première grève eut lieu. Elle entraîna de lourdes pertes. Mais le gouvernement intervint et réussit à régler la difficulté au moins temporairement en s'engageant à subventionner, durant une période, l'industrie minière, de manière à ce que les salaires ne décroissent pas trop rapidement, eu égard à la diminution moins rapide du coût de la vie. Cependant, ce régime d'exception ne pouvait durer. Il a pris fin, et les propriétaires de mines ont conséquemment essayé de persuader aux ouvriers qu'il était juste et opportun de remanier l'échelle des salaires. Ceux-ci n'ont pas agrée cette proposition et ils ont décrété la grève. M. Lloyd George a déclaré que la politique de subventionner, à même les taxes perçues sur toute la nation, une industrie établie et en plein fonctionnement depuis de longues années ne peut être qu'une mesure d'excep-

tion et ne saurait être continuée. D'autre part les propriétaires de mines affirment que les salaires excessifs ne sont justifiés ni par les conditions du travail, ni par la situation économique, et qu'ils ne peuvent conduire qu'à des déficits réitérés et à la ruine de l'industrie. Devant cette attitude du pouvoir public et des patrons, les mineurs ont maintenu leurs demandes et se sont montrés irréductibles. A un moment donné on a même pu craindre que les employés des chemins de fer et des autres transports ne fissent cause commune avec les mineurs et que la grève, prenant des proportions formidables, ne vînt à paralyser tous les services publics. Heureusement cette action conjointe de ce que l'on appelait la Triple Alliance ne s'est pas produite. Au dernier moment de plus sages conseils ont prévalu et les employés des chemins de fer et des autres transports ont décidé de ne pas déclarer la grève. Les mineurs, très désappointés de cette attitude, n'en ont pas moins persisté à repousser toutes les tentatives de conciliation. Et au moment où nous écrivons, la grève dure encore. Elle a entraîné une perte quotidienne de plusieurs millions et elle cause à l'industrie britannique d'incalculables dommages.

Un journal anglais représente ainsi la situation : " Personne ne nie que les mines de houille ne réalisent pas assez de profits pour payer les salaires au taux actuel, de sorte que ceux-ci doivent baisser à moins que le gouvernement ne continue à fournir de l'argent (produit des taxes) pour les maintenir à leur présent niveau. Comme ce principe pourrait s'appliquer à d'autres industries, les ouvriers des aciéries, des chantiers maritimes, des fabriques de lainages et de cotonnades, des chemins de fer auraient le même droit que les mineurs d'exiger que leurs hauts salaires soient maintenus au moyen des taxes. En dernière analyse cela signifierait que chacun paierait des taxes pour se payer des gages. Le gouver-

nement se déclare incapable d'accepter ce principe. Il a pratiqué cet expédient dans le cas des mineurs, à titre de mesure temporaire d'après-guerre, et il a dépensé $35,000,000 par mois pour aider les entreprises minières à payer les taux actuels de salaires. Mais il estime que le temps est venu de laisser cette industrie à ses propres forces." Si l'on s'en rapporte aux informations que nous ont transmises les dépêches, il semble que les mineurs ont tort de persister dans l'attitude qu'ils ont prise et qui n'est pas justifiée par les conditions économiques de l'industrie minière à l'heure actuelle.

* * *

Le poste de premier ministre de la Grande-Bretagne n'est guère enviable en ce moment. Outre les soucis de la situation européenne, il a ceux de la crise ouvrière et de la crise irlandaise. Cette dernière est toujours alarmante. Elle préoccupe tous les Anglais clairvoyants. Il y a quelques jours un groupe de neuf évêques anglicans et de ministres non conformistes a adressé à M. Lloyd George un document dans lequel ils déclaraient se rallier à la protestation de l'archevêque de Cantorbury contre les représailles poursuivies en Irlande et à sa demande d'une trève. Comme raison de leur démarche les signataires alléguaient, entre autres choses, les critiques de pays amis auxquelles la politique irlandaise du gouvernement exposait l'Angleterre. Le premier ministre a cru devoir répondre assez longuement à cette sorte de mémoire. Il s'est efforcé de justifier la politique du gouvernement dont il est le chef en faisant une comparaison entre le conflit américain causé par la tentative sécessionniste des Etats du sud et la lutte dont l'Irlande est actuellement le théâtre. Il a rappelé qu'au début de la guerre de sécession le sentiment britannique était presque entièrement favorable au sud. Gladstone

lui-même était sudiste. Seul John Bright sympathisait avec Lincoln. On sait ce que coûta cette guerre : un million de vies humaines et une désastreuse accumulation de misères.

" Lincoln, écrit le premier ministre, n'a pas consenti à la trève ni au compromis, car il a souvent répété qu'il combattait pour l'Union et voulait la sauver à tout prix, dût-il finalement permettre l'esclavage dans la région méridionale. Est-ce que quelqu'un ose admettre aujourd'hui que le nord a eu tort? Qui ne voit tous les malheurs qui seraient résultés de la rupture de l'Union américaine ? Je me demande même s'il existe encore un homme dans le sud des Etats-Unis qui ne se réjouisse pas de la conservation de l'Union, malgré tous les sacrifices et malgré son admiration pour des personnages tels que Jackson et Lee. Or, notre politique est exactement la même. Il nous faut combattre la séparation de l'Irlande, parce que les deux îles sont contigües et qu'elles ont besoin l'une de l'autre pour assurer leur mutuelles stratégie et économie. Nous devons donc lutter pour maintenir l'unité fondamentale de notre ancien royaume composé de plusieurs nations. Je crois que notre dessein de combiner l'unité en accordant un gouvernement constitutionnel à l'Irlande est un plus bel idéal que celui vers lequel aspire un nationalisme excessif, qui aboutirait à l'isolement, doctrine du sinn fein, qui, si on l'appliquait sur une grande échelle, balkaniserait le monde. Je suis persuadé qu'une fois la lutte terminée, l'amertume oubliée et l'unité assurée, tous reconnaîtront que le gouvernement avait raison et le sinn fein tort en ce qui concerne les principes. "

Ce qu'il y a de plus saillant dans ce passage, c'est l'affirmation que la Grande-Bretagne ne peut consentir à la séparation pour des motifs de suprême importance. Là est le noeud de la difficulté. Il semble incontestable qu'à l'heure actuelle la politique de Grattan, d'O'Connell et de Parnell

triompherait haut la main. Elle avait pour objectif l'autonomie et non la sécession.

Dans sa lettre, M. Lloyd George ne nie pas le fait des représailles. Il s'efforce simplement d'en atténuer la gravité. C'est une tâche difficile. Les témoignages les plus autorisés semblent établir que les corps de policiers et d'auxiliaires ont commis des atrocités en Irlande.

Les élections pour les deux législatures irlandaises vont avoir lieu au cours du mois de mai. Celles du sud, constitueront certainement une chambre complètement *sinn-feiniste*. Celles du nord donneront une assemblée en majorité unioniste, mais avec une minorité nationaliste et *sinn-feiniste*. Comment tout cela fonctionnera-t-il?

* * *

Le chancelier de l'échiquier a soumis son budget à la chambre des communes. Les estimations faites il y a un an ont été justifiées par les résultats obtenus. Il y a surplus de recettes de 230,500,000 louis sterling. Durant l'exercice la dette britannique a été réduite de 95,000,000 de louis, la Grande-Bretagne ayant remboursé 75,000,000 de louis aux Etats-Unis, et 20,000,000 de louis au Canada. Les dettes dues au Japon, à l'Espagne, à l'Argentine, à l'Uruguay et à la Hollande ont été de plus complètement soldées. Le ministre a signalé comme un fait remarquable qu'en deux ans la dette extérieure a été réduite de 200,000,000 de louis. Quant à la dette intérieure elle n'a été diminuée que de 37,000,000 de louis, cette année. La taxe sur l'excès des bénéfices industriels et commerciaux a été enlevée. Le chancelier de l'échiquier a annoncé des réductions considérables dans toutes les branches de l'administration. Et il a conclu son exposé en déclarant que le fondement d'une solide situation financière

a été posé, comme on pourra s'en convaincre aussitôt que les conflits industriels seront réglés et que la prospérité commerciale renaîtra.

* * *

Aux Etats-Unis, le soixante-septième congrès a commencé sa session le 12 avril. Outre le pouvoir exécutif, c'est-à-dire la présidence de la république, le parti républicain possède une énorme majorité dans les deux chambres: 170 dans la chambre des représentants et 22 au sénat. Le président Harding a prononcé son discours d'ouverture de la session le 12 avril. Ses déclarations étaient en grande partie prévues. Celle qui concerne le traité de Versailles et la *Ligue des nations* a été très accentuée. " Cette république n'aura aucune part, a-t-il dit, dans la Ligue des nations actuelle, destinée à gouverner le monde avec ses pouvoirs supérieurs. La décision réfléchie du peuple américain aux récentes élections ne laisse place à aucune équivoque et ne saurait être éludée. Et, inébranlable dans notre résolution, il nous incombe d'informer loyalement le monde en général et nos associés dans la guerre spécialement que la Ligue des nations ne peut avoir notre sanction aussi longtemps qu'elle sera l'organe d'un traité particulier. Evidemment l'idéal élevé auquel on visait par la création de cette ligue est devenu impossible à atteindre du moment qu'on le joignait à un traité de paix et qu'on en faisait l'instrument coercitif des vainqueurs de la guerre. En repoussant le pacte et en proclamant notre répudiation devant notre peuple et devant le monde, nous ne renonçons pas à notre espoir et à notre désir de voir s'établir une association ayant pour objet d'assurer la paix, association dans laquelle nous entrerions de tout coeur... Au cours de notre referendum national nous avons promis notre coopération à

une association de cette nature et nous tiendrons fidèlement cet engagement. " Ce passage de la déclaration a été acclamé avec enthousiasme par les républicains des deux chambres. Les démocrates sont demeurés silencieux.

Une des mesures spécifiquement recommandées par le président a été l'adoption du tarif d'urgence voté par le dernier congrès (le bill Fordney) mais frappé de nullité par le veto du président Wilson.

" Le président a aussi déclaré, entre autres choses, que les taux et les dépenses d'administration des chemins de fer devaient être réduits. Il a demandé au Congrès de faire une enquête sur tout le système du transport. Il a recommandé la coordination de toutes les agences du gouvernement qui s'occupent des anciens combattants, le renforcement des lois fédérales sur la construction et l'entretien des chemins, l'adoption des lois du budget et une enquête du Congrès sur le lynchage et les relations entre les races. "

Au début de cette session, un des premiers succès de la majorité républicaine a été de décréter la fin de l'état de guerre entre les Etats-Unis et les puissances germaniques. Le sénateur Knox, de la Pensylvanie, a présenté, à cette fin, la résolution suivante: " Il est décidé que la résolution adoptée communément par le Congrès le 6 avril 1917 et déclarant un état de guerre entre le gouvernement impérial allemand et le gouvernement et le peuple des Etats-Unis est, par les présentes, rappelée et que cet état de guerre prend fin en ce moment. Il est résolu cependant que toutes les propriétés du gouvernement ou de ses successeurs, ainsi que celles de ses sujets qui étaient le 6 avril 1917 ou sont devenues par la suite la possession du gouvernement des Etats-Unis ou de ses représentants, seront retenues par les Etats-Unis jusqu'à ce que le gouvernement allemand ait, au moyen d'un traité ratifié par les Etats-Unis, pourvu à ce que tous les sujets américains

qui ont eu à subir des dommages durant la guerre aient été indemnisés. Il est résolu aussi que tant que le Congrès n'aura pas décidé autrement, les Etats-Unis, bien que n'ayant pas ratifié le traité de Versailles, se réservent tous les droits et privilèges qui leur sont accordés en vertu de l'armistice signé le 11 novembre 1918 ou auxquels leur titre de puissance alliée ou associée leur donne droit. Il est résolu enfin que l'état de guerre déclaré par le Congrès le 7 décembre 1917, entre le gouvernement austro-hongrois et les Etats-Unis, soit annulé."

Dans la chambre des représentants le bill relatif au tarif d'urgence a été immédiatement présenté. C'est le représentant Young, du North Dakota, qui en a été cette fois le parrain. Les démocrates l'ont combattu vivement. Un vétéran de la politique américaine, revenu sur la scène aux dernières élections, M. Burke Cochrane, l'a éloquemment dénoncé. Mais il a été adopté par 269 voix contre 112. Il sera certainement ratifié par le sénat. Et assurément, dans une mesure quelconque, il affectera notre commerce avec les Etats-Unis.

* * *

A Ottawa, la session poursuit normalement son cours. On attend incessamment l'exposé budgétaire. Et l'on parle un peu de la prorogation pour la fin du mois de mai.

Québec, 26 avril 1921.

Thomas CHAPAIS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

PLUS QU'ELLE-MEME ! par Luc Bérard et J.-Albert Foisy. 1 vol. de 250 pages, in-12. Prix: 90 sous. — Chez les libraires et chez les auteurs, à l'*Action française*, 369, rue Saint-Denis, Montréal.

Voici un beau et bon roman canadien. Il a plus d'un mérite et nous sommes persuadé que personne ne regrettera de l'avoir acheté et d'avoir consacré quelques heures à en lire les 250 pages.

Ce ne sont pas des professionnels de la littérature d'imagination qui en ont élaboré la trame, savamment combiné l'intrigue, artistiquement cadencé les phrases: ce sont deux journalistes, mêlés par leur profession aux luttes scolaires ontariennes, témoins émus de ces efforts héroiques d'un peuple pour ses droits, qui se sont efforcé d'esquisser sous une forme attachante le récit d'événements désormais inséparables de notre histoire nationale.

La brève préface qui ouvre le volume exprime l'ambition des auteurs de fortifier, au coeur des Canadiens français, l'amour du sol natal, des traditions ancestrales, de la langue héritée de nos pères. Nous croyons sincèrement que tous les lecteurs éprouveront ces sentiments et, de plus, savoureront ces pages avec le plus vif intérêt.

* * *

401

Sir Adolphe Routhier

SON ŒUVRE D'HOMME DE LETTRES

(SUITE ET FIN)

4o — En 1889, M. Routhier avait publié *Les grands drames,* une étude sur les classiques ; en 1912, il publia *De l'homme à Dieu,* un essai d'apologétique.

A 50 ans, ayant beaucoup voyagé, beaucoup observé et beaucoup lu, M. Routhier pensa intéresser ses compatriotes en publiant un volume sur les *grands drames* que les maîtres de la pensée et du verbe ont naguère donnés au monde. Dans un premier volume — puisqu'il met en sous-titre *première série*—il étudiait *Prométhée,* d'Eschyle; *Oedipe,* de Sophocle; *Macbeth,* de Shakespeare; *Faust,* de Goethe; *Le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte,*de Corneille; *Andromaque, Iphigénie, Athalie,* de Racine; *Hernani, Marion Delorme, Le roi s'amuse,* de Victor Hugo. Il en resta là. Il n'y eut pas de deuxième série. C'est que la première série avait été âprement discutée. On prétendait que l'auteur avait, sans le dire, trop copieusement mis à contribution les ouvrages de Paul de Saint-Victor, de Saint-Marc Girardin et de quelques autres sur le même sujet. De violentes polémiques s'engagèrent. Nous n'avons pas à intervenir dans la querelle. A vrai dire, la question du plagiât n'est pas toujours facile à élucider. Quand tant de critiques ont traité un thème donné, il est malaisé de recommencer après eux sans se souvenir de ce qu'ils ont écrit. En tout cas, M. Routhier n'insista pas et il interrompit cette publication. Faisons comme lui, n'insistons pas.

De l'homme à Dieu, que M. Routhier publia en 1912, alors qu'il était plus que septuagénaire, a une toute autre valeur. C'est un solide et beau traité d'apologétique écrit, comme dit l'auteur, pour les hommes du monde. Il se divise en trois parties : *la raison et la science ; quelques systèmes religieux* (*boudhisme, judaïsme et mahométisme*) ; *le christianisme.* Au cours de sa longue vie, M. le juge avait recueilli une infinité de notes sur les grands problèmes que *l'homme* se pose en allant *à Dieu,* il avait patiemment scruté les croyances des diverses fausses religions, il avait surtout médité et approfondi sa foi de catholique éclairé autant que convaincu. De tout cela il voulut faire un livre destiné aux hommes du monde, et il en fit un beau livre, savant et élégant tout à la fois. Nous n'entreprendrons pas d'en faire l'analyse. Cela nous conduirait trop loin. De tels livres, d'ailleurs, pleins de substance jusqu'à la moëlle, ne s'analysent pas. Il faut les lire en entier. Mgr Paquet, qui avait examiné *De l'homme à Dieu* à titre de censeur diocésain, écrivait à l'auteur :

Tous ceux qui ont suivi, depuis cinquante ans, votre belle carrière d'orateur et d'homme de lettres, savent quel large souffle chrétien anime constamment et vos discours et vos écrits... Vous avez cru opportun d'entreprendre directement la défense de votre religion, non pas en des pages didactiques et sèches, mais sous une forme moins sévère et plus souple, plus spécialement appropriée aux besoins et aux goûts des personnes du monde. J'ai lu avec intérêt votre " essai d'apologétique ", et je suis heureux de vous déclarer que non seulement je n'y vois rien de contraire à la doctrine catholique, mais que j'ai admiré l'érudition étendue, le sens éminemment chrétien et le dévouement profond à l'Eglise, dont vous y donnez la preuve.

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, sitôt le livre paru, écrivait à l'auteur :

Quel beau livre vous nous avez fait ! C'est une oeuvre... Votre livre

dénote une lecture considérable. Il constitue, pour tout esprit sincère, une éloquente démonstration de notre sainte religion catholique. C'est clair, méthodique, convaincant. Les chapitres consacrés à Jésus-Christ m'ont particulièrement frappé. Vous y avez mis toute votre science et tout votre coeur. Vous parlez de l'Evangile comme il convient aux hommes de notre temps. Votre livre dissipera bien des doutes... Il est à conseiller aux étudiants de nos collèges... L'épilogue à Jésus-Christ, qui le termine, est l'une des plus émouvantes professions de foi que j'aie lues...

Cet épilogue, qui, au fond, résume le livre, le voici :

A Jésus-Christ

Vous seul de cette vie éclairez le mystère.
Et lorsque dans la tombe en paix je dormirai,
Je ne verrai plus rien des choses de la terre ;
Mais vous, Seigneur, je vous verrai.

Dans un monde meilleur je suis sûr de revivre
Et de franchir le seuil de l'immortalité ;
Et je vous offrirai l'hommage de ce livre,
Où j'ai cherché la vérité.

Tout plein de votre nom et de votre parole,
Il proclame bien haut votre divinité.
De tout ce que je crois il contient le symbole,
Il vous promet fidélité.

Il vous proclame aussi mon Dieu, mon roi, mon maître,
Le Verbe, fils de Dieu, rédempteur des humains,
Et c'est pourquoi je veux en mourant le remettre,
Avec mon âme, entre vos mains.

D'aller vivre avec vous j'ai la ferme assurance,
Et de vous contempler toujours d'un oeil ravi ;
Car je garde la foi, l'amour et l'espérance,
In te, Domine, speravi.

Ces strophes ardentes ne rappellent-elles pas le testament de Louis Veuillot ?

Placez à mon côté ma plume,
Sur mon coeur le Christ, mon orgueil,
Sous mes pieds mettez ce volume,
Et clouez en paix le cercueil...

J'espère en Jésus. Sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi ;
Au dernier jour, devant son père,
Il ne rougira pas de moi.

* * *

50 — Les oeuvres oratoires de M. le juge Routhier suffiraient à elles seules pour le classer grand parmi nos grands hommes. Elles sont du reste, croyons-nous, entre tant d'autres, son plus beau titre de gloire devant la postérité. Deux volumes de *Conférences et Discours* (in-8—434 et 426 pages) ont été publiés, le premier en 1889 et le deuxième en 1904. Un troisième était en préparation quand M. Routhier est mort. Le premier volume contient 21 morceaux, le deuxième 36, le troisième en devait avoir 17, soit, en tout, 74 conférences et discours, donnés ou prononcés, ici ou là, dans des circonstances solennelles. Ils ne sont pas tous d'égale valeur, mais ils sont tous intéressants, évocateurs d'histoire, vibrants de foi, substantiels et personnels. Cet infatigable écrivain était aussi, et peut-être surtout, un puissant orateur. Nous l'avons déjà dit, même sous les glaces de l'âge, il avait su demeurer jeune. Il avait sa manière bien à lui. Les comparaisons tirées de la nature, les rapprochements trouvés dans l'histoire, les considérations élevées et les réflexions les plus heureuses,tout lui venait à point. Il préparait soigneusement ce qu'il avait à

dire. Mais on éprouve parfaitement en le lisant, on sentait davantage en l'écoutant, qu'il restait maître de lui-même et n'était jamais l'esclave de son texte. Quelques-uns de ses plus beaux mouvements ont jailli de source, au moment où il parlait. Ceux qui l'ont bien connu et souvent entendu nous l'ont affirmé, et c'est d'ailleurs visible à la simple lecture de ses discours. Au lendemain de sa mort, son ami, l'honorable sénateur Thomas Chapais, dans sa chronique mensuelle de la *Revue canadienne,* a rendu à son talent d'orateur le plus juste et le plus mesuré des hommages. Nous demandons la permission de reproduire cette belle page de M. Chapais. Mieux que nous ne saurions le faire, et avec beaucoup plus d'autorité, elle consacre devant l'histoire la valeur et le mérite oratoire de notre regretté juge.

Je n'oublierai jamais cette soirée de l'année 1876 — plus de quarante-quatre ans ! — où le juge Routhier conquit d'un seul coup la gloire oratoire. Il arrivait d'Europe où il avait fait un voyage précieux par les connaissances dont s'était enrichi son esprit et les amitiés illustres qu'il avait acquises. Et il donnait dans la salle Victoria — plus tard le *Tara Hall* —, sous les auspices du cercle catholique de Québec, une conférence sur les conférenciers de Paris. Il était déjà un homme très en vue. Ses écrits dans les journaux, ses polémiques avec MM. Fabre et Fréchette, ses *Causeries du dimanche,* ses débuts brillants dans la magistrature, spécialement son célèbre jugement relatif à l'influence indue dans l'élection contestée de Charlevoix lui avaient donné un grand prestige. Mais la conférence dont nous parlons vint mettre le sceau à sa réputation. Elle le plaça au premier rang de nos orateurs. Ce fut véritablement un enchantement. La vivacité du style, la diction, la voix, le geste, tout contribuait à captiver, à charmer l'auditoire. M. le juge Routhier ne lisait pas, il disait. Il interprétait avec un art merveilleux les citations magnifiques dont sa conférence était émaillée. Il les commentait en maître. Il faisait revivre devant nous les fêtes oratoires dont il s'était enivré à Paris et lui-même parlait avec une éloquence qui semblait un écho fidèle des nobles accents entendus là-bas. Pendant plus d'une heure, il nous tint suspendus à ses lèvres. Et au sortir de la salle, les auditeurs séduits et

ravis proclamaient d'une voix unanime que le juge Routhier était le plus éloquent de nos orateurs. Cette appréciation n'était pas le résultat d'une surprise et elle n'avait rien d'exagéré. Nous avons entendu bien des fois parler M. Routhier, et toujours nous avons subi le charme de sa parole pleine de mouvement, d'éclat et de chaleur communicative. Pendant trente ans, il a été l'orateur attitré de nos grandes célébrations, de nos grandes manifestations nationales. Ses oeuvres oratoires forment deux volumes que l'on relit avec plaisir et profit. Mais nous avertissons le lecteur que, pour M. Routhier comme pour beaucoup d'autres, la parole écrite ne donne qu'une idée incomplète de la parole parlée. Il était éloquent non seulement par ce qu'il disait, mais par la manière dont il le disait, par la voix, par l'accent, par le geste, par ce je ne sais quoi qui se dégage de toute la personne et qui captive l'auditeur.

On l'a dit souvent, le meilleur moyen de louer un orateur, c'est encore de le citer. Nous ne saurions mieux établir le bien fondé de l'éloge que l'on vient de lire qu'en rappelant quelques passages des discours de M. Routhier. Dans son oeuvre considérable, nous avons choisi ceux qui nous ont paru les plus expressifs de sa manière, ceux qui le font le mieux comprendre et le mieux goûter.

En juin 1883, à l'inauguration des nouveaux édifices du séminaire de Sainte-Thérèse, son collège, auquel il fut toujours si fidèle, M. Routhier disait: [12]

Quand je lève les yeux, quand je contemple ce bel édifice, je ne reconnais plus mon *Alma Mater*. Et, chose étrange, je me réjouis, je me sens tout heureux de ne pas la reconnaître. C'est que je la trouve changée pour le mieux! C'est qu'elle m'apparaît grandie, embellie, rajeunie ! Je vieillis et ma mère rajeunit! Tant mieux. Mes yeux ne la reconnaissent plus, mais mon coeur la reconnaît, et la joie qu'il ressent me le dit assez: c'est elle. Ses traits extérieurs sont changés, mais sa tendresse et sa sollicitude sont les mêmes, et je les retrouve dans sa cordiale et généreuse hospitalité. — L'on se demande souvent pourquoi Dieu permet tel malheur,

---

[12] Le collège où avait étudié M. Routhier avait été incendié en octobre 1881.

telle catastrophe. Tantôt, c'est pour châtier ou éprouver; tantôt, c'est pour détruire une oeuvre mauvaise; mais quelquefois aussi, nous en avons ici la preuve, c'est pour faire plus beau, c'est pour réédifier avec des proportions plus grandioses, c'est pour renouveler le phénomène perpétuellement visible de la résurrection de toutes choses, c'est pour accomplir sous nos yeux, et dans tous les ordres d'idées, l'admirable mystère de la semence que l'on jette en terre, qui y pourrit et de la pourriture de laquelle s'élance une moisson toujours plus abondante et plus belle.[13]

En mai 1888, M. Routhier eut l'honneur de porter la parole au congrès catholique de Paris. Il remporta un véritable triomphe. Les principaux journaux parisiens donnèrent des comptes rendus enthousiastes, notamment le *Monde,* la *Gazette de France* et l'*Univers*. L'illustre M. Chesnelong, qui présidait, se leva trois fois, au témoignage de la *Gazette de France,* avant de pouvoir prendre la parole pour le remercier. " Eh ! bien, oui, messieurs, finit-il par dire, c'est parce que comme vous j'admire et veux féliciter M. Routhier qu'il faut me permettre de le remercier. " A quelques jours de là, l'archevêque de Reims écrivait à l'archevêque de Montréal : " On nous dit des merveilles du Canada et de ses nobles enfants. A l'assemblée générale des catholiques tenue récemment à Paris, l'orateur qui a remporté le plus beau et le plus complet triomphe à tous les points de vue était un enfant de cette Nouvelle-France qui, fidèle à elle-même, reste le modèle de sa mère. " Voici le début de ce discours de M. Routhier :

Il y avait autrefois un grand roi et une grande reine, qui habitaient un très beau pays et qui avaient un grand nombre d'enfants. L'un de ces enfants, poussé par la généreuse ambition d'agrandir le royaume des ancêtres, partit un jour pour des contrées inconnues et y fonda un établissement. Son absence ayant duré longtemps, son père l'oublia. Mais lui se souvenait toujours et il revint, quelques années plus tard, visiter sa famille. — Hélas ! il y trouva bien des changements qui l'affligèrent. A la

---

13 *Conférences et Discours*, 1er vol., p. 103.

suite de malheurs et d'épreuves prolongés, une partie du domaine de ses pères était passée en des mains étrangères. Il y avait quelque chose de plus triste encore. Au foyer domestique, la reine, sa mère, n'occupait plus le rang auquel elle avait droit. La mésintelligence régnait entre les enfants. Les cadets n'avaient plus les mêmes croyances que les aînés, et ils voulaient proclamer reine une autre femme qu'ils appelaient leur mère.— Vous avez deviné, messieurs, que ce conte est une allégorie et vous en avez compris le sens. Le grand roi, c'est un peuple-roi, ou plutôt c'est le roi des peuples, et le beau pays qu'il habite s'appelle la France. La grande reine, qui est la véritable mère de ses enfants,c'est l'Eglise. L'autre femme, dont les cadets se disent les fils, plusieurs en se calomniant eux-mêmes, c'est la révolution impie. Quant à l'enfant, longtemps absent, et maintenant de retour, c'est le Canada, qui, depuis quelques années, renoue des relations avec la France. [14]

En octobre 1892, on célébrait, à Québec, le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. M. Routhier fut invité à faire l'éloge du grand découvreur. Ce discours est l'un des plus beaux de sa carrière. Il commençait ainsi :

L'homme est un grain de poussière sur lequel Dieu a soufflé et que ce souffle emporte vers la lumière à travers les espaces sans bornes et les siècles sans nombre. Grâce à ce souffle qui l'anime, il est mouvement et vie et il s'agite dans la plénitude de sa liberté. Mais Dieu le mène dans la plénitude de son autorité. Entre cette poussière libre et ce souffle dominateur, il semble qu'il doive y avoir un antagonisme tel que ces deux forces ne puissent pas exister en même temps. Mais non, ce dualisme n'exclut pas l'harmonie et la résultante de ces deux forces actives est l'accomplissement des décrets providentiels. L'humanité ressemble à l'océan et les vagues humaines sont aussi libres que celles de la mer; mais, comme celles-ci, elles concourent dans la liberté de leurs mouvements à la réalisation du plan divin. [15]

L'orateur développe ensuite ce rapprochement. Il mon-

---

[14] *Conférences et Discours*, 1er vol., p. 266.

[15] *Conférences et Discours*, 2e vol., pp. 61 à 65.

tre que, comme ceux de la mer, les flots humains sont rarement stationnaires et qu'en tout cas ils n'échappent jamais à l'empire du Dieu qui les a animés de son souffle. Puis il ajoute :

Dans cet équilibre harmonique des forces divines et des forces humaines, les grands hommes sont comme des pouvoirs moteurs entre les mains de la Providence. Cependant, il en est qui sont prédestinés à des missions spéciales, que la Providence appelle à son heure, qu'elle assiste visiblement, dont elle assure le succès et dont elle consacre définitivement la gloire. C'est à ces élus de Dieu que le monde doit ses progrès et ses grandeurs. Mais c'est, le plus souvent, au prix de luttes et de souffrances infinies qu'ils arrivent au succès et la gloire est tellement lente à venir que c'est presque toujours sur leurs tombeaux qu'elle vient déposer ses couronnes.[16]

L'orateur trace alors un superbe portrait de l'homme de génie aux prises avec la jalousie des médiocres. Il se demande si au moins la postérité est plus juste à ceux qui furent vraiment grands. Et voici comment il répond et comment, du même coup, il salue le héros qu'il avait à célébrer, Colomb. Il nous semble que cette page est belle entre toutes :

Hélas ! messieurs, non seulement les lauriers de la gloire ne fleurissent le plus souvent que sur des tombes, mais les tombes elles-mêmes gisent quelquefois ignorées et solitaires pendant des siècles, tant la terre qui les a reçues est ingrate ! Messieurs, il est un homme qui a traversé toutes les phases douloureuses que je viens de décrire, qui a passé sur terre comme un prodige il y a quatre cents ans, qui a doublé le monde et que le monde a oublié, mais que le soleil de la gloire inonde aujourd'hui de ses rayons les plus éclatants. Son nom retentit d'un bout du monde à l'autre au milieu des fêtes civiles et religieuses les plus grandioses. Des millions de voix acclament à l'envi, en ces fêtes, le grand découvreur de l'Amérique, l'immortel Christophe Colomb.[17]

---

[16] *Conférences et Discours*, idem.

[17] *Conférences et Discours*, idem.

Au congrès du parler français, à Québec, en 1912, on demanda à M. Routhier de saluer, dans la personne de M. Etienne Lamy, l'Académie française. Voici un extrait de la brillante allocution qu'il prononça :

Le parler français, monsieur l'académicien, n'est pas seulement l'aliment nécessaire à notre vie nationale, il est notre gloire et notre orgueil. C'est dans cette langue harmonieuse et claire que les plus purs chefs-d'oeuvre de l'esprit humain ont été produits. C'est dans cette langue que les peuples civilisés ont échangé leurs plus nobles conceptions, leurs plus grands projets et leurs plus beaux rêves. C'est la langue des savants, des orateurs et des poètes. — Vous connaissez, monsieur l'académicien, la célèbre statue de Thèbes, qui chantait, jadis, quand les rayons du soleil levant effleuraient ses lèvres de marbre. Ce phénomène n'est qu'une image de celui qui se produisit en Europe, quand le soleil de la civilisation chrétienne y répandit ses clartés. Ce ne fut pas une statue de marbre qui chanta alors, mais une nation vivante, dont les chants se faisaient entendre en la douce langue française. — Pendant des siècles ses accents suaves et sonores ont charmé le monde. Pendant des siècles, il n'y a pas eu une vérité fondamentale, une doctrine nouvelle, un progrès, un idéal, une manifestation de la pensée qui n'ait trouvé son expression dans la langue française. Pendant des siècles la France a été le cerveau de l'Europe et sa belle langue en a été le verbe. — Et c'est à l'époque la plus brillante de ces siècles de gloire, presque à la même date, que la France enfanta deux filles : l'une fut nommée la Nouvelle-France, et l'autre, l'Académie française. La première était née mortelle et la seconde était formée pour ne pas mourir. Mais nous savons, après trois siècles, que toutes deux sont immortelles. Non, la Nouvelle-France n'est pas morte, puisqu'elle parle encore, et elle est immortelle, puisqu'elle parle la langue de l'Académie française... [18]

Nous nous reprocherions enfin de ne pas emprunter une dernière citation au beau discours que M. Routhier prononça

---

[18] Ce discours aurait paru dans le troisième volume des *Conférences et Discours*. On le trouve dans le *Compte rendu* du congrès de la langue française, pp. 235 et 236.

au congrès eucharistique de Montréal, en 1910, sur l'*Eucharistie aliment de vie surnaturelle,* et dans lequel brille d'un éclat si magnifique son admirable foi de catholique. Rappelons seulement, puisqu'il faut nous borner et finir, comment il présentait son sujet:

Le grand spectacle auquel nous assistons depuis quatre jours est une éclatante manifestation de la vitalité de l'Eglise... Comment se fait-il que tant d'ennemis, si bien armés et vainqueurs sur tant de champs de bataille, ne réussissent pas à la détruire ? Quel est donc le secret de sa force ? Ah ! messieurs, l'Eglise n'a pas de secrets. Elle est tout l'opposé de la franc-maçonnerie. Durant ces jours glorieux qui lui sont donnés sur la terre du Canada, elle le dévoile à tous, au grand jour, le mystère de sa force. Elle élève dans les airs l'ostensoir radieux qui contient le pain de vie descendu du ciel. Plus vraiment inspirée que les sybilles antiques, elle dit au monde étonné: *Deus, ecce Deus — mon Dieu, voilà mon Dieu !* C'est lui qui est ma force et ma vie. C'est lui qui perpétue ma vitalité, en me nourrissant de sa chair et de son sang! Est-ce bien vrai, messieurs, que l'Eucharistie est un aliment de vie et d'immortalité? C'est ce que je vais essayer de vous démontrer.[19]

Ces extraits et ces citations, cela va de soi, ne sont que les pièces détachées d'un tout. C'est un discours entier qu'il faudrait rappeler et analyser pour mieux rendre justice à M. Routhier. Bien plus, il faut l'avoir entendu et même l'avoir vu parler. Nous avons eu plus d'une fois cet avantage. Grand et bien musclé, la tête haute et fière, le geste large, un peu solennel, mais très varié et très expressif, il allait d'une voix chaude, bien timbrée, vivante, nuancée, et parfois si émue et si vivante qu'il trouvait tout naturellement le chemin des coeurs, en même temps que son argumentation impeccable convainquait les esprits. Il ne s'astreignait pas, la plupart du

---

[19] Ce discours devait paraître lui aussi dans le troisième volume des *Conférences et Discours.* Il a naturellement été publié dans le *Compte rendu* du congrès eucharistique, p. 841.

temps, aux divisions classiques, mais ses discours étaient toujours savamment ordonnés, sa langue riche et abondante, son style souple et imagé. Cette éternelle jeunesse de ton et d'allure qu'on lui a parfois reprochée le faisait goûter et aimer des jeunes en particulier. Il n'était jamais banal. Et puis, surtout, qu'il parlât patriotisme ou religion, politique ou littérature, qu'il célébrât son pays, sa race, sa langue ou sa foi, toujours il parlait de l'abondance de son grand coeur. Et puisque c'est le coeur qui rend éloquent — *pectus est quod disertos facit* — il nous faut conclure qu'il était, dans toute la force du terme, largement et puissamment éloquent.

* * *

Un publiciste anglais de notre pays, le Dr Reade, a dit que M. Routhier était un écrivain gracieux et vigoureux — *a writer of grace and vigour.*— Un autre, M. Standard, a écrit qu'il était l'orateur public le plus cultivé du Canada français — *believed to be the most polished public speaker in French Canada* —. Nous avons rapporté, ci-dessus, le jugement si autorisé de M. Chapais. D'ailleurs, nous croyons l'avoir établi, comme écrivain et comme orateur, le regretté juge Routhier occupe sûrement chez nous le premier rang. Son oeuvre d'homme de lettres, si considérable et si variée, lui assure une éternelle survie.

Et puis, comme le soulignait encore M. Chapais, il aura donné aux hommes de l'avenir deux grands exemples: celui d'un labeur constant et celui d'une foi sans tache. " M. Routhier, écrit l'éminent sénateur, est resté fidèle à la loi du travail jusqu'aux extrêmes limites de l'âge. A quatre-vingts ans, il écrivait encore, il traçait encore les plans d'oeuvres nou-

velles.[20] Admirable leçon pour notre jeunesse, souvent trop éprise de plaisir et trop peu soucieuse de l'effort intellectuel. M. le juge Routhier était en outre un de ces chrétiens qui, dans toute la réalité de l'expression, vivent comme ils pensent. Il était beau de voir ce vieillard chargé d'années et d'honneurs accomplir avec une piété d'enfant ses devoirs religieux. M. Routhier avait écrit un livre d'apologétique (*De l'homme à Dieu*) qui était une bonne action. Nous pouvons dire, et ce sera notre dernier éloge, que les actes de sa vie quotidienne en étaient le plus beau commentaire. "

En vérité, nous ne saurions dire davantage.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

---

[20] Outre son troisième volume de *Conférences et Discours*, M. Routhier, au moment de sa mort, avait encore un roman en préparation. C'était, celui-là, un roman patriotique, qui se serait appelé *Blanche des Aulnes*, Il nous écrivait l'an passé que cette fille de son imagination et de son patriotisme, il l'aimait profondément, tout comme sa *Gisèle de Lanaudière* de *Montcalm et Lévis*. On ne saurait être plus sincère et plus vivant. — E.-J. A.

Le Canada français *

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA PAROISSE

(SUITE)

II — La paroisse au Canada

POUR en arriver à la partie pratique de cette étude, l'Eglise, pas plus au Canada français qu'ailleurs, n'est un être abstrait. Elle a son expression concrète dans la paroisse, le plus merveilleux agent qui soit de propagande religieuse et nationale. La preuve gît dans un fait. Après un siècle et demi de contact avec une population de *mentalité* tout opposée à la leur, les catholiques français du Canada, là où ils sont enrégimentés dans une paroisse bien à eux, forment un bloc chaque jour plus solide. Aussi l'étude de la paroisse canadienne-française s'impose-t-elle comme un sujet capital.

1. Organisation paroissiale

Il n'est rien de plus facile d'abord que d'en déterminer la configuration.

A l'origine, d'après le plan de Talon, " les terres partent en pointe d'un petit carré intérieur, qui forme le centre, et vont aboutir, en s'élargissant toujours, aux quatre côtés du grand carré. Elles rayonnent comme les feuilles d'un éventail, dont les extrémités seraient coupées à angle droit. "[1] L'église occupe le petit carré. Elle forme ainsi le noyau des fermes environnantes, dont les maisons sont bâties au sommet des triangles. Par ce procédé, on rendait plus faciles et

---

* Suite des conférences prononcées à Paris (avril-juin 1920).

[1] Lettre de Talon, du 4 octobre 1665 (cf. Chapais : *L'intendant Talon*, p. 159 ; Trudelle (abbé) : *Histoire de Charlesbourg*).

le voisinage et l'entretien d'un chemin sur le front de chaque terre. En cas d'attaque, il fallait peu de temps, quand la cloche sonnait l'alarme, pour se grouper autour du lieu saint.[2] Nous avons là le système qui prévaudra à la fin du régime français, sous le nom de *bourgs* ou *villages*.

Plus tard, on divisa le pays en seigneuries. C'était d'immenses pièces de terre, dont le fleuve constituait la ligne de front et qui s'étendaient plus ou moins à l'intérieur. On partageait ces pièces en autant de bandes qu'il y avait de censitaires. La largeur de chaque bande variait de trois à cinq arpents, la profondeur, de vingt à quarante. Tout le long du fleuve court une falaise élevée. Naturellement, le *chemin du roi* la suivait. De deux en deux arpents, sur ce chemin, les maisonnettes se succédaient, blanchies à la chaux et l'arrière généralement tourné au fleuve. De trois lieues en trois lieues à peu près, une ligne délimitait les paroisses voisines. C'est ce qu'on appelait la *côte*.

Quand les bords du Saint-Laurent eurent été ainsi entièrement garnis, on se mit à tracer au bout des bandes de terre d'autres chemins, que longèrent à leur tour des maisons. Il y eut ainsi une deuxième, puis une troisième, rangée d'habitation, se succédant sans interruption et coupées, à chaque troisième lieue encore, par une ligne-frontière. Ces nouvelles lignes parallèles au fleuve prirent le nom de *rangs*, et les paroisses qu'elles formaient celui de *concessions*. Les rangs étaient reliés à la *côte* par des *montées* et des *descentes*.

L'église occupait à peu près le centre de la côte, comme celui des rangs d'une même concession. De la sorte, pour l'atteindre, les habitants d'une extrémité de la paroisse comme de l'autre avaient à peu près les mêmes distances à parcourir. L'ensemble constitué par l'église et les maisons portait lui-même le nom de *paroisse*. Aujourd'hui, en raison de la mul-

[2] Pouliot: *Droit paroissial*, pp. 246-247.

tiplicité des coupures ainsi opérées, quelques églises ne sont pas à plus de trois ou quatre milles (5 kilom.) l'une de l'autre. Cette disposition satisfait nos deux qualités foncières, le goût de la sociabilité et la passion de l'indépendance. [3]

Dans une paroisse rurale, la population varie entre 500 et 2,000 habitants. Au fur et à mesure de leur développement, l'on démembre en paroisses nouvelles les anciennes. Celles-ci provenaient elles-mêmes d'un petit nombre de familles-souches. En se multipliant, ces familles se ramifiaient dans le voisinage, à la façon de cercles concentriques. De là vient que la plupart des fidèles d'une même paroisse, et même de plusieurs paroisses voisines, ont entre eux des liens, sinon toujours de consanguinité, au moins d'affinité. D'ailleurs, dans une même paroisse, la plupart des fermes ne sont que les sectionnements successifs, opérés au mariage des enfants et occupés par eux, d'une même terre paternelle. Ainsi, les 392 enfants et les 1,500 petits-enfants des trente et un pionniers d'Embrun, en Ontario, rayonnent presque tous autour du foyer primitif. [4] Ces conditions de parenté et de voisinage expliquent la cohésion nationale, si remarquable chez les Canadiens. Aussi les membres de la race les plus étrangers les uns aux autres ont tous l'air, dès leur première rencontre, d'être parents. [5]

Nos gens, ainsi unis par le sol, par le sang ou par les alliances, ont encore un lien plus étroit. C'est la sympathie mutuelle que crée entre eux leur fonction d'administrateurs communs de la fabrique paroissiale. La fabrique, c'est l'ensemble des biens et des édifices religieux. La propriété en

---

[3] Groulx (abbé) : *La naissance d'une race*, p. 288.

[4] En 1916, on a dressé une liste de 1,400 familles qui gardent encore, dans Québec, la terre primitivement défrichée par l'ancêtre.

[5] Guillaume Lévêque a publié une étude fouillée sur l'influence que la disposition topographique de nos paroisses a exercée dans la formation du caractère canadien-français (Huston : *Répertoire national*, Vol. IV, pp. 289-318).

appartient à l'évêque, mais chaque paroissien en possède le domaine utile. Il a donc intérêt à ce que la fabrique prospère. Aussi bien y met-il son orgueil. Comme tous ne sauraient l'administrer simultanément, les franc-tenanciers désignent, pour gérer leurs affaires, des marguilliers, dont le curé est de droit le président. Ces représentants, qui sont les délégués de l'évêque et non du peuple, bien qu'ils soient élus par celui-ci, ont un mandat pour trois années et sont renouvelables par tiers chaque année. C'est à eux qu'il appartient de percevoir les revenus aux sources déterminées par l'évêque seul, de les dépenser au meilleur avantage de la fabrique, de gérer enfin tous les biens communs, église, presbytère, cimetière et dépendances.

Trois sortes de questions intéressent la fabrique. Les affaires de routine ressortissent aux marguilliers actuels. L'évêque délègue le curé pour les traiter directement avec eux. Les affaires extraordinaires, comme les réparations considérables, exigent le consentement des marguilliers anciens et nouveaux. Pour procéder à une aliénation comme à un emprunt, il faut une assemblée générale des franc-tenanciers. Dans les deux derniers cas, la décision, pour être reconnue légalement, doit porter l'approbation écrite de l'évêque.

C'est le conseil de la fabrique qui en administre les revenus, dont il rend compte chaque année aux fidèles par l'organe du marguillier *en charge,* appelé parfois marguillier *du banc.* Les revenus proviennent de quatre sources [6] : du loyer des bancs, [7] du casuel ou honoraires des offices, des biens acquis et des fondations pieuses. Ajoutons-y les quêtes en faveur de la paroisse. La plus lourde dépense est occasionnée par la construction ou la réfection des édifices. Cette dette,

---

[6] Pagnuelo : ouvrage cité, pp. 281-282.

[7] Les chaises mobiles sont à peu près inconnues dans les églises canadiennes.

les Canadiens ont un moyen ingénieux de s'en acquitter. L'église devant servir longtemps, ils estiment juste d'en répartir le coût entre les générations successives. L'évêque détermine donc un prélèvement qui varie de 10,000 à 150,000 piastres ou dollars, remboursables par annuités en 20, 30, 40 ou 50 ans. La somme une fois fixée, on consulte le cadastre municipal où est inscrite l'estimation au tiers ou à la moitié de leur valeur réelle des propriétés de chaque franc-tenancier. Chacun paie annuellement une somme proportionnelle à l'estimation de ses biens, de façon que l'ensemble atteigne le total de l'annuité à solder. Cette procédure, qui porte le nom très juste de *répartition* et qui est sanctionnée par la loi civile, jouit des avantages de l'hypothèque privilégiée.

Nous n'avons pas de chiffres qui nous permettent d'établir le bilan d'une paroisse rurale. Pour une paroisse urbaine assez considérable, M. Arnould [8] fournit le suivant, dont les montants arrondis datent de 1905 :

RECETTES		DÉPENSES	
		Ent. des bâtiments	15,500 fr.
		Musique	13,500
		Casuel	5,000
		Vicaires (1,000 fr. par tête) et sacristains	5,000
Quêtes	20,500 fr.	Serviteurs	4,000
Bancs	16,000	Lumière	2,000
Part du casuel . .	19,000	Charbon	9,000
Dîme	3,000	Assurances . . .	3,000
Divers	3,225	Eau	4,500
Total . . .	61,725	Total . .	61,500.
Dépenses . . .	61,500		
Reliquat . . .	225.		

[8] *Nos amis les Canadiens*, pp. 111-112.

Dans ce bilan figure la dîme. Etablie pour vingt ans, au 26e minot de tous les grains, en 1667, elle fut réglée pour toujours, quant à sa matière et à sa quotité, par un édit de mai 1679. Cet édit fut ensuite confirmé par deux jugements,[9] l'un du Conseil supérieur (18 novembre 1705), l'autre du Conseil d'Etat (12 juillet 1707). Cette manière de pourvoir à la subsistance du clergé catholique fut continuée en fait de 1760 à 1774, après la conquête, puis consacrée officiellement par l'*acte* de Québec. Payable en nature et exigible devant les tribunaux, la dîme doit être portée chez le curé. Toutefois, pour les habitants des villes et villages, on la remplace souvent par une capitation ou supplément. L'un et l'autre mode assurent partout au clergé une rémunération suffisante, qui lui permet de contribuer aux oeuvres d'éducation ou de charité, quand il ne les crée pas de ses deniers. C'est d'ailleurs l'évêque, bien au courant des besoins de chacun de ses prêtres, qui détermine la proportion, par tête d'habitant, de la capitation comme de la dîme, ainsi que le tarif des offices.[10]

C'est pareillement l'évêque qui érige les paroisses. Dès que par son décret il a fixé les limites du nouveau territoire, celui-ci devient par le fait même, sans intervention de la législature provinciale, une paroisse légalement reconnue en même temps qu'une paroisse canonique. La législature se prononce après coup, il est vrai; mais c'est pour donner à la paroisse canoniquement et légalement érigée les effets civils, c'est à dire le droit de se constituer en municipalité pour les fins électorales, scolaires, judiciaires ou autres.[11] La procédure en ce cas est des plus simples. Elle a été fixée par une

---

[9] Pouliot: *Droit paroissial*, pp. 259-261.

[10] Sur les moyens de subsistance des évêchés, dont nous n'avons pas à parler, cf. Arnould, *op. cit.*, pp. 113-117.

[11] Pagnuelo, p. 342.

loi dont sir Georges-Etienne Cartier s'enorgueillissait d'avoir été le père. [12]

2. Vie paroissiale et esprit paroissial [13]

Ainsi constituée, la paroisse canadienne est plus qu'un corps canonique ou politique; c'est une âme. Exactement, c'est un corps civil doué d'une âme religieuse. Pour tout dire, c'est la famille amplifiée. Or, ce qui fait la vigueur d'une famille, c'est d'une part l'union étroite de tous les membres entre eux, d'autre part leur parfaite subordination à leur chef. Nous ne croyons pas qu'il existe une seule société où ces deux qualités fondamentales soient plus sensibles que dans la paroisse canadienne.

Ses fidèles ont pour père commun le curé. Installé depuis longtemps dans la place, il y a créé des traditions; nouveau venu, il a maintenu les anciennes, les a complétées par de nouvelles. La succession curiale ne fait qu'ancrer davantage l'esprit acquis dès les débuts. Les curés ont d'autant moins de peine à s'en inspirer qu'ils sont eux-mêmes sortis du peuple, issus de la paroisse. Ils l'ont sucé à la maison, au catéchisme, à l'école, à l'église. Seuls leur instruction collégiale, leur formation ecclésiastique, leur caractère sacerdotal les placent au-dessus de leurs gens. Au lieu d'en profiter pour s'élever, ils y voient un motif de se tenir au niveau de la plèbe à laquelle souvent ils doivent tout.

Aussi, plus encore que le chef de ses paroissiens, le curé en est-il l'ami. A ce titre, il accueille à son bureau toutes

---

[12] Decelles (Arcade) : *Revue canadienne*, septembre 1914, pp. 217-218.

[13] Lesêtre (abbé) : *La paroisse;* Benoît (Dom) : *Revue catholique des institutions et du droit,* septembre 1906; Zidler : *Mois littéraire,* janvier 1913; Lamarche (Père) : *Action française,* v. II, juillet 1918.

leurs confidences, il examine tous leurs projets. Il avise et dirige, comme ferait un avoué ; il juge et règle les différends, comme un magistrat ; il panse les plaies, comme un médecin. Chaque dimanche, sa voix est un écho qui répercute aux oreilles de tous les bruits divers de la semaine. Son prône prend tous les tons. Il est un appel à l'allégresse pour toutes les joies goûtées, une invitation à la sympathie pour tous les deuils survenus, une sollicitation de secours pour tous les besoins, une action de grâces pour toutes les faveurs obtenues. Il transmet au peuple les avis de l'évêque, qui lui-même répète les paroles du pape.

La matière ne manque jamais au curé, parce qu'il est au courant de tout. Par la visite quotidienne aux malades et la visite mensuelle des écoles, par les examens trimestriels et le recensement annuel, par l'assistance à certains repas de noces et la participation occasionnelle aux veillées de famille, par la tenue des registres et la confession fréquente, il s'identifie avec chacune de ses brebis. Il connaît individuellement ses paroissiens. Nouvel Annibal, il peut dire l'âge exact de chacun d'eux, évoquer les étapes de sa vie, marquer ses allées et venues, lui rappeler ses succès et ses escapades d'enfant. Il sait aussi comme d'instinct la généalogie de ses familles, leur ascendance comme leur descendance. Le peuple canadien-français est le seul, avec l'Islande, à posséder le *dictionnaire généalogique* de toutes ses familles. Qu'on ne s'en étonne pas. Pour le dresser, Mgr Tanguay n'a eu qu'à collationner les travaux et les souvenirs isolés des curés du pays. Le pasteur suit partout chacune de ces familles : au collège pour constater les progrès de leurs enfants, à la ville pour s'assurer qu'elles n'y ont pas trop perdu l'air de la campagne, dans l'exil pour leur porter des nouvelles et en rapporter au foyer délaissé.

A la voix de son évêque, le curé canadien assume volontiers les fonctions les plus disparates. Il tient, par exemple,

un triple rôle qui explique en partie les diverses formes de notre évolution nationale. Voyez-le partir, en tête d'un groupe de colons, pour ouvrir, à la civilisation française et catholique, un nouveau débouché. La hache sur l'épaule, il frappe comme eux d'estoc et de taille, il se lance dans un travail matériel, rude mais productif. Après deux ans, voici qu'une nouvelle paroisse est créée, parce qu'un curé n'a pas craint de se faire chef de défricheurs. Saluons le prêtre pionnier de la montagne et de la forêt, le prêtre colonisateur ! La patrie le croit assez utile pour se l'associer à l'occasion. La chose advint pour Mgr Labelle, le géant de notre nord provincial, dont le ministère Mercier fit son sous-ministre de l'agriculture.

La paroisse organisée, il faut enseigner aux colons les meilleurs procédés de culture, leur procurer à bon compte les semences et les instruments nécessaires, leur ouvrir des routes, leur fournir des transports pour leurs marchandises. De colonisateur le curé se transforme en missionnaire agricole. En cette qualité, il endoctrine d'abord ses fidèles. Puis, il parcourt toute une région, à laquelle son évêque l'a préposé, pour y fonder des cercles, y asseoir des coopératives, y établir des municipalités.

Quand il ne se trouve personne pour instruire les enfants, le curé ajoute avec entrain à cette double tâche celle de maître d'école. L'école, il en est le visiteur de droit; il en devient de fait le professeur. Il faut alors voir cet homme, adossé au vestiaire de sa sacristie, enseigner aux marmots les mystères de l' A B C avec autant de conscience patriotique qu'il met de conscience religieuse à leur expliquer en chaire les arcanes du catéchisme. Combien d'enfants, dans nos centres de colonisation, doivent leur science rudimentaire aux quelques heures que leur curé a pu ainsi dérober à son lourd apostolat !

A mesure qu'on scrute son caractère, le curé canadien

apparaît l'être le plus complexe qui soit. Par profession, il est le médecin des âmes; le zèle en fait ça et là celui des corps. Le contact perpétuel avec ses gens lui a procuré, quand il ne l'avait pas naturellement infus, le don de conseil, le jugement. Dans l'administration des biens de la fabrique, dont le marguillier *en charge* se décharge volontiers sur lui, il a acquis les qualités de l'homme d'affaires. Les circonstances l'ont d'ailleurs mêlé aux détails les plus matériels de la vie des siens. La gendarmerie rurale étant inconnue chez nous, de son presbytère il est le surveillant attitré de la morale publique, même quand la confiance officielle n'est pas allée jusqu'à le créer juge de paix. Il fait d'ailleurs partie, de droit, du tribunal de conciliation imposé par la loi dans les causes où le total de la réclamation ne dépasse pas $25 (125 frs). Le sentiment de sa haute mission d'apôtre nourrit en lui la plus vive piété. D'autre part, l'obligation d'instruire les enfants le pousse à rechercher sans cesse de nouvelles lumières. Enfin, la vie commune avec ses vicaires, la seule pratiquée au Canada anglais comme français, l'engage à donner le bon exemple et entretient en lui le sens de la sociabilité.

Cette multiplicité d'aptitudes, générale dans notre clergé, nous empêche de nous étonner de trois faits: le soin qu'il donne à la culture des vocations, l'encouragement aux maisons d'éducation surtout secondaire, la prospérité de nos oeuvres sociales et charitables. Nos hôpitaux, nos asiles d'aliénés, nos orphelinats, nos patronages, c'est au prêtre surtout que nous les devons. Si ses fidèles les soutiennent sous sa direction, son argent sert d'ordinaire à les fonder.

La plupart de nos collèges et de nos académies ont eu pour point de départ l'abnégation d'un simple curé de campagne. D'abord maître de latin pour quelques jeunes gens aptes à la formation classique, il eut tôt fait de transformer en séminaire son *école latine*. A sa mort, les restes de sa for-

tune assuraient la solidité d'une institution que le temps s'est chargé de développer. Ce fut la récompense de nos prêtres de voir rayonner des diocèses autour des foyers ainsi créés par leur zèle. Le concile de Trente prescrit à chaque évêque d'annexer un séminaire à son palais. Chez nous, les évêques et leurs diocèses sont sortis comme naturellement de leurs collèges déjà tout organisés. [14]

Pour assurer un personnel suffisant à nos maisons d'éducation comme à nos congrégations religieuses, le curé canadien dut surveiller de près la culture des vocations. Il convainquit d'abord ses familles que l'honneur suprême consistait pour elles à fournir chacune un prêtre, une soeur, un frère, à la sainte Eglise de Dieu. Puis, il eut soin de remarquer l'élu, de l'aider à sa formation, de le conduire comme par la main jusqu'aux portes du noviciat, du petit et du grand séminaire. L'esprit apostolique de la France, soufflé par lui à travers les vastes plaines du Canada, y a fait germer des missionnaires pour toutes les grandes causes. L'Amérique entière, du nord au sud et de l'est à l'ouest, les a vus passer, semant partout, comme leur Maître, le bien sur leurs traces. Il n'est pas jusqu'à l'Europe, l'Asie et même l'Afrique, où l'on ne retrouve de multiples enfants de la race qui rendent à la France, par l'éclat de leur pieux dévouement, un peu des grâces incomparables qu'elle a procurées à cette race. Leurs légions ont été dénombrées, dans un volume qui est un livre d'or. [15] En Amérique seulement, et en dehors de Québec, sur

---

[14] Bernard (Mgr) : *Lettre pastorale* publiée à l'occasion du centenaire du séminaire de Saint-Hyacinthe, mai 1911.

[15] Bourassa (Henri) : *Le Canada apostolique*, Montréal, 1919. Le tableau ci-contre est extrait de l'ouvrage :

924 religieux, 500 et plus sont des Canadiens français; sur 5,834 religieuses, plus de 4,500 sont des Canadiennes françaises. Soulignons deux faits seulement. Une de nos familles compte dix-sept enfants. Des quinze garçons, cinq sont des prêtres, dont l'un archevêque; des deux filles, l'une est reli-

---

MISSIONS des COMMUNAUTES CANADIENNES-FRANÇAISES (femmes) EN AMERIQUE DU NORD (en dehors du Québec)

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1	Soeurs Grises (Montréal) .	C	1844	27	383	1,976	11,107	1,050†
		E	1855	10	168	1,401	4,970	400†
	Total . .			37	551	3,377	16,077	1,450
2	Soeurs Grises (Ottawa) .	C	1845	49	393	10,862	6,816	433
		E	1857	15	192	5,843	2,949	128
	Total . .			64	585	16,705	9,765	561
3	Soeurs Grises (S.-Hyacinthe)	C	1912	1	10	25	228	26
		E	1878	7	160	1,341	3,090	244
	Total . .			8	170	1,366	3,318	270
4	Soeurs Grises (Québec) .	C	1879	3	32	144	584	50†
		E	1890	3	67	896		
	Total . .			6	99	1,040		
5	Soéurs Grises (Nicolet) .	C	1893	3	27	91	409	40†
	Soeurs Grises (5 commun.)	C	1844	83	845	13,098	19,144	1,599
	— (4 commun.)	E	1855	35	587	9,481	11,009	772
	Grand total . .			118	1,432	22,579	30,153	2,371
6	Congrég. de Notre-Dame .	C	1841	31	228	9,099		
		E	1860	14	157	4,023		
	Total . .			45	385	13,122		
7	Hospitalières de S.-Joseph	C	1847	7	236	373	3,000†	175
		E	1894	2	54		7,000†	345
	Total . .			9	290	373	10,000	520
8	Providence	C	1856	18	197	1,218	6,326	799
		E	1852	38	604	3,754	41,941	2,553
	Total . .			56	801	4,972	48,267	3,352
9	Sainte-Croix	C	1856	3	38	1,000		
		E	1881	21	236	8,510		
	Total . .			24	274	9,510		
10	Sainte-Anne	C	1858	12	141	1,499	2,840	250
		E	1866	22	283	9,640	842	100
	Total . .			34	424	11,139	3,682	350

gieuse. L'un de nos évêques, visitant l'une des paroisses les plus populeuses de son diocèse, s'avisa de faire lever dans

---

11 SS. NN. de Jésus et Marie	C	1864	14	192	3,967		
	E	1859	52	810	12,179		
Total . .			66	1,002	16,146		
12 Jésus-Marie (Sillery), * .	C	1915	2	15	430		
	E	1871	12	184	4,980		
Total . .			14	199	5,410		
13 Bon-Pasteur (Montréal), *	C	1890	3	97	361		
14 Miséricorde	C	1879	5	56	348	3,290	300†
	E	1887	6	86	525	6,624	600†
Total . .			11	142	873	9,914	900
15 Bon-Pasteur (Québec), .	E	1882	4	54	2,865		
16 Présentation de Marie, * .	C	1903	5	50	728		
	E	1886	21	298	12,913		
Total . .			26	348	13,641		
17 Ursulines (Trois-Rivières) .	E	1888	5	55	2,475		
18 Petites Francisc. de Marie	C	1911	1	5	80		
	E	1889	8	113	2,362	232	10†
Total . .			9	118	2,442		
19 L'Assomption (Nicolet) .	C	1891	9	85	1,650		
	E	1891	13	128	5,155		
Total . .			22	213	6,805		
Total (17 communautés) .	C	1841	193	2,185	33,851	34,600	3,123
Total (17 communautés) .	E	1852	253	3,649	78,862	67,648	4,380
Grand Total (19 communautés)			446	5,834	112,713	102,248	7,503

EXPLICATIONS

I Numéro d'ordre.
II Nom abrégé ou populaire de la communauté.
III "C" missions dans les provinces anglaises et les régions encore sauvages du Canada.
"E" missions des Etats-Unis, sous la dépendance de la maison-mère ou provinciale du Canada.
IV Année de la première fondation en dehors du Québec. (La première fondation du *Bon-Pasteur* de Montréal (No 13), en Amérique du Sud, remonte à 1871).
V Nombre actuel d'établissements en dehors du Québec.
VI Nombre actuel de religieuses professes stationnées dans ces missions.
VII Enfants instruits dans les écoles, couvents, etc.; orphelins, vieillards, infirmes, etc., hospitalisés en permanence.
VIII Malades soignés dans les hôpitaux durant l'année (1917 ou 1918); non compris les opérations chirurgicales ni les consultations de dispensaire.
IX Nombre approximatif de lits d'hôpitaux.

* Ces communautés, au nombre de trois (Jésus-Marie, de Sillery, Bon-Pasteur, de Montréal, et Présentation, de Saint-Hyacinthe), relèvent d'un généralat européen; mais les missions indiquées ici ont toutes été fondées par la province canadienne et demeurent sous sa juridiction.

† Statistique approximative.

l'église les chefs des familles qui possédaient un enfant au moins donné à Dieu. Pas un seul ne demeura assis.[16]

Ce tempérament apostolique des fils a son explication dans le sens profondément religieux des parents. Les paroissiens entre eux forment une vraie famille. Dieu en est le père invisible, Marie la mère, le curé le chef visible. Aussi la crainte d'offenser Dieu est-elle la première de leurs vertus. Dans nos campagnes, on ignore ou à peu près les crimes contre la société, la fidélité conjugale, la natalité. Le prêtre passe parfois des heures au confessionnal sans entendre l'aveu d'une seule faute grave. Le blasphème, plaie de nos chantiers, l'ironie religieuse, le parjure et les danses lascives, honte de certaines de nos villes, n'ont guère contaminé jusqu'ici nos populations rurales. Là, la prière se récite en famille, la bénédiction paternelle reste en honneur, les réunions à la croix du chemin pareillement. Personne chez nous ne voudrait avoir manqué ses Pâques; on les fait même plusieurs fois,... pour plus de sûreté.

Il faut entrer dans nos églises le dimanche. Chacun de ceux que la garde des mioches ne retient pas à la maison s'empresse au temple pour la grand'messe. On s'empile dans les voitures, calèches, carioles ou wagonnettes. Par ces tempêtes aveuglantes qu'on appelle des *poudreries,* par des chemins enneigés où le cheval enfonce jusqu'au poitrail, on accourt de huit et de dix milles (12 et 15 kilomètres). On a besogné depuis le petit matin, à jeun souvent, pour communier à la messe paroissiale. Cet office dominical, toujours chanté, c'est, avec le prône du curé, l'événement de la semaine. On en parle, sur le *perron de la messe;* on en reparle, à la maison, jusqu'au dimanche suivant. Le rappel d'un avis donné en

---

[16] Saint-Jacques de l'Achigan, diocèse de Montréal (*Semaine religieuse de Montréal,* 1908).

chaire constitue encore, pour les bambins tapageurs, la plus verte et la plus efficace des réprimandes.

Cet esprit de foi, qui distingue toute paroisse canadienne, n'est égalé que par son solide esprit de corps. Autant on adore le Dieu de sa paroisse, autant on en aime les membres. On n'a eu qu'une ambition, qu'un idéal communs : honorer de la même façon le même Dieu. On s'est connu depuis toujours, pour s'être coudoyé constamment devant le même autel, sur les bancs de la même école, aux mêmes leçons de catéchisme, à la même table sainte. Puis on s'est retrouvé dans les mêmes classes au collège. Ici le lien, déjà formé par la parenté familiale ou la simple solidarité paroissiale, s'est resserré. L'amitié corse se traduit par la *vendetta;* la fraternité entre collégiens de la même paroisse s'exprime par un vrai pacte de défensive contre les taquineries des camarades et les ennuis de l'internat. Plus tard dans la carrière professionnelle, pour avoir été *co-paroissiens,* on ne cessera de se rechercher pour se rendre service.

Et voyez quelle intensité atteint cet esprit de corps ! La fête de chacun devient la fête de tous ; les deuils particuliers, des chagrins communs. La cloche de l'église annonce un baptême, un mariage, un enterrement. Elle suscite, d'un bout à l'autre de la localité, une même réflexion : " c'est un membre de plus qui s'adjoint à la paroisse ; ç'en est un, hélas ! qui s'en sépare ". Qu'un habitant ait dû vendre sa terre et s'éloigner, tous tiennent à en recevoir souvent des nouvelles, se dérangent même pour s'en informer. Quand le deuil plane sur un foyer, on se relaie auprès du mort pendant les deux jours et les trois nuits de l'exposition. Ni la famille en larmes ne manque de sympathies, ni le défunt de prières.

Par solidarité, on pratique la communauté des biens. A l'époque des longs et pénibles travaux, on assiste à une véritable procession de machines et d'hommes. Ce sont les fer-

miers plus aisés qui, leur moisson ou leur récolte terminée, vont prêter main-forte aux voisins moins outillés et menacés de retard. On échange volontiers des instruments; on est sûr qu'ils reviendront sans faute. On partage avec les voisins immédiats les produits de l'industrie domestique: pain,savon, laine, quartiers de viande. La politesse ne tarde pas à être rendue, parfois au centuple. Une mère, alors que ses grandes filles sont aux champs, doit-elle s'absenter pour la ville ? Elle peut sans crainte confier à sa voisine, surchargée elle-même, sa nichée; la marmaille sera bien et dûment gardée. Si un habitant voit sa grange et sa maison consumées par les flammes, dès le lendemain la caravane s'organise. Les uns apportent la nourriture de la famille, la litière des bêtes de somme. D'autres procèdent au déblaiement des cendres,puis entassent les pièces de bois nécessaires à la reconstruction. Un troisième groupe dresse les substructions des nouvelles dépendances. Une semaine s'est à peine écoulée que bêtes et gens de nouveau sont au moins à l'abri. Le levage des granges est devenu l'une des corvées charitables les plus populaires au Canada.[17]

Tous ces services ont pour causes sans doute la nécessité et l'éloignement des centres. A la campagne, on a tant besoin les uns des autres! Ils procèdent surtout du sentiment de la fraternité paroissiale. L'adelphie ou hétairie grecque ne créait pas entre ses membres une intimité plus grande que l'affection mutuelle entre paroissiens canadiens.

On devine quelle étroitesse acquièrent les rapports quand au lien paroissial s'ajoute le lien de la parenté. Aux yeux de leurs descendants, les vieillards sont les paratonnerres de la maison. Leur voix fait autorité dans tout le village.

---

[17] Dagneau (Dr) : *Bulletin du parler français au Canada*, v. VIII, p. 284; *Les Fleurs de lys*, 2e concours de la Société S.-Jean-Baptiste.

Leur manquer de respect, ce serait outrager Dieu à la majesté duquel ils participent par leur sagesse et leur bonté. On leur réserve toujours la meilleure place, la portion la plus abondante et la plus choisie. Leur disparition cause un vide qu'on pleure longtemps.

Dans leurs enfants pères et mères voient des anges qu'on vénère un peu à l'égal de ceux du ciel. Leur grand nombre ne finit jamais par épuiser l'amour. Que l'un meure; c'est toujours celui-là qui aurait dû rester! On suit à la trace le fils parti pour s'établir. S'il a pris la direction de la ville, les transes de la mère n'ont point de cesse. Il est vrai, la fécondité même contraint l'autorité paternelle de joindre à cet amour intense, le même pour tous, une vigoureuse fermeté. Quelle discipline s'exerce dans nos foyers de campagne, et même de ville ! Le chef commande : il lui suffit d'un regard pour se faire obéir. Cette énergie diminue si peu la cordialité que les parents les plus rudes d'apparence prennent, aux yeux de leur progéniture, le caractère d'amis. En contemplant le cercueil de son fils, l'aîné de douze, un robuste paysan nous disait un jour, les yeux baignés de larmes: " Monsieur le curé, j'ai perdu mon meilleur ami ! "

Ainsi gouvernés, les frères et soeurs ignorent les conflits entre eux. La liberté de tester étant absolue, le père partage ses biens comme il l'entend. Parce qu'il aime également tout son monde, d'ordinaire chacun reçoit sa quote-part et personne n'a lieu de se plaindre. Comme la part est mince à cause du grand nombre des co-partageants, aucun des héritiers n'y trouve prétexte à gaspillage. Aussi ne voit-on guère, au Canada français, de ces antipathies occasionnées ailleurs par le droit d'aînesse, de ces prodigalités d'un fils unique devenu subitement trop riche. On a eu besoin de s'entraider, d'aider le père à former la modeste fortune; on a encore besoin les uns des autres pour conserver, pour ac-

croître, sa part du bien. Même pauvre, on est lié par tout un amas de traditions vénérables, de souvenirs émouvants. Pour évoquer les uns, pour maintenir les autres, on cherche, après les séparations nécessaires, à se retrouver le plus souvent possible. Les noces, les anniversaires de naissance, les baptêmes, les funérailles des parents, certaines fêtes, autrefois chômées, comme la Saint-Pierre ou la Saint-Michel, sont l'occasion constante de fraternels repas.

Etendez maintenant à toutes les familles d'une paroisse cette intimité qui existe dans chacune. Etendez l'intimité des familles d'une paroisse à beaucoup des familles des paroisses avoisinantes. Puis réfléchissez. Tous vivent des mêmes souvenirs domestiques, des mêmes traditions nationales. Tous parlent la même langue, sans aucun accent, et cela d'un bout du pays à l'autre. Tous s'entretiennent des mêmes sujets. Ils ont au coeur, tous, les mêmes intérêts : le maintien et la prospérité de leur race par la conservation de leur foi, de leurs lois, de leur idiome. Tous enfin ont la même défiance des mêmes adversaires de leurs sollicitudes communes. Vous comprendrez alors que le peuple canadien-français soit devenu le peuple le plus compact et le plus uni, qu'il soit resté le plus idéaliste et le plus religieux, de l'immense continent américain. Ainsi pensent les sociologues. Ainsi du moins pensait le maître en France de la science sociale. A trois reprises, [18] le grand Le Play a proposé la nation canadienne comme le modèle en notre temps de la société domestique et catholique. Récemment encore, Sa Sainteté Benoît XV confirmait cette thèse en déclarant à l'archevêque de Montréal que, " pour la solidité de l'organisation et de la discipline religieu-

---

[18] *Réforme sociale en France*, I, p. 181 (7e éd., 1887) — *Constitution de l'Angleterre*, II, l. 10, c. 6, p. 164 (1875) — *Organisation du travail*, c. 6, 870, p. 442 (6e éd., 1893). Les textes sont groupés dans *La Vérité* de Québec, 17 novembre 1906.

ses, il ne connaissait pas de pays supérieur à la province de Québec ".

Par la préservation de son système paroissial, cette province a rendu un noble témoignage à l'Eglise et à la France. Ses enfants, ceux qui en sont issus comme ceux qui l'habitent, démontrent chaque jour à leur mère-patrie originelle la vigueur des institutions qu'elle leur a transmises. Depuis un siècle et demi, leur régime paroissial a déjoué tous les assauts politiques. Quant à l'Eglise, pour une bonne part elle doit la liberté qui existe pour elle dans l'empire britannique " à la lutte qu'une poignée de paysans catholiques et français, oubliés alors de la France et de l'Europe tout entière, ont soutenue pendant plus d'un siècle pour faire triompher la tolérance dans la partie de cet empire où la Providence de Dieu les avait humainement abandonnés à leurs seuls efforts ". [19]

La victoire était fatale ; ces paysans, qui étaient des Français, étaient surtout d'incomparables paroissiens !

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

---

[19] Bourassa (Henri) : *Discours au congrès eucharistique de Lourdes*, jeudi 23 juillet 1914. La brochure contient aussi la vibrante allocution prononcée par Mgr Georges Gauthier, l'éloquent recteur de l'université de Montréal, dans la même circonstance.

Une étape dans l'histoire de la médecine

LE Dr GUSTAVE BOISSARIE ET LOURDES

1836 - 1917

TOUS les grands hommes ont un côté par lequel ils ressemblent aux petits, et ceux-ci recherchent d'ordinaire et affectionnent le petit côté de ceux-là, par lequel ils leur ressemblent. Les parti-pris et les discussions d'étudiants très souvent n'ont pas d'autre motif. Ambitieux, j'affectionne Napoléon ; pieux, je préfère Charlemagne. Le choix du héros est un choix de sentiment d'abord. L'étude, la raison et l'histoire confirment ou corrigent par la suite nos premiers jugements.

De ces impressions, l'homme mûr ne peut non plus se défendre. Savoir le docteur Boissarie issu d'une famille dans laquelle la profession médicale est héréditaire, élève des jésuites dont il garde l'empreinte ineffaçable, hésitant dans le choix de sa vocation entre la vie religieuse, le barreau et la médecine, étudiant la médecine plutôt pour plaire aux siens que pour suivre sa voie, exerçant d'abord dans sa ville natale, Sarlat, pour atteindre ensuite un poste d'autorité et de confiance à Lourdes, telles furent les raisons de sentiment qui m'incitèrent de prime abord à suivre les traces de cet homme illustre et ensuite à constater la profondeur du sillon qu'il a creusé. Je suis sorti de cette étude convaincu que la carrière importe peu, qu'il n'y a que deux vocations réelles entre lesquelles il faut opter, la plus parfaite et l'autre, celle de Marthe et celle de Marie, et que la Providence se charge de nous faire rendre ce qu'elle désire que nous nous donnions.

* * *

Gustave Boissarie nait à Sarlat, sous-préfecture de la Dordogne, le 1er août 1836. Son père était médecin et plus ou moins croyant. En 1851, les jésuites, profitant de la liberté d'enseignement accordée par la loi Falloux, fondent à Sarlat le collège Saint-Joseph. Gustave est l'un de leurs premiers élèves. Au dire de ses condisciples et de ses maîtres, c'est l'élève le plus remarquable de sa génération. Pieux, réfléchi, studieux, parfois grave pour son âge, laissant percer de temps en temps une pointe de... *cadet de Gascogne.* En 1856, Boissario vient à Paris étudier la médecine.

L'un de ses amis, M. Vermont, aujourd'hui jurisconsulte de Rouen, peint Boissarie étudiant, dans une lettre à son fils: " Boissarie était à la fois studieux, réservé, observateur, spirituel et quelque peu caustique. La fermeté de ses opinions, la sûreté de ses relations, la dignité de sa conduite et la droiture de son jugement le faisaient déjà beaucoup considérer. Il était moins loquace que la plupart d'entre nous, mais s'il parlait peu il parlait bien et jouissait déjà d'une sorte d'autorité. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dès cette lointaine époque, Boissarie n'était pas seulement un croyant mais un chrétien charitable. On n'est pas l'un sans l'autre. Et de plus, il n'était pas l'un de ces catholiques honteux et lâchement égoïste, qui, sans renier leur foi, n'osent pas l'affirmer, même quand on l'attaque devant eux, ce qui ressemble à une apostasie. Je vous assure qu'il ne faisait pas bon se moquer des croyances de votre père, car c'était un redoutable pince-sans-rire qui sans se fâcher, sans crier fort, ne tardait pas à vous désarçonner ses interlocuteurs. "

Ses principaux compagnons d'étude sont Fabre, de Marseilles, Régnault, de Rennes, et Garcia Moréno, le futur président de la république de l'Equateur, tombé sous le couteau de l'athéisme révolutionnaire en s'écriant: "' Je meurs, mais Dieu ne meurt pas! "' Boissarie, au témoignage de ses

fils, répétait souvent ce mot suprême de son ami Moréno. Il a des amis plus louches que Moreno, entre autres Gambetta. Tous deux d'ailleurs sont enfants de Gascogne.

Les splendeurs de Paris ne l'éblouissent pas plus qu'il ne faut. " J'ai vu à peu près tout ce qu'on appelle les amusements d'un jeune homme à Paris, écrit-il à sa mère, et j'ai été loin d'en être épris. Une fois je suis allé au théâtre. L'idée ne me vient pas même d'y retourner. J'ai vu également les cafés-concerts, réunions ordinaires d'étudiants et d'étudiantes de toute espèce. Je n'aurais jamais cru que ce qu'on appelle en style poétique la plus belle moitié du genre humain pût se ravaler à un tel point d'abrutissement. Aussi ces belles de nuit ou dames de trottoir, que j'appelle plus volontiers les pièges dorés de la jeunesse, sont loin de me charmer par les mots plus ou moins gracieux qu'elles lancent en passant... Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de ne rien répondre et de continuer sa route. Telle est ma résolution pour l'avenir." Il ne tint malheureusement pas sa résolution. L'on suppose que des tentations réitérées le réduisirent à une humiliante capitulation, comme tant d'autres. Vers la fin de ses études universitaires, il a la faiblesse d'abandonner ses pratiques religieuses. Il reste pourtant fidèle à son scapulaire. C'est par ce lien que la sainte Vierge le ressaisit, à la basilique de Notre-Dame de Rocadamour, deux ans après son mariage et six ans après son arrivée comme médecin à Sarlat.

Je passe sur ses relations sociales, pour m'occuper plutôt de ses études. Il a le goût du travail. Ses sept années d'études médicales en sont remplies. Nous avons de lui vingt lettres à sa famille qui datent de Paris. Elles sont toutes pleines de l'unique souci de la science à acquérir, des examens à subir, de sa compétence à parfaire. Il veut marcher vite et monter haut. En quatrième année, au concours de l'internat connu aujourd'hui sous le nom de promotion Brou-

ardel, Boissarie arrive cinquième. En 1859, il est interne à Sainte-Eugénie, hôpital pour les enfants, sous le professeur Marjolin. En 1862, il est chez Pelletan, à la Charité et conquiert le degré du docteur en médecine après avoir sontenu brillamment sa thèse sur la *sacro-coxalgie.*

Le docteur Boissarie se trouve alors en présence du problème dont doit dépendre toute sa vie. Suivra-t-il l'avis de ses parents qui l'appellent à la succession de son père à Sarlat ou le penchant de ses ambitions légitimes qui l'incitent à tout espérer de son avenir dans Paris? Malgré l'ensevelissement dans lequel il est sûr de s'acheminer, Boissarie suit le conseil des siens et vient s'établir à Sarlat, dans la maison paternelle, rue Fénelon. Il entre à Sarlat indifférent en matière religieuse, mais avec un esprit méditatif qu'il emploie, quand les motifs de science lui font défaut, à scruter son âme et l'infini. Les loisirs de penser à autre chose qu'à ses études, qu'à sa médecine, furent sûrement pour Boissarie la grâce suprême de son existence.

Il a beau se jeter tête perdue au travail de cabinet, aux recherches savantes, il lui faut subir le sort du médecin de campagne, parcourir 10 à 20 kilomètres par jour, en voiture ou à cheval — il n'y a pas d'auto à cette époque —, entendre gémir ses patientes des heures durant, sans pouvoir faire autre chose que garder le silence et leur tenir compagnie — la pituitrine n'est pas encore découverte—, chevaucher par monts et par vaux, la nuit et le jour, beau temps, mauvais temps,en plein soleil ou par les nuits étoilées,seul avec sa pensée, en face de sa conscience si profondément chrétienne jusqu'à 27 ans, et au fond de laquelle le remords sûrement se dresse pour rappeler à l'ambitieux déçu et au savant docteur que la paix de l'âme, qu'il a perdue, est le souverain bien ici-bas. Il cherche dans le travail le dérivatif à son isolement. Il résiste longtemps,parce que le travail le distrait. Pour se tenir

au courant de la science, chaque année,il s'organise un séjour à Paris. Son retour à Sarlat est l'occasion d'une publication nouvelle. Ses travaux lui méritent des distinctions flatteuses depuis la rosette d'officier d'Académie jusqu'à la médaille d'argent de la *Société de médecine* de Bordeaux.

Voici la liste des remarquables travaux que Boissarie a publiés durant son séjour à Sarlat : *De l'opération césaréenne* (travail lu à la *Société de chirurgie,* 1864) ; *Pied-bot hystérique guéri par les injections d'atropine* (*Gazette des Hôpitaux,* 1864) ; *Choléra infantile* (mémoire couronné par la *Société de médecine* de Bordeaux, médaille d'argent, 1866) ; *Des corps étrangers de la trachée* (*Gazette des Hôpitaux,* 1866) ; *De l'embolie, son étude critique* (mémoire envoyé au concours de 1867 de la *Société de médecine* de Bordeaux) ; *Des hémorragies internes et des injections de perchlorure de fer* (1867) ; *Uréthrotomie externe sans conducteur* (1869) ; *Des corps étrangers de la trachée* (*Gazette des Hôpitaux,* 1872) ; *De la chûte du rectum et du procédé de Robert* (*Gazette des Hôpitaux,* 1873) ; *De l'étranglement dans les hernies irréductibles* (*Tribune médicale,* 1874) ; *Notes et réflexions sur quelques cas de phlegmons périutérins* (mémoire présenté à la *Société de médecine* de Paris, 1874) ; *De la cautérisation du col de l'utérus et de ses dangers* (*Annales de Gynécologie,* 1874) ; *Les médecins célèbres du Périgord — XVe et XVIe siècles — Ervé, Fayard, Jean Rey, Pascal* (*Bulletin de la Société médicale,* 1874) ; *Du céphalotribe et de ses abus* (mémoire présenté à la *Société de Chirurgie,* 1876) ; *Note communiquée à l'Académie de médecine sur une épidémie de fièvre typhoïde déterminée par les eaux potables* (1876) ; *Des indications de l'ovariatomie* (*Gazette des Hôpitaux,* 1877) ; *Note sur les fibroïdes intra-utérins* (*Annales de gynécologie,* 1876) ; *Kyste hémorragique du sinus maxillaire* (mémoire lu à la *Société de Chirurgie,* 1879) ; *De l'ergotine et de*

ses dangers (travail lu à l'*Académie de médecine,* 1880) ; *Epidémie de paralysie diphtérique — diphtérie sansangine* (mémoire présenté à l'*Académie de médecine,* 1882) ; *De la tente-éponge dans la dilatation du col, ses inconvénients, ses dangers* (*Annales de génycologie,* 1883) ; *De l'hystérectomie dans les tumeurs fibreuses de l'utérus* (*Annales de génycologie,* 1885).

Boissarie arrive dans sa ville natale précédé, comme médecin, d'une réputation méritée. Son maître Velpeau avait écrit au docteur Peyrounec, le vieux praticien de Sarlat : " Boissarie nous quitte pour revenir parmi vous. Ce n'est pas une perle que nous vous envoyons, c'est un diamant. " Ses confrères, loin de le jalouser, conscients de sa supériorité, l'appellent tous bientôt *le patron.* S'il faut une opération, disent les jeunes, nous ferons venir *le patron!* Lannelongue, de Bordeaux, dit un jour à un client de Sarlat: " Vous avez Boissarie à Sarlat et vous venez à Bordeaux! Sachez que nul, pas plus moi qu'un autre, ne peut opérer avec plus de sûreté que lui. " Il est surtout chirurgien. Il appartient à la catégorie des rudes. Il parle peu, écoute beaucoup. Il charme par son attention plutôt que par ses paroles. Aussi vite que les doux, mais par un autre chemin, il gagne l'amitié de ses clients. Il a une confiance inébranlable dans le temps pour guérir. Peu de remèdes est sa méthode. Il observe chaque cas avec soin et, à la façon moderne, il prend des notes qu'il conserve en filière. Chacun de ses cas a son histoire relatée en raccourci sur une fiche. Boissarie de Sarlat se prépare, sans s'en douter, à devenir le Boissarie de Lourdes.

A quel propos revient-il de façon ostensible et sans respect humain, comme si rien ne l'en avait jamais éloigné, à la ferveur des pratique religieuses? L'histoire n'en dit encore rien de précis. Le fait acquis c'est; qu'à partir de 1868, Boissarie se confesse, communie, s'adonne aux oeuvres de charité

de toutes sortes, lutte pour le maintien des écoles confessionnelles, assiste les pauvres, devient président de la conférence Saint-Vincent-de-Paul, paye la dote des novices sans moyens et s'occupe de façon constante autant à soulager les âmes qu'à guérir les corps de ses clients.

Le ciel bénit son union avec Edith Lafon, qui lui donne cinq fils, tous élevés au collègs Saint-Joseph des pères jésuites de Sarlat, et qui furent comme lui de brillants sujets. Le deuxième, Lucien, est mort capitaine de corvette durant la grande guerre. L'aîné, Joseph, est officier de la légion d'honneur. Le troisième, Gustave, est chanoine d'Evreux. Le plus jeune, Maurice, a écrit de son père une notice biographique qu'il termine par ces mots : " Un peu de mon coeur et de ma piété filiale s'y est glissé. Trouvez-y l'admiration que mon père a toujours inspirée. Devant lui, nous sommes restés des enfants, de l'aîné au plus jeune. Toujours soucieux de son opinion, quand nous agissions nous disions au fond de nous-mêmes : *Qu'en penserait-il ?,* et cela jusqu'à la dernière année de sa vie. "

* * *

Quelles circonstances attirent d'abord Boissarie à Lourdes ? La première est une maladie du foie qui l'oblige à suivre une cure aux eaux de Cauterets, en réalité un des faubourgs de Lourdes. C'est en 1865. Il n'est pas converti. Il va à la grotte en excursionniste. La seconde est la maladie de son fils ainé, atteint de choléra infantile. Dès 1866, Boissarie essaie de préconiser en Europe la méthode américaine, reconnue depuis comme efficace, qui consiste à traiter le choléra des enfants par un régime alimentaire et tonique (thé, café, vins généreux et alimentation appropriée à l'âge). En 1872, une épidémie éclate à Sarlat. Sur huit enfants atteints, seul le fils de Boissarie échappe à la mort. A peine cet en-

fant a-t-il retrouvé ses forces que Boissarie l'emmène, en compagnie de sa femme, à la grotte pyrénéenne. C'est le premier pèlerinage du docteur redevenu chrétien à la Vierge des roches de Massabielle. A partir de 1884, Boissarie s'installe à Cauterets pendant la saison balnéaire à titre de médecin-consultant. Il devient un assidu des grands pèlerinages. En 1886, il y amène en pèlerinage d'actions de grâces l'avant-dernier de ses fils, Jean, qui vient d'être conduit aux portes du tombeau par une méningite.

Lourdes était jadis la clef des Pyrénées. La forteresse qui la gardait du temps de Charlemagne existe encore. La tradition rapporte que le grand empereur ne pouvant s'en emparer allait lever le siège lorsqu'un aigle passant au dessus de la plus haute tourelle du château laissa choir un poisson. C'était un vendredi. Le sarrazin Mirat, qui occupait le château, ayant vu dans ce fait un prodige, se convertit à la foi. Il remet son domaine à la chrétienté en stipulant, dit la chronique, que "devenant le chevalier de Notre-Dame, la mère de Dieu, il entend, soit pour lui, soit pour ses descendants, que son comté, libre de tout fief terrestre, ne relève jamais que de Marie seule ". Durant tout le moyn-âge le château fut un centre de terreur et le séjour de capitaines-brigands. Au 18e siècle, il devient une prison d'Etat: la bastille des Pyrénées. La révolution en fait un séjour de prisonniers politiques. Napoléon I lui conserve son caractère de prison d'Etat, les Bourbons de même, la restauration ensuite. Ce château est aujourd'hui, et depuis longtemps, une curiosité historique, paisiblement gardée par une garnison de cent soldats et un commandant.

Lourdes, de nos jours, est devenue le carrefour des eaux thermales des montagnes pyrénéennes. Que l'on aille à Barège, à Saint-Sauveur, à Cauterets,à Bagnère-de-Bigorre, à Pau, à Luchon, c'est par Lourdes qu'il faut passer. De tout temps,

ceux qui vont aux bains des Pyrénées s'arrêtent à l'*Hôtel de la poste*. Les voyageurs dînent, visitent le château et admirent le paysage avant de partir. En 1858, il y a deux siècles que cette petite ville est ainsi constamment traversée par les baigneurs et les touristes venus de tous les coins du monde. A cause des événements extraordinaires qui s'y passent cette année-là, l'affluence des peuples va croissant.

Au pied de Lourdes coule un fleuve : *Le Gave*. Un canal qui va du Gave au Gave forme une île allongée appelée *Le Chalet*. En face de la pointe inférieure de l'île du Châlet, dans les rochers abrupts, trois excavations s'appellent *Les Grottes de Massabielle*. Massabielle, en patois du pays, veut dire *vieux rochers*.

Ceux qui ont visité Lourdes ont lu l'inscription lapidaire qui rappelle succinctement les apparitions de la sainte Vierge à Bernadette Soubirous. La voici :

L'AN DE GRACE 1858

Dans le creux du rocher où l'on voit sa statue, la sainte Vierge apparut à Bernadette 18 fois : le 11 et 14 février ; chaque jour, deux exceptés, du 18 février au 4 mars ; le 25 mars ; le 7 avril ; le 16 juillet.

La sainte Vierge dit à l'enfant le 18 février : " Voulez-vous me faire la grâce de venir ici pendant quinze jours ? Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse dans ce monde mais dans l'autre. Je désire qu'il vienne du monde. "

La Vierge lui dit pendant la quinzaine : " Vous prierez pour les pécheurs. Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! Allez dire aux prêtres de faire bâtir ici une chapelle. Je veux qu'on y vienne en procession. Allez boire à la fontaine et vous y laver. Allez manger de cette herbe qui est là. "

Le 25 mars, la Vierge dit : *Je suis l'Immaculée Conception — Qué Soy Immaculata Conception.*

Depuis le 25 février 1858, jour où sous la main de Bernadette Soubirous l'eau jaillit de la source, des événements extraordinaires se déroulent autour de la grotte de Massabielle au contact de cette eau. Les guérisons étonnent par leur nombre incalculable, par leur continuité, par la viola-

tion et le bouleversement complet de toutes les méthodes thérapeutiques, par cette espèce de dédain avec lequel elles se jouent de l'ancienneté et de la résistance du mal. "Il y a là, écrit le docteur Verger, certainement, une force supérieure à celles qui ont été départies à la nature, une force étrangère à l'eau dont elle se sert pour les manifestations de sa puissance." "Miracles! Miracles!" crient les foules. — "Superstition, hystérie, hallucinations!" répètent les incroyants et les savants. Les cliniques mémorables de Charcot à la Salpêtrière et celles de Berheim à Nancy, provoquant, par des procédés naturels, des phénomènes scientifiques presque semblables à ceux que l'on voit à Lourdes, consternent le monde des croyants. Et cela dure depuis trente ans.

Excellent médecin, observateur éprouvé, ni sceptique, ni emballé, Boissarie prend la résolution de se rendre compte par lui-même de ce qui se passe à Lourdes. Durant cinq années, de 1886 à 1891, pendant toute la durée des grands pèlerinages, assis à la droite du docteur Saint-Maclon, le président du bureau des constatations médicales de Lourdes,dans une cahûte de planches, sans titre officiel, uniquement poussé par le désir de se renseigner, silencieux, impartial, en apparence indifférent, il regarde passer l'interminable défilé des infirmes et de tous ceux qui se disent guéris par la Vierge des piscines et de la grotte. Il écoute sans prendre part aux discussions. Il s'applique à distinguer le fait réel "de l'illusion qui console, de la foi qui ranime, et de toutes ces modifications passagères, effet suprême de la volonté". Il consigne ses observations dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes.* Dans les mêmes *Annales,* il écrit deux articles lumineux intitulés: *Les guérisons de Lourdes et l'hypnotisme* (1887) et *Le miracle et l'hypnotisme* (1888-89). Il s'applique, dirait-on, à construire solidement les bases de l'argumentation scientifique qu'il entend faire au moment oppor-

tun. Il comprend qu'il faut de toute nécessité répondre de façon victorieuse aux savants qui éludent les faits de Lourdes, qui les ignorent ou qui les défigurent. Le temps est venu de parler avec fierté, avec assurance, avec preuves. Depuis trop longtemps celui qu'on appelle la lumière du monde neurologique, Charcot, identifie les guérisons de Lourdes, sans les voir, avec les guérisons de l'hystérie dans le sommeil hypnotique. Depuis trop longtemps l'hystérie est une panacée qu'à la suite de Charcot et de Berheim les savants emploient pour extirper le miracle de la face du monde. Depuis trop longtemps l'on explique les guérisons organiques de Lourdes par la suggestion. Depuis trop longtemps *la haine des hommes contre la vérité* dont parle Bossuet fait du XIXe siècle le siècle de l'incrédulité et de la négation. Depuis trop longtemps, sous le couvert de la science expérimentale, les savants s'exercent à découvrir le jeu fécond des effets et des causes, sans tenir compte du législateur suprême qui dicte ses lois à la force, à la puissance et à la matière du monde.

Les phénomènes de Lourdes apportaient à notre temps un remède à la haine contre la vérité. Pour le besoin des incroyants, il fallait le démontrer. Et, pour le démontrer, il fallait de toute nécessité provoquer l'attention des savants qui, à cette époque, traitaient avec mépris les miracles. Ce n'était pas un geste banal, ni des moins périlleux à faire, que de se dresser en médecin contre la science universelle pour donner aux événements de Lourdes leur part de science et déclarer miraculeux des faits qui surpassent les données humaines. Vers 1868, l'histoire de Bernadette et de ses visions, des miracles de Lourdes à date, avait été écrite de main de maître par Henri Lasserre. Cette histoire traduite en vingt-deux langues avait eu un retentissement mondial. Mais elle était, cette histoire, signée par un homme de lettres croyant, non par un médecin. L'*Histoire médicale de Lourdes,*

écrite par le docteur Boissarie, est, de l'aveu même de son auteur, un travail de critique et de compilation. " Je prends les faits, dit-il, tels que les exposent les hommes les mieux placés pour les bien connaître. Je les groupe, je les rapproche de faits analogues, et je cherche s'ils peuvent recevoir, par quelque côté, une explication naturelle. Les différences profondes qui séparent ces résultats de ceux que nous observons sont d'une évidence telle qu'ils doivent frapper tous les esprits. "

Publié en 1891, à Paris, cet ouvrage fut à la fois un événement et un acte de grand courage. Je suis malheureusement assez âgé pour me rappeler avec quel sourire narquois certains médecins de la très catholique université où j'étudiais accueillirent cette oeuvre d'un nouveau genre : la question du miracle abordée de front et franchement admise par un médecin qui prétendait avoir épuisé toutes les données scientifiques impuissantes à l'expliquer ! S'il en fut ainsi en notre pays à l'esprit foncièrement colonial — plus colonial encore au point de vue scientifique qu'à tout autre ! — il est facile de supposer quel accueil devait recevoir ce livre dans les grandes universités européennes, dans les villes-lumières, où la négation du surnaturel était à la mode !

Boissarie est docteur de la Faculté de médecine de Paris. Au dire de ses confrères, il peut jouer un rôle éminent même dans la capitale. Ses maîtres vivent encore. Ses compagnons d'études pour le moins sont là. Son livre a la marque et la garantie des ouvrages sérieux. L'on doit s'en occuper !

(À SUIVRE)

Docteur Joseph GAUVREAU.

Roncevaux

EN FLANDRE

En vacances, un bel après-midi de septembre.

Sous ma conduite, les enfants — (ils sont six, dont les âges s'étagent de sept à seize ans) — se dirigent joyeux vers " les monts ".

On est content, après une matinée de bon travail intellectuel, d'aller, à travers l'opulente campagne de Flandre, se dégourdir, respirer le grand air, jouir de l'espace, à volonté marcher et courir, poursuivre les papillons ou lancer en choeur sur la route ensoleillée les notes claironnantes d'une chanson :

Il était une frégate, lon la,
Il était une frégate,
" La Belle Zoé " nommée,
Digue lon la dondaine,
" La Belle Zoé " nommée.
Digue l'on la dondé.

A son premier voyage, lon la,
A son premier voyage
Tout a très bien marché...

La mélopée déroule successivement ses couplets. Elle arrive à sa fin. Le groupe se relâche. On voit alors deux adolescents gravir, comme des chevreuils, la pente d'un talus escarpé au-dessus duquel apparaît la verdure d'une vaste houblonnière suspendue au réseau des fils de fer tendus entre de grosses perches — des poteaux plutôt, vu leur grosseur. Pierre et Jacques s'en vont à la recherche de quelque aventure.

Mais que signifient, à leur côté, ces bâtons qui relèvent leur pèlerine de collégiens comme l'épée des mousquetaires,

leur manteau ? Et cette allure saccadée qui s'efforce évidemment de figurer le galop d'un noble coursier?... Le vent emporte leurs paroles. Quelques bribes en parviennent cependant jusqu'à moi...

Trahison... Ganelon... Marsile... Hautes sont les montagnes, ténébreuses sont les vallées, la roche est noire, terribles sont les défilés.

De la crête, Pierre, tourné de notre côté, déclame avec emphase:

Païens ont grande force
Et nos Français, ce semble, en ont bien peu.
Ami Rolland, sonnez de votre cor :
Charles l'entendra et fera retourner son armée.

Et Jacques de répondre :

Je serais bien fou, cher Olivier ;
Dans la douce France j'en perdrais ma gloire.
Non, mais je frapperai grands coups de Durendal;
Le fer en sera sanglant jusqu'à l'or de la garde.

En même temps, d'un geste plein d'éloquence, notre Jacques brandit son épée de bois et croit en voir jaillir des éclairs :

Ami Rolland, sonnez votre olifant.
Le son en ira jusqu'à Charles, qui passe aux défilés,
Et les Français, je vous le jure, retourneront sur leurs pas.

Un temps d'arrêt: conciliabule. L'heure n'est pas arrivée de livrer bataille; les deux preux s'éloignent au galop de leurs cavales fictives qui hennissent en mordant leur frein — (c'est, du moins, ce que j'ai cru démêler dans leur mimique). — Sans doute, vont-ils retrouver l'archevêque Turpin à l'avant-garde où il dit ses oraisons.

Ils s'arrêtent bientôt, se concertent de nouveau. Là-bas, au tournant de la route, apparaît un troupeau de moutons. Ce sont les Sarrasins !

Puis ils chevauchent, Dieu ! avec quelle fierté !
Pour aller plus rapidement, donnent un fort coup d'éperon,
Et (que feraient-ils autre chose?) se jettent sur l'ennemi.
Mais les païens n'ont pas peur...

Qu'est soudain devenue cette bouillante ardeur? Nos chevaliers battent en retraite sous le regard impassible et doux des moutons. " Bêe! bêe!... " crient les ovins à qui mieux mieux. Ce n'est pas si terrible! Le berger, lui, n'a point comme Aelroth, neveu du roi Marsile, jeté des injures aux intrus. Dans leur fuite pourtant, Olivier et Roland rivalisent de vitesse.

Durendal tombe et son maître continue sa course. Elle gît, abandonnée sur la route blanche, la vaillante épée, et nul ne s'en soucie. Point n'est besoin d'olifant; un cri d'effroi :

Papa ! papa ! Au secours !

Riant de leur déconvenue, j'aperçois derrière nos héros, aboyant à leurs talons, le chien du berger, que les extraordinaires façons de ces deux enfants avaient inquiété. Son maître le rappelle. Il obéit, docile...

...Quelque chose est changé, pourtant. L'illusion est tombée. Spontanément, Roland et Olivier ont laissé leur rôle: je ne vois plus que Pierre et Jacques. Ils ont rejoint les autres et ceux-ci, pour les railler, attaquent avec entrain :

C'est la retraite
Et ran tan plan
Qui défile, tambours battants...

Jean de FRANCE.

Les lettres de Corinne

DE NEW YORK A ROME

Oh ! combien de marins, combien de capitaines,
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon se sont évanouis !...

Ces lignes de Victor Hugo me sont revenues durant la traversée du *Rochambeau*. C'est que sans doute je devais regarder avec les yeux de mes ancêtres bretons ou normands ! Car l'horizon le plus gris ne me semblait jamais morne, la mer en tourmente jamais aussi houleuse que je me l'étais imaginé. Cependant, durant six jours et six nuits, le bulletin du bord a porté en lettres bien lisibles : *Coup de vent — Très grosse mer — Violent roulis — Rafales — Mer très grosse— Roulis violent.* Le paquebot pencha souvent d'un côté et de l'autre comme le balancier d'une pendule. Les passagers se tenaient perpétuellement cramponnés quelque part. Je crois bien, en effet, comme on l'a affirmé, que la traversée fut rude, que même, au dire des officiers, elle fut la pire de la saison. Je soutiens toutefois que, la mer, on la calomnie. Elle n'est pas plus méchante que la terre. Les volcans, les cyclones, les déserts brûlants font autant de victimes que l'océan. Ceux qui périssent en mer ne sont pas plus à plaindre que ceux qui se font écraser sur terre.

...Allons donc, de la place !
Vieux fantôme éventé, la mort change de face,
La mer !
Pas de fonds de six pieds, ni râts de cimetière.
Eux, ils vont aux requins ! L'âme d'un matelot
Au lieu de suinter dans vos pommes de terre
Respire à chaque flot !

Ecoutez, écoutez la tourmente qui beugle,
C'est leur anniversaire : il revient bien souvent.
O poètes, gardez pour vous vos chants d'aveugle,
Eux, le *De Profundis*, que leur corne le vent !

Qu'ils roulent infinis dans leurs espaces vierges,
Qu'ils roulent verts et nus !
Sans clous et sans sapin, sans couvercle, sans cierges,
Laissez-les donc rouler, ô terriens parvenus !

Il faut croire que je n'étais pas une *terrienne parvenue.* J'étais plutôt une bretonne venue chez elle pour y manger sa soupe à l'oignon. Mais si, de cette soupe, j'avais un peu oublié le goût depuis trois siècles, ma compagne de voyage, madame J..., ne semblait jamais l'avoir connu. Elle en a demandé la recette au garçon de cabine, Havy. Havy est un breton trapu et large d'épaules, aux yeux et aux cheveux gris, à la parole et au sourire paternels. Havy lui a expliqué le procédé peu compliqué de ce plat national: " La soupe à l'oignon, mon enfant?... Mais c'est bien simple. On prend deux ou trois gros oignons qu'on fait revenir dans du beurre ou de la graisse et quand c'est jaune on verse de l'eau chaude dessus, puis quand c'est cuit on met sel et poivre, ensuite on verse ça sur des croûtes de pain, enfin on met dessus du fromage rapé, et c'est fait. " " Pas compliqué votre potage, Havy." "Pardon, madame, ce n'est pas du potage, ça, c'est de la soupe. " — " Pourquoi potage, alors, et pourquoi soupe? C'est la même chose! " — " Oh non, madame! Du tout, madame! Du potage, c'est une purée, un bouillon maigre. De la soupe, c'est où il entre de la viande, comme dans le pot-au-feu... " — " Mais alors, Havy, c'est comme je disais. Votre soupe à l'oignon, c'est du potage! " — " Non madame, La soupe à l'oignon, c'est la soupe à l'oignon! "

Et puis il y avait Guillaume, le petit mousse, un garçon de quinze ans. Il se disait presque trop vieux pour être mousse et bientôt il deviendra apprenti-matelot. Guillaume

avait une belle et bonne figure, un teint frais, un sourire franc, des yeux couleur de mer... et une belle écriture ronde, dont il se servait pour me copier, à même le livre du bord, certains renseignements. Guillaume n'attendait jamais de pourboire, et deux francs lui semblaient gros, même qu'il me dit que plus, c'était trop! Guillaume, pour me désennuyer, m'apporta un jour devinez quoi?—*La Dame aux Camelias !* Madame écarquilla les yeux. — " C'est à vous, ce livre, Guillaume? " — " Oui, madame. Des voyageurs l'ont laissé à bord, et je l'ai trouvé. " — " Ah, je vois! Autrement vous ne l'auriez pas choisi, hein? " — " Je ne sais pas, madame, je ne sais pas. Mais je l'ai lu et je vous assure qu'il est intéressant. Vous allez voir! " Et Guillaume s'éloigna, tranquille, emportant son balai et son air candide !

La tourmente fut si continuelle et violente durant une semaine que, bien des fois, quand le paquebot penchait, penchait à n'en plus finir, et que l'eau se mettait à entrer par gros paquets par le hublot de la cabine (" une chose que je n'ai pas vue depuis quinze ans! " s'exclamait Havy), on se demandait si le navire se redresserait jamais, ou si, cette fois, c'était le chavirement? — Alors, je redisais à madame J..., souffrante du mal de mer et cramponnée à son lit, l'hymne des marins de Théophile Gautier :

Fleur du paradis, sainte Notre-Dame,
Si bonne aux marins en péril de mort,
Fais tomber le vent, apaise la lame
Et pousse du doigt notre esquif au port !

Nous te donnerons, si tu nous délivres,
Une belle robe en papier d'argent,
Un cierge à festons pesant quatre livres,
Et, pour ton Jésus, un petit saint Jean !

A cause de la tourmente et de la difficulté qu'on éprouvait à circuler, comme aussi du mal de mer dont souffrirent

presque tous les passagers, on ne se visita pas beaucoup à bord. Cependant nous fîmes connaissance avec plusieurs personnes, entre autres avec la célèbre pianiste française, Madeleine Brard et son mari, le signor Borgo, avec le Père D. R..., d'Outremont à Montréal, et son compagnon de voyage, l'abbé B..., de Joliette.

Les premiers matins, nous eûmes la messe à bord; mais ensuite le paquebot roula tellement qu'on ne revit plus guère le *clergé*.

Nous arrivâmes au Hâvre à la tombée de la nuit. On jeta l'ancre devant la rade, et nous attendîmes le jour et la marée pour entrer dans le bassin bien clos, où nous pénétrâmes par un étroit chenal. C'était merveille de voir tourner le paquebot, qui allait à reculons se mettre au rang, dans le petit bassin déjà plein de navires, comme aurait fait une auto au bord de la rue! Ce que c'est adroit, un capitaine au long cours!

Des 8 heures du matin nous étions tous serrés comme des sardines dans l'étroit compartiment du *rapide transatlantique*. Malgré son nom, ce train ne daigna bouger que trois heures après. Le Père R., qui avait sa place dans notre compartiment avec l'abbé B., en profita pour aller faire une promenade dans les rues du Hâvre. Il se promena, en effet, tant et si bien, qu'il perdit son train et le pauvre abbé B. passa trois heures à la fenêtre, attendant, comme soeur Anne, et ne voyant venir personne.

Nous n'avions pris que deux bouchées le matin, à 6 heures. Vers midi, malgré le joli paysage qui fuyait sous la fenêtre, déjeûner nous parut important. Malheureusement, on ne nous avait pas dit qu'il fallait acheter dès le paquebot des billets pour le déjeûner sur le train. Toutes les places étaient prises. Alors, nous avons partagé les fruits et gâteaux offerts par un voisin de compartiment, tout en essay-

ant de voir en même temps, des deux côtés de la voie ferrée, le paysage de *ma Normandie* : ces belles fermes dans leurs enclos d'arbres à haute taille, ces rubans variés de champs en culture, dont certains étaient piqués d'arbres comme d'autant de grosses épingles à têtes vertes retenant les bandes de couleurs au haut de quelque colline, les chemins creux conduisant à de menus village dont chaque maisonnette semblait avoir revêtu quelque chose du caractère de ses babitants, les façades aux tuiles multicolores, les toîts de chaume et surtout les minuscules jardins où la laitue était déjà pommée et les oignons prêts à mettre en soupe.

A Rouen, arrêt de cinq minutes, juste assez pour sauter hors du train et aller voir sur le quai de la gare ce que contenait le panier couvert d'une serviette passé au bras d'une rouennaise. Puis *En voiture!* et nous voici de nouveau dans l'étroit compartiment, tous, même l'abbé B., ayant triomphalement en main une espèce de sandwich formée de deux croûtes de pain bis avec, au milieu, une couche de quelque chose qui goûtait joliment les *gretons* que faisait ma grand'mère ! Et tout en mangeant ainsi sur le pouce, nous regardions défiler, car le train allait lentement, toute la belle ville de Rouen : ses jolies rues, où trottinaient quelques femmes à coiffes blanches, la rivière avec sa bordure d'arbres magnifiques et sa ceinture de ponts, et, au fond, les tours et les flèches de deux clochers couronnant le paysage. Je reconnus la fameuse cathédrale. Mes yeux en cherchèrent le beau portique? Mais déjà le train avait repris de faire de la vitesse. A nos yeux se déroulait un joli paysage par endroits si haut en couleurs qu'on aurait dit d'un décor de théâtre.

Enfin, vers 4 heures, un profil en mosquée se détacha au loin pardessus la rivière et les arbres : dôme blanc et minces tourelles étincelant au soleil. " C'est la basilique de Mont-

martre. C'est Paris!", clame-t-on. En effet, nous y sommes. Les rues commencent à défiler, le haut de la tour Eiffel se montre, et puis nous entrons à la gare Saint-Lazare. Dans le grand remous de la descente je trouve temps de jeter sur l'épaule de l'abbé B. le pardessus du Père R. oublié dans le compartiment. Ce pauvre abbé pliait sous le poids de son bagage et de celui de son compagnon... encore au Hâvre peut-être. C'est Paris! Comme c'est solide au pied, et comme c'est drôle de ne plus rouler quand on roule depuis onze jours.

Nous n'attendions personne et cherchions un taxi, quand je vis avec surprise un monsieur bien parisien, soigneusement mis, ganté de frais, la canne au bras, s'avançant vers moi la main tendue. C'était le professeur René Gautheron, jadis à l'Université de Montréal, où je l'avais rencontré, et maintenant professeur à Paris, au lycée Louis-le-Grand. Mis au courant de notre présence sur le *Rochambeau,* il s'était assuré de l'arrivée du paquebot, déjà trois jours en retard, et, depuis deux heures, attendait l'entree du *rapide* en gare, afin de se mettre à notre disposition.

Quand on arrive en pays étranger pour la première fois, et qu'on aperçoit une figure amie nous souriant la bienvenue, voilà qui est, ma foi, bien agréable. Le professeur nous accompagna à l'hôtel, revint le soir pour s'assurer que nous étions bien installées. Le lendemain après-midi, il nous accompagna à la *Bibliothèque Nationale,* où nous rencontrâmes le directeur, M. de la Roncière.

M. de la Roncière est d'une ancienne famille qui, depuis des générations, fournit des officiers à la marine française. Il est de haute taille, droit et mince, avec les yeux bleus et les favoris gris des gens de mer et les manières d'un grand seigneur. Même au milieu des livres et des manuscrits de la *Bibliothèque Nationale* M. de la Roncière garde son goût de

la mer. Le professeur Gautheron nous apprend qu'il est l'un des plus grands historiens de la marine française et que ses patientes recherches ont mis à jour des expéditions en pays lointains jusqu'ici inconnues ou oubliées dans les archives jaunies des temps de jadis. Il nous a parlé d'une manière si intéressante que je me suis promis de revenir puiser dans son savoir. Puis il nous montra des livres précieux, de très vieux missels enluminés, des volumes aux armoiries royales ou princières, de la maroquinerie ancienne et moderne merveilleusement travaillée, des coffrets à manuscrits en bois précieux ornés de joyaux, et, plus loin, des écritures anciennes. Je m'absorbai dans une lettre de Marie Stuart, à caractères hauts et fermes et très accusés, une lettre qui parle de " monsieur mon beau-frère ", une lettre qu'on croirait écrite et reçue hier...

En sortant de la *Bibliothèque Nationale* nous avons flâné sur le *Boulevard des Italiens* deux heures de temps. Tandis que madame et le professeur parlaient à en perdre haleine, je regardais passer la foule. L'impression qui m'en reste en est une plutôt d'élégance masculine. Quelque chic que puisse être la Parisienne à la maison ou en soirée, elle ne sait pas s'habiller pour la rue. Son grand chapeau l'écrase,son manteau l'empâte, sa robe est trop courte et ses talons disgrâcieux, ce qui lui donne une allure à la fois raide et guindée. Si on en voit une qui fait exception à la règle, généralement on s'apercevra qu'elle est anglaise ou américaine, reconnaissable à l'accent de son parler comme à sa silhouette plus haute, plus élancée, plus distincte de lignes,à sa façon de marcher d'un pas élastique et sûr. Pour ce qui est des uniformes, il y en a encore et tout plein la France: toutes les nuances de bleu, de brun, de rouge; toutes les variétés de galons d'or et d'argent; toutes les modes de couvre-chefs, à partir du képi bleu-horizon jusqu'au béret noir du chasseur alpin! Le poilu

marche encore sur toutes les routes de France. Il apparaît le sac au dos, seul ou par bataillons, dans toutes les gares. Il y en aura toujours pour lesquels la guerre ne sera jamais finie !

Le professeur Gautheron vint encore une fois nous voir et passa toute une veillée à nous parler du rapprochement entre la France et l'Amérique. La semaine avant, il avait causé avec le ministre des affaires étrangères et avait signalé à son attention l'importance de reconnaître davantage la valeur de l'élément franco-américain aux Etats-Unis. — " Enfin ! dis-je ! Oui, il faut le reconnaître, en France comme en Amérique, et surtout devant les Américains de langue anglaise. Il y a deux siècles qu'on nous néglige. Il est grand temps qu'on nous traite comme des enfants de la main droite et non plus comme des enfants de la main gauche !... La France ne méritait presque pas qu'on lui restât si fidèle. Mais, chez nous, la fidélité ne se marchande pas ! " — Sur la demande du professeur, nous avons promis de le mettre en relations avec certaines personnes dont il pourrait recevoir toutes les informations voulues sur le sujet.

Dès qu'il fut parti, la petite madame J..., assise toute songeuse dans un fauteuil, observa avec un soupir : " Que c'est donc fatiguant s'instruire ! " — " Comment ? " fis-je, interloquée, " je n'ai pas remarqué... " — " C'est-à-dire ", poursuivit-elle, " qu'il est bien bon et gentil et prévenant, le professeur ; mais sa science m'accable. Je ne veux pas dire qu'il se serve de grands mots, car il parle fort simplement ; mais que de choses, Seigneur ! et que de gens ! La tête me tourne !... Hier, sur le *Boulevard des Italiens,* je lui ai demandé de me parler plutôt de tennis et de golf ! " — " Mais, ma chère amie, il ne sait peut-être pas ce que c'est que le golf ! " — " Justement, et je lui ai riposté que je n'avais jamais entendu parler, moi, des gens et des choses dont il me

parlait!... D'ailleurs, il aurait bien fini par s'en apercevoir!... Ah! de m'instruire, j'ai déjà mal à la tête! " — " Quelle enfant vous êtes! " lui dis-je, ne pouvant m'empêcher de rire. " Mais alors pourquoi avoir fait mettre sur votre passeport que vous êtes une étudiante? " — " Parce que ", finit-elle avec son sourire enjoleur, " je croyais qu'on mesurerait la dose à mes capacités! "

Devant partir presqu'immédiatement pour Rome, où nous étions attendues (quittes à revenir plus tard à Paris), et ne voulant pas nous éloigner sans avoir vu un peu de la ville, nous nous sommes mis à marcher un jour, par les belles rues ensoleillées, sur les grands quais larges et propres aux mille petites boutiques de mille petits commerces, sur le Pont-Neuf, où nous nous penchâmes pour regarder couler cette Seine déjà rencontrée à Rouen et au Hâvre, sur les pavés de l'isle de la cité, à travers la salle des pas perdus du palais de justice où il y avait un grand va-et-vient de juges, d'avocats et même d'avocates en toges noires et en bonnets carrés, et de là à la Sainte-Chapelle. Comment vous parler de ce bijou ? Que n'étiez-vous tous là pour la voir comme je l'ai vue par ce clair jour fait tout exprès pour la faire miroiter! Elle est maintenant vide de tout (excepté de touristes américains), cette Sainte-Chapelle, où jadis tant de personnes royales se sont agenouillées. Ce n'est pas souvent que le culte y est célébré, excepté de loin en loin la *messe rouge,* la messe de la rentrée des tribunaux. Telle qu'elle est, c'est, à l'extérieur, la plus gracieuse châsse (on se prend à regretter que la couronne d'épines n'y soit plus), et, à l'intérieur, par le rayonnement d'un fort soleil de printemps, une féerie de vitraux incomparable: des murs entiers qui semblent faits non pas de morceaux de verre, mais d'une infinité de rubis, de grenats, de topaz, d'émeraudes et d'améthystes. Bien que la porte extérieure fût grande ouverte, et qu'un

groupe de touristes de chez Cook et de chez Masters se promenât dans la chapelle, je vis un gros Américain à tête chauve marcher sur la pointe des pieds, subissant comme nous peut-être l'influencne de cette douce et glorieuse lumière qui rappelle l'encens et les psaumes évanouis. De la Sainte-Chapelle à l'Hôtel-Dieu, il n'y a qu'un pas. Nous regardâmes là les fenêtres de ce très vieil hôpital : fenêtres toutes grandes ouvertes sur le marché aux fleurs, où, en passant, nous nous penchâmes pour respirer l'odeur du lilas blanc, des violettes et des grands lis.

Nous débouchâmes bientôt des gerbes fleuries sur le parvis de Notre-Dame, et de là, tout droit, dans l'enceinte, devant la statue de Notre-Dame de Paris. Ce que nous lui avons dit, je ne vous le dirai pas. Mais ce que je vous dirai, c'est qu'à côté de nous, agenouillés et les mains jointes comme nous, il y avait un vieil officier français, une paysanne à coiffe, deux religieuses à cornette blanche, un soldat nègre de quelque possession française, un moine à longue barbe, deux enfants adorables, et plusieurs simples mortels comme nous... Et la Vierge semblait écouter chacun avec le même sourire d'une infinie douceur. Mon dernier regard en quittant la place Notre-Dame ne fut pourtant pas pour la cathédrale, mais pour le groupe de Charlemagne avec Roland et Olivier : ce Charlemagne superbe de force et de décision, qui semble encore, après mille ans et plus, s'en aller quelque part et me pousser devant lui... Ah ! que certains morts restent donc vivants !

Des parents très liés avec la famille du docteur Boucher, de Brockton, m'ayant donné l'adresse à Paris de sa fille, Mlle Irène Boucher, je lui écrivis, en arrivant, afin de pouvoir donner des nouvelles aux parents d'Amérique. Mlle Boucher envoya immédiatement son frère, qui se mit à notre disposition, et revint le même soir accompagné de sa soeur.

Mlle Irène Boucher est une de nos franco-américaines les plus distinguées. Bien née, très jolie, aimable, sans effort et sans prétention, elle a de plus, dit-on, une superbe voix de soprano et se prépare à paraître dans les rôles d'opéra. Son frère, Chavigny de Lachevrotière Boucher, porte allègrement tous ces noms glorieux. Musicien comme sa soeur, il est à Paris depuis la fin de la guerre (ayant fait son service dans l'artillerie), et il suit des cours très sérieux d'orgue, de piano et de composition, notamment sous Vincent d'Indy.

Nous avons beaucoup parlé avec ses hôtes distingués de nos amis d'Amérique. Ils se sont informés du docteur Harpin, dont ils admirent la voix et la personnalité. Je me suis rappelé qu'on m'avait envoyé des coupures de journaux parlant du grand succès du concert annuel de notre chorale franco-américaine. J'ai passé ces coupures à M. et Mlle Boucher, et ils ont pu constater la belle oeuvre que fait le docteur Harpin à Worcester et combien la musique est en honneur chez nous. Comme ils connaissent bien Mlle Eva Gauthier, ils ont lu avec intérêt le beau début qu'elle fit chez nous dans *La Vierge* de Massenet. M. et Mlle Boucher comptent aller en Amérique, à l'été, visiter leur famille, pour revenir ensuite parfaire leurs études musicales en Europe.

Mais il fallait s'arracher de Paris. M. Boucher nous accompagna à la gare et nous installa *à bord* de l'express *Paris-Rome*. Nous traversions bientôt les belles plaines de la Champagne qui ressemble un peu à la vallée du Saint-Laurent. Ici et là, durant la première heure, un hangar au toît enfoncé, des villages à demi-neufs, une pierre tombale au bord du chemin marquaient le passage des Boches... Et partout, quand même, la terre cultivée avec amour, les belles routes blanches bordées de hauts arbres, cet air d'ordre et de permanence si français...

A Dijon, le crépuscule tombait. Ensuite Aix-les-Bains et

la nuit. Nous étions près des Alpes. Au milieu de la nuit, à la frontière italienne, par un clair de lune splendide, je vis les monts couronnés de neige, avec, à leur base, des petits villages et leurs chalets à la mode suisse. Puis ce furent des tunnels, des tunnels sans fin jusqu'au matin et jusqu'à Gênes, où la Méditerrannée se montra, non pas bleue et riante, mais grise et maussade, enveloppée dans un brouillard comme dans un négligé matinal.

Après cela, que d'exclamations! Qu'elles sont belles les côtes d'Italie, où les villages sont perchés comme des nids d'aigles, où l'on grimpe comme des chèvres, à même les montagnes cultivées en terrasses, jusqu'à des hauteurs fantastiques! Qu'elles sont jolies au loin les maisons italiennes, en plâtre ou en pierre, aux teintes roses et jaunes et bleues adoucies par le soleil et les ans! Qu'elles sont gracieuses les *contadine,* pieds nus, balançant un gros paquet sur leur tête, marchant d'un pas sûr et mesuré, les poings sur les hanches, et, aux lèvres, un sourire pour les passants!

A Pise nous avons contemplé à loisir la fameuse *tour penchée,* le baptistère et l'église, trois merveilles de marbre blanc fouillé comme de la dentelle. Puis, un regard distrait sur Livourne, d'où nous viennent nos chapeaux de paille d'Italie. Ce n'est qu'à 9 heures et demie, par une pluie battante, que nous aperçûmes les lumières d'Ostie, nous rappelant qu'il y a bien des siècles saint Augustin et sainte Monique se rencontrèrent là. Enfin, tout de suite presque, le lumineux nimbe de Rome... *Ave, Roma immortalis!*

Corinne ROCHELEAU.

Mars, 1921.

A travers les faits et les oeuvres

Les difficultés européennes. — L'Entente et l'Allemagne. — La situation à la fin d'avril. — Contre-propositions allemandes. — Recours aux Etats-Unis. — Ceux-ci refusent d'intervenir. — Les décisions du conseil suprême. — Un ultimatum des Alliés. — Délai de douze jours. — Attitude menaçante de la France. — L'Allemagne se soumet. — Elle commence à payer. — Les complications de la Haute-Silésie. — Une insurrection polonaise. — Sortie violente de Lloyd George. — Irritation en France. — Mise au point par M. Briand. — Un débat au parlement français. — Attaques contre M. Briand.— Il se défend. — Une forte majorité le soutient. — La reprise des relations avec le Vatican. — Un fait accompli. — M. Jonnart ambassadeur. — La situation irlandaise. — Au Canada. — Fin de session. — L'exposé budgétaire.

DURANT les semaines qui viennent de s'écouler, les difficultés européennes ont subi des fluctuations, à certains moments très alarmantes. Nous avons vu, dans notre dernière chronique, quelle était la situation vers la fin d'avril. La conférence de Londres avait échoué. Les propositions allemandes avaient été repoussées avec indignation et les Alliés avaient commencé à infliger à l'Allemagne les pénalités annoncées par l'occupation de Duisbourg, de Ousseldorf et de Ruhr. Au 1er mai, le gouvernement germanique devait payer, au titre des réparations dues par lui, douze milliards de marcs, et, à défaut de ce faire, il était prévenu que toute la vallée de la Ruhr serait occupée par les troupes de l'Entente.

A la dernière minute on annonçait que le cabinet de Berlin allait faire des propositions nouvelles. Cette rumeur était fondée. Ces propositions ont été faites le 27 avril par l'intermédiaire des Etats-Unis. C'est-à-dire que le gouvernement de Berlin les a transmises à celui de Washington en le priant de les communiquer à l'Entente. Nous n'entreprendrons pas de les analyser ici. L'une d'entre elles, consistait

dans l'offre d'assumer la dette due par les Alliés aux Etats-Unis. En Angleterre aussi bien qu'en France, dès le premier instant, on a considéré la démarche de l'Allemagne comme devant être non avenue. Il y a eu dans ce sens un échange de vues entre Washington, d'une part, Paris et Londres, de l'autre. Et le 3 mai le président Harding a informé le gouvernement allemand que ses contre-propositions étaient considérées inacceptables.

Pendant ce temps, le conseil suprême des Alliés siégeait à Londres. Après d'assez longues et d'assez épineuses délibérations, il finissait par s'entendre sur les dispositions suivantes : "En principe, il est convenu que l'Allemagne est dans l'obligation de payer aux Alliés 6,600,000,000 de livres sterling. Elle devra payer 100,000,000 de livres sterilng annuellement, plus 25 pour cent sur ses exportations. Cette obligation de la part de l'Allemagne sera reconnue par l'émission d'obligations portant un intérêt de 5 pour cent. Un certain montant devra être émis immédiatement, une deuxième quantité en novembre et ensuite autant qu'elle pourra le faire. Ces conditions seront expliquées dans un ultimatum qui expirera le 12 mai et qui sera envoyé à l'Allemagne aussitôt que les détails des conditions auront été arrêtés. Lorsque les paiements de l'Allemagne s'élèveront à plus que la somme requise pour payer l'intérêt des obligations déjà émises, la commission des réparations aura le droit d'exiger une autre émission d'obligations. Le but de ce plan, au dire d'un diplomate anglais, est de proportionner les obligations allemandes, après un certain chiffre, à sa capacité de payer. L'Allemagne aura jusqu'au 12 mai pour accepter l'ultimatum des Alliés sur le paiement des réparations et pour donner des garanties qu'elle remplira ses obligations ; autrement la Ruhr sera occupée par les troupes alliées. "

Cette décision du conseil suprême s'appuyait sur celle

de la commission des réparations, qui a finalement fixé à cent trente-deux milliards de marcs en or le chiffre de l'indemnité due par l'Allemagne pour dommages causés pendant la guerre. D'après le traité cette estimation devait être signifiée à celle-ci le ou avant le 1er mai 1921. Elle l'a été le 27 avril. De sorte que le gouvernement germanique n'avait plus qu'à s'exécuter ou à subir les conséquences d'un refus. On lui accordait jusqu'au 12 mai pour se décider. Après cette date, en cas de défaut, on lui appliquerait les sanctions déterminées par le conseil suprême, l'occupation de la vallée de la Ruhr, et aussi peut-être un blocus des ports de Hambourg, de Brême de Lubeck et de Stettin. De prime abord, ce nouveau délai a causé quelque désappointement en France. On aurait voulu que, dès le 1er mai, le défaut de l'Allemagne étant constaté, on envahît la région de la Ruhr. Le temps des atermoiements était passé, disait-on, et il fallait adopter sans retard la manière forte. Mais M. Briand avait compris que l'assurance d'une action conjointe des Alliés valait bien douze jours de répit. Tout se préparait d'ailleurs pour l'occupation annoncée du territoire allemand. Déjà 150,000 recrues françaises de la classe de 1919 étaient appelées sous les drapeaux et l'on signalait des déplacements de troupes en Rhénanie.

En face d'une situation aussi critique, le Reichstag a commencé à fléchir. Dans différents groupes l'opinion qu'il fallait céder s'est affirmée. Après l'échec de la tentative faite du côté des Etats-Unis, le ministère Fehrenbach avait démissionné. Un nouveau cabinet, un cabinet d'urgence, se forma sous la présidence du chancelier Wirth et se déclara prêt à accepter l'inévitable. Les centristes et les socialistes se trouvèrent d'accord pour appuyer cette attitude. Enfin le 10 mai, deux jours avant l'expiration du délai fixé, le Reichstag a donné en faveur de l'acceptation un vote de 221 voix contre 175. Et dès le lendemain les ambassadeurs alle-

mands à Paris et à Londres communiquaient aux gouvernements alliés la note suivante: " Conformément aux instructions que je viens de recevoir, j'ai l'ordre de mon gouvernement, suivant la décision du Reichstag, et relativement aux résolutions des puissances alliées du 5 mai 1921, de déclarer au nom du gouvernement allemand ce qui suit: Le gouvernement allemand est entièrement résolu, premièrement, à exécuter sans réserves ni conditions ses obligations telles que définies par la commission des réparations; deuxièmement, à accepter ou à exécuter sans réserves ni conditions les garanties relatives aux obligations prescrites par la commission des réparations; troisièmement, à exécuter sans réserves ni délai les mesures de désarmement militaire, naval et aérien, notifiées au gouvernement allemand par les puissances alliées dans leur note du 29 janvier 1921, celles dont l'échéance est passée devant être exécutées immédiatement et le reste à la date prescrite; quatrièmement, à faire sans réserves ni délai le procès des criminels de guerre et à exécuter les autres parties non remplies du traité dont il est question dans le premier paragraphe de la note envoyée par les gouvernements alliés le 5 mai. — Je demande aux puissances alliées de prendre note de cette déclaration. "

Quand on scrute les termes de ce document on voit qu'il constituait une capitulation complète. L'Allemagne s'engageait à exécuter sans réserves ni conditions les prescriptions de la commission des réparations, à donner toutes les garanties exigées, à procéder sans délai au désarmement non complété et à faire tout de suite le procès des criminels de guerre. Pour la partie financière voici en quoi consiste les obligations assumées finalement par l'Allemagne. Le montant global qu'elle sera appelée à payer a été porté à 6,750,000,000 livres sterling ($33,750,000,000), parce qu'on y a inclus la somme due à la Belgique, afin que cette dernière puisse

régler sa dette vis-à-vis des autres alliés. En vertu du projet de garantie du versement de cent millions de livres par année en obligations, plus le 25 pour cent de taxes sur les exportations allemandes, six cents millions de livres d'obligations vont être émises à l'expiration de l'ultimatum. On en émettra pour un milliard neuf cent millions au mois de novembre et la balance, quatre milliards deux cent cinquante millions, sera émise d'après la capacité de paiement de l'Allemagne. En plus du 5 pour cent d'intérêt sur les obligations, un autre 1 pour cent sera perçu sur elles pour former un fonds d'amortissement. On calcule que ces obligations seront rachetées dans l'espace de 37 ans. La commission des réparations recevra ces obligations et les répartira parmi les Alliés suivant ce qui a été décidé à la conférence financière de Bruxelles. Chaque puissance en disposera ensuite à son gré.

Il semble que cette fois l'Allemagne soit sérieusement décidée à s'exécuter. Le chancelier Wirth, le nouveau chef du cabinet germanique, a déclaré devant le conseil impérial que son gouvernement est fermement déterminé à remplir les engagements indiqués dans l'ultimatum relativement aux réparations. Les actes paraissent devoir correspondre aux paroles. Dès le 18 mai l'Allemagne a payé un acompte considérable. Elle a mis à la disposition de la commission des réparations une somme de cent cinquante millions de marcs en or. Et le 30 du même mois, elle a versé une somme additionnelle de huit cent cinquante millions, ce qui complète le milliard exigé par la commission des réparations avant le 31 mai.

Mais pendant que cette question s'acheminait vers une solution favorable, une nouvelle cause de difficultés surgissait du côté de la Pologne. On sait que le plébiscite en Haute-Silésie avait accusé une majorité favorable à l'union avec

l'Allemagne. Seulement il fallait ici distinguer. Des régions importantes, où se trouvent de riches gisements houillers, avait opté pour la Pologne. Et il paraissait aux esprits pondérés que le règlement le plus sage était d'attribuer ces régions à l'Etat polonais et les autres à l'Allemagne. Pendant que les chancelleries échangeaient des notes sur ce grave sujet, un chef polonais, Adalbert Korfanty, s'est mis à la tête d'un mouvement pour trancher la question par la force. Il a envahi la Haute-Silésie et s'est emparé de la ville de Kosel. De leur côté les Allemands ont commencé à prendre l'offensive pour chasser les envahisseurs du territoire contesté. Le gouvernement polonais a désavoué Korfanty, mais il a paru d'abord peu actif dans ses tentatives de répression. A ce moment critique, des déclarations sensationnelles de M. Lloyd George ont provoqué en France une vive irritation et créé une situation très difficile. Il a prononcé un discours dans lequel il a attaqué violemment la Pologne, alliée de la France, a accusé son gouvernement de pactiser avec les insurgés de Korfanty et déclaré qu'on ne pouvait refuser à l'Allemagne le droit de faire avancer des troupes pour repousser cette tentative. Ce discours d'un ton si agressif ne pouvait manquer de provoquer d'amères critiques dans la presse française. Au premier moment les commentaires des journaux parisiens ont été très violents. L'ancien organe de M. Clemenceau, *l'Homme libre,* a publié ces lignes : " Le cynisme de M. Lloyd George dépasse toute mesure. Il invite la France à massacrer les Polonais pour la plus grande gloire et le plus grand profit de l'Allemagne." Le *Petit Parisien* a proclamé que le premier ministre britannique " joue le jeu de l'Allemagne ". *L'Eclair* l'a accusé d'avoir commis un acte " de brutalité envers la France et d'avoir délibérément encouragé les Allemands à violer la frontière polonaise ". En Angleterre même la presse a été loin d'approuver unanimement M.

Llyod George. Le *Morning Post* l'a dénoncé pour " sa partisannerie violente, sa haine de la Pologne, sa crainte pusillanime de l'Allemagne et son ignorance de la politique européenne ".

Le premier ministre français, M. Briand, ne pouvait rester muet en présence de la sortie virulente de M. Lloyd George. Dans une déclaration publique, il s'est efforcé de remettre les choses au point. Il a affirmé que des bandes d'Allemands sont à l'oeuvre en Haute-Silésie et arrêtent les Polonais. Il a ajouté que tous les désordres dans cette région ne sont pas causés uniquement par ceux-ci. " Le gouvernement français, a-t-il dit, ne pouvait pas permettre aux forces militaires allemandes d'intervenir dans une situation pareille. Je proteste de toutes mes forces contre les fausses nouvelles répandues dans le monde. Je déclare que le gouvernement français a accompli tout son devoir en Haute-Silésie. Nous avions là douze mille hommes de troupes à opposer à cent mille insurgés et au soulèvement de centaines de personnes à part cela. Les troupes françaises ne pouvaient faire plus que tenir les villes, les villages et les points stratégiques. Si le gouvernement anglais envoyait cinquante mille hommes de troupes à notre aide, les désordres finiraient plus tôt. Les nouvelles parvenues aujourd'hui au ministère des affaires étrangères portent que les insurgés en Haute-Silésie retournent à leurs foyers et à leur travail. Le gouvernement français prétend que, pour résoudre mieux le problème, les Alliés devraient en premier lieu garder leur sang-froid et inviter leurs commissaires en Silésie à chercher à se mettre d'accord. Le gouvernement français, pour sa part, n'a donné qu'un ordre à ses commissaires. Il leur a dit de déterminer, au moyen des majorités incluses dans le scrutin du plébiscite, les communes qui doivent aller à la Pologne et celles qui reviennent de droit à l'Allemagne. "

Evidemment ces déclarations visaient le discours à sensation de M. Lloyd George. Celui-ci a jugé bon de revenir à la charge. Cette fois c'est par la voie de la presse qu'il s'est adressé au public. Il a maintenu son attitude: " Le sort de la Haute-Silésie, a-t-il dit, sera fixé par le conseil suprême et non par l'insurgé Korfanty. Il ne faut pas laisser les enfants nés du traité casser la vaisselle et faire du tapage en Europe sans les punir. Il faut que quelqu'un y mette la main, autrement il y aura des troubles perpétuels. La Grande-Bretagne ne saurait demeurer indifférente pendant qu'on foule aux pieds le traité que ses représentants ont signé, il y a au-delà de deux ans... J'adhère à la déclaration que j'ai faite à la chambre des communes touchant la Silésie. Naturellement, je ne puis prendre à mon compte les rapports tronqués parus dans les journaux français. L'approbation quasi-unanime donnée par la presse italienne, américaine et anglaise aux idées que j'ai exprimées alors démontre que les grandes nations qui ont appuyé la France pendant la guerre veulent que le traité de Versailles soit interprété avec justice. "

Cette nouvelle sortie a provoqué une nouvelle riposte de M. Briand. Lui aussi s'est adressé aux journaux: " La France, a-t-il dit, insiste sur l'exécution des termes du traité de Versailles dans la délimitation des frontières entre l'Allemagne et la Pologne en Haute-Silésie. Elle ne tolérera pas l'invasion de la Silésie par les troupes allemandes... Je ne vois pas bien pourquoi j'aurais besoin de rencontrer le premier ministre anglais avant de recevoir tous les documents relatifs au plébiscite silésien qu'enverra la commission interalliée. Je n'ai rien à ajouter sauf que je maintiens strictement mon point de vue, à savoir que la France se tient dans toute cette affaire sur le terrain solide du traité de Versailles. Il ne saurait y avoir d'autre base aux discussions. La

France et l'Angleterre ne peuvent converser que d'égaux à égaux et M. Lloyd George lui-même s'en convaincra quand le malentendu sera dissipé. Moi aussi je veux que le traité soit respecté, mais aucune clause du traité ne stipule que tous les riches districts miniers de la Silésie doivent être attribués aux Allemands, tandis que les Polonais ne recevraient que les restes. Je ne désire pas entrer en polémique avec M. Lloyd George et je m'en tiens à ce que j'ai dit aux correspondants samedi."

Comme on le voit la conversation engagée par-dessus la Manche entre les deux premiers ministres se haussait à un diapason très élevé. Les articles acerbes de la presse des deux côtés du détroit accentuaient la gravité de la situation.

Au moment où M. Briand faisaient ces déclarations, le parlement français, en vacances depuis trois semaines, était sur le point de reprendre ses séances. Dès la première réunion un débat s'est engagée à la chambre des députés. Plusieurs représentants ont interpellé le ministère. MM. Tardieu, Baudry d'Asson et Margaine ont tour à tour attaqué M. Briand et lui ont reproché de n'avoir pas occupé le bassin de la Ruhr et d'avoir sacrifié l'opinion française sous la pression de M. Lyold George. La discussion s'est prolongée durant plusieurs séances. Ajournée le 21 mai, elle a été reprise le 24. Toute la politique étrangère du gouvernement a été critiquée. On a blâmé M. Briand pour n'avoir pas montré assez de fermeté envers l'Allemagne dans la question des réparations et dans l'affaire de la Haute-Silésie. Plusieurs orateurs de l'opposition ont soutenu que la région de la Ruhr aurait pu être occupée pour forcer plus promptement la main à l'Allemagne dans le premier cas et qu'elle aurait dû l'être sûrement dans le second cas pour démontrer à cette dernière qu'on ne lui permettrait pas impunément d'intervenir militairement en Pologne. M. Briand a fait face à ses adversai-

res. Il leur a dit que le bassin de la Ruhr n'avait pas été occupé parce que cela n'avait pas été nécessaire. Faire cette démarche sans nécessité, ç'eût été mettre la France dans une position fausse. Avant tout il faut conserver l'appui de l'opinion publique extérieure. " Dans le monde tel qu'il est à présent constitué, a dit M. Briand, aucun pays ne peut demeurer dans l'isolement. Je ne veux pas que la France soit dans la même position qu'en 1815 ou en 1870. S'il faut prendre des mesures de coercition, ce doit être en accord avec nos alliés. Aujourd'hui la France est forte, ce qui lui permet d'être confiante mais lui commande aussi d'être calme. Dernièrement une simple manifestation de cette force était suffisante pour obtenir plus en deux semaines qu'il n'a été obtenu en deux ans de l'Allemagne. Je ne m'en servirai pas à moins d'une nécessité impérieuse qui comporterait la sécurité de la France. "

Le premier ministre a affirmé qu'il croyait à la bonne foi du chancelier Wirth, d'autant plus que celui-ci a commencé à remplir ses promesses. Quant à la Haute-Silésie, M. Briand a affirmé que la situation s'éclaircissait et ne nécessitait pas l'intervention des troupes françaises. D'après lui l'interprétation loyale du plébiscite silésien restaurera complètement l'ordre en Pologne. Parlant des relations entre la France et l'Angleterre, il s'est écrié : " C'est une folie de croire qu'après les grandes tempêtes que l'Entente a éprouvées elle croulerait sur la question silésienne, sur laquelle tous sont d'accord en principe. " Puis, passant en revue les événements qui se sont produits depuis la récente conférence de Londres, il a cité les paroles de Lloyd George : " Je n'aimerais pas à être l'homme qui porterait sur sa conscience la responsabilité de rompre le bon accord entre la France et l'Angleterre. "

Dans un second discours prononcé pendant le même débat, M. Briand a exprimé encore une fois sa conviction que

le gouvernement allemand allait remplir ses obligations et il a défendu de nouveau son attitude: " La France, aujourd'hui, a-t-il dit, a la vigueur et la force. Il lui sied d'user de modération à moins que la sécurité de la France ne soit menacée. Elle ne se servira pas de cette force autrement. ".

M. Briand est sorti victorieux de cet assaut. Un vote de 419 voix contre 171 a approuvé sa politique.

Depuis ce débat, les affaires de Silésie ont continué à peser sur les délibérations de l'Entente. La première chose à faire c'est de rétablir l'ordre dans les régions envahies par les insurgés. Agissant de concert, les Alliés ont entrepris cette tâche. Ce sont des troupes anglaises qui en ont été principalement chargées. Au moment où nous écrivons ces lignes, on se bat encore dans la Haute-Silésie.

* * *

Au milieu de ses graves préoccupations relatives aux difficultés et aux conflits européens, M. Briand a eu l'heureuse inspiration de faire un acte de sage politique intérieure. Le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican menaçait de subir de longs délais par suite d'une résolution prise par la commission des finances du sénat. Par un vote de 18 contre 16 elle avait décidé d'ajourner l'examen préliminaire du projet de loi antérieurement adopté à la chambre. En présence de ces atermoiements, M. Briand s'est déterminé à agir en prenant la voie administrative. Et il a décidé de nommer immédiatement un ambassadeur auprès du Saint-Siège. Déjà, sous le ministère de M. Millerand, le premier ministre actuel avait déclaré que telle était la vraie manière de procéder. Il a mis en acte son opinion exprimée l'an dernier. L'ambassadeur choisi est M. Jonnart, ancien gouverneur de l'Algérie, ancien ministre et actuellement sénateur.

Aussitôt après sa nomination, le nouveau représentant diplomatique de la république française auprès du Saint-Siège est allé prendre possession de sa charge. Il a été admis à présenter ses lettres de créance au pape le 28 mai. Les dépêches nous ont apporté les détails de cette cérémonie qui a eu lieu dans la salle du trône au Vatican. M. Jonnart a fait part au chef de l'Eglise des voeux formulés par le président de la République et les membres du gouvernement. Puis il a prononcé ces paroles: " Fidèle au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, auquel il est fermement attaché, le gouvernement de la République est heureux de renouer des relations avec le Saint-Siège, convaincu que la cause de la paix est en droit d'attendre beaucoup de la puissance morale devant laquelle s'incline le monde entier. Il considère comme très précieuse la collaboration que le Saint-Siège peut apporter à la grande oeuvre de réconciliation des peuples, fondée sur le respect de la justice et sur l'observation scrupuleuse des traités internationaux." M. Jonnart a rappelé que la France est de toutes les nations celle qui a le plus souffert des maux de la guerre. "Quelques-unes de ses provinces, a-t-il dit, les plus riches et les plus prospères, ont été systématiquement ruinées. Quatre mille trois cents églises ont été dévastées." Il a déclaré ensuite que le gouvernement de la République continuera de se dévouer au rôle de protecteur des chrétiens en Orient et en Extrême-Orient. Enfin, il a terminé en disant qu'il mettra tous ses soins à se rendre digne de la bienveillante courtoisie avec laquelle le Saint-Père a bien voulu accueillir le distingué ministre plénipotentiaire, qui, depuis un an, s'est acquitté de sa mission avec tant de dévouement.

Laissant de côté le couplet *obligato* sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous croyons que tout ce qu'a dit là l'ambassadeur est dans le meilleur ton.

Le pape, répondant à M. Jonnart, s'est félicité du fait que le gouvernement français ait choisi pour le représenter à Rome une personnalité aussi éminente que le nouvel ambassadeur. Puis, après une allusion au rôle de la France dans l'Eglise, Benoît XV a ajouté: " Le Saint-Siège et le gouvernement de la République ont tous deux comme but le bonheur des peuples, et en cela ils peuvent compter marcher parfaitement d'accord. "

Les dépêches nous ont encore informé que Benoît XV a ensuite invité M. Jonnart à venir dans sa bibliothèque privée, où un entretien a eu lieu. Après l'audience, M. Jonnart a traversé les appartements du Saint-Père, où les troupes papales lui ont rendu les honneurs, et, toujours escorté par les membres de la cour pontificale, il s'est rendu chez le cardinal Gasparri, avec lequel il a eu un entretien. A l'issue de cet entretien, M. Jonnart est descendu à Saint-Pierre, puis il est rentré à son hôtel, où le cardinal Gasparri lui a rendu visite.

Les catholiques du monde entier doivent se réjouir que la reprise des relations officielles entre la France et le Saint-Siège soit enfin devenue un fait accompli. Sans doute on a dit que M. Jonnart est nommé ambassadeur extraordinaire et que son mandat est renouvelable tous les six mois, ce qui implique une idée de provisoire. Mais il est clair que ce qui est fait va rester fait et que d'ici à quelques mois le sénat lui-même sera forcé de voter le projet de loi déjà voté par la chambre. Il est tout de même singulier et significatif que ce soit M. Briand, l'un des principaux auteurs de la séparation, qui prenne aujourd'hui l'initiative de la reprise des relations. L'histoire a de ces ironies !

* * *

Les élections ont eu lieu durant le mois de mai pour les

deux législatures irlandaises créées par le parlement de Westminster. Pour celle du sud, tous les sièges, moins les quatre de l'université de Dublin, ont été remplis par des députés sinn-feiners et nationalistes. Les probabilités sont que les élus vont refuser de prêter le serment d'allégeance et que, par conséquent, la législature du sud ne fonctionnera jamais comme législature britannique. Dans le nord, c'est-à-dire dans l'Ulster, les unionistes ont naturellement obtenu une forte majorité. Sur cinquante-deux sièges, ils en auront probablement trente-huit ou quarante. Une douzaine de nationalistes et de sinn-feiners ont été élus. Cette législature va fonctionner normalement. Le premier ministère de la nouvelle province a pour chef sir James Craig, qui porte le même nom qu'un de nos gouverneurs les plus justement impopulaires parmi nous.

La situation irlandaise est toujours déplorable. Les actes de violence et de destruction se poursuivent de part et d'autre. Il y a trois semaines un des plus beaux édifices de l'Irlande, l'hôtel des douanes à Dublin, a été réduit en cendres. Des documents et des archives de la plus haute importance ont été consumés. M. Lloyd George a annoncé au parlement que de nouvelles troupes vont être envoyées en Irlande. On parle beaucoup de chars blindés, armés de mitrailleuses, qui pourront se porter sur les différents points avec une vitesse de cinquante milles. Au lieu d'être à la conciliation le vent est donc à la compression, à la coercition, à une recrudescence de guerre civile. Malheureuse Irlande!

* * *

Au Canada, notre session fédérale est terminée depuis le 4 juin. Elle a duré trois mois et dix-huit jours. Durant sa dernière période la chambre des communes a été principale-

ment occupée à discuter le budget. C'est le 9 mai que sir Henry Drayton a prononcé son exposé financier. Ce devait être pour lui une tâche peu agréable, car notre situation n'est guère satisfaisante. Pour l'exercice expiré le 31 mars, notre revenu s'est élevé approximativement à $432,000,000 et nos dépenses à $533,000,000. Sur nos opérations totales, nous avons donc eu un déficit d'à peu près $100,000,000. Il a été comblé par les sommes qui restaient à notre disposition sur les emprunts faits à cause de la guerre.

Voici quel a été le rendement de nos principales sources de revenu: douanes, $163,000,000; accise, $37,000,000; postes, $26,000,000; taxe sur les profits de guerre, $40,000,000; taxe sur le revenu, $46,000,000; taxe de guerre sur le revenu intérieur, $79,000,000. Nos principales sources de dépenses, telles qu'estimées, ont été l'intérêt sur la dette publique, $142,000,000 ; les pensions, $37,000,000 ; les chemins de fer et canaux, $75,000,000; l'établissement des soldats sur les terres, $50,000,000; le rétablissement des soldats dans la vie civile, $40,000,000. Sur notre budget total de dépenses de $533,000,000, celles qui sont une suite de la guerre, comme l'accroissement d'intérêt, les pensions, le rétablissement des soldats, etc., s'élèvent à environ $225,000,000.

Les estimations pour la prochaine année fiscale, ou mieux pour l'année courante, sont les suivantes: revenus, $372,000,000; dépenses, $591,000,000. Les chemins de fer à eux seuls figurent dans cette dernière pour $168,000,000, soit une augmentation de $92,000,000 sur l'année précédente. C'est un chiffre énorme. Il est évident que nous devons nous efforcer d'augmenter notre revenu. Pour obtenir ce résultat le ministre des finances a paru vouloir recourir presque uniquement à un relèvement des droits sur les spiritueux. Il a augmenté la taxe sur les alcools de $5 à $10 par gallon. Et il a porté à $9 par gallon le droit d'accise sur les spiritueux fabriqués au

Canada. Ces nouveaux droits devraient produire une augmentation de revenu considérable. Il y aura aussi une augmentation de la taxe sur les ventes. Vu l'instabilité de notre situation vis-à-vis les Etats-Unis, le ministre des finances s'est déterminé à différer la révision générale de notre tarif.

Pour l'année expirée le 31 mars, le volume de notre commerce a été de $2,429,288,757; l'année précédente il n'avait été que $2,304,008,267. L'augmentation a donc été d'environ $125,000,000. Malheureusement dans nos relations avec les Etats-Unis il y a contre nous une forte balance de commerce. Nos exportations chez nos voisins, durant la dernière année, n'ont été que de $560,683,798. tandis que nos importations se sont élevées à $856,593,470. Ce qui fait une balance adverse de $295,909,672. C'est assurément un état de choses peu satisfaisant. Il nous faudrait de toute nécessité vendre davantage aux Etats-Unis et acheter moins d'eux.

Notre dette publique est actuellement de $2,350,236,700. Et elle nous force à payer annuellement environ $142,000,000 d'intérêts.

Tous ces chiffres constituent un ensemble peu brillant, et, dans de telles conditions, la tâche d'un ministre des finances est particulièrement ingrate.

Aussitôt après la session, le premier ministre, l'honorable M. Meighen, est parti pour Londres où il va assister à la conférence impériale. C'est actuellement calme plat dans notre domaine politique.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 20 juin 1921.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SIR ADOLPHE ROUTHIER : *Son oeuvre d'homme de lettres*, par M. l'abbé Elie-J. Auclair, docteur en théologie et en droit canonique, de la *Société Royale* du Canada. Etude (35 pages) présentée à la *Société Royale*, session de mai 1921. (Cf. *Revue canadienne*, livraisons de mai et de juin-juillet 1921).

M. l'abbé Auclair est évidemment sympathique au regretté sir Adolphe Routhier et il étudie son oeuvre considérable et variée (16 volumes où l'auteur aborde tous les genres) avec une complaisance marquée. Mais il écrit en face d'une tombe récemment fermée, et il nous paraît, aux jugements qu'il porte et aux réserves qu'il se permet, qu'il n'a souci que de la vérité...

Non, la lyre aux tombeaux n'a jamais insulté !
La mort de tout temps fut l'asile de la gloire,
Rien ne doit jusqu'ici poursuivre une mémoire,
Rien... excepté la vérité.

Grâce aux bonnes écoles qu'il a fréquentées et aux bons livres qu'il a incessamment feuilletés, l'abbé Auclair possède un sens littéraire remarquablement affiné. Il a l'intelligence, la délicatesse, la sympathie, tous les dons du critique littéraire incontestablement compétent. Peut-être avons-nous déjà, dans son étude consciencieuse sur l'oeuvre de M. Routhier comme homme de lettres, le jugement de la postérité. En tout cas, aux amateurs désireux de savoir ce qu'il faut penser de la littérature de sir Adolphe, nous disons volontiers : " Attachez-vous à l'étude de M. l'abbé Auclair. Son jugemnt d'ensemble du lettré que fut M. Routhier est sans le, c'est à la Société Royale du Canada, dont il fait partie, que M. l'abbé Auclair présente son étude. Il y a chance alors qu'il mette dans son travail la rigoureuse et juste appréciation, si sympathique d'ailleurs soit-elle, qu'on est en droit d'attendre d'un membre de notre Académie canadienne.

M. le juge Routhier n'était jamais allé s'asseoir dans aucun "cénacle". Ce fut bien dommage à lui, car on sait que les " cénacles " aident beaucoup à allumer au front de leurs intimes le flambeau de la gloire. Ses oeuvres, quand même, avaient un mérite si éclatant qu'elles attiraient le regard des lettrés. Les uns l'ont loué peut-être avec excès, célébrant à

l'envi son génie créateur. D'autres, avec entêtement, n'ont voulu apercevoir dans ses créations qu'un talent fécond en médiocrités et en banalités, voire même en plagiats ! Le regretté juge avait l'âme sensible. Sa muse lyrique se tut trop tôt, elle qui aurait pu faire, chez lui, le poète s'égaler à l'orateur :

Brise-toi, lyre tant aimée,
Tu ne survivras point à mon dernier sommeil... [1]

Il est heureux, au lendemain presque de la mort de l'auteur de *O Canada,* qu'un fervent mais impartial admirateur de son oeuvre d'homme de lettres ait pensé à nous en donner une étude d'ensemble. La littérature de sir Adolphe Routhier peut avoir ses faiblesses. Elle ne laisse pas que d'être encore l'une des plus fortes qu'ait produite la plume d'un auteur canadien. L'étude de M. l'abbé Auclair, en faisant le départ entre ses qualités et ses défauts, nous paraît s'être maintenue au juste point.

L'abbé SYLVIO CORBEIL,
principal de l'Ecole Normale de Hull.

* * *

SAINTE-PRAXEDE DE BROMPTON (Bromptonville), monographie de la paroisse de ce nom (90 pages, avec plusieurs gravures hors-texte), par M. l'abbé Albert Gravel, du diocèse de Sherbrooke, au *Progrès de l'Est*, à Sherbrooke — 1921.

Après son évêque, Mgr LaRocque, qui le loue de son travail, il nous plait singulièrement d'avoir à louer et à féliciter l'auteur de cette jolie brochure, bien écrite, en un style sobre et naturel, avec tout juste la pointe d'émotion qui convient. Elle est aussi bien imprimée, avec goût et avec netteté, et fait honneur, sous ce rapport, à ses éditeurs, nos anciens amis du *Progrès de l'Est.* Les gravures et illustrations sont de même fort heureusement venues.

M. l'abbé Gravel, qui en est encore à sa première année de prêtrise, ne paraît pas être de ceux qui aiment à attendre. Il écrit, dans son *avant-propos,* que " les oeuvres de jeunesse sont de celles qu'il faut se faire pardonner..." Cela dépend beaucoup de la façon dont elles nous sont présentées. Il n'est pas prudent, toujours, pour les jeunes, de se pro-

[1] Millevoye.

duire trop vite, non pas tant parce qu'ils s'exposent aux jalousies des gens rassis — ils le croient parfois ! — que parce qu'ils ont besoin de mûrir comme tout ce qui a vie ici-bas. Mais cela ne veut pas dire, assez souvent, qu'ils soient sans mérites. Le petit livre du vicaire de Brompton a précisément plus d'un mérite. Je suis surtout content que l'auteur ait eu la sagesse de laisser les faits parler d'eux-mêmes et la loyauté de rendre hommage aux recherches de compilateur — qu'il a eues à sa disposition — de feu M. le curé Gignac. M. l'abbé Gravel a sûrement droit de compter sur l'avenir. Son premier coup d'aile n'est peut-être pas celui d'un aigle. C'est encore moins celui d'un aiglon. A tout prendre, en dépit de quelques faiblesses de détails, son livre de "jeunesse" a de la valeur et vaut d'être lu. Et puisqu'il tient à se " faire pardonner ", tout comme notre aimable *Madeleine* quand elle commit son *Premier Péché*, je lui dirai volontiers, ainsi que fit à celle-ci le spirituel Père Louis Lalande : " Allez et péchez encore... " on vous pardonnera volontiers de nouveau. E.-J. A.

* * *

ETUDES, par Marguerite Taschereau. Bibliothèque de l'*Action française*, 5 x 7¼, 100 pages. Prix : 50 sous.

La Bibliothèque de l'*Action française* vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage ravissant et pour les yeux et pour l'esprit. *Etudes* en est le modeste titre, et son auteur est Mlle Marguerite Taschereau, dont le nom fut inscrit au tableau d'honneur des lettres, lors du concours de l'A. C. J. C., l'an dernier. Le volume qui vient de paraître obtint à ce tournoi le prix de littérature. Son mérite, consacré par un jury connaisseur, sera sûrement reconnu par le public.

Etudes, comme *Chez nos ancêtres*—il appartient à la même collection—se présente sous une toilette pimpante comme la saison qui le voit naître. Sa couverture, illustrée et imprimée en deux couleurs, et ses dix-huit têtes de chapitre et culs-de-lampe sont signés par M. Joseph Dubois, un jeune dessinateur de grand talent.

La table des matières offre dix études traitées dans un style à la fois alerte et profond. Ce sont : l'Attention, l'Eau, la Sérénité, En lisant Hello, l'Art, Rodin, l'Architecture, l'Amitié, Ames d'Artistes et Prière d'après-guerre.

L'ouvrage se vend 50 sous l'exemplaire pour l'édition ordinaire. L'édition de luxe tirée à 400 exemplaires, dont 350 sont souscrits, impri-

mée sur " Byronic " teinté, avec bordure rouge — un vrai bijou — se vend $1.00. *Etudes* se trouve chez tous les libraires et à l'*Action française,* 369, rue Saint-Denis, Montréal.

* * *

QUESTIONS THEOLOGIQUES DU TEMPS PRESENT. (*Questions de guerre*), par A. Michel, professeur à la Faculté de théologie de Lille. — Chez Beauchesne, 117, rue de Rennes, à Paris.

Ce volume d'actualité a été écrit, au cours des opérations militaires, par un professeur de théologie qui a fait la guerre et en a connu les réalités. Ni de près, ni de loin, ces *Questions de guerre* ne sont des récits de faits ou d'aventures de guerre. C'est un recueil de problèmes dogmatiques et moraux soulevés par la guerre et discutés à l'aide des principes formulés par saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique.* De saint Thomas d'Aquin, sur le sujet de la guerre, on ne retenait, en général, que le résumé du *droit chrétien de la guerre,* esquissé dans la IIa IIae, q. XL, a. 1. Mais la " littérature " de guerre du docteur angélique est, en réalité, bien plus considérable. M. Michel la résume en neuf questions : 1o *Le droit chrétien et la guerre;* 2o *La vengeance et les représailles;* 3o *Le culte de la patrie;* 4o *L'unité de l'Eglise et la guerre;* 5o *La guerre et le martyre;* 6o *Le clergé et la guerre;* 7o *Le culte divin et la guerre;* 8o *Prophéties de guerre;* 9o *La notion théologique de la paix.* L'ouvrage se clôt par quelques réflexions sur *la vérité et la guerre.*

Il est curieux de constater que ces problèmes aient pu être envisagés aux XIIIe siècle. M. Michel s'est livré à un véritable travail d'érudition et de patience, que les circonstances ne favorisaient guère, mais qu'il a néanmoins mené à bonne fin, en recherchant et en coordonnant, dans les oeuvres de saint Thomas, tout ce qui se rapporte aux questions de guerre. Il a su récolter une abondante moisson de plus de trois cents textes qu'il cite ou indique au lecteur. Riche de la doctrine traditionnelle de l'ange de l'Ecole, son livre aborde avec aisance les aspects les plus actuels des problèmes indiqués et leur donne la solution exacte et méthodique de la théologie. Parmi les textes de saint Thomas beaucoup sont suggestifs et inattendus. L'*idée de patrie,* le *culte de la patrie,* le *rôle du prêtre aux armées,* voilà des sujets qu'on estimait très modernes et qui cependant n'ont pas échappé à le perspicacité de l'auteur de la *Somme.* On avait cru susciter une discussion inédite en agitant la question du *martyre chrétien*

autour de nos morts héroïques. Or, on trouve le problème posé et résolu dès le moyen âge. Il n'est pas jusqu'aux difficultés morales qu'impliquent les *représailles* qui n'aient été envisagées par le grand théologien du XIIIe siècle, et avec la délicatesse de nuances qu'elles comportent. Les principes posés par saint Thomas au sujet de la prophétie éclairent singulièrement les controverses provoquées par certaines promesses ou menaces du temps de guerre. M. Michel en fait l'application à la célèbre promesse, divulguée par sainte Marguerite-Marie, touchant le drapeau ainsi dit du Sacré-Coeur. Il rappelle également quelle réserve s'impose au Souverain Pontife dans les temps actuels. Ce n'est pas seulement dans les gestes accomplis par le Saint-Père, c'est dans la doctrine même de l'unité de l'Eglise qu'il faut chercher la "justification" de l'attitude prise par Benoît XV à l'égard des belligérants. En s'attachant à la doctrine et au texte de saint Thomas — dont il veut n'être que le fidèle commentateur — M. Michel s'est plu néanmoins à signaler et à citer les principaux ouvrages contemporains sur la guerre. On trouvera même en notes quelques extraits du magistral article *Guerre*, du *Dictionnaire de théologie catholique*, dont les bonnes feuilles ont été obligeamment communiquées par M. le chanoine Mangenot à son collègue et collaborateur lillois.

* * *

481

La mission Fayolle à Montréal

25 ET 26 JUIN 1921

POUR la première fois, depuis cent-soixante ans, la France, qui, au lendemain de la cession de 1760 et du traité de 1763, nous avait pratiquement oubliés sur les bords de notre Saint-Laurent, ou en partie perdus dans " nos arpents de neige ", nous ayant depuis retrouvés et jugés pas trop indignes de son attention,nous a envoyé, exprès pour nous, une " mission " de personnages de premier rang au Canada. Ce fut la mission Fayolle, du nom de l'illustre soldat qui était à sa tête, et ce fut une mission des mieux choisies et des plus représentatives. " Deux douzaines de Français dans ce qu'il y a de mieux, écrivait le chroniqueur Bilodeau, représentant un nombre presque égal de catégories sociales : l'Eglise, l'armée, la marine, les lettres, les sciences et les arts, la famille même, puisque le sexe faible et charmant s'y trouve ; c'est-à-dire toute la France telle que nous la souhaitons ! O Canadiens, rallions-nous ! "

Cette " mission ", qui, naturellement, a aussi visité Québec, Ottawa, Trois-Rivières, et de même Toronto en allant au Niagara, est arrivée à Montréal le 25 juin au matin, et en est repartie le 26 un peu avant midi. Nous voudrions fixer pour l'avenir, dans les pages de la *Revue canadienne,* où tant de fois, depuis bientôt soixante ans, il a été question des relations entre la France et le Canada, le souvenir du passage chez nous de ces glorieux fils de notre ancienne mère-patrie, en exposant succinctement à nos lecteurs qui ils étaient, comment et pourquoi ils sont venus, ce qu'ils ont dit et fait pour nous, et aussi ce que nous leur avons dit et ce que nous avons fait pour eux.

C'est la première fois, écrivons-nous, qu'on vient ainsi de France chez nous. Il faut s'entendre. Souvent, sans doute, depuis la venue de la *Capricieuse* qu'a chantée Crémazie en 1854, des Français distingués ont été nos hôtes. En 1912 par exemple, pour ne pas remonter plus haut, une quinzaine de personnalités, à la tête desquelles était M. Hanotaux, nous ont visités. Plus récemment, c'était en 1917, il y a quatre ans, le maréchal Joffre, et après lui le général Pau, ont également passé par notre pays. Et nous pourrions en mentionner encore plusieurs autres. Mais aucun de ceux-là n'étaient venus exprès pour nous, tandis que la mission Fayolle, c'est à nous d'abord, et même à nous seuls, qu'elle était envoyée. " La mission France-Amérique, nous a dit M. le maréchal, vient apporter à la nation canadienne tout entière l'expression de la profonde gratitude de la France. " Hanotaux et ses compagnons, puis Joffre et Pau, étaient venus d'abord aux Etats-Unis, ou en Extrême-Orient, et ne faisaient que s'arrêter chez nous chemin faisant. Fayolle, encore un coup, et ses " deux douzaine de Français " venaient pour nous et pour nous tout seuls.

Ce mot " mission ", dont on use pour désigner ces sortes d'ambassades, peut évidemment se justifier. D'après l'étymologie latine, des envoyés sont toujours des " missi ". Qu'on nous permette de noter pourtant que le mot paraissait réservé jusqu'ici à un sens spécial. Les vrais missionnaires, au sens consacré de l'expression, sont ceux de l'évangile et de la croix du Christ. Et, ces vrais missionnaires, eux aussi venus de France, ont tant fait pour nous dans le passé, que, pour notre part, nous ne voyons pas sans quelque peine leur titre passer à d'autres. C'est comme pour le mot " communier ", qu'on emploie de nos jours, nous semble-t-il, à des fins beaucoup trop profanes. La langue française n'est-elle pas assez riche pour qu'on laisse aux vocables saints de dénommer, selon que

l'usage les y a consacrés, des choses saintes? Mais ceci n'est dit que par parenthèse. Notre amicale protestation enregistrée une fois pour toutes, nous continuerons à parler, comme tout le monde, de la mission Fayolle.

* * *

Et d'abord, ainsi qu'il convient, présentons nos hôtes.

Fayolle lui-même, l'un des six maréchaux de France, a été, tout le monde le sait, l'un des grands chefs et des heureux vainqueurs de la récente guerre mondiale. " Merveilleux soldat, disait la citation qui lui attribuait la médaille militaire en 1919, qui, depuis 1914, n'a cessé de lutter contre l'ennemi... " — " Quand arrive mars 1918, avait dit Foch dans un discours fameux, les Allemands, par un effort imprévu, tentent de s'ouvrir un passage entre les deux armées française et anglaise. La rupture est imminente. En cette sanglante semaine sainte, les deux battants de la porte sont un instant écartés. Mais Fayolle la referme et met le verrou! Nous pouvons, le jour de Pâques, chanter l'alléluia... ". Ajoutons que, comme Foch, Castelnau et Pétain, Fayolle, élève des jésuites de la rue des Postes (à Paris), est un catholique fervent dans sa vie privée et dans sa vie extérieure. Ceux d'ailleurs qui l'ont vu prier, dans la basilique de Montréal, le matin du 26 juin, n'en sauraient douter.

Le protocole, si nous l'avons bien saisi d'après les listes publiées, plaçait, tout de suite après M. le maréchal, MM. le sénateur Ménier, les députés Fournier-Sarlovèze et comte de Warren et le vice-amiral Charlier. M. Ménier, industriel importateur,en même temps qu'il est sénateur de Seine et Marne en France, possède au Canada l'île d'Anticosti. Puissamment riche, il est en relations suivies avec la banque de Montréal, dont il est directeur à titre consultatif. C'est le président du

train-exposition que la mission Fayolle venait aussi inaugurer et dont nous parlerons tantôt. M. Fournier-Sarlovèze, chevalier de la légion d'honneur, est député de l'Oise au palais Bourbon. M. le comte de Warren, officier de la légion d'honneur, est député de Meurthe et Mozelle au même palais Bourbon. M. le vice-amiral Charlier est le commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale.

Venait ensuite Mgr Landrieux, évêque de Dijon, curé-archiprêtre de la cathédrale de Reims aux jours héroïques du bombardement. Homme de savoir, écrivain vigoureux et entraînant, orateur éloquent, cet évêque de France représentait l'Eglise, et, par lui, l'Eglise, il convient de le constater, faisait fort belle figure dans ce beau groupe de la mission Fayolle. Le clergé et les fidèles du monde catholique canadien ont été particulièrement honorés qu'on ait pensé à faire une place à l'Eglise dans cette délégation. Ainsi que devait le dire Mgr de Dijon lui-même, sa présence chez nous, parmi les envoyés de France, démontrait qu'il y a quelque chose de changé depuis peu au pays de nos pères et que l'union sacrée se maintient.

La diplomatie, les lettres, les sciences et les arts étaient, pareillement, bien représentés dans la délégation, par MM. Besnard, de l'Institut de France et de la Royal Academy de Londres, grand-officier de la légion d'honneur, peintre éminent, qui fut directeur à Rome de la villa Médicis; De Loynes, ministre plénipotentiaire, notre ancien consul de France au Canada, qui a laissé à Montréal de si bons souvenirs; Lippmann, de l'Académie des sciences, grand officier de la légion d'honneur, prix Nobel en 1908, un maître de la physique et un savant, qui devait mourir en mer, hélas! au cours du voyage de retour; Strowski, professeur à la Sorbonne, grand prix Gobert, ex-vice-président de la Société des gens de lettres ; Corréard, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques,

officier de la légion d'honneur; Blériot, l'aviateur qui effectua le premier en 1900 la traversée aérienne au-dessus de la Manche, chevalier de la légion d'honneur.

Nous avions encore, représentant l'industrie, la finance ou le commerce, MM. Dal Plaz, président de la compagnie transatlantique, commandeur de la légion d'honneur; Jaray, maître des requêtes au conseil d'Etat, l'un des fondateurs, avec M. Hanotaux, du comité France-Amérique; Requin, colonel, qui fit partie de la mission Joffre aux Etats-Unis en 1917; le marquis Créqui-Montfort, de la même mission, croix de guerre et légion d'honneur; Delmas, de l'agence Havas, chevalier de la légion d'honneur; Guénard, professeur d'université, de l'association française *La Canadienne;* La Halle, de la légion d'honneur; Lejay, croix de guerre, secrétaire de Mgr de Dijon.

Enfin, quatre femmes du meilleur monde, ayant chacune, par leurs oeuvres d'artistes ou leurs services d'infirmières, des titres personnels à l'attention publique, Mmes Besnard, De Warren, Lippmaun et De Bryas, complétaient magnifiquement ce groupe de " deux douzaines de Français ", choisis, comme disait Bilodeau, " dans ce qu'il y a de mieux ".

* * *

Ces délégués de haute distinction apportaient donc au Canada, ainsi que disait le maréchal Fayolle, le témoignage de la gratitude de la France. Le Canada, en effet, a largement fait sa part dans la grande guerre. Le 15 décembre 1918, dans une *interview* donnée à un journal de Paris, l'un de nos évêques pouvait déclarer, documents en mains, que l'armée canadienne a compté, au cours des opérations, jusqu'à 580,000 hommes, dont 45,000 ont été tués, 40,000 blessés et 50,000 renvoyés inaptes à tout service, et que, du

fait de la guerre, notre dette nationale s'est accrue de neuf cent millions. (D'après une statistique plus exacte, c'est près de deux billions qu'il faudrait dire aujourd'hui). Ce sont là des chiffres qui parlent éloquemment et c'est un langage que, mieux que tout autre, le chevaleresque peuple de France a sû entendre. La mission Fayolle avait charge de nous l'assurer. Nous en avons été émus autant que flattés.

Mais la délégation française, que nous étions si fiers d'acclamer, avait encore une autre fin en venant vers nous, et même, dès le principe, cette autre fin, c'était sa première raison d'être. Elle venait inaugurer chez nous le train-exposition qui se promènera bientôt par nos villes et nos campagnes, pour faire mieux connaître à nos gens les produits français, en attendant qu'en France un train-exposition analogue circule qui fasse apprécier là-bas nos produits canadiens. La genèse de cette double exposition ambulante, si importante et si pleine de promesses du point de vue économique, vaut d'être racontée ici et gardée à l'histoire. La France et le Canada ne devraient-ils pas davantage échanger leurs divers produits? Beaucoup d'industriels de l'un et l'autre pays le pensaient dès avant la guerre. L'un de nos économistes les plus en vue, l'honorable sénateur Beaubien, s'est fait l'actif propagateur de cette idée. Entendu en affaires autant que patriote éclairé, il a mis son esprit d'initiative, qui est puissant, et son éloquence, qui est très vivante, à son service. Dès 1916, il faisait en France un voyage, au cours duquel il nouait ou consolidait de précieuses relations, jetant un peu partout l'amorce du projet qu'il caressait. Au Canada même, la situation de sa famille et le prestige personnel dont il jouit à bon droit lui permettaient de pousser l'entreprise. A l'automne de 1920, il retournait en France, ayant par ailleurs assis, chez nous, ses espérances et ses prévisions sur des bases solides. Pour activer les échanges entre les deux pays, il estimait

à bon droit qu'il fallait qu'ils se connussent mieux. D'où l'idée d'un double train-exposition. " Il faut, disait-il à ses auditeurs de Grenoble, le 13 novembre 1920, que le Canada et la France restent épaule à épaule, ce qui signifie aujourd'hui comptoir à comptoir. A nos liens solides de sympathie, il convient d'ajouter ceux, tout aussi solides, de l'intérêt. " Un peu plus tard, dans une forte conférence, toute hérissée de chiffres et pourtant pleine des plus beaux sentiments, il précisait son projet devant un auditoire parisien : "C'est une collaboration, disait-il, que je vous propose, un entre-aide réciproque. Dans ce but, je veux créer deux représentants de commerce nationaux. L'un, sous les traits d'une femme merveilleusement belle (la France), s'acheminerait par mon pays et frapperait à toutes les portes pour offrir à mes compatriotes sa pacotille séduisante : ce sera le train-exposition français comprenant huit wagons spacieux,c'est-à-dire huit écrins dans lesquels, comme des bijoux, s'étaleront vos produits..." Inutile d'ajouter que l'autre représentant national de commerce ce sera, plus tard, le train-exposition canadien parcourant la France. Notons plutôt que ce fut ainsi que germa l'idée d'obtenir qu'une délégation française vînt inaugurer chez nous ce train-exposition de France.

Entre temps, le comité France-Amérique, qui s'occupe d'affaires aussi bien que de sentiments et sait saisir toutes les bonnes occasions de tendre à son but très noble, imagina de profiter de l'heure et proposa de fortifier la mission qui viendrait au Canada de telle sorte qu'elle parlât, non plus au nom des seuls intérêts économiques de quelques groupes, mais encore à celui des sentiments de toute la France. Le gouvernement Briand s'honora en faisant siennes ces bonnes et belles idées, et la mission Fayolle, constituée, nous l'avons vu, des éléments les plus représentatifs, s'en est venue vers nous avec un caractère nettement officiel. Elle était chargée

notamment de remettre au gouvernement canadien un buste de la France par Rodin, afin de remercier le Canada pour la part qu'il a prise à la défense de la liberté du monde, et de remettre à notre héroïque 22e un drapeau d'honneur offert par le maréchal Foch.[1] Mieux et plus que jamais donc, personnifiée dans ces vingt-quatre personnages,si judicieusement triés sur le volet oserons-nous dire, c'était bien la France, qui, au matin du 25 juin 1921, descendait à Montréal du train de New York.[2] Aussi, pour la saluer et la fêter, cette France toujours aimée, nous sommes-nous, suivant le mot de notre Fréchette, vivement et affectueusement ralliés ! A plein coeur, France nouvelle, nous acclamions la France de toujours! A pleine voix, nous lui chantions:

Jadis la France sur nos bords,
Jeta sa semence immortelle ;
Et nous, secondant ses efforts,
Avons fait la France nouvelle.
O Canadiens, rallions-nous!...

---

[1] C'est à Québec. le 27 juin, qu'eut lieu la remise du drapeau d'honneur au 22e, et, à Ottawa, le 29, celle du buste de Rodin au gouvernement. — A Québec, le maréchal a fait l'éloge de nos soldats du 22e à Courcelette, à Vimy, à Cambrai... " Honneur à notre race! termina-t-il. La France d'outre-Atlantique a perdu 1,400,000 hommes et vous avez laissé 60,000 des vôtres sur nos champs de bataille! Consolons-nous par la pensée que la victoire a souri à nos drapeaux." — A Ottawa, le maréchal a loué de même l'effort canadien pendant la grande guerre. "La victoire, a-t-il précisé, est l'oeuvre de tous les alliés... Mais aucun de ces alliés n'est plus cher à la France que ce Canada, vers qui tout l'attire et dont rien ne la sépare. C'est dans cet esprit qu'elle a fait graver ces mots que vous pourrez lire sur le buste de Rodin: *Au Canada qui a versé son sang pour la liberté du monde la France reconnaissante.* — Ajoutons que l'artiste Rodin a représenté, dans ce bronze, la France par une mère en deuil, dont les traits sont affinés par la douleur et l'angoisse. Elle garde sans doute sa force d'âme, son expression de figure l'indique; mais elle penche sur la vie un regard attristé... Elle est fière de ceux qui l'ont aimée jusqu'à la mort; mais elle les pleure. — E.-J. A.

[2] La délégation aurait dû et voulu nous arriver par le Saint-Laurent. Mais la compagnie transatlantique l'invita à faire la traversée du Hâvre à New-York pour inaugurer son superbe paquebot le *Paris*. Il était difficile de ne pas accepter.

* * *

Et maintenant, nous n'avons plus qu'à suivre, pas à pas, si l'on peut dire, les comptes rendus de nos journaux, pour raconter ce que fut, à Montréal, le passage de la mission Fayolle. Nous permettra-t-on cependant une réflexion préliminaire d'ordre général. Il nous paraît, comme à beaucoup d'autres du reste, que, dans toutes ces réceptions de missions ou de personnages qui nous visitent, nous manquons déplorablement du sens de la mesure. Nous accablons nos hôtes. C'est à peine s'ils ont le temps de souffler! Du matin jusqu'au soir, et tard dans la nuit souvent, nous les contraignons à se produire. Ce fut ainsi pour Joffre, pour Pau, pour le prince de Galles, pour le cardinal Mercier et pour tant d'autres. Les organisateurs ne sont pas toujours à blâmer. Ils doivent céder, la plupart du temps, à toutes sortes d'exigences. Il faudrait que chacun y mette du sien et qu'on leur rende la tâche plus facile. Ainsi, à part le banquet du Windsor, nous aurions dû limiter à trois ou quatre les réceptions faites à la mission Fayole: l'hôtel-de-ville, l'archevêché, la colonie française et peut-être la réception au parc Lafontaine, pour les feux de la Saint-Jean, à cause de son caractère populaire. Le reste aurait dû être renvoyé à un autre jour, et, s'il n'y avait pas d'autre jour disponible, être biffé. On connait le proverbe *Qui trop embrasse mal étreint?* Nos hôtes ont dû nous juger affectueux, soit, mais terriblement encombrants!

Le train de New York entra en gare à Montréal, le samedi matin, 25 juin, exactement à huit heures et trois quarts. M. le sénateur Beaubien, président du comité de réception, et M. le sénateur Dandurand, président canadien de France-Amérique, accompagnaient nos visiteurs, au devant de qui ils s'étaient portés à New York même. Une foule considérable

encombrait les avenues de la gare Windsor. Les délégués produisirent tout de suite la meilleure impression. Le chroniqueur Bilodeau, que nous avons déjà cité, écrivait:

On voit apparaître le maréchal en grande tenue, bleu-horizon et képi rouge, puis l'amiral Charlier, le colonel Requin, le sénateur Ménier avec une large écharpe tricolore en diagonale sur le plastron, l'éminent artiste Besnard aux épaules d'Hercule, M. Strowsky à la tête d'Alphonse Daudet, bon enfant et yeux profonds, Mgr de Dijon, discret et digne, visage studieux et décidé, puis tel et telle, qu'on regarde en se promettant de s'enquérir de leur identité. Tout ce monde s'arrêta à la grille, la musique joua la *Marseillaise,* les militaires firent le salut, puis on défila vers la porte aux acclamations du public. Le maréchal faisait le meilleur effet, souriant et saluant à droite et à gauche. Grand et un peu mince, les cheveux blancs et rares, tête plutôt ronde, expression de droiture et d'action directe. Peut-être pas un philosophe raisonneur, mais certainement un brave homme de bon sens, qui se *déprend* quand il est pris ! Trop peu méchant pour être homme de conquête ou d'agression, mais homme de défense de premier ordre. On sent que l'ennemi ne pouvait jamais le cerner, celui-là, son cerveau de militaire étant comme la tête d'un canard, qui tourne dans toutes les directions. Si tous les généraux français sont comme celui-là, il suffirait de les montrer pour dissiper les insinuations d'impérialisme français répandues par les Allemands et les Anglais. On ne conçoit pas un Fayolle se jetant sur un pays étranger. Les hommes comme lui ne sont faits que pour défendre leur patrie aux moments suprêmes. Joffre y a mis son tranquille entêtement, Foch sa fougue clairvoyante, Mangin sa mâchoire irrésistible, mais Fayolle, ce n'est qu'un paisible citoyen qui se reposait au sein de sa famille lorsque la patrie l'appela aux premiers postes. Sans doute, il savait son métier et l'aimait. Mais son temps était passé. Il fallait pour faire la guerre qu'il se trouvât pris dans mille dangers à la fois. Rendu là, il donna toute sa valeur, celle de voir à tout du même mouvement intérieur et comme sans le faire exprès. On ne conçoit pas qu'il eût pu se trouver chez l'ennemi un tacticien capable de faire Fayolle prisonnier, ou simplement de le prendre à bout de ressources.

Vraiment, cet instantané paraît bien pris sur le vif. Il

exprime d'ailleurs l'idée qu'on s'est formée tout de suite rien qu'à le voir du chef de la mission. Les présentations faites, nos hôtes se sont rendus à l'hôtel Windsor, où, bientôt, selon le désir qu'il en avait exprimé, le maréchal reçut les journalistes de Montréal, très heureux, cela va sans le dire, de cette extraordinaire *interview*. Dès l'abord, Fayolle avait voulu, en effet, par la presse, faire connaître exactement, au public canadien, les buts de la mission française. Voici le communiqué qu'il donna à tous nos journaux :

La mission France-Amérique vient apporter à la nation canadienne tout entière l'expression de la profonde gratitude de la France. Celle-ci gardera toujours un souvenir ému de l'intervention héroïque des forces canadiennes dans la guerre et de l'activité inlassable de la population civile dans les oeuvres charitables pendant la durée des hostilités. —Pour montrer le prix que la France attache à cette manifestation, la mission a été composée de personnalités représentant tous les éléments de la vie française. Et c'est afin d'en perpétuer le souvenir qu'elle offrira au gouvernement fédéral un buste par Rodin représentant la France. — La mission s'acquittera d'une autre dette de reconnaissance. Elle n'oublie pas, en effet, qu'elle doit au Canada l'idée première et les facilités d'exécution du train-exposition qu'elle inaugure aujourd'hui et qui contribuera à développer encore les relations entre les deux pays. — La mission aurait désiré entrer au Canada par la voie magnifique du Saint-Laurent, mais elle a tenu à accepter l'aimable invitation de la compagnie transatlantique qui a voulu s'associer à elle dans le même sentiment de cordiale sympathie en lui donnant passage sur son splendide paquebot, le *Paris*, à l'occasion de sa première traversée.[3]

---

[3] Ainsi invités à l'honneur de rencontrer les premiers nos hôtes distingués, les journalistes avaient prié l'un d'entre eux, M. Rinfret, rédacteur en chef au *Canada* et député à la chambre fédérale, de saluer en leur nom l'illustre soldat et ses compagnons. Voici la courte allocution, pleine de bonne grâce et de tact, de M. Rinfret : " Monsieur le maréchal, — messieurs de la mission française, — Les journalistes de Montréal sont réunis, ce matin, pour vous souhaiter la plus chaleureuse bienvenue, simplement, avec cette concision qui caractérise la presse. — Nous vous connaissons de longue date. — Durant la

* * *

Il convenait que la ville de Montréal souhaitât officiellement la bienvenue aux délégués de France. De l'hôtel Windsor on se rendit donc immédiatement à l'hôtel-de-ville, et là, en présence d'un public nécessairement restreint, mais choisi, M. le maire Martin, à qui il faut rendre cette justice qu'il ne se dérobe jamais aux charges de ses fonctions, prononça le discours suivant:

Qu'il nous soit permis, monsieur le maréchal, de vous souhaiter, à vous et aux personnes distinguées qui vous accompagnent, la bienvenue dans la métropole canadienne, la troisième ville française du monde.— Vous personnifiez la France héroïque autant que vous incarnez la diversité de son génie. Vos noms illustres nous étaient connus et votre brillante réputation vous a précédés sur les bords du Saint-Laurent.—Vous êtes chargés par votre patrie d'une mission qui vous honore et nous comble de joie. Vous êtes les mages du pays de la lumière et vous nous apportez un trésor précieux: la reconnaissance de la France pour un acte spontané d'amour qui nous a semblé naturel. Ce fut un mouvement de générosité instinctive qui nous fit accomplir ce sacrifice glorieux et nécessaire. Notre coeur, en apprenant que la mère-patrie épuisée pouvait tomber et ne plus se relever sous la masse des assaillants, s'est ému, comme celui de Jeanne d'Arc, de la grande pitié du royaume de France, et le meilleur, le plus pur de notre sang coula pour sa libération. — Votre nom, monsieur le maréchal, avec ceux de vos distingués compatriotes qui nous ont

---

guerre, maréchal, nous avons si souvent imprimé votre nom que l'on trouvait toujours au chemin de l'héroïsme. — Nous connaissons aussi les noms de vos compagnons, qui se sont illustrés à l'armée, au barreau ou dans les lettres.—Mais ils ont surtout une qualité qui, pour nous, dépasse toutes les autres, et c'est qu'ils nous viennent de France. — Depuis que votre visite nous a été annoncée, nous avons pavoisé les pages de nos journaux et notre joie éclatait à toutes les lignes. — Maintenant que vous êtes parmi nous, notre émotion nous commande la réserve. Mais c'est du fond de nos coeurs que nous vous disons: " Vous êtes ici chez vous et parmi les vôtres. " — Maréchal, messieurs, les représentants de la presse de Montréal vous saluent. "

fait l'honneur de nous visiter depuis quelques années, notamment Hanotaux, Joffre et Pau, rayonnera en lettres ineffaçables dans les annales de notre ville. — Montréal vous sait gré de la visite que vous lui faites aujourd'hui.—Vous nous venez au moment où le Canada français célèbre sa fête nationale. Votre présence ajoute un éclat de plus aux solennités qui doivent la marquer. — Tous les bras sont ouverts pour vous accueillir. Tous les coeurs battent à l'unisson des vôtres.

La réponse du maréchal fut courte mais substantielle. Ayant su qu'en notre célébration nationale nous allumons volontiers les feux de la Saint-Jean, il se proposa aimablement pour être avec nous, le même soir, aux côtés de notre maire au pied du bûcher symbolique. Voici comment il parla:

Monsieur le maire,

Je vous remercie de tout coeur pour la réception cordiale que vous avez faite à la mission française qui apporte au Canada les remerciements et les saluts de la France. Nous nous félicitons de nous trouver ici à l'époque de votre fête nationale. Car nos sentiments sont les mêmes que les vôtres. Aussi nous prendrons part à votre fête avec le plus grand des plaisirs. Nous sommes non seulement vos amis, mais aussi vos frères, et, ce soir, nous allumerons ensemble les feux de la Saint-Jean.

* * *

A deux pas de l'hôtel-de-ville, notre chateau Ramezay, ancienne demeure de nos gouverneurs français, est notre meilleur musée des souvenirs. Nos hôtes de la délégation s'y attardèrent quelques instants avant d'aller recevoir à l'Union nationale française les hommages et les voeux de leurs compatriotes en résidence dans notre ville. La colonie française, dans ses locaux de la place Viger, fit à son habitude brillamment les choses. M. Lefebvre du Prez prononça une longue harangue. On offrit des fleurs au maréchal et on but un vin d'honneur. Emu, le maréchal s'exclama: " Nous sommes

encore à nous demander si nous sommes bien au Canada et non pas en France ! ”

Aux Hautes-Etudes, c'est l'Université de Montréal, par la bouche de son recteur, Mgr Gauthier, qui salua à son tour le maréchal et le personnel de la mission. Le choix de l'édifice des Hautes-Etudes pour cette cérémonie s'était fait comme de lui-même. C'est là, en effet, que seront plus tard exposés les produits français du train-exposition quand ils auront circulé à travers le pays. C'était là, naturellement, qu'il convenait de conduire un moment la mission venue pour inaugurer cette exposition. Mgr le recteur le remarqua, en ajoutant que c'était de tout coeur qu'on avait mis les salles du musée des Hautes-Etudes à la disposition des organisateurs et directeurs de la future exposition. Le maréchal répondit qu'il espérait que la pensée française et la pensée canadienne s'harmoniseraient de mieux en mieux dans l'avenir. M. le sénateur Beaubien et M. le sénateur Ménier, directement intéressés à l'oeuvre du train-exposition, puisqu'ils en ont été les principaux promoteurs, prirent successivement la parole.

A l'archevêché, où l'on se rendit ensuite, en l'absence de Mgr Bruchési retenu par la maladie, Mgr Gauthier, qui est auxiliaire en même temps que recteur, eut des paroles heureuses à l'adresse des visiteurs. Le maréchal ne dit qu'un mot et, avec une délicatesse qui fut goûtée de tous, passa “son tour” à Mgr Landrieux. L'évêque de Dijon, en quelques courtes phrases, sut être émouvant: “ Il y a à peine deux heures que nous sommes dans votre ville,dit-il, et nous nous sentons déjà chez nous. ” Il souligna le fait, que sa présence démontrait d'ailleurs, que la France d'après-guerre revient à ses meilleures traditions. “ Dans un moment de vertige, ajouta-t-il finement, la France a pu avoir mal à la tête, mais elle n'a jamais eu mal au coeur. ”

* * *

L'heure du lunch était arrivée. On se retrouva dans la vaste *salle rose* de l'hôtel Windsor. Belle assistance, beau dîner, et, pour l'esprit et pour le coeur, nobles et beaux discours. M. le sénateur Beaubien présidait. L'honorable Doherty représentait le gouvernement. Toutes les autorités, d'ailleurs, étaient là. Tout près de Mgr l'évêque auxiliaire de Montréal se trouvait le supérieur de la vénérable compagnie de Saint-Sulpice à qui notre ville doit d'être ce qu'elle est. Ne mentionnons pas d'autres noms. Il y en aurait trop. Plusieurs discours furent prononcés. Tous sans doute avaient leur raison d'être. Que n'a-t-on pas trouvé pourtant le moyen de les limiter davantage! Nous croyons qu'en France, d'ordinaire, on est plus sobre. C'est vrai qu'ici, nous parlons deux langues — nous du moins, les Canadiens français. C'est peut-être une excuse valable. Parlèrent donc: M. Doherty, ministre fédéral, et M. Dandurand, sénateur, à qui M. le maréchal répondit au nom de la France; puis M. Beaubien, sénateur, M. Webster, sénateur, et M. Paul Joubert, président de la chambre de commerce, à qui répondirent M. Ménier et M. Dal Plaz. Enfin, M. de Verneuil, consul de France, présenta à la mission les oeuvres de secours organisées au cours de la guerre et depuis par l'élite de nos Montréalaises... De ces discours que faut-il retenir? Obligé de faire un choix pour nous restreindre, nous avouons que notre embarras est extrême. Exécutons-nous quand même et relevons ce qui nous a le plus frappé.

L'honorable M. Doherty, au nom du gouvernement, a souhaité en termes excellents, et avec autorité, la bienvenue à la mission Fayolle. Nous pardonnera-t-il d'opiner qu'il n'a pas été très heureux en rappelant que M. le maréchal avait exprimé le désir qu'il y eut aussi peu de discours que possi-

ble, alors précisément qu'on leur en imposait six, à ses compagnons et à lui, du côté canadien... et qu'on leur en réclamait trois! Notons tout de suite, à sa décharge, que l'honorable ministre, tout à l'union sacrée, a bien voulu parler français. C'est une attention dont on lui a su gré.

L'honorable M. Dandurand, toujours si fervent pour tout ce qui touche à la France, a fait un discours plein d'esprit et de coeur. Votre Clemenceau, a-t-il dit en substance, recevant un jour les parlementaires britanniques, leur faisait remarquer qu'il attendait depuis 900 ans ses frères normands émigrés en Angleterre avec Guillaume le Conquérant... Tandis que nous, au Canada, nous n'attendons que depuis 160 ans ! Mais les Normands de l'île des saints ont changé, eux, leurs noms et leur langue. Pas nous! Nous sommes encore des Canadiens, comme au temps de Montcalm et de Lévis, et nous parlons toujours français. Evoquant le mot de Siéyès, qui se flattait d'avoir duré en des temps difficiles, M. le sénateur précise: " Ce n'est peut-être pas sans quelque surprise que vous retrouvez aujourd'hui chez nous trois millions de Français, descendants des dix mille familles à qui vous aviez dit adieu lors de la signature du traité de Paris en 1763? " Et plus loin il ajoute, à l'honneur du clergé canadien, ce bel hommage: " Vous n'aurez guère le temps de visiter nos collèges et nos universités. Les vieux murs de ces institutions vous eussent dit tout ce que nous devons à notre clergé dans le domaine de l'enseignement. " Puis il exprime l'espoir que nous puisions toujours aux sources de la science française au point que nous en venions un jour à échanger avec ceux de France nos propres professeurs ! Enfin, il célèbre les exploits, au cours de la guerre, des soldats et des marins français.

La santé de la France étant ainsi portée, M. le maréchal y répondit en ce beau langage, clair, net, décisif et lapidaire, qui convient si bien à un émule de Napoléon. Il dit:

J'ai passé ici une journée inoubliable, l'une des plus belles de ma vie. Et vous savez à quelles démonstrations, depuis l'armistice, j'ai été convié. Ce fut d'abord l'entrée à Metz, le retour sans coup férir, comme pour mieux marquer la défaite totale des Allemands, dans la plus puissante forteresse du monde. Ce fut ensuite l'entrée à Strasbourg, où l'on sentait vibrer l'âme de tout un peuple, cette âme d'Alsace-Lorraine à laquelle seule l'âme canadienne peut se comparer. Ce fut encore l'entrée à Mayence, où se consacrait magnifiquement la victoire française et alliée. Ce fut aussi le passage sous l'Arc de Triomphe, où nous associions aux gloires du passé celles du présent. Ce fut enfin, à Rome, dans Saint-Pierre, la canonisation de la sainte de la patrie, Jeanne d'Arc... Au souvenir de ces grandes et belles journées s'ajoutera désormais celui de ma visite à Montréal. Vous avez gardé intactes votre langue et vos traditions. Honneur à vous ! En vous disant merci, je confonds dans un même sentiment notre France d'Europe et votre France du Canada !

Après le toast à la France vint naturellement celui qui devait être porté par M. Beaubien, puis par MM. Webster et Joubert au nom des chambres de commerce montréalaises aux relations commerciales franco-canadiennes de l'avenir, toast auquel deux membres de la délégation, MM. Ménier et Dal Plaz, répondirent. C'est à ce déjeûner, en effet, qu'eut lieu figurativement, et comme par allégorie, l'inauguration du futur train-exposition qui circulera en septembre prochain au Canada. M. Beaubien refit une fois de plus la genèse de son projet, aujourd'hui enfin mis à exécution, puis il continua en s'adressant aux délégués de France :

Vous l'avez accueilli, messieurs, ce projet, le regard fixé vers le lointain horizon de votre prospérité et de la nôtre, anxieux de relever vos ruines, mais désireux aussi d'apporter, comme témoignage de votre reconnaissance à notre pays, un vigoureux essor à nos propres établissements de commerce et d'industrie. Puissions-nous persévérer dans notre dessin commun et raviver, tant du point de vue intellectuel que du point de vue économique, les relations que les circonstances avaient entre nous naguère interrompues.

MM. Ménier et Dal Plaz soulignèrent l'importance du projet Beaubien et exprimèrent éloquemment le voeu de le voir réussir pour l'avantage de la France et du Canada. M. le consul de Verneuil clôtura la série des discours en parlant de nos oeuvres féminines d'assistance pendant la guerre et depuis.

Cela faisait sans doute beaucoup de discours! Mais il faut convenir qu'on les écouta sans lassitude. Ils répondaient à un réel besoin des âmes.

* * *

Après avoir absorbé ce copieux menu de bonnes et belles paroles, on alla se promener sur la montagne. Avouons que nos hôtes et leurs commensaux l'avaient bien mérité. D'ailleurs, ils n'avaient pas fini et le programme de la soirée était encore assez encombré. Du sommet du Mont-Royal, le maréchal et ceux qui l'accompagnaient admirèrent le panorama qui se déroule au loin et la vaste cité que leur passage mettait en fête. Un essaim de jeunes filles, barrant soudain la route, exigèrent gracieusement qu'on pose devant leurs kodacks. On fit aussi la rencontre de l'ancien président Taft, des Etats-Unis, avec qui le maréchal causa quelques instants.

Le soir, pour le dîner, comme on dit en France, ou pour le souper,ainsi qu'on s'exprime ici,plusieurs de nos meilleures familles, celles des Beaubien en particulier, à qui cet honneur était légitimement dû, se partagèrent les hôtes de France. A l'archevêché, nous eûmes la joie de recevoir Mgr Landrieux et son secrétaire l'abbé Lejay.

Le conservateur de notre bibliothèque municipale, M. Hector Garneau, petit-fils de notre historien national et historien lui-même, avait eu l'art de faire placer, en une journée déjà si chargée, une visite de son immeuble et de ses richesses par les délégués de France. C'est le maréchal Joffre qui, en

1917, a mis le premier son paraphe sur le registre d'honneur de notre palais des livres. Tant que notre ami M. Garneau sera là, il s'en inscrira d'autres! Le soir donc, le maréchal Fayolle, avant de se rendre au parc Lafontaine, s'arrêta à la bibliothèque avec plusieurs de ses compagnons de la mission. On s'intéressa aux autographes de Champlain (1613), du Père Hennepin (1688), de Dollard (1658), de Frontenac (1690) et de quelques autres de nos gloires. C'est au cours de cette visite de la bibliothèque que le maréchal remit, au nom de la France, la médaille de la reconnaissance française à M. le sénateur Dandurand, notre président de France-Amérique, le plus français des Canadiens, dont la fille précisément a épousé un Beaubien.

* * *

Enfin, ce fut, tard dans la nuit, l'allumage des feux de la Saint-Jean, que M. le maréchal, on s'en souvient, avait spontanément proposé, le matin, de présider conjointement avec notre maire, l'honorable Médéric Martin. Là encore, avant la flambée traditionnelle, il y eut des discours. C'était, par excellence, en l'honneur de nos visiteurs, la manifestation populaire. Naturellement, notre association nationale, la Saint-Jean-Baptiste, en avait assumé la direction. Son président, M. le notaire Victor Morin, lut une adresse. M. le député Rinfret et le lieutenant colonel Dubuc, l'un de nos héros de la grande guerre, prononcèrent d'ardentes et fières harangues. M. le député Fournier-Sarlovèze répondit au nom de la délégation. Le maréchal déposa une couronne aux pieds du monument Dollard — puisque hélas! Lafontaine, dans son parc, n'a pas encore le sien! — Enfin, l'on mit le feu au bûcher de joie.

De ce qui s'est dit là, nous ne pouvons pas tout retenir.

Mais quelques citations s'imposent qui caractériseront mieux que nous ne saurions le faire le sens et la portée de cette ultime manifestation d'amour de la France au soir d'un vrai beau jour.

Interprète officiel de la pensée canadienne-française, disait M. Morin, la société Saint-Jean-Baptiste salue les messagers de France... Aux guerriers qui ont buriné les plus sublimes pages de l'histoire moderne, aux penseurs qui incarnent les plus hautes conceptions de l'esprit humain, aux ouvriers des forces économiques internationales, à vous tous, représentants accrédités de la France immortelle, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Trois millions de nos compatriotes ont célébré hier leur fête nationale. C'est une tradition que nos pères ont apportée de France il y a trois cents ans et que nous gardons avec un soin jaloux. En dépit des siècles écoulés, et sans faillir à la loyauté due à une autre allégeance, nous y trouvons le parfum toujours suave de nos origines. Ce sont les échos de cette fête et les effluves de ce parfum qui montent vers vous ce soir et nous font vous crier avec l'âme de tout un peuple qui se souvient: "Vive la France !"

Notre excellent baryton Saucier chanta alors le *Jadis la France sur nos bords* de Fréchette, cependant qu'au refrain la foule immense, sous la direction du maître Pelletier, reprenait: *"Vive la France !"*

Du vibrant discours du député Rinfret, ne citons que le couplet final — car c'était encore un chant — qui résume et dit tout:

Nous avons été nourris de votre pensée. C'est votre sang qui coule dans nos veines. Nos aïeux étaient les vôtres. Nous avons au coeur semblables affections. Nous avons pleuré vos défaites et nous avons clamé vos victoires. C'est la grande âme de la France qui nous anime ce soir ! C'est elle qui chante par la voix de cette foule ! C'est elle qui monte aux cieux, pure et ardente, dans nos feux de la Saint-Jean !

Le colonel Dubuc évoqua les hauts faits canadiens de la grande guerre. Comme jadis de Mun pour ceux de la montée

de Saint-Privat en 1870, il pouvait dire: " J'en étais ". Il raconta Courcelette, Vimy, Amiens, puis Cambrai, Valencienne et Mons. Il termina comme suit:

Votre présence ici, ce soir, monsieur le maréchal, nous a rappelé cette épopée de gloire. Pour les émotions inexprimables qu'elle éveille en nos âmes, nous, les rescapés du front, nous vous exprimons, à vous, monsieur le maréchal, et à vos collègues, et, par vous tous, à la France, notre reconnaissance éternelle.

Ce nous est une fierté de pouvoir proclamer que l'immense foule, réunie au parc Lafontaine, suivait avec une émotion visible ces ardents commentaires de notre *Vive la France,* et que, très visiblement aussi, cette émotion gagnait nos hôtes. On l'éprouva profondément quand M. Fournier-Sarlovèze prit la parole au nom du maréchal et de la délégation. Aimablement il félicita nos orateurs de s'exprimer en un français clair, pur et magnifique. Avec une grâce parfaite il nous affirma que la mission Fayolle incarnait la France tout entière et que, cette France, elle s'honorait en nous envoyant les plus illustres de ses enfants. Et la foule de reprendre spontanément:

O Canadiens, rallions-nous !
Et près du vieux drapeau, symbole d'espérance,
Ensemble crions, à genoux,
Vive la France !

* * *

Cette journée, si pleine, devait encore avoir un lendemain. Et, selon l'esprit de nos plus chères traditions, c'est, cette fois, aux pieds des autels, dans la basilique de Montréal, que nous devions, nos frères de France et nous, nous retrouver. Le maréchal et la plupart des membres de la mission y assis-

tèrent, en effet, à la messe de 9 heures, laquelle fut dite par M. Urique, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de notre grand séminaire, naguère condisciple de l'un de nos hôtes, Mgr Landrieux. A l'évangile, Mgr Gauthier, auxiliaire de Montréal et ancien curé de la basilique-cathédrale, souhaita la bienvenue aux "fidèles" venus de France. Après lui, Mgr de Dijon nous entretint surtout du renouveau religieux dont l'Eglise de l'ancienne Gaule a tant sujet de se réjouir. Empêché que nous sommes, pour ne pas charger outre mesure un récit déjà trop long, d'en donner les textes au complet, retenons au moins quelques idées maîtresses de ces deux allocutions sacrées.

Nous avions lieu, sans doute, cette fois encore, comme si souvent à Montréal depuis deux ans, de regretter l'absence de Mgr Bruchési, que la maladie contraint à un repos prolongé. Mieux que personne, on ne l'ignore pas plus en France qu'au Canada—Mgr de Dijon avait bien voulu nous le dire au salon du palais épiscopal —, notre éminent archevêque, en ces circonstances d'elles-mêmes émouvantes, possède le secret des mots qui conviennent. Mais il n'est que juste d'ajouter que l'auxiliaire qu'il s'est choisi le supplée, dans cet art de manier la parole, avec un incomparable talent.

En termes heureux et délicats, et avec une réelle éloquence, Mgr Gauthier rappelle le passage, dans cette même basilique, il y a neuf ans, de la mission Hanotaux, pour souligner non sans à propos le fait que, si toujours nous sommes heureux de voir des fils de France prier avec nous le même Dieu, nous le sommes davantage aujourd'hui qu'ils sont venus exprès pour nous. Il salue en particulier le maréchal et l'évêque, qui occupent des sièges d'honneur, au pied du balustre, au centre de la délégation. Il dit les divers buts de la mission, que nous avons déjà indiqués. Il insiste sur l'importance et l'avantage

des échanges intellectuels et commerciaux entre la France et le Canada. Puis, il parle avec émotion de la part prise par les nôtres dans la grande guerre. Il fait l'éloge des hommes d'Eglise et des hommes d'Etat de France. Il félicite le cher pays de nos pères d'avoir repris sa place au Vatican. Il termine en exprimant le voeu que la France soit toujours désormais glorieuse et belle, comme au temps où elle méritait de s'entendre dénommer la fille aînée de l'Eglise.

Mgr Landrieux a 64 ans et il est évêque de Dijon depuis 1916. Il était précédemment, auprès du cardinal Luçon, curé de la cathédrale de Reims. Sa parole et ses écrits ont eu des échos qui sont venus jusqu'à nous. Quelque chose de l'auréole de la cathédrale et de la ville martyres rayonne autour de sa figure si française quand il paraît en chaire. Il se dit heureux de reconnaître en nous des frères par le sang. La mission au nom de laquelle il parle,c'est la France elle-même. Il regrette que notre archevêque soit malade et fait des voeux pour son prochain et complet rétablissement. La France est grande et religieuse. Elle n'est pas ce que certains disent. Elle a trop besoin de son clergé pour toujours le négliger. Voyez son rapprochement d'hier avec Rome, écoutez son appel de naguère à ses évêques! Aussi, proclame Monseigneur, nous l'avons servi avec loyauté. Le prêtre français, au cours de la guerre, a exercé auprès des soldats une action profonde. Il ne faut pas s'imaginer que les classes dirigeantes soient toutes là-bas incroyantes. Le miracle de sainte Jeanne d'Arc se continue. Elle conduit toujours la France par la main. Ceux qui dénigrent ce pays font une vilaine et menteuse besogne. Mieux et plus que jamais, la France se relève et va se relever complètement. Que les Canadiens s'unissent à leurs frères pour chanter l'hymne de sa résurrection: *surrexit Gallia, surrexit vere !*

* * *

Le cérémonie religieuse terminée, la mission française s'est embarquée à bord du *sir Montague Allan* pour se rendre à Québec. Elle n'avait pas passé trente heures à Montréal. Mais ces heures avaient été bien belles ! Sûrement, elles sont de celles que la ville de Maisonneuve n'oubliera jamais.

* * *

Aux heures aimées de notre séjour dans la vieille et historique *maison des Carmes* à Paris, il y a vingt-cinq ans, dans une fête intime, nous avions essayé de dire, un soir, à nos confrères de France, en de modestes vers, comment et jusqu'où nous restons fidèles, au Canada, aux souvenirs de nos origines françaises. A cause des sentiments qu'ils expriment, ces pauvres vers, qu'on nous pardonne d'en citer ici quelques-uns. Ils disent encore aujourd'hui, exactement, ce que nous éprouvons pour la France, c'est-à-dire tout ce que le passage de la mission Fayolle chez nous a rappelé et fait à nouveau vibrer dans notre âme :

Hélas ! Dieu l'a voulu, les chers vieux drapeaux blancs,
Pour repasser les mers, ont refermé leur aile.
Mais l'étendard anglais, au coeur des nouveaux Francs,
S'il imposa respect, laissa d'être fidèle.
A l'ancienne patrie, on gardait son amour,
Tandis qu'à la nouvelle on donnait sa parole.
Et quand vient désormais des fêtes le grand jour,
Le Canadien joyeux se dit : " Je me console ! "

Je me console, oh ! oui, chante tout Canadien,
Car librement je puis, à nos couleurs anglaises,

Sur les riches versants du pays laurentien,
Marier en plein vent les trois couleurs françaises.
Gardant mes souvenirs, donnant ma loyauté,
Je m'en vais tressaillant de joyeuse espérance.
Ami de Dieu, mon maître, en toute liberté,
Je suis sujet anglais, mais toujours fils de France !

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada.

Une étape dans l'histoire de la médecine

LE Dr GUSTAVE BOISSARIE ET LOURDES

1836 - 1917

(SUITE ET FIN)

Dans le troisième chapître de son beau livre (l'*Histoire médicale de Lourdes*), le docteur Boissarie indique exactement le but qu'il se propose: "Nous pourrons établir, écrit-il, que les apparitions (à Bernadette Soubirous) ne furent sûrement ni une illusion de ses sens, ni le résultat d'un trouble de son esprit. Nous arriverons ainsi à la démonstration scientifique du surnaturel en mettant en parallèle, d'un côté, les facultés de cette enfant, si ignorante et si bornée, de l'autre, la vision de cette Vierge idéale, création d'un type inconnu, que le génie des plus grands artistes n'avait pas entrevu et a eu de la peine à reproduire. Le nom de cette Vierge, les paroles qu'elle a prononcées, tout est en disproportion avec l'entendement du sujet.—En nous rappelant ce principe formel,admis par tous les maîtres, *l'hallucination n'est jamais que la réminiscence d'une sensation déjà perçue,* il nous paraît évident que jamais l'esprit et la mémoire de Bernadette n'ont pu recevoir l'image ou entendre l'écho de ce qu'elle a vu et entendu à la grotte.—Sans nous appuyer sur la connexité qui existe entre les apparitions et les guérisons, sans rappeler que si les guérisons portent un cachet divin l'apparition doit être divine, puisque c'est elle qui en a été le point de départ et qu'il y a une liaison étroite entre ces deux ordres de faits, nous pouvons déjà montrer que la médecine ne saurait donner une explication matérielle et plausible des apparitions. " — Puis en parlant des miracles il ajoute: " Il y a dans cet en-

semble de faits qui se succèdent ainsi depuis plus de trente ans un spectacle bien étrange pour notre âge. Dans un siècle où l'esprit humain est si fier de ses conquêtes, alors que la médecine apporte dans l'étude et le contrôle des maladies des moyens d'une précision mathématique, au lendemain des découvertes de Pasteur, nous voyons en France, dans les pays les plus cultivés et les plus instruits, se produire et se renouveler chaque jour des faits surprenants absolument en contradiction avec ce que nous avons l'habitude, nous, médecins, d'observer et surtout d'obtenir.—Les savants nous avaient promis d'éclairer d'un jour si vif notre époque que toute autre lueur en serait effacée. Ils nous disaient que les superstitions suggérées par la foi devaient disparaître comme des ombres sous le flambeau de la vérité scientifique. — C'est à ce rendez-vous qui nous est assigné, c'est à ce point culminant qui devait marquer le dernier triomphe de l'intelligence humaine, que les guérisons de Lourdes sont venues élever un obstacle dont la raison ne peut triompher. Le surnaturel n'est plus seulement dans les ténèbres du passé. Il est là, sous nos yeux, dans une lumière qu'on ne saurait méconnaître. "

Tel est l'exposé magistral de la démonstration entreprise par Boissarie. Cette tâche difficile, il l'a accomplie victorieusement. Bon nombre de médecins distingués lui en ont rendu publiquement témoignage. Citons la conclusion d'une lettre écrite par le docteur Vincent, professeur agrégé et chirurgien en chef de la *Charité* à Lyon : " Mon indifférence et mon scepticisme à l'égard de Lourdes ne sauraient résister à votre publication si honnête, si loyale, si documentée. Votre livre a non seulement les caractères d'une histoire vraie, mais encore ceux d'une oeuvre médicale, scientifique. Vous avez écrit la clinique de Lourdes en bon observateur, en bon clinicien. Pourquoi récuserais-je vos observations? Nos journaux en donnent, et nous les acceptons, qui n'ont pas les mêmes

caractères d'authenticité et qui sont moins étudiées, moins appuyées de renseignements, moins contrôlées... Il n'y a pas d'hypnotisme, de suggestion, qui guérissent les plaies, soudent les os, enlèvent des tubercules, détruisent des cancers, guérissent des maladies organiques... "

En 1891, le docteur Saint-Maclou, président du bureau des constatations médicales de Lourdes, meurt presque subitement. Du choix unanime, Boissarie quitte définitivement Sarlat et le remplace à Lourdes.

Ce bureau médical de Lourdes s'était créé de lui-même et presque sans dessein préconçu. Son importance s'est accrue avec les pélérinages et la persistante dénégation des miracles. C'est un organisme devenu indispensable et dépendant avant tout de la science médicale. Son rôle est de constater les guérisons inexplicables par les moyens humains d'investigation et de soumettre à l'autorité diocésaine les faits qui dépassent les données ordinaires de la clinique. La multitude des malades, la série interminable des consultations et des certificats soumis à ce bureau en font une des cliniques les plus intéressante qui soient. Elle est ouverte à tous les médecins du monde. — " Sur le seuil de la salle, dit Boissarie lui-même, on oublie les préoccupations étrangères, les questions de personne toujours irritantes, les préjugés d'école. L'esprit est libre pour la recherche de la vérité, pour l'étude et l'interprétation des faits qui nous sont soumis. Qui aurait jamais pu croire que, si la liberté était exilée de nos doctes assemblées, elle trouverait à Lourdes un dernier refuge? " — " La clinique de Lourdes, écrit encore Boissarie (en 1911), est une des créations les plus étonnantes de notre époque. Elle a été fondée au milieu des courants les plus hostiles. Au point de vue humain, c'était une folie. Etudier le miracle, pour les savants l'impossible, l'absurde, c'était battre en brèche toutes les idées admises par la science. Moins de vingt ans après, la clinique

de Lourdes reçoit de quatre à six cents médecins! Elle a ses internes, ses chefs de service. Pendant six mois, ses bureaux sont ouverts et, dans ses archives, elle inscrit tous les ans plus de cent procès-verbaux de guérisons. Elle a des correspondants volontaires dans le monde entier et les travaux sortis de cette clinique sont incalculables et répandus partout. Les guérisons sont étudiées le plus souvent par les médecins des malades, par des hommes libres de toute attache, par des professeurs dont le témoignage fait autorité. A l'appui de chaque observation, nous trouvons la signature de cinq, six et même dix médecins. Plus de cent médecins, par exemple, ont étudié le cas de Rudder. Dans ces conditions nous pouvons dire que jamais enquête plus vaste, plus scientifique, plus impartiale n'a été poursuivie sur ces questions controversées... Le bureau de Lourdes réunit les matériaux,répond à toutes les demandes de renseignements, empêche l'opinion de s'égarer. Les bruyantes attaques de Zola sont venues se briser devant les études méthodiques, consciencieuses de ce bureau, qui a su présenter sous leur vrai jour toutes ces guérisons dénaturées. Les fausses guérisons, créées de toutes pièces, sans aucune justification, peuvent facilement être démasqués. "

Chaque pèlerinage fait pour son compte le récit des guérisons qui s'opèrent à Lourdes. Le bureau médical ne fait que glaner dans ce champ très vaste. En 1908, par exemple, le bureau médical n'enregistre aucune guérison pour le pèlerinage de Lyon alors que le compte rendu officiel du pèlerinage en signale cinquante-deux ! Ce qui importe avant tout à la clinique de Lourdes, c'est d'en écarter toutes les maladies nerveuses à forme hystérique ou suggestive, c'est d'éviter de donner prise aux erreurs et à la critique de ce côté encore mal connu des manifestations maladives sans lésion organique palpable. Connaître parfaitement le mécanisme et les symptômes de toutes les maladies nerveuses, afin de les retrancher

totalement du cadre des observations, est essentiel à quiconque désire se renseigner ou enseigner scientifiquement dans ce milieu. Il faut en outre, pour tous les autres cas, pouvoir mettre en oeuvre la plus parfaite méthode positive de constatation directe.

La capacité professionnelle de Boissarie et son esprit critique furent-ils à la hauteur du poste de confiance et d'autorité qu'il eut à remplir pendant vingt-cinq ans à titre de président du bureau des constatations médicales de Lourdes ? Il serait téméraire pour nous de le juger de ce point de vue. Le témoignage des savants qui le connurent et l'apprécièrent à son poste trouve naturellement ici sa place. Chose certaine, c'est qu'il y regardait à deux fois avant de se prononcer ! Il avait plutôt l'air d'un incroyant que d'un mystique comme on l'a tant de fois représenté. " Savez-vous le nom du docteur qui vous a examinée demande une hospitalière à une miraculée?" — "Je crois qu'il s'appelle Boissarie," madame. — " Oh non ! ce n'est pas lui, affirme l'hospitalière, Boissarie, lui, ne croit pas aux miracles ! " Un jour, madame Boissarie sous le couvert de l'incognito assiste à la clinique. " Montrez-moi donc le fameux docteur Boissarie " lui demande sa voisine. " Tenez, c'est lui qui siège, là-bas, au milieu de la table ". " Oh non, madame, vous vous trompez. Ce n'est certainement pas lui. Ce monsieur-là ne croit pas au miracle ! "

Le professeur Vincent rend à Boissarie le témoignage que voici : " Je n'ai connu le docteur Boissarie que dans ses fonctions de président du bureau des constatations. Il était aimable pour ses confrères, il les consultait, il les priait d'émettre leur avis sur les cas étudiés au moment de leur visite au bureau. Très intelligent, très initié aux progrès des questions médicales et chirurgicales, il discutait les guérisons présentées avec un très bon esprit critique, une grande impar-

tialité. Avant tout, il cherchait la vérité. Tout son désir était de séparer le bon grain de l'ivraie, d'éliminer les faux miracles, les miracles imparfaits, les illusions des névropathes. Les simulateurs ne faisaient pas long feu sous son regard pénétrant. Et quand les contradicteurs de mauvaise foi écrivaient ou parlaient contre la vérité, il s'élançait avec une vigueur juvénile à l'abordage et, de sa belle voix de commandant, il imposait silence aux mécréants, ou, de sa plume acérée, il les réduisait à l'impuissance en démolissant leur argumentation faite de mensonge et de haine. Il ne fuyait pas la discussion, certes ! Mais il demandait qu'on respectât la vérité acquise. Il disait comme Mgr Schoepfer : " Notre-Dame de Lourdes n'a pas besoin de miracles à profusion. Ne publions que ceux qui sont raisonnablement indiscutables. Eliminons les maladies nerveuses qui n'ont pas de *substratum* anatomique suffisamment connu. " Lorsqu'il me faisait l'honneur de me soumettre un cas litigieux, il m'écrivait : " Prononcez en toute liberté ; soyez sévère. " A son exemple, on s'efforçait de dégager, suivant les règles de la clinique, la vérité du milieu des symptômes qui l'enveloppent ou la cachent. "

Il serait superflu d'accumuler des témoignages pour prouver la haute compétence professionnelle de Boissarie.

Celui qui lit les ouvrages de ce maître sans pensée préconçue, sans parti-pris, y trouve sûrement la lumière et la foi. C'a été le premier et très grand mérite de Boissarie, par sa clinique sagement conduite et ses ouvrages scientifiquement écrits, d'amener les médecins à parler de Lourdes sans un sourire d'incrédulité et sans dédain, sans être pris à partie non plus et sans nécessairement rencontrer des opposants ou des contradicteurs. A cause de ce résultat, Lourdes sera considérée comme une étape dans l'histoire de la médecine.

Les médecins bénévoles qui passent par la clinique et qui croient avoir constaté des miracles s'empressent généralement de signer la déclaration suivante: " Les soussignés se font un devoir de reconnaître que des guérisons inespérées se produisent en grand nombre à Lourdes, par une action particulière, dont la science ignore encore le secret formulaire et qu'elle ne peut rationnellement expliquer par les seules forces de la nature." En 1906 et en 1907, trois-cent-quarante-six médecins ont signé cette déclaration. La liste de ces médecins est rapportée aux pages 501 et suivantes de l'*Histoire critique des événements de Lourdes,* par M. l'abbé Georges Bertrin, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Autour de 1905, une campagne fut entreprise pour *fermer Lourdes* sous le prétexte que le voyage et la piscine sont un danger et qu'ils exposent à contracter des maladies. Une enquête fut organisée pour contrecarrer cette campagne. En moins de six mois, deux-mille-trente-cinq médecins français se prononcèrent en faveur du maintien de Lourdes pour le respect de la liberté des malades. Ces témoignages doivent tous être considérés comme autant de certificats de confiance à l'habilité et au jugement professionnel du docteur Boissarie à cette époque nouveau président du bureau des constatations médicales de Lourdes.

Pour confirmer notre opinion sur Boissarie, les témoignages de Mgr Schoepfer et celui du pape Pie X doivent être connus. Au pélérinage des médecins français à Rome, au nombre de deux cents (du 5 au 14 avril 1904 par le docteur Féron Vrau), Boissarie fit une conférence sur *Lourdes et ses guérisons.* Mgr Schoepfer le présenta ainsi: *Medicus carissimus, médecin très aimé*—et tout-à-l'heure, ajouta Sa Grandeur, ceux qui l'auront entendu reconnaîtront en lui un autre titre non moins flatteur: *Medicus sapientissimus, médecin très sage et très savant.* A part l'*Histoire médicale* de Lour-

des, Boissarie a publié, en 1894, *Lourdes depuis* 1858 *jusqu'à nos jours;* en 1900, *Les grandes guérisons de Lourdes;* et, en 1907, *L'oeuvre de Lourdes.* C'est à l'occasion de ce dernier ouvrage que son évêque, Mgr Schoepfer, portraitise parfaitement Boissarie. Il lui écrit: "Le livre que vous publiez aujourd'hui est le développement de votre programme et il est digne de faire suite à vos premiers ouvrages. Il s'appelle *L'oeuvre de Lourdes.* Titre bien simple et bien expressif aussi, car Lourdes le remplit tout entier... Mais si l'écrivain est un artiste, il est juste d'ajouter qu'il se double d'un homme de science, et il convenait qu'il ait ce caractère pour donner toute la valeur désirable aux hommage de sa piété. En racontant les grandes choses accomplies à Lourdes par l'intercession de la Vierge Immaculée, vous vous tenez en garde contre ce qui pourrait se glisser de trop vif, de passionné même, dans les entraînements de la dévotion la plus sincère, et précisément parce qu'elle est très sincère. Ce que vous exigez, ce sont des faits bien constatés, bien étudiés. Avant de vous prononcer sur la réalité d'une guérison, votre esprit, judicieusement critique, s'attache à peser les déclarations médicales qui établissent la nature et la gravité du mal antérieur à la guérison du malade. Ni pour le fait de la maladie, ni pour celui de la guérison, vous n'êtes prompt ou facile à convaincre. Votre attitude au bureau des constatations frappe d'abord par sa froideur et son calme déconcertant et par une sorte de doute spontané. Non que vous ne soyez très patient pour les malades se disant guéris, mais votre examen, j'allais dire votre interrogatoire, abonde en objections. On dirait que vous vous défendez contre le surnaturel! Et, dans une réunion de 10, 20, 30 médecins, groupés autour de vous comme un aréopage de savants, il n'est pas rare que vous soyez le dernier à reconnaître l'évidence de certaines guérisons tout à fait extraordinaires..."

Il nous resterait à montrer Boissarie conférencier, propagandiste de sa foi aux miracles à travers la France, quand il n'est pas installé au secrétariat de Notre-Dame du Salut, à Paris, entouré de malades guéris au pélérinage national et de médecins croyants. Une note trouvée parmi les manuscrits du docteur, griffonnée en hâte pour une conférence, précise le but de ces réunions: 1o constater les résultats acquis ; 2o éliminer toutes les guérisons qui ne se sont pas maintenues; 3o soumettre au jugement de nos confrères nos premières impressions. Contentons-nous de rappeler le succès sans égal qu'il obtient en France et en Belgique, à Bruxelles, à Louvain, et surtout à Paris, alors qu'il assume la *responsabilité terrible* de faire l'histoire de Lourdes à côté du roman de Zola, *Lourdes.*[1] C'est un des épisodes les plus intéressants de la vie de Boissarie que cette course hâtive, mais presque triomphale, à travers la France et la Belgique, pour rétablir la vérité sur Lourdes tant méconnue par Zola.

* * *

Les Canadiens qui assistèrent au congrès eucharistique de Lourdes en 1914 purent constater que Boissarie n'occupait plus la place prépondérante qui était la sienne au congrès de 1899. Déjà la maladie l'avait frappé à mort. Il dut confier au docteur Lebec, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph de Paris, le soin de lire son rapport sur les guérisons miraculeuses. La réception solennelle du légat papal au bureau des constatations fut son dernier acte public de président.

Le congrès eucharistique de 1914 se termina, comme l'on sait, par un coup de tonnerre: la déclaration de la grande

---

[1] Cf. Boissarie, Zola: *le roman et l'histoire*, par Pierre l'Ermite, maison de la *Bonne Presse*, 1895.

guerre. A ceux qui croyaient que la campagne serait de courte durée, le vieux Boissarie, sceptique, conseillait et prophétisait, à sa manière toujours : " Partez ! Partez vite ! La guerre durera plusieurs années. Vous qui êtes jeunes, vous en verrez peut-être la fin. Moi, je ne la verrai pas. " Tous ses fils furent mobilisés.

Le docteur Boissarie passa l'hiver de 1914 à Bordeaux et s'en revint à Sarlat au printemps de 1915. Il trouva sa maison de la rue Fénélon réquisitionnée. Pour l'été de 1915, il retourna à Lourdes, où le bureau des constatations était dès lors affecté à la pharmacie des mutilés de guerre. Boissarie put néanmoins y recevoir quelques rares pèlerins. Pour l'hiver de 1915-16, il revint à Sarlat, dans la maison familiale qui lui fut rendue. Il ne pouvait plus gravir les pentes qui conduisent à son cher collège Saint-Joseph. Les pères jésuites vinrent. Au printemps, de 1916, il retourna encore, clopin-clopant, à Lourdes. C'était pour la dernière fois.

Il fêta ses noces d'or le 17 avril 1917. Il put se rendre à la chapelle de l'orphelinat. Tous ses fils étaient à la guerre. Des intimes l'entouraient. Il déclina lentement. Il mourut, assisté de sa femme, de son fils prêtre, le 28 juin 1917, dans la 80e année de son âge.

La ville de Sarlat lui a fait des funérailles civiques. Mgr Rivière, évêque de Périgueux et de Sarlat, prononça son oraison funèbre. En face de la tombe, l'évêque appela le docteur Boissarie le notaire de Dieu et l'intendant de la sainte Vierge.

Docteur Joseph GAUVREAU.

Les lettres de Corinne

Arrivée à Rome — Premières impressions — Naples et ses beautés

Je t'écris les yeux sur Saint-Pierre, et, j'espère, le coeur dedans.

(*Gounod à sa femme*)

OH ! le charme conquérant de Rome, qui saurait le bien exprimer? Et d'abord, on sait qu'il y a trois Romes : la Rome antique, celle des Césars et des ruines encore grandioses ; la Rome de saint Pierre et des papes, celle des basiliques et des catacombes ; et enfin la Rome italienne — les deux autres appartiennent au monde entier —, la ville-mère d'un peuple allié au nôtre, ville moderne et royale, la ville du Quirinal. Et pourtant, cette trinité ne fait qu'une seule et même Rome, ville à l'âme aussi émouvante que complexe, aux aspects aussi variés que châtoyants.

J'avais souvent, dans mes lectures, *rencontré* Rome. Son histoire m'était familière. Ses ruines et ses basiliques m'étaient connues au moins de nom. Depuis longtemps, j'avais rêvé de tout cela. Or il est notoire que les rêves sont de décevantes choses, et que toujours ils sont plus beaux que la réalité. Eh bien, la Rome que mes yeux ont contemplée, que mon âme a sentie, surpasse mes rêves les plus beaux. Camille Bellaigue a écrit: " Le charme de Rome tient à ce que nulle autre ville ne rassemble en moins d'espace plus d'histoire et de beauté, plus d'événements et d'époques insignes, plus de spectacles et de chefs-d'oeuvres éveillant plus de souvenirs. " Mais il y a davantage. L'attrait de Rome vient

aussi de la majesté de ses arbres, de la fraîcheur de ses fontaines, de la couleur de ses jardins, du parfum de ses fleurs, des tons adoucis de ses murs jaunes, et surtout de la lumière qui baigne tout cela, comme une bénédiction...

> Cet air est composé d'haleines immortelles.
> La lumière est dorée avec la gloire, ici.

Et, en fin de compte, il y a le charme, très réel et très prenant, des Romains eux-mêmes. Oh, la belle race d'hommes distingués et de femmes séduisantes! Avec cela, ils ont une dignité sans raideur et une fierté sans morgue. Comme tous les Italiens bien nés, ils ont des manières et des procédés d'une courtoisie et d'une délicatesse telles, que je n'ai jamais rien trouvé de mieux, même chez les Français. J'exagère, direz-vous? Point du tout. Venez passer quelques mois à Rome, à Florence, à Venise, et vous serez de mon avis.

Nous arrivâmes à Rome, Mme Johnson et moi, par une vraie nuit de vendredi saint: ténèbres, vent et pluie battante. Contrairement à notre attente, il n'y avait personne à la gare pour nous recevoir. Où était la chambre qui nous attendait? Nous ne le savions pas. Nous avons donc connu l'anxiété de chercher un gîte à Rome deux jours avant Pâques! La ville était pleine d'étrangers et tous les hôtels remplis. Des gens se promenaient, comme nous, d'une auberge à l'autre, trempés, inquiets et morfondus. Enfin, et après forces démarches, Mme Johnson nous dénicha une chambre d'hôtel, où nous montâmes, exténuées et reconnaissantes, nous reposer dans l'attente du lendemain. Avant de me mettre au lit, j'ouvris les volets d'une fenêtre, pour voir cette ville où, selon la légende, en cette veille de Pâques, toutes les cloches de la chrétienté devaient passer la nuit, elles aussi! Mais mes yeux ne rencontrèrent que des murs gris et une rue où le brouillard se promenait comme un grand fantôme.

Le lendemain, nous trouvâmes enfin nos cousins et la chambre qui nous avait été réservée sur la rue Sixtine, cette tranquille *via Sistina,* qui part du sommet de la Trinité-des-Monts, descend vers la place Barberini, et puis, poursuivant son droit chemin, remonte, sous le nom de rue des Quatre-Fontaines, vers l'autre sommet que domine Sainte-Marie-Majeure. Comme nous étions chez nous sur cette rue! Tout près, le Pincio, un des plus beaux coins de Rome, qui est, en partie, comme un coin de France, car la Trinité-des-Monts, placée sur son merveilleux escalier ainsi que sur un trône, fut propriété des rois de France, et, de nos jours, sert de chapelle au couvent français des Dames du Sacré-Coeur, dont les murs aboutissent à ceux de la villa Médicis, siège de l'Académie de France. Descendant la rue Sixtine en direction opposée, passé les Quatre-Fontaines, on arrive au *collège canadien,* où nous devions entrer souvent, car il était pour nous plein d'amis.

J'avais deux lettres pour le supérieur, M. Lajoie, prêtre de Saint-Sulpice, qui voulut bien nous recevoir. Nous parlâmes de Montréal, de Mgr Bruchési, de M. l'abbé Auclair, de M. le chanoine Deschamps. M. le supérieur nous fit visiter un peu le collège, solide construction de pierre bâtie autour d'une cour intérieure, plantée de hauts palmiers qui regardent pardessus les murs dans la rue qui fait angle. Nous vîmes la jolie chapelle, le réfectoire aux hauts murs à fresques, les grands salons et les longs corridors ornés de bustes de marbre. Nous demandâmes M. l'abbé Rodier, notre compatriote de Worcester. Mais il était absent, en voyage avec Mgr Cloutier de Québec. Par contre, il y avait au collège MM. les abbés Chevrette, de Worcester, Desautels, de Gardner, Geoffroy, de Central Falls, Meunier, de Woonsocket, et Gravel, de Gravelbourg. Tous ces messieurs se montrèrent très bons pour nous, nous pilotèrent à travers les rues de Rome, dans les rui-

nes et les églises, et répondirent avec entrain à nos innombrables questions. Nous étions pour eux, apparemment,un peu de leurs familles laissées là-bas. Ils répétaient tous à l'envi : " Les Franco-Américains ne visitent pas Rome en assez grand nombre. "

Le lendemain même de notre arrivée, nous allâmes flâner sur le fameux Pincio, cette promenade qui domine tout Rome et qui est dominée à son tour par la Trinité-des-Monts et les grands arbres de la terrasse de la villa Médicis. Tantôt mes yeux se tournaient vers les jardins suspendus sur nos têtes, tantôt ils s'abaissaient vers la ville étendue à nos pieds. Sur la place d'Espagne, la fontaine en forme de barque laissait couler ses eaux comme pour rafraîchir les fleurs étalées sur les marches de l'escalier dont les rampes harmonieuses montaient jusqu'à nous. Plus loin, sur la place du Peuple, s'élevaient les coupoles des basiliques jumelles. Encore plus loin étincelait le dôme de Saint-Pierre, derrière lequel, au fond, un ancien aqueduc se découpait sur l'horizon comme un morceau de cloître... Puis, le Tibre avec ses ponts, les rues, les palais, et enfin, à l'autre bout, " l'outrageante blancheur du monument Victor-Emmanuel ", qui a l'air d'un parvenu, avec ses colonnades et ses dorures énormes. L'aqueduc des Césars, l'église de Pierre, le monument du dernier conquérant: la triple Rome était là !

Assise près de nous sur la large rampe du Pincio, une dame en deuil lisait lentement. De temps à autre, elle levait les yeux pour méditer, elle aussi, sur ce qu'elle voyait. Sa discrète élégance et son air de race me donnèrent l'impression que nous n'avions pas là une personne quelconque. Je n'osais pas la déranger. Ma cousine, que rien ne gêne, lui adressa la parole, et bientôt nous étions en conversation. L'étrangère était madame Taschereau-Fortier de Québec, apparentée au lieutenant-gouverneur, et dont le frère est lui

aussi collaborateur à la *Revue canadienne.* Elle nous parla du Saint-Père, des mains duquel elle avait reçu la sainte communion, de l'ancienne reine de Naples, qu'elle avait rencontrée à Nice et qui lui avait demandé d'implorer pour elle la bénédiction du pape et de saluer sa chère Italie.

Le dimanche matin, ce fut la *Buona Pasqua* de la femme de chambre, ouvrant les volets, qui nous fit réaliser que nous étions au jour de Pâques et que les carillons que nous avions entendus n'avaient pas seulement sonné en rêve. Le chocolat matinal fut vite avalé et la toilette tôt faite pour se rendre à l'église. Guidées par l'abbé Chevrette, nous allâmes à la grand'messe à Sainte-Marie-Majeure.

Dans ce temple immense, sans chaises, ni bancs, ni prie-Dieu, la foule circulait, attendant la procession du célébrant et de ses acolytes. Bientôt, du bout de la basilique, le cortège apparut, marchant lentement au chant d'un choeur caché derrière une grille dorée en haut dans le sanctuaire. En tête de la procession marchait un grand prélat vêtu d'écarlate. — " Mais c'est le cardinal Vannutelli ! " dis-je, presque tout haut. — " Vous le connaissez ? " chuchota l'abbé Chevrette. — " Je l'ai vu en Amérique, après le congrès eucharistique. Il était à Washington avec le cardinal Gibbons. C'est sûrement lui ! " C'était bien lui. Sa haute et mince stature, son visage grave et fort, sa démarche et ses gestes n'ont guère changé depuis dix ans.

Puis, au maître-autel, sous le baldaquin, où ne peuvent célébrer que le pape ou son représentant, commença l'office de Pâques. Le sanctuaire, là, est ouvert de trois côtés, et, tout autour de la grille, la foule se pressait, debout, se hissant sur la pointe des pieds pour mieux voir le cardinal et les prélats et les prêtres qui lui faisaient suite. La foule était tellement compacte que, lasse de me tenir debout, je me mis à faire le tour de la basilique avec mes cousins. Dans la cha-

pelle Borghèse, nous entendîmes une messe basse. Puis nous continuâmes à marcher, rentrant et sortant des chapelles latérales, suivant un peu la grand'messe solennelle au fond de la basilique, regardant, au travers des nuages d'encens la haute stature du cardinal qui dominait, sous le baldaquin du maître-autel, la foule des prélats et des fidèles, écoutant aussi le chant rituel qui descendait du haut cloître doré et remplissait la basilique comme aurait fait le choeur d'un groupe d'archanges.

Arrivés près de l'entrée principale, nous vîmes que la sacristie, dans cette basilique, était en avant, près de la porte d'entrée. Ainsi, lorsqu'on célèbre au maître-autel, le célébrant et ses acolytes traversent l'église dans toute sa longueur, comme, tout-à-l'heure, nous avions vu faire la procession à la suite du cardinal. En ce moment, il y avait à la sacristie un va-et-vient de fillettes et de garçonnets habillés comme pour la première communion. Nous les suivîmes, pour arriver, au fond de la sacristie, à une minuscule chapelle. Un évêque administrait là le sacrement de confirmation, cependant que, du lointain, le chant des psaumes nous arrivait, adouci et vague. Nous remontâmes ensuite vers le maître-autel et arrivâmes pour la bénédiction du cardinal et l'*ite, missa est!*

Quand nous nous retrouvâmes sous le portique, il tombait une pluie battante. A cause de ce vilain temps, l'après-dîner se passa au salon. L'abbé Chevrette, qui partait le lendemain matin pour visiter Naples, s'offrit à nous y servir de guide. Nos cousins ayant déjà fait cette visite, plutôt que d'y aller seules plus tard, nous décidâmes qu'il valait mieux partir le lendemain. Nous étions bien un peu fatiguées. Mais nous aimions la compagnie du bon abbé, qui parle bien l'italien et est habitué aux coutumes de l'Italie.

Donc le lendemain matin, à peine si nous étions arri-

vées que nous quittions Rome pour quelques jours. Notre train n'arriva à Naples qu'à la tombée de la nuit. Pour ma part, je n'ai pas trouvé le temps long. Il y avait trop à voir. D'abord, c'est la campagne romaine, un peu triste de ce côté avec ses aqueducs en ruines; puis, les immenses vignobles montant les collines et descendant vers les vallons; les innombrables *castelli* ou villages perchés sur les sommets, reliques du moyen-âge, alors que chaque seigneur avait sa place fortifiée, le plus souvent bâtie sur une cîme comme le nid d'un vautour qui guette sa proie; et enfin, couronnant la crête d'une montagne plus énorme et plus abrupte que les autres, un grand nid d'un autre genre: la célèbre abbaye du Mont-Cassin. Nid d'aigle celui-là, d'où l'on regarde à peine la terre, mais où se déploient des ailes puissantes, des ailes qui savent monter plus haut, toujours plus haut, vers le soleil! En regardant ce monastère si merveilleusement placé, en pensant à toutes les natures altières qui ont gravi cette montagne pour ne plus en descendre, en songeant aux âmes d'élite qui, encore aujourd'hui, montent ces sentiers abrupts pour faire comme les saints et les sages de tous les temps, il me semblait presqu'entendre tomber de là-haut le lointain écho du merveilleux chant des moines bénédictins. Seulement, ce n'étaient pas des versets de psaumes latins qui parvenaient à nos oreilles, mais plutôt l'*appel à la jeunesse* de Victor de Laprade:

Toujours plus haut, toujours plus avant sur les cîmes,
Lancez vers l'idéal vos coeurs inassouvis !

Plus haut, toujours plus haut vers ces hauteurs sereines
Où nos désirs n'ont pas de flux et de reflux,
Où le bruit de la terre, où le chant des sirènes,
Où les doutes railleurs ne nous parviennent plus !

Plus haut vers le mépris des faux biens qu'on adore,
Plus haut dans ces combats dont le ciel est l'enjeu,
Plus haut dans vos amours, montez, montez encore,
Sur cette échelle d'or qui va se perdre en Dieu !

Il faisait déjà nuit quand nous arrivâmes à notre pension. C'est une belle demeure sise dans un des meilleurs quartiers de Naples, au milieu d'un fouillis d'arbres et de verdure. En entrant dans ma chambre un cri de joie m'échappa. Ce n'était pas à cause de la chambre elle-même, si bien qu'elle fût avec la fraîcheur de ses hauts murs et les sculptures de ses vieux meubles. Ce qui me fit m'extasier fut de voir, à travers la fenêtre ouverte sur le balcon, toute la baie de Naples étendue à mes pieds! Par ce clair soir de printemps, les innombrables lumières de la ville, accentuées par la ligne incandescente courant tout le long du port, faisaient de Naples un énorme croissant de feu entre les eaux sombres de la baie et les hauteurs fumantes du Vésuve.

Le lendemain matin, au réveil, j'aperçus l'île de Capri soulevant ses pics sombres, à l'horizon de cette mer où semblaient s'être fondus tous les saphirs des joailliers. Naples s'allongeait, toute blanche dans son lit de feuilles vertes, au-dessus duquel le Vésuve lançait des jets de fumée noire striées de flammes rouges comme du sang de dragon. A droite les pentes du Pausilippe et à gauche les hauteurs de Castellamarre s'étendaient comme deux grands bras qui enserreraient d'une étreinte jalouse l'incomparable beauté du site. " Voir Naples et puis mourir! " L'a-t-on assez répété ce dicton? Il y a sans doute d'autres sites aussi beaux que celui de Naples. Il n'y en a aucun qui lui ressemble. La beauté de Naples a un caractère spécial qui attire l'étranger tout en lui faisant un peu peur. On dirait une créole qui allierait à la séduction de son sourire un peu de " la beauté du diable " ou de la grâce du tigre !

Et le caractère des Napolitains semble avoir un peu de tout cela aussi. Les hommes de Naples sont très souvent de haute stature, forts et bien pris. Ils n'ont pas, en général, la distinction des Romains, ni le caractère plutôt égal des Italiens du nord. Les Napolitains semblent être les " enfants

terribles " de l'Italie, pleins de charme, de fougue et de caprices, prêts à chanter ou à se battre, vivant de rien et trouvant du bonheur là-dedans.

Une après-midi que nous avions pris le funiculaire pour arriver aux hauteurs de Saint-Elmo, ce fut une fête pour nos yeux. Le soleil baissait. L'on pouvait regarder à loisir, et sans être ébloui, ce site chanté depuis des siècles : " De là, je dominais un paysage qui est un des plus beaux du monde. Comme les marches d'un escalier de géants, les terrasses s'étageaient au-dessous, tellement frissonnantes de feuillage d'arbres que les maisons y disparaissaient et qu'il semblait qu'il n'y eût entre la mer et moi que cette cascade de verdure. Mais, à droite et à gauche, Naples s'étalait, énorme, retentissante. En bas, le port dressait la forêt de ses mâts. Puis la mer luisait, ou trop bleue, ou trop blanchâtre, suivant le ciel. Les îles à l'horizon semblaient des améthystes, quand le soleil couchant teintait de violet leur masse noire. En face, le Vésuve fumait indéfiniment. La ligne sinueuse du golfe groupait et ces maisons, et ces villas, et ces vaisseaux, et ce volcan, et ces îles, comme le fil d'un collier groupe les pierres éparses d'une parure. " (Paul Bourget).

De ce sommêt nous descendîmes à pied, prenant ce que les Napolitains appellent la *via Napoli* et que je nommai, moi, l'escalier des mille marches ! C'est un sentier qui tourne de temps en temps, mais dont les marches de pierre descendent toujours entre les murs gris de vieilles maisons, cavernes sombres où grouillent une infinité de vies misérables sans le savoir, pauvres sans honte, et d'où partent des chansons. Dans ce pittoresque mais dangereux casse-cou, où nous descendions avec précaution, des enfants dégringolaient à la course, les bras battant l'air, la tête aussi souvent tournée en arrière qu'en avant, tout comme s'ils se fussent trouvés sur une pelouse égale et molle. Ah, pour sûr ! les petits Napolitains doivent avoir au moins deux anges gardiens chacun ! Un seul ne suffirait pas à la tâche.

Un matin, de bonne heure, nous prenions le train de Pompéï. Là nous rencontrâmes un prêtre du collège canadien de Rome et deux dominicains bavarois. Ensemble nous avons suivi un guide à travers l'antique cité en ruines. Ce qui m'échappait des explications du guide était suppléé par mon imagination qui garde le souvenir de tant de livres amis. Et si je m'arrêtais, songeuse, à quelque carrefour, un des dominicains, grand et maigre, à la figure douce et fatiguée, me disait quelques mots et me donnait une indication qui éclairait mes souvenirs, comme aurait fait une bougie dans une armoire.

Ainsi donc, par ce matin splendide, nous revivions un peu la vie d'autrefois, dans cette Pompéï, où nous pouvions presque voir encore sur les pavés des rues étroites les lourds chariots à deux roues, sentir l'odeur des plats fumants sur les fourneaux des restaurants encore visibles aux coins des rues, entendre les pas des hommes au front superbe, à la toge de laine blanche tombant en longs plis et dont les pieds chaussés de sandales traversaient ces rues sur les pierres à hauteur de trottoir sans descendre dans l'ornière. Nous franchissions les portes pour pénétrer dans les jolies cours intérieures, entourées de carrés en fleurs, où l'eau glousse encore dans les fontaines et où de vieux bancs de marbre invitent à la rêverie. Puis nous passions sous les colonnades pour entrer dans les petites chambres, où des lambeaux de fresques, roses, rouges, brunes, noires, collaient encore aux murs. Dans les coins traînaient de grandes urnes de terre cuite. Il n'en fallait pas davantage pour nous faire passer sous les yeux une file de jeunes esclaves pompéïennes :

Soutenant noblement l'amphore sur le front,
Elles vont avec un sourire taciturne,
Et leur forme s'ajoute à la forme de l'urne,
Et tout leur corps n'est plus qu'un vase svelte auquel
Le bras levé dessine une anse sur le ciel.

Tout autour de nous, dans un ciel pur et limpide, le soleil dorait la campagne et les arbres murmuraient sous la brise, comme sans doute la veille de la destruction de Pompéï. Là-haut le Vésuve grondait et fumait, car ce Judas de la nature reste traître comme il le fut de tout temps.

L'abbé Derome, un autre ami canadien, et ses compagnons, devaient monter le Vésuve à dos de cheval. Comme ce moyen est rude et dangereux, nous avions décidé, nous, de prendre le funiculaire qui nous mènerait près du sommet. Il nous fallut attendre de longues heures avant d'y prendre place. Quand nous arrivâmes en haut, il faisait déjà soir. Le volcan allongeait son ombre sinistre sur les versants en partie couverts d'une terre si fertile qu'on y voit la plus luxuriante végétation : jardins, orangeraies, vignobles qui produisent ce vin capiteux du Vésuve ainsi dit *lacrima cristi*. En bas, dans le lointain, Naples, la baie, les pics de Capri changeaient de tons à chaque minute sous les rayons du soleil couchant. Arrivés au but, il nous restait encore à faire le tour de l'étroit sentier sur le sommêt, afin de pouvoir nous pencher au-dessus du cratère.

Il n'y avait alors que très peu de fumée et de flammes s'élevant du cône qui sort des profondeurs du cratère. Le gouffre était visible jusqu'au fond où une braise flambait. De la lave liquide s'élevait en gros bouillons qui semblaient attendre quelque victime. Cette victime devait leur être fournie,quelques jours plus tard, dans la personne d'une malheureuse femme, attirée dans le gouffre par un courant subit d'air et de gaz sortant du cône. La pauvre femme fut brûlée à mort et son corps calciné sur la braise du fond, et cela sous les yeux de sa famille et des guides épouvantés et impuissants. Le soir de notre visite il n'y eut rien d'insolite. Mais le spectacle me sembla si sinistre que j'en frissonnai, accrochée au bras de mon guide, mettant craintivement un pied devant l'autre sur l'étroit sentier, n'osant presque regarder,

ni à droite, sur les pentes abruptes toutes couvertes de lave dure et glissante, ni à gauche, dans le cratère où la fumée et les flammes, la cendre et le souffre semblaient ouvrir un coin sur l'enfer.

Il faisait nuit quand nous arrivâmes en bas du volcan. Nous avions manqué le dernier train en destination de Naples. Alors, pendant plusieurs heures, nous avons marché, puis voyagé en tramway, marché encore, grimpé dans une voiture qui faillit nous " verser " mais finit par nous déposer sur le seuil de notre pension vers les onze heures. Plus morte que vive je me laissai choir sur mon lit. Pour comble de malheur, je m'étais fait écraser une main en descendant dans le funiculaire du Vésuve et j'étais fort mal en train.

Le lendemain, encore fourbue, je laissai les autres partir seuls pour Capri. Ils revinrent au crépuscule, pour me faire une description de la fameuse grotte d'azur, où l'on pénètre en chaloupe et où tout se colore en bleu, même les êtres humains qui s'y promènent comme en rêve.

On avait rencontré là l'abbé Derome et les dominicains qui avaient raconté leurs tribulations de la veille. Les chevaux et les mules ayant fait défaut, ces messieurs s'étaient décidés à grimper le Vésuve quand même, ce qu'ils avaient fait d'ailleurs autant avec leurs mains qu'avec leurs pieds. Laquelle fut pire, de la montée ou de la descente, ils ne se souvenaient plus ! Mais ils étaient arrivés à leur hôtel à minuit, leurs habits en loques, leurs mains à sang, tellement sales et méconnaissables que le portier avait d'abord refusé de les admettre. Le lendemain encore, à Capri, ils se traînaient avec peine et avaient l'air de trois spectres... *Voir Naples et puis mourir — Vedere Napoli, poi mori !*

(A SUIVRE)

Corinne ROCHELEAU.

L'ancienne noblesse au Canada avant 1667

ON a déjà parlé, ailleurs, de la noblesse canadienne, depuis Champlain jusqu'à Pierre de Vaudreuil. Le sujet, qui a trait aux personnes les plus distinguées de la colonie, a exercé la plume active de plusieurs historiens canadiens. Leurs ouvrages, fruits de patientes recherches, nous fournissent de précieux renseignements.

M. l'abbé Daniel, le premier, nous a révélé, dans *Nos gloires nationales* ou *Histoire des grandes familles canadiennes*, les exploits et la filiation des gens de qualité qui s'établirent au Canada. Malheureusement, il se rencontre des méprises dans ce livre. Elles s'expliquent et s'excusent par la difficulté d'obtenir les documents nécessaires à l'époque où écrivait l'auteur.

M. Pierre-Georges Roy, à la suite de l'abbé Daniel, a dressé une série de monographies. Elles portent sur les familles les plus remarquables, dont quelques-unes comptent encore des représentants. Mieux renseigné, mieux documenté, il a fait oeuvre plus sûre.

Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay contient la généalogie de chaque famille noble du pays, avec l'indication de son lieu d'origine. On ne peut guère non plus accorder à cet ouvrage toute confiance, car, les erreurs étaient chose inévitable dans une entreprise où il s'agissait de reconstituer dix ou douze mille familles.

M. Sulte publiait, en 1914, un tableau général des gens de qualité, nobles et anoblis, intitulé: *La noblesse au Canada avant 1760.*[1] L'énumération est complète et suit l'ordre chronologique.

---

[1] Cf. les publications de la *Société Royale du Canada.*

M. l'abbé Couillard-Després, descendant de l'une des premièrse familles canadiennes anoblies, dans *La noblesse canadienne,* a expliqué les origines de la noblesse, sa constitution et ses développements. Il complète ainsi la revue de M. Sulte.

L'*Armorial du Canada français* reproduit les armes d'un grand nombre de familles canadiennes. Un renvoi au bas de chaque page apprend au lecteur où chercher plus ample information.

Ces documents permettent de fixer à peu près le problème qui fait l'objet de cette étude. Pour le résoudre plus sûrement, il convient cependant de se rappeler d'abord certaines notions concernant l'ancienne noblesse en France même.

I

En 1669, on venait à peine de terminer en France une enquête (arrêt du 22 mars 1666) sur les usurpateurs de la qualité nobiliaire. L'enquête, commencée en 1666, par les intendants de provinces munis de pleins pouvoirs, fut fameuse par la rigueur des procédures, la durée des recherches et la quantité des amendes versées au trésor public. La mesure avait plutôt pour but de servir les intérêts du fisc que de se renseigner sur les privilèges nobiliaires. Cependant, on avait accordé aux condamnés la faculté de se pourvoir en Conseil d'Etat dans les six mois de la signification du jugement. Les intendants furent embarrassés à l'égard des gentilshommes dont les parchemins n'existaient plus. Le Conseil d'Etat statua donc que ceux qui avaient porté les titres de noble homme, écuyer, chevalier, depuis l'an 1560, qui avaient depuis lors possédé des fiefs ou exercé des emplois et services réservés à la noblesse, chez qui on ne découvrirait *aucune trace de roture avant 1560,* seraient réputés *nobles de race* et mainte-

nus comme tels.[2] Quant à ceux qui détenaient des titres, sans fiefs ni services prouvés, les commissaires exigèrent qu'ils eussent été reconnus comme nobles pendant deux cents ans et qu'il n'y eût dans leur famille aucune trace de roture antérieure.

La noblesse de naissance était celle dont jouissaient ceux qui étaient issus d'un père ou d'une mère noble. Elle comprenait la noblesse: 1o de race; 2o d'ancienne roche; 3o de quatre lignes; 4o de nom et d'armes; 5o de nom, d'armes et de cri; 6o de parage et de haut ou bas parage; 7o par la mère.

La noblesse de race (l'ancienne noblesse), qui octroyait la qualité de gentilhomme, se prouvait par trois degrés antérieurs *sans roture préalable.*

Celle d'ancienne roche était encore la noblesse ancienne, mais connue.

La noblesse de quatre lignes décorait celui dont le père, l'aïeul et le bisaïeul, la mère, l'aïeule et la bisaïeule avaient été de condition noble. Le présenté occupait la première ligne.

La noblesse de nom et d'armes était celle " du noble ou du fils de l'anobli ayant un nom et des armoiries capables de faire connaître cette noblesse " (Le P. Ménétrier, *Recherches du blason,* seconde partie, ch. 15). " C'est porter les armes de son nom et être de la famille à laquelle ce nom et ces armes appartiennent en propre. " (Olivier de la Marche, *Mémoires,* cité par Christin, *jurisprudence heroica,* p. 438.) La qualité de gentilhomme de nom et d'armes distinguait les

---

[2] Arrêt du Conseil d'Etat du 19 mars 1667. La justification pouvait être faite par contrats de mariages, partages, actes de tutelles, aveux, dénombrements et autres actes authentiques. L'obligation de faire cette preuve concernait ceux-là seulement qui arguaient de la nue possession. Elle n'affectait pas ceux qui se réclamaient de services ou de charges. Les pères de ces derniers avaient été nécessairement roturiers ; ils relevaient encore du règlement de 1600.

nobles d'une classe supérieure, qui avaient un nom de famille et des armoiries propres à ce nom, des simples gentilshommes.

La noblesse de nom, d'armes et de cri appartenait aux gentilshommes qui, dans les joutes ou les combats, se précipitaient en proférant un nom qu'avait adopté leur famille et qui servait de cri de ralliement à leurs vassaux.

La noblesse de parage provenait du lignage paternel. Etre de haut parage, c'était descendre d'une famille paternelle ancienne et illustre par la race comme par les fiefs ; être de bas parage, c'était descendre d'une famille moins noble.

La noblesse par la mère, qui donnait seulement le droit de posséder des fiefs, devint plus tard un titre à la chevalerie. Dans les pays où les coutumes continuèrent d'admettre ce genre de noblesse, le noble par sa mère était réputé noble de race.

Dans les premiers temps de la monarchie toutefois, et jusqu'au XIVe siècle, on n'était vraiment noble que lorsqu'on était issu d'un père et d'une mère nobles. On cessait même d'être gentilhomme, quand la mère, l'aïeule et la bisaïeule étaient nées roturières.

La noblesse d'office provenait de la possession de quelque office auquel les prérogatives et les titres de la noblesse étaient attachés. Pour cette raison, il était nommé office noble.

Il y avait trois classes d'offices ou charges nobles. Citons seulement, pour chaque classe, celles qui peuvent nous intéresser.

Les charges de la première classe, lesquelles conféraient une noblesse réelle, héréditaire et transmissible immédiatement à la postérité, étaient celles d'officiers de la couronne, de chefs de cabinet de la maison du roi, de membres du conseil privé, de présidents des cours souveraines. En somme,

c'étaient toutes celles auxquelles étaient annexés le titre et la qualité de chevalier.

Les offices de la deuxième classe, qui octroyaient une noblesse personnelle, héréditaire et transmissible à la postérité au bout d'un certain temps d'exercice, ou après la mort, comprenaient plusieurs catégories. Il y avait : 1o les *officiers des chancelleries* [3] ; 2o *les officiers du grand conseil* (*Edit de cembre* 1644) ; 3o *les officiers du parlement, de la cour des comptes et des aides de Paris* (*Edits de* 1644, 1645, 1659, etc.)

La troisième classe de noblesse d'office incluait les officiers de judicature, les membres des cours souveraines, parlements, cours des comptes, des aides, des conseils supérieurs ; les fonctionnaires des bureaux des finances et des chambres du domaine dans les généralités ; les officiers de la maison du roi faisant partie du second ordre des commensaux. Ces derniers appartenaient aux catégories suivantes : *Chambre du roi* : les premiers valets de chambre ; les valets de chambre ordinaires... *Garde-robe du roi* : les premiers valets de la garde-robe ordinaires... *Maison du roi* : les secrétaires de la chambre, du cabinet et des commandements..., les gentilshommes de la chambre..., les gentilshommes servants, le maître d'hôtel (*déclaration* du 17 octobre 1656), le contrôleur ordinaire de la bouche, le contrôleur d'office... *Faculté* : le premier médecin et le médecin ordinaire, le premier chirurgien et le chirurgien ordinaire, les quatre premiers apo-

---

[3] La noblesse de ces fonctionnaires au premier degré était transmissible en cas de démission à un fils ou à un gendre après vingt ans d'exercice ou en cas de mort en fonctions. Ces officiers comprenaient les gardes des sceaux audienciers, contrôleurs, secrétaires, référendaires, les quatre chauffecires de la grande chancellerie ; les gardes des sceaux audienciers, contrôleurs et secrétaires du roi près les cours ; les gardes des sceaux et leurs payeurs de gages près les présidiaux. (*Lettres patentes de février* 1484.—*Edits de* 1518, 1519 et 1537.—*Déclaration du* 24 *octobre* 1643, etc.).

thicaires... *Autres offices :* les gentilshommes ordinaires, l'intendant et le contrôleur général des meubles de la couronne... *Ecuries :* les écuyers de Sa Majesté, les gouverneurs et sous-gouverneurs des pages de ses écuries... *Equipages et chasses :* les commandants, lieutenants et gentilshommes de la vénerie... *Maison militaire :* les gardes du corps pourvus de lettres d'anciens gardes,les chevaux-légers..., les officiers de la prévôté de l'hôtel.

Tous ces officiers possédaient la noblesse personnelle, avec tous ses titres, droits et privilèges. Le titre d'écuyer, consacré par divers arrêts, leur fut conservé purement et simplement, lors de la recherche de 1666, *durant l'exercice de leurs charges.* En vertu de l'usage et des lois anciennes du royaume (*Article* 25, *Edit de* 1600), quand l'aïeul et le père avaient successivement et sans déroger possédé un office noble, le petit-fils avait acquis cette noblesse avec le droit de transmission.

Ces notions générales nous aideront à mieux comprendre les réflexions suivantes sur notre noblesse canadienne d'avant 1667.

II

Presque à la date de l'enquête que nous avons mentionnée, notre premier intendant, Talon, adressait à Colbert un *Mémoire sur l'état présent du Canada.*[4]

---

[4] La copie de ce Mémoire, aux archives fédérales, porte en tête le millésime 1667; mais c'est une faute du copiste. La preuve, c'est que, le 24 octobre 1667, l'intendant demande des lettres de noblesse pour MM. Godefroy, Denis, Lemoine et Amiot; or, le printemps suivant, il a le plaisir d'annoncer à Jean Godefroy que le roi l'a anobli.*

* M. Sulte dit que Talon avait permis à Godefroy de prendre une des pièces de ses armoiries pour s'en composer et que Godefroy prit une épée. Les Talons n'ont jamais blasonné *d'épée* mais des *épis.* L'erreur a été facile.

Dans tout le Mémoire, les mots *l'an dernier* se rapportent à 1668, et, conséquemment, datent le Mémoire de 1669. M. Chapais (*Jean Talon*) a aussi attribué la date de 1669 à ce document. Il la calcule d'après le déplacement des compagnies du régiment de Carignan.

L'un des paragraphes commençait ainsi: " La noblesse n'est composée que de *quatre anciens nobles* et de *quatre autres chefs de famille* que le roi a honorés de ses lettres *l'an dernier*. Outre ce nombre, il peut y avoir encore quelques nobles entre les officiers qui se sont établis dans les pays... " (Ces officiers sont du régiment de Carignan.)

Ces paroles de Talon, qui limitent la noblesse du Canada à huit personnes, sont inexactes pour le moins. Est-ce un lapsus involontaire ? L'hypothèse est difficile à admettre. L'intendant avait le temps de tout mander au ministre, le départ de son courrier ne dépendait que de lui, personne ne le hâtait dans sa correspondance. D'ailleurs, il devait être bien renseigné. A partir de 1667, nos nobles produisent leurs titres au Conseil souverain. S'ils le font, c'est qu'une enquête analogue à celle de France a dû être instituée chez nous. L'intendant devait donc posséder la liste complète de nos gens de qualité.

Si Talon ne déclare qu'une partie de la vérité, est-ce pour pouvoir plus facilement obtenir l'anoblissement d'un plus grand nombre de Canadiens et se faire valoir auprès d'eux? Il se peut. Ce qui le laisse entendre, c'est la suite du passage: " Comme ce petit nombre est *trop peu considérable* pour bien soutenir, ainsi qu'il y est naturellement obligé, l'autorité du roi et ses intérêts en toutes choses, *mon sentiment* serait de l'*augmenter de huit autres personnes* choisies entre les plus méritantes et les mieux intentionnées, en laissant les noms en blanc ainsi qu'il a été fait *l'an dernier.* "

Quoi qu'il en soit du motif qui expliquerait l'erreur, le

fait est que nous avions ici, en 1667, quatre anciens nobles, mais aussi quatre ou cinq nobles, pour le moins, de qualité plus récente. La preuve est facile à établir.

Parkman (*Old Regime in Canada,* édition de 1909, p. 305), interprète ces mots " quatre anciens nobles " à sa guise et remarque : " Quand Talon vint au Canada, il n'y avait que quatre familles nobles dans la colonie ", et il ajoute que, "les familles de Repentigny, Tilly, Poterie et Daillebout semblent être désignées ". Parkman s'est mépris sur la définition qu'il convient de donner aux quatre anciens nobles de Talon. Selon lui, cela veut dire *ancienneté* dans la colonie. Il se trompe. D'abord, Repentigny et Tilly étaient d'une même famille. Daillebout, gouverneur canadien, mort en 1660, fut remplacé au Canada, comme chef de nom et d'armes, par son neveu Charles, sieur des Musseaux. Louis Daillebout, le gouverneur, arriva ici en 1643. Il y avait un autre noble plus ancien que lui sur les bords du Saint-Laurent, venu en 1640.

M. l'abbé Couillard-Després (*Noblesse canadienne,* p.17) rapporte que : " Les premières familles nobles (au Canada) furent les Le Gardeur de Repentigny et Le Gardeur de Tilly et les Leneuf de la Poterie. Ils étaient originaires, dit-il, de la Normandie, et leurs lettres patentes dataient de l'année 1510. " La remarque déjà faite à propos de Parkman s'applique ici. De plus, il n'y a que les lettres des Le Gardeur qui sont de 1510, celles des Leneuf ne le sont pas.

M. Sulte (*La noblesse au Canada avant 1760*), dans un bref exposé, dresse la liste de ceux qu'il croit nobles et indique la date de leur arrivée. Il dit (p. 106) : " Nous ne possédons pas encore les moyens d'écrire l'histoire de chaque famille noble, ni les connaissances suffisantes, pour choisir, parmi tant de noms, en apparence nobles, ceux qui avaient

droit à cette qualité." A la page 110 il revient aux paroles de l'intendant "que la noblesse n'était composée que de quatre anciens nobles' et se demande: "Qu'entendait-il par ce chiffre de quatre? En réalité, il y avait au moins quatorze familles d'ancienne noblesse." Cet auteur comprend dans son chiffre des personnes qui n'avaient pas la noblesse. Il y inclut des anoblis dont les lettres n'étaient pas enregistrées, ce qui *annulait* leur noblesse. Il compte aussi *deux* Le Gardeur, *deux* Leneuf, *deux* Daillebout, etc., alors que, selon le calcul du temps, Talon n'en a compté qu'un comme chef du nom ou de la famille.

III

Pourtant, si Talon déclare avoir trouvé ici quatre anciens nobles, c'est que nous les avions. Il en a omis quatre ou cinq autres qui positivement étaient de qualité quoique d'un grade inférieur. Après recherches, nous croyons pouvoir indiquer ces quatre qui possédaient l'ancienne noblesse.

Il n'est pas nécessaire de mettre en ligne ceux dont l'anoblissement par lettres, dûment enregistré, ne date que de plus tard, et il serait superflu d'en considérer d'autres qui, durant cette période (1636 à 1669), n'ont été que sieurs.

1636. Pierre Le Gardeur de Repentigny arrive à Québec avec sa mère, sa femme, et son frère Charles Le Gardeur de Tilly, des soeurs et plusieurs enfants. Origine: environs de Caen. Avec eux débarquèrent Jacques Leneuf, sieur de la Poterie, sa mère et son frère Michef Leneuf, sieur du Hérisson. La famille est de Caen. (Ferland, *Histoire du Canada,* II, p. 280.)

1640. François de Chavigny, sieur de Berchereau, noble champenois, venu à Québec en 1640.

1643. Louis Daillebout, troisième gouverneur du Canada. Il n'eut pas d'enfants. Son neveu arrivé au pays en 1648, Charles Daillebout des Musseaux, continua la branche canadienne. Ils venaient de la Champagne.

1644. René Robineau passe au Canada vers 1644. La famille était orléanaise.

1645. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière; famille issue de la Normandie. (Ferland, *Histoire du Canada,* I, p. 403, le dit originaire du Poitou. C'est une erreur. Les Chartier du Poitou ne sont pas de la même famille. Nous avons consulté d'Hozier: *Armorial du Poitou.*)

1648. Jacques de Cailhaut, sieur de la Tesserie, du Poitou.

1651. Mathieu D'Amours, sieur des Chauffours, de la Morandière, originaire d'Anjou. (M. l'abbé Couillard-Després, *Histoire des seigneuries de la Rivière du Sud,* p. 107, dit que Mathieu arriva dans la colonie vers 1640.)

Cette même année 1651, arriva aussi Louis Rouer, sieur de Villerai, du pays de Touraine.

Talon ne considère que des *chefs de famille,* puisqu'il dit: " La noblesse n'est composée que de *quatre anciens nobles* et de *quatre autres chefs de famille* (anoblis), etc... " Des deux frères Le Gardeur, il n'y en a qu'un qui est chef du nom et d'armes. En 1669, c'était Pierre, fils de Pierre Le Gardeur de Repentigny. Chez les frères Leneuf, c'est le fils de Jacques qui représente la famille. Il était né en 1640. M. de Chavigny fut remplacé par son fils, né en 1650. Charles Daillebout des Musseaux, venu au Canada en 1648, se trouva, par le décès de son oncle (1660), le chef du nom et

d'armes de la famille canadienne des Daillebout. René Robineau, arrivé vers 1644, vécut jusqu'à 1699. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière représentait lui-même sa race au temps de Talon. Il en était ainsi pour Jacques de Cailhaut, Mathieu D'Amours et Louis Rouer de Villerai.

Ainsi, dans quelques familles, le premier auteur était remplacé par un jeune fils. Celui-ci pouvait fort bien représenter pour Talon comme chef d'ancienne noblesse, quoiqu'il ne fût pas aussi ancien que d'autres dans la colonie.

(À SUIVRE)

Régis ROY.

A travers les faits et les oeuvres

La situation européenne. — L'imbroglio silésien. — En quoi il consiste.— L'attitude de la France. — Celle de l'Angleterre. — Tiraillements et divergences. — Une solution temporaire. — Renvoi de la question à la *Ligue des nations*. — Les réparations. — L'Allemagne paie. — Les procédures allemandes contre les criminels de guerre. — Déni de justice allégué. — Et Guillaume II ? — Un article des *Etudes*.— La conférence impériale. — Questions débattues. — Le traité anglo-japonais. — Un discours de Lloyd George. — L'attitude de M. Meighen. — La répartition des indemnités de guerre. — La défense navale. — Les problèmes du Pacifique. — La question du désarmement. — Une initiative du président Harding. — La crise irlandaise.—Pourparlers pacifiques.—Perspectives peu encourageantes.

DEPUIS que nous avons causé avec nos lecteurs, il y a plusieurs semaines, la situation européenne ne s'est guère modifiée. C'est toujours la question silésienne qui est le point noir. Nous avons déjà exposé quelle en est la nature. D'après le traité de Versailles, un plébiscite devait être tenu en Silésie pour déterminer à qui appartiendrait cette province, à la Pologne ou à l'Allemagne ? Le plébiscite a eu lieu et il a donné une majorité favorable à l'Allemagne dans les régions agricoles et une majorité favorable à la Pologne dans les districts industriels. Dans l'ensemble, il y avait une majorité favorable à la souveraineté allemande. La solution indiquée était d'attribuer à chacune de ces deux puissances les districts qui avaient voté respectivement pour l'une ou pour l'autre. Mais comment se ferait la délimitation? Question épineuse, que la commission inter-alliée siégeant en Pologne ne put résoudre du premier coup. Les délais inévitables donnèrent naissance à une dangereuse agitation dans les régions contestées. Il se produisit des conflits entre les sujets des deux nationalités. Une insurrection dirigée par un chef nommé Korfanty éclata dans la Silésie supérieure et prit possession du territoire réclamé par les Alle-

mands. Le gouvernement de Berlin prétendit qu'il avait le droit d'envoyer des troupes pour réprimer ce mouvement. Mais la France s'y opposa énergiquement, affirmant avec raison que le maintien de l'ordre en Silésie devait se faire par les troupes alliées seulement. Effectivement celles-ci se mirent en frais de mettre les insurgés à la raison et de faire respecter le *statu quo* en attendant la solution poursuivie relativement au partage du territoire.

Une dépêche récente de la presse associée expose très clairement la situation. " Le problème silésien, dit-elle, provient des différentes interprétations faites par les Alliés, l'Allemagne et la Pologne, du résultat du plébiscite. La première rédaction du traité avec l'Allemagne donnait la Haute-Silésie à la Pologne sans condition. Mais à la suite de vigoureuses protestations de l'Allemagne, appuyées à la conférence de la paix par M. Lloyd George, il fut décidé d'appliquer le principe de la " self-determination " ou d'organiser un plébiscite silésien sous la surveillance d'une commission où seraient représentés la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et les Etats-Unis. Les Etats-Unis ne furent pas représentés parce qu'ils ne ratifièrent jamais le traité. La commission reçut ordre de prendre un scrutin par district et reçut le pouvoir de tirer une frontière entre l'Allemagne et la Pologne en prenant le vote pour base mais en tenant compte, d'après les propres mots du traité " des désirs des habitants tels qu'exprimés par le scrutin, par la géographie et par les conditions économiques de la région ". Tout le problème pivote sur les mots " conditions géographiques et économiques ". Le scrutin donna 704,510 voix en faveur de l'Allemagne, et 471,523 voix en faveur de la Pologne. Les districts agricoles votèrent en grande partie pour l'Allemagne, les districts miniers et manufacturiers donnèrent une majorité pour la Pologne. Les Polonais interprétèrent le plébiscite comme signifiant qu'ils

recevraient tout le pays situé à l'est de l'Oder. L'Allemagne demande toute la Haute-Silésie. La commission, qui en vertu du traité pouvait trancher le problème par un vote majoritaire, ne put prendre de décision. Le commissaire français tirait la ligne de frontière sur l'Oder, donnant à la Pologne tout le district minier qui compte 903 districts dont 673 votèrent en faveur de la Pologne et 230 en faveur de l'Allemagne et donnant à l'Allemagne 526 districts dont 503 votèrent en faveur de l'Allemagne et 23 en faveur de la Pologne. Les Anglais sont prêts à donner à la Pologne une petite partie du district minier où les Polonais sont en majorité. Le commissaire italien donne à la Pologne moins que les Français mais plus que les Anglais. La question est compliquée par l'insurrection polonaise dans le territoire contesté. Le président du conseil Briand insiste avec la plus grande fermeté sur la justice de l'opinion française. Il affirme que c'est une question entre dix-huit à vingt financiers cosmopolites d'un côté et la masse des travailleurs de l'autre."

Devant l'impuissance de la commission inter-alliée à trancher la question, le premier ministre français a proposé l'envoi d'une mission composée d'experts, chargée d'aller prendre sur les lieux tous les renseignements nécessaires, afin de découvrir le mode de partage le plus judicieux et le plus juste. En même temps, il déclarait opportun d'expédier en Silésie des renforts pour le maintien de l'ordre et annonçait qu'une division française pouvait partir au premier signal. Mais le gouvernement anglais fit à ces propositions une réponse défavorable. M. Lloyd George n'agréait pas l'idée d'une mission d'experts, ni l'expédition de renforts. Et il opinait plutôt pour la réunion du conseil suprême des Alliés dans le but de prendre sans retard une décision finale. Comme d'habitude les aigres commentaires des journaux aggravèrent la dissidence. Après plusieurs jours de tension,

MM. Briand et Lloyd George s'entendirent pour une séance du conseil suprême au commencement d'août. Il ne serait pas envoyé d'experts. Mais la Grande-Bretagne s'unirait à la France pour demander à l'Allemagne le libre passage des renforts destinés à la Silésie. Le conseil suprême composé des représentants des gouvernements français, anglais et italiens, s'est réuni à Paris le 8 août. Et après deux ou trois jours de discussions, il a décidé de déférer la solution de la difficulté à la *Ligue des nations.* On demandera à celle-ci de tracer la frontière nouvelle entre la Pologne et l'Allemagne en Silésie. MM. Lloyd George et Briand sont tombés d'accord sur cette décision. " En déférant toute la question à la *Ligue des nations,* dit une dépêche, le conseil suprême a prié le conseil de la ligue de considérer cette affaire comme très pressante et de présenter son rapport dans le plus bref délai." Cette solution a éclairci l'horizon diplomatique, et ce n'était pas sans besoin.

* * *

Si la question silésienne cause de l'ennui aux Alliés, celles des réparations et des paiements exigés de l'Allemagne semble entrée dans une phase plus satisfaisante. Le vingt juillet la commission des réparations annonçait que le gouvernement germanique venait de payer son trente-unième million de marks-or en monnaie européenne sur le compte des billets de trois mois donnés à la fin de mai en règlement du milliard de marks-or payable avant le 1er juin. D'après une dépêche de la presse associée, en comprenant la remise de 31,000,000 marks payés aujourd'hui, l'Allemagne a maintenant racheté 114,949,000 marks, ce qui fait un total de 275, 376,000 de marks payés sur le compte d'un milliard de marks. Le gouvernement allemand a informé la commission des ré-

parations qu'il est prêt à remettre immédiatement quarante-un millions de marks en monnaie européenne ce qui portera le total payé en espèces et en monnaie à plus de 310,000,000 de marks.

Ce qui n'est pas aussi satisfaisant c'est la manière dont sont conduites les procédures pénales contre les Allemands accusés d'avoir commis des attentats criminels pendant la guerre. Le procès du général Stenger, qui aurait donné ordre à ses troupes de massacrer les prisonniers français faits dans une bataille, s'est terminé par un acquittement que les délégués de la France auprès du tribunal de Leipzig déclarent inique et scandaleux. Ceci aurait pour résultat d'induire le gouvernement Briand à demander que l'on revienne au plan originaire en vertu duquel les accusés allemands devraient comparaître devant des tribunaux alliés. Est-ce que cela serait beaucoup plus juste et plus satisfaisant ?

Le fait est que toutes ces procédures vindictives d'après-guerre nous paraissent et nous ont toujours parues mal avisées. Où en est, par exemple, le fameux procès du kaiser, dont on a tant parlé ? L'autre jour un sénateur français interpellait M. Briand à ce propos. Il demandait quelles mesures le gouvernement avait l'intention de prendre relativement au procès que devait subir Guillaume Hohenzollern pour ses crimes contre l'humanité. " Le sénat va sans doute juger, a répondu le premier ministre, que deux ans après l'armistice nous ne pouvons relier la cause de Guillaume II avec celle des autres qui sont jugées à Leipzig sans quelque légère inconvenance. " Il paraît qu'on remarquait une nuance de sarcasme dans la voix de M. Briand lorsqu'il prononça ces paroles.

Nos lecteurs se rappellent peut-être que nous avons toujours jugé intempestifs les articles du traité relatifs aux procès d'après-guerre, spécialement à celui de Guillaume.

Nous avons été heureux de trouver dans le dernier numéro des *Etudes* un article d'Yves de la Brière qui confirme cette manière de voir. Nous ne pouvons résister au plaisir de le citer. " Les négociateurs du traité de Versailles, écrit l'imminent collaborateur des *Etudes,* crurent pouvoir surmonter tous les obstacles à la fois, et, par l'ampleur de leur programme de sanction pour la revanche du droit violé, semblèrent oublier cette maxime de l'antique sagesse que le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. L'article 227 annonce que Guillaume II comparaîtrait devant un tribunal de cinq juges désignés respectivement par chacune des cinq principales puissances alliées et associées " pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités". Les articles 228-230 proclamèrent le droit des puissances alliées et associées à traduire devant leurs propres tribunaux militaires tous les ressortissants de l'empire allemand " accusés d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre ". L'Allemagne devrait accorder l'extradition de chacune des personnes que les vainqueurs jugeraient opportun de mettre en jugement. Les listes transmises désignèrent un total de huit cent vingt-six prévenus, dont presque tous les princes, hommes d'Etat, maréchaux, généraux, amiraux les plus connus de l'Empire allemand. Ce n'était peut-être pas objectivement injuste. Mais si l'on avait eu pour intention formelle de rendre impraticable le régime des sanctions du droit des gens, c'est exactement de la sorte qu'il aurait fallu procéder. Le résultat fut lamentable et humiliant. Les vainqueurs de la grande guerre ont été cruellement bafoués, après avoir annoncé avec fracas un solennel verdict de justice internationale. Ils n'ont pu obtenir des Pays-Bas l'extradition de Guillaume II. Ils n'ont pu obtenir de l'Allemagne l'extradition d'aucun autre des personnages publiquement accusés. Ils ont fini par dresser eux-mêmes une liste, beaucoup plus

réduite, d'individualités subalternes, prévenues de crimes de droit commun, surtout à l'égard des prisonniers de guerre. Les accusés seraient traduits devant la cour allemande de Leipzig qui les jugerait selon les lois allemandes, l'Entente réservant toutefois la liberté de ses décisions ultérieures si la répression pénale ne semblait pas sérieuse. De fait, elle paraît dérisoire, et à mesure que le temps passe, à mesure que la situation internationale se modifie, on s'attend de moins en moins, dans le monde politique européen, à voir les Alliés aboutir désormais à la punition effective des coupables. Cette déconvenue ressemble à une faillite." On nous pardonnera d'avoir cédé à la tentation de reproduire *in-extenso* une expression d'opinion si parfaitement conforme à la nôtre.

* * *

Les dernières semaines de juillet et les premiers jours d'août ont été marqués par un événement politique bien important pour nous. Je veux parler de la conférence impériale tenue à Londres, à laquelle notre premier ministre assistait, de même que les autres représentants des Dominions autonomes. Des questions graves y ont été discutées. Les principales ont été celles du traité anglo-japonais, du désarmement, des problèmes du Pacifique, de la défense navale, etc. La conférence s'est ouverte le 20 juillet. M. Lloyd George présidait et il a prononcé un discours, qui, semble-t-il, a produit une vive impression. Il a parlé des relations anglo-japonaises et il a fait observer que la position des Etats-Unis devait être un facteur important dans cette question. Il a déclaré que la coopération amicale avec les Etats-Unis devait être un principe cardinal et que la Grande-Bretagne désirait travailler de concert avec la grande république dans toutes les parties du monde. Il a prononcé à ce sujet des paroles

significatives. " Comme elle, a-t-il dit, nous voulons la stabilité et la paix sur la base de la liberté et de la justice. Comme elle, nous désirons éviter la croissance des armements, soit dans le Pacifique soit ailleurs, et nous nous réjouissons de ce que l'opinion américaine montre un tel empressement dans cette direction en ce moment. Nous sommes prêts à discuter avec les diplomates américains toute proposition pour la limitation des armements qu'ils pourraient faire et nous pouvons promettre qu'aucune ouverture de cette nature ne trouvera un manque de bon vouloir de notre part. "

Commentant ces paroles, le correspondant spécial de la presse canadienne, M. Grattan O'Leary, a fait ces observations : " Ce passage du discours du premier ministre, eu égard aux différents courants d'opinions qui se sont donnés libre cours durant les quelques derniers jours, peut bien être considéré comme le premier pas vers une conférence de l'empire britannique, du Japon et des Etats-Unis, pour discuter les armements en général et les problèmes du Pacifique en particulier. C'est une attitude qui sera presque certainement approuvée par le premier ministre Smuts et le premier ministre Meighen et, pourvu que Washington n'y fasse pas obstacle, il est fort probable que cette conférence deviendra l'un des gros événements de la scène du monde politique dans un avenir rapproché. "

Un autre passage intéressant du discours de M. Lloyd George a été celui où il a fait allusion aux relations des Dominions avec le gouvernement impérial. Nous croyons utile de le citer textuellement : " Le gouvernement britannique a été soupçonné en quelques milieux de nourrir des desseins contre cette réunion comme conférence. Messieurs, nous ne sommes pas du tout mécontents. L'empire britannique progresse de façon très satisfaisante au point de vue constitutionnel. La communication directe entre les premiers ministres établie

durant la guerre a, je crois, abouti à de bons résultats et nous avons tâché de vous tenir entièrement au courant de tous les développements importants dans les affaires étrangères. Un autre changement qui a eu lieu depuis la guerre est la décision du gouvernement canadien d'avoir un ministre à lui à Washington, développement très important. Nous avons bienveillamment coopéré en cela et nous verrons d'un bon oeil un collègue canadien à Washington aussitôt que la nomination aura été faite. Nous serons heureux de recevoir les suggestions que vous pourriez faire sur les méthodes dont les affaires des Dominions à Londres, en autant qu'elles passent par nos mains, peuvent être traitées avec une plus grande dignité et efficacité. Nous recevrons également bien toute suggestion que vous pourriez faire pour vous associer plus clairement avec la direction des relations étrangères. Sur toutes les questions d'intérêt commun, nous voulons savoir votre opinion et nous voulons vous dire la nôtre. "

Dans sa péroraison, M. Lloyd George a encore insisté sur le status des Dominions. " Les Dominions britanniques sont devenus de vraies nations, dit-il, et se tiennent maintenant à côté du Royaume-Uni comme d'égaux partenaires dans les dignités et les responsabilités du *commonwealth* britannique. S'il est des raisons pour lesquelles ce status peut être rendu encore plus clair à leurs propres communautés, et au monde en général, nous serons heureux qu'on les expose à cette conférence. " Il n'est pas hors de propos de faire observer que toutes ces déclarations ne valent que ce que peuvent valoir les faits qui leur servent de corollaire.

Dès l'une des premières séances, M. Meighen a exposé très clairement la manière de voir du gouvernement canadien au sujet de sa représentation à Washington. Subséquemment, le premier ministre de l'Afrique du Sud, le général Smuts, a aussi prononcé un important discours. Voici, d'après le cor-

respondant de la presse canadienne, un résumé de ses paroles: "Il a déclaré que l'empire britannique doit chercher la paix pour lui et pour le monde en général, Il a dit aussi que la plus fatale méprise que l'empire pourrait faire serait d'entreprendre une course aux armements contre les Etats-Unis que les Dominions regardent comme leur aîné. Il n'a pas préconisé cependant une véritable alliance avec les Etats-Unis, car l'empire, sorti plus fort que jamais de la dernière guerre, doit viser à rester ou à devenir ami avec tous les peuples. Le général Smuts est d'opinion que ce sont les problèmes du Pacifique qui vont préoccuper le monde d'ici 1970. L'empire y est vitalement intéressé. L'Europe, l'Asie et l'Amérique se rencontrent en Extrême-Orient et c'est là que se joueront les destinées du monde la prochaine fois, suivant le premier ministre sud-africain."

A une séance ultérieure lord Curzon, le ministre des affaires étrangères, a fait devant la conférence un long exposé de la politique suivie par la Grande-Bretagne depuis la fin de la guerre. Il n'en pas été publié de compte rendu, vu la nature des questions traitées. Les premiers ministres des Dominions ont posé plusieurs questions. En somme la déclaration a paru satisfaisante. Mais on a fait remarquer, avec raison, " qu'une simple explication de politique étrangère aux Dominions est loin de vouloir dire qu'ils ont une voix ou de l'influence dans la direction ou l'exécution de cette politique elle-même ". Le discours de lord Curzon, en vérité, est considéré comme mettant en relief la difficulté de donner un effet pratique à la revendication des Dominions relative aux affaires étrangères.

L'exposé de lord Curzon a donné lieu à un discours très important du premier ministre canadien. M. Meighen semble avoir condensé sa pensée d'une manière très claire et très précise. Il a fait une revue de la déclaration du ministre des

affaires étrangères sur la politique mondiale de la Grande-Bretagne et il a posé quatre principes, quatre " points cardinaux ", qui, suivant lui, sont essentiels au status des Dominions. Voici une analyse de ces quatre points : " premièrement, que sur toutes les questions de politique étrangère qui concernent plus directement le gouvernement britannique, comme les questions de Palestine, de Mésopotamie et du Proche-Orient, les gouvernements des Dominions soient entièrement et constamment tenus au courant ; — deuxièmement, que sur toutes les questions de politique étrangère affectant l'empire en général les gouvernements des Dominions soient consultés ; — troisièmement, que le gouvernement britannique ne signe aucun traité ou alliances spéciales sans consultation et sans l'avis des Dominions et que tous ces traités, même signés, soient sujets à l'approbation des parlements des Dominions ; — quatrièmement, que sur toutes les questions s'élevant entre les Etats-Unis et le Canada, l'avis du gouvernement du Dominion soit accepté comme final. " Il semblerait que le discours de M. Meighen et son exposé de principes aient créé une émotion considérable dans la conférence. M. Lloyd George a parlé longuement sur le même sujet. Le débat est resté sans conclusion.

La question de l'alliance anglo-japonaise a ensuite occupé la conférence. C'était l'une des plus épineuses. Les premiers ministres ont entendu d'abord un exposé de lord Curzon, puis un discours de M. Balfour. M. Meighen a ensuite pris la parole. Il a fortement insisté pour que le traité avec le Japon ne soit pas renouvelé. Il a demandé qu'au moins le renouvellement soit ajourné afin de permettre aux premiers ministres du Canada et de l'Australie de consulter leurs collègues. Il a représenté, entre autres choses, que les raisons nécessitant l'adoption du traité en 1911 n'existent plus, que le renouvellement serait considéré comme un défi aux Etats-

Unis, et enfin que la formation d'une alliance spéciale est contraire à l'esprit de l'époque, au désarmement et à la paix. Le général Smuts a appuyé M. Meighen. M. Hughes, le premier ministre australien, a défendu, d'autre part, l'opinion contraire. La discussion sur ce sujet a duré plusieurs jours, jusqu'à ce que le chancelier britannique, lord Birkenhead, ait signalé le fait qu'il était nécessaire de donner avis de la dénonciation du traité douze mois d'avance. Cet avis n'ayant pas été donné en temps opportun, il s'ensuit que le traité se trouve renouvelé automatiquement pour un an. Si cela eût été connu plus tôt, bien des paroles inutiles et une grande perte de temps eussent été épargnées.

Par contre, les premiers ministres coloniaux semblent avoir gagné un point important en faisant décider la tenue d'une conférence entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, les Dominions britanniques du Pacifique, d'une part, et le Japon, de l'autre, en vue de régler les problèmes de l'Extrême-Orient et de favoriser le désarmement. Ainsi l'alliance va subsister une autre année, et, en attendant, on s'efforcera d'organiser une conférence sur le désarmement.

La question de la défense navale de l'empire a été prise en considération. Mais on a finalement décidé d'en ajourner l'étude jusqu'à la tenue de la conférence constitutionnelle, qui aura pour objet de définir et de préciser les relations et les responsabilités mutuelles des différentes parties de l'empire britannique. M. Meighen a fortement insisté pour cet ajournement. Son avis est que la situation internationale doit prendre une assiette moins instable avant que l'on s'occupe de cette question de défense.

On a aussi parlé durant la conférence des réparations dues par l'Allemagne et de leur répartition. On sait que l'empire britannique doit recevoir vingt-deux pour cent de ce que paiera l'Allemagne, et la France cinquante-cinq pour cent.

Le reste ira à la Belgique, à l'Italie et aux autres nations alliées. Mais quelle sera la répartition des vingt-deux pour cent parmi les différentes parties de l'empire? Il appert que la conférence a fixé à $300,000,000 la somme que le Canada recevra si l'Allemagne s'acquitte de ses obligations. Ce serait environ le huitième de notre dette publique. Toutefois il ne faut pas oublier qu'il y a quelque distance de la coupe aux lèvres.

La conférence s'est encore occupé de quelques autres questions, telles que la colonisation outre-mer, les transports par voie aérienne, l'amélioration de la radiocablographie et des autres moyens de communication inter-impériaux. La dernière séance a eu lieu le 5 août.

* * *

Pendant la conférence se sont produits deux incidents qui ont quelque peu détourné d'elle l'attention, quoique l'un d'eux ne fût pas sans relation avec ses travaux. Nous voulons parler de l'initiative prise par le président des Etats-Unis en faveur du désarmement et des pourparlers entamés par M. Lloyd George auprès des chefs irlandais pour en arriver à la pacification de l'Irlande, si possible. Nous avons vu qu'il avait été question de désarmement à la conférence. Subséquemment le ministre des affaires étrangères britannique, lord Curzon, eut une entrevue avec M. Harvey, l'ambassadeur américain à Londres, ainsi qu'avec l'ambassadeur japonais, pour les prier d'informer leurs gouvernements que le gouvernement du Royaume-Uni serait disposé à participer à un mouvement tendant à la limitation des armements. Quelques jours après, le président Harding a communiqué aux représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon son désir qu'une conférence soit tenue à Washington afin de discuter cette question de si vitale importance.

Cette nouvelle a été accueillie avec la plus grande faveur par le parlement et l'opinion en Angleterre. De son côté le gouvernement français a déclaré qu'il acceptait avec un vif plaisir et sans réserve l'invitation du président. On croit que M. Briand lui-même représentera la France dans la conférence projetée. L'Italie a aussi acquiescé immédiatement. Seul le Japon a paru hésiter, mais il a fini par accepter avec quelque réserve. On parle maintenant du 11 novembre prochain pour l'ouverture de cette conférence qui se tiendra vraisemblablement à Washington. On avait mentionné une conférence préliminaire qui aurait pu être tenue au Canada, mais on semble avoir renoncé à cette idée.

L'autre incident signalé plus haut a été la démarche tentée par le premier ministre britannique pour la pacification de l'Irlande. Le 26 juillet, sous l'inspiration du roi George V, qui était allé récemment ouvrir en personne la première session de la législature de l'Ulster en compagnie de la reine, M. Lloyd George a écrit à M. de Valera le président du sinn fein, et à sir James Craig, le premier ministre ulstérien,pour leur proposer une conférence conjointe où l'on discuterait toute la question irlandaise afin d'arriver à une solution satisfaisante du difficile problème. Cette proposition a été suivie de la mise en liberté de plusieurs chefs irlandais incarcérés, qui sont allés tenir conseil avec leur leader à Dublin pour décider quelle attitude il était opportun d'adopter. A ce moment, le général Smuts, le premier ministre sud-africain, s'est rendu de Londres à Dublin pour offrir ses conseils désintéressés et sympathiques aux chefs de l'Irlande. Le résultat de ces délibérations a été l'acceptation par M. de Valera de la conférence proposée. Le président du sinn fein s'est rendu à Londres avec plusieurs de ses lieutenants. Il a eu des entrevues longues et réitérées avec M. Lloyd George qui, d'un autre côté, en avait avec sir James Craig. Ces pourparlers ont

duré plusieurs jours, du 14 au 22 juillet. M. de Valera est ensuite retourné à Dublin, porteur des propositions faites par le premier ministre anglais. Il les a longuement discutées avec ses lieutenants. Puis il a convoqué le *Dail Eirean* pour le 16 août. Mais entre temps il a adressé à M. Lloyd George une réponse aux propositions de ce dernier. L'espace nous manque pour analyser les documents qui ont été rendus publics. Nous devons nous borner à dire que le gouvernement a offert à l'Irlande un gouvernement autonome, possédant juridiction sur ses finances, ses taxes, sa police, ses troupes, son service postal, son éducation, son agriculture, ses mines, ses forêts, son commerce, etc. Ces dispositions étaient accompagnées de certaines stipulations quant à la défense sur mer et sur terre, à la contribution à la dette et aux pensions et à la reconnaissance de la législature ulstérienne. M. de Valéra a répondu que le projet n'était pas acceptable parce qu'il violait le principe de la *self-determination* et qu'il laissait à la Grande-Bretagne un droit d'ingérence dans les affaires irlandaises. En somme, il a revendiqué l'indépendance complète.

Il y a évidemment un *dead lock* bien caractérisé entre les deux parties aux négociations. Cependant les dépêches continuent à afficher un optimisme quelque peu étonnant au sujet de l'imbroglio irlandais. La session du *Dail Eirean,* qui se tient pour la première fois publiquement et librement, excite un intérêt bien naturel. Suivant nous, il est impossible de croire que cette assemblée se montrera plus encline aux compromis que son chef. Et nous nous demandons comment on peut persister à se déclarer optimiste devant une situation aussi embrouillée. Nous aurons évidemment à revenir sur cette question dans notre prochaine chronique.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 18 août 1921.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ACADIE.—*Tome troisième*, par Edouard Richard, refondu, corrigé, annoté et publié par Henri d'Arles. — Chez Laflamme, à Québec, 1921.

Dans notre livraison d'octobre 1918, nous avons déjà raconté la genèse de la publication en trois tomes de cette *reconstitution d'un chapître perdu de l'histoire d'Amérique* qu'est l'ACADIE d'Edouard Richard et d'Henri d'Arles. Edouard Richard, qui fut archiviste à Paris, pour le compte du gouvernement du Canada, de 1897 à 1903, était lui-même un fils de l'Acadie. Il vint mourir, à Battleford, dans notre ouest canadien, en 1903. Patriote ardent et chercheur infatigable, il laissait, en manuscrit, une étude de l'histoire de son cher et glorieux pays d'origine. Dès 1895, le Père Drummond, des jésuites, avait publié une traduction de l'oeuvre de Richard : *Acadia*. Richard, faute de ressources sans doute, ne put mettre au jour une édition française de son travail. D'abord oublié quelque part, son manuscrit fut retrouvé, en 1913, " vierge de toute correction et annotation ". Il fut remis par M. Auguste Richard (du comité exécutif de l'Université de Montréal), cousin d'Edouard Richard,[1] à M. l'abbé Beaudé, cousin lui aussi des Richard, si favorablement connu dans le monde de nos lettres canadiennes sous le nom d'Henri d'Arles. Cet écrivain, consciencieux et délicat comme personne, a consacré huit longues années de labeur (1913-1921) à la publication du manuscrit original. Il l'a, suivant ses propres expressions, " entièrement refondu, corrigé, annoté, mis au point des recherches les plus récentes ", et complété enfin par des avant-propos et des appendices. Le premier tome parut en 1916, le deuxième en 1918, et le troisième vient de paraître en 1921. Les trois volumes donnent ensemble 1460 pages, grand format. C'est sûrement, tout de suite auprès de ceux de nos grands historiens, l'un des travaux d'histoire les plus considérables et les mieux faits, tant du point de vue de la tenue littéraire que de celui de la discussion historique, qui aient été publiés, chez nous, au Canada. Aucun de nos chercheurs et travailleurs intellectuels ne saurait désormais ne pas avoir les trois beaux volumes d'*Acadie* dans sa bibliothèque. Nos éducateurs, quels qu'ils soient,

---

[1] Nous avions écrit par erreur, dans la note à laquelle nous avons fait allusion (*Revue* d'octobre 1918), que M. Auguste Richard était le frère d'Edouard. C'était son cousin germain, tout comme l'abbé Beaudé lui-même.

pécheraient contre l'histoire et l'esprit de nos traditions, s'ils n'avaient à coeur de faire connaître ce puissant ouvrage, au moins succinctement, à ceux qu'ils ont mission d'orienter dans la voie des "élites" et des "compétences", ainsi qu'on dit aujourd'hui. Si banal que soit notre présent accusé de réception, nous voudrions le savoir se répercuter partout. *Acadie* est une oeuvre maîtresse qui devrait être connue de tous les Canadiens, et même de tous les Français, aussi bien que de tous les Acadiens. Nous le disons bien haut, parce que nous le croyons très sincèrement.

Nous n'ignorons pas que la publication d'*Acadie*, telle que l'a voulue Henri d'Arles, n'a pas plu à tout le monde. En discutant et en "redressant" le texte de son cousin, Henri d'Arles, dans ses nombreuses notes, est loin d'abonder toujours dans son sens. Il prend même le contre-pied exactement de la thèse fondamentale du manuscrit original, et, tandis que Richard soutient que la responsabilité formelle de la fameuse et cruelle " déportation " de 1755 appartient à Lawrence seul et à ses subalternes, Henri d'Arles affirme et démontre, de la manière la plus nette et la plus probante, que cette responsabilité retombe sur l'Angleterre elle-même, et sur le cabinet anglais, y compris le roi. On eût aimé, chez quelques-uns, que le texte original fut publié tel qu'il était, avec une revise seulement de la rédaction trop hâtive de l'auteur, Henri d'Arles se réservant, par ailleurs, de publier un autre travail où il eût exposé ses opinions à lui et ses idées. Et il faut bien convenir que cette façon de publier un texte en le combattant en sous-texte étonne et déconcerte de prime abord le lecteur. Mais il nous semble pourtant que le procédé adopté par Henri d'Arles, pour rendre hommage à la vérité telle qu'il la comprend, n'enlève rien au réel mérite de Richard. Que l'auteur du manuscrit se soit trompé, faute de posséder des renseignements plus complets, il n'en reste pas moins que son oeuvre est belle et grande. Dans l'un de ses appendices, Henri d'Arles s'en explique lui-même. " Richard, écrit-il,[2] était un esprit éminemment intuitif et par là il s'apparentait aux plus grands. Il avait le don de penser par lui-même, ce qui n'est pas si commun... Ce n'est pas qu'il ait découvert, que nous sachions, aucune source nouvelle d'information. Sa véritable supériorité consiste dans l'usage extraordinaire qu'il a fait de celles qui existaient déjà, dans sa discussion et son interprétation des textes, dans la pénétration avec laquelle il a mis à jour les fraudes, les erreurs, les omissions, les partis-

[2] Cf. Tome III d'*Acadie*, p. 499.

pris officiels de la plupart des historiens anglais, et spécialement les manoeuvres grossières de maître Thomas Akins et les perfides habiletés de Francis Parkman." Non, à qui sait lire — mais tant de gens jugent sans lire ! — le travail d'Henri d'Arles reste un bel hommage à celui d'Edouard Richard, et nous pensons qu'à tout prendre, pour la commodité des étudiants de l'avenir, Henri d'Arles avait de sérieuses raisons de "discuter" séance tenante et de "redresser" ce qui, d'après lui, devait l'être.

En définitive, si l'on veut savoir ce qu'il faut au juste penser de la "déportation" acadienne, et saisir dans son ensemble toute la leçon d'histoire qui se dégage des trois tomes d'*Acadie*, on n'a qu'à lire les deux conférences, qui condensent et résument tout le travail, sur la "déportation des Acadiens" et sur la "tragédie acadienne",[3] qu'Henri d'Arles publie en appendices à la fin de son troisième volume.

Nous n'aurions pas la conscience tranquille si nous ne disions pas amicalement et respectueusement à notre estimé confrère et ami, M. l'abbé Beaudé, qu'à notre modeste avis Henri d'Arles n'eut pas dû écrire les quatre dernières lignes de ses *novissima verba* en tête du dernier tome de son magnifique ouvrage. Cela soulage peut-être, mais dépare et ne fait guère de bien.

Ceci dit, nous offrons à l'auteur d'*Acadie* nos très sincères félicitations, et, avec lui, nous bénissons le ciel de nous avoir donné un Edouard Richard. Le noble et héroïque peuple acadien a raison d'être fier de lui, comme aussi de son érudit et élégant éditeur et correcteur. E.-J. A.

* * *

MELANGES HISTORIQUES de M. Benjamin Sulte (Vol. VII), par M. Gérard Malchelosse. — A Montréal, chez Ducharme, 1921.

C'est la suite d'une série de publications que notre ami Malchelosse a entrepris de nous donner des oeuvres "éparses" de l'infatigable chercheur qu'a été M. Sulte depuis soixante ans passés. En février et en août 1920, nous avions parlé, ici même, des volumes III, IV, V et VI. Nous voici au volume VII. — Tout le monde connait M. Sulte et sa manière. Nous nous étions permis d'écrire dans le temps que, "s'il a le souci de se renseigner aux sources et de se documenter comme personne", notre vieil érudit "écrit un peu trop à la brasse, sans préoccupations ou recherches de style, comme cela lui vient". En nous lisant, il nous écrivit :

---

[3] Cf. Tome III d'*Acadie*, pp. 503 et 523.

" Bon! car il est bon votre article! Vous me peignez tel que je suis. Si les *Mélanges* font un cycle, même un carré, ma foi, j'en ris. La vérité que je poursuis triomphera! L'habit? Bernique!" Que pouvez-vous contre une pareille bonne humeur?—Cette fois, pas plus que pour les précédents volumes, l'éditeur ne s'est guère mis en frais d'établir un ordre quelconque entre les *études* qu'il nous présente. Serait-ce d'ailleurs possible ? Mais, comme toujours, c'est du Sulte bien vivant. C'est dire que c'est aussi instructif que pittoresque et intéressant. Nous avons d'abord une note sur le Mississipi en 1362 (enfoncé le Colomb de 1492!), puis l'épisode de l'île de Sable et enfin le *martyrologe* des victimes des Iroquois au Canada de 1640 à 1665. Viennent après: l'histoire du sucre d'érable, celle du marquis de Miscou, celle de la famille et de la rivière Gatineau et enfin celle de Pierre Ducalvet. En dernières pages: des renseignements sur le Dr Badelart et le mal de la baie Saint-Paul (tout-à-fait typiques), sur Duberger et le plan en relief de Québec, et, pour terminer (en anglais) sur les *Relations* des jésuites. Vous voyez qu'il y en a pour tous les goûts ! Nous renonçons à apprécier autrement cette riche mine de faits d'histoire que nous devons à M. Sulte et à son compilateur M. Malchelosse. Nous ne disons qu'un mot: Il faut lire cela!

A propos du *martyrologe* de 1640 à 1665 — où figure noblement notre fameux Dollard en 1660 — qu'on nous permette une remarque de portée générale. Il nous venait à l'esprit, en le parcourant, que si nous voulons faire des fêtes nationales de tous les anniversaires de nos héros de cet âge d'or ou de sang, ainsi qu'on le demandait à peu près lors de la manifestation de mai dernier à la " coulée de Jean Grou ", nous n'aurons pas assez de jours dans une année pour y suffire! Sans doute, il est toujours louable et utile d'honorer la mémoire de ceux qui furent grands dans le passé afin d'instruire et d'édifier l'avenir. Il faut tout de même y mettre quelque mesure. Nous aimons bien que notre jeunesse fête Dollard, dans le beau geste de qui se résume tout notre âge héroïque, ainsi que l'expliquait éloquemment le Père Dugré, à Notre-Dame, le printemps dernier. Nous saluons avec respect les " pèlerinages historiques " à Carillon, à Ticondéraga, à la coulée de Jean Grou... ou à Cataracoui. Honni soit qui mal y pense! Mais, de grâce, gardons notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste, qui a pour elle la tradition, le vogue populaire et la sanction de l'Eglise. Ne la noyons pas dans un torrent de célébrations, si légitimes soient-elles, que nous pourrions multiplier à l'infini! Demandez à notre vieux et respecté Benjamin Sulte ce qu'il en pense. Pour notre part, nous serions curieux de le savoir? E.-J. A.

LA VIE CATHOLIQUE (première série), par M. l'abbé Sertillanges, membre de l'Institut de France, vol. in-16, — Chez Lecoffre (90, rue Bonaparte), Paris.

M. l'abbé Sertillanges, après avoir décrit *l'Eglise*, sa nécessité et ses caractères, en deux volumes dont on se souvient, nous donne une suite d'études consacrées aux développements de la *Vie catholique* dans tous les domaines de notre action humaine. Sujet immense, que ces 300 pages n'ont pas la prétention d'épuiser, qui sera complété, nous annonce-t-on, par une deuxième série, mais qui déjà fouille l'homme, le place tour à tour dans le fini et l'infini, le visible et l'invisible, et, à tout instant, introduit dans cette énigme les clartés de la pensée chrétienne. Ce livre est vraiment le livre des heures qui nous appellent chaque jour, pour "la vie de prière" ou "la vie professionnelle", "la vie de travail" ou "la "la vie de délassement", "la vie familiale" ou "la vie civique", "la vie pauvre" ou "la vie opulente, sacrifiée, passionnée, apostolique, charitable", "la petite vie quotidienne"...

* * *

LA VERTU DE FORCE, *Carême* de 1920, à Notre-Dame de Paris, par le Père Janvier, des Dominicains. — Chez Lethielleux (10, rue Cassette), à Paris.

Le Père Janvier publiait l'hiver dernier le dix-huitième volume de ses conférences, celles qu'il a données avec un si complet succès pendant le carême 1920 dans la chaire de Notre-Dame. Elles sont consacrées à la *Vertu de Force*. On les trouvera dignes de leurs devancières par l'ampleur et la sûreté de la doctrine, par la belle ordonnance des sujets traités, par la richesse de leur enseignement, par la majesté simple et saisissante du style. Après une étude générale de la vertu de force, les cinq autres conférences de la station quadragésimale sont consacrées à l'examen des sujets suivants : le martyre ; l'usage de la force dans l'ordinaire de la vie ; la magnanimité : la magnificence ; la persévérance. Les instructions de la retraite sont consacrées à l'étude de quelques vices opposés soit à la force, soit aux vertus qui en dépendent : l'audace ; la faiblesse causée par la crainte désordonnée ; l'ambition ; la vaine gloire. Dans son sermon du vendredi-saint, le Père Janvier a montré en Jésus-Christ le roi des martyrs, et, dans son allocution à la messe de communion du jour de Pâques, il a rappelé comment et pourquoi l'Eucharistie est *le pain des forts*.

Il n'est point inutile d'ajouter que chacune des conférences est accompagnée de notes fort abondantes et d'une nature très riche où sont expliquées avec sobriété et précision un certain nombre de difficultés qui n'ont pu être abordées en détail dans les discours parlés. Enfin un index bibliographique non seulement témoigne de l'importante documentation du conférencier de Notre-Dame, mais aussi facilite la tâche de qui désire reprendre avec lui l'étude d'un grave sujet. Relevons cet hommage de *Franc* dans *la Croix*:

"Nos lecteurs se souviennent qu'au cours de la dernière station quadragésimale le célèbre conférencier traita de la vertu de force. Comme la force est incontestablement la qualité maîtresse de son éloquence, on peut considérer ce volume comme le plus représentatif de l'écrivain. A l'heure présente, plus que jamais, dans le grand conflit qui agite le monde où les masses sont en si grand nombre entraînées vers l'abîme de l'anarchie intellectuelle et morale, ce n'est pas sans un déploiement de force personnelle que les individus et les familles peuvent se maintenir dans la voie du devoir. Par suite, ce volume acquiert une saisissante actualité."

* * *

ESSAI DE SOCIOLOGIE, par M. Charles de Ponthières (2 vols). — Chez Lethielleux, à Paris.

Le livre de M. de Ponthière, ancien batonnier, est l'oeuvre d'un grand démocrate. Il est aussi celle d'un homme courageux. Le simple examen de la table des matières convaincra le lecteur de la richesse des idées que le livre contient. Plus d'un chapitre ouvrira des aperçus particulièrement intéressants sur des questions brûlantes. — Sans vouloir prétendre en une courte notice résumer les idées contenues dans cet excellent traité en deux volumes, que l'auteur baptise du nom trop modeste d'*essai*, disons que, parmi les questions qui sont traitées de main de maître, nous mettons à part celles qui se rapportent au rôle de la charité et du christianisme dans l'arène des forces économiques. Mais surtout épinglons celles de M. de Ponthière sur l'actionnariât et la personnification civile des sociétés non commerciales ou d'agrément. M. de Ponthière est l'auteur du projet de loi sur l'actionnariât ouvrier, déposé en août 1913, et c'est grâce à lui que le parlement belge a été saisi tout récemment d'un autre projet de loi sur la personnification des sociétés dont nous venons de parler. — L'auteur ne s'est pas tenu dans les chemins battus et piétinés par les timorés et les aveugles qui trouvent que

tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. M. de Ponthière a l'esprit clairvoyant et il a compris que la démocratie, qui préconise la formation préalable à l'action et qui couronne celle-ci par la responsabilité, pouvait seule sauver le monde. Les idées qu'il développe ont déjà fait l'objet d'études très anciennes et sa codification actuelle ne leur donne que plus de valeur, car elles ont résisté à l'expérience que l'auteur a acquise des choses. Elles ont maintenant le brevet de la maturité.

* * *

LE MYSTERE DE L'EGLISE, par le Père Clérissac, o. p., — Chez Téqui, à Paris.

Le mystère de l'Eglise est une oeuvre posthume. Elle est publiée par les soins de Jacques Maritain, le célèbre converti et professeur de philosophie scolastique à l'Institut catholique de Paris, qui fut lui-même le fils spirituel de l'auteur. Le Père Clérissac a peu publié. Je me souviens d'un *De saint Paul à Jésus-Christ,* qui est bien l'un des plus beaux livres qu'on ait écrit sur saint Paul, un de ceux qui vous font pénétrer le plus fortement, le plus lumineusement, dans l'âme de l'apôtre. Et depuis, sauf quelques pages de revues, il n'a plus guère fait parler de lui. Ce que nous donne maintenant la piété filiale de M. Maritain est d'une beauté incomparable. Ce n'est pas un traité de l'Eglise. Ce sont comme des chapîtres détachés, des méditations, des contemplations plutôt, écrites dans une langue d'une vigueur étonnante. L'Eglise dans la pensée de Dieu; le Christ dans l'Eglise et l'Eglise dans le Christ (tout le mystère de l'Eglise gît dans l'équation et la convertibilité de ces deux termes, le Christ et l'Eglise) ; la personnalité de l'Eglise; la vie hiérarchique (ou sacerdotale) de l'Eglise; le don de prophétie dans l'Eglise; l'Eglise thébaïde et cité; la mission et l'esprit; la maternité et la suzeraineté de l'Eglise; les fêtes du mystère de l'Eglise; autant de sujets sur lesquels il n'est pas possible de verser, en quelques pages, en quelques mots parfois, plus de lumière et tout ensemble de chaleur brûlante. M. Maritain en est enthousiaste. Et ce n'est pas l'enthousiasme seulement du fils spirituel. C'est l'enthousiasme de l'homme de goût et du grand serviteur de l'Eglise qu'il est dans sa chaire de philosophie. Personne ne poursuivra cette lecture le coeur froid. — En appendice, le schéma *De Ecclesia* proposé au concile du Vatican, texte et traduction.

* * *

Comment ils nous jugent

IMPRESSIONS DES MEMBRES DE LA "MISSION" FAYOLLE

AINSI qu'il fallait s'y attendre, nos visiteurs de la "mission" Fayolle, dont nous racontions le passage à Montréal dans notre dernière livraison,[1] n'ont pas manqué, une fois revenus chez eux, dans leur beau pays, de communiquer au public leurs impressions. Dans l'ensemble, elles nous sont favorables. Il y a sans doute des clairs et des ombres, et aussi des nuances, dans le tableau. Mais, en somme, nous avons lieu d'être satisfaits. Nos cousins de France ont trouvé que nous avions bonne mine.

Quand le fameux train-exposition français s'est inauguré, en septembre dernier, à Montréal, nous sommes allé, avec un ami, le visiter. L'installation n'était pas encore complète et nous avons été un peu déçus. Que de jolies choses pourtant nous avons pu admirer et comme ces produits français, venus de France, nous ont paru avoir du fini et du chic ! L'affabilité et la courtoisie du personnel des préposés nous a aussi charmés, à une exception près. On éprouvait être en présence de messieurs qui connaissaient leur affaire et savaient être gentils sans contrainte. Un seul nous a donné sur les nerfs. A notre entrée dans le wagon, il causait avec un journaliste canadien. La ceinture violette de notre confrère — un chanoine — lui fit, croyons-nous, élever le ton, et, à notre avis du moins, ce ne fut pas à son avantage. La suffisance de ce poseur — "Pour moi, il n'y a que l'art, monsieur ! A part l'art, il n'y a rien !" — faisait vraiment une pénible impression. Heureusement, c'était là une exception. Ses col-

[1] Cf. *Revue canadienne* d'août-septembre 1921.

lègues furent tous au contraire des plus aimables et des plus engageants.

De même, l'ensemble des témoignages que nous ont rendus, dans leurs divers écrits, les membres de la " mission " Fayolle est pour nous fort honorable et agréable à lire. Nos journaux nous donnent, depuis trois semaines, des extraits des plus intéressants, où notre fierté nationale trouve largement son compte. Nos lecteurs estimeront sans doute qu'il nous convient d'en garder dans nos pages quelques souvenirs.

Trois de ces témoignages, entre autres, ont retenu notre attention,et ce sont ceux du professeur Strowski, de Mgr Landrieux et du maréchal Fayolle lui-même.

* * *

M. Strowski, professeur à la Sorbonne, est celui des trois qui a nuancé davantage son appréciation. Il a écrit pas moins de deux articles sur le voyage de la " mission " Fayolle au Canada, l'un dans la *Renaissance* et l'autre dans le *Temps*. N'ayant pas le premier sous les yeux,arrêtons-nous au second.

Le distingué professeur débute par une sorte de confession. Il connaissait bien peu notre pays, écrit-il, avant de le visiter. Il imaginait que le Canada français " était un pays un peu primitif, pauvre, trop préoccupé de lutter contre un climat rude, contre des conditions de vie difficiles, contre un état de civilisation peu avancé ". Mais, en nous visitant, il a modifié sa manière de voir. Ecoutez-le :

Montréal, Québec sont des villes admirables, plus civilisées peut-être que Lyon et Poitiers, leurs équivalentes françaises. La campagne respire partout l'aisance. Les jolies maisons de bois, d'un goût simple et élégant, qu'habitent les cultivateurs, ne ressemblent en rien à nos maisons de paysans. Le confort y est poussé très loin. Il faut aller dans les pays où nous conduit l'auteur de *Maria Chapdelaine* pour retrouver une existence

primitive et rustique. Partout aussi des universités importantes, des centres d'instruction, des livres et le goût, non de la haute culture peut-être, mais tout de même de la vie intellectuelle... On parle bien le français et l'on pense bien au Canada français. L'esprit politique y court les rues. L'habitude des discussions au parlement, la grandeur des intérêts que le Canada entier a eu à débattre et de ceux où s'agitait la vie même du Canada français a donné aux Canadiens français une intelligence réaliste en même temps qu'étendue. On écrit aussi fort louablement, moins bien qu'on ne parle, mais beaucoup mieux que ne le laisserait supposer la pauvreté de la littérature. Enfin on aime la France! On l'aime passionnément! On veut être, suivant une expression que j'ai souvent entendue là-bas, " à la page ". Et, avec tout cela, on néglige ce qui serait la meilleure façon d'être " à la page ". On ne recourt pas (dans tous les sens du mot) à la vieille jeune mère, qui pourtant ne cesse de tendre les bras.

Vous avez vu poindre, dans la dernière ligne de notre citation, le sérieux reproche que M. le professeur estime devoir nous faire: nous ne recourons pas assez " à *la vieille jeune mère* qui pourtant ne cesse de nous tendre les bras"! Dans sa course au Canada, ou même auparavant, M. Strowski n'a pas eu le loisir, évidemment, de lire certaines pages de notre histoire et encore des plus considérables. Nous est avis que la France, *notre jeune vieille mère,* a été lente à nous tendre les bras, de 1760 à 1860, par exemple, et même jusqu'à l'an de grâce 1921. Et puis, sommes-nous si peu " à la page " que le pense M. le professeur? En tout cas, il veut bien admettre que notre " abstention " avait ses raisons d'être. Mais, tout de suite, il nous donne un grave avertissement :

S'ils (les Canadiens français) ne reviennent pas à la source, ils cesseront de se développer, ils ne vivront plus. Ni la haute activité industrielle, ni la forte originalité littéraire ou scientifique, ni la puissance artistique, ni la haute vie politique, ni même la haute vie religieuse — quoi qu'ils en pensent — ne se trouvent plus chez eux qu'à l'état de très rare exception, qu'ils permettent à un de leurs plus fidèles amis de le leur dire. Ils ont vu, à la tête de la mission, à côté du maréchal Fayolle, l'évêque de Dijon

et Albert Besnard, sans parler des autres. Ils les ont entendus, et je suis certain qu'après cela les plus clairvoyants d'entre eux seront restés de mon avis.

Au risque de passer pour peu clairvoyant, nous ne croyons pas devoir accepter, pour notre part, sans quelque réserve, les conseils de M. Strowski. Nous avons eu l'avantage de séjourner autrefois à l'Institut catholique de Paris. Nous admettons volontiers que plusieurs jeunes hommes de France ne sont pas, comme l'écrit M. le professeur, " de médiocres modèles à imiter et à égaler ". Mais il y en a d'autres, même en Sorbonne, dont les théories et l'esprit ne nous disent rien qui vaille, pour parler net. Il vaut peut-être mieux n'être pas " à la page " que de l'être d'une certaine façon. L'activité industrielle, l'originalité littéraire, la puissance artistique, la haute vie politique et même la haute vie religieuse, nous affirme M. Strowski, ne se trouvent plus chez nous ! Ce serait à voir! Pour l'industrie, les lettres et les arts, nous suivons de loin, sans doute, les maîtres de Paris, comme tant d'autres le font en France d'ailleurs. Nous ne désespérons pas cependant d'arriver à mieux en volant de nos propres ailes, tout en profitant, comme tout le monde, mais avec plus d'attention et d'affection que d'autres, cela va de soi, des brises qui viennent de France. Quant à la haute vie politique, il nous paraît que M. Laurier eût fait bonne figure même à côté des Bourgeoys et des Briand, et nous ne parlons pas de notre Lafontaine et de notre Cartier. Reste la haute vie religieuse. Il faudrait s'entendre ici sur le sens des mots. Nous croyons très simplement que nos oeuvres de paroisses et de missions n'ont rien à envier à personne. Mgr Paquet est un théologien qui fait autorité dans le monde entier. Nous n'avons pas de Bossuet, ni de Lacordaire, ni peut-être de Père Janvier. Mais, si nous n'avions crainte d'être indélicat, nous

écririons que, même après avoir entendu l'éloquent Mgr Landrieux, on écoute avec plaisir Mgr Gauthier. Nous demandons pardons à nos lecteurs de ce mouvement d'humeur. Mais, franchement, M. Strowski, en cinq jours, n'avait pas tout vu! Nous voulons bien aller étudier en France, mais pas n'importe où. Nous avons encore à nous instruire, certes, mais nous ne sommes pas en si grand besoin que M. le professeur paraît le prétendre. C'est précisément pourquoi, sans la France, ou à peu près, nous sommes devenus, selon le mot de M. Strowski lui-même, le trait-d'union vivant de l'amitié franco-britannique.

* * *

Mgr Landrieux, le sympathique évêque de Dijon, nous a mieux saisis sur le vif. Son témoignage peut paraître flatteur. Au fond, il est plus juste. Nos lecteurs le constateront facilement. Trois tranches de la prose si naturelle et si vivante du distingué prélat suffiront à les édifier :

On ne peut rapporter d'un voyage aussi rapide que fut le nôtre que des impressions... On croit rêver lorsqu'on aborde le Canada, sur les rives du Saint-Laurent. Après avoir flotté, sept jours durant, sur l'océan, et passé par New-York, où l'on se sent vraiment dépaysé. dans un autre monde, on a conscience d'être loin, très loin de la France, et, voilà que soudain, à Montréal, à Québec, on la retrouve. Avant qu'on ait le temps de réfléchir, de s'orienter, on éprouve la sensation de rentrer chez soi. C'est, à l'oreille, le son familier de notre langue; sur les lèvres, le sourire avenant, prenant, des gens de chez nous; dans les yeux francs, l'âme qui affleure simplement, comme chez nous. Ce sont les mains qui se tendent avec le coeur dedans, à la façon de chez nous. Les noms des villages, les noms des rues, les noms de tout le monde sont les mêmes que chez nous. Non, non, ce n'est pas un rêve, c'est bien la France. Chez eux! chez nous! c'est la même chose. L'océan n'y fait rien. L'océan n'y peut rien. C'est le même sang qui coule dans nos veines. Nous sommes de la même famille. Cousins, nous autres ? Mais nos aïeux étaient des frères ! Et, sans s'être

rencontré jamais, on se reconnaît d'instinct, tout de suite, comme des parents qu'on avait perdus de vue et qu'on attendait, après une longue absence. C'est le même sang, mais c'est la même foi aussi, la foi du temps passé, puisée à la même source, au baptistère de Reims. Ils ont, du Ve au XVIIe, douze siècles d'histoire qui nous sont communs. Clovis, Charlemagne et saint Louis, les croisades et Jeanne d'Arc, saint Bernard et Bossuet, saint Vincent de Paul et Pascal, ce sont nos gloires et ce sont les leurs...

Voilà, n'est-il pas vrai, une note qui sonne très clair et très franc? En voici une autre qui reste également dans le ton de notre histoire et de nos aspirations :

Dans les provinces de langue anglaise et aux Etats-Unis l'accueil fut parfait, empreint d'une chaude et franche sympathie, car la France depuis la guerre a grandi aux yeux du monde dans des proportions qu'on ne soupçonne pas ici ; mais, tout de même, il y avait une nuance ; c'étaient des amis, ce n'étaient plus des frères !... Outre cette affinité de race qui s'avérait si intime et si prenante, il y a, entre les Canadiens et nous, le lien délicat de la foi ancestrale qui a conservé chez eux sa vigueur d'autrefois, du fait que l'éloignement d'abord les a préservés de la poussée rationaliste du XVIIIe siècle et que la cession, à la veille de la Révolution, leur a épargné les secousses de nos dissensions politiques, religieuses et sociales... — Nous avons vu, sur les rives du Saint-Laurent, non pas, comme ailleurs, des chrétiens, mais un peuple chrétien. Jamais nous n'avons si bien compris à quel point les lois religieuses sont des lois sociales. La preuve est tangible au Canada français. Elle l'est aussi chez nous, mais, hélas ! au rebours. On sent une population foncièrement probe, laborieuse, aisée, solidement assise dans l'ordre. Le peuple ne fait qu'un avec le clergé. Peu ou point de cabarets, des prisons vides, des églises combles. Le cardinal Bégin nous a affirmé que non seulement dans son diocèse tous les hommes pratiquent, mais que dans les paroisses — on ne dit pas la *commune*, on dit la *paroisse* — on compterait sur les doigts ceux qui ne communient qu'à Pâques...

Une dernière citation complète, par des détails topiques, les affirmations de Mgr de Dijon :

Là-bas, le sang de France ne s'est pas appauvri. Je vois encore, à l'hôtel de ville de Québec, après la harangue officielle, une enfant offrant une gerbe de fleurs au maréchal : c'était la fille du maire, le No 17 de la famille. Dix, douze enfants, cela passe inaperçu ; les chiffres montent jusqu'à dix-huit, vingt, vingt-quatre. En 1904, on recensa 12,000 foyers ayant plus de douze enfants vivants. Sans sortir de l'archevêché de Québec où j'étais descendu, je note ces confidences du cardinal : son grand-père comptait, à sa mort, 324 descendants directs ; la vénérable mère du coadjuteur, Mgr Roy, était fière, à 93 ans, du cadeau qu'elle avait fait à son pays et à l'Eglise : 20 enfants, dont 4 prêtres et 1 évêque. — Quand nous les avons laissés, quand Voltaire avec dédain faisait bon marché de ces " quelques arpents de neige ! " — le Canada est aussi vaste que l'Europe — en 1763, ils n'étaient encore que 60,000. Ils sont maintenant plus de 4 millions et la population double chez eux en 20 ans. Que sera, dans l'avenir, l'expansion de ce peuple magnifique ? Nous devons l'aider fraternellement, répondre à sa confiance et le seconder dans ses efforts.

Encore un coup, voilà la bonne façon. Mgr Landrieux propose de nous aider. Il ne nous prophétise pas que nous cesserons de nous développer et de vivre si nous ne retournons pas à la source qu'est *la vieille jeune mère!* Et c'est bien ainsi que nous l'entendons. Nous avons certes besoin de contact avec la France, mais nous sommes déjà vivants par nous-mêmes. De la part de nos frères de France, c'est justice, comme aussi de bonne tactique, de s'en rendre compte et de ne pas l'oublier.

* * *

C'est à la *Revue des Deux-Mondes* que M. le maréchal Fayolle a publié, sous le titre prometteur de *Au pays de l'érable,* ce qu'il appelle lui-même son *journal de marche* à travers le Canada. L'important périodique français a bien voulu communiquer, par ordre sans doute, aux divers journaux canadiens, les bonnes feuilles de l'article du maréchal. Nos fidè-

les abonnés auront déjà lu ailleurs ces pages de solide prose, saine et vigoureuse, où se sont glissées peut-être quelques inexactitudes, mais qui dénotent un observateur qui sait voir et juger. Nous sommes bien empêché, vu le cadre restreint dont nous disposons, de donner ici en entier les vingt-six pages du texte de M. le maréchal. Nous devons, à notre grand regret, nous borner à quelques extraits. Nous espérons toutefois que ces courtes citations mettront en relief la courtoisie et la bonne grâce du valeureux chef de guerre, comme aussi la netteté et la sûreté de son coup d'oeil.

Et d'abord voici, à Montréal même, la première impression du maréchal en prenant contact et comment il juge que nous parlons notre langue, qui est aussi la sienne :

Nous arrivons à Montréal à 9 heures du matin, par un temps magnifique. Aussitôt commence une série de réceptions, de visites et de banquets qui sera très fatigante parce qu'ininterrompue, d'autant plus qu'une lourde vague de chaleur passe sur l'Amérique... La première sensation est un peu troublante. Sommes-nous en France ou au Canada, sur les bords du Saint-Laurent ou sur ceux de la Seine, à Montréal ou dans quelque ville de Normandie? L'illusion est complète, car les souhaits de bienvenue qu'on nous adresse sont exprimés dans le français le plus pur, toutes les mains se tendent et tous les visages sourient. Ce sont bien les membres d'une même famille qui se retrouvent, se reconnaissent, se félicitent et demandent des nouvelles en parlant à la fois du passé et du présent... A l'heure des discours (le maréchal estime évidemment qu'il y en eut beaucoup trop), et tant que nous serons en terre "française", nous entendrons souvent de belles harangues que la Sorbonne applaudirait... Nous sommes tous frappés de l'éloquence des orateurs canadiens. Ils parlent... comment dire? Ce n'est pas de la pompe et de la grandiloquence, mais de la solennité mêlée de respect. C'est la langue du XVIIe siècle aux belles périodes cadencées. Les orateurs sacrés du grand siècle devaient parler ainsi du haut de la chaire. " Vous savez le français mieux que nous ", leur dira tout à l'heure l'un des nôtres.

Eh ! sans doute, le maréchal se montre indulgent et il faut

faire la part du feu, comme on dit. Mais c'est là tout de même une petite page que nous pourrons servir à l'occasion aux tenants du *Parisian French* et du *patois canadien !* Un peu plus loin, le maréchal raconte la cérémonie des feux de la Saint-Jean à notre parc Lafontaine. Là encore, l'on sent frissonner sous sa plume un sentiment de profonde sympathie :

Après ces discours, un courant se forme qui nous emporte vers un énorme bûcher. L'honneur d'y mettre le feu est réservé au maréchal. Il en fait le tour, une torche à la main, et, en un instant, cette masse de bois et de fagots est couverte de flammes qui montent droites au ciel, comme une épée, dans une gerbe d'étincelles. Ce n'est pas sans émotion que nous pensons qu'en ce même jour s'allument sur les collines de la vieille France et sur les places de nos villages les mêmes feux symboliques. C'est la même âme qui palpite des deux côtés de l'Atlantique...

D'un seul mot, plein d'une réserve significative, M. le maréchal souligne l'accueil fait à la "mission" à la basilique-cathédrale de notre ville :

Le lendemain est un dimanche. Nous allons à la messe à la cathédrale. Là aussi, la foule nous attend. Quand nous entrons, les orgues jettent à grand fracas sous les voûtes les appels de la *Marseillaise*... Belles allocutions de Mgr Gauthier et de Mgr Landrieux, où s'échangent, en se mêlant dans une commune prière, le salut du Canada à la France et celui de la France au Canada...

A Québec, comme à Montréal, et plus encore peut-être, le maréchal observe mille détails qui donnent à son récit une exquise saveur. Mieux que partout ailleurs, il retrouve là, intacte, continue, la liaison avec l'ancienne France. Les noms qu'il lit sur les enseignes des boutiques sont les mêmes que là-bas...

Ce matin, on nous a présentés à une femme charmante qui porte à ravir le nom délicieux de Jolicoeur...

Quand M. le maire de Québec a fini de lire son adresse au maréchal, une fillette s'avance et offre une gerbe de roses. Le maire, souriant, ajoute : " Embrassez-la, c'est le dernier de mes enfants, le dix-septième. " Là-dessus, M. le maréchal écrit, sur notre proverbiale richesse de sang, l'une des plus belles et des plus justes pages que l'on puisse lire :

Il faut ici s'arrêter un instant sur l'extraordinaire fécondité des familles canadiennes. Les familles de quinze à vingt enfants ne sont pas exceptionnelles. Celles d'une douzaine se rencontrent partout. La moyenne est d'au moins six enfants par foyer. Le maire nous racontera tout à l'heure que les familles avec lesquelles il est le plus lié ont toutes de quinze à dix-huit enfants. Dernièrement, il assistait à une fête de famille où vingt-six enfants célébraient les noces d'or de leurs parents. Ceux-ci n'en avaient perdu aucun. Ils sont nombreux les villages où cent familles portent le même nom ! Le général Tremblay qui nous accompagnait sur le bateau appartient à l'une d'elles. Comment expliquer cela ? Il y a bien des raisons : l'espace disponible, la vie large et facile à la campagne, les enfants qui ne sont pas une charge mais un rapport, la liberté de tester laissée au père de famille, ce qui sauve le domaine, etc. Toutefois la raison principale se trouve dans le respect des lois morales. Les Canadiens français obéissent à l'ordre " Croissez et multipliez ". Ils observent le décalogue. Le lieutenant-gouverneur ne nous a-t-il pas dit lui-même publiquement, ce matin : "C'est votre clergé qui a fait ce peuple" ? Il est à remarquer qu'il n'en est pas de même des Anglais. Eux aussi ont l'espace et la liberté, et cependant la natalité est dans leurs familles beaucoup moindre. La conséquence est que les Français refoulent les Anglais. Ils débordent de la provinec de Québec dans l'Ontario, le Manitoba et aussi dans les provinces du nord-est des Etats-Unis. Ils étaient 65,000, lorsque, il y a cent soixante ans, la France les a abandonnés à l'Angleterre. Ils sont aujourd'hui plus de 4 millions. Combien seront-ils dans cent ans? Plusieurs d'entre nous s'amusent à faire des calculs et trouvent des chiffres fantastiques dont le quart suffirait à constituer là-bas une nouvelle France plus peuplée que la vieille mère-patrie.

Et c'est ainsi partout, aux Trois-Rivières, à Yamachiche, puis à Ottawa, à Toronto, à Hamilton, à Niagara... Avec

un naturel parfait et, çà et là, avec une pointe d'émotion qui fait vibrer son récit, le maréchal raconte ce qu'il voit et ce qu'il entend — beaucoup plus que ce qu'il dit et fait lui-même — et ne cesse de montrer son vif sentiment pour notre pays et surtout pour ceux de notre sang. Nous regrettons de nouveau d'être obligé par notre cadre de tant nous restreindre. Qu'on lise la *Revue des Deux-Mondes* de septembre dernier. C'est, pour un Canadien, un vrai régal!

A Niagara, M. le sénateur Beaubien fait ses adieux à la " mission ". Le maréchal écrit :

On sent dans ses paroles une fierté mêlée de tristesse. — " Je vous ai montré ma patrie, dit-il, ma patrie, fille de la France. N'est-ce pas qu'elle est belle et digne de sa mère? " — Puis, après un silence: — " Il y avait tout de même au Canada autre chose que des arpents de neige ! " — Ce n'est pas la première fois qu'on nous sort les arpents de neige de Voltaire. Déjà, sur les bords du Saint-Laurent, on nous a finement rappelé que, si "à Paris on pouvait vivre sans Québec", ce n'était qu'à regret que Québec avait vécu et prospéré sans Paris.

Nous nous reprocherions enfin de ne pas citer au complet la conclusion générale à laquelle s'arrête M. le maréchal Fayolle en terminant son *journal de marche*. Il se demande ce que sera notre avenir. Et voici comment il répond à cette question:

Ainsi, il y a dans cette seule province de Québec un groupement de trois millions de Français compact, vivant de sa vie propre, conservant religieusement notre langue, nos moeurs, nos traditions. Ils sont fiers de leur origine comme d'un titre de noblesse et ne demandent qu'à entretenir avec nous d'étroites relations intellectuelles, commerciales, industrielles. Leur avenir est certain, parce que leur puissance d'expansion est incoercible. Rien n'arrêtera le développement de leur population. Elle sera de dix millions dans quelques années, et, — toujours la même question: dans cent ans combien seront-ils? La vérité est qu'une nouvelle France grandit de l'autre côté de l'Atlantique, qui fera rayonner sur le Nouveau-Monde le génie de notre race...

Qui peut dire ce que nous réserve l'avenir? Un monde nouveau est en formation. Le Canada n'est rien auprès des Etats-Unis qui comptent plus de 100 millions d'habitants. Si dans cent ans le Canada a la prétention de voir sa population décuplée, que sera-ce de ce peuple américain jeune, ardent, audacieux, riche et entreprenant, plein de confiance en lui-même, capable d'absorber des représentants de toutes les races de l'Europe et de les fondre comme dans un creuset pour en tirer une race nouvelle bien définie, homogène, ayant ses traits distincts et son caractère particulier?

L'axe d'influence du monde serait-il en train de se déplacer et de franchir l'Atlantique? Notre vieille Europe s'achemine-t-elle vers l'automne de ses destinées? Du point de vue économique cela paraît certain et cette prédominance en entraînera bien d'autres. Certes, " l'esprit souffle où il veut ", et l'éclat du génie latin n'est pas près de pâlir. Il continuera pour le plus grand bien de l'humanité à rayonner sur le monde. Toutefois, il ne sera pas inutile qu'un nouveau foyer s'allume et grandisse là-bas dans ce lointain et noble pays que nous venons de visiter, où nos soldats et nos paysans ont apporté et conservé ce qu'il y a de meilleur en nous, nos qualités maîtresses, la clarté de l'esprit, la générosité du coeur et la passion de l'idéal...

Nous rentrons du Havre à Paris, le 14 juillet, et tout de suite nous sommes tous ressaisis par le charme qui se dégage de la terre de France.

Au Canada, tout est grand, presque démesuré. Ici, tout est beauté et harmonie. D'un côté, l'immensité des territoires, des plaines et des forêts qui s'en vont à l'infini, des fleuves qui s'allongent sur des milliers de kilomètres en traversant des lacs qui sont des mers. De l'autre, des paysages qui s'encadrent dans un décor sans cesse changeant, toujours d'un fini exquis dans une incomparable variété. Là-bas, d'énormes richesses latentes. Ici, d'admirables joyaux sertis au cours des siècles. Là-bas, l'avenir avec ses vastes espoirs. Ici, le passé avec les trésors d'une merveilleuse histoire qui n'est point close et dont le dernier chapitre écrit dans le sang, illustré de victoires, est le plus glorieux de tous. Des deux côtés, l'équilibre des facultés et le rayonnement de l'âme dans la confiance en l'avenir.

O Canada français, comme nous comprenons ta devise: " Je me souviens! " Cette devise, nous la faisons nôtre. Nous aussi, nous nous souviendrons. C'est dans cette union de pensées que nous murmurons amoureusement, tandis que le train nous emporte vers Paris: " Salut, terre des aïeux, que tes enfants séparés et ceux qui vivent de toi aiment d'un amour égal; salut, ô douce France, reine des patries ! "

* * *

Nous aurions mauvaise grâce d'ajouter quelque commentaire que ce soit à ces divers témoignages rendus à notre fidélité et à notre constant amour du pays de nos aïeux. Nous avons d'ailleurs dit au passage, avec une entière franchise, ce que nous estimons juste et ce que nous pensons l'être moins. Les malentendus sont toujours regrettables, d'où qu'ils viennent. Les Français de France qui nous visitent ne nous comprennent pas toujours. Ils passent si vite parfois, et ils ont leurs idées toutes faites. Nous réclamons le droit d'être observés, avant d'être jugés, autrement que du haut d'un *Palace car* ou du balcon d'un *Ritz*. Nos hôtes de la mission Fayolle, on vient de le voir, l'évêque et le maréchal surtout, y ont mis tout leur coeur. Et c'est pourquoi, à quelques nuances près, ils écrivent des pages qui nous vont droit au coeur.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada.

Le Canada français

LA LANGUE

LA parenté familiale se discerne surtout à la ressemblance des physionomies. Mais les variétés d'une même race, on les reconnaît à la similitude particulièrement du langage.

Si quelque citoyen de la France s'en allait au Canada français, distinguerait-il aussitôt à ce signe les descendants de sa bien-aimée patrie? On a tant dit que, devenus sujets britanniques, les Franco-Canadiens avaient dû adopter l'idiome de leurs vainqueurs! A cause de cette légende, on voit beaucoup de Français leur transmettre des documents anglais et exiger de leur part des dossiers accompagnés d'une traduction française. Selon d'autres, deux siècles d'une séparation à peu près complète ont du moins fait perdre au Canadien français la pureté de sa langue originelle. Elle a dû se gonfler de tant d'apports étrangers, termes indiens, anglais ou américains, qu'elle est aujourd'hui méconnaissable.

Qu'en est-il au juste de ces deux assertions ? La question comporte une réponse à la fois historique et philologique. Nous raconterons la lutte opiniâtre que les Français du Canada ont soutenue pour la conservation de leur parler ancestral. Nous ne le ferons toutefois qu'après avoir exposé, selon les dernières conclusions de la science, les caractères de leur langage.

I — Caractères du franco-canadien [1]

Quand on parle du langage franco-canadien, il ne s'agit pas évidemment de celui qu'emploient les gens instruits, ceux-là surtout qui ont reçu, en Europe ou ailleurs, une culture spéciale. Cette classe se rapproche assez au Canada, pour le vocabulaire et la syntaxe écrite, de la langue dont se servent en France les écrivains moyens. Elle pèche davantage dans sa conversation. La mollesse de l'articulation, l'imprécision ou la pénurie du vocabulaire, l'allure anglaise des constructions [2] ne laissent guère soupçonner que l'on entend les auteurs de livres ou de brochures à peu près irréprochables sur ces divers articles.

Il ne s'agit pas non plus de la classe bourgeoise. Celle-là écrit moins bien, et cela se comprend *a priori,* que les membres de la classe instruite. Mais comme elle sent, aujourd'hui surtout, qu'elle a davantage le besoin de se surveiller, elle parle souvent aussi bien que les meilleurs des professionnels. Dans ses entretiens elle compense souvent, par l'abondance et l'exactitude de son vocabulaire, une syntaxe moins souple ou moins châtiée.

Il ne s'agit pas ici non plus du parler de l'ouvrier des villes. Ses instruments de travail étant presque tous de provenance américaine ou anglaise, les mots techniques manquent à la nomenclature de ses outils. L'ouvrier les remplace par leurs correspondants saxons. Tous les corps de métier, peut-on dire, souffrent de la même indigence verbale. Quant

---

1 Sur ce chapitre il faut consulter, comme ouvrage-type, les *Mémoires* du premier Congrès de la langue française au Canada (Québec, 24-30 juin 1912) — Voir aussi Guérin (*Revue canadienne*, février 1916).

2 Aubert (abbé) : *Mémoires* cités, p. 218.

au peu de syntaxe que le manoeuvre avait appris à l'école primaire, les journaux à gros tirage, lus avec avidité, l'ont corrompu à jamais. Si donc on excepte certaines expressions rapportées du village et répétées à cause de leur caractère pittoresque, le langage de l'artisan établi en ville est celui qui donne le moins à l'étranger l'idée qu'il se trouve chez nous en pays bien français.

Pour prendre une juste idée du parler franco-canadien, c'est à la campagne qu'il faut se transporter. L'éloignement des centres urbains a laissé à la vieille façon de s'exprimer toute sa saveur native. L'absence de fréquentation régulière avec l'Anglais, l'Ecossais [3] ou l'Irlandais, a constitué un préservatif de premier ordre contre l'envahissement de l'anglicisme de mots ou de tournures. Dès lors, du point de vue de la linguistique, le seul parler qui vaille d'être observé, le seul dont on doive tenir compte au Canada français, c'est celui du paysan ou, pour donner au personnage son vrai titre, honorable autant que vénérable, celui de l'*habitant.*

Notre habitant parle un langage dont le double caractère est parfaitement marqué. Sa langue s'est formée au contact du seigneur instruit, même policé, mais terrien comme le censitaire. Elle a été entretenue par la *petite école* ou le couvent rural. Aussi a-t-elle gardé, avec une remarquable distinction, une frappante correction. M. Gailly de Taurines résumait le verdict commun de tous les voyageurs quand il écrivait, en 1894 [4]: " D'une façon générale, la langue populaire des Canadiens est meilleure et plus correcte que la lan-

---

[3] A l'Ecossais toutefois le Canadien français a généralement imposé, phénomène curieux, sa langue,avec son tour d'esprit. Dans Gaspé, dans Kamouraska, dans Rouville, à Montréal même, il y a des Fraser, des McDonnell, des Murphy, des McDougall, des McIntosh, qui ne parlent que français.

[4] *La nation canadienne,* p. 246.

gue populaire en France ". Cette langue a conservé de plus — c'est là son second trait — des expressions et une prononciation qui furent autrefois officielles et qui sont uniformes d'un bout à l'autre du Canada. Combien de paysans français peuvent en dire autant de leur langue ?

On a tiré, de ce double caractère du franco-canadien, les conclusions les plus opposées. Une école prétend retrouver, dans la langue de nos habitants, celle même de Bossuet et de Corneille. A l'autre pôle, des ironistes tout aussi féroces n'y reconnaissent qu'un français suranné, corrompu plutôt, en définitive un véritable jargon. L'école intermédiaire fait de ce même langage un pur patois, une langue jadis littéraire, qu'elle fût écrite ou parlée, mais aujourd'hui chassée des ouvrages et de la plupart des conversations. Laquelle de ces trois écoles a raison ? Ayons le bon sens d'avouer qu'elles exagèrent toutes trois.

Elle exagère d'abord, et royalement, la thèse de Tardivel,[5] laquelle identifie avec le verbe classique du XVIIe siècle le parler populaire du Canada. Elle confond et enveloppe dans une même appréciation tous les éléments de ce langage. La prononciation de nos habitants reproduit avec assez d'exactitude, il est vrai, celle de la cour de Louis XIV. Un texte de Restaut, cité par Tardivel, est explicite à cet égard. Il est vrai pareillement que plusieurs de nos expressions villageoises se retrouvent chez certains auteurs du grand siècle. Mais il n'est pas vrai que le vocabulaire tout entier de nos paysans porte la marque de la grande époque. Il n'est pas vrai surtout que leur syntaxe se rapproche, même de loin, de la période abondante et de la phrase peignée si familières à la cour royale. L'origine provinciale de nos émigrants, l'absence chez eux de toute instruction supérieure ou même

---

[5] *La langue française au Canada*, conférence du 10 mars 1901.

secondaire, leur genre de vie plus que modeste suffisent à contredire une prétention peu scientifique. Ces mêmes raisons déterminent le sens et la portée des éloges que les voyageurs décernent à notre langage populaire.

Ce langage, pour n'être pas la fleur du classicisme, n'est pas davantage le jargon que d'autres l'ont défini, le *French Canadian patois* qu'ont imaginé les Anglais ignorants du français. Ceux qui jugent ainsi comparent notre parler populaire[6] soit avec le langage académique du jour soit avec le français actuel de Paris. Ce sont là, on le devine, appliquées à un parler campagnard, deux règles arbitraires. Il serait étonnant, quand on les emploie en pareil cas, que la mesure prise fût juste. Sans doute, contrairement à la mode de Paris déjà condamnée par Vinet, nos habitants francisent d'instinct les mots anglais qu'ils ont adoptés: *flour* (farine) devient pour eux *fleur, meeting* fait *mitaine, shirting* se prononce *chatine* et *market, Marquette.* Ils n'acceptent pas indifféremment les termes indiens ou américains, mais ceux-là seulement qui répondent à des objets ou usages locaux et qui n'ont pas d'équivalent français. Quant aux vocables de leur propre création, ils sont légitimés par des coutumes, des phénomènes, des spectacles, qu'on ne retrouve pas ailleurs qu'au Canada: tels sont *sucrerie, poudrerie, la brunante, à cocur de jour.* Quelques-uns de ces mots ont belle figure à côté des anglicismes acceptés en France: *lisse* pour *rail, gouret* pour *hockey, char* pour *tram, patinoire* pour *skating, carré* pour *square.* Enfin leur conversation s'émaille de termes vieillots, que notre prodigalité ou notre ingratitude ont laissé tomber. Bien loin de blâmer cette épargne verbale, il faut au contraire

---

[6] Ils pensent surtout à l'articulation, la plupart du temps très défectueuse. Elle a inspiré au Père Louis Lalande une étude piquante sur *Les bouches molles* (*Action française*, I, 9, octobre 1917).

en féliciter nos paysans. Ils ont conservé ainsi un trésor que personne n'avait le droit de laisser perdre, un trésor, comme dit Longfellow :

Handed down from mother to child through long generations.

Ils ont devancé Mistral, dont les *Mémoires et Récits* sont le musée du franco-canadien presque autant que du provençal.[7] Si, en dehors de chez nous, l'on ne comprend plus ces mots désuets, cela ne prouve-t-il pas, plutôt que la corruption de notre langue populaire, l'ignorance où l'on est ailleurs de cette richesse antique ? Entendons la pieuse litanie qu'elle inspire aux vrais savants :[8]

" Mots sans heurts ni secousses, et dont les syllabes se déroulent comme les légères ondulations de la plaine *bourbonnaise;*

" Mots doux et riants comme les campagnes et les horizons *nivernais;*

" Mots du *Berry,* pittoresques, pleins de grâce et de poésie, et qui conviennent singulièrement à l'âme populaire, amante de la terre;

" Mots de la *Saintonge,* saupoudrés de sel gaulois;

" Mots du *Poitou,* expressifs dans leur forme vieillie de la langue d'oui, et plus doux dans leurs syllabes d'origine occitane;

---

[7] Avec des termes empruntés à ce volume, Guérin a reconstitué toute une conversation populaire au Canada français (*Revue canadienne,* février 1916, pp. 128-129). — Cf. Marceau (*ibid.,* février 1915) ; Hudon, s. j. (*Action sociale,* Québec, juillet-août 1912).

[8] Rivard : *Etudes sur les parlers de France au Canada,* toste final, pp. 279-280.

" Mots *normands,* aventureux et conquérants, qui gardent encore les accents savoureux de la langue de Wace et la richesse de forme de l'idiome de Théroulde;

" Mots du " mol " *Anjou,* doux comme les habitants et le climat de cette province, et qui peignent toute chose en rose;

" Mots de la *Touraine,* qui savent rire;

" Mots de la *Bourgogne,* subtils et primesautiers, gais et colorés, pleins d'entrain, de verve et de bonne humeur;

" Mots *picards,* rustiques et terriens, semeurs de sentiments et de sensations! "

Ce répertoire de vieilles modulations, où s'alimente la musique de notre parler populaire, n'en fait pas cependant un patois pur. C'est la troisième opinion contre laquelle il faut s'insurger. Il est faux, malgré les assertions de Legendre, qu'il n'y ait pas trace de patois chez nous; il est également faux qu'il n'y ait que cela. Sans doute, le patois s'est ingéré et s'est maintenu dans le franco-canadien. Le contraire serait étonnant; nos ancêtres venaient des provinces les plus patoisantes de France, la Picardie et le Poitou, la Champagne et la Normandie. Mais voyez tout de suite la différence. Dans chacune de ces provinces, le parler local est si disparate que les habitants ne se comprennent pas de l'une à l'autre. Même, à l'intérieur d'une province, les fermiers de deux hameaux voisins arrivent difficilement à s'entendre. Au Canada, il n'en est pas ainsi. D'un côté à l'autre du pays, de la pointe extrême du Cap Breton à l'île de Vancouver, de la presqu'île d'Essex à la baie de Baffin, dans l'est comme dans l'ouest des Etats-Unis, tous les Canadiens se comprennent entre eux. Tous les voyageurs pour lesquels l'archaïsme n'est pas un mystère les entendent à merveille. C'est que

chez nous, s'il y a un accent prononcé de terroir commun à toutes nos provinces, il n'y a ni syntaxe ni vocabulaire ni accent particuliers à une province. Aussi, à écouter un Canadien français quelconque, est-il impossible de deviner non seulement à quelle partie du Canada il appartient, mais même de quelle région de France ses ancêtres étaient originaires. Y a-t-il un seul groupe français dont on puisse en dire autant ?

Le langage populaire du Canada n'est donc ni un patois pur, ni un français gâté, ni la langue classique. Qu'est-il en définitive? Personne n'a répondu à cette question d'une façon plus scientifique, ni plus littéraire en même temps, que les deux maîtres de l'école philologique canadienne, James Geddes et Adjutor Rivard. Le premier a dressé [9] une série de six listes. Elles présentent, par ordre d'importance numérique, les apports des provinces de France au langage franco-acadien. Celui-ci, on le sait, se distingue à peine du franco-canadien. La première liste mentionne cinq cas isolés; la deuxième, vingt termes picards ; la troisième, quarante-deux vocables normands; la quatrième, cinquante-neuf expressions venues du centre de la France; la cinquième, cinquante mots saintongeois; la sixième enfin, soixante-quinze mots provenant du langage populaire des environs de Paris. Avec les cinq premiers groupes, le franco-acadien et le franco-canadien n'ont qu'une ressemblance partielle. La similitude va au contraire jusqu'à l'identité entre ces deux langues et les termes qui composent le sixième groupe, celui qui reproduit le langage parlé aux environs de Paris. Or, une étude comparée entre ce langage populaire de l'Ile-de-France et celui des écrivains des XVe et XVIe siècles, com-

---

[9] *Etude d'un dialecte franco-acadien, sur la côte-nord de la Baie-des-Chaleurs*, 1908, résumé dans *Mémoires*, p. 197 et seq.

paraison établie dans une septième liste, démontre qu'il existe entre les deux une exacte parité. M. Geddes applique alors à notre parler cette conclusion, qui est celle de Nisard, d'Agnel, de Beyer et Passy: " Ce langage, qui semble si dur et si grossier à nos oreilles modernes, n'est autre que notre langue nationale des XVe et XVIe siècles, telle au reste qu'on la retrouve dans les meilleurs écrivains de ces époques".

M. Rivard, lui, a fait porter son enquête [10] sur le seul parler franco-canadien. Il le définit ainsi: " Un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France. Il a gardé, comme tous les parlers exportés, un caractère archaïque par rapport à celui de la mère-patrie et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact quelques éléments étrangers. " Cinquante ans après la fondation de Québec, en 1669, le patois était encore au Canada d'usage courant; et voilà qui explique le maintien des formes patoises. La prédominance du français a pour causes l'importance des immigrants venus de l'Ile-de-France, l'instruction reçue dans les écoles, le fait aussi qu'il était la langue de l'administration et l'intermédiaire entre habitants qui parlaient des patois différents. Le mélange des patois entre eux et avec le français fit disparaître l'accent provincial, inconnu au Canada. Les formes phonétiques qui se rattachaient à un type commun l'emportèrent bientôt sur les formes proprement provinciales. Il s'en suivit une prononciation, qui n'est celle d'aucune province de France et qui est uniforme aujourd'hui encore dans tout le pays.

En somme, le franco-canadien, par sa prononciation,

---

10 *Etudes sur les parlers de France au Canada*, 1914, en particulier page 40.

évoque le grand siècle. Par le vocabulaire et la syntaxe, il se rapproche bien plus de Marot et de Montaigue, de Ronsard et de saint François de Sales, que de Corneille et de Bossuet. Cela est si vrai que, dans une seule paroisse, d'à peine mille âmes, l'un de nos curés [11] a pu cueillir huit cent quarante-six expressions, maximes et proverbes, qui tous se retrouvent d'abord dans les fabliaux du moyen-âge finissant, puis dans les *Fables* et les *Contes* de La Fontaine. Pareil rapprochement n'a pas de quoi surprendre : tous deux, le fabuliste et l'habitant, puisent à la même source populaire l'aliment premier de leurs entretiens.

Pour se faire une idée assez exacte de cette langue archaïque, il faudrait relire, le crayon à la main, les *Mémoires et Récits* de Mistral. On la prendra encore mieux sur le vif dans les bluettes où quelques-uns de nos écrivains canadiens l'ont récemment encadrée. *Chez nous* et *Chez nos gens* d'Adjutor Rivard, les *Rapaillages* de l'abbé Groulx, les *Choses qui s'en vont* du Frère Gilles, le recueil des concours annuels organisés par notre Société Saint-Jean-Baptiste, *Maria Chapdelaine* du Français Louis Hémon, les *Récits* et les *Croquis Laurentiens* du Frère Marie-Victorin ressuscitent, avec leur verbe fruste et pittoresque, l'âme naïve et bonne, contente toujours, de nos paysans. On se croit transporté dans un autre monde. On l'est en effet ; c'est le monde lointain où vivaient les dévots et modestes aïeux des Français actuels !

Que penser maintenant d'une autre définition de notre parler ? M. Louvigny de Montigny [12] le décrivait un jour dans les termes suivants : " Notre parler est un français archaïque et défectueux plus ou moins, dans nos différentes classes ;

---

11 L'abbé Pierre Jutras, à Saint-Patrice de Tingwick, comté d'Arthabaska, province de Québec.

12 *La langue française au Canada*, 1916, p. 59.

dans aucune si défectueux qu'il soit devenu étranger ou inintelligible à un Français, cependant qu'ici et là l'anglicisation conditionne, influence seulement ou sature déjà, menace sans cesse en tout cas, ce parler d'essence française, sans toutefois que le culte de la grammaire, de cet art d'écrire et de parler correctement, se pratique de façon à refouler, partout avec une aisance égale, cette menace de l'anglicisation ". M. de Montigny déclare lui-même sa définition " moins savante et plus modeste que celle de M. Rivard ", mais " plus avertisseuse et donc plus salutaire ". Selon nous, elle contient un grave défaut. Elle s'applique non pas au langage propre du Canada français, lequel ne se trouve que sur les lèvres de nos *habitants,* mais à celui des Canadiens français de certaines villes, à ceux surtout d'entre eux qui manquent d'une instruction suffisante ou qui reçurent une éducation mêlée. Si la définition de M. Rivard fait très large la part des qualités, la description de M. de Montigny fait trop large la part des lacunes. Elle souligne le grand péril de l'anglicisation ; mais l'anglicisation est une menace bien plus parce qu'elle déforme notre caractère, nos moeurs, nos traditions, que parce qu'elle s'attaque à notre langue.

En face de ce danger réel, la sentinelle monte la garde. Contre les ennemis de notre tempérament national l'*Action française* s'est armée de pied en cap. Chaque mois, dans la revue qui porte ce titre, chaque semaine, dans *le Nationaliste,* chaque jour, dans *le Devoir,* elle montre du doigt les diverses manifestations de l'adversaire. Elle met aux mains de tous l'arme propre à le combattre. Déjà, dans toutes les parties du pays, ses victoires sur l'anglicisation générale ne se comptent plus.

En même temps, la *Société du parler français au Canada* soutient une âpre lutte contre l'anglicisation de la langue.

Elle démasque les corruptions secrètes de notre langage courant, rétablit les titres de noblesse de nos vieux mots, approuve ou condamne les créations verbales. Elle fournit aux artisans les vocables propres à leur métier, aux gens instruits, les termes particuliers de leur profession. Elle échenille la syntaxe de nos députés, de nos journalistes, de nos orateurs d'occasion. Au bruit de cet abatage régulier et de cette constante reconstruction, les irréfléchis prennent conscience d'eux-mêmes, les consciencieux deviennent plus ardents, les indifférents, belliqueux. Chez les collégiens et les écoliers surtout, la *Société* a éveillé une vertu qui s'en allait sombrant, le respect religieux de Sa Majesté la Langue française. La génération de demain, mieux armée que celle d'hier, remportera sur le terrain de la langue une victoire plus pacifique, il est vrai, mais non moins glorieuse, que celle qui couronna les efforts des parlementaires nos prédécesseurs.

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

(À SUIVRE)

D'Alger à Majorque

SOUVENIRS D'UN VOYAGE AUX « ILES BALÉARES »

LE voyage que j'entreprends de raconter ne date pas d'hier. Je ne crains guère pourtant que mes observations paraissent désuètes et surannées. L'Espagne n'est pas l'Amérique et ce pays ne change pas d'aspect en dix ans. J'aurai d'ailleurs l'occasion de faire maintes allusions à des événements qui restent au premier plan de l'actualité.

Le 5 juillet donc, en 1912, je quittais Alger avec le *Miramar*, bateau espagnol de la compagnie Mayol-Brunet. Comme il arrive souvent durant les chaudes journées d'été, l'ancienne capitale des *deys* était surplombée par un nuage brumeux, qui ne risquait malheureusement pas de se dissoudre en pluie et qui n'avait d'autre avantage que de transformer Alger la blanche en Alger la grise. Ce n'était pas l'époque favorable pour visiter la côte africaine. Malgré leur endurance bien connue, les touristes auraient dû se résigner à avaler une quantité un peu excessive de poussière et à changer de flanelle un peu trop souvent. C'est pourquoi les magnifiques hôtels de *Moustapha supérieure* étaient vides. Les Anglais, qui les possèdent pour la plupart et leur fournissent leur clientèle habituelle, étaient allés chercher ailleurs la brise fraîche des montagnes. Moi-même je me livrais à la haute mer sans regret, malgré la splendeur du panorama que j'avais sous les yeux.

Cependant, mon regard s'attardait avec complaisance sur une svelte colonne, qui s'élevait au-dessus de la verte colline et dépassait de plusieurs mètres le fort Napoléon qui la domine. C'était le monument, dont le général Bailloud, commandant le 19e corps, avait entrepris l'érection avec le con-

cours de souscriptions privées, en l'honneur des soldats morts pour la patrie sur la terre d'Afrique. La belle inspiration qu'avait eue cet officier ! Désormais, me disais-je, le voyageur qui viendra du large, apercevant ce mausolée élancé, se rappellera plus sûrement qu'il aborde sur le rivage d'une nouvelle France, d'une France dont Alger du reste ne forme que le vestibule. Une fois sa signification connue, la colonne cessera d'être un simple amas de pierres pour devenir un symbole. Elle invitera le visiteur à plonger son regard intérieur bien au-delà d'elle-même, par-delà le Sahel, par-delà Biskra et le vaste Sahara, jusqu'au centre du continent noir. Elle lui montrera la France étendant son bras protecteur sur le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Haut-Niger, la zône du lac Tchad, le Congo, les royaumes de Kanem et de Waddi, empire immense et ininterrompu allant d'Alger à Libreville.

Avez-vous jamais pensé, dit un écrivain américain,[1] qu'un fugitif de la justice, qui tourne le museau de son *mehari* au sud d'Alger, devra faire une course aussi longue que s'il allait de Milwaukee à la cité de Mexico, avant qu'il puisse être soustrait à l'ombre du drapeau tricolore et hors de l'atteinte de la loi française? Saviez-vous que, si vous partez de l'extrême frontière est du Soudan français, vous auriez à couvrir une distance égale à celle qui sépare Buffalo de San Francisco, avant que vous entendiez les flots de l'océan venir rugir contre les brise-lames de Dakar?[2] Il n'y a pas la moindre exagération à dire que l'influence française est prééminente au-

---

[1] Alexandre Powell, *The last frontier*. New York, Schribner's Sons.

[2] Dakar, capitale de la Sénégambie, est une ville de plus de 40,000 âmes. Elle est le port du vieux monde le moins distant de l'Amérique du sud. C'est là que, par l'initiative de Mgr Jalabert (si malencontreusement disparu dans le naufrage du paquebot *Afrique*), est en train de s'élever une cathédrale qui, mieux encore que la colonne Bailloud, commémorera la vaillance et la mort héroïque de tant de braves. " Dans ses voyages à travers son immense docèse, Mgr Jalabert avait bien souvent rencontré,

jourd'hui sur toute la partie du continent noir située à l'ouest du bassin du Nil et du nord du Congo, un territoire qui égale une fois et demie celui des Etats-Unis, formant ainsi le seul empire continu en Afrique avec des ports sur chaque rivage.[3]

---

dans la brousse, des traces de tombes abandonnées. Là reposaient l'un ou l'autre de nos compatriotes. Pieusement l'évêque replaçait une petite croix, faite en hâte de deux morceaux de bois croisés, et il s'éloignait le coeur serré. Il songeait aussi à ceux qui n'avaient même pas ce tertre et cette croix, et dont les cadavres avaient été emportés et profanés par les hordes ennemies au soir des combats, ou déterrés la nuit par les fauvés. Alors il se dit qu'un monument devrait s'élever sur la terre d'Afrique, qui serait le Panthéon religieux de ces milliers de héros, célèbres ou obscurs, auxquels aucun honneur funèbre n'avait pu être rendu. Comme il était prêtre, il voulut que ce monument fût une église où les noms seraient inscrits, où ces mémoires maintenues obtiendraient des prières... N'est-ce pas en Lorraine ou en Alsace que se pratique cette pieuse coutume d'allumer aux cimetières, la nuit qui précède le jour des morts, de petites lampes au bord des tombes? Le voyageur qui passe est surpris de ces illuminations. Uns fois l'an, les cimetières ont leurs feux comme les villages. Nos morts d'Afrique auront, eux, pour les veiller, la lampe du sanctuaire qui s'élèvera à Dakar, la lampe qui ne s'éteint pas." (H. Bordeaux.)

[3] Pour compléter l'empire africain de la France, il faut encore mentionner sur le versant oriental la côte des Somalis avec Djibouti pour capitale, qui sert d'entrée à l'Abyssinie, l'île Bourbon, qui rappelle un glorieux passé, et la grande île Madagascar, qui est presque un continent à elle seule. "Toutes ces terres, ajoute M. Bordeaux, composent ce que Melchior de Vogüe appelait nos Indes noires... Reconnaissons sans fausse honte qu'en matière d'expéditions coloniales, nous sommes sans conteste au premier rang... Ce sot lieu commun "le Français n'est pas colonisateur" est dépourvu de tout sens véridique. Au contraire, le Français est le peuple le plus colonisateur. Il est humain, il comprend plus vite le caractère et les moeurs des pays qu'il occupe, il n'est pas contrariant, gourmé, dur et rigide, il a de l'ingéniosité et de la belle humeur. Il fait rire, il séduit, il plaît et, par moins de contrainte et plus de justice, il se fait aimer." Par ses administrateurs et ses ingénieurs, quoiqu'on dise, il transforme vite un pays barbare en un pays civilisé. C'est par les ponts et les routes que les Romains civilisaient autrefois les contrées que leurs légions avaient subjuguées. Or c'est justement par les ponts et les routes que les ingénieurs français sont incomparables. Seulement, comme le fait encore remarquer M. Bordeaux, le Français est trop rare et, s'il sait se multiplier quand il s'agit de conquérir, il s'aperçoit de ce que signifie la pénurie d'hommes, quand il s'agit d'aménager. Trop souvent il se trouve qu'il a bataillé au profit des étrangers, des Italiens, des Espagnols, des Anglais, voire des Allemands.

Mais le monument Bailloud redira qu'un tel empire n'a pas été conquis rien que par des moyens pacifiques, qu'il a été acheté avec les sueurs et le sang de milliers de bons Français. A côté des chefs explorateurs et organisateurs, qui ont fait si grand avec des forces si restreintes (qu'ils arrachaient péniblement à un gouvernement absorbé par sa guerre contre l'Eglise),[4] tels que les Faidherbe, les Brière de l'Isle, les Borgnis Desbordes, les Brazza, les Flatters, les Paul Crampel, les Galliéni, les Achinard, les Baratier, les Marchand, les Lyautey, les Gouraud, il commémorera les humbles, qui sont morts silencieusement, soit ensevelis dans les sables du désert, soit abattus par les balles de quelques bandes de Touaregs et de nègres — humbles héros, dont la dernière heure était illuminée par cette vision d'une France agrandie et réparant sur cette lointaine terre d'Afrique l'entaille douloureuse qui lui avait été faite en Europe à sa frontière de l'est.

Depuis que la liste s'est démesurément allongée des braves tombés sur le front de l'Iser, de l'Aisne, de Verdun, de

---

[4] Cet élargissement de la patrie, cette création d'une France nouvelle, d'un vaste empire par delà les mers, est une sorte de miracle qui stupéfie l'entendement de quiconque y réfléchit." (L. Bertrand, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1920, pp. 303, 304). — Il s'est fait malgré la France elle-même; il a dû vaincre le mauvais vouloir des gouvernants, la sottise, l'ignorance, l'indifférence de l'opinion publique. Il est le fruit de l'abnégation silencieuse du soldat, du prêtre, du moine, du colon, " qui défrichaient, qui asséchaient les plaines marécageuses, qui semaient le blé, qui plantaient la vigne, qui bâtissaient des fermes, des villages, des villes entières, et qui s'acharnaient à ce labeur souvent ingrat en dépit des hiboux qui en prédisaient l'inutilité, malgré l'insouciance ou la malveillance de la métropole, malgré les années de sécheresse et de mévente."— "Les pauvres colons morts vers 1840, dans les marais et les miasmes de la Mitidja (où s'éleva plus tard la fameuse trappe de Staoueli), deviendraient fous de joie, et d'orgueil, s'ils voyaient la moisson splendide qu'ils ont semée: une France nouvelle, surgie de la brousse africaine, si riche, si prospère, si ardente à vivre, si pleine d'avenir, que la métropole peut la regarder comme un objet d'envie et comme un exemple." (L. Bertrand, *ibid.*)

Champagne et des Vosges, on a un peu oublié ceux qui dorment sur le sol africain. Que cet oubli est peu justifié ! Sans compter qu'ils ont tenu une école constamment ouverte d'esprit de sacrifice et d'endurance, nos conquérants coloniaux ont préparé à la mère-patrie une réserve inappréciable d'hommes et de vivres pour l'heure sombre, qu'ils prévoyaient déjà, où le Teuton fondrait sur elle avec une barbarie cent fois pire, parce que scientifique, que celle des anthropophages du Soudan. Nous ne connaissons qu'imparfaitement les secours que la France a tirés de ses *Indes noires.* Nous savons toutefois qu'ils n'ont pas été un facteur négligeable de la victoire, nos régiments marocains, nos 100,000 tirailleurs de l'Afrique occidentale et nos 80,000 travailleurs annamites. Quelles ressources opportunes aussi furent les tonnes de blé venues de l'Afrique du nord, les vins algériens, les viandes frigorifiques et les conserves de Madagascar, le riz indo-chinois, les huiles tunisiennes, les rhums et les sucres de la Martinique et de la Guadeloupe, etc. ! Les Français se sont enfin aperçus que les colonies pouvaient servir à autre chose qu'à renouveler l'exotisme fatigué d'un Loti...

Mais il faut dire aussi que l'empire colonial de la France a été incontestablement une des causes lointaines de la *Grande Guerre.* Longtemps avant 1914 les *Junkers* d'outre-Rhin, rongés d'envie, disaient et écrivaient que la république française possédait une étendue de territoire tout-à-fait disproportionnée avec sa population de 40 millions d'habitants et que, au nom de la loi des équilibres, elle devait, bon gré mal gré, en céder une partie pour servir de débouché aux 65 millions d'Allemands, auxquels le maigre sol du *Vaterland* devenait de plus en plus insuffisant. Une circonstance qui les gonflait de fiel, c'est que ces conquêtes françaises avaient été partiellement faites avec le sang allemand (d'autres disaient avec le fumier allemand), vu qu'on y avait surtout employé la

légion étrangère où se trouvaient effectivement un grand nombre de sujets de Guillaume II. De là, dans les premières années de notre siècle, leur campagne grossière contre la légion, campagne qui n'était rien de moins qu'une provocation à la guerre. Tout comme si la France avait été responsable des désertions qu'occasionnait dans leur armée le caporalisme dénué de toute douceur de ses chefs !

Mais, lorsqu'ils virent que, au lieu de se rendre à leurs suggestions intéressées ou à leurs intimidations, la France joignait tranquillement le Maroc à l'Algérie et à la Tunisie et se taillait ainsi à sa porte un royaume capable de contenir plus de 50 millions d'âmes, leur exaspération ne connut plus de bornes. On sait à quelles retentissantes manifestations se livra le kaiser, quand il apprit qu'un traité, négocié en-dehors de lui, entre l'Angleterre et la France, abandonnait pratiquement l'Egypte à celle-là et le Maroc à celle-ci. Il vint à Tanger et, là, se proclama solennellement le défenseur de l'indépendance marocaine et des intérêts de son pays dans l'empire chérifien. Pour ne pas s'engager dans une partie que la triste administration des valets de la franc-maçonnerie (les Combes, les André, les Pelletan) rendait par trop inégale, la pauvre France dut s'incliner et sacrifier Delcassé, le ministre patriote, qui, par sa politique patiente et à longue portée, lui avait ouvert l'entrée d'un magnifique domaine (1905). Toutefois la conférence d'Algésiras en 1907 suppléa à la faiblesse du gouvernement de la république. La majorité des plénipotentiaires délégués à ce *caucus* diplomatique reconnut l'intérêt tout particulier qu'avait la France à organiser et policer le Maroc. On revenait à peu près à la situation qu'avait créée le traité franco-britannique de 1904, et Delcassé se trouvait vengé dans une certaine mesure. Mais nous savons aujourd'hui quelle valeur avaient aux yeux des pangermanistes de Berlin les parchemins portant inscrits les accords internationaux.

En 1911, voici le coup d'Agadir. Le *Panther,* un modeste croiseur allemand, venait s'embosser dans ce port chérifien, bien décidé à ne s'en éloigner que pour faire place à toute une flotte militaire et commerciale. L'intention des gouvernants berlinois n'était pas douteuse. Ils voulaient s'emparer du sud du Maroc pour arrêter la France dans son expansion aux pieds de l'Atlas, en attendant qu'ils pussent l'expulser de tout le nord africain. Seulement l'entreprise n'alarmait guère moins Londres que Paris. Le cabinet britannique n'eut pas, en 1911, les hésitations dont il devait faire preuve dans les premiers jours d'août de 1914. Il se rangea immédiatement aux côtés de la république française. Guillaume II ne jugea pas à propos de braver les deux adversaires qu'appuyait sans doute encore la Russie. Il retira le *Panther* d'Agadir, satisfait pour le moment d'emporter en retour un morceau du Congo français que lui céda le premier ministre Joseph Caillaux.

La satisfaction n'était qu'apparente, et la France allait bientôt apprendre à ses dépens que les concessions ne sont pas un moyen d'apaiser les ogres. Dès le lendemain du 4 novembre, où avait été signé le traité qui mettait fin à l'*imbroglio marocain,* le César prussien commença à préparer au grand jour la grande ruée de 1914, exaltant le patriotisme de ses sujets par la commémoration bruyante des victoires germaniques, augmentant les effectifs de son armée, poussant à la fabrication intense des canons lourds et tenant sa poudre plus sèche que jamais. En face de ces mesures, dont la signification menaçante n'était que trop claire, le gouvernement français ne restait pas complètement aveugle et inactif : il établissait le service de trois ans. Mais que d'entraves il rencontrait dans la bande des politiciens utopistes ou criminels!

On sait le reste, et comment, après avoir déchiré cet autre chiffon de papier, qui portait leur propre signature, garantis-

sant la neutralité du royaume d'Albert 1er, les soldats de Guillaume II se ruèrent sur la Belgique et la France, ivres de confiance en la supériorité de leurs forces, pleins de mépris pour la corruption française, violateurs de toutes les conventions internationales qui avaient pour but d'atténuer les horreurs de la guerre. Heureusement de braves petits soldats de la vieille France se montrèrent les dignes émules des héros africains. A défaut de moyens matériels qu'un néfaste gouvernement avait négligé de leur préparer, ils firent de leurs poitrines un rempart contre le flot envahisseur. Ils le continrent, le forcèrent à se canaliser dans des voies souterraines et finirent par le faire refluer vers la source d'où il était venu.

Du congrès de la paix, la France n'est sans doute pas sortie aussi favorisée que l'Angleterre du point de vue colonial. Elle n'a pourtant pas trop à s'en plaindre. Outre la reprise de la portion du Congo qu'elle avait dû céder en 1911 pour éviter la guerre, elle a reçu la totalité du Togoland et la plus grande partie du Cameroun allemand. Voilà son empire africain accru de quelques centaines de milles de kilomètres carrés! Or si cet empire lui a été si utile pendant la guerre, y a-t-il des raisons pour qu'il ne le lui soit plus en temps de paix? Les milliards dont elle a un besoin si urgent pour relever ses ruines et combler le déficit de son budget, ne les trouvera-t-elle pas plus sûrement dans l'exploitation méthodique de ses terres fécondes d'outre-mer que dans les poches de ses ennemis d'hier obstinément récalcitrants à les ouvrir? Il est vrai, pour la mise en valeur de ces terres, il faut des capitaux, et la guerre les a plutôt raréfiés... J'imagine pourtant que la question n'est pas insoluble aux experts ès finances. Toujours est-il que le Maroc à lui seul pourrait être un vrai grenier d'abondance. Sur le versant occidental du pays, il existe une bande de 200 kilomètres de

long sur 150 de large, dont la fertilité n'est égalée que par celle de la vallée du Nil. Ajoutons que le climat y est des plus salubres et des plus agréables. On pourrait presque faire de cette plage privilégiée une rivale de la côte d'Azur. Combien d'autres terres, dans cette immense Afrique, qui n'attendent que des bras, servis par une science expérimentale, pour rendre au centuple la semence qui leur aura été confiée!...

Mais voilà! Encore plus que les capitaux, il faudrait savoir où trouver les bras. Les bras créeraient même vite les capitaux. Tout est là! Ce ne sont ni les obus, ni les balles, ni les dévastations des ennemis qui tuent un peuple. Bien qu'elle ait été diminuée de deux millions d'âmes par l'horrible guerre, la France garde assez de sève pour combler les vides et s'accroître si elle le veut. Les Allemands, par leur agression sauvage et leurs ravages systématiques, lui ont-ils rendu cette volonté? Alors ils lui ont fait plus de bien que de mal. Ils l'ont sauvée du suicide! Et de ce résultat l'Afrique ne peut que se réjouir, car elle en sera une des premières bénéficiaires.

Une autre rivalité que les succès coloniaux de la France ont engendrée, ou du moins développée, et qui n'est pas sans une apparence de raison, c'est celle de l'Espagne. Les Français se glorifient d'avoir créé un empire tout près de chez eux, à 24 heures de Marseilles en bateau un peu rapide. Très bien! Mais ce même empire n'est séparé de la terre espagnole que par un étroit bras de mer. Il forme, peut-on dire, le prolongement naturel de la péninsule ibérique. C'est donc en quelque sorte sur l'Espagne que la France a conquis le nord de l'Afrique. Soit! Mais pourquoi la nation de Charles-Quint et de Philippe II n'a-t-elle pas pris les devants? Pourquoi a-t-elle laissé fuir l'occasion qui s'est présentée maintes fois? Quand, à la fin du 15e siècle, elle eut achevé sa longue

croisade de huit cents ans et libéré son territoire des Maures musulmans, elle aurait dû poursuivre son oeuvre, passer le détroit de Gibraltar et ne s'arrêter qu'après avoir fait payer aux sectateurs de Mahomet leur injuste et séculaire oppression en les soumettant à leur tour à un joug chrétien. Ainsi l'Espagne, trois cents ans avant la France, aurait fait l'oeuvre civilisatrice qui s'imposait, délivré la chrétienté d'un nid de corsaires des plus dangereux, et arraché ces belles contrées à la désolation musulmane, tout en s'agrandissant elle-même d'une façon normale et solide. Au lieu de cette pénétration méthodique en terre africaine, les souverains de Madrid préférèrent envoyer, de temps à autre, quelques vaisseaux bombarder les repaires des pirates et occuper quelques places de la côte, sans résultat appréciable pour la sécurité des mers et leur propre domination. D'où venait cette indifférence? C'est qu'à cette époque Christophe Colomb avait paru et découvert un nouveau monde au profit de la couronne espagnole. Les nouvelles qu'en rapportaient les premiers explorateurs étaient fabuleuses. C'était un Eldorado où l'on n'avait qu'à frapper le roc pour en voir jaillir des pelletées d'or. On comprend que rois et sujets aient détourné leurs regards du sol africain ravagé par les fils de l'Islam pour les fixer sur les terres neuves d'au-delà de l'Atlantique. Ces terres neuves d'ailleurs, ils ne songeaient nullement à en ménager les ressources. Ils avaient hâte au contraire de se les approprier, par peur que des rivaux vinssent les leur disputer. [5] Ce sys-

---

[5] C'était la même aberration chez tous les peuples. Qu'ils gardassent pour eux-mêmes l'exploitation des possessions lointaines, ou qu'ils en chargeassent de grandes compagnies comme celle des Indes, les pouvoirs publics ne se souciaient guère que de trafiquer avantageusement. Coloniser pour eux ne signifiait pas défricher et amender le sol, rechercher la meilleure culture, créer des centres, percer des routes, constituer un outillage économique de façon à être utile aux indigènes en même temps

tème de spoliation pouvait bien faire affluer dans le port de Cadix des galions chargés de l'or péruvien, des épices antillaises, des bois rares des forêts américaines. Mais jusqu'à quand durerait cette affluence merveilleuse? Il n'est pas de domaine capable de résister longtemps à un prodigue possesseur, qui, au lieu de le mettre en valeur, ne lui demande que le moyen d'entretenir sa fièvre de jouissance momentanée. En même temps l'émigration vidait la vieille Espagne d'une grande partie de sa population, attirée au-delà de l'océan par le mirage des fortunes colossales à édifier en quelques années. L'industrie et l'agriculture nationale dépérissaient. Bientôt les trésors venus d'Amérique durent être livrés à des Anglais, des Hollandais, des Français, en retour de substances nécessaires à la vie des citoyens de la métropole et d'objets manufacturés dont les possessions d'outre-mer elles-mêmes ne tardèrent pas à avoir un besoin urgent. Le commerce avec les colonies si jalousement réservé à la puissance conquérante finit lui-même par passer entre les mains des étrangers.

Pendant tout le 17e siècle, ce fut la même insouciance pour le développement économique du territoire national et la même dilapidation du domaine extérieur. A la mort de Charles II (1700), l'Espagne était ruinée. Sa population, qui

---

qu'à recueillir de légitimes bénéfices. Cela ne signifiait même pas l'expansion française ou anglaise ou espagnole sur des contrées neuves. Cela signifiait seulement fournir de beaux dividendes aux actionnaires des entreprises d'outre-mer. Aujourd'hui, depuis le traité de Versailles surtout, on a pris le contrepied de ce système. Aucune puissance n'a le droit d'exploiter un peuple. Elle ne peut avoir à son égard qu'un mandat civilisateur, jouer le rôle du grand frère chargé d'élever un frère inférieur et l'amener à un degré de développement où il sera capable de se diriger lui-même. L'idée n'est pas sans noblesse, mais aussi pas mal utopiste. La puissante mandataire ne peut se contenter de travailler au seul profit du pays qu'elle dirige dans la voie du progrès économique et autre. Elle a droit à des compensations. Or, ne sera-t-elle pas tentée de confondre compensation avec exploitation ?

comptait de sept à huit millions d'habitants sous Charles-Quint (chiffre déjà très faible pour l'immense empire qu'elle avait à gouverner), était tombée à moins de cinq millions.

Sous les Bourbons du XVIIIe siècle, à qui le traité d'Utrecht de 1714 avait définitivement attribué la couronne de Philippe II, le pays se releva sensiblement. Sous Charles III notamment, la population remonta au chiffre de onze millions. Mais les nouveaux souverains, liés par leur pacte de famille avec leurs cousins de France, s'occupèrent plus des querelles européennes que des domaines lointains qu'ils avaient trouvé dans l'héritage des Habsbourg. [6]

On sait le contrecoup qu'eut la révolution française au-delà des Pyrénées. La terrible guerre de l'indépendance contre Napoléon et ses lieutenants se termina sans doute par l'expulsion de l'étranger. Mais elle avait jeté les germes des dissensions civiles qui devaient profondément bouleverser le pays pendant tout le XIXe siècle. Tout entière à ses querelles intérieures, l'Espagne laissa tranquillement les troupes de Charles X occuper Alger et, dans la suite, la diplomatie française préparer insensiblement sa main-mise sur toute l'ancienne Mauritanie. Etant donnée cette indifférence, la nation des vieux conquistadors ne doit-elle pas, au lieu de se plaindre, s'estimer heureuse d'avoir obtenu, dans le règlement de la question marocaine, une large portion de l'empire chérifien ?

Toutefois la rivalité marocaine ne donne pas à elle seule la clef de la francophobie dont nos cousins d'outre-Pyrénées ont fait preuve durant le conflit mondial de 1914 à 1918. Pour

---

[6] Même chez eux, ils ne réussirent pas à reprendre la forteresse de Gibraltar dont l'Angleterre s'était emparée au début du siècle dans la fameuse guerre de succession.

nous l'expliquer, on nous a référés à l'invasion des soldats de Bonaparte. De fait nous l'avions un peu oubliée; mais il paraît que les Espagnols ont le souvenir plus tenace. Et puis, il faut bien l'avouer, l'attitude des gouvernants de la troisième république à l'égard des congrégations religieuses et de l'Eglise en général était bien faite pour leur rafraîchir la mémoire. Elle les justifiait,en apparence du moins, de penser que les Français continuaient l'oeuvre des grands terroristes de la révolution qui tuaient les rois, fermaient les églises, pourchassaient les prêtres et faisaient le pape prisonnier. Mais on aurait pu être francophobe sans être germanophile. Par quel miracle de suggestion les descendants des grands croisés du moyen-âge contre les Maures et les habitants du pays de Philippe II, de l'inquisition et des autodafés, en sont-ils arrivés à s'éprendre de sympathie pour les petits-fils de Luther et à se persuader que leur cause se confondait avec la cause du catholicisme? Il faut sans doute voir là un des grands triomphes de la propagande allemande, [7] aidée de l'ignorance populaire.

Maintenant nous ne risquerons guère de nous tromper si, parmi les éléments d'une pareille antipathie, nous incluons un sentiment très vulgaire, l'envie du frère cadet moins favorisé pour le frère ainé plus riche et mieux doué... N'insistons pas et souvenons-nous que la conduite si franchement et si

---

[7] L'emprise du pangermanisme sur l'Espagne datait de bien avant 1914. Elle était le fruit d'une pensée à large envergure. Par Madrid, les Allemands se proposaient d'atteindre l'Amérique de langue espagnole et portugaise où déjà leurs émigrants avaient formé des centres prospères. Ils ne désespéraient pas d'arriver avec le temps à faire des républiques sud-américaines des nations en majorité allemandes, avec un pouvoir dirigeant allemand. Peut-être faudrait-il ajouter qu'ils désespèrent de moins en moins depuis qu'ils ont perdu la grande partie. N'est-ce pas de ce côté qu'ils jettent les yeux pour créer une grande Allemagne extérieure? C'est de quoi du reste nous ne songeons nullement à les blâmer.

noblement française d'Alphonse XIII a compensé dans une large mesure l'égarement douloureux d'une si notable partie de son peuple. [8]

M. TAMISIER, s. j.

(À SUIVRE)

---

[8] On ne saurait méconnaître que cet égarement ait été loin, lorsqu'on pense que les victoires des Bolchévistes sur les Polonais provoquèrent en Espagne de véritables cris de joie. Il y aurait lieu de s'étonner aussi de la préférence que les Espagnols donnent aux Anglais sur nous. Sans doute, sans des soldats de Wellington, Napoléon n'eût pas été forcé d'évacuer Madrid. Mais peut-on oublier que ce sont les Anglais qui ont ruiné la prépondérance maritime de l'Espagne, accaparé le commerce de ses Indes occidentales, favorisé l'émancipation de ses colonies et continuent à détenir la clef du détroit de Gibraltar? Il est vrai, quand la belle Mitidjo régna à Paris sous le titre d'impératrice, la France reconquit un moment le premier rang au-delà des Pyrénées. C'est alors que nos ingénieurs construisirent la plupart des chemins de fer de la péninsule. Mais cette ingérence, toute bienfaisante qu'elle fut, semble n'avoir fait qu'accroître l'envie à laquelle j'ai fait allusion. Etre objet d'envie, serait-ce la rançon que la France doit payer pour la situation privilégiée que Dieu lui a faite, tant au point de vue géographique qu'au point de vue spirituel, artistique et militaire ?

Les lettres de Corinne

(SUITE)

SOMMAIRE. — Une première audience au Vatican. — Descriptions. — Le pape Benoît XV. — Sur la voie Appienne. — Une audience privée.— Une cousine de Lloyd George. — Visite à l'abbé Rodier. — La Sixtine, le Forum, le Colisée. — A Tivoli. — Les *sept églises*. — Les Italiens artistes. — Au sacre de Mgr Benedetti. — Nouvelle audience. — Dernière audience, communion de la main du pape. — Aux catacombes. — Départ de Rome.

SITOT que, de Naples, nous fûmes de retour à Rome, on vint nous apprendre deux nouvelles, l'une bonne, l'autre mauvaise. La première c'était que nous étions admis en audience le lendemain au Vatican ; la seconde, qu'un accident pénible était arrivé à l'abbé Rodier. Parti avec Mgr Cloutier pour un court voyage, M. l'abbé avait, arrivé à Naples, failli se faire tuer dans la rue, par une de ces voitures qui vont toujours à la course, en zig-zaguant. Il avait insisté pour être ramené à Rome — un voyage de six heures en chemin de fer — et il était maintenant à l'hôpital français des soeurs de la Présentation, où un médecin de ses amis lui avait fait prendre le lit et signifié d'y rester jusqu'à nouvel ordre. Pour un homme aussi actif et remuant, c'était une vraie pénitence ! Mais il fit son purgatoire de bonne grâce. Il nous envoya un mot pour nous annoncer qu'il pouvait quand même recevoir des visiteurs et qu'il avait hâte de nous voir. Pendant les dix jours qu'il passa à l'hôpital nous allâmes lui rendre visite plusieurs fois. Dans sa chambre, il y avait un continuel va-et-vient d'abbés et de monseigneurs et aussi de Romains distingués. Je me rappelle surtout la figure de patricien de signor Cavaliere Giulio Patriarca, qui est comme son père avocat consistorial.

Entre temps, ces messieurs du collège canadien faisaient force démarches, et nous avaient obtenu déjà deux audiences au Vatican. Avec quelle émotion nous avions franchi, la première fois, la porte qui mène au Vatican, le *portone,* ainsi que les Romains appellent ce vieux portail de bronze que les siècles ont verdi! Elle est gardée, comme l'on sait, par des hallebardiers qu'on dirait descendus de quelque cadre du moyen-âge. Hautes formes humaines, on les voit de loin, marchant d'un pas grave et mesuré, les pieds chaussés de souliers à boucles résonnant sur le marbre et la pierre. Le soleil semble se complaire aux rayures de leurs uniformes de drap jaune et noir ; il accroche ses reflets aux casques d'acier et aux pointes des lances. C'est la fameuse *garde suisse* qui se perpétue depuis des siècles. Ils sont là un peu partout devant le *portone,* le long des immenses corridors et des larges escaliers sans fin, en haut dans les salles d'attente, et, par bataillons, dans la cour Saint-Damase.

C'est dans cette cour Saint-Damase, qu'encerclent les murs clairs des appartements du pape et la *loggia* construite par Bramante, que viennent se grouper toutes les races des quatre coins du monde: prêtres blancs, nègres ou chinois, portant tous la soutane et la longue collerette à plis flottant par derrière, à la Watteau; prélats habillés de violet ou de rouge; moines vêtus de bure blanche, brune, grise; religieuses à voiles noires ou à cornettes blanches; militaires et marins aux uniformes variés et brillants ; ambassadeurs en habits chamarrés d'or et d'argent... puis la longue file des dames en robes noires et en voiles de dentelle et des messieurs en habit à queue.

Guidés par des chambellans en habits de satin broché écarlate, nous nous acheminâmes, nos compagnons et nous, vers la salle d'audience. Celle dans laquelle nous entrâmes est une des vastes pièces dont les murs sont recouverts des

tapisseries dessinées par Raphaël. Par la porte d'en face nous voyions des prélats et des chambellans scrutant les cartes de ceux qui nous précédaient. De chaque côté, la lumière entrait à flots par les hautes fenêtres ; les longs rideaux de brocart adoucissaient les rayons qui allaient se poser sur les figures graves et recueillies des gens tout autour de nous. Debout, au beau milieu de la salle, deux membres de la *garde noble* se tenaient immobiles dans leur sombre uniforme galonné d'or, les mains appuyées sur la poignée de leur épée, les yeux impassibles sous le chapeau à plumes ondoyant à la moindre brise. Nous parlions à voix basse. Avec nous se trouvaient le cousin et sa femme, l'abbé Chevrette, de Worcester, et l'abbé Meunier, de Woonsocket.

Tout à coup, grand silence! Le Saint-Père va venir. On s'agenouille et puis — nous étions là une soixantaine peut-être — tous les yeux se fixent sur la porte. Bientôt on voit entrer le pape, la main levée pour bénir. Nos yeux ne le quittent pas. Lentement, il passe devant les fidèles agenouillés, donnant à chacun sa main à baiser, ou plutôt son anneau chargé d'une lourde émeraude. Cet anneau semble fatiguer la main fine et maigre qui le porte, lorsqu'elle s'élève pour laisser tomber sur chaque front penché une bénédiction. Comme il est petit, le pape ! Comme il paraît harassé ! Il marche péniblement, traînant sur l'épais tapis les plis de sa soutane de drap blanc, ses épaules courbées sous la courte collerette de velours rouge. Il est suivi d'un seul prélat. Quand il a fait le tour de la salle, il s'arrête au milieu. Un sourire fatigué, mais très doux, illumine son visage, maigre et brun. Il nous adresse quelques mots bienveillants, nous accorde une dernière bénédiction pour tous ceux qui nous sont chers et puis il disparaît.

Et nous voilà tous descendant les beaux escaliers de marbre blanc, pour aboutir en plein soleil sur la place

Saint-Pierre. Nos yeux encore éblouis se posent sur la coupole, sur l'obélisque, sur les deux colonnades qui s'ouvrent de chaque côté comme des bras qui semblent dire " Venez à moi ", et sur les deux fontaines que Camille Bellaigue a dénommées les *incomparables.* " Depuis trois cents ans leur onde pure arrose une terre que baigna jadis un sang plus pur encore. Fontaines de Saint-Pierre et du Vatican, sentinelles brillantes et dont jamais la garde ne se relève, gerbes de fleurs humides et qui ne se flétrissent point..., l'eau qui tombe de vos lèvres de pierre est le souvenir et la figure de celle par qui toute soif est étanchée et qui jaillit éternellement ! "

Nous ne voulions rien de banal dans une pareille journée. — " Allons aux catacombes, nous sommes-nous dit, et nous finirons par une promenade sur la voie Appienne. " Nous sortons de Rome par une de ses vieilles portes. Un peu plus loin, nous nous arrêtons à la pauvre chapelle érigée à l'endroit où, selon la tradition, saint Pierre fuyant devant la persécution rencontra le Christ qui, lui, marchait vers la ville. Et Pierre de s'écrier: " *Quo vadis, Domine ? — Où allez-vous Seigneur?* ", pour recevoir de son maître la réponse: " Je vais à Rome pour y être crucifié de nouveau. " Et saint Pierre, raffermi, de reprendre le chemin de Rome et du martyre. Simon-Pierre, pétri comme nous de faiblesse et aussi pourtant de force, c'est l'apôtre des grandes défaillances et des héroïques retours.

En file, la bougie en main, nous descendons dans les profondeurs des catacombes de sainte Domitille, tombeau de la noble famille des Flaviens chrétiens, proche-parents des empereurs Vespasien, Titus et Domitien. Ce cimetière appartenait à Flavius Clemens, consul et martyr, mis à mort par son parent Domitien, et à sa femme, Flavilla Domitilla, ainsi qu'à leur nièce, Domitilla. C'est là aussi que reposa le corps

de Pétronille, la célèbre vierge chrétienne, fille spirituelle de l'apôtre saint Pierre. On a fait de l'antique tombeau d'immenses catacombes se déployant autour d'une belle basilique souterraine. Ici et là, nous nous arrêtions devant des fresques assez bien conservées, devant des ouvertures béantes pratiquées dans le mur où a reposé durant des siècles le corps d'un martyr, devant des tombes encore scellées qui gardent la cendre de quelques premiers chrétiens. Nous marchions avec précaution derrière le moine qui nous guidait, montant et descendant, rallumant nos bougies éteintes aux divers tournants. C'était comme si le souffle de tous ces morts, n'ayant pu s'échapper des profondeurs du souterrain, s'était promené, seule chose vivante, dans les froides galeries !

Car vous restez, ô morts, par qui l'on est hanté,
Trop présents à nos yeux que votre aspect console,
Trop actifs sous nos fronts, qu'emplit votre parole,
Pour n'être pas encore une réalité...

Et dans l'angle où s'éteint ma lampe j'ai cru voir
Leur pâleur me sourire et leurs longs bras se tendre,
Pour m'entraîner vers l'ombre où je crois les entendre
Chuchoter, en partant, l'appel du grand espoir...

Nous avons fini la journée en nous promenant le long de la voie Appienne,sur les pierres de laquelle s'écrivirent tant de belles, tristes et sanglantes pages d'histoires: longs cortèges des empereurs triomphants, armées barbares, funérailles de consuls romains, groupes de chrétiens voilés et hâtifs se rendant pieusement aux catacombes!... Mais si l'imagination se représente tout cela, nos yeux ne voient qu'une route solitaire,bordée de mausolées en ruines, qui s'en va à perte de vue dans la campagne inhabitée, là où le soleil semble rendre plus claires les arches d'un lointain aqueduc, plus sombres les longues rangées de pins-parasols...

Quelques jours plus tard, nous eûmes, au Vatican, l'honneur tant convoité d'une audience privée. Mme Johnson, par son mari, est alliée à la famille du premier ministre d'Angleterre, David Lloyd George. A son insu, quelques amis de Rome obtinrent, en son nom, une carte spéciale pour " la signora Johnson et douze personnes ". La petite dame estima à bon droit qu'une pareille audience auprès du Saint-Père est l'un de ces événements qui font époque dans la vie, et elle se hâta d'accepter. Je fus invitée à faire partie de l'heureuse et glorieuse douzaine. Nous voici encore une fois arrivés devant le *portone!* En grande tenue, au complet, je vous présente le petit groupe montant les escaliers: Mme George Lloyd Johnson, M. et Mme Rousselle, le Père Richard, curé d'Outremont, M. Chavigny de Lachevrotière Boucher, de Brockton, et puis cinq jeunes médecins canadiens, étudiants de Paris ou d'Oxford, en visite à Rome. Le chambellan de service nous reçoit avec un bon sourire et nous conduit dans la petite salle dite du *tronetto,* voisine du cabinet d'études du Saint-Père. Là, nous attendons dix minutes. Une princesse romaine nous avait précédés. Bientôt elle sort, belle et radieuse dans sa toilette de satin et de dentelles, souriante sous son long voile de mariée, appuyée au bras de son époux. Le pape venait de bénir un mariage ! Ce fut comme un rayon de jeunesse et de bonheur. Puis, le visage charmant de la princesse, ses petits souliers blancs et la traîne de sa robe de satin neigeuse disparurent par l'autre porte. Nous restâmes là, tout de noir vêtus, dans cette haute chambre aux murs recouverts de damas rouge, au tapis cramoisi, où un sobre étalage de dorures et de bronzes met en relief un buste en marbre de Carrare de Léon XIII, ce pontife dont le sourire aussi eut quelque chose d'éternellement jeune et fin. C'est notre tour. Un jeune prélat d'une distinction rare, tant par la stature et le maintien que par la régularité de ses traits et son air de

parfaite aisance, s'avance souriant. C'est Mgr le marquis de Samper, grand camérier de Sa Sainteté. Il vient s'assurer si Mme George Lloyd Johnson et ses amis sont présents. Il sort et revient avec le Saint-Père. Le pape ne fait que commencer ses audiences et il a l'air moins fatigué que l'autre jour. Il parle un peu à Mme Johnson, la bénit. Puis, il passe aux autres, adressant à chacun de nous quelques paroles bienveillantes et paternelles. Sans trop se hâter, se retournant encore pour bénir, il s'en va, nous laissant sous l'impression d'une mentalité vigoureuse et très en éveil. Nous avons tous remarqué sa parfaite maîtrise de la langue française.

Cette fois, au lieu d'attendre avant l'audience, nous attendons après, et pendant une vingtaine de minutes, dans la salle suivante, où des ambassadeurs et des diplomates, à notre grande surprise, faut-il le dire, ont été reçus après nous. Le pape est allé plus loin encore, dans de grandes salles où se trouvaient de jeunes pensionnaires sous la garde de quelques religieuses, et tout l'équipage, apparemment, d'un navire de guerre américain, officiers en tête et matelots en grande tenue. Nous les avions remarqués en passant, avant notre audience. Nous causons, en attendant le retour du pape. Bientôt on l'annonce. Il est plus fatigué déjà. Parler et donner la main à quelques centaines de gens à peu près tous les jours (excepté durant les mois de l'été), cela évidemment doit fatiguer beaucoup. Mais on nous dit que Benoît XV est très abordable et que, s'il le pouvait, il recevrait tous ceux qui en font la demande. De nouveau il passe devant nous, reconnaît notre petit groupe et nous sourit, puis il dit à Mme Johnson : "Tous mes compliments, madame, soyez heureuse!" Déjà il a disparu, et nous redescendons les beaux grands escaliers qui n'en finissent plus, pour nous retrouver devant la colonnade et les fontaines de la piazza di San Pietro.

Le jour même, nous allons à l'hôpital raconter notre

audience à l'abbé Rodier. Il sourit de plaisir, nous pose mille questions et finit par dire qu'il a, lui aussi, quelque chose pour nous. C'est une invitation au sacre de son ami, Mgr Benedetti, curé de la paroisse du Sacré-Coeur, nouvellement nommé par le pape nonce apostolique au Mexique. C'est pour le dimanche suivant. L'abbé affirme qu'il sera assez bien pour nous y accompagner. Peut-être, après, irons-nous encore au Vatican!... "Mais, dites donc, fait Mme Johnson, qui sommes-nous pour que nous allions au Vatican une fois par semaine? " " En tout cas, reprend l'abbé Rodier, vous verrez le Saint-Père sous un tout autre aspect et comme en famille pour ainsi dire. " L'abbé ne veut pas en dire davantage, et, intriguées, nous attendons au dimanche.

En attendant, nous nous promenons dans Rome. Un avant-midi, avec le bon Père Richard, nous visitons la chapelle Sixtine et les salles environnantes. Un après-midi, avec l'abbé Chevrette,nous allons voir les ruines de l'ancien Forum, nous montons sur le toit du vieux palais des empereurs qui se prolonge en jardins, nous faisons deux fois le tour de l'enceinte sacrée du Colisée, nous méditons devant l'arène qui fut témoin des luttes des gladiateurs et des holocaustes des chrétiens, nous contemplons, du temple des Vestales, ce même Colisée s'illuminant, se grandissant, se réveillant presque sous les rayons ardents et subits d'un soleil sortant de gros nuages sombres...

Nous faisons, un autre jour, une course à Tivoli, la jolie petite ville, chère aux anciens, toujours coquette et belle, perchée sur des sommets d'où coulent de magnifiques cascades. Nous passons par le merveilleux jardin de la villa d'Este, où l'allée des *cent fontaines* nous mène à une terrasse ombragée d'arbres gigantesques qui surplombe une vallée où partout se voient des vignobles. Nous circulons dans des vallons, sur des versants de montagnes, aux bords des routes, voire même sur

les toits des maisons ! Et puis, une autre fois, c'est le pèlerinage traditionnel aux *sept églises* de Rome. Il y en a des centaines, dans la ville éternelle, sans compter les chapelles. Mais les sept dont je parle sont privilégiées entre toutes. Quelles magnifiques basiliques! Comme elles sont remplies de trésors inestimables! J'aime surtout Saint-Paul-hors-les--murs. Ses proportions, ses colonnades, ses mosaïques, son cloître, tout m'enchante. Il y a aussi la douce et paisible Ara Coeli, hissée bien haut sur sa scalinata au Capitole, quelque peu comme la Trinité-des-Monts sur son Pincio, mais infiniment plus vieille, dont le pavé entier semble fait de pierres tombales sous lesquelles dorment des princes et des rois. Ce sont encore Saint-Jean-de-Latran, Saint-Laurent, Sainte-Praxède, Sainte-Croix-de-Jérusalem, Sainte-Pudentienne, où, dans le souterrain, l'on voit des bribes de fresques d'une antique église, des fondations de la maison, que, selon une tradition qui semble assez justifiée, habita saint Pierre. Au fond d'une chapelle latérale, il y a un des plus beaux Christs que j'aie jamais vus. Il est en marbre blanc, de grandeur naturelle. Majestueux, il semble marcher, parler, être vivant !

Ces Italiens, ils sont tous artistes jusqu'au bout des ongles. Nous en eûmes cent preuves, non-seulement dans les trésors d'art que les églises enchassent, mais encore dans l'intérêt qu'on porte encore aux oeuvres des peintres, des sculpteurs et des architectes modernes. Je me rappelle surtout une exposition dans la Galerie Nationale, où il y avait des portraits, des tableaux de genre et des peintures de guerre d'une saisissante vérité. A cette exposition, il y avait foule, foule d'hommes principalement, de toutes les conditions. Tous regardaient avec un air de jouir et de comprendre qui se voyait. Ils discutaient le mérite des tableaux et des artistes, comparant, allant, revenant, s'attardant par groupes

devant une statue ou une peinture, parlant d'art, enfin, comme chez nous on parle de sports. N'allez pas croire d'ailleurs que les sports sont pour cela ignorés ou même négligés, car vous feriez erreur. On aime et on pratique toutes sortes de sports, même le base-ball. Tout Italien est en plus grimpeur émérite et escalade les montagnes sans perdre haleine. Avec ça, ils sont, on le sait, des musiciens hors ligne. Tout le monde chante en Italie, et les visiteurs ne se lassent pas d'écouter les trouvères qui se promènent par tous les chemins, portant des violons ou une harpe, exécutant des airs d'opéra avec une remarquable aisance. Les rues se font tranquilles pour qu'on écoute mieux ces voix presque toujours émouvantes de douceur et d'expression. Que de fois, et sur combien de places différentes, notre conversation s'est interrompue de la sorte tandis que nous allions nous accouder aux fenêtres pour y rester de longues demi-heures. Que dire de la musique d'église? J'en ai vu tout oublier pour s'abandonner au charme de ouïr les chantres de Sainte-Marie-Majeure, d'autres s'immobiliser longtemps pour entendre le choeur de Saint-Pierre ! Mme Johnson est revenue un jour toute songeuse d'un concert d'orgue donné par Don Lorenzo Perosi. Quel beau *Te Deum,* par exemple, n'avons-nous pas entendu au sacre de Mgr Benedetti !

Le dimanche de ce sacre arrivé, l'abbé Chevrette vint nous chercher de grand matin. Dans la fraîcheur du jour naissant, nous nous acheminâmes vers l'église du Sacré-Coeur, paroisse du nouvel évêque, où la cérémonie devait avoir lieu. Déjà l'église se remplissait de paroissiens, jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants. Le curé Benedetti était, en effet, très aimé de son troupeau. Bientôt, il y eut des gens debout dans les allées, par rangs serrés le long des murs et jusque sur les marches du sanctuaire. La famille du nouvel évêque, des chanoines, des évêques, des cardinaux même,

occupaient les rangées près du maître-autel. Par une magie de lui connue, l'abbé Rodier nous avait obtenu des places immédiatement après la famille. Dans le banc en avant du nôtre était agenouillée la soeur du pape, la marquise della Chiesa. Pour la circonstance, l'abbé Rodier avait fait sa première sortie de l'hôpital. Sa voiture nous avait dépassés en chemin. Au presbytère, il nous attendait, avec les abbés Desautels et Meunier, et, au cours de la cérémonie, nous nous trouvâmes tous ensemble. C'est le cardinal Pompili, vicaire du pape à Rome, qui était le consécrateur. Une longue suite de dignitaires l'escortait, parmi lesquels Mgr Ceretti. Mgr Benedetti me fit beaucoup penser à Mgr Bruchési de Montréal. Plutôt petit et mince, avec un air encore très jeune, il a une figure ferme, douce et très fine. Je sentais qu'il avait des manières aisées et qu'il savait sourire. J'ai vu aussi comme il savait prier. Durant l'émouvante fonction du sacre, je suivais des yeux tantôt le cardinal consécrateur, tantôt l'évêque consacré. Ils allaient d'un autel à l'autre et célébraient ensemble, selon la rubrique du sacre, une seule et unique messe. Depuis le moment où l'on mit aux pieds du nouvel élu les sandales épiscopales jusqu'à celui où il descendit du sanctuaire, le front ceint de la mitre, la croix pectorale sur la poitrine, la haute crosse dorée dans la main gauche et la brillante améthyste dans la main droite levée pour bénir, que de belles et grandes choses la liturgie nous a fait voir ce jour-là !

> Croire, c'est être fort et calme pour toujours,
> Croire, c'est le bonheur, même dans la torture,
> C'est tout transfigurer dans l'immense nature,
> C'est parfumer sa vie et son coeur pour toujours !

Quand les grandes orgues se furent tues et que la longue procession des dignitaires habillés d'or, de violet et de pourpre, eut disparu, le secrétaire de Mgr Benedetti vint nous

chercher et nous conduisit dans une des salles du presbytère où l'on servait le goûter aux invités. Les abbés Chevrette, Meunier et Desautels se trouvaient avec nous. L'abbé Rodier, en sa qualité d'ami, déjeûnait avec le prélat et sa famille, dans la salle voisine. Plus tard, il nous présenta au nouvel évêque. Enfin nous nous acheminâmes tous vers le Vatican. Une vraie foule formait le cortège... Les gardes suisses étaient toujours là impassibles. Les chambellans en brocart cramoisi paraissaient plus nerveux et comme ahuris de nos manquements au protocole. Tout le monde parlait et riait. Les dames portaient des robes de couleur et des chapeaux de rue. Pas un seul homme n'avait l'habit de cérémonie. N'importe! On arriva dans les grandes salles, et l'on s'y rangea tant bien que mal, les enfants hissés sur les embrasures des fenêtres, ou même sur les chaises de satin, au grand désespoir des pauvres chambellans! Le pape entra, avec le nouveau prélat, et monta s'asseoir sur une estrade. Il nous sourit, puis il nous parla, pendant trois quarts d'heure, dans un italien vif et harmonieux, tantôt riant, tantôt sérieux, tout comme un père à ses enfants. Sa figure, par moments, me paraissait s'illuminer. Il se penchait en avant, accentuait du geste, parlant moins de la tête et des lèvres, semblait-il, que du coeur ! Et de longs et fervents *Evviva il papa!* ébranlèrent les hautes voûtes de la salle. Quand nous redescendîmes dans la cour Saint-Damase, Mgr Benedetti et ses paroissiens s'y groupaient devant un appareil de photographie, faisant ainsi un autre accroc au protocole devenu lettre morte ce jour-là. Nous les y laissâmes, et, comme il était deux heures, nous entrâmes déjeûner dans un restaurant situé de l'autre côté de l'esplanade, presque sous le jet rafraîchissant de l'une des belles fontaines.

Durant notre dernière semaine de séjour à Rome, nous fîmes notre quatrième entrée au Vatican, sous les yeux des

graves gardes qui semblaient maintenant nous reconnaître et à qui nous n'avions plus peur de dire bonjour. Nous allions communier de la main du pape! On nous annonça que, ce matin-là, le pape disait la messe pour les veuves de guerre françaises. Dans la toute petite chapelle, d'une extrême simplicité, se trouvaient agenouillées cinquante ou soixante personnes. Deux fois par mois seulement, le pape admet quelques heureux mortels à entendre ainsi sa messe. Durant les chaleurs de l'été, cette permission est plus difficile à obtenir. Il faut bien au pape, en effet, toujours si entouré, un peu de tranquillité dans sa vie. Nous nous sentions donc très privilégiées et toutes reconnaissantes à M. l'abbé Rodier, à qui nous devions encore cette faveur. On nous conduisit au premier banc, tout près, tout près du sanctuaire. Nous nous trouvions avec d'autres dames voilées, comme nous, de dentelles noires et des messieurs en grande tenue. Une toute petite fillette, en blanc de la tête aux pieds, était aussi près de nous. Elle faisait peut-être, ce matin-là, sa première communion ? Le pape entra précédé de deux gardes nobles et suivi de deux prélats. Il revêtit les habits sacrés et monta à l'autel. Il était calme, absorbé, et célébrait sa messe avec une lente ferveur. N'eut été la richesse de la chasuble et de ses dentelles et la distinction des prélats qui le servaient, on aurait dit un simple prêtre dans une chapelle de couvent ! Les autres fois, nous avions vu le père, le pontife et le roi. Cette fois, nous étions en présence du grand prêtre du Christ. Lorsqu'arriva le moment de nous approcher de la sainte table, le sentiment de mon indignité redoubla. Je m'agenouillai et baisai longuement l'anneau du Saint-Père avant de recevoir de sa main l'hostie sainte. Quelle minute inoubliable ! Après sa messe, le pape s'agenouilla sur son prie-Dieu et resta ainsi plus d'une demi-heure, pendant qu'un des prélats célébrait. C'était la messe d'action de grâces à laquelle le Saint-Père ne manque jamais.

L'âme émue et les yeux humides, nous redescendîmes ces grands escaliers que nous ne devions plus remonter. Les gardes suisses nous saluèrent une dernière fois. Nous entrâmes à Saint-Pierre, où nos abbés à leur tour célébrèrent leur messe. Après cela, devinez quoi? Je vous le donne en mille! Eh bien ! nous avons déjeûné à la sacristie! Parfaitement, à la sacristie de Saint-Pierre-de-Rome! On n'y sert pas grand' chose et d'ordinaire cette table nue est réservée aux ecclésiastiques qui viennent de loin. Le chocolat et les biscuits y sont cependant très bons. Enfin, l'abbé Rodier nous ayant trouvé un guide, nous allâmes au souterrain du Vatican visiter le tombeau de saint Pierre d'abord, puis celui de Pie X, toujours cher et vénéré, qui est jonché de lis et d'autres fleurs fraîches. Tout autour, il y avait des tombes de rois, de pontifes et de princes de toutes les races. En se promenant entre ces allées de sépulcres et en songeant à ceux dont ils gardent les restes, on se sent le contemporain de toutes les générations !

Quelques jours plus tard, Mme Johnson, le cousin et moi arrivions, à six heures et demie, à la porte du collège canadien où nous attendaient les abbés Rodier et Desautels. Dans deux voitures attelées de chevaux peu pressés, nous passâmes devant le Colisée pour sortir des murs de la ville et prendre la route des catacombes de Saint-Calixte. Là, nous descendîmes nous agenouiller sur la terre battue qui forme le plancher de la chapelle des papes, ainsi nommée parce que saint Calixte et plusieurs autres pontifes des premiers temps y furent ensevelis. Sur un petit autel bien modeste l'abbé Rodier célébra les saints mystères. C'était comme dans les temps de jadis! A la faible lueur des chandelles nous suivions la messe. A deux pas, dans la chapelle Sainte-Cécile, l'abbé Desautels officiait. Nous tournions souvent les yeux de ce côté, vers la blancheur de marbre qui marque l'endroit où la

sainte reposa durant tant de siècles et où il n'y a plus maintenant que son effigie. Quelle belle statue par exemple ! Cécile est là, blanche jeune fille, tombée sous le premier coup du bourreau, gisant par terre, le visage caché dans les cheveux. On dirait un grand lis qu'une glorieuse mort aurait fauché. Au sortir des catacombes nous allâmes déjeûner dans une abbaye non loin de là. Il nous fut servi par un moine à barbe grise et en robe brune, sur une table de bois rude, entre des murs blanchis à la chaux, et se composa d'un grand pot de chocolat fumant et de grosses tranches de pain bis. Ni plus, ni moins ! A Rome on fait comme les Romains et dans les monastères on fait comme les moines ! Honni soit qui mal y pense !

Vint notre dernier jour, un dimanche paisible. Nous nous promenions lentement par les rues, disant avec regret adieu à nos amis. Nous nous attardions dans le petit royaume des fleurs, en bas de l'escalier de la Trinité-du-Mont. Nous flânions sur le Pincio à l'heure de l'angelus. Nous regardions le panorama de Rome, cette Rome si belle aux yeux, si bonne au coeur ! Combien il nous en coûtait de quitter tout cela !

> Terre aux souvenirs émouvants,
> Monts sur lesquels, à chaque roche,
> La robe du passé s'accroche...

Le soir était venu. Cette heure convient à la tristesse des adieux...

Le lendemain, de grand matin, nous partions pour Florence, laissant un peu de nos coeurs accroché aux murs de Rome, comme en ex-voto !

Corinne ROCHELEAU.

Juin 1921.

L'ancienne noblesse au Canada avant 1667

(SUITE)

IV

Le Gardeur

Jean Le Gardeur, seigneur de Croisille, élection de Caen, en Normandie, a été anobli, *moyennant finances*, en 1510, en vertu de lettres patentes accordées par Louis XII, mais enregistrées à la Cour des Aides en Normandie seulement en 1556. Cette maison a possédé les seigneuries d'Amblie, de la Valette, de Tilly, de Repentigny, de la Motte, etc. La noblesse en fut maintenue en 1666. Jean avait épousé, en 1509, Jeanne Le Tavernier. Trois fils naquirent de cette union. L'aîné, Philippe, a dû mourir jeune, puisqu'il ne figure pas au partage des biens paternels en 1538. Les deux autres furent Jean, qui a continué la branche de Normandie, et Boniface, celle des seigneurs de Tilly, dont un rameau s'implanta au Canada. Boniface, décédé en 1566, avait eu cinq fils : Olivier, marié à Catherine Patry en 1571, Roland, Guillaume, René et Jacques. René épousa 1o Marguerite de Coste en 1582, à Thury, puis 2o Catherine de Corday, en 1599, à Falaise. Celle-ci a été la mère de Pierre Le Gardeur de Repentigny, propriétaire du fief de la Motte en Normandie, et de Charles Le Gardeur de Tilly. Leurs lettres de noblesse ont été produites au Conseil souverain à Québec le 23 juillet 1667. Pierre et Charles étaient donc d'une noblesse de quatre lignes. Ce n'était pas de l'ancienne noblesse, puisque, le bisaïeul ayant été *anobli*, il y avait roture antérieure.

Le Neuf

En 1636, arrivèrent à Québec, en même temps que les Le-Gardeur, les deux frères Jacques Leneuf, sieur de la Poterie, et Michel Leneuf, sieur du Hérisson, originaires de la ville de Caen. Les Leneuf en Normandie ont été sieurs de Valcongrin, Montenay, *comtes* de Sourdeval-le-neuf, patrons de saint Victor, Courtonne, Tourneville, Chrétienville, etc., élection de Montivilliers, maintenus le 4 décembre 1659 et le 22 mars 1666. (Magny, *Nobiliaire de Normandie,* Vol. I). C'était une noble et ancienne famille. La preuve de l'ancienneté de son nom et de la valeur de ses services militaires est un extrait de la *montre* de Bertrand du Guesclin, connétable de France, fait à Caen. Geoffroy Leneuf y est inscrit au rang des écuyers en 1371. Raoul Leneuf, écr, venu d'Angleterre, avait épousé à Cherbourg, en 1382, Antoinette de Maillot. Il paraît que Hughes Leneuf, son fils, épousa en 1414 Marie de Tournebu, dont il eut Richard. On trouve dans le *Nobiliaire d'Ecosse,* à l'article de Mylord Johnston, marquis d'Annandale, que ce mylord écartèle encore aux armes des Leneuf, ce qui fait croire que cette famille est originaire d'Angleterre, comme l'atteste d'ailleurs un ancien mémoire de famille. [4] Une requête écrite vers 1600 et faisant partie des preuves produites devant le juge d'armes de France porte que, pendant les troubles en Normandie, les soldats de la Ligue s'étaient révoltés contre Gilles Leneuf, écuyer, à cause de sa fidélité envers le roi, Ils avaient pillé les titres, meubles, etc., de sa maison, parmi lesquels étaient les titres anciens de la noblesse de ses ascendants.

Le premier dont on a pu recouvrer les titres authenti-

---

[4] Le marquisat d'Annandale est éteint; des cadets Johnstone, baronnets, représentent la famille en Angleterre et portent un chef chargé des mêmes armes que les LeNeuf.

ques (*Armorial général de France,* registre V, partie II), et établir la descendance depuis le commencement du XVe siècle sans aucune interruption, est Richard Leneuf, seigneur de Valcongrin, marié avant 1451 à Jeannette de Mannoury. Sa filiation se lit comme suit: II. Jean Leneuf, écuyer, etc. *Deuxième branche.*—III. Pierre Leneuf, deuxième fils de Jean II; marié en 1550 à Jeanne Bellot. — IV. Pierre Leneuf, seigneur de Venoix *dit* de Montenay; épousa, en 1579, Marie de la Roque. — V. Antoine Leneuf, seigneur de Montenay ; marié en 1633, à Marguerite du Haulondel; inhumé à Caen en 1644. Ils eurent: *a*) Jean Leneuf, abbé de Sainte-Geneviève à Paris et général de l'ordre; *b*) François; *c*) Pierre, parents de Jacques Leneuf de la Poterie. Ces trois derniers furent reconnus comme *nobles de race* et maintenus en la dite élection par arrêt du Conseil, le 1er septembre 1667. (*Dictionnaire* de LaChesnaye-Desbois.)

Jacques Leneuf de la Poterie se présenta devant le Conseil Souverain à Québec, le 24 septembre 1675, et voici le jugement enregistré à cette date : " Veu par la cour copie collationnée Imprimée en papier signée fabry Secrétaire du Roy du Collège ancien, d'Ordonnance des Commissaires généraux de la Cour des Aydes de Rouen du treize septembre 1658, pour l'exécution de la déclaration du Roy du quinze mars 1655. Entre le procureur général du Roy en la dite Cour, Et commission poursuite Et diligence de Me Jean Dupont chargé par Sa Majesté du recouvrement des taxes faites et à faire sur les vsurpateurs du titre et qualité de noble et d'Escuyer d'vne part Et Jacques Leneuf escuyer Conseiller et procureur de Sa Majesté. En toutes les Jurisdictions Royalles du Haure de Grace, adjourné pour passer sa déclaration s'il entendoit se maintenir en la dite qualité, sinon voir ordonner qu'il seroit *employé* au roolle comme ayant vsurpé la dite qualité d'autre,par laquelle

le dit Jacques LeNeuf auroit esté déchargé de la dite poursuite, Arrest du Conseil d'estat du quatre Décembre 1659 rendu Entre le dit Dupont demandeur d'vne part, Et le dit Jacques LeNeuf défendeur d'autre, par lequel les partyes auroient esté mises hors de Cours et de proces sur l'oposition du dit demandeur, Ce faisant ordonné que l'ordonnance des dits commissaires seroit exécutée selon sa forme Et teneur, Et en conséquence le dit le Neuf maintenu an la dite qualité de noble. Enqueste faite aux trois Riuieres a la requeste de Jaques Leneuf sieur de la poterie par Mre Claude Bouteroue cy deuant Intendant de la Justice police et finances en ce pais le deuxième Juin 1669. Certificat et attestation de Me Pierre LeNeuf prestre Sr de Courtonne Et François LeNeuf escuyer Sr de Montenay freres demeurans a Caen, passé par deuant Olliuier Et Bougon tabellions royaux au dit Caen le cinquiesme May 1673, portant que le dit sieur de la potterie cydeuant demeurant audit Caen Est de mesme famille Et porte leur mesmes nom et armes, Requeste du dit Sr de la potterie afin d'enregistrement des dits arrest Enqueste et Certificat ou attestation de filliation pour luy valoir et seruir de titres Et y auoir recours si besoin est. Conclusions du procureur général auquel le tout auroit esté communiqué du sept du present mois, Tout considéré. La Cour conformément aus dites conclusions, A ordonné Et ordonne Les dits arrests du Conseil d'estat, ordonnance des dits Commissaires généraux, Et attestation de filiation estre registrez au greffe d'icelle, pour seruir et valoir ce que de raison. "

(signé) DUCHESNEAU.

Dans l'état des usurpateurs de la noblesse de la généralité de Caen, on rencontre, parmi les condamnés à l'amende ou renvoyés au Conseil, une mention de ceux qui ont été maintenus ultérieurement, sur leur pourvoi en appel, par arrêt du

Conseil d'Etat, en leur qualité de noblesse. Ce sont François et Pierre Leneuf (de la famille des Leneuf de Sourdeval) de la ville de Caen, condamnés le 24 septembre 1666 chacun à deux mille livres d'amende. Ont usurpé la qualité à la faveur de charges que leur aïeul et leur bisaïeul ont exercées en la ville de Caen, dont ils n'ont pu représenter les traités de mariages, ni un degré audessus de leur bisaïeul. Sur appel, les mêmes sont maintenus nobles par arrêt du Conseil, le premier octobre 1667. (Recherches de la noblesse, généralité de Caen en 1666, par Chamillard, II, 802.) Les autres membres de la famille n'avaient pas éprouvé le même embarras, puisqu'ils avaient été tout de suite déclarés *nobles de race*, c'est-à-dire *d'ancienne noblesse*. Leurs titres étaient évidemment possédés par leurs aînés et c'est pourquoi, sur appel, ils établirent leur droit à l'ancienne noblesse.

Les LeNeuf entrent donc dans la catégorie spéciale de Talon.

Chavigny

François de Chavigny, sieur de Berchereau, né à Créancé en Champagne, noble (Tanguay). Son fils François, né en 1650, a continué la lignée. Il y avait plusieurs familles de ce nom d'une même origine, en Champagne. Nous n'avons trouvé la généalogie que d'une branche, dont la filiation remonte à 1546. Il y a noblesse, mais rien n'indique une ancienne extraction.

Daillebout

Charles Daillebout des Musseaux succéda à son oncle Louis comme chef de nom et d'armes. En 1669 il avait environ quarante-cinq ans. Le plus ancien Daillebout connu a été médecin ordinaire du roi François I. Son fils, Jean, le jeune, fut premier médecin de Henri IV. Les charges rem-

plies par le père et le fils les autorisaient à transmettre la noblesse au petit-fils. C'est pourquoi les enfants de Henri, fils de Jean, furent maintenus nobles à la recherche de 1667 par M. de Machault, intendant de la généralité d'Orléans. Antoine, autre fils de Jean, fut le grand-père de Charles Daillebout venu au Canada en 1648. Sa noblesse aurait été de cinq lignes. L'anoblissement de cette famille dérivant de deux offices nobles par le père et le fils annonce une roture antérieure. Charles n'entrerait pas dans le quatuor de l'intendant, mais il est noble.

Robineau

René Robineau était le fils cadet de Pierre, trésorier général de la cavalerie légère du royaume et l'un des membres de la compagnie des Cent-Associés. René fut chevalier de Saint-Michel; ceci exigeait trois degrés de noblesse, le père, l'aïeul et le bisaïeul. En 1683 le roi érigea la seigneurie de Portneuf en baronnie et permit à René d'ajouter à ses armes une fleur de lys d'or sur une fasce de gueules, distinction toute particulière et peu souvent accordée. Une branche de cette famille établie en Bretagne a fourni un secrétaire du roi en 1519. La famille principale était d'Orléans. Nos notes ne s'étendent pas plus loin. Sans pouvoir appuyer plus fortement, nous sommes cependant portés à croire cette maison d'ancienne noblesse.

Chartier

Louis-Théandre Chartier de Lotbinière a été au Canada le représentant d'une illustre famille. Tanguay (*Dictionnaire*, I, p. 119) nous apprend, d'après un mémoire de Dom Alphonse Chartier, religieux Bernardin, descendant d'Alain Chartier, secrétaire d'état sous Charles VI et Charles VII,

que Joseph Chartier, le premier de la filiation, vivait au commencement du XIVe siècle. Son fils fut receveur général des comptes et son petit-fils Jean [5] fut évêque de Paris. Cette famille a formé des alliances avec de hautes et puissantes maisons: Chateau-Renaud, Chatembourg, l'une des premières de Bretagne, Chateaubriand, Polignac, LaRochefoucault. Plusieurs familles de ce nom ont existé en Normandie. Quatre d'entre elles ont été maintenues dans leur noblesse en 1666 et les années suivantes. La maison de Normandie y a été maintenue par un arrêt de la Cour des Aides de Rouen en 1621 ; confirmée en 1636 par Louis XIII et maintenue en l'élection de Vire, en 1666. L'abbé Daniel (*Nos gloires nationales*, I, 361) dit que le premier connu est Philippe Chartier, receveur général des comptes en 1374; que de ses fils, Guillaume fut évêque de Paris ; Jean, abbé de Saint-Germain ; Alain, receveur général, secrétaire d'état en 1412 de Charles VI, qui lui accorda des lettres de noblesse. La baronnie de Lotbinière en France date d'avant 1560. Une tradition rapporte que la famille de Théandre descend de la même souche que celle qui a produit au XIVe siècle Alain Chartier et ses deux frères. Cette famille avait pour premier auteur un autre Alain Chartier vivant au XIe siècle. Un de ses descendants, Simon Chartier, fut avocat au Parlement de Paris. La communauté d'origine est d'autant plus probable que ces deux familles portaient les mêmes armes. La maison Le Chartier a formé plusieurs rameaux, savoir: ceux de la Varignière, Loraille, Cagny, Du Mesnil, Sédouy. Le premier personnage paraissant dans les actes est Pierre Le Chartier, écuyer, seigneur de Benneville, vivant vers 1450 en Normandie. Michel Chartier de Lotbinière, à la

---

[5] C'est Guillaume qui fut évêque de Paris. Jean est l'auteur des *Grandes Chroniques* de S.-Denis.

reddition du Canada, passa en France. Il fut fait marquis par Louis XVI, en 1784. N'ayant pas de fils, il avait promis à M. Chartier de la Varignière de lui transmettre son titre, mais la révolution survint et ce projet n'eut pas de suite. (Magny, *Nobiliaire de Normandie*, tome I, p. 259.) Louis-Théandre Chartier est bon premier dans l'ancienne noblesse au Canada.

Cailhault

Jacques de Cailhault, écuyer, sieur de la Tesserie, arrivé à Québec en 1648, était d'une famille originaire de Fontenay, au Poitou. Gabriel, frère de Jacques, était sieur de la Chevrotière et de Montreuil. Ils eurent pour auteur Samuel de Cailhault, écuyer, sieur de la Grosardière. (Françoise de Cailhault, en 1696, était dame de Montreuil et de la Chevrotière, à Fontenay). En 1667, Jacques fit enregistrer ses preuves de noblesse au Conseil Souverain de Québec. Cette noblesse remonte à 1430. La seigneurie bretonne de la Tesserie fut apportée à Samuel par sa femme.

Villerai

Ferland (*Histoire du Canada,* II, p. 20) dit que Louis de Villerai appartenait à une famille noble d'Amboise. Il paraît qu'elle était originaire de Lombardie.[6] Tombé dans la pauvreté, il serait arrivé au Canada avec M. de Lauzon, en qualité de volontaire. Après avoir servi dans des postes subalternes, il devint secrétaire du gouverneur, puis conseiller au Conseil Souverain. Parkman (*Old regime in Canada,* édition de 1909, p. 188) raconte que Villerai en 1659 avait reçu l'ordre de passer en France pour se disculper et fut renvoyé au

---

[6] P. Margry, *Les Rouer de Villerai,* et *Bulletin des recherches historiques*, février 1920.

Canada pour rendre ses comptes. Péronne Dumesnil déclare que Villerai vint au Canada la première fois en 1651 comme valet du gouverneur Lauzon, qui l'avait retiré de la prison de La Rochelle où il était détenu pour une dette de soixante et onze francs. Jacques, le père de Louis, était valet de chambre de la reine. Cette charge de noblesse personnelle donnait le titre d'écuyer à l'impétrant seulement. En 1666, dans la recherche de Tours, François Rouer, sieur de Villerai, demeurant à Paris, comparut le 19 décembre, en conséquence de l'ordonnance des commissaires généraux et déclara qu'il entendait maintenir sa qualité d'écuyer. Il éprouva quelque difficulté dans l'enregistrement de ses titres. Avant de lui faire droit, le commissaire le renvoya pardevant l'Intendant " pour être par lui fait et dressé procès-verbal à la représentation des titres de la *prétendue* noblesse dudit Rouer et être iceux communiqués au procureur du roi de la commission du mondit sieur Intendant pour donner son avis, etc..." Les pièces du sieur Rouer furent enfin acceptées. Dans une assemblée du Conseil Souverain, Frontenac attaqua les prétentions de Villerai à la noblesse. Celui-ci répondit que la coutume au Canada n'avait pas été de produire des preuves, que ses papiers étaient en France. Frontenac avait eu une propriété sur une île en face de Tours, et il avait probablement connu tous les nobles de cette ville, ce qui expliquerait son attitude envers M. Rouer.

D'Amours

Mathieu D'Amours, seigneur des Chauffours, de la Morandière, vint au Canada en 1651. Tanguay le fait remonter à François, seigneur du Serin, maître d'hôtel de Louis XI. Son mariage à Paris date de 1496. Le grand'père de Mathieu, Pierre, était chevalier en 1561.

L'abbé Daniel (*Nos gloires nationales,* I, 488) donne : " Louis D'Amours, le premier en Canada, originaire de Paris. Illustre famille noble qui remonte au treizième siècle. " (C'est Mathieu qui vint le premier, Louis est son fils. La maison de Paris était un rameau aîné détaché du tronc principal.) Il y avait une branche de cette famille en Bretagne,les sieurs de *Sérain,* de Fougeon, de la Jaudette, de *Chauffours,* dont Pierre procureur du roi en 1492, et Jean conseiller au Parlement de Bretagne en 1574. Les D'Amours étaient de la province d'Anjou.

* * *

D'après ce qui précède nous placerions dans l'ancienne noblesse au Canada en 1669, tout d'abord, Louis-Théandre Chartier, dont les titres remontent d'une façon positive jusqu'au XIVe siècle, et, par tradition de famille, au onzième. [7] Ensuite, viendraient Jacques Leneuf de la Poterie, dont la noblesse de race a été reconnue à la recherche de 1666, Mathieu D'Amours, dont la noblesse date du treizième siècle, et René Robineau, dont le rang et la qualité furent établis au XVe siècle, mais qui doivent bien se rattacher au siècle précédent, sinon remonter plus haut encore.

Régis ROY.

---

[7] Pour les honneurs de la cour et l'admission dans certains ordres, qui exigeaient une origine dite chevaleresque, les preuves les plus anciennes qu'on ait pu exiger dans les derniers temps de l'ancienne monarchie ne devaient remonter qu'à 1400. C'est qu'à partir de cette époque seulement les preuves apportées pouvaient avoir une chance de certitude. L'ignorance qui régnait au Xe siècle était telle qu'à peine les rois, les princes et les plus grands seigneurs savaient lire.

A travers les faits et les oeuvres

La ligue des nations. — Deuxième session annuelle. — L'article 10. — Le tribunal international. — Pléthore de candidats. — Onze juges à choisir. — Les élus. — Pas de juge canadien. — Le blocus économique. — En Angleterre. — La question irlandaise. — Les propositions de Lloyd George. — Elles sont exposées devant la chambre des communes. — Le parlemennt ajourné. — Les délibérations du *Dail Eirean.* — Les propositions sont rejetées. — Un message de M. de Valera. — Question d'histoire. — L'allégeance irlandaise. — Une réponse de Lloyd George. — Autre message de Valera. — Une conférence nouvelle projetée. — Imbroglio. — Interminable échange de notes. — *Statu quo.* — Au Canada. — Elections générales. — Remaniement du cabinet. — Un discours de M. Meighen. — La politique libérale. — Notre évolution politique.

LE mois qui s'achève a vu se tenir le deuxième congrès annuel de la ligue des nations. Plusieurs questions importantes y ont été traitées. La commission des amendements a abordé l'examen de la proposition canadienne relative à la suppression de l'article 10, qui impose aux Etats l'intervention armée en cas de conflit. La délégation française en a demandé le maintien intégral, jusqu'au jour où l'on connaîtra l'opinion des Etats-Unis au sujet de la société des nations. Sur la question du désarmement, M. Noblemaire, un des représentants de la France, s'est efforcé de démontrer que celle-ci n'a pas varié. " Elle ne remplit pas pour son plaisir, a-t-il dit, le rôle de gendarme. Il lui est imposé par les circonstances. Elle n'a jamais cessé d'affirmer qu'elle entrera dans la voie du désarmement aussitôt que certaines conditions indispensables à sa sécurité seront remplies. "

L'assemblée de la ligue a dû s'occuper de la formation du tribunal international sur lequel on fait reposer tant d'espérances. Quatre-vingt-dix-neuf candidats ont été mis en no-

mination par trente-cinq Etats. De prime abord, cinq d'entre eux ont été éliminés de la liste ayant décliné la candidature. C'étaient MM. Léon Bourgeois et Henri Fromageot, de France, Paul Hymans, de Belgique, Christian Lauge, de Norvège, et Manuel Gonzalès, d'Espagne. Les choix les plus probables semblaient être ceux de lord Robert Finlay, Grande-Bretagne, du Dr Loder, Hollande, du baron Marks von Vurtemburg, Suède, d'Elihu Root ou de John Barrett Moore, Etats-Unis; d'André Weiss, France; de M. Jovanovic, Yougo-Slavie; de M. Auzilotti, Italie; du Dr Oda, Japon; du Dr F. Kelin, Autriche; et d'un représentant des Dominions britanniques, sir Robert Borden ou l'honorable Doherty.

Il y avait onze juges à choisir et vingt-et-un votes étaient nécessaires pour assurer l'élection d'un candidat. On s'attendait à ce que l'élection durât plusieurs jours, à cause des difficultés géographiques, des compétitions d'Etats et du système complexe adopté pour le scrutin. Mais, surprise agréable, tout fut terminé en deux séances. Dès le premier tour neuf juges furent élus. Un des candidats canadiens, M. Doherty, avait annoncé qu'il retirait sa candidature, de sorte que sir Robert Borden restait seul sur les rangs pour notre pays. Les candidats étaient présentés par les gouvernements des différents Etats. Voici les noms des onze juges qui ont été finalement choisis par l'assemblée de la ligue pour siéger dans le haut tribunal international : John Bassett Moore, Etats-Unis; le vicomte Finlay, Grande-Bretagne; le Dr Yorozu Oda, Japon; André Weiss, France; Dionisio Anzilotti, Italie ; Ruy Barbosa, Brésil; B. I. C. Loder, Hollande; Antonio de Bustamente, Cuba; Dydrik Nyholm, Danemark; Max Huber, Suisse; Rafael Altamira y Crevea, Espagne. Au premier tour de scrutin, sir Robert Borden et le candidat américain M. John Bassett Moore avaient eu tous deux douze voix. Au second

tour, M. Moore fut élu tandis que sir Robert ne réunissait pas le nombre de voix nécessaire. L'élection du Dr Huber, qui représente les Etats de langue allemande, a causé quelque controverse. Les délégués français, en particulier, ont soutenu que les Allemands devaient être représentés par un citoyen d'un pays entièrement germanique. Or tel n'est pas le cas pour la Suisse, qui comprend trois races, l'italienne, la française et l'allemande. A part les juges, trois substituts ont été nommés, ce sont MM. Demetrius Negulescu, de Roumanie, Michaelo Jovanovic, de Yougo-Slavie, et M. Wang, de Chine.

La question du blocus économique a été vivement discutée. On n'a pu réussir à déterminer une entente pour appliquer le blocus contre les délinquants qui refuseraient d'obéir aux décisions de la société des nations. Et l'on a décidé que les stipulations prises par la ligue ne devraient pas être interprétées avant que celle-ci ait été reconnue par toutes les nations et par la presse.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous n'avons pu traiter aussi longuement que nous l'aurions voulu la question irlandaise. Nous avons simplement esquissé la situation telle qu'elle était vers le milieu du mois d'août. Nos lecteurs se rappellent que des pourparlers avaient été entamés entre MM. de Valera et Lloyd George, sur l'initiative de ce dernier. Le premier ministre britannique avait offert à l'Irlande ce que l'on désigne sous le nom de *Dominion status*. D'après les termes de son memorandum daté du 20 juin, voici en quoi cela consisterait : " Par l'adoption du status d'un Dominion, il est entendu que l'Irlande jouira d'une autonomie complète quant à ses taxes et à ses finances, qu'elle entretiendra ses propres

troupes pour la défense intérieure, ses propres constables et sa propre police, qu'elle contrôlera ses propres services postaux et tous les services suivants : éducation, agriculture, commerce, santé publique, travail, chômage, transport, mines et minéraux, forêts, logement, assurance et commerce des spiritueux, et qu'elle exercera tous ces pouvoirs sur lesquels est basée l'autonomie des colonies autonomes, conformément aux conditions établies dans les paragraphes qui suivent." Ces stipulations avaient trait: 1o à la suprématie de la marine royale dans les eaux et les mers qui entourent les îles britanniques et aux privilèges nécessaires à cette marine dans les ports et sur les côtes de l'Irlande; 2o à la limitation des forces territoriales en Irlande proportionnellement aux établissements militaires dans le reste du Royaume-Uni; 3o aux facilités indispensables pour le développement de la défense et des communications aériennes; 4o à la libre contribution de l'Irlande, suivant ses ressources, au maintien des forces navales et militaires de l'empire et à la liberté du recrutement dans son territoire; 5o à l'entente qu'il n'y aurait aucun tarif ni restriction commerciale entre les deux îles; 6o à la participation proportionnelle de l'Irlande dans la dette actuelle du Royaume-Uni.

Le 10 août, M. de Valera répondait que ces propositions étaient inacceptables. Suivant ses déclarations, seule la reconnaissance de l'indépendance de l'Irlande pourrait donner satisfaction au peuple irlandais.

Commentant la correspondance échangée entre lui et M. de Valera, M. Lloyd George a déclaré à la chambre des communes, le 20 août, que les propositions faites étaient définitives; elles pourraient être élucidées, expliquées, mais elles ne pourraient être changées. "Dans le monde entier, excepté en Irlande, a-t-il ajouté, elles sont considérées comme allant aux extrêmes limites des concessions possibles." Il a an-

noncé par le parlement serait ajourné jusqu'au 18 octobre et qu'il serait alors prorogé si les négociations se poursuivaient d'une manière satisfaisante. Si elles échouaient et si la situation ne laissait aucun espoir d'entente, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, aurait le pouvoir de convoquer le parlement à quarante-huit heures d'avis pour adopter les mesures nécessitées par les circonstances. Après le premier ministre, M. Asquith, le chef de l'opposition, a pris la parole. Il a approuvé l'attitude du gouvernement et déclaré, au milieu des applaudissements, que les propositions faites aux chefs irlandais lui paraissaient entièrement raisonnables.

Pendant ce temps, à Dublin, le parlement sinn-feiner délibérait de son côté avec le consentement tacite des autorités britanniques. M. de Valera y a exposé la situation et expliqué la nature des négociations entamées. Il a communiqué à l'assemblée sa manière de voir et sa réponse à M. Lloyd George. Les journaux et les agences télégraphiques ont semblé attacher beaucoup d'importance à un passage de son discours où il déclarait que le peuple irlandais a proclamé son désir de l'indépendance, mais sans se prononcer pour telle ou telle forme de gouvernement, pour une république par exemple. On a conclu de ces paroles que le président du sinn-fein serait prêt à un arrangement qui ne comporterait pas nécessairement une république. Il nous semble que c'est se leurrer que de prendre cela pour un symptôme favorable. M. de Valera affirme et répète que l'indépendance absolue seule donnera satisfaction. Que l'Irlande indépendante s'appelle république, ou *commonwealth*, ou n'importe quoi, qu'est-ce que cela signifie ? Le noeud de la question c'est la rupture du lien politique d'avec la Grande-Bretagne. Et là-dessus, les chefs du sinn-fein semblent irréductibles. " Nous ne ré-

clamons pas le droit de nous séparer ", a dit M. de Valera à des journalistes, " il ne peut être question de séparation, parce qu'il n'y a jamais eu d'union. "

Les séances du *Dail Eirean* ont duré plusieurs jours. Finalement l'assemblée a ratifié l'attitude prise par M. de Valera dans la négociation. Celui-ci a communiqué cette décision à M. Lloyd George dans une lettre datée du 24 août. Ce document débute par les lignes suivantes: " Le jugement anticipé que j'ai formulé dans ma réponse du 10 août a été confirmé. J'ai exposé les offres de votre gouvernement au *Dail Eirean* qui les a rejetées par un scrutin unanime. " L'un des passages les plus saillants de cette lettre est celui-ci: " Si les nations qui ont été annexées de force à un empire perdent de ce fait leur titre à l'indépendance, il ne pourrait plus être question de liberté. Pour ce qui est de l'Irlande, dire qu'elle se sépare d'un compagnonnage qu'elle n'a pas accepté ou d'une allégeance qu'elle n'a pas reconnue, c'est une fausseté,tout comme il est fondamentalement injuste de chercher à subordonner son indépendance à la statégie anglaise. Comme représentants d'une nation, nous ne pouvons souscrire à aucune de ces formules. "

Il nous semble qu'il se pose ici une question d'histoire et qu'à ce point de vue l'affirmation relative au refus constant d'allégeance de l'Irlande envers l'Angleterre est difficile à soutenir. Tous les chefs politiques de la nation irlandaise, Grattan, O'Connell, Parnell, Redmond ont reconnu et affirmé cette allégeance. Cela est absolument indéniable et les textes les plus formels le démontrent à l'évidence. Nous avons déjà cité ici des déclarations catégoriques de Grattan, d'O'Connell, etc. Et l'on verra dans un instant que M. Lloyd George n'a pas manqué de produire ces textes, ou des textes analogues, en réponse à l'affir-

mation hasardée de M. de Valera. Depuis au moins un siècle et demi l'union politique de l'Irlande avec la Grande-Bretagne a été acceptée par les chefs de la nation irlandaise comme un fait accompli irrévocablement. Leur objectif, le but de leurs efforts, c'était l'abrogation de l'union parlementaire. Le rappel de l'union législative, voilà ce pourquoi ils luttaient de toutes les énergies de leur patriotisme. Mais jamais un seul de ces grands leaders n'a levé le drapeau de la séparation.

La lettre de M. de Valera a démontré une fois de plus que la pierre d'achoppement dans les négociations présentes c'est la reconnaissance de l'indépendance irlandaise exigée par le sinn-fein. Or, l'Angleterre ne veut pas y consentir. Le cabinet britannique ne veut pas acquiescer au démembrement du Royaume-Uni. La réponse de M. Lloyd George au chef irlandais proclame une fois de plus cette détermination inébranlable. Le premier ministre s'efforce d'établir tout d'abord que le gouvernement est allé aussi loin que possible dans la voie des concessions. " Nos propositions, écrit-il, sont allées au-delà de tout antécédent et ont été approuvées comme libérales par tout le monde. Même dans les milieux qui se sont montrés les plus sympathiques aux plus extrêmes revendications irlandaises, elles sont considérées comme la limite de ce que l'empire peut raisonnablement offrir ou que l'Irlande peut raisonnablement attendre. La seule critique que j'aie entendue en dehors de l'Irlande est de la part de ceux qui déclarent que nos propositions ont dépassé la prudence dans leur libéralité. Votre lettre ne reconnaît pas cela et d'autres négociations seront, je crains, inutiles, à moins que quelque progrès ne soit fait en rapport avec l'acceptation d'une base. Vous déclarez que nos propositions impliquent la reddition de toute la tradition nationale de l'Irlande et la réduit à la servitude. Quels sont les faits? En vertu de

l'accord que nous avons esquissé, l'Irlande aurait le contrôle de tous les nerfs et de toutes les fibres de son existence nationale. Elle pourrait parler sa propre langue et vivre sa propre vie religieuse. Elle aurait un pouvoir complet sur les taxes et sur les finances, sujet seulement à un accord pour une partie du commerce et des transports qui seraient aussi libres que possible. Elle aurait une autorité illimitée sur l'éducation et tout l'intérêt moral et spirituel de sa race. Elle aurait aussi le contrôle sur ses lois, sur ses terres et son agriculture, sur les conditions du travail et de l'industrie, sur la santé et sur les maisons de son peuple et sur sa propre défense. Elle serait, en fait, dans les limites de l'Irlande, libre à tous égards au point de vue l'activité nationale, de l'expression nationale et du développement national. Les Etats de l'union des Etats-Unis, quelque souverains qu'ils soient, ne jouissent pas de droits aussi étendus. Nos propositions vont même plus loin. Elles invitent l'Irlande à prendre sa place comme associée dans le grand *commonwealth* de nations libres unies par l'allégeance au roi. Nous considérons que les propositions remplissent complètement votre désir que le principe de gouvernement par les gouvernés soit le grand principe dirigeant de l'accord que vos plénipotentiaires vont négocier. "

M. Lloyd George passe ensuite à la question historique que nous avons signalée plus haut. " En demandant, dit-il, que l'Irlande soit traitée comme une puissance souveraine séparée, sans allégeance à la couronne et sans loyauté aux nations-soeurs du *commonwealth,* vous énoncez des revendications que les plus fameux chefs nationalistes dans l'histoire irlandaise, depuis Grattan jusqu'à Parnell et Redmond, ont explicitement désavouées. Grattan dans une phrase fameuse a déclaré que l'océan proteste contre la séparation et la mer contre l'union. Daniel O'Connell, le plus éloquent peut-être de tous les nationalistes irlandais, a protesté de cette façon à

la chambre en 1830 : " Jamais le monarque n'a reçu une allégeance plus unie que le roi actuel des hommes qui, en Irlande, agitent le rappel de l'union. Jamais il n'y eut plus grossière calomnie que d'affirmer que ces hommes désirent produire la séparation entre les deux pays. Jamais il n'y eut plus grossière erreur que de supposer que nous désirons dissoudre ce lien." Dans une lettre écrite en 1854 au duc de Wellington, Thomas Davis, fervent partisan des idéals de la jeune Irlande, demandait la conservation du parlement impérial et l'octroi à l'Irlande d'un sénat choisi par le peuple, le droit de percevoir les droits et l'accise et autres taxes, l'administration des chemins, des ports, des chemins de fer, des canaux et des ponts, l'encouragement des manufactures, du commerce, de l'agriculture et des pêcheries, et le règlement de lois pour les pauvres, les tenures, les grands jurys et les franchises. Le gouvernement britannique a offert à l'Irlande tout ce que O'Connell et Thomas Davis demandaient, et maintenant l'on nous demande sans ambages de reconnaître l'Irlande comme puissance étrangère. C'est jouer avec les mots que de suggérer que le principe de gouvernement par consentement des gouvernés oblige à reconnaître cette demande de votre part ou qu'en répudiant ce principe nous profitons des considérations géographiques pour justifier une prétention à l'ascendance sur la race irlandaise. "

En terminant sa lettre, datée du 26 avril, M. Lloyd George ne fermait pas la porte à une continuation des pourparlers. " Si vous êtes prêts à examiner combien ces considérations peuvent s'accommoder avec les aspirations que vous représentez, disait-il, je serai heureux de vous rencontrer vous et vos collègues. " M. de Valera a répondu au premier ministre en maintenant la position prise par lui dès le début. Il a écarté comme futiles ce qu'il a appelé " les références historiques fallacieuses " de son interlocuteur. Il a

beaucoup insisté sur le fait que les propositions britanniques n'accorderaient pas à l'Irlande un status égal à celui des autres Dominions. " On invite l'Irlande, a-t-il dit, à accepter un status qui est inférieur à celui de ces Etats libres. Le Canada, l'Australie, le Sud-Africain et la Nouvelle-Zélande sont garanties contre la domination de la métropole, non seulement en vertu des droits constitutionnels qui leur donnent un status égal à celui de la Grande-Bretagne et qui les place hors du contrôle du parlement britannique, mais par des milliers de milles qui les séparent de la Grande-Bretagne. L'Irlande n'aurait ni les garanties de la distance ni celles de la constitution. Les conditions qu'on veut lui imposer diviseraient l'Irlande en deux Etats artificiels, dont le conseil commun détruirait l'influence de chacun, tandis que tous les deux seraient sujets au contrôle militaire, naval et économique du gouvernement britannique." Sur ce terrain, M. de Valera nous semble plus fort que sur l'autre. Le gouvernement britannique devrait peut-être avoir encore quelque chose à dire, par exemple pour ce qui concerne les relations économiques.

Quoique, après cet échange de notes, la situation soit restée très tendue, les négociations n'ont cependant pas été rompues. Au contraire, comme résultat d'une délibération du cabinet britannique, qui a eu lieu à Inverness le 7 septembre, il a été décidé d'inviter M. de Valera à envoyer des délégués à une conférence avec les ministres anglais à cet endroit, le 20 septembre, pourvu qu'il soit entendu que l'Irlande doit demeurer dans l'empire. Cette nouvelle a raffermi l'optimisme de ceux qui, malgré tout, espèrent une solution favorable. Il y a, en Irlande même, des éléments qui conseillent l'entente avec l'Angleterre. Sir Horace Plunkett, président de la convention qui siégea naguère à Dublin, et le capitaine Harrison, président de la *Dominion League*, ont adressé à M. de Valera et à ses collègues une lettre conjointe, dans la-

quelle ils disent entre autres choses : " L'Irlande serait bien avisée d'accepter le status d'un Dominion, s'il comporte, comme nous croyons qu'il doit le faire, une entière indépendance législative, exécutive et économique, et aussi le lien impérial fonctionnant quant à la politique et à l'action par la coopération fondée sur l'accord mutuel arrêté par consentement et portant avec lui la représentation directe à la conférence impériale et à la société des nations. Il s'ensuivrait raisonnablement que la vraie acceptation par traité solennel du status d'un Dominion par l'Irlande serait accompagnée d'autres accords pour réglementer la coopération entre l'Irlande et les autres unités de l'empire sur toutes les questions nécessaires. "

L'invitation conditionnelle à la conférence d'Inverness a été prise en considération par le *Dail Eirean.* Il s'en est suivi un message de M. de Valera à Lloyd George dans lequel celui-ci protestait contre la condition préliminaire. Cette pièce contenait le passage suivant : " Dans cette note finale, nous croyons de notre devoir de réaffirmer que notre position est et ne peut pas ne pas être telle que nous l'avons définie durant toute cette correspondance. Notre nation a formellement déclaré son indépendance et se reconnaît comme Etat souverain. Ce n'est qu'à titre de représentants de cet Etat et comme ses gardiens choisis que nous avons l'autorité ou les pouvoirs d'agir au nom de notre peuple. Quant au principe du gouvernement par les gouvernés, dans la véritable nature des choses, il doit être la base de tout accord qui atteindra le but que nous avons à coeur, c'est-à-dire la réconciliation finale de notre nation avec la vôtre. " C'est ce passage qui a fixé surtout l'attention du premier ministre. Il a immédiatement contremandé les préparatifs de la conférence projetée à Inverness et il a informé M. de Valera que ce paragraphe lui semblait frapper les négociations de stérilité. Il a an-

noncé en même temps une consultation avec ses collègues. Là-dessus le chef irlandais a envoyé un nouveau message dans lequel il paraissait désireux de continuer la conversation, mais sans répudier la déclaration relative au caractère d'ambassadeurs d'un Etat souverain attribué par lui aux négociateurs irlandais. M. Lloyd George a répliqué qu'il ne pouvait admettre cette prétention. " Je suis prêt à rencontrer vos délégués, a-t-il dit, comme je vous ai rencontré en juillet à titre de porte-paroles choisis de votre peuple pour discuter l'association de l'Irlande avec le *commonwealth* britannique. Mes collègues et moi ne pouvons les rencontrer comme représentants d'un Etat souverain et indépendant sans déloyauté de notre part au trône et à l'empire. Je dois par conséquent répéter qu'à moins que le deuxième paragraphe de votre lettre du douze soit retiré une conférence entre nous est impossible. " Ceci a engagé M. de Valera à donner non pas une répudiation mais une sorte d'explication du paragraphe malencontreux. D'après lui, il n'a eu nullement l'intention de préjuger la question de son côté, pas plus qu'il ne veut la voir préjugée par M. Lloyd George. En terminant, il demande si la lettre de celui-ci, datée du 7 septembre, était une invitation à une conférence libre des deux côtés, sans préjudice pour l'un ou pour l'autre, au cas où un accord ne serait pas conclu. Dans ce dernier cas, il accepte de nouveau l'invitation. Le ton de cette dernière note est, semble-t-il, plus conciliant.

On se demande maintenant ce qui va résulter de tout cela. M. Lloyd George consulte ses collègues. Quelques journaux prétendent qu'il va laisser les choses en suspens et faire des élections générales. Au moment où nous écrivons la situation est indécise.

* * *

Elle ne l'est pas au Canada, du moins en ce qui concerne la dissolution du parlement. Dans quelques jours ce sera un fait accompli. A son retour d'Europe, M. Meighen a examiné les conditions dans lesquelles se trouvaient et le pays et son gouvernement. Et, après avoir pesé le pour et le contre, il s'est déterminé à faire sans plus tarder l'appel au peuple. Il a annoncé cette décision dans un grand discours prononcé le 1er septembre à London. Mais avant de recommander la dissolution, il a voulu réorganiser son cabinet pour se présenter devant l'électorat avec une administration rajeunie et aussi forte que possible. Jusqu'à quel point a-t-il réussi? Nous n'entreprendrons pas de discuter ici cette question. Ce qui est certain c'est qu'il a remanié complètement son gouvernement. Des hommes publics ayant derrière eux une longue carrière politique en sont sortis. Des hommes nouveaux y sont entrés. Parmi ceux-là on signale surtout MM. Foster, Doherty, Reid et Calder. Parmi ceux-ci on remarque principalement MM. Bennett, Marion, Belley, Normand et Monty.

Voici quelle est maintenant la composition du ministère: M. Arthur Meighen, premier ministre et ministre des affaires extérieures; sir James Lougheed, ministre de l'intérieur; sir Henry Drayton,ministre des finances; M. McCurdy, ministre des travaux publics; M. Ballantyne, ministre de la marine; M. Tolmie, ministre de l'agriculture; M. Robertson, ministre du travail; M. Guthrie, ministre de la milice; M. Bennett, ministre de la justice; M. Stevens, ministre du commerce; M. Stewart, ministre des chemins de fer et canaux ; M. L.-G. Belley, ministre des postes; M. L.-P. Normand, président du conseil; le docteur Edwards, ministre de l'immigration; M. Marion, ministre du rétablissement des soldats; M. Rodolphe Monty, secrétaire d'Etat; M. Baxter, ministre des douanes; MM. Kemp, Bristol, Wilson et Spinney, ministres sans portefeuille. Dans cette répartition, la province de Qué-

bec compte quatre ministres, MM. Ballantyne, Belley, Normand, Monty. Elle aura encore, dit-on, le solliciteur général et un ministre sans portefeuille. La province d'Ontario a huit ministres, MM. Drayton, Stewart, Edwards, Guthrie, Robertson, Manion, Kemp, Bristol. La province de la Saskatchewan en a un, M. Wilson; le Manitoba en a un, M. Meighen; la Colombie, deux, MM. Tolmie et Stevens; l'Alberta, deux, MM. Lougheed et Bennett; la Nouvelle-Ecosse, deux, MM. McCurdy et Spinney; le Nouveau-Brunswick, un, M. Baxter. Cette combinaison remet notre province sur le pied où elle était naguère : trois ministres canadiens-français et un ministre anglais. La question est de savoir si notre section du ministère reconstitué a quelque chance de grouper autour d'elle un nombre raisonnable de députés dans la prochaine chambre des communes.

M. Meighen, dans son discours de London, a indiqué clairement quelle va être sa *plateforme* électorale. Il a accusé le parti libéral d'incohérence en matière fiscale. " L'opposition officielle, a-t-il dit, est dirigée par M. King. Lui et ses acolytes font beaucoup de bruit, mais on ignore ce qu'ils ont l'intention de faire. Il y a deux ans, les libéraux, réunis en convention solennelle, ont adopté une résolution où ils s'engageaient à mettre sur la liste du libre-échange dix-neuf sortes d'articles comprenant les denrées, les instruments aratoires, les machines et le bois de charpente, à augmenter immédiatement le tarif préférentiel anglais à 50 pour cent et à réduire le tarif (qu'eux-mêmes avaient établi) sur les vêtements, les chaussures et les articles de consommation générale. M. Mackenzie King voudra-t-il dire s'il mettra ce programme en vigueur s'il parvient au pouvoir ? S'il refuse de répondre nettement à cette question, il est indigne du pouvoir pour manque de franchise. "

Mais il y a un autre groupe d'adversaires du gouvernement que le premier ministre semble encore plus disposé à combattre. Ce sont les fermiers-unis. " L'opposition réelle vient d'un autre milieu, s'est-il écrié, et le souffle de ce parti c'est le libre-échange... Il y a des gens qui refusent de s'alarmer. Ils disent: Regardez M. Crerar. Il commence déjà à fléchir sur la doctrine qu'il a prêchée pendant des années: le libre-échange. Il dit que c'est un paradis fiscal, mais il ne veut pas du paradis trop tôt. Vraiment je sais qu'il prononce des non-sens de ce genre. Mais le mouvement est plus gros que son chef et les organisations ne seront pas trahies. "

Aux yeux de M. Meighen, la grande question qui se pose devant l'électorat c'est celle du tarif. " Une révision de notre tarif est en souffrance, a-t-il dit. Nous devons décider de notre politique tarifaire. C'est la grosse affaire sur laquelle pivote le pôle du Canada aujourd'hui. Et tant que cela ne sera pas fait et que nous n'aurons pas la stabilité du tarif, nous ne pouvons avoir la stabilité des affaires. Tant que nous ne saurons pas si le peuple veut un tarif protecteur ou s'il n'en veut pas, aucun tarif n'est sûr. " La question tarifaire, voilà donc le terrain sur lequel le premier ministre entend livrer bataille. Mais l'opposition libérale ne semble pas disposée à accepter ce débat exclusif. Un grand banquet vient d'avoir lieu à Montréal en l'honneur de l'honorable M. Rodolphe Lemieux. M. McKenzie King, chef de l'opposition, et plusieurs des principaux chefs du parti libéral y ont prononcé des discours. Des déclarations faites en cette occasion il faut conclure que ces hommes politiques ne veulent pas qu'on les tienne pour des adeptes du libre-échange, au moins comme application pratique, dans les circonstances actuelles.

Ces élections générales s'engagent dans des conditions inusitées. Trois et même quatre partis vont être en présence.

Le parti conservateur-unioniste, le parti libéral, les fermiers-unis ou les progressistes et les travaillistes. Ceci accroît énormément la difficulté des pronostics.

Depuis dix ans, notre vie politique a subi une évolution profonde. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle et nos grands parlementaires disparus ne reconnaitraient guère l'échiquier sur lequel ils savaient faire manoeuvrer leurs pièces avec tant de maîtrise.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 25 septembre 1921.

641

Le vote des femmes

AUX élections de décembre prochain, les femmes du Canada, pour la première fois, vont voter.[1] Tout au moins, elles sont appelées à donner leur vote. C'est un fait. Le parlement canadien, malgré l'opposition d'un certain nombre de députés, surtout de députés canadiens-français, a adopté, en 1918, une loi reconnaissant aux femmes le droit de suffrage dans les élections politiques. C'est d'ailleurs, il convient de le reconnaître, la tendance générale à laquelle on cède de plus en plus un peu partout. Est-ce un bien, est-ce un mal? L'un de nos plus distingués confrères a répondu récemment, dans une conférence publique, sans aucune réserve ou presque: " Avec tout le respect possible pour l'opinion contraire, nous croyons que l'intervention des femmes dans les élections politiques est un bien pour la société." Et pourtant !

Mgr Paquet, le savant professeur de Québec, dont la parole et la plume font autorité dans le monde entier, a donné dans le *Canada français,* il y a trois ans,[2] une substantielle étude — *Le féminisme et les catholiques canadiens* — que la *Documentation catholique* de Paris a reproduite in-extenso,[3] où l'intervention des femmes dans les élections politiques est loin d'être admise avec une égale faveur. L'éminent théologien soutient carrément la thèse contraire au suffrage des femmes considéré d'une manière absolue. Il ajoute cependant, dans une note au bas de la page: " Mais il y a l'hypothèse où le vote féminin, dans un pays, est légal, et où les fem-

---

[1] Quelques femmes, veuves ou autres, votaient déjà, dans certains cas. Il est question ici de la loi générale.

[2] Livraisons de décembre 1918 et de février 1919.

[3] Livraisons du 31 mai 1919 et du 21 juin 1919.

mes mal inspirées s'en servent pour des fins perverses. En ce cas, ne vaut-il pas mieux que les femmes catholiques usent elles-mêmes de leur droit de suffrage et s'efforcent ainsi de neutraliser l'action électorale que l'on redoute? Plusieurs le pensent, si toutefois l'on peut par là éviter un plus grand mal. "

Cette admission conditionnelle n'a pas eu l'heur de plaire, sans doute, tant elle est limitée, aux tenants avoués du féminisme qui déclarent que, la femme supportant les mêmes charges que l'homme, elle doit voter comme lui, puisque sans cela le suffrage universel n'est plus universel; que la femme est aussi capable de bien voter que l'homme et que dans plus d'un cas elle l'aurait fait mieux que lui, si son droit eût été reconnu plus tôt, par exemple au sujet des lois de laïcité en France et de celle du divorce au Canada; que d'ailleurs le droit d'élire, pour elle, ne comporte pas celui d'être élue ; qu'au surplus l'Eglise nous laisse à ce sujet pleine et entière liberté, que le moyen-âge a connu le vote des femmes du consentement des autorités ecclésiastiques et que le pape actuel aurait dit: " Non seulement je désire que les femmes votent, mais je voudrais les voir voter partout. "

Nous comprenons parfaitement, étant donné que le droit de vote des femmes existe légalement, qu'il convient de travailler à leur éducation civique et nous approuvons très volontiers ceux qui se vouent à cette tâche délicate. Mais il nous semble que de là à poser en principe que l'intervention des femmes dans la politique est un bien il y a une marge considérable.

En aucune façon, nous ne voulons ici nous faire le champion de la thèse anti-féministe sur le terrain pratique des faits. La femme a désormais chez nous le droit de vote. Nous lui souhaitons, comme à l'homme d'ailleurs, de bien voter. Un point, c'est tout.

Mais ne serait-il pas opportun de redire une fois de plus à nos femmes électrices qu'elles doivent tâcher de rester femmes quand même et ne pas s'exposer à entrer d'emblée dans les luttes et les moeurs chères à nos politiciens ? Nous savons que c'est là le désir des plus distinguées d'entre nos féministes catholiques. Aussi sommes-nous à l'aise pour rappeler, à notre tour, l'enseignement traditionnel des chaires catholiques, qui est également celui du bon sens.

Dans le discours qu'il adressait aux femmes catholiques d'Italie, réunies en congrès à Rome le 21 octobre 1919, Benoît XV disait : " On a raison d'affirmer que les transformations de l'ordre social ont élargi le champ de l'activité féminine. L'apostolat au milieu du monde s'est ajouté pour la femme à l'action plus intime et plus restreinte réservée jusqu'ici au foyer domestique. Mais cet apostolat extérieur, il faut qu'elle l'exerce de manière à bien montrer que la femme, au dehors aussi bien que chez elle, se souvient qu'elle doit, même de nos jours, consacrer le meilleur de ses soins à sa famille. "[4] Nous voulons bien croire que le pape a demandé que toutes les femmes votent, quoiqu'il n'y ait là qu'un *on dit* rapporté par un journal d'ailleurs respectable — *The Catholic Citizen*[5] ; mais voilà, cette fois nous en sommes sûr dans quel esprit il veut qu'elles votent.

Electrice ou non, la femme doit donc, enseigne le pape, consacrer le meilleur de ses soins à sa famille. Au fond, c'est là une loi naturelle au premier chef. Une femme d'esprit, qui est en même temps un écrivain de talent, Mme Colette Yver, le rappelait il y a quelques mois dans le *Correspondant*[6] :

Il est doux à la femme d'être conseillée et conseillée par l'homme.

---

[4] *Documentation catholique*, Vol. II, p. 629 (15 novembre 1919).
[5] *Documentation catholique*, Vol. III, p. 288 (21 février 1920).
[6] Cité dans la *Semaine religieuse* de Montréal — 11 avril 1921.

Seule, célibataire, veuve ou abandonnée, elle souffre surtout d'être privée d'une volonté différente de la sienne qui soit son guide. Elle a besoin de la loi de l'homme. Tout le monde, ou à peu près, tombant d'accord sur ce point, il n'y a pas lieu de tant se récrier quand saint Paul, le principal auteur du code de morale sous lequel nous vivons, prescrit: "Que les femmes soient soumises à leurs maris !" — La nature prévoyante, qui destinait à l'association les deux éléments du couple humain, ne pouvait d'ailleurs pas les former également pour le commandement, elle qui n'a jamais mis deux têtes à un corps. Ç'aurait été déroger à son ordre éternel que de ne pas donner à cette association un chef unique. — Il n'est pas de société qui puisse vivre sous une direction double. Si on élargit la société du couple jusqu'à celle de la famille et si on décrète que le père et la mère sont égaux en tous droits et que le titre de chef n'y appartient pas plus à l'un qu'à l'autre, les choses n'iront qu'autant que les volontés du père et de la mère seront identiques, c'est-à-dire tant que cette formule n'aura pas à jouer. Mais du moment où on devra la faire intervenir, c'est-à-dire à la minute où un conflit naîtra, on s'apercevra que la société familiale est fondée sur le désordre. Et si la nature n'accourait pas alors au secours des sophistes, si la sagesse mystérieuse ne renversait les événements en courbant la compagne de l'homme sous la domination de la plus forte volonté qui, de son côté, s'affirme puissamment, on assisterait à la désagrégation de la famille. D'ailleurs, lorsqu'on pousse à bout les partisans de l'indépendance absolue de l'épouse, ils avouent la nécessité, impliquée par leur principe, de bouleverser les vieilles conditions de la famille. Or, la famille demeurera ce qu'elle est ou elle disparaîtra dans une société anarchique. [7]

On ne saurait ne pas reconnaître que cette page constitue un tableau de vie finement observé. C'est, en effet, nier la nature et un peu jouer sur les mots que de dire: " L'homme est le chef de la famille, il n'en est pas le maître; il dirige, il n'absorbe pas, il ne domine pas à son gré. " Sans doute, il doit voir en sa femme une compagne et non pas une esclave. Mais il ne serait pas le chef s'il n'était pas le maître et ne commandait pas. C'est pourquoi, cela détonne et choque un peu,

---

[7] Cf. *Correspondant*, 10 mars 1920.

et même beaucoup, de voir le vote de la femme tomber dans l'urne pour annuler peut-être celui de son mari. D'ailleurs, abstraction faite de la loi existante pour un moment, le droit électoral de la femme existe-t-il vraiment, et, s'il n'existe pas, convient-il que les parlements le concèdent ? Mgr Paquet, dans l'étude dont nous avons parlé, répond à ces questions avec sa clarté et sa précision ordinaires :

Quelques auteurs s'autorisent de la prétendue souveraineté du peuple pour arguer que la femme, de par la nature même, peut réclamer le droit de vote dans toutes les élections populaires. Cet argument pour nous est sans valeur. Nous estimons la thèse du peuple souverain fausse et dangereuse... Là même où le suffrage universel des hommes est en vigueur, ce système fonctionne, non pas parce qu'il est une forme nécessaire et obligée du droit naturel, mais parce que, dans ces pays, le régime démocratique auquel les citoyens sont soumis s'est organisé sur la base d'une participation très large des classes populaires aux affaires de l'Etat. C'est un élément variable et contingent. Le suffrage des hommes, quelque étendu qu'il soit, n'entraîne donc pas logiquement celui des femmes... [8]

Est-il désirable au moins, se demande ensuite Mgr Paquet, que le droit de suffrage politique, dans la mesure où la loi l'accorde aux hommes, soit de même octroyé aux femmes? Il répond qu'en fait on l'a cru aux Etats-Unis, en Australie, au Danemark, en Norvège et que le Canada vient d'emboîter le pas (en 1918). Mais il continue :

Cette législation nouvelle a créé, parmi les catholiques canadiens, une impression fâcheuse. Elle blesse leurs sentiments sur la femme et sa mission. La femme en général, spécialement la femme chrétienne, travaillée avec tant de soins et depuis tant de siècles par les mains de la religion, ne nous semble pas faite pour l'arène politique. Son sexe même, où vibrent les plus généreux instincts de notre nature et où s'incarnent

---

[8] *Cf. Le Canada français*, Vol. II, page 12 (février 1919).

la douceur aimable et la bonté pacifiante, l'éloigne des querelles de la tribune et du tumulte de la place publique... Moins la femme se commet dans la poussière de la rue et la mêlée des partis, plus sa personne s'impose à la considération publique, en même temps que sa mission se poursuit dans toute sa sereine beauté... La femme est la joie des foyers, le lien des familles, la force des traditions, l'espoir des générations. Là où les lois s'élaborent, elle ne peut être que médiocre. Là où les hommes se font, elle excelle. Elle se montre supérieure, incomparable, dans le milieu où la nature l'a placée et où tout exige qu'elle soit maintenue... C'est moins, sans doute, une question de doctrine religieuse que de sens catholique et social. De bons chrétiens, quelques évêques même, ont cru sage de ne point condamner le suffrage féminin. Tel n'est pas pourtant, hâtons-nous de le dire, le sentiment général parmi les chefs et les fils de l'Eglise... [9]

Après avoir cité plusieurs autorités pour établir le bien fondé de cette dernière proposition, Mgr Paquet termine cette partie de son étude, qui a trait au droit électoral de la femme, par cette très judicieuse réflexion que feraient bien de méditer ceux qui pensent qu'il convient à la femme d'être au moins électrice sinon éligible :

Ajoutons que le droit de suffrage accordé à une classe de personnes doit être regardé pour elles comme un premier pas dans la voie qui mène au parlement. Après s'être employé quelque temps à pousser le char politique, on éprouve l'ambition d'y monter. Beaucoup de féministes redoutent l'éligibilité des femmes ; ils seraient conséquents avec eux-mêmes s'ils dissuadaient ces dames de convoiter l'accès aux urnes et s'ils persuadaient aux législateurs de leur en fermer le chemin. [10]

De cet exposé de la question, entendue dans le vrai sens de la tradition catholique, par l'éminent penseur qu'est Mgr Paquet, il nous plaît de rapprocher deux textes, que d'ailleurs il cite lui-même : celui qu'il cueille dans les *Etudes* des

---

[9] Cf. Le *Canada français*, Vol. II, pages 13 et 14 (février 1919).
[10] Cf. Le *Canada français*, Vol. II, page 17 (février 1919).

Pères Jésuites et celui que lui fournit notre *Revue canadienne* elle-même (mai 1918).

Voici celui des *Etudes :*

On se figure malaisément une femme, jeune fille ou mère de famille, veuve ou suivie de son mari, menant pour son compte une campagne électorale, répondant à des affiches par d'autres affiches, aux journaux par des journaux, rendant injure pour injure, menace pour menace, discutant des programmes dans les réunions, et enfin montant à la tribune du sénat ou du corps législatif pour y prononcer des discours, parler pour ou contre la guerre, traiter à fond la question des douanes et des égoûts, renverser des ministères et décider les questions les plus complexes et les plus graves de finances, d'agriculture, de commerce et d'industrie. Quand on annonce une femme qui s'occupe de politique avec passion, on s'attend toujours à la voir avec de la barbe ! Les femmes ont une influence considérable, parfois décisive, sur toutes ces affaires, mais à condition de ne pas agir directement par elles-mêmes et en ne se montrant pas trop.[11]

Et voici celui de la *Revue canadienne* (l'honorable Thomas Chapais) :

Le premier droit de la femme, c'est le droit au respect, à la considération. N'arrachez pas la femme au foyer, ne la poussez pas au forum, ne l'exposez pas aux vulgaires obsessions d'un cabaleur électoral, ne lui faites pas traverser la foule railleuse ou turbulente pour aller déposer dans l'urne un bulletin... Ne la forcez pas à lire vos journaux ou vos discours, à courir vos assemblées... En un mot, ne la faites pas politiqueuse. Là n'est pas son rôle, sa grandeur et son auréole. Vous la découronnez en faussant sa mission. Nos aïeux, qui mouraient pour leur dame en portant ses couleurs, n'auraient jamais songé à lui ouvrir la place publique... Qu'on dise ce que l'on voudra, l'homme et la femme n'ont point les mêmes aptitudes, les mêmes prédispositions, ne sont pas appelés à tenir ici-bas le même rôle ni à remplir les mêmes fonctions. Dieu leur a assigné des tâches différentes. En ce cas, comme dans beaucoup d'autres,

---

[11] Cf. Les *Etudes,* tome LXVIII, pages 582 et 583.

la législation moderne est en train de démolir l'ordre providentiel... Le suffrage féminin est, suivant nous, une innovation antisociale, qui porte un nouveau coup à cette institution qui est la base et la sauvegarde de la société: la famille.[12]

Qu'allons-nous conclure de tout cela? Que la femme ne doit pas aller aux urnes? Qu'elle ne doit pas voter? Non ! Pas du tout. Puisqu'elles en ont le droit légal maintenant et puisque, peut-être, les moins bien disposées se prévaudront sûrement de ce droit, nous croyons que toutes doivent remplir ce nouveau devoir civique, les nôtres comme les autres, ne serait-ce que pour neutraliser les mauvais votes. Mais il nous semble, bien que ce soit " moins une question de doctrine religieuse que de sens catholique et social ", comme dit Mgr Paquet, qu'il n'est pas absolument juste, ni surtout prudent, de poser en principe que l'intervention des femmes dans les élections politiques est un bien pour la société, et qu'il convient plutôt de conseiller aux électrices d'user de leur droit légal ou de remplir leur devoir civique avec la réserve qui sied à la femme chrétienne et en se donnant le moins possible à la passion politique.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada.

---

[12] Cf. La *Revue canadienne*, mai 1918, pages 392, 393 et 394.

Le Canada français

LA LANGUE

(SUITE ET FIN)

II — Histoire du français au Canada [13]

C'EST une histoire palpitante que celle de leurs luttes pour la conservation chez nous du parler ancestral. On a vu des peuples se faire écorcher plutôt que de se laisser ravir un bien matériel. Des nations qui aient résisté pendant près de deux siècles pour ne pas perdre l'expression de leur *mentalité*, leur langage, il semble bien qu'il n'y en ait pas beaucoup d'autres que la franco-canadienne.

Quels motifs animaient nos pères? Ils n'en avaient aucun autre que l'instinct naturel qui pousse à ne pas laisser périmer un droit naturel; aucun, sinon l'ambition de transmettre intacte à leurs descendants l'une des meilleures parts de l'héritage des aïeux; aucun, si ce n'est celui de garder pure leur croyance, en préservant l'organe avec lequel s'identifie, pour tout vrai Canadien, son catholicisme. Des mobiles aussi peu intéressés, qui ont rallié pendant deux siècles, autour d'une idée aussi peu *pratique*, près de 4,000,000 d'hommes, devraient attirer à cette nation une admiration sans mélange. Si la France était incapable à son égard de ce sentiment, notre mère-patrie se rendrait indigne d'une reconnaissance... que nous lui garderions quand même !

---

13 Groulx (abbé) : *Nos luttes constitutionnelles*, v, 1916.

1. Avant l'ère parlementaire (1760-1791)

Après la conquête de 1760 et avant l'*acte* constitutionnel de 1791, nous avons subi trois régimes: celui des capitulations (1760-63), celui du traité de Paris (1763-74), celui de l'*acte* de Québec (1774-91).

Les capitulations ne font nulle part une mention explicite du droit des sujets nouveaux à parler leur langue. Celle de Québec stipule seulement (art. 2) qu'ils conserveront " leurs maisons, biens, effets et privilèges ". Lors de la reddition de Montréal, Vaudreuil demanda que les Canadiens fussent " gouvernés... suivant les usages établis en ce pays ". Le général Amherst inscrivit, à côté de la demande, cette énigme: " Ils deviennent sujets du roi ". Pas un seul des plénipotentiaires de Fontainebleau et de Paris ne songea aux droits du français. L'*acte* de Québec portait que tous les sujets canadiens " pourraient conserver leurs propriétés et leurs biens avec les coutumes et usages qui s'y rattachent, avec tous leurs autres droits civils ". Et voilà tout ce que nous offrent sur cette question, pour une période de trente années, les textes officiels. Comment fonder là-dessus un titre ?

D'abord, ne nous étonnons pas de ce silence de nos documents publics. Pas un homme ne songerait à mettre à l'abri d'un texte légal un droit naturel, avant qu'un audacieux ait tenté de lui ravir ou de lui nier ce droit. Une pareille précaution pouvait encore moins être prise par les délégués à Versailles. La colonie perdue les laissait assez indifférents. [14] Seule la liberté religieuse attira leur attention; et la préoccupation est toute à leur honneur. Surtout, l'absence d'esprit

---

[14] Réserve faite pour la dernière tentative du maréchal de Belle-Isle (Chapais: *Montcalm*, dernier chapitre).

parlementaire à cette époque les empêchait de penser à statuer sur les droits politiques du parler colonial. Ceux-ci ont donc subi le sort de bien d'autres droits même naturels. Leur omission dans les actes officiels n'en infirme nullement l'existence. C'est ce que répondait plaisamment,en 1890, le député anglais Mills au francophobe Dalton McCarthy: " Aucun *acte* du parlement ne nous autorise à nous tenir sur les pieds plutôt que sur la tête. Cependant, la grande majorité des habitants de ce pays ont le mauvais goût d'en agir ainsi, et ils y trouvent un confort considérable. " [15]

Le silence dont nous parlons n'est pourtant pas aussi accentué qu'il paraît l'être. Par les capitulations les autorités anglaises du pays, puis par l'*acte* de Québec l'Angleterre elle-même, conservaient aux Canadiens " les lois et usages établis ", " les propriétés et biens, avec les coutumes et usages qui s'y rattachent, avec tous les autres droits civils ". L'usage de sa langue n'est-il pas le premier des droits civils d'un peuple? Et l'emploi du français ne remontait-il pas, pour les Canadiens, aux origines mêmes de la colonie? S'ils sont autorisés à garder leurs lois, ne leur est-il pas permis par le fait même de conserver la langue dans laquelle elles sont écrites et au moyen de laquelle elles devront être interprétées avant qu'on les leur applique? Contrairement à Vaudreuil (lettre à Belêtre, au Détroit, 9 septembre 1760), c'est ainsi que les conquérants eux-mêmes, Amherst d'abord (instructions à Burton, 16 et 23 septembre 1760), Murray ensuite (commission à Précourt de la Fontaine), expliquent les articles 37 et 42 de la capitulation de Montréal. [16] Les textes officiels contiennent donc implicitement l'octroi du privilège.

---

[15] *Débats* de la Chambre des communes, 1890, col. 620.

[16] Groulx (abbé) : *Lendemains de conquête*, Montréal, 1920, conférence du 10 décembre 1919 — Cf. *Enseignement primaire*, mai 1916.

La conduite de nos gouverneurs confirme d'ailleurs ce langage à peine muet. Ils ont toujours protesté, par esprit de simple justice autant que par intérêt, contre les tentatives faites pour ravir aux Canadiens leurs lois et coutumes. Et pourtant celles-ci n'affectaient que la physionomie de la race. Avec quelle vigueur ils auraient réclamé si l'on avait seulement fait mine de supprimer la langue, de s'attaquer donc à l'âme même de cette race ! Masères et Marriott conseillèrent de maintenir dans les tribunaux l'emploi du français. Le premier va jusqu'à incriminer la proclamation royale du 7 octobre 1763 ; il la récuse presque, parce qu' "elle n'a jamais été publiée en français ". Nos gouverneurs voulurent aussi que les contrats fussent enregistrés dans la langue du concessionnaire. Ils ne publièrent à peu près jamais un document officiel sans l'accompagner d'une traduction française. Les trois gouverneurs de Québec, Montréal et Trois-Rivières, n'avaient-ils pas pris chacun pour secrétaire un Suisse de langue française? Dans l'embryon de conseil législatif créé par l'*acte* de 1774, une motion demeura un jour (22 avril 1785) en panne, tant qu'on n'en eut pas le texte français. Par la force des choses, comme toujours en Angleterre, la coutume était pratiquement devenue loi.

Elle s'appuyait au reste sur le droit public anglais, tel qu'il s'applique à l'administration coloniale. L'avocat Marriott, le premier juge lord Mansfield, le procureur général Wedderburne sont unanimes à reconnaître que la conquête d'un pays ne confère pas au conquérant tous les droits. Le dernier résume leur pensée à tous quand il écrit [17] : " Lorsque la victoire a eu pour fruits des sujets et non des esclaves, elle ne signifie plus d'autre droit que celui d'abandonner aux habitants tous les privilèges qui ne sont pas incompatibles

---

[17] *Documents constitutionnels*, 1759-91, p. 273.

avec la sécurité de la conquête. " Qui osera prétendre que le maintien du français, au Canada comme dans tout l'empire britannique, puisse jamais compromettre la sécurité de cet empire?

Il semble donc bien qu'il n'y ait rien à arguer, contre les droits politiques du français avant l'ère parlementaire, du silence apparent des textes officiels.

2. Au temps de l'absorption (1791-1840)

Ces droits furent-ils plus explicitement établis pendant les cinquante années qui suivirent l'*acte* constitutionnel de 1791 ?

Le document nous octroyait enfin l'assemblée législative annoncée en 1774. Dès le premier jour, les Canadiens manifestèrent leur largeur d'esprit à l'égard de la minorité anglaise. Celle-ci ne formait pas même le cinquième de la population. Sur un total de cinquante candidats, les Canadiens n'en choisirent pas moins seize Anglo-protestants comme députés. Comment ceux-ci vont-ils répondre à ce geste généreux? Ils exigent, le 18 décembre 1792, que le président soit un Anglais; le 23, que la rédaction anglaise des minutes soit seule le texte légal. On imagine le sursaut des Canadiens. Huot a fixé la scène dans un tableau qui orne la Chambre de Québec. M. de Lotbinière est en train de prononcer sa vigoureuse réplique: " En 1775, on a vu (les Canadiens, qui ne parlaient que français) se joindre aux fidèles sujets de Sa Majesté et repousser des attaques que des gens, qui parlaient bien bon anglais, faisaient contre cette ville (de Québec). " D'autres confirment sa réclamation par l'exemple des îles de Jersey. Ils rappellent que le titre de citoyen britannique ne prive personne d'un droit naturel. La victoire fut décisive: 25 voix contre 13 repoussèrent la légalisation du seul

texte anglais. Le parti vainqueur manifesta alors toute sa condescendance. Il fit déclarer les deux langues obligatoires pour la lecture des motions et la rédaction des rapports et journaux de l'Assemblée.

Ce traitement royal n'eut pas l'heur de satisfaire l'oligarchie vaincue. Dans sa clause 24e, le premier projet d'union, celui de 1822, réclamait l'abolition du français. " Toutes les procédures écrites ", annonçait-il froidement, " seront rédigées en langue anglaise et en aucune autre. " L'opposition eut vent de ce projet préparé et présenté dans l'ombre. Elle le signala aux Bas-Canadiens. Honni de ceux-ci, reçu avec peu d'enthousiasme par le Haut-Canada lui-même, il fut repoussé par notre Chambre et notre Conseil. L'Angleterre dut emboîter le pas et remiser, en 1824, la deuxième corde tressée pour l'étranglement du français.

La leçon n'eut guère de portée, au moins jusqu'à certains esprits. Un an après seulement, le juge Bowen avait à départager deux parties canadiennes-françaises. Il rendit ce verdict inouï : " Le *writ* (bref de sommation) étant en français au lieu d'être en anglais, la Cour déboute le demandeur de son action. " La protestation surgit, rapide et vibrante. Un de nos futurs hommes d'Etat, alors simple étudiant en droit, Auguste-Norbert Morin, lança dans le public sa *Lettre au juge Bowen.* Les écrits subséquents en faveur du maintien de la langue française n'ont guère ajouté à ce plaidoyer magistral d'un jeune homme de vingt-deux ans.

Le réquisitoire ne put cependant empêcher toute récidive. Les 92 *résolutions* de 1834 (n. 51-55) se font l'écho de protestations nouvelles contre les assauts dont le français était le point de mire. L'Angleterre a beau conseiller à ses envoyés la conciliation,[18] lord Durham n'en pose pas moins,

[18] Lord Glenelg à lord Gosford, 17 juillet 1835.

dans son rapport du 1er janvier 1839, le principe d'une reprise. Il écrit: " Le premier objet de tous les plans qui seront adoptés pour l'administration future du Bas-Canada devrait être d'en faire une province anglaise. " La majorité saxonne du pays s'inspira de cette proposition pour faire inscrire, dans l'*acte* d'union de 1840, la clause 41e: " Toute motion, tout rapport ou journal, en somme toutes les procédures écrites, le seront dans la seule langue anglaise." Bien qu'elle n'interdît pas l'usage du français dans les débats oraux, la clause parut à Charles Buller au-dessous de la dignité de la Chambre anglaise. A sa demande, sir Charles Grey fit ajouter un proviso qui autorisait la traduction des documents. [19] La traduction n'avait toutefois aucune valeur légale. Et c'était bien la proscription officielle de la langue française que proclamait la clause 41e, comme l'*acte* tout entier portait condamnation de la race française elle-même.

3. Sous le régime unitaire (1840-67)

Cet arrêt de mort prononcé contre la race fut le principe même de sa reviviscence. Pour ce qui est de la langue française, il marqua l'heure de sa restauration.

Le 13 septembre 1842 [20] ramenait l'anniversaire de la bataille des Plaines d'Abraham. C'est là, on se le rappelle, que la défaite de Montcalm avait scellé le sort de la politique française au Canada. Hippolyte Lafontaine, député de Terrebonne, est debout pour s'expliquer. Bien qu'il manie l'anglais avec une relative facilité, il profite de cette première occasion pour opposer à la clause 41e une protestation de

---

[19] Houston's *Constitutional Documents*, p. 183, note 15.

[20] L'abbé Groulx a rappelé, en des pages émues, les craintes antérieures, le découragement à cette date et la gloire de cette journée (*Action française*, I, 9, septembre 1917, pp. 258-272).

fait. En l'entendant parler la langue proscrite, le président s'insurge. Il s'attire cette réponse devenue proverbiale chez nous : " Lors même que je parlerais la langue anglaise aussi facilement qu'un Anglais, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes, ne fût-ce que pour protester contre cette cruelle injustice de l'*acte* d'union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. " On le laissa faire.

Mais dès lors ce fut une contagion. De 1842 à 1844, une série d'attaques partielles minèrent sourdement la clause abhorrée. Chauveau et Wolfred Nelson se piquent de ne parler que français à la Chambre. Le groupe canadien se resserre, fait élire l'un des siens à la présidence, impose la nomination d'un traducteur compétent, obtient la distribution au peuple des traductions officielles et la lecture dans les deux langues de tous les projets de loi. Peu s'en fallut qu'il ne contraignît le président à employer les deux langues et ne fît accepter, comme texte légal, le texte français.

Il ne restait plus qu'à engager la suprême partie, à faire rappeler l'infâme clause. Un projet d'adresse au roi, déposé le 20 décembre 1844, fut adopté, à l'unanimité de la Chambre, le 21 février 1845. L'Angleterre fit attendre trois ans sa réponse. L'insistance du gouverneur, lord Elgin, finit par la fléchir. Il ne cessait de revenir à la charge, dans ses lettres particulièrement des 4 mai, 1er et 15 juin 1848. N'allait-il pas jusqu'à écrire, dans la première ? " Je suis parfaitement convaincu de l'inopportunité de tous ces efforts qui tendent à *dénationaliser* les Français. Généralement ces tentatives produisent un résultat contraire à celui qu'on en attend, car elles raniment le feu des préjugés et des animosités nationales. Mais, supposant qu'elles réussissent, quel en sera le résultat? Vous pouvez peut-être, par des procédés de ce genre, *américaniser* les habitants français de la province; mais,

soyez certains, vous ne les *angliciserez* jamais. Faites-leur sentir au contraire que leur religion, leurs moeurs, leurs traditions, leurs préjugés mêmes, sont plus respectés ici que dans toute autre portion de ce vaste continent. Et alors qui osera affirmer que la dernière main qui touchera le drapeau anglais sur le sol d'Amérique ne sera pas celle d'un Canadien français? "

Ainsi pressée, l'Angleterre, le 14 août 1848, abrogeait enfin la clause. Lord Elgin, comme pour bien marquer sa victoire, se donnait le luxe, à la session de 1849, de lire dans les deux langues le discours du trône.

Cette conquête, pour la rendre intangible, il fallait maintenant en inscrire la mention dans les statuts canadiens. Ce fut l'oeuvre des " Pères " de la confédération. Le volume des *Débats de 1865* nous a conservé ce texte de sir John McDonald [21] : " Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait fondé le pacte fédératif. " Ce consentement fut si bien maintenu qu'après trois rédactions successives on en arrivait à ce texte on ne peut plus explicite : " Dans les Chambres du parlement du Canada et de la législature de Québec, l'usage de la langue française sera *facultatif*. Dans les archives, procès-verbaux et journaux, de cette Chambre (fédérale), l'usage en sera *obligatoire,* ainsi que devant les tribunaux du Canada et de Québec. Les *actes* du parlement du Canada et de la législature de Québec *devront* être imprimés et publiés dans les deux langues. " Cette clause définitive constitue la charte actuelle du français au Canada.

Ainsi se terminait, après soixante-quinze années, la lutte entre les deux races pour le droit constitutionnel du français

---

21 Réponse à l'honorable Evanturel, p. 943.

à l'existence. Nos pères ne devaient qu'à eux-mêmes, à leur conviction, à leur ténacité, à leur patriotisme, la conservation d'un héritage sacré. Dans une occasion solennelle, au Congrès eucharistique de Montréal (1910), l'un de nos orateurs a souligné la raison profonde de leur persévérance: " Je ne veux pas, par un nationalisme étroit, dire, ce qui serait le contraire de ma pensée, que l'Eglise catholique doit être française au Canada. Non! Mais dites avec moi que, chez trois millions de catholiques descendants des premiers apôtres de la chrétienté en Amérique, la meilleure sauvegarde de la foi, c'est la sauvegarde de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ. " En identifiant ainsi le langage du Canadien français avec sa croyance, monsieur Henri Bourassa exprimait [22] l'une des vérités les mieux établies de notre histoire religieuse. Et il dévoilait le motif suprême d'une opiniâtreté qui n'a peut-être pas eu d'égale ailleurs.

4. Depuis la Confédération (1867-1910)

Est-ce à dire que la lutte n'ait pas connu de retours ? Depuis 1867 malheureusement, la situation du français au Canada n'en a pas été une de tout repos.

Les difficultés scolaires, dont nous avons eu à traiter, furent presque toujours compliquées d'une bataille sur le terrain de la langue. En 1872 et en 1890 on a refusé de reconnaître aux catholiques du Nouveau-Brunswick et du Manitoba le droit à leurs écoles confessionnelles. Dans la charte des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, en 1905, comme dans l'*acte* qui annexait au Manitoba le Keewatin, en 1911, on s'est objecté à insérer une clause qui garantirait les écoles séparées. Sans doute, dans ces diverses circonstan-

---

[22] *Religion, langue, nationalité*, 10 septembre 1910.

ces, c'est l'école catholique qu'on menaçait d'abord. Mais croit-on que l'on aurait mis autant d'acharnement dans la lutte si la minorité catholique, au lieu d'être française, avait été anglaise? Les journaux anglo-protestants n'ont jamais caché que l'objet des lois de persécution scolaire, c'était le caractère catholique de l'école. Mais comment se fait-il que ce caractère ait soulevé les passions orangistes quand il apparaissait au front de l'écolier français seulement ? Quoi qu'on dise, c'est à la langue aussi qu'on s'en prenait. Si la défaite de celle-ci n'a pas été plus accentuée, c'est que nos compatriotes ont passé à côté de la loi et que leurs adversaires n'ont pas osé les contraindre à rentrer dans la ligne.

Malgré la justesse de cette réflexion, la lutte contre le français est à base religieuse. La meilleure preuve, c'est que l'on a prétendu proscrire le français, ou du moins en restreindre l'usage, au nom même de notre religion. Si pénible que soit ce rappel, il faut, pour être complet sur cette question, se reporter aux jours glorieux du Congrès eucharistique.[23] Dans la ville la plus française d'Amérique, 500,000 hommes de toute race et de toute langue, par l'organe du verbe français, rendaient au Christ-roi leurs hommages. Le futur cardinal de Westminster crut l'heure propice pour proclamer la thèse de la *christianisation* de l'anglais. Il le fit en ces termes excellents : " Tant que la *mentalité* anglaise tout entière n'aura pas été amenée à servir l'Eglise catholique, l'oeuvre rédemptrice de l'Eglise sera retardée et empêchée. " A la thèse ainsi présentée tous ne pouvaient qu'applaudir.

Le distingué prélat eut-il tout à coup une distraction ? ou bien l'expression trahit-elle chez lui la pensée ? Il devait souhaiter, comme ç'en était l'occasion, que l'élément anglo-canadien entrât tout entier dans le giron de l'Eglise. Au lieu

---

[23] *Le Correspondant*, 10 juillet 1911.

de cela, il émit une hypothèse absolument inattendue, celle de l'*évangélisation par la langue anglaise.* Il se gardait bien de nier au verbe français sa puissance de conversion. Mais, vu l'abondance des immigrants au Canada, vu leur tendance à apprendre la langue du souverain de la colonie, il priait assez carrément le français de céder à l'anglais sa place auprès d'eux. Mgr Bourne disait: " Si la puissante nation que le Canada est destinée à devenir doit être gagnée à l'Eglise catholique et gardée sous sa juridiction, cela ne peut s'accomplir qu'en faisant connaître à une grande partie du peuple canadien, dans les générations qui vont suivre, les mystères de notre foi *par l'intermédiaire de la langue anglaise.* Autrement dit, l'avenir de l'Eglise en ce pays et la réaction qui va suivre et qui devra se faire sentir sur les vieux pays d'Europe dépendront, à un degré considérable, de l'étendue qu'auront définitivement la puissance, l'influence et le prestige, de la littérature anglaise en faveur de l'Eglise catholique. "

C'était signifier assez prestement au français, dans l'oeuvre de l'évangélisation, son congé. C'était, indirectement, le déclarer inapte à convertir les Anglais, quand il avait eu raison des Indiens. Et l'apologie de l'anglais comme langue apostolique tombait d'autant plus mal qu'en Amérique même la communauté du langage a augmenté de 30,000,000 d'immigrants irlandais le nombre des protestants anglo-saxons !

La riposte ne pouvait manquer. Elle suivit immédiatement. Monsieur Henri Bourassa, l'orateur suivant, devait traiter un tout autre sujet. Devant la déclaration du primat d'Angleterre, il crut devoir remiser son discours écrit et en improviser un de toutes pièces.[24] Retenons-en seulement ce raccourci d'histoire évangélique: " Saint Pierre voulut un jour marquer la supériorité des Hébreux sur les Gentils.

---

[24] Discours cité plus haut: *Religion, langue, nationalité.*

Saint Paul, l'apôtre des nations, lui rappela qu'il devait être le père de toutes les races, de toutes les langues. Le pape le comprit; et, depuis dix neuf cents ans, il n'y a pas eu de pape hébreu, de pape romain, de pape italien, de pape français, mais le pape, père de toute la grande famille catholique. " L'orateur ajoutait: " Que toutes les races du Canada sachent s'unir pour la gloire de l'Eglise universelle et, ajouterai-je en terminant, *pour la sécurité de l'Empire britannique.* Car, c'est dans l'unité de foi des catholiques canadiens, des Canadiens français surtout, que l'Empire britannique trouvera, dans l'avenir comme dans le passé, la garantie la plus certaine de sa puissance au Canada. "

Ce soir-là, pourrait-on croire, la langue française connut au Canada l'un des plus éclatants triomphes qu'elle ait jamais remportés dans le monde. Mgr Touchet, qui s'y entend en éloquence, résumait de cette façon originale ses impressions: " On m'a dit qu'après celui de M. Bourassa il y avait eu d'autres discours. Je n'en sais rien " [25]

Eh bien non! Au Canada du moins, notre parler français enregistre chaque jour une victoire plus glorieuse, plus efficace encore que celle-là. C'est celle que, depuis les origines du pays, chaque mère du Canada français lui fait gagner en augmentant chaque année d'une unité, quand ce n'est pas de deux et de trois à la fois, le nombre des sujets de Sa Majesté la langue française! Jamais, même à ses meilleures époques, la France elle-même n'a rendu à son verbe un si constant et, disons-le sans aucune intention de calembour, un si filial hommage. [26]

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

---

[25] *France toujours!*

[26] L'abbé Camille Roy a bien marqué les triomphes que nos livres procurent à notre langue (*Almanach de la langue française,* 2e année, 1917, pp. 30-36).

L'abbé Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin

MISSIONNAIRE À LA RIVIÈRE-ROUGE

(1818 - 1823)

TOUT grand succès se paie de sacrifices. Cette pensée se présente naturellement à l'esprit, quand nous jetons un regard sur l'oeuvre de civilisation chrétienne accomplie par le premier évêque du Nord-Ouest canadien, Mgr Joseph-Norbert Provencher. La figure de ce géant grandit à mesure que les germes des institutions qu'il jeta dans nos prairies se développent et produisent des fruits merveilleux. C'est qu'il les avait fécondés, au cours d'un long épiscopat de souffrances et de larmes, par un grand zèle pour la gloire de Dieu. Quand tout semblait conspirer contre cette chrétienté naissante, dans un pays déchiré par des factions haineuses et dévasté périodiquement par l'inondation des eaux ou le fléau des sauterelles, Mgr Provencher eut l'âme assez élevée pour se dresser en face des obstacles et les vaincre par sa foi robuste et son dévouement inlassable. Son influence étendue et opérante soutint les courages défaillants et assura le triomphe. Comme le divin maître, il fallait qu'il s'immolât pour asseoir sur des bases permanentes l'Eglise de l'Ouest dont il devait être la pierre fondamentale. Ceux qui ne saisissent pas ces notions élémentaires sur la diffusion de l'Evangile n'ont rien compris au plan du Christ pour le succès de son Eglise.

Mgr Provencher a lui-même prédit l'essor merveilleux que l'avenir réservait à cette immense contrée dont il fut d'abord l'insigne bienfaiteur. A Dieu ne plaise que je manque à la gratitude que nous devons à ce grand apôtre! Mais le

mérite du soldat n'enlève rien à la gloire du chef; il ne fait plutôt que mettre en plus vive lumière la sage direction de ce dernier. C'est animé de ces sentiments que je me propose de donner quelques notes sur M. l'abbé Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin, le premier collaborateur de Mgr Provencher. Je ne m'attacherai d'ailleurs qu'à ses cinq années de ministère à la Rivière-Rouge.

* * *

M. Dumoulin naquit à Sainte-Anne-de-Bellevue, près de Montréal, le 5 décembre 1793. Il fit ses études classiques à Nicolet, fut ordonné prêtre le 23 février 1817 et nommé tout de suite vicaire à Québec. C'est de là qu'il partit pour la Rivière-Rouge. Le 8 mai 1818, on le trouve à Montréal, terminant les préparatifs de son départ. Il signa avec M. Provencher, alors vicaire général de Mgr Plessis, l'acceptation du contrat de donation par lord Selkirk d'un terrain contenant 5 milles de profondeur et 4 milles de largeur qui constitue à peu près la seigneurie de Saint-Boniface. Quand il s'agit d'entreprendre un voyage à long cours, il est bien rare que tout soit prêt à temps. Que d'ennuis de tout genre, de détails oubliés, de choses non prévues qui obligent à ajourner le départ! M. Dumoulin n'est pas éloigné de croire que les fatigues que comportent ces préparatifs sont souvent aussi épuisantes que le voyage lui-même.

Les missionnaires amenaient avec eux quelques manoeuvres pour les besoins de la mission. Lord Selkirk désirait qu'ils fussent engagés pour trois ans, afin d'éviter les frais de voyage requis pour les remplacer tous les ans. Les engagés n'étaient pas toujours de cette opinion et offraient des objections à ce sujet. D'après une note de M. Dumoulin, on a lieu de croire qu'il y eut neuf engagés qui suivirent les mission-

naires. Les bourgeois de la compagnie du Nord-Ouest, sans être opposés à la présence des missionnaires, désiraient les voir se consacrer surtout à la colonie de lord Selkirk. M. Dumoulin parle avec éloge de ce noble lord. "Il se montre très content, dit-il, d'avoir des missionnaires et leur témoigne souvent sa satisfaction." Il eut également plusieurs entrevues avec lady Selkirk. Il ne tarit pas de louanges à son sujet. "Je n'ai encore jamais vu, dit-il, de dame si savante, si spirituelle et si prévenante. Elle a fait l'inimaginable pour nous procurer tout ce dont nous pouvions avoir besoin, et toujours de si bonne grâce qu'elle augmentait de moitié le prix de toutes ses attentions. Il paraitrait que mylord ne fait rien sans la consulter." Ce seigneur était doué d'une haute intelligence et professait des sentiments élevés. Il comprenait que, pour assurer l'avenir de sa colonie, il avait besoin d'y implanter les principes religieux afin d'assurer le bon ordre et le respect de l'autorité. Le spectacle de ce pair d'Angleterre qui, quoique protestant, se montra si généreux envers les premiers missionnaires de l'Ouest est trop remarquable pour ne pas être souligné.

M. Dumoulin quitta Montréal le 19 mai 1818 avec M. le vicaire général Provencher, chef de la mission, et M. Edge, jeune ecclésiastique, qui devait se livrer à l'enseignement. Le 20 juin, ils atteignirent le fort William où commandait M. de Rocheblave. Le fort Meuron qui se trouvait dans le voisinage immédiat avait pour chef M. Lemoine. A leur arrivée ainsi qu'à leur départ, M. Lemoine fit tirer trois coups de canon en leur honneur pour commémorer l'événement. Il n'y avait que dix engagés au fort William, qui était pourtant le quartier général de la compagnie du Nord-Ouest.

M. De Lorimier dirigeait les canots des missionnaires. C'était un charmant homme, plein de déférence pour les missionnaires. Le long du voyage, les sauvages venaient partout

à leur rencontre en leur criant de si loin qu'ils les apercevaient " B'jour ". Ils leur offraient du poisson. Mais lorsqu'en retour on leur donnait des biscuits, ils insistaient pour avoir du rhum et étaient fort surpris d'apprendre qu'on n'en avait pas. Les missionnaires avaient l'intention de fonder une mission au lac la Pluie. Mais M. de Rocheblave les dissuada de ce dessein. Il leur représenta les difficultés qu'ils éprouveraient à cet endroit, vu que personne n'y avait hiverné l'année précédente. M. Provencher résolut alors de se rendre immédiatement à la Rivière-Rouge et de venir l'été suivant visiter les lacs des Bois et la Pluie. C'était bien, à coup sûr, le parti le meilleur. C'était aussi ce que lui avait conseillé lord Selkirk. M. de Rocheblave leur donna des provisions ainsi qu'un canot neuf et trois lettres d'introduction auprès des commandants des postes de la compagnie du Nord-Ouest où ils devaient s'arrêter avant d'atteindre la Rivière-Rouge. Détail édifiant, les missionnaires quittèrent le fort William le 23 juin et, comme c'était la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, malgré les fatigues du voyage, ils observèrent rigoureusement le jeûne. Nos voyageurs arrivèrent au fort Douglas le 16 juillet. Le dimanche suivant (19), M. Provencher célébra la messe et adressa la parole aux fidèles. M. Dumoulin fit l'office de chantre. Tous deux étaient d'une haute stature et possédaient de belles voix. Ces qualités physiques impressionnèrent les Canadiens et les Métis accourus pour les saluer.

L'un des premiers soins de M. Dumoulin fut de se livrer à l'étude de la langue sauteuse. Cette langue, comme on le sait, est fort rapprochée de l'algonquin. De fait les missionnaires du Labrador ou du lac Témiscamingue,qui furent appelés par la suite à exercer le ministère parmi les Cris ou les sauvages de l'Ouest, parvenaient en quelques mois à se faire comprendre de ces tribus grâce à leur connaissance de la lan-

gue-mère l'algonquin. Aussi bien,pour faciliter la connaissance du sauteux, M. Dumoulin suggère que les prêtres qui se destinent à la Rivière-Rouge fassent un stage au lac des Deux-Montagnes, afin de se familiariser avec l'algonquin et être ainsi en état de catéchiser les Cris et les Sauteux peu de temps après leur arrivée à la Rivière-Rouge.

A ce sujet, il nous donne un renseignement qui surprend au premier abord. Il prétend qu'à Norway-House les sauvages parlaient l'angonquin presque pur. La seule explication que je puisse offrir de ce fait assez étonnant, c'est que Norway-House était à cette époque le poste principal où étaient déposés les ballots de fourrures qui prenaient le chemin de la Baie d'Hudson par la rivière Nelson ou Hayes. La compagnie du Nord-Ouest recrutait parfois des voyageurs à Oka pour l'entretien de ce fort. Probablement M. Dumoulin fait allusion à des familles d'Algonquins d'Oka transplantées à une époque assez récente à ce poste.

M. Dumoulin, dans son zèle pour le salut des âmes, aurait désiré qu'un missionnaire fût immédiatement envoyé chez les Sioux. Dans une de ses lettres il entretient Mgr Plessis de ce projet. Mais il se présentait une grave objection. Les Sioux habitaient les Etats-Unis et Mgr Plessis n'avait aucune juridiction sur eux. Par ailleurs, les nombreuses tribus errantes dans les prairies canadiennes suffisaient à occuper le zèle de nombreux pasteurs.

En passant au lac des Deux-Montagnes, M. Dumoulin avait rencontré une vieille sauvagesse née à la Rivière-Rouge qui avait épousé un traiteur *à la mode du pays,* c'est-à-dire illégitimement. Pour réparer son inconduite, cet homme l'avait amenée au lac des Deux-Montagnes afin de la faire instruire dans la religion catholique. Elle ne tarda pas à devenir une chrétienne fervente, mais demeura toujours sincèrement attachée à son pays natal. Chaque fois que les

canots du Nord-Ouest s'arrêtaient à Oka, elle s'informait des membres de sa famille et des nouvelles des pays d'en haut. En apprenant la mission de M. Dumoulin, elle le supplia de s'intéresser à la conversion des siens. Quelques jours après l'arrivée de ce missionnaire au fort Douglas, il reçut un appel pressant de se rendre auprès d'un jeune enfant qui se mourait. Il le trouva sous une tente, près des bords de la rivière la Seine, à quelques minutes de marche du fort. Il baptisa l'enfant qui expira quelques heures après. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre au cours de la conversation avec sa mère qu'elle était la nièce de la vieille sauvagesse d'Oka !

En 1818, les sauterelles firent de grands ravages dans la colonie. M. Dumoulin remarque néanmoins qu'à la fin d'août le blé et les patates n'avaient pas beaucoup souffert. Il espérait même que la récolte des patates serait suffisante jusqu'à l'été suivant. Pour le moment, la nourriture n'était guère variée. On n'avait généralement que de la barbue sans assaisonnement et une tasse de thé sans sucre ni lait. Il n'était pas question de pain. Il fallait un estomac solide pour s'accommoder d'un régime aussi sévère.

Les missionnaires supportaient cependant ces dures privations bien plus facilement que les déplorables désordres occasionnés par la boisson. Une bouteille de rhum se vendait jusqu'à vingt piastres. Les sauvages sacrifiaient quand même toutes leurs fourrures pour s'en procurer. Une fois enivrés, ils devenaient furieux comme des bêtes fauves. Il s'en suivait des rixes avec souvent des pertes de vie. Les missionnaires ne cessèrent de s'élever contre ces abus démoralisants et qui paralysaient leurs efforts pour la conversion des infidèles.

Il fut décidé que M. Dumoulin irait aussitôt ouvrir une mission à Pembina et que M. Provencher resterait à la Fourche (Saint-Boniface).

Pendant l'hiver, les buffalos hivernaient dans les vallées

boisées de la montagne de Pembina, où ils trouvaient un abri contre la bise glaciale du nord. Pour cette raison, le fort Pembina voyait tous les automnes un grand nombre de chasseurs venir se fixer dans son voisinage. De fait, ce poste était alors plus important que celui de Saint-Boniface. M. Provencher néanmoins eut toujours plus de confiance en l'avenir de ce dernier endroit. Il eut l'intuition de la grandeur future de ce coin de terre où devait s'élever l'église-mère et la citadelle française de tout l'Ouest.

M. Dumoulin devait se rendre à Pembina dès les premiers jours d'août. Mais le retard de quelques caisses contenant les choses indispensables pour la nouvelle chapelle retardèrent son départ. Le canot qui les apportait n'arriva qu'à la fin d'août. Au commencement de septembre il partit en barge pour Pembina. Il mit quatre jours à remonter la rivière.

Les premières funérailles qui eurent lieu après l'arrivée des missionnaires furent celles de ce jeune enfant baptisé par M. Dumoulin, puis celles de M. Bruce, l'interprète de la colonie. Le 10 septembre, M. Dumoulin nous informe que le presbytère de Saint-Boniface sera levé dans quinze jours et qu'il servira d'église jusqu'à l'année suivante. C'est assez dire que les missionnaires ne firent pas un long séjour au fort Douglas, leur premier pied à terre, et qu'ils s'empressèrent dès le mois de septembre de se construire une maison-chapelle.

Dans une lettre en date du 10 septembre, adressée à Mgr Plessis, M. Dumoulin trace un tableau pris sur le vif de la population du pays et des dispositions des colons vis-à-vis les missionnaires : " Jusqu'à présent, nous n'avons trouvé aucun sauvage ou métis qui ait refusé d'être instruit. Tous sont prêts à le faire, sans cependant paraître le désirer beaucoup, soit à cause de leur ignorance, soit à cause des grandes difficultés qu'ils y aperçoivent. Il règne moins de crimes, parmi

tous ces gens-là, que je n'aurais pensé. Les plus grands sont ceux que les blancs y ont introduits. Les indigènes admirent tout ce qu'on peut dire ou faire devant eux de religieux et ont une telle confiance en nous qu'ils s'empressent de nous venir chercher lorsqu'il se trouve des malades parmi eux, s'imaginant que nous les guérirons par notre seule présence, ce qui serait bien à souhaiter pour eux qui ne voient encore que des yeux de la chair. Les Brûlés que nous avons instruits jusqu'aujourd'hui montrent beaucoup d'intelligence et un grand désir d'apprendre et de changer de vie. Déjà on remarque un grand changement, quoique, faute d'instruction, nous n'ayons pas encore marié les Canadiens, qui avaient pris ici des sauvagesses à la mode du pays, mais qui sont tous décidés à les prendre légitimement. Dès à présent, on aurait honte de prendre une femme à la Rivière-Rouge à l'ancienne façon, quoique la chose se fît autrefois sans scrupule. Mais malgré toutes ces bonnes dispositions, il se trouve bien des obstacles à leur conversion. Voici les principaux: leurs différentes langues que nous n'entendons pas, la mauvaise coutume qu'ils ont de se tenir séparés les uns des autres, l'immense pays qu'il faudrait parcourir pour pouvoir les trouver tous, les détestables boissons que les traiteurs leur donnent de temps à autre. Cependant, toutes ces difficultés s'aplaniraient en partie si on avait les moyens de bâtir des églises et des villages où l'on pût les rassembler et y faire demeurer les familles; ce qui ne pourrait se faire qu'en leur montrant à cultiver et en leur donnant les semences nécessaires. "

Ce programme était impossible à exécuter pour l'époque. Ce n'est que plus de soixante ans plus tard, au moyen d'écoles industrielles dans les réserves, que le gouvernement put donner suite au projet de M. Dumoulin. Dans une étude très élaborée, Mgr Grandin traça tout le plan des écoles indus-

trielles et c'est à ce saint prélat que l'on doit l'exécution de la pensée exprimée par M. Dumoulin.

Dès la première année de son arrivée, M. Provencher résolut de visiter par lui-même ou par son collaborateur — le seul qu'il eut alors — les postes les plus importants du pays. Ils devaient se rendre, l'un ou l'autre, au lac la Pluie, à la rivière Souris, au lac Qu'Appelle, à la baie d'Hudson et même si possible au lac Athabaska. Leur zèle pour le salut des âmes était tel qu'ils ne désespéraient pas d'embrasser, en quelques années, dans leurs courses apostoliques, une contrée presque aussi vaste qu'un continent. Si on excepte le lac Athabaska, tout ce programme fut exécuté en moins de cinq ans. A l'automne, M. Dumoulin suivit l'exemple de son chef et se mit à construire une maison-chapelle. Elle était déjà levée à la fin de septembre. Ces résidences temporaires en pièces équarries n'étaient qu'un premier abri pour se mettre à couvert avant les froids d'hiver.

A Noël, il proposa aux chasseurs libres qui avaient l'intention de se fixer à Pembina de construire une église de 60 x 30 et un presbytère de 40 x 27. Quarante chefs de famille souscrivirent 1,229.00 piastres. C'était un superbe début.

Pembina comptait une population de 300 âmes. Dès le premier hiver, M. Dumoulin y fit 52 baptêmes, tandis que M. Edge ouvrait une école fréquentée par 60 élèves. Ces succès enhardirent le missionnaire jusqu'à le faire songer à un couvent. " On commence, dit-il, à sentir déjà l'avantage d'avoir des religieuses. "

A l'automne, il envoya par barge à M. Provencher une quantité considérable de pemmican que lui avaient donné les chasseurs. Le buffalo se vendait 6 piastres par animal vidé, à Saint-Boniface, 3 piastres à Pembina. M. Dumoulin partit lui-même pour la chasse avec un traîneau tiré par neuf chiens afin de se procurer des provisions. Dans ces temps primitifs,

on vivait *au bout du fusil* et tout le monde par nécessité était chasseur.

Le 5 janvier 1819, M. Dumoulin écrivait à Mgr Plessis: " Ce printemps nous devons aller, M. Provencher et moi, l'un à la baie d'Hudson et l'autre au lac la Pluie. Si je pouvais pénétrer jusqu'à Athabasca avant de descendre, ce serait bien utile et je le ferais avec plaisir. Pour cela il faudrait y hiverner, car autrement on y ferait peu de bien. Les deux compagnies ainsi que la colonie paraissent en assez bonne intelligence, du moins dans ces parties ici. S'il y a du trouble, ça ne pourra être que dans les Athabasca. Tous sont très portés à nous rendre service." On comprend facilement pourquoi le missionnaire désirait tant se rendre dans cette région éloignée. Athabasca était le poste le plus important du nord. Il commandait tout le commerce de la rivière McKenzie où se trouvaient les fourrures les plus soyeuses.

Durant l'hiver 1818-1819, M. Provencher alla rendre visite à son confrère de Pembina. Après son départ, M. Dumoulin fit une course dans le voisinage du fort pour marier un M. Péronne ainsi que quelques autres chasseurs libres. En route, il rencontra un sauvage qui venait chercher du secours pour arrêter un parti de Sioux qui se proposaient de piller M. Péronne. Les chasseurs s'organisèrent sur l'heure et donnèrent la chasse aux Sioux.

Les aventures de ce genre étaient chose bien ordinaire à Pembina, qui se trouvait situé dans le voisinage de cette terrible nation. En janvier 1819, un sauvage ayant appris que M. Dumoulin avait un peu de farine qu'il conservait pour le carême vint lui en demander pour sa jeune fille qui était au lit bien malade. " Je lui en fis donner, dit M. Dumoulin, avec promesse de venir me chercher de jour ou de nuit si la petite fille devenait dangereusement malade. Comme je finissais, on entendit tirer plusieurs coups de fusil. Mon sauvage partit

aussitôt et me dit que sa petite fille était plus malade. Comme je ne me fiais pas trop à lui, je me rendis à la cabane avec un interprète. Ils étaient précisément tous *en médecine.* En arrivant on me fit une place dans le cercle. Je m'y plaçai pour voir la fin. L'enfant était sans connaissance. Il y avait dans le rond deux principaux acteurs. L'un était une espèce d'apothicaire et l'autre docteur. Le premier, ayant devant lui un plat dans lequel il y avait quelques tuyaux de plume et de l'eau, se chauffait un peu la main au feu, puis saisissait une de ces plumes et l'avalait avec effort. Quand il les avait toutes avalées, il passait le plat au docteur qui en buvait une partie et puis, prenant le reste dans sa bouche, le soufflait avec une force terrible sur toutes les parties de cette pauvre enfant et lui ôtait toujours quelque chose de ses habits. Tout ceci se faisait au son de tous les instruments de médecine, des chichiquenois, des wabanneaux, des tambours, des espèces de marionnettes, etc. Ils agissaient avec tant de tremblement nerveux qu'ils étaient tous couverts de sueur. Indigné de leur folie, je me levai pour m'en retourner. Mais ils me prièrent de rester encore un peu, ce que je refusai froidement." Un siècle s'est écoulé depuis que ce missionnaire a été témoin de ces pratiques païennes. Aujourd'hui encore un groupe de Sauteux du lac des Bois est demeuré attaché au culte de ses ancêtres et se livre toujours à des cérémonies aussi insensées.

Dans un camp, à quelque distance de Pembina, un jeune Lagassé ouvrit une école avec une assistance de 40 enfants. A Pâques 1819, la moitié de ces élèves avaient appris tout le catéchisme et se préparait à la première communion. Pendant le carême, M. Dumoulin prit quelques poissons à la seine, mais il n'avait rien pour les apprêter et fort peu de farine. Il se contentait de les faire rôtir à la broche. Il ne s'en plaint pas néanmoins et ajoute, comme pour atténuer ses mérites, que plusieurs de ses pénitents ne font qu'un repas par jour

pendant tout le carême. Le 1er avril, il expédie deux hommes à la rivière Salle (Saint-Norbert) pour équarrir le bois d'une chapelle, mais il craint qu'ils n'arrivent trop tard pour mener cette entreprise à bonne fin. Le 3 avril cependant, le bois du presbytère, de la chapelle et de la maison des engagés était tout équarri à Pembina.

Pendant cet hiver, M. Dumoulin avait eu sept engagés qui s'étaient employés à cette besogne. Il donne ce détail typique qu'ils avaient mangé cinquante buffalos durant l'hiver. Il convient d'expliquer ici que ces hommes n'avaient ni pain ni beurre. La chair de buffalo était bouillie dans son jus et c'était tout le repas, avec une tasse de thé. Il faut se rappeler également que la chair de buffalo très succulente et de digestion facile contenait cependant moins de substance nutritive que la chair du boeuf domestique. De plus les chasseurs se contentaient de dépecer les meilleures parties de l'animal et abandonnaient le reste. Le jour des Rameaux, le missionnaire n'ayant ni cèdre, ni sapin, bénit des branches de chêne pour la fonction sacrée.

Au printemps, il descendit à Saint-Boniface et, le 22 juin, il partait pour le lac la Pluie. Il baptisa 11 enfants au bas de la rivière Winnipeg et 10 au lac la Pluie. Il rencontra à cet endroit M. Tabeau, curé de Boucherville, venu de Montréal pour visiter le sault Sainte-Marie, le fort William et le lac la Pluie.

A la fin de l'été, M. Dumoulin était de retour à Pembina. Déjà des doutes existaient sur l'endroit exact de la ligne internationale entre les Etats-Unis et le Canada. Le presbytère et la chapelle avaient été construits à une demie-lieue de l'embouchure de la rivière Pembina. Or, d'après les renseignements que lui donnait M. McGillivray, bourgeois de la compagnie du Nord-Ouest, la frontière se trouvait à l'embouchure même de cette rivière.

M. Provencher et M. Edge hivernèrent de nouveau à Pembina, parce que les sauterelles avaient détruit la moisson. M. Dumoulin baptisa 60 adultes à Pembina et maria à peu près le même nombre de Canadiens français à des sauvagesses.

Le juge **PRUD'HOMME.**

Saint-Boniface, mars 1921.

(À SUIVRE)

D'Alger à Majorque

SOUVENIRS D'UN VOYAGE AUX « ILES BALÉARES »

(SUITE ET FIN)

MAIS me voilà loin de la colonne Bailloud, loin du *Miramar,* et même de la date de mon voyage. Il est temps que j'y revienne.

Le *Miramar* n'a pas les dimensions du *Titanic,* ni sa vitesse. Mais il est propre, et, avec son petit train, il arrive au bout d'un jour et d'une nuit de navigation à *Palma,* capitale de Majorque (en espagnol *Mallarca*), la plus vaste des îles Baléares. Nous devons repartir le lendemain 7 juillet pour Marseille, par le *Baléar,* autre bateau de la même compagnie. Il était naturel qu'on transférât immédiatement nos bagages d'un paquebot à l'autre. Mais non ! le *transit* n'existe pas en Espagne, nous dit-on. Du moment qu'un colis touche le sol espagnol, il est la proie de la douane locale. Je me résigne donc à voir le chef douanier mettre tranquillement des gants blancs et plonger ensuite ses mains dans mes pauvres hardes. Des *gants blancs* pour cette opération, c'était délicat ; mais cela ne m'empêchait pas de maugréer contre un règlement rétrograde m'obligeant à défaire des valises qui ne devaient pas entrer en ville. On me conte que les douaniers étant très peu payés se font souvent complices des contrebandiers pour se compléter un salaire suffisant à leur existence. Le procédé serait en conformité avec ce qui se pratique un peu sur toute la ligne.

Les instituteurs officiels, par exemple, ayant une rétribution dérisoire, réclament comme ils y sont autorisés un surplus de

leurs élèves; ce qui rend l'instruction onéreuse, bien qu'en principe elle soit gratuite, et tient beaucoup d'enfants éloignés des écoles.[9] D'où le nombre considérable d'illettrés L'instruction secondaire, elle aussi, se donne au petit bonheur. Ce sont les maîtres officiels qui font passer le baccalauréat à leurs élèves et voient ce qui leur plaît du programme des études. Les clients de l'enseignement libre, ne sachant sur quelle partie ils seront interrogés, ont l'avantage de parcourir le programme en entier. La poste est organisée d'après les mêmes règles. Il n'existe pas de facteurs ruraux. On confie la lettre ou le colis à un gamin, auquel le destinataire doit donner un sou, s'il veut pénétrer dans les secrets de ses correspondants ou entrer en possession de l'objet qui lui est expédié. Le coût de chaque lettre est ainsi porté à quatre sous, trois dépensés par l'envoyeur, un par le destinataire C'est la division des frais, sinon du travail... J'ignore si quelque réforme a été opérée sur ces différents points. Il m'est permis d'en douter. En Espagne, comme en maint autre pays, on parle beaucoup de réformes sociales, surtout dans les milieux avancés. Mais on ne se hâte guère de passer des paroles aux actes.

Palma, me dit-on, a de 64 à 70,000 âmes. C'est une ville ancienne avec ruelles étroites et irrégulières. Les églises sont belles et riches. La cathédrale est un édifice gothique remarquable. L'église des jésuites passe pour la mieux ornée. Elle possède dans un sanctuaire latéral le corps de saint Alphonse Rodriguez, qui exerça, durant quarante ans, la modeste fonction de portier au collège de Majorque. Mais la chapelle, qu'on se plaît surtout à visiter et vénérer, est celle dont le choeur occupe l'emplacement de la loge du bienheureux con-

---

[9] Du reste il n'y a pas la moitié des écoles qu'il faudrait, et, comme on le voit, celles qui existent sont mal outillées.

cierge, avec certaines de ses parties très bien conservées, notamment la porte et la fenêtre.

Attenant à la chapelle est le vieux collège, qui servait de lycée jusqu'à ces derniers temps. Les murs en sont fort délabrés. La ville n'a pas jugé à propos de les restaurer. Elle a préféré bâtir à une certaine distance de là et dans un espace bien aéré un lycée neuf, dont l'aspect extérieur produit l'effet de nos plus beaux palais scolaires de France. C'est une des rares traces de progrès qu'on rencontre. Le fonds de la bibliothèque publique, qui se trouve dans les bâtiments de l'ancien collège, est constitué par les livres des bons Pères: ce qui explique qu'on y aperçoive tant de vénérables in-folios reliés en parchemin blanc, tant d'ouvrages de théologie et de droit canon (les Tamburini, les Lugo, les Suarez, etc.) et si peu d'ouvrages modernes ou de science expérimentale, pour l'achat desquels l'argent manque.

Les jésuites dirigent à Palma une très prospère congrégation mariale, qui comprend différentes catégories, depuis des enfants jusqu'à des hommes mariés: congrégation qui ne se contente pas de promouvoir la piété chez ses membres, mais qui fait de l'action sociale et fort bien entendue. Comme, pour la raison mentionnée plus haut, il y a nombre d'enfants pauvres qui ne reçoivent aucune instruction, elle a fondé et entretient à ses frais des écoles complètement gratuites. Le gouvernement lui a cédé temporairement un local. C'est un quartier d'un vaste monastère de franciscains, qui fut enlevé à ses propriétaires en 1835 lors de la première guerre carliste. A côté des classes, qui fonctionnent régulièrement, il y a un patronage avec les exercices et sports qu'on pratique habituellement dans ces institutions. En outre, des jeunes gens de la congrégation viennent donner gratuitement des cours du soir.

Si j'en crois mon cicerone, la ville renferme près de 200 prêtres : chiffre qui ne me paraît nullement invraisemblable, vu le nombre de soutanes que je croise. A noter, dans une des églises, un *Christ qui a sué du sang.* Il est très vénéré : cierges et fleurs abondent à ses pieds. Il paraît qu'il en existe plusieurs autres semblables dans l'île. Je n'ai naturellement pas à me prononcer sur l'authenticité du phénomène.

En 1912, Palma n'avait qu'une ligne de tramways et encore non à traction électrique : les voitures roulaient sur les rails grâce au pouvoir vital de vulgaires haridelles. A voir leur mine piteuse, on pouvait présumer que le pouvoir manquait plus d'une fois. A la même date, l'île possédait deux chemins de fer à voie étroite. L'un des deux avait une supériorité sur la plupart des grandes lignes du continent, celle des tunnels : il en comptait 13 sur un parcours de 30 kilomètres. Les Majorcains sont fiers de leurs tunnels !

Partout où il y a une agglomération d'Espagnols, on peut être sûr de rencontrer leur amusement favori : les combats de taureaux. A Madrid, m'a-t-on rapporté, on avait tué en un mois cent de ces animaux,[10] et les spectateurs avaient dû débourser, pour les voir larder, au moins un million de francs. Palma a donc ses indispensables arènes. Peut-être le lecteur aimera-t-il à connaître comment ces sortes de combats sont conduits. Les *picadors* s'efforcent d'abord d'entamer de leur pique le cuir du taureau. Les *chulos* viennent ensuite qui l'exaspèrent en agitant devant lui l'éclat de leurs capes rouges. Les *banderillos* lui plantent dans l'épaule leurs bâtons ferrés. Enfin entre en scène l'*espada* à qui revient l'honneur de l'abattre. Mais il doit l'abattre dans les règles, pas trop vite et sûrement. C'est

[10] Si nous en croyons les journaux, un torréador est mort récemment, qui avait, durant sa longue carrière, éventré plus de 1,200 taureaux.

pourquoi il prend contact en agitant la *muleta,* petit drapeau rouge, qui continue l'effet des *capas* et qui est une occasion magnifique de déployer la souplesse d'un corps bien entraîné. Pour que le coup mortel provoque le fracas des applaudissements, le claquement des éventails, l'hommage des mantilles qui volent, il faut que l'arme entre dans les chairs jusqu'à la garde. Un coup mal placé n'est rien moins que déshonorant. Non seulement il ne procure pas au *matador* ces approbations féminines auxquelles il est si sensible; mais il est encore dangereux. Car, terribles sont les retours du taureau blessé. On a dit, non sans quelque raison, que depuis la fin de la lutte héroïque contre les Maures, la véritable épopée de l'Espagne, c'était ses courses de taureaux: une épopée toutefois, où le *matador* ne recueille pas seulement la gloire, mais aussi de beaux pesans d'or. Les princes de l'arène se font des gains de rois. Guerrita se faisait 300,000 francs par an; Reverte, 145, 000; Bombitta,175,000; Algabeno pour 42 coups d'épée encaissait 225,000 francs. C'est aussi une épopée dont certains éléments sont horribles. Rien de plus atroce,paraît-il,que d'assister à la rentrée des chevaux,personnages nécessaires du drame dans leur lamentable ambulance. "Quand on a vu une fois,raconte le correspondant du *Petit Parisien* (2 août 1912), ces ventres ouverts, sur lesquels, parmi des ruisseaux de sang, les palefreniers se précipitent,on garde pour toujours dans la mémoire cette vision d'horreur. Il faut replacer l'intestin qui sort. Pour cela on immobilise la bête en appuyant sur elle à toutes forces. Le souffle haletant du patient contredit les efforts des hommes. On ramasse les viscères par paquets; on les pousse à coups de poing dans la plaie. S'il y a un vide, si une partie des organes est restée sur l'arène, on bouche ce vide avec de l'étoupe, et bien vite on recoud. Car souvent le cheval doit resservir le jour même. Pour le rendre présentable, on l'inonde d'eau et l'on redonne à sa robe un lustre arti-

ficiel. C'est tout ce qu'il faut pour le mettre à même de mourir et prolonger son agonie." Aussi, que l'Espagne continue à cultiver sa passion pour de pareils divertissements, qu'elle les entoure d'honneurs et de profits, que le souverain envoie son médecin auprès du chevet d'un torréador blessé, comme fit Alphonse XIII à Santander, c'est son affaire. [11] Nous lui laissons volontiers le monopole de ces restes de barbarie, qui rappellent les tueries des amphithéâtres romains, et nous approuvons de tout coeur les gouvernements qui les interdisent chez eux, là où ils ne sont pas devenus un besoin populaire. Il n'y a rien à gagner à se mettre à pareille école. S'il est des hommes qui ont un peu trop de sang dans les veines et que séduit presque invinciblement l'attrait du danger, ils ont des expériences plus utiles à tenter. Combien j'admire davantage, par exemple, l'aviateur, qui expose sa vie à conquérir le domaine des airs et à relier entre elles, par cette voie, les différentes nations de notre petite planète !

Je rencontre dans Palma quelques specimens de l'officier et du soldat espagnol. L'un et l'autre ont assez belle allure. L'un et l'autre sont patriotes, d'un patriotisme même plutôt exalté. Ils ont une grande confiance dans leur valeur personnelle, peut-être pas assez dans la science et le perfectionnement des armes modernes. L'Espagne est incontestablement retardataire sous ce rapport, comme sous la plupart des autres. Elle a été bien inspirée de se tenir à l'écart de la *grande guerre*. Elle avait conscience de ne pouvoir y figurer avec l'honneur qu'elle eût ambitionné. N'importe ! ce n'est pas ce qui enlèvera à l'Espagnol la conviction qu'il appartient à la première race du monde. Voici à ce propos

---

[11] En attendant, il y a en Espagne 30 millions d'hectares (75 millions d'acres) incultes, faute de routes, d'irrigation, de moyens de transport, et même faute d'ouvriers, qui émigrent en masse dans le nord de l'Afrique, parce que nul n'entreprend chez eux des travaux publics qui seraient de toute première nécessité.

un fait des plus significatifs que m'a rapporté un de mes compagnons de voyage. C'était dans une précédente traversée. Il se trouvait sur le même bateau, le *Miramar*. On quittait lentement le port d'Alger et l'on vint à longer le croiseur français *Jeanne d'Arc*. La plupart des passagers étaient naturellement en admiration devant cette belle unité de combat. Quelques Espagnols semblaient pourtant n'en faire aucun cas, même en détourner leurs yeux. Notre voyageur, ayant remarqué leur attitude, se tourna vers eux et leur dit : Ce navire de guerre ne vous intéresse donc pas ? Un haussement d'épaules fut toute la réponse qu'il reçut. Cependant, poursuivit-il, vous n'en avez pas de pareils. Parce que nous ne voulons pas en avoir, lui fut-il répliqué sèchement.

Voilà où en sont les sujets d'Alphonse XIII. Eh! oui ! s'ils n'ont pas une flotte capable de rivaliser avec celle de l'Angleterre, s'ils ne sont pas maîtres de l'Algérie, s'ils ne reprennent pas toute l'Amérique du sud, c'est qu'ils ne veulent pas, c'est qu'ils respectent la paix de leurs voisins, c'est qu'ils sont assez magnanimes pour laisser à d'autres l'exploitation de tant de riches contrées qui leur revenaient de droit. L'humiliation de la guerre hispano-américaine semble inexistante pour eux. L'Espagnol d'aujourd'hui est bien le descendant de ces *hildagos* d'autrefois, qui cachaient leur misère au fond des provinces, en habit râpé, en dentelles fripées, vivant tant bien que mal de pois chiches, de morue sèche et d'eau claire ; mais fiers de leur oisiveté, passant leur temps en rêveries ou à la chasse, se sentant de race supérieure, [12] et

---

12 De fait " rarement race fut mieux douée par la nature que celle-là : Simple et sobre, généreuse, brave, fière, d'esprit fin et agréable, il lui a manqué, pour conserver la domination du monde, le sentiment de la réalité et la modération des idées et des goûts. Son patriotisme exclusif lui a fait mépriser les leçons de l'étranger. Le spectacle de fortunes trop rapides l'a détourné du travail. Les fêtes, le jeu, l'amour y sont devenus la grande affaire de la vie." (P. Boissonnade, dans *Histoire générale*. — Lavisse et Rambaud, V, p. 675.)

soucieux avant tout de faire respecter en eux la dignité d'homme et d'espagnol. Chez aucun peuple sans doute n'existe, aussi entier, aussi irritable, aussi jaloux, le sentiment du point d'honneur. Gueux, mendiant, ouvrier, valet, ou soldat et courtisan, l'Espagnol a la religion de sa dignité. Il prend naturellement une attitude héroïque. Il vit dans le mirage de la grandeur passée, comme si elle était encore présente, comme si Charles-Quint et Philippe II n'avaient pas disparu, comme s'il était encore vrai que le soleil ne se couche pas sur son empire. Cet homme-là est heureux, sa fierté est sereine, elle plane au-dessus des contingences variables de l'histoire; mais elle est une des principales causes qui ont fermé l'Espagne au progrès et l'ont empêchée de garder son emprise morale sur ses anciennes colonies, où ont naturellement pénétré les idées démocratiques de l'Amérique.[13]

D'autre part, il est facile de comprendre que ce trait de caractère national tout noble qu'il est, est plutôt agaçant pour les étrangers. Les Français d'Algérie, spécialement ceux de l'Oranie, où les Espagnols ne sont pas loin de former la majorité de la population européenne, en sont très offusqués et il faut avouer que les émigrés d'origine ibérique ne font rien pour se rendre aimables. Dans la campagne pour les élections municipales de 1912 un *néo,*[14] qui réclamait les suffrages de ses concitoyens pour être porté à la mairie de son village, n'allait-il pas jusqu'à s'écrier, dans son exaltation oratoire, que, s'il pouvait se tirer des veines le peu de sang

---

[13] Les républiques sud-américaines, quoique de langue espagnole, pour la plupart se tournent bien plus vers Paris et Washington que vers Madrid. C'est qu'à Madrid elles ne trouvent pas l'idéal conforme à leur mentalité. Sans doute l'Espagne elle-même est en train d'évoluer. Elle ne peut toujours rester un îlot fermé aux grands souffles qui bouleversent la société. Mais l'évolution est lente, au moins en dehors de la Catalogne.

[14] On appelle ainsi les néo-français de souche espagnole.

français qu'il y portait, il le ferait immédiatement. Heureusement cette farouche antipathie diminue et finira par disparaître avec la suite des générations.

Déjà les fils d'émigrés, s'ils ne deviennent pas français de coeur, ne tiennent pas non plus à être confondus avec la masse de miséreux qui s'en viennent de la péninsule. Ils veulent être appelés africains et non espagnols. C'est dire qu'ils contribuent pour une large part à former la race nouvelle, vigoureuse et intelligente, que sera la population algérienne, où déjà se dessine nettement l'aspiration vers une complète autonomie, sinon vers l'indépendance.

Mais revenons à Majorque. Cette île est la plus vaste des six îles Baléares.[15] Elle compte 250,000 âmes avec une superficie de 3,400 kilomètres carrés. Protégée qu'elle est contre les vents du nord par ses montagnes, son climat est très doux. La culture réussit fort bien, surtout dans les *barrancos* (ravins ombragés) et les *huertas* (plaines fertilisées par l'irrigation). On récolte en abondance vins, huiles, oranges et autres fruits. Les amandes, à elles seules, donnent, paraît-il, cinq à six millions de francs.[16]

Les Majorcains portent sur leurs traits une empreinte de bienveillance en même temps que la finesse un peu molle du type sémitique. Ils émigrent beaucoup. Les riches ont généralement fait fortune dans l'Amérique du sud ou en France. Les enfants (en ceci pas mal ressemblants aux Algériens) sont inclinés à la religion ; mais, légers, ils acquièrent des cou-

---

[15] Vient ensuite Minorque, aux côtes accidentées, avec Mahon pour capitale, comprenant 35,000 habitants et séparée de Majorque par un bras de mer large en moyenne de 35 kilomètres. Les Anglais la possédèrent longtemps.

[16] Cette somme a dû être de beaucoup dépassée depuis que, par suite de la guerre, la *peseta* a fait prime sur le *franc*, à moins que l'exportation ait diminué pour la même raison.

tumes plutôt que des convictions. Ils aiment à apprendre le français. Aussi les frères des Ecoles chrétiennes, qui, dispersés par le gouvernement de la troisième république, sont venus se mettre au service des Majorcains, sont-ils très bien vus. Eux-mêmes se plaisent au milieu de ce bon peuple.

Dans la banlieue de *Palma* mon attention fut attirée par un bel édifice isolé et à l'aspect tout neuf. C'était simplement le couvent que les Dames du Sacré-Coeur, obligées de quitter Alger, venaient de construire. Encore une fois m'apparut la stupidité de la persécution inaugurée par Waldeck-Rousseau et continuée sans aucun discernement par Combes. Tout comme si dans une colonie, telle que l'Algérie, où se fait si vivement sentir la pénurie de maîtres et maîtresses pour l'éducation de la jeunesse, ces excellentes religieuses fussent de trop ! Tout comme si l'argent français qui, de ce fait, venait à la ville de Palma, n'eut pas été aussi avantageusement dépensé à Alger! Lâchons le mot! Le combisme n'a pas été seulement cruel, il a été aveugle et imbécile ! Puisse la guerre nous en avoir débarrassés pour toujours !

Le *Baléar,* sensiblement plus petit que le *Miramar,* qui nous conduisit de *Palma* à *Marseille* n'avait presque pas de fret. Il se berçait au gré des vagues avec une aisance qui n'avait rien d'agréable pour les passagers. Ceux-ci n'étaient du reste pas nombreux, et tous de modeste condition. Parmi eux plusieurs Espagnols, qui avaient déjà habité Marseille sept à huit ans et qui ne savaient à peu près pas le français. Ce qui n'empêchait pas l'un d'eux de me vanter la supériorité des habitants de la grande ville maritime française sur ses compatriotes de Barcelone. Les preuves qu'il m'en donnait n'étaient pas, il est vrai, d'ordre très élevé. A Barcelone, disait-il, on est fier. Si vous demandez votre chemin : " Je ne suis pas votre domestique ", vous réplique-t-on. A Marseille, on se met en quatre pour vous l'indiquer. A Marseille, entrez-

vous dans un magasin, on vous salue; on vous remercie, quand vous sortez. A Barcelone, point de trace de cette courtoisie. Tout avantageuse que fut cette comparaison pour la vieille cité phocéenne, j'aime à croire que Marseille peut alléguer d'autres marques de sa supériorité (si supériorité il y a) sur la grande métropole catalane.

Quand nous fûmes en vue de *Notre-Dame de la Garde,* tous ces braves gens se montrèrent la *bonne mère.* Ils n'avaient pas d'autre nom pour la désigner — appellation touchante! Je savais pertinemment que la plupart d'entre eux n'étaient pas des piliers d'église, qu'ils n'assistaient pas à la messe tous les dimanches. Ils n'en faisaient pas moins, de temps à autre, leur pèlerinage à la bonne mère; ils ne se tournaient pas moins vers elle pour lui demander la guérison d'un enfant malade où le succès d'une affaire temporelle. Dévotion un peu terre-à-terre, je le veux bien; mais non préjugé et superstition, comme le clament nos anticléricaux obtus.

Il n'est pas de pays catholique qui n'ait ainsi ses sanctuaires vénérés et aimés du peuple. Ils méritent notre respect; car ce sont des sources de vie spirituelle et des stimulants de foi. En les apercevant, l'ouvrier courbé sous le poids des dures besognes manuelles comme le navigateur qu'a battu et hâlé le vent du large se rappellent, quoique d'une façon un peu vague peut-être, qu'ils ne sont pas complètement abandonnés aux forces aveugles de la nature, qu'il y a là-haut une étoile vivante, l'*étoile de la mer,* pour veiller sur eux et les conduire en un radieux au-delà où leur sont promises de magnifiques compensations aux âpretés de l'existence en deça du tombeau. Voilà pourquoi, à mon tour, je me mêle à ces bonnes gens du peuple pour saluer amoureusement le rocher sur lequel se dresse, face aux tempêtes et aux ouragans de l'élément perfide, la statue de ma *bonne mère du ciel.* Qu'il me soit permis de lui demander une

grâce, que me suggère ma courte excursion en terre espagnole : c'est qu'elle établisse une union plus intime entre les deux grandes puissances catholiques que séparent les Pyrénées. Si elle ne peut abattre la barrière physique, du moins qu'elle supprime les malentendus qui divisent les coeurs ! [17]

M. TAMISIER, s. j.

---

[17] Nos frères d'Espagne peuvent être persuadés que la France n'entretient aucun mauvais sentiment à leur égard. Quelques-uns de nos révolutionnaires ont bien pu se joindre aux agitateurs barcelonais pour semer la perturbation dans leur pays. Mais ils ne sont pas moins désavoués par nous que par eux. Ce serait du reste un grand malheur pour la France d'avoir sur sa frontière méridionale une puissance hostile. Elle a assez de monter la garde sur le Rhin.

Le beau musical

LA musique est de tous les arts celui qui renferme la plus grande source d'émotions esthétiques. C'est par excellence l'art du sentiment, lequel, livré à ses seuls moyens, les sons, nous saisit et nous transporte en un moment dans un monde d'idéal. Ce n'est pas qu'il exprime clairement des idées. Il les suggère plutôt de la manière la plus agréable. C'est là en partie le secret de sa puissance.

La musique diffère des autres manifestations du beau sous bien des rapports. Les arts plastiques nous présentent le beau au moyen de formes nettement déterminées. La poésie se sert de la parole rythmée, intermédiaire encore plus précis. La musique n'emploie rien de semblable. C'est le moins matériel et le plus éthéré des arts. Aussi son action tient-elle du mystère. Qu'y a-t-il de plus subtil que des vibrations aériennes et cependant quoi de plus attachant que l'audition d'une belle symphonie ?

Un monument, une statue ou un tableau étant fixes, l'oeil et l'intelligence peuvent s'accorder du temps pour apprécier les qualités de l'oeuvre. La musique, elle, est fugitive. Elle ne peut s'arrêter sans cesser d'être, puisque sa condition essentielle est d'être une suite non interrompue de sons. Par contre, la perception de ses beautés se fait plus rapidement que dans les autres arts, à ce point qu'elle semble parfois inconsciente. Puis, indépendamment de l'effet produit par les qualités et la douceur des sonorités musicales, il s'établit, entre le dynamisme des sons et l'intelligence humaine, comme un lien secret qui permet à la musique de produire l'émotion esthétique, sans laisser à l'auditeur le temps de

réfléchir. " Dans l'enchantement des sons, dit Combarieu,[1] elle met une logique pour l'intelligence, un langage d'amour pour le coeur, une architecture et une plastique pour l'imagination. "

Comment définir cet art presque magique ? D'après la plupart des auteurs, la musique est l'art de combiner et de produire les sons de manière à les rendre expressifs et agréables à l'oreille. C'est, suivant un autre mot heureux de Combarieu, l'art de penser avec les sons. Le but de la musique ressort de la définition donnée: " C'est de charmer l'oreille par de belles et pures sonorités, d'intéresser l'esprit par l'ingéniosité des combinaisons mélodiques et harmoniques, d'émouvoir le coeur par l'expression de sentiments nobles et élevés. "[2]

On a beaucoup discuté sur l'origine de la musique. A-t-elle été inspirée par les bruits harmonieux de la nature, comme le chant du vent dans les arbres ou le clapotement des vagues sur la mer ? Est-elle un effet de l'art, de l'étude ? Découle-t-elle plutôt de la structure de l'organisme humain? Il est certain qu'il y a dans la nature des harmonies qui nous impressionnent, des voix solennelles qui ravissent nos facultés esthétiques et qui sont, dit l'abbé Hurel,[3] " comme les incessantes pédales de ce vaste concert, de ce bruit confus de tous les êtres qui s'accompagnent eux-mêmes et forment l'immense corde d'où s'élancent tous les sons ". Mais personne ne peut affirmer que ces continuelles harmonies ont été les inspiratrices de l'art musical.

La musique ne paraît pas non plus être l'effet de l'in-

---

[1] *La musique, ses lois et son évolution.*

[2] *Traité de la musique*, par A. Marmontel.

[3] *L'art religieux contemporain,*

vention ou de la culture des hommes. " Je n'estime point, dit Plutarque, [4] qu'un homme ait inventé tant de biens que nous apporte la musique. " " On a pu en découvrir les lois, en formuler les procédés, imaginer divers instruments, mais non créer un art dont les principes constitutifs déjouent les calculs humains et semblent toucher à l'infini. " [5]

La théorie la plus probable est celle qui regarde cet art comme une transformation de la parole ou comme un résultat de la structure de l'organisme humain et qui assigne par là-même à la musique une source divine. Pourquoi celui qui a donné au rossignol, et à tous les autres oiseaux chanteurs, l'instinct des mélodies brillantes et variées n'aurait-il pas déposé dans le coeur de l'homme les secrets de la langue musicale ?

Il serait important de connaître clairement l'origine de la musique, car il en résulte, suivant le cas, une doctrine sensualiste ou idéaliste. Si l'art des sons découle de la condition physique de l'humanité, il le faut définir, avec Framery, un art de sensation. Si, au contraire, il se lie, comme le dit Quintilien, à la connaissance des choses divines, le spiritualisme de son principe lui apporte une fin élevée, une destination morale. Toute la saine philosophie ancienne et chrétienne accorde à l'art musical un but très noble, celui d'exprimer l'aspiration de l'âme à la contemplation de l'infini. Aussi la musique fut-elle d'abord sacrée. " C'était par l'étude de cette science, dit Villoteau, [6] qu'on apprenait (chez les anciens) à célébrer dignement les louanges des dieux et les bienfaits des héros; c'était par les effets puissants de la

---

[4] Cf. *Oeuvres morales, La musique.*

[5] L'abbé Mehling : *Le chant de l'Eglise.*

[6] *De l'analogie de la musique avec le langage,* t. II.

musique que l'on parvenait à graver dans l'esprit et dans les coeurs des peuples les lois religieuses et politiques sur lesquelles reposait l'ordre social. "

Mais la musique ne tarda pas à se mêler à tous les événements de la vie publique et de la vie familiale. Aujourd'hui elle est partout, elle tient à tout. La musique berce les premiers jours de l'enfance et elle réjouit les passe-temps de la jeunesse. Elle illumine de sa joie les fêtes religieuses et profanes, elle allège les travaux et les veilles, elle met un baume sur les deuils et les douleurs. C'est elle qui infuse de l'idéal au coeur du soldat et le pousse l'âme claironnante au combat. Personne ne reste insensible aux enchantements de la musique, les hommes cultivés moins que tous les autres. Sully Prud'homme aimait passionnément cet art et voulait qu'il adoucît ses derniers moments:

Vous qui m'aiderez dans mon agonie,
Ne me dites rien ;
Faites que j'entende un peu d'harmonie,
Et je mourrai bien.

La musique apaise, enchante et délie
Des choses d'en bas ;
Bercez ma douleur ; je vous en supplie,
Ne lui parlez pas...

Saint Philippe de Néri affectionnait aussi beaucoup la musique et il voulait qu'on en mît partout. " Il lui suffisait, dit son biographe, d'entendre un beau chant de psalmodie pour être profondément ému. "

Des auteurs anciens voyaient même de la musique dans l'ordre de la nature, notamment dans la marche des sphères célestes. C'est là, selon eux, sa manifestation la plus générale et la plus grandiose. Il est certain que la musique a des

rapports avec les mathématiques et que celles-ci trouvent des applications dans la plupart des lois qui régissent l'univers. Mais est-ce suffisant pour attribuer à la musique une fonction dans l'ordre mondial ?

De la musique surtout l'on peut dire, avec Lamennais, que l'art a précédé la science. Peu d'auteurs français, jusqu'ici, ont écrit sur l'esthétique de l'art musical moderne, et ce n'est qu'au siècle dernier que des auteurs allemands commencèrent à s'occuper de cette spécialité.[7] Avant que d'étudier avec eux les qualités du beau en musique, il convient d'avoir des notions bien exactes sur les éléments de cet art—le rythme,la mélodie et l'harmonie—car c'est dans leur emploi esthétique que réside le beau musical.

Suivant le sens qu'on lui attribue généralement, le rythme est la division du temps par quelque chose de perceptible, par exemple le retour régulier d'un mouvement, d'un bruit, d'un son. Dans ce sens, le rythme est universel. Il apparaît dans la respiration, les battements du coeur, le cri de certains animaux, l'accent et les pauses du langage parlé. C'est du rythme que le bruit des pas sur le pavé ou le tic-tac d'une

---

[7] Parmi les Allemands, auteurs d'ouvrages d'esthétique musicale, citons: Le docteur Hugo Riemann: *Catéchisme d'esthétique musicale.* Traduit en français par George Humbert, et en anglais par le Rév. H. Bewerunge. Le docteur F.-G. Hand: *Esthétique de l'art musical.* Traduit en anglais par W.-E. Lawson. Ed. Hanslick: *Le beau en musique.* Traduit en français par Charles Bannelier. Ernst Pauer: *Eléments du beau en musique.* Traduction française de Louis Pennequin. Ces ouvrages nous ont été très utiles dans la rédaction de cet article.

Certains auteurs ont donné le nom d'esthétique musicale à des ouvrages qui traitent du côté purement scientifique de la musique. C'est introduire sans nécessité une confusion regrettable dans les mots. Pourquoi ne pas faire usage de la dénomination *technie musicale* ou *technie harmonique*, que d'autres auteurs, notamment Camille Durutte, ont donnée à cette branche de la musique ?

pendule, le vol des oiseaux, le balancement des arbres par le vent. Rythme aussi que le retour des vagues sur le rivage, l'alternance des jours et des nuits, la périodicité des saisons et le cours régulier des astres. D'où l'on voit que la musique mondiale des anciens philosophes était le résultat à la fois logique et poétique de l'effort qu'ils firent pour classer les mouvements universels. Il n'est donc pas surprenant de constater l'importance que prend le rythme dans les produits artistiques. [8]

Restreint au sens qu'on lui donne en musique, le rythme est le retour périodique des temps forts et des temps faibles dans une phrase musicale. Il contribue à ramener une suite de sons à l'unité. Ne le confondons pas avec la mesure, qui est la division en parties égales de la durée d'une oeuvre musicale. Certains compositeurs font coïncider le rythme avec la mesure, d'autres préfèrent la liberté du rythme à sa régularité. Le chant grégorien est rythmé mais non mesuré. [9]

La mélodie est une suite de notes qui, plus ou moins élevées, forment un air. C'est, dit Riemann, [10] une succession de sons ayant entre eux des rapports logiques et déterminés. [11] Dans la mélodie réside donc le discours musical. Comme une

---

[8] Le rythme s'affirme aussi dans les arts du dessin toutes les fois qu'il y a répétition d'un même élément ou d'une même mesure. Les Grecs ont rythmé leurs temples en établissant les proportions de ces édifices d'après le module ou demi-diamètre de la colonne à sa base.

[9] Le chant grégorien offre le plus beau modèle de rythme libre; et c'est cette liberté qui donne à sa phrase musicale tant d'élégance et d'expression. Si l'on force le rythme à coïncider avec la mesure, comme dans la musique de danse, on sent tout de suite de la contrainte, une sorte de gêne, et il en est ainsi toutes les fois que l'accent métrique l'emporte sur l'accent rythmique ou pathétique.

[10] *Dictionnaire de musique.*

[11] Pour montrer la nécessité de ce rapport, on a encore défini la mélodie: une suite de notes qui s'appellent.

pensée se développe par des idées, de même un sentiment peut se prolonger et s'exprimer par une suite plus ou moins longue de sons. Une seule note et même deux notes ne peuvent produire une mélodie, mais trois notes en sont capables, comme l'a démontré Jean-Jacques Rousseau par son *Air des trois notes.*

Les deux bases de la mélodie sont le rythme et la tonalité. Nous connaissons la nature du rythme. La tonalité repose sur le rapport qui existe entre certaines notes d'une échelle musicale, surtout entre la tonique et la dominante. La tonique est la première note de la gamme (majeure ou mineure) dans laquelle est composé un morceau, et la dominante est la cinquième note de cette gamme, celle qui domine dans toute mélodie bien conçue.

La mélodie, comme le rythme, se retrouve dans les voix de la nature : le chant plus ou moins aigu du vent, le gazouillement de l'oiseau, le mugissement des vagues. Aussi la mélodie est-elle innée au coeur de l'homme. C'est le premier élément que remarque en musique celui dont les dispositions naturelles n'ont pas été influencées par une éducation musicale. Bien des peuples n'ont pas connu d'autre musique que la mélodie.

L'harmonie est l'élément passif de la musique, parce qu'elle n'est mise en mouvement que par la mélodie. C'est pourquoi le mot harmonie ne signifie pas ici euphonie, ni polyphonie, ni accord parfait entre les parties et le tout, ni accord de sons, mais il veut dire succession de plusieurs accords ou émission simultanée de plusieurs mélodies. " L'étude des accords pour eux-mêmes, dit Vincent D'Indy, [12] est, au point de vue musical, une erreur esthétique absolue, car l'harmonie provient de la mélodie, et ne doit jamais en être séparée dans son application. " Il faut distinguer l'harmonie de

---

12 *Cours de composition musicale* — Première partie.

l'accompagnement. Dans l'accompagnement, les accords soutiennent la mélodie, tandis que dans l'harmonie, surtout dans le contrepoint, les mélodies superposées forment les accords.

Pendant longtemps, l'homme se contenta d'exprimer ses sentiments par la mélodie seule. Mais, l'art musical progressant, il combina ce qui, dans la mélodie, était susceptible de combinaison et créa ainsi l'harmonie. Ce nouvel élément de beauté dans la musique n'est pas la moindre découverte de l'esprit humain. Il peut être considéré comme l'origine de ces admirables et puissantes symphonies que nous ont données plus tard Mozart, Haydn et Beethoven.

Le beau musical réside, avons-nous dit, dans l'usage esthétique des trois éléments de la musique. Il nous faudra donc considérer les qualités du beau — l'expression, la proportion, la variété, l'unité et l'harmonie — non seulement dans la musique en général, mais aussi dans chacun de ses éléments: rythme, mélodie et harmonie.

L'expression musicale est avant tout animée. Produit du mouvement — la vibration des corps —, la musique exprime le mouvement. La vie dévoile l'existence d'une force. La musique, composée de sons produits par une force, est par excellence l'art de l'activité et de la vie. C'est là, on ne peut le nier, l'un des secrets de sa merveilleuse puissance en même temps qu'une source abondante d'expression. Sans concéder à la musique le pouvoir de bâtir des murs ou de dompter des fauves, comme la fable le conte d'Amphion avec sa lyre et d'Orphée avec ses accords mélodieux, il faut admettre que cet art possède un empire extraordinaire sur les humains et qu'il affecte même les animaux. Or à quoi attribuer cet empire, comment l'expliquer, sinon par l'activité qu'exprime et provoque la musique? Elle met en jeu, l'on dirait, toutes les facultés de l'âme humaine et fait vibrer toutes les fibres de l'être.

L'art musical exprime le mouvement au moyen du rythme et de la mélodie. C'est en vertu de la vivacité que lui procurent ces deux éléments qu'il excite à la marche, à la danse et au combat. Il a aussi le don de calmer les nerfs de l'homme fatigué et c'est encore au moyen du mouvement rythmique, ralenti cette fois, et de la douceur des sonorités musicales, qu'il produit cet effet d'apaisement.

L'accent musical, produit par les modifications apportées à l'intensité et à la marche des sons, offre également un moyen d'exprimer les sentiments de la vie intérieure : la joie ou la tristesse, la gaieté ou la mélancolie, l'amour calme ou l'enthousiasme. Comme nous le verrons plus loin, les émotions, qui se font connaître dans le langage parlé par les accents de la voix, se traduisent ou se représentent par l'accent rythmique dans le langage musical. Cette représentation, il est vrai, se restreint au présent, mais son expression gagne par cette actualité même, car pénétrant immédiatetement dans l'esprit de l'auditeur, elle excite plus facilement et plus rapidement son activité spirituelle. Pas n'est besoin alors de raisonnement. L'imagination est tout de suite en face de la scène évoquée.

Expressive de l'action présente, la musique est aussi imitative. Elle peut rappeler le chant des oiseaux, le mugissement des flots, le souffle de la tempête ou le grondement du tonnerre. Ainsi dans la *Walkyrie* de Wagner et le *Désert* de David, l'orchestre simule d'une manière pittoresque tous les bruits de l'orage. C'est d'abord un sourd murmure, puis, la mélodie et l'harmonie s'animant, la tempête éclate dans le grondement des tambours, l'éclat des cuivres, le cri des bois et la plainte des violons. Dans le *Siegfried* de Wagner et dans les *Symphonies* pastorales de Haendel et de Beethoven, le jeu léger des cordes nous fait presque entendre le bruissement des feuilles et le bourdonnement des insectes. Ces imi-

tations, ou plutôt ces représentations idéalisées des bruits de la nature, nous reportent agréablement au milieu des scènes qu'elles évoquent, de telle sorte qu'en traduisant les sentiments nés du spectacle de la nature, le musicien reste cependant dans la sphère de l'expression musicale. Eut-il fait de l'imitation pure, il se fût éloigné de cette sphère, car le but de la musique, comme celui de tout art, n'est pas la simple imitation, mais le beau idéalisé. La musique est impuissante sans doute à raconter ou à décrire, du moins dans l'acception ordinaire du mot. Mais on est convenu d'appeler descriptive celle dont nous venons de parler.

Art de sentiments, la musique s'adresse plus au coeur qu'à l'esprit, et même, pour exprimer les mouvements intérieurs, elle est souvent imprécise. C'est pourquoi elle ne produit ordinairement que des impressions aussi peu durables que les sonorités qui les provoquent. Et pourtant, comme une audition musicale remue parfois le tréfonds de l'âme ! " L'élimination des mots, dit Combarieu,[13] et l'emploi de l'activité pure de l'esprit dans la syntaxe des sons semblent favoriser le libre exercice de la pensée elle-même et lui permettre quelquefois une plus grande profondeur. "

Si l'expression de la musique est vague, si elle n'est pas précise à l'égal des autres arts, elle a du moins le privilège de suggérer ce qu'elle n'exprime pas et d'appeler les pensées les plus élevées. Elle peut même susciter des émotions et des sentiments que les mots seraient impuissants à provoquer. " La musique, disait Carlyle, est une sorte de parole inarticulée et insondable qui nous amène au bord de l'infini et nous y laisse plonger un moment le regard. "

La musique se fait plus précise pour le compositeur et pour l'artiste musicien qui maîtrisent toutes les ressources de

---

13 *La musique, ses lois et son évolution.*

leur art. Dans un tableau, un connaisseur remarque une foule de beautés que le vulgaire ne soupçonne pas. De même, dans l'audition d'une mélodie ou d'une symphonie, le musicien perçoit bien des combinaisons heureuses qui échappent aux profanes, mais qui sont pour lui parfaitement éloquentes. Combarieu va plus loin, trop loin peut-être. " Pour le vrai musicien, dit-il, la musique est plus claire que la parole; la parole ne peut que l'obscurcir. Le sens d'une belle phrase de Bach ou de Haendel ne peut pas être traduit par un autre langage que celui des sons et doit être directement compris.[14]" Quoiqu'il en soit, les périodes et les phrases mélodiques peuvent être comparées aux périodes et aux phrases parlées, et les premières doivent correspondre aux secondes dans l'art musical dramatique.

Le timbre des différents instruments intervient aussi dans l'expression musicale. Il a le même effet que le timbre de la voix humaine dans le langage parlé. Rude, il exprime la dureté, et doux, il révèle la tendresse. Ne dit-on pas le timbre léger du fifre, la voix solennelle du saxophone, la pureté et la douceur de la flûte, le son triomphal de la trompette, la complainte empoignante du basson, la délicatesse pathétique du violon? De tous les sons, celui des instruments à corde est le plus sympathique et le plus expressif. Il ressemble à la voix humaine, il vibre et se fond avec elle. La matière même qui le produit ne fut-elle pas un jour animée et vivante ? On peut dire à la vérité que chaque instrument possède une âme à lui et que le caractère de chacun peut être comparé aux différences psychologiques que l'on remarque dans les individus. " Mais parmi les organes que l'art s'est créés, dit Lamennais,[15] aucun ne saurait être comparé à l'orgue : il les

---

14 *Op. cit.*

15 *De l'art et du beau.*

domine tous des hauteurs de sa royauté solitaire... Pour l'étendue, l'éclat, la puissance, il n'a point de rival... De ses profondeurs sort un volume de sons suffisant pour remplir l'édifice le plus vaste. Tantôt il provoque le recueillement et la contemplation par une harmonie voilée, mystérieuse ; tantôt il émeut d'une tristesse sainte ou enflamme d'une céleste ardeur. Quelquefois il gronde comme l'orage, mugit comme la tempête ; quelquefois on dirait les soupirs des esprits devinés plutôt qu'entendus, saisis seulement par l'ouïe interne. Que faut-il de plus pour en faire une création d'un ordre unique ? "

L'expression de la musique dépend beaucoup aussi de la manière plus ou moins esthétique dont le compositeur emploie le rythme, la mélodie et l'harmonie. Ces éléments sont soumis à des lois bien déterminées par les maîtres pour qu'ils concourent tous à préciser l'expression du discours musical. Quoique ces lois soient suivies par les musiciens de façons un peu diverses, elles sont toutes fondées sur des principes immuables. Etudions d'abord la puissance expressive du rythme.

" Le mouvement rythmique musical, dit Ernst Pauer,[16] doit être considéré comme l'expression de la vie humaine. " En effet, de même que le mouvement du corps révèle notre être et notre activité physique, de même certains phénomènes du sens intime et de la vie de l'âme peuvent s'exprimer par la musique rythmée. Le rythme contribue à l'expression par l'alternance raisonnée des temps forts et des temps faibles et par les modifications apportées à la marche, à la durée des sons: précipitation, ralentissement, interruptions, silences, etc. Il traduit ainsi les impressions d'agitation et de joie, ou de calme et de tristesse. Une irrégularité, une interruption soudaine dans le rythme sert à exprimer une grande douleur,

---

[16] *Eléments du beau en musique.*

le sanglot. " C'est le propre de la douleur, dit Bossuet, de s'interrompre elle-même. " Dans un morceau qui dépeint une passion violente, un temps d'arrêt imprévu exprime la terreur ou l'indignation. Le point d'orgue peut aussi produire un effet d'une agréable saveur, après une attention longtemps soutenue de la part de l'auditeur, en lui procurant un repos désiré. Enfin une pause encore plus longue est souvent indispensable afin de laisser au sens auditif sa liberté et de le préparer à apprécier l'effet suivant. Un jour qu'on demandait à Mozart ce qui produisait, selon lui, le plus grand effet en musique, il répondit " le silence ", entendant par là une interruption subite des sons.

Les termes italiens qui servent à nuancer le mouvement ne montrent-ils pas assez le rôle du rythme dans l'expression musicale ?

(À SUIVRE)

Frère MARTINUS, des E. C.,

Mont-Saint-Louis, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

La fin du congrès de Genève. — La question de l'Albanie. — Le blocus. — Le budget de la ligue. — Le partage de la Haute-Silésie. — Décision du conseil de la ligue. — Récriminations de l'Allemagne. — Démission du chancelier Wirth. — Sa protestation. — Replâtrage ministériel. — En Angleterre. — Les préoccupations de M. Lloyd George. — Le problème du chômage. — La question irlandaise. — Continuation des pourparlers. — Une lettre de M. Lloyd George. — La conférence de Londres. — Manifeste de M. de Valera. — Les négociations. — Un incident. — Le Souverain Pontife, le roi George V et M. de Valera. — Les écueils. — M. Lloyd George ira-t-il à Washington ? — Un assaut contre M. Briand. — Il triomphe. — La tentative de l'ex-empereur d'Autriche. — Au Canada. — Les élections

LE congrès de la ligue des nations siégeant à Genève a terminé ses séances dans la première semaine d'octobre. Avant de se séparer il a entendu l'appel de l'Albanie qui se plaignait des agressions de la Yougo-Slavie. L'assemblée a adopté une résolution qui équivaut à une recommandation d'accepter et de suivre la décision prochaine du conseil des ambassadeurs. Elle a aussi décidé que la ligue devrait envoyer en Albanie trois commissaires chargés d'aller constater comment cette décision serait exécutée. L'indépendance de l'Albanie est reconnue par la résolution qui a été présentée par lord Robert Cecil, délégué de l'Afrique du sud. " La plaie béante des Balkans, a-t-il dit, a été l'une des causes de la grande guerre. Nous n'avons pas le droit de laisser des questions comme celle-là non réglées. J'espère que le jugement promis par les ambassadeurs prendra effet. "

Le congrès s'est aussi occupé, durant ses dernières séances, de la question du blocus. Huit des petites nations membres de la ligue ont lutté contre l'application trop rigide des règlements qui doivent être pour celle-ci l'un des moyens d'ac-

tion dans le cas d'un pays qui aurait violé le pacte. L'amendement grec défendant à tout pays d'exercer individuellement les prérogatives du blocus avant qu'une date ait été fixée par le conseil a été rejeté.

La commission chargée de déterminer la répartition des dépenses entre les différents pays membres de la ligue a fait un rapport en vertu duquel la France et l'Angleterre auront à payer chacune 9.2 pour cent. Une deuxième catégorie comprend la Chine, l'Inde, l'Italie et le Japon, qui seront appelés à verser 6.55 pour cent. L'Argentine, le Brésil, la Roumanie, la Yougo-Slavie et la Tchéco-Slovachie devront contribuer dans la proportion de 3.58. Puis les parts à payer iront en diminuant jusqu'à .21 pour cent, ce qui sera la quote-part des petits pays tels que le Luxembourg, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, San-Salvador, Costa-Rica, le Guatémala, le Honduras et la Libéria. D'après ce rapport le chiffre de la France et de l'Angleterre sera de 800,000 francs ou de $160,000, et les pays de la dernière catégorie seront taxés à 42,000 francs ou $8,400.

* * *

La ligue des nations a récemment affirmé son importance et son autorité d'une autre manière que par la tenue de son congrès. On sait que son conseil avait été saisi par celui des gouvernements alliés du problème silésien. Il s'agissait de délimiter les régions de la Haute-Silésie qui appartiendraient soit à l'Allemagne soit à la Pologne. Le conseil de la ligue a étudié cette question ardue. Et après une enquête approfondie, il a rendu ce qui équivaut à une sentence arbitrale. Il a décidé de diviser le district plébiscitaire de la Haute-Silésie en traçant une ligne qui constitue un compromis entre les deux lignes suggérées par le comte

Sforza, ex-ministre des affaires étrangères d'Italie. On dit qu'en vertu de la décision du conseil de la ligue, les districts de Gleiwitz, de Hindenburg et une partie du district de Beuthen seront attribués à l'Allemagne. La Pologne recevrait les districts de Koenigshuette, de Kattowitz et le reste de celui de Beuthen. La ligne qu'aurait tracée le conseil passerait au nord de la frontière proposée par l'Angleterre et l'Italie à la conférence de Paris l'été dernier. Autant que nous pouvons en juger par les dépêches, cette division est beaucoup plus favorable aux prétentions de la Pologne — et partant aux vues de la France — qu'à celles de l'Allemagne. Ce qui semble bien l'indiquer, c'est la manière dont celle-ci a accueilli cette décision. Le chef du cabinet germanique, le chancelier Wirth, a donné sa démission motivée. Dans sa lettre au président Ebert, il a rappelé que le ministère avait assumé la responsabilité d'exécuter l'ultimatum des Alliés à un grave moment, et que pendant cinq mois il avait continué à diriger les affaires politiques, animé du désir de régler la situation entre l'Allemagne et les Alliés et d'aider au rétablissement de l'Europe par une stricte exécution des obligations du traité. Le cabinet avait accepté les lourdes charges imposées au peuple allemand, particulièrement en ce qui concerne le paiement d'un milliard de marks-or le 31 octobre, et les Alliés avaient obtenu satisfaction sur la question du désarmement qui a été effectué au prix de grandes difficultés. Après cet exposé, le chancelier poursuit: " On aurait pu compter qu'en présence des efforts allemands et du désir sincère d'exécuter loyalement les conditions du traité l'occupation de la région de la Ruhr aurait cessé et qu'en ce qui concerne la Haute-Silésie une solution serait intervenue en harmonie avec les idées de justice du peuple allemand en Haute-Silésie et en tenant compte des futures relations pacifiques entre les nations européennes. Au lieu de cela, on a

rendu une décision par laquelle non seulement une vaste étendue de la Haute-Silésie, mais encore de florissantes villes allemandes, la plus grande partie de la fortune intérieure et les quatre-cinquièmes des usines ont été arrachés à la mère-patrie. De plus, une grande partie de la population attribuée à la Pologne est d'origine allemande et ne parle que l'allemand et, en dépit du droit de décider par soi-même et du résultat non équivoque du plébiscite, cette population sera soumise à la domination étrangère. Jamais le peuple allemand ne pourra oublier cette perte qui lui est imposée et contre laquelle il ne peut se défendre. Bien que le cabinet soit toujours convaincu que seuls les efforts sincères pour remplir toutes les clauses du traité peuvent rendre possible la restauration politique et économique de l'Europe, il est aussi convaincu que les limites de la puissance allemande et la possibilité d'exécuter les engagements pris ont été matériellement réduites par la décision relative à la Haute-Silésie et que l'Allemagne se trouve en présence d'une nouvelle situation. Pour ces raisons, le cabinet a décidé d'abandonner les affaires. "

La démission du chancelier Wirth a ouvert une crise ministérielle très aigue à Berlin. Vu la gravité des circonstances, le président Ebert a demandé au démissionnaire de reprendre son poste et de former un nouveau cabinet, un cabinet d'hommes d'affaires, pour faire face à la situation. Le Dr Wirth a consenti. Et il a réussi à former un gouvernement dont voici la composition : Joseph Wirth, chancelier et ministre des affaires étrangères ; Adolphe Koester, socialiste, ministre de l'intérieur; Herr Gessler, démocrate, ministre de la défense; Robert Schmidt, socialiste, ministre de l'économie politique; Andres Hermes, ministre de l'alimentation et des finances par intérim ; Johan Giesbert, centriste, ministre des postes et télégraphes; Dr Heinrich, centriste, ministre

du travail; Herr Grooner, indépendant, ministre des communications; Herr Radruch, socialiste, ministre de la justice. Ce cabinet paraît être une combinaison d'urgence qui subira vraisemblablement des modifications d'ici à quelques semaines. Ce qui accentue le mécompte de l'Allemagne dans l'affaire de la Haute-Silésie c'est que le gouvernement polonais a immédiatement déclaré qu'il acceptait la décision rendue par le conseil de la ligue.

* * *

Il est assez naturel de croire que ce dénouement a été médiocrement prisé par M. Lloyd George, qui ne passe pas pour un ami ardent de la république polonaise. Mais ses absorbantes préoccupations de politique intérieure ont dû détourner un peu son attention de cet incident défavorable à ses vues. Après une villégiature de quelques semaines à Gairloch, dans la Haute-Ecosse, il en a nettement indiqué la nature dans un bref discours prononcé à Inverness le 4 octobre. Il a dit en résumé qu'une lourde tâche attendait les ministres, vu qu'ils devraient préparer la délégation anglaise pour la conférence du désarmement, assister à une conférence relative à l'Irlande et enfin résoudre le grand problème du chômage. Nous allons essayer d'examiner sommairement où en sont ces trois questions en commençant par la dernière.

Le problème du chômage en Angleterre semble avoir atteint une phase aigue. Le 13 octobre on a vu parader dans les rues de Londres 20,000 sans-travail qui s'acheminaient vers Downing Street pour interviewer le premier ministre. Celui-ci n'était pas à son bureau lorsque la longue procession y est arrivée. Mais une députation composée de cinq hommes et d'une femme a été reçue par son secrétaire qui leur a transmis une lettre de M. Lloyd George déclarant que le gouverne-

ment est parfaitement au courant de la situation et va prendre tous les moyens possibles pour y remédier. Les manifestants portaient des bannières où se lisaient ces mots: " Du pain ou la révolution ! " Il y a eu aussi des parades analogues à Manchester et à Sheffield. Un comité du cabinet, désigné sous le nom de " comité du chômage ", a étudié les moyens de secourir la classe laborieuse en lui procurant du travail. Il a donné sa sanction à des propositions faites pour améliorer le commerce d'exportation de la Grande-Bretagne au moyen d'un système de crédit. Les garanties du gouvernement aux commerçants qui exportent en certains pays seront élevées de 50 à 75 pour cent de la valeur des marchandises. On a recommandé aussi une allocation de 12,000,000 de louis aux banques qui agiront comme agents du gouvernement. En même temps le département des postes étudie un projet pour procurer de l'ouvrage à un grand nombre de chômeurs et en faire bénéficier tout le pays. Il pourvoirait à la pose de plusieurs centaines de milles de câbles souterrains pour le téléphone et le télégraphe. D'autres mesures encore vont être prises pour améliorer la situation.

La question irlandaise reste toujours le sombre nuage qui obscurcit l'horizon britannique. Dans notre dernière chronique nous avons analysé les pourparlers entre MM. Lloyd George et de Valera relativement à la tenue d'une nouvelle conférence pour essayer de trouver un terrain d'entente. A la date où nous écrivions, M. Lloyd George n'avait pas encore répondu à la dernière communication de M. de Valera. La pierre d'achoppement semblait être la prétention de celui-ci de poser à la base de toute négociation le principe de l'indépendance irlandaise. Après délibération avec ses collègues, le premier ministre a adressé au chef sinnfeiner une lettre qui a ouvert la porte à de nouvelles négociations. Elle débutait par la déclaration que l'implication

indiquée par ce dernier était inadmissible. " Quoique vous nous donniez l'assurance du contraire, chose que nous apprécions beaucoup, écrivait M. Lloyd George, on pourrait dire plus tard que l'acceptation d'une conférence sur cette base avait impliqué que le gouvernement de Sa Majesté avait reconnu une chose qu'aucun gouvernement anglais ne saurait accorder. C'est ici que nous devons nous protéger contre tout doute possible à ce sujet. Echanger encore des notes explicatives ou des arguments sur ce sujet serait peine perdue. L'attitude prise par le gouvernement de Sa Majesté est fondamentale à l'existence même de l'empire britannique et nous ne pouvons la modifier. "

Ce début pouvait paraître peu encourageant. Mais la diplomatie politique a des souplesses et des circonvolutions savantes. Et la lettre du premier ministre, contournant l'obstacle, continuait en ces termes: " Mes collègues et moi continuons cependant à désirer de tenter un autre effort de vive voix avec vos délégués pour étudier tous les moyens possibles de régler la question irlandaise. Les propositions que nous avons déjà faites ont été considérées par l'univers entier comme une preuve tangible que nos tentatives de réconciliation et d'entente ne sont pas des mots sonores, vides de sens, et nous croyons qu'une conférence, au lieu des correspondances, est le moyen le plus pratique d'en venir à une entente telle que nous la désirons conclure. Ainsi donc, nous vous envoyons par la présente une nouvelle invitation de participer à une conférence à Londres le 11 octobre, où nous pourrons rencontrer vos délégués ainsi que les porte-parole du peuple que vous représentez, afin que nous puissions chercher comment peuvent le mieux se concilier les aspirations nationales irlandaises et le fait de l'association de l'Irlande avec la communauté des nations connues sous le nom d'empire britannique. "

L'invitation du cabinet britannique a été promptement acceptée. Dans une communication datée du 1er octobre, M. de Valera a informé M. Lloyd George que les délégués irlandais seraient à Londres le jour convenu. " Nos positions respectives ont été déclarées et comprises, ajoutait-il, et nous convenons qu'une conférence, non une correspondance, est le moyen le plus pratique et le plus rempli d'espoir pour une entente. " La conférence anglo-irlandaise s'est donc ouverte à Londres le 11 octobre. Les délégués du gouvernements britannique étaient MM. Lloyd George, Austen Chamberlain, leader du ministère à la chambre des communes, lord Birkenhead, chancelier, sir Laming Worthington-Evans, secrétaire de la guerre, et M. Winston Churchill, secrétaire pour les colonies. Les délégués irlandais étaient MM. Arthur Griffith, Michael Collins, Robert C. Barton, Eamon J. Duggan, et Gavan Duffy.

Au moment où s'ouvrait cette grave conférence, M. de Valera, qui n'en fait pas partie et qui est demeuré à Dublin, a publié une proclamation au peuple irlandais. Il semble s'être proposé surtout d'empêcher ses concitoyens de s'illusionner, de concevoir un trop facile espoir et de se laisser aller, par désir de la paix à un esprit de compromis qui entamerait l'intégrité des revendications irlandaises. Voici un passage caractéristique de cette pièce : " Les délégués savent qu'il leur faudra toute leur sagesse. Ils ne se livrent par conséquent à aucun fol espoir et le pays doit faire de même. La paix qui mettra fin à ce conflit sera obtenue non par l'habileté ou la diplomatie des chefs, mais par la ferme détermination d'une nation étroitement unie, par l'acceptation de la mort, s'il le fallait, plutôt que par l'abandon d'une liberté juste. Rien que cette détermination de notre peuple peut surmonter les forces contre lesquelles nos délégués doivent lutter. Par une endurance héroïque dans la souffrance l'Ir-

lande a gagné la position qu'elle occupe. Si la perspective d'autres horreurs et d'autres sacrifices la faisait vaciller un moment, tout serait de nouveau perdu. On aurait recours aux menaces pour nous faire abandonner nos privilèges jusqu'à ce que tout soit perdu. De toute nécessité l'Irlande doit garder sa position sans céder et sans craindre sur le roc du droit, sinon elle sera vaincue et défaite petit à petit. Dans nos négociations le plus léger amoindrissement du moral de la nation serait fatal et tous ceux dont la pensée ou les actes tendent à l'amoindrir sont des ennemis de la cause de l'humanité dont le progrès est intimement lié à chaque triomphe successif du droit sur la force. " S'il faut s'en rapporter à la teneur de ce document on aurait tort de ranger M. de Valera parmi les optimistes.

Les séances de la conférence ont lieu à huis-clos et ce qui s'y passe n'est pas rapporté au public. On ne donne quotidiennement à la presse qu'un bref communiqué. Les premières réunions semblent s'être très bien passées. Mais un incident extérieur est venu tendre la situation d'une manière fâcheuse. La teneur d'un télégramme du roi George V au Souverain Pontife en réponse à un message de celui-ci a provoqué une intervention inopinée de M. de Valera. Le Saint-Père avait adressé au roi une dépêche qui se lisait comme suit : " Nous nous réjouissons de la reprise des négociations anglo-irlandaises et prions le Seigneur de tout notre coeur qu'il les bénisse et accorde à Votre Majesté la grande joie et l'impérissable gloire de mettre fin à cette longue dissension. " George V avait répondu dans les termes suivants : " J'ai reçu le message de Votre Sainteté avec beaucoup de plaisir et de tout coeur je me joins à votre prière pour que la conférence qui siège actuellement à Londres puisse arrêter un accord permanent au sujet des troubles en Irlande et ainsi inaugurer une nouvelle ère de paix et de bonheur pour mon peuple."

Si ce texte transmis par les agences transatlantiques est bien exact, nous nous demandons en quoi il a pu porter ombrage à M. de Valera. Est-ce parce que le roi y parle de " son peuple " que le chef irlandais a cru devoir s'inscrire solennellement en faux ? Il ne saurait cependant contester que depuis plusieurs siècles le roi d'Angleterre est le souverain à tout le moins *de facto* de l'Irlande. Quoiqu'il en soit, M. de Valera a cru opportun d'intervenir et d'adresser au pape une rectification du message royal. " Le peuple d'Irlande, a-t-il écrit, espère que les ambiguités contenues dans le message du roi George ne vous conduiront pas à croire que les troubles sont terminés en Irlande ou que le peuple d'Irlande doit le serment d'allégeance au roi d'Angleterre. L'indépendance de l'Irlande a été proclamée par les représentants régulièrement élus du peuple d'Irlande et ratifiée ensuite par des plébiscites subséquents. Les troubles entre l'Irlande et l'Angleterre ont eu leur source dans ce fait que les gouvernants de la Grande-Bretagne ont tenté d'imposer leurs volontés à l'Irlande et de voler par la force brutale sa liberté au peuple irlandais. "

Cette protestation a failli faire rompre la conférence. Les délégués anglais s'en sont montrés très mécontents et il y a eu, paraît-il, un débat très vif à ce sujet durant la séance qui a suivi. Pendant quelques jours toute perspective d'entente a semblé compromise. Cependant la conférence s'est continuée et elle dure encore au moment où nous écrivons. Les deux écueils principaux sont sans aucun doute l'indépendance irlandaise et la législature de l'Ulster. Nous ne concevons guère qu'on puisse d'abord débattre d'autres questions que celle de l'indépendance absolue de l'Irlande. C'est là le point fondamental. Si l'Irlande doit être reconnue comme nation séparée et complètement indépendante de la souveraineté britannique, toutes les questions de commerce, de tarif,

de relations maritimes et autres ne sont plus que des questions de détail. Il reste cependant un autre problème. Que deviendra l'Ulster? La majorité ulstérienne veut rester attachée à la couronne britannique. Qu'en fera-t-on? M. Lloyd George et ses collègues peuvent-ils reconnaître l'existence d'une république irlandaise indépendante? Ils ont vingt fois affirmé que cela est impossible. Si aucune des deux parties en présence ne veut céder sur ce point, à quoi donc peut aboutir cette conférence ? Tout le reste peut se régler, mais cette difficulté paraît irréductible.

Jusqu'ici le gouvernement semblait avoir un blanc-seing tacite du parlement pour négocier avec l'Irlande. Mais ces derniers jours ont vu se produire une certaine agitation dans les rangs du groupe unioniste, qui a donné son appui au cabinet depuis que celui-ci existe. On a préparé une motion de censure au sujet de la conférence anglo-irlandaise. Les dépêches annoncent qu'avec sa détermination habituelle M. Lloyd George va relever le gant et que dans la séance du 31 octobre il va demander un vote de confiance et un mandat pour continuer les négociations entamées. Les journaux de Londres prétendent que le cabinet aura une énorme majorité et que le nombre des opposants ne dépassera pas cinquante.

Au milieu de toutes ces difficultés on se demande si M. Lloyd George va pouvoir se rendre à la conférence du désarmement à Washington. Elle doit s'ouvrir le 12 novembre. Il semblait entendu qu'il y assisterait avec M. Balfour et le baron Lee de Fareham, pendant que M. George Foster Pearce et sir Robert Borden y représenteraient l'Australie et le Canada. Cette conférence sera d'une grande importance et des questions de la plus haute gravité y seront débattues.

* * *

A ces séances où de si sérieux intérêts seront en jeu, la France aura pour porte-parole MM. Briand, Viviani, Albert

Sarraut, Jules Jusserand et le général Berthelot. Le maréchal Foch agira comme conseiller militaire des Alliés.

Peu s'en est fallu que le premier ministre français actuel ne pût aller représenter son pays à Washington. Lui aussi a ses difficultés à surmonter. Il a été récemment soumis à un assaut formidable qui a semblé un moment menacer l'existence de son cabinet. Peu de temps avant la rentrée des chambres il avait prononcé un discours-programme dans un grand banquet donné en son honneur à Saint-Nazaire. Il y avait parlé de la nécessité de lier les deux problèmes du désarmement et de la sécurité de la France. Ses déclarations n'avaient pas satisfait tout le monde. Dès l'ouverture de la session d'automne, le 18 octobre, le cabinet a dû subir le choc d'une avalanche d'interpellations M. Margaine, député de la Marne, a déclaré regrettable que la décision de Genève ait laissé à l'Allemagne une influence considérable en Haute-Silésie. M. Léon Daudet, député de Paris, a pris pour thème de ses critiques un arrangement intervenu entre les gouvernements français et allemand. M. Loucheur, ministre des régions libérées de France, et le Dr Ratenau, ministre de la reconstruction à Berlin, ont signé à Wiesbaden, le 6 octobre, un accord qui va faciliter pour l'Allemagne le paiement de ce qui équivaut à sept milliards de marks d'ici à cinq ans. En vertu de cette convention, l'Allemagne s'engage à livrer à demande à la France toutes les machines et le matériel requis par celle-ci en tenant compte de ses capacités de production et de la limitation de ses approvisionnements de matériel brut. Ces livraisons devront se faire en considérant les besoins de l'Allemagne pour ne pas compromettre sa vie sociale et économique. Cet accord datera du 1er novembre 1921. Le présent contrat n'exclut aucunement les produits spécifiquement indiqués comme devant être remis par l'Allemagne aux Alliés dans les appendices 3, 5, et 6 de la partie VIII du traité de Versailles. La valeur cumulative des paiements en nature

que l'Allemagne fera à la France en conformité aux appendices susmentionnés et en vertu du présent contrat ne devra pas excéder sept milliards de marks en or à partir du 1er octobre de cette année jusqu'au 1er mai de l'an 1926. Il est expressément stipulé que toutes les livraisons seront employées à reconstruire les régions dévastées de la France septentrionale. C'est cette convention que M. Léon Daudet a attaquée. Cette politique de rapprochement avec l'Allemagne mérite, suivant lui, d'être énergiquement censurée. D'autres députés ont apporté à la tribune leurs critiques.

Pendant la première partie du débat, l'opinion de la chambre semblait très incertaine et la stabilité du cabinet très précaire. Au bout de trois jours, M. Briand a pris la parole pour répondre aux attaques. Il a été accueilli d'abord avec une extrême froideur. Puis l'incontestable talent de parole dont il est doué a produit son effet habituel. Il a été très applaudi quand il a entrepris d'élucider certains points du traité de Versailles. En réponse à ceux qui reprochent au gouvernement de n'avoir pas été assez sévère pour l'Allemagne il a lu des chiffres démontrant que cette dernière a presque achevé de remplir ses obligations de désarmement et il a affirmé que le cabinet du Dr Wirth avait donné des preuves indéniables de sa bonne foi et de son désir sincère de remplir tous ses engagements. Lorsqu'il est descendu de la tribune, les partisans du gouvernement, jusque-là très inquiets, prédisaient une majorité de cent voix. M. Briand n'exigeait pas moins que cela pour rester à son poste. " A moins que je n'obtienne une majorité assez considérable pour me convaincre que j'ai la France derrière moi, s'était-il écrié en terminant son discours, je n'irai pas à Washington. " Et à ce moment cette majorité ne parut plus douteuse.

Mais la seconde phase du débat remit tout en question. L'opposition au ministère se fit plus âpre et plus hardie, et le pessimisme succéda à l'optimisme. Après un discours élo-

quemment violent de M. André Tardieu, l'un des négociateurs du traité de Versailles, la situation de M. Briand parut compromise. Le premier ministre comprit qu'il lui fallait faire un suprême effort. Et il le fit. Sa maîtrise de la tribune se manifesta une fois de plus. Dans un discours où il s'efforça de répondre à toutes les critiques, il ressaisit la majorité flottante. L'ordre du jour accepté par lui se lisait comme suit: " La chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans sa fermeté pour assurer, de concert avec nos alliés, la réalisation des droits qui ont été reconnus par nous et pour continuer à défendre le prestige de la France à l'étranger et maintenir énergiquement la paix à l'intérieur, passe à l'ordre du jour." Cette motion a été adoptée par 381 voix contre 186, soit une majorité de 195 voix. C'était un triomphe pour M. Briand. Il va donc pouvoir se rendre à la conférence de Washington avec toute l'autorité voulue pour représenter la France.

* * *

Nous ne saurions omettre de signaler dans cette chronique une nouvelle tentative de l'ex-empereur d'Autriche Charles de Hapsbourg. Ayant quitté la Suisse en aéroplane, il est arrivé soudain en Hongrie pour se mettre à la tête des troupes royalistes qui avaient levé l'étendard de l'insurrection contre le gouvernement de Buda-Pest. Mais, ces troupes, après avoir remporté quelques succès ont été arrêtées dans leur marche et finalement mises en déroute. L'ex-empereur a été fait prisonnier avec sa femme, et le régent de Hongrie, l'amiral Horthy, l'a fait interner dans l'abbaye bénédictine de Tihany sur le lac Platen. Il est traité avec considération, mais on lui a refusé la liberté sur parole. C'est la deuxième fois que l'ancien empereur d'Autriche essaie de remonter sur le trône de Hongrie. Désormais, si toutefois on ne décide pas

de rendre permanente son incarcération, il ne pourra songer à résider encore en Suisse, car le gouvernement de ce pays est résolu à ne plus l'accueillir sur son territoire.

* * *

Au Canada, nous sommes en pleine élection générale. La lutte n'est pas encore très ardente, mais d'ici à un mois elle deviendra assurément plus mouvementée. Les chefs des trois partis en présence parcourent le pays pour exposer leur programme et signaler les points faibles des programmes de leurs adversaires. Voilà ce qui caractérise la campagne politique à laquelle nous assistons. La lutte est tripartite. C'est ce qui rend le résultat si incertain. Beaucoup de gens sont convaincus qu'aucun des trois groupes ne pourra séparément dominer la situation post-électorale, en d'autres termes que ni les conservateurs, c'est-à-dire les ministériels, ni les libéraux, ni les agrairiens n'obtiendront une majorité absolue. Dans ce cas, il faudrait recourir à des combinaisons pour organiser un gouvernement capable d'administrer les affaires du pays. Advenant une telle situation quelle combinaison prévaudrait ? Le champ est ouvert aux conjectures. Certains journaux signalent depuis quelque temps la possibilité d'une alliance entre les libéraux et les conservateurs. D'autres soutiennent qu'il y a partie liée d'avance entre les libéraux et les agrairiens. Ce qui est certain c'est que les pronostics sont difficiles à formuler et que les élections actuelles sont les plus confuses que ce pays ait vues depuis bien longtemps.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 29 octobre 1921.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

GERBES CANADIENNES, par L.-O. David, sénateur. — A la Librairie Beauchemin, Montréal, 1921.

" De ceux qui furent mes confrères de classe, il reste deux ou trois vieillards qui disparaîtront comme moi avant longtemps. Il faut bien que nous cédions la place aux générations qui poussent... Qu'elles se préparent par un travail assidu et des études profondes à résoudre les grands problèmes que l'avenir réserve... " C'est ainsi que parle de lui-même, et de ceux qui montent à la vie derrière lui, l'auteur des *Gerbes canadiennes*. Ce vieillard, à la philosophie souriante, à l'esprit libéral et tolérant, qui a tant écrit depuis soixante ans passés d'une plume alerte et le plus souvent sans beaucoup se relire, nous paraît à bien des égards vraiment admirable. Ses *gerbes* manquent d'ordre et de régularité. Quelques-unes portent des dates, d'autres n'en ont pas. Elles gisent, dans son livre, comme à l'aventure. Il n'y a pas de raison pour que l'une soit ici et l'autre là. Cela se présente un peu " va comme je te pousse ". D'ailleurs, le style dans lequel ces pages nous sont offertes, a la même allure bon enfant, naturelle et sans prétention. Et, pour tout dire tel que nous le pensons, c'est un beau désordre qui n'est pas précisément un effet de l'art ! M. Malchelosse a demandé un index ? Ce fut sans doute le dernier souci de l'auteur de penser à en faire un. Comment y serait-il arrivé ? Mais ce sénateur à la verte vieillesse, s'il se préoccupe fort peu d'ordonner et de retoucher ses écrits, a l'avantage et le secret d'intéresser et d'instruire en moralisant sans paraître y prétendre aucunement. On le lit avec un plaisir particulier. Sa morale est débonnaire et indulgente. Elle est pourtant sérieuse et fort pratique. Ses souvenirs et ses anecdotes, qui jaillissent de source et n'ont jamais l'air d'avoir été cherchés, soutiennent d'une façon attachante l'attention du lecteur. Ce donneur de conseils a une manière à lui de les donner qui est plaisante et attrayante — ce qui est très rare. M. le sénateur eut fait, à notre avis — que les mânes de Raphaël Gervais nous pardonnent ! — un excellent prêcheur de retraites... fermées. Son nouveau livre sera utile et fera du bien. Le libéral impénitent s'y retrouve sans doute, mais aussi, comme toujours, le patriote et le chrétien. C'est beau, très beau, de voir M. L.-O. David, à 80 ans passés, publier sa page, à *La Presse*, chaque semaine, et son volume, chez

Beauchemin, presque tous les ans. Quel exemple pour " les générations qui poussent " ! Et puis, il y a autre chose. M. le sénateur David, qui a vu tant d'événements et pratiqué tant de gens, a beaucoup observé dans sa vie, et il ne craint pas, en donnant ses bons conseils, de porter le fer dans la plaie. Il y a dans ses *gerbes* des pages d'examen de conscience que nous ferions bien, nous tous, ses compatriotes, de relire et de méditer longuement. Peut-être sa manière d'apprécier tel ou tel fait, tel ou tel homme, ne nous plaira-t-elle pas à tous. Sa franchise, sa générosité d'âme, son amour de son pays et de sa religion ne sauraient ne pas nous toucher. Des gens remuants ont naguère ennuyé M. David dans les conseils de la Saint-Jean-Baptiste. Aucun d'eux n'a fait pour la patrie et pour la race la dîme de ce qu'a fait le vénérable sénateur par ses écrits, par ses discours et par son action. Depuis cinquante ans, *Lolo* David, comme on dit partout, a incarné le patriotisme canadien-français. Par ses livres, il le fera vivre longtemps encore. E.-J. A.

* * *

L'EVOLUTION DE LA RACE FRANÇAISE EN AMERIQUE. Tome I. — Edition, Beauchemin, Montréal, 1921.

Ce livre se compose d'une série de chroniques que, de semaine en semaine, de novembre 1919 à août 1920, le journal *La Presse* de Montréal a publiées, chaque samedi, sur le sujet qu'indique son titre. Plusieurs auraient aimé à voir sur la couverture du volume le nom du journaliste qui en est le véritable auteur. C'était, sans doute, le droit du journal, puisqu'il payait son collaborateur pour cela, de publier sans nom d'auteur dans ses colonnes et peut-être d'éditer de même sous une forme livresque. Le journalisme impersonnel a ses raisons d'être, nous n'en disconvenons pas. Il reste que beaucoup de gens aiment à savoir qui ils lisent et à qui ils ont à faire. Dans le cas actuel, nous ne croyons pas faire un crime en disant publiquement que le véritable auteur de l'*Evolution de la race française*, c'est M. Bruno Wilson, bien connu dans le monde des journalistes, un bon patriote et un écrivain de race. Nul mieux que lui n'était en mesure de raconter cette évolution des nôtres en Amérique. Habitué à juger les hommes et les événements avec la rapidité et l'aplomb qui conviennent à un rédacteur quotidien, ayant vécu plusieurs années dans la Nouvelle-Angleterre, étant d'ailleurs mûri par l'expérience et sachant parfaitement tenir une plume, M. Bruno Wilson avait avant tout cet

avantage d'être un convaincu des nobles destinées de notre race. Le sujet qu'on lui avait donné mission de développer était vaste et difficile à plusieurs égards. Il fallait d'abord, pour le bien posséder, beaucoup voyager et savoir observer. Dans ce seul premier tome—un autre viendra dont la substance est toute trouvée — il a fallu couvrir pas moins de quatre Etats : le Vermont, le New-Hampshire, le Connecticut et le Rhode-Island. M. Wilson a dû parcourir en quatre mois tous les centres canadiens que nous avons là. Or, si chaque oiseau trouve son nid beau, de même chaque citadin aime sa ville ! Le journaliste avait à écrire de tous et de chacun, des morts et des vivants, de façon à rester dans le vrai sans blesser personne. Tâche ingrate ! que connaissent seuls ceux qui ont tenté de faire de la publicité sérieuse et de la critique judicieuse. Il faut rendre cette justice à l'auteur de l'*Evolution de la race française* que, si sa rédaction se ressent souvent de la hâte avec laquelle elle fut expédiée au jour le jour — car il n'a pas refait ses chroniques pour les mettre en volume, elles paraissent telles quelles —, elle garde pourtant un ton de dignité et tout ensemble de bienveillance qui nous la rendent, cette rédaction, doublement instructive et intéressante. Nous espérons que ce tome premier sera suivi d'un autre, puisque les chroniques hebdomadaires de *La Presse* sur le sujet se sont continuées. Dans le Maine, dans le Massachusetts, dans l'Etat de New-York, et là-bas dans l'Ouest américain, les nôtres ont essaimé aussi et ils évoluent sans doute. Nous souhaitons pour l'instruction de nos jeunes générations, comme pour l'agrément de celles qui vieillissent, que M. Bruno Wilson nous donne bientôt son deuxième volume. Sa bonne plume, qui fut toujours au service d'un esprit délié et d'un grand coeur, nous a gratifié dans celui que nous signalons à l'attention de nos lecteurs un original et excellent *compendium* de l'histoire des nôtres, dans quatre des Etats de la grande république voisine, qui complète de plus d'une façon les excellents ouvrages du Père Hamon, de l'abbé Magnan et de M. Alexandre Bélisle. Qu'il nous soit permis d'offrir à notre ancien camarade de collège et condisciple à Sainte-Thérèse les plus sincères félicitations et les meilleurs voeux de succès de quelqu'un qui l'a toujours suivi et estimé. E.-J. A.

* * *

LES BONTES DE MARIE, par le Père H. Couture, des dominicains, avec illustrations de A. Bourgeois, 300 pages. — Imprimerie du *Messager*, à Montréal, 1921.

Le Père Couture est un prêcheur et c'est, naturellement, un missionnaire — Je dis bien " naturellement ". Il l'est dans tous les sens. Il a

couru un peu partout, et, un peu partout, il a ramassé des histoires. Sans doute, on ne prouve plus que Marie est bonne. C'est un fait connu. Il est excellent, cependant, de le raconter par des traits et des exemples. Et c'est précisément la noble tâche que s'est donnée, pour la joie de son coeur de fervent de la Vierge, le pieux dominicain. Il a, comme cela, glané une trentaine de faits, à Bordeaux, aux Incurables, en Acadie, chez les Trappistes, auprès des danseuses et même jusque dans un lupanar... oui, et ce n'est pas, celle-ci, la moins touchante de ses histoires—pour démontrer les *bontés de Marie!* Je le connais depuis longtemps, ce sincère et jovial fils de saint Dominique. Il est gras et bien portant comme tout moine qui se respecte. Mais quel esprit dispos et quel coeur surtout se cachent sous cette corpulence ! Parfaitement édifiantes, ses histoires sont écrites d'une plume alerte. C'est frais, limpide et clair, comme l'onde d'un ruisseau qui coule sous la feuillée. Quelqu'un a parlé, en appréciant son volume, du Pierre L'Ermite de *La Croix* de Paris. C'est beaucoup dire, sans doute. Je ne voudrais pas entreprendre d'établir que c'est trop dire. En tout cas, si extraordinaires que soiet quelques-uns de ces petits récits, correctement et gentiment agencés, on ne s'ennuie pas à les lire et on s'édifie puissamment. Et puis, ce qui ne gâte rien, au contraire, c'est très *canadien.* Nous offrons au cher Père Couture nos plus sincères félicitations. E.-J. A.

* * *

AUX GLACES POLAIRES (Indiens et Esquimaux), par le Père Duchaussois, des Oblats. — Edité à Lyon, France.

Ce livre raconte la vie des peuplades sauvages et des missionnaires qui errent ensemble, dans les immensités septentrionales de l'Amérique, sous le ciel le plus triste et le plus beau, tour à tour, du monde habité. Les descriptions du long hiver aux nuits illuminées par les feux magnétiques du pôle nord et celles d'un été très court au soleil sans déclin forment le cadre, varié à l'extrême, où se meuvent les Indiens *Dénés* et les Esquimaux. Les Indiens de la nation *Dénée* peuplent surtout les grandes forêts qui escortent, sur un parcours de quelque 3,000 kilomètres, le fleuve Athabaska-Mackenzie. Ils voyagent aussi, à la poursuite de l'orignal, du renne et de l'ours, du lac Athabaska au Grand-Lac des Esclaves, et du Grand-Lac des Esclaves au Grand-Lac de l'Ours. Les Esquimaux, dont

parle le volume, habitent la *Terre Stérile* (*Barren Land*) et les abords de l'océan glacial arctique, ainsi que les îles polaires, depuis l'embouchure du Mackenzie jusqu'au littoral de la baie d'Hudson.

Mille traits, narrés par un missionnaire écrivain et explorateur, dans un style pur, transparent, concis, vivant, font passer sous les yeux du lecteur ces indigènes, païens ou chrétiens, avec leurs missionnaires. Peinture des moeurs sauvages, énumération des difficultés à les dompter, récit des aventures de toutes sortes rencontrées à chaque pas en ces terribles pays, tout y répond aux questions les plus diverses que l'esprit curieux puisse se poser et nul roman d'imagination ne dépasse l'intérêt entretenu dans ces pages d'histoire. Le Père Duchaussois a même eu soin de mêler aux développements de fond, qui racontent l'évangélisation des tribus nomades, des aperçus de nature à satisfaire le géographe, l'ethnographe, le zoologiste, le minéralogiste, aussi bien que le touriste, avides, les uns et les autres, de connaître ces régions, devenues tout à coup fameuses, de la pauvreté et de la richesse. Le lecteur, ému au spectacle de la misère continuelle joyeusement endurée par le missionnaire pour le salut des âmes, apprendra également, chemin faisant, comment des réserves incalculables de pétrole, de cuivre, etc., attendent, au sein de la désolation, les explorateurs capables d'aller les prendre.

* * *

LETTRES DU PERE LACORDAIRE (à des jeunes gens), par l'abbé Perreyve. — Chez Téqui (82, rue Bonaparte), à Paris.

L'abbé Perreyve a fait, dans les nombreuses lettres de l'illustre dominicain, un choix de morceaux qui continuent le même apostolat. Tous les sujets sont touchés dans ces 120 lettres, depuis les questions de dogme et d'apologétique jusqu'aux incidents d'une candidature à l'Académie. Aussi bien, tout éducateur trouvera-t-il dans ce livre une riche mine de leçons personnelles et d'exhortations à l'adresse de la jeunesse. C'est toujours à la même *élite intellectuelle* que s'adressent ces pages : à nos jeunes gens, bacheliers, licenciés, étudiants. C'est le coeur d'un ami, d'un père et d'un saint qui leur parle. A ceux qui sont bons chrétiens, ne le sont plus, ou ne le sont pas encore, elles feront du bien.

* * *

LETTRES A UN AMI D'ENFANCE, par l'abbé Perreyve. — Chez Téqui, à Paris.

C'est la charmante correspondance adressée à Lacordaire, aux deux frères Perraud, à Heinrich, à Gratry, à Lescoeur, à Auguste Cochin, à Mgr Baudry, à Montalembert, par le prêtre le plus doux et le plus délicat de cette époque riche en apologistes. Ces lettres sont d'une grande valeur historique et d'un grand mérite littéraire. Avec ces lettres, a-t-on dit justement, il est aisé de reconstituer dans son entier la physionomie de celui que le Père Gratry n'a pas craint d'appeler "un rare modèle de la complète beauté humaine", et M. de Montalembert, "un chef-d'oeuvre de Dieu".

* * *

PROBLEMES SOCIAUX, par M. Max Turmann, professeur à Fribourg.— Chez Lecoffre (90, rue Bonaparte), à Paris.

Sous ce titre, M. Max Turmann publie un ouvrage d'un haut intérêt, dans lequel il expose les problèmes sociaux auxquels le travail industriel donne actuellement une particulière acuité et une prédominante importance. Tour à tour, il étudie la limitation progressive de la journée de travail depuis les débuts de la grande industrie, la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures, le sursalaire familial et les allocations pour charges de famille, la part du travail dans la gestion des entreprises, l'actionnariat ouvrier en France et à l'étranger, et enfin la législation internationale en matière de travail depuis les lointains efforts des initiateurs jusqu'à la *conférence de Washington* et à l'organisation internationale du *bureau du travail.* — Ces questions, qui se posent aujourd'hui d'une manière parfois pressante, M. Max Turmann les examine en détail, sans parti-pris, avec l'unique souci, comme il le déclare, " de la paix sociale dans la justice ". En une entière indépendance de pensée et de situation, il s'est efforcé de se documenter d'une façon précise et aussi complète que possible, pour ce qui concerne non seulement la France mais aussi les autres pays. Son livre sera lu avec profit par quiconque, quelles que soient ses idées personnelles, ne reste pas indifférent devant les problèmes sociaux de l'heure présente. On y trouvera une information étendue, avec de nombreuses références qui font de cet ouvrage un très utile instrument de travail, Il aura le même succès que les précédents volumes de M. Max Turmann.

* * *

La plus importante Librairie et Papeterie Française du Canada

Nous enverrons sur demande nos

CATALOGUES

d'Articles de Bureaux	(6 différents)
Articles Religieux	(3 « «)
Livres Religieux	(7 « «)
Littérature et Science	(5 « «)
Livres et Articles de Classe	(8 « «)
Jeux, Cartes, Décorations	(7 « «)
Livres Canadiens	(2 « «)
Pièces de Théatre	(1 complet)

Vu le grand nombre de nos catalogues, il faut mentionner les articles desirés et il est important de donner sa profession ou occupation

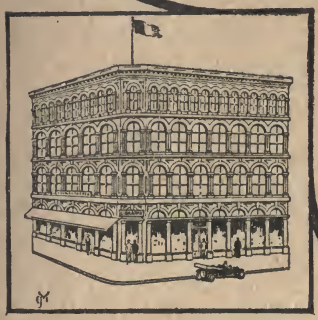

GRANGER FRÈRES Limitée
Libraires, Papetiers, Importateurs
43 Notre-Dame, Ouest, Montréal

EDMOND-J. MASSICOTTE

BANQUE D'HOCHELAGA

FONDEE EN 1874

Capital autorisé . . . . . $10,000,000.
Capital versé et Réserve . . . . . $ 8,000,000.
Total de l'actif, au-delà de . . . . . $75,700,000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J.-A. Vaillancourt, président
l'hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson,
A.-A. Larocque et A.-W. Bonner.

Beaudry Leman, gérant général

42 succursales dans la Cité et le District de Montréal.
334 succursales et sous-agences en Canada.

Nous allouons l'intérêt au plus haut taux courant sur tout dépôt de $1.00 ou plus, fait à notre Département d'Epargne.

ETAT PROGRESSIF DE LA BANQUE DEPUIS SA FONDATION EN 1874

DATES	Capital autorisé	Capital versé	Fonds de réserve	Total de l'actif
31 déc. 1874	$1,000,000	$ 393,070	$ 15,000	$1,021,096
— 1879	1,000,000	639,130	15,000	1,059,605
— 1884	1,000,000	710,100	50,000	1,715,366
— 1889	1,000,000	710,100	125,000	2,859,844
31 mai 1894	1,000,000	710,100	270,000	4,942,138
— 1899	2,000,000	1,250,000	565,000	8,041,009
— 1904	2,000,000	2,000,000	1,200,000	14,375,184
30 nov. 1909	4,000,000	2,500,000	2,300,000	21,999,275
— 1913	4,000,000	4,000,000	3,625,000	31,894,709
— 1914	4,000,000	4,000,000	3,700,000	33,323,390
— 1915	4,000,000	4,000,000	3,700,000	34,515,873
— 1916	4,000,000	4,000,000	3,700,000	41,861,527.91
— 1917	4,000,000	4,000,000	3,700,000	51,429,047.36
— 1918	4,000,000	4,000,000	3,800,000	56,985,995.97

FONDEE EN 1900

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

SIEGE CENTRAL : 7 et 9 Place d'Armes, MONTREAL, Canada.

Capital autorisé . . . . . $ 5,000,000.
Capital versé et Surplus . . . . . $ 4,300,000.
Actif total: au-delà de . . . . . $40,000,000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'honorable Sir HORMISDAS LAPORTE, C. P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin, Ltée, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Président: W.-F. CARSLEY.
Vice-Président: M. TANCREDE BIENVENU, administrateur " Lake of the Woods Milling Co. "
M. G.-M. BOSWORTH, président " Canadian Pacific Ocean Services Limited ".
M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, président de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. MARTIAL CHEVALIER, directeur-général " Crédit Foncier Franco-Canadien ".
L'honorable NEMESE GARNEAU, C. L. de Québec, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

Président : L'honorable Sir ALEXANDRE LACOSTE, C. R., ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-Président: L'honorable N. PERODEAU, N. P., ministre sans portefeuille du gouvernement Provincial, administrateur de "Montreal Light Heat & Power Co., Ltd."
M. S.-J.-B. ROLLAND, président de la Cie de Papier Rolland.

BUREAU - CHEF

Directeur général : M. TANCREDE BIENVENU.
Secrétaire : M. J.-A. TURCOT. *Inspecteur en chef :* M. M. LAROSE.
Chef du Bureau de Crédit : M. C.-A. ROY.

AUDITEURS REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES :

M. ALEX. DESMARTEAU, Montréal. M. J. A. LARUE, Québec.

Le patronage du Clergé et des Communautés religieuses est respectueusement sollicité.

721

Le Dante à l'Université de Montréal

LE 16 novembre 1921, suivant l'exemple de tant d'autres instituts du monde catholique, l'Université de Montréal a célébré à son tour, sous la présidence de son recteur, Mgr Georges Gauthier, et par la bouche de son doyen de philosophie, M. le curé Perrin, les mérites et les gloires du grand poète de la *Divine Comédie,* de la mort duquel, comme on sait, cette annee marque le sixième centenaire: Dante Alighiéri. Comme tous les catholiques de l'univers, nous avons d'abord, nous Canadiens, avec l'illustre fils de Florence la parenté de la foi. De plus, à notre université, on cultive naturellement les lettres et la philosophie. Or, Benoît XV, dans son encyclique du 30 avril, vient de rappeler que tous ceux qui se livrent aux études littéraires sous la conduite de l'Eglise doivent chérir la mémoire de l'illustre lettré catholique que fut Dante, parce que, de tous les poètes, c'est celui qui a le mieux glorifié et annoncé les mystères de la sagesse chrétienne. Il nous convenait, en conséquence, de nous incliner devant son grand souvenir et de solenniser son sixième centenaire.[1] Nous avons sous les yeux le texte imprimé

---

[1] Nous avons donné à entendre, paraît-il, que nous sommes opposé aux célébrations des grands anniversaires. C'était en rendant compte d'un récent volume de M. Benjamin Sulte (Cf. *Revue canadienne* d'août-septembre, p. 557). De 1640 à 1665, pas moins de 400 personnes, selon le *martyrologe* que dresse M. Sulte, périrent de mort violente au Canada, sous les coups des Iroquois, soit, sur une population de 2,000 à 2,500, 40 pour 100. Et nous disions que cela ferait beaucoup d'anniversaires à célébrer si nous voulions les glorifier tous comme on a fait pour quelques-uns l'an passé à " la coulée de Jean Grou ". Là-dessus, notre excellent ami M. Antonio Perrault s'est presque fâché et, dans l'*Action française* d'octobre, il nous a vertement dit notre fait. C'était peut-être son droit. Nous croyons pourtant qu'au fond nous ne sommes pas si loin que cela de nous entendre avec nos organisateurs de pèlerinages historiques et les fer-

de la conférence que lui a consacrée M. le curé de Notre-Dame. Nous voudrions, en tout respect, en conserver dans nos pages une modeste analyse.

* * *

Il Dante! Le Dante! Il faut avoir entendu un patriote italien prononcer ce nom révéré, avec l'accent qu'ils y savent mettre, pour comprendre jusqu'à quel point l'auteur de la *Divine Comédie* personnifie et symbolise la grandeur de son admirable patrie. Nous étions un jour à Florence et nous visitions *Santa Croce,* le panthéon comme on sait de la *bellissima Firenze.* Un cicerone enthousiaste et quelque peu pro-

---

vents de Dollard en particulier. Le tout se ramène à une question de mesure. On avait écrit, par exemple, dans l'*Action française* d'avril dernier : "Que le 24 mai prochain soit donc la fête de toute l'Amérique française!" Il nous semblait que cela était excessif et que, tout en célébrant Dollard et nos autres héros, nous ne devions pas perdre de vue notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste. Comme notre note venait à propos d'un livre de M. Sulte, nous avions en terminant demandé l'avis du vieil érudit. Voilà que M. Perrault, avec un esprit tout en pointe, mais avec courtoisie, nous isole pour cela dans nous ne savons quelle froide " opposition "! Mais non, mais non! Nous retournerons volontiers à Carillon et nous irons avec plaisir revoir la coulée de Jean Grou. Tout ce que nous souhaitons, c'est que notre fête nationale ne soit pas " noyée ". M. Perrault le veut comme nous. Alors, quoi? Cela dit pour l'acquit de notre conscience, nous proclamons avec entrain que les célébrations de grands anniversaires sont utiles et excellentes. Si nous estimons qu'une seule fête nationale suffit, nous ne sommes pas du tout " opposé " à ce qu'on célèbre d'autres fêtes avec mesure et discrétion. Tricentenaire de 1908, fêtes de Maisonneuve ou de Champlain, de Laval ou de Plessis, de Marguerite Bourgeoys ou de Mère d'Youville ont toute notre admiration. Mais entre cela et courir tous les ans à la coulée de Jean Grou ou établir une autre fête nationale le 24 mai il y a quand même une marge. Notre ami M. Perrault nous permettra bien de lui dire que nous ne sommes pas tout seul de notre avis. Pas plus que ceux de la génération qui nous suit, nous n'en tenons pour "l'oubli du passé, l'ignorance du présent et l'insouciance en face de l'avenir ". Le monde existait avant les hommes qui ont aujourd'hui 40 ans ! — E.-J. A.

lixe s'était mis quasi de force à notre disposition. Nous le subissions, mais il nous intéressait. Nous passâmes devant plus d'un tombeau ou d'un monument fameux : Michel-Ange, Machiavel, Cherubini, Galilée et tant d'autres. Pour chacun, le guide avait des laudatifs et des superlatifs imposants. Arrivé devant le monument d'Alighieri (son tombeau est à Ravenne) il n'eut qu'un geste et qu'un mot. Le bras tendu, la tête haute, l'oeil étincelant, il prononça : *Il Dante !* Vraiment, ce fut impressionnant. [2]

Le Dante est, en effet, l'une des gloires les plus pures de l'Italie et même du monde entier. M. le curé Perrin, dans sa conférence, l'a magnifiquement établi. La tâche était d'ailleurs relativement facile. Une foule d'études, au cours de cette année du sixième centenaire de la mort du poète (14 septembre 1321), ont été publiées dans différentes revues [3] et le pape Benoît XV lui-même, dans son encyclique du 30 avril, lui a rendu un hommage motivé qui constitue sans doute le meilleur des documents. M. le curé Perrin n'avait en somme qu'à bien condenser et bien s'assimiler cette riche documentation, et c'est ce qu'il a fait. Son étude se divise naturellement, en dépit du fait que son imprimé donne des sous-titres un peu confus, en trois parties : *la vie de Dante — ses écrits — sa philosophie.*

* * *

La vie du célèbre poète, on le savait déjà, fut très agitée.

---

2 Nous croyons bien que l'actuel curé de Varennes doubla cette fois la *mancia*, ce qui du reste ne la rendait pas excessive.

3 M. Perrin indique lui-même à la fin de sa brochure les " sources " où il a puisé : Ozanam, De Margerie, Florentino, Bellessort (*Revue des Deux-Mondes* — 1er avril 1920), *Revue d'Apologétique* (juin-juillet 1921), *Ami du clergé* (27 janvier et 15 mai 1921).

Né à Florence en 1265, il mourut à Ravenne en 1321, soit à 56 ans. Il fut mêlé très activement aux luttes et aux rivalités des guelfes et des gibelins, des guelfes blancs et des guelfes noirs. Le 27 janvier 1302, par ordre de Charles de Valois, envoyé du pape Boniface VIII, qui avait pris parti pour les guelfes noirs, Dante, partisan des guelfes blancs, était exilé de sa ville et le devait rester jusqu'à sa mort.

" Aigri et brisé jusqu'au fond de l'âme par l'injustice de ses concitoyens, dit M. Perrin, Dante défendra désormais, et jusqu'à la fin de sa vie, la cause de l'empereur contre les guelfes, quelquefois avec une telle passion que le sens de la vérité et de la justice en sera obscurci dans sa grande âme. " C'est déjà l'amorce de l'explication qui viendra plus tard des idées noires et des écarts de langage de ce grand poète qui reste pourtant un très grand penseur.

Une fois mort, Dante ne jouit pas encore, en un sens, du repos qu'il avait tant cherché et que le tombeau a coutume d'assurer. Florence et Ravenne se disputèrent ses restes. L'*Ami du clergé* (mai 1921) a là-dessus une longue histoire que le conférencier de Montréal résume en quelques lignes. Florence revenait à la charge depuis deux siècles pour entrer en possession du tombeau de son poète, que les franciscains de Ravenne, d'accord avec leurs concitoyens, gardaient jalousement dans leur couvent, quand le florentin Médicis devint pape sous le nom de Léon X. Malgré l'obstination de Ravenne, Florence l'aurait sans doute alors emporté. Mais les moines cachèrent les ossements du grand homme (1515). On sait, par des documents écrits, que le cercueil ainsi caché était visité de temps en temps et que plusieurs translations furent faites. Mais, au XIXe siècle, il arriva que personne, ni moine ni autre, ne connaissait plus l'endroit de la sépulture de Dante. On l'avait si bien caché que finalement on l'avait oublié! En 1865, en perçant le mur d'une chapelle attenant à

l'église des franciscains de Ravenne, pour exécuter certains travaux, des ouvriers découvrirent par hasard un cercueil de sapin portant l'inscription *Dantis ossa.* On transporta solennellement les restes du poète dans le mausolée jadis construit en son honneur.

* * *

Dans la deuxième partie de son étude, M. le curé Perrin rappelle quels sont les écrits de Dante qui ont survécu : le *Canzoniere,* le *Convito,* le *De vulgo eloquio,* le *Dc monarchia* et surtout la *Comedia,* devenue celle-ci, depuis l'édition de Venise (1516), la *Divina Comedia* ou en français la *Divine Comédie.* Comme c'est surtout par ce dernier ouvrage que Dante a conquis la célébrité, M. Perrin, après avoir rapidement exposé le sujet des autres oeuvres du poète, insiste naturellement sur l'analyse de la *Divine Comédie.*

Selon l'explication que l'auteur en donnait lui-même, le sujet de ce poème c'est l'homme méritant ou démériitant par son libre arbitre et recevant plus tard de la justice divine sa récompense ou son châtiment. Le poète se propose d'aider les hommes à se retirer de l'état de misère et à s'orienter vers l'état de bonheur. Or l'état de misère c'est celui de l'homme en péché, tandis que l'état de bonheur c'est celui de l'homme qui pratique la vertu. Voilà, explique M. Perrin, l'idée maîtresse de tout le poème de Dante, à laquelle il devra son unité dans sa prodigieuse variété. Autour de cette conception générale, le poète groupe ses thèses de philosophie et de théologie, ses sentiments d'homme de parti, ses opinions politiques, ses jugements sur ses contemporains, ses haines et ses amours. Enfin, il enveloppe tout cela dans un style inimitable, plus encore, dans une poésie qui fait de son oeuvre le chef-d'oeuvre de l'esprit humain. Si Dante eut suivi son premier des-

sein, son poème n'eût été que la glorification de la jeune fille qu'il avait connue à 9 ans et aimée plus tard jusqu'à la folie et qui mourut jeune (en 1290) : Béatrice. Elle est restée sans doute l'inspiratrice de sa vie, son "étoile", comme il dit. Dès l'an 1300 cependant, et avant son exil, le poète avait décidé de présenter son travail sous la forme d'un récit de voyage dans les trois régions de l'au-delà connues par la foi (l'enfer, le purgatoire et le ciel) et il avait choisi ses deux guides, Virgile (la raison) et Béatrice (la foi). Dante lui-même a donné à cette oeuvre principale de sa vie le nom de *comédie.* " C'est une *comédie,* mande-t-il à son ami le seigneur de Vérone, parce que le début en est triste et le dénouement heureux, le style tempéré, sans prétention, la langue vulgaire (l'italien au lieu du latin). " L'admiration universelle lui ajouta plus tard le beau qualifcatif de divine, que l'édition de Venise consacra en 1516.

La *Divine Comédie* est un poème didactique. Son auteur veut avant tout instruire. C'est en l'an 1300 — l'année du jubilé de Boniface VIII, le pape qu'il considérait comme un ennemi de ses idées et de sa personne — dans la nuit du 4 au 5 avril que Dante commence en imagination son célèbre voyage d'outre-tombe. Il parcourt d'abord les neuf cercles de l'enfer. Virgile est son guide. Il rencontre là les grandes âmes de l'antiquité,puis beaucoup d'autres groupes que le Christ a régénérés mais qui se sont quand même dépravés et perdus : les luxurieux, les gourmands, les prodigues et les avares, les colères et les paresseux, les fourbes, les frauduleux et les traîtres. Tout au fond de l'abîme, en se laissant glisser le long des flancs velus de Satan, le poète sort à la lumière. Toujours guidé par Virgile, il entre au purgatoire. Ce purgatoire, il le situe dans une île, au milieu de l'océan, aux antipodes de Jérusalem. Il lui donne la forme d'une montagne expiatrice, entourée de neuf cercles disposés les uns au-

dessus des autres et se terminant au paradis terrestre, d'où le poète va s'élancer vers le ciel. Ici Virgile (la raison) le quitte, puisque la raison est impuissante à révéler les splendeurs de la patrie céleste, et c'est Béatrice (la foi) qui devient sa lumière et son guide. Une vision éblouissante le ravit. Il voit, sous de magnifiques symboles, le Christ, l'Eglise, les prophètes, les évangélistes, les apôtres, l'empire persécuteur, l'empire converti, la papauté asservie par les rois. Enfin, repentant, converti et purifié de ses fautes, le poète s'élève, toujours à la suite de Béatrice, dans les célestes régions, divisées, elles aussi, en neuf sphères et couronnées par l'empyrée, où trône, dans la lumière qu'entourent les anges, la sainte Trinité. Mais, la vision céleste disparue, Dante revient à lui et se retrouve sur cette pauvre terre, où il doit achever de vider la coupe amère de l'exil.

Voilà, en raccourci, tout le sujet de ce poème, chef-d'œuvre admirable et l'un des plus merveilleux qu'ait enfantés l'esprit humain. Théologie, philosophie, poésie, doctrines sociales et politiques, fédération des peuples, la critique, proclame M. Perrin, a tout trouvé dans la *Divine Comédie*. C'est qu'en effet Dante est un très grand penseur et qu'il a résumé dans son oeuvre toutes les connaissances de son temps. Il a voulu glorifier Béatrice, le grand amour de sa vie, et dire d'elle ce qui n'a jamais été dit d'aucun autre. Son poème est resté sa propre glorification. Aux yeux du lecteur, le drame de son coeur disparaît, tandis que ses traits à lui se révèlent avec un éclat de plus en plus saisissant à mesure qu'on médite plus profondément son oeuvre. " Dante, a-t-on dit, demeurera à jamais une grande étoile directrice au firmament des lettres. " — " Chacun de ses mots est chargé de pensées. En quelques syllabes, il renferme une thèse. Chacun de ses vers demande à être médité, comme il l'a médité lui-même." Quand une fois le lecteur, par de patientes études, a maîtrisé les

secrets de la douce, harmonieuse et difficile langue italienne, et que par ailleurs il n'est pas étranger aux hautes doctrines de la théologie et de la philosophie ainsi qu'à la connaissance des faits historiques que touche si fréquemment le poème en ses trois parties, on peut assurer que la lecture de la *Divine Comédie* sera pour lui une source de jouissances intellectuelles des plus pures et des plus pénétrantes. " Elle contient tout un monde — écrit Charles Huit (*Annales de philosophie chrétienne* — avril 1902) — ou plutôt plusieurs mondes en un seul. C'est le résultat composé de toutes les conceptions religieuses, politiques et morales du moyen âge, entrevues et décrites dans le milieu singulièrement tumultueux des républiques italiennes de la fin du treizième siècle. C'est l'association perpétuelle du monde classique païen et des traditions les plus vénérées de l'Eglise chrétienne. "

Ayant ainsi exposé le sujet et donné une appréciation d'ensemble du chef d'oeuvre, M. le doyen de la faculté de philosophie, ainsi qu'il l'avait annoncé, devait encore, dans la troisième partie de son étude, nous exposer quelle en est la philosophie. Mais il s'arrête auparavant, dans une sorte de digression savante, fort intéressante pour les chercheurs, qui nous paraît toutefois l'être moins pour le public auquel il s'adressait, à nous montrer, à la suite d'un professeur de langues arabes à l'Université de Madrid (le Dr Miguel Asin Palacios), que Dante n'a pas tout imaginé de ce qu'il écrit, mais qu'il y a de frappantes analogies entre le récit dantesque et certaines visions mauresques dont le poète italien a dû s'inspirer. Nous n'y insisterons pas ici autrement, bien que cette digression — qu'on retrouve au complet et beaucoup plus détaillée dans l'*Ami du clergé* du 12 mai 1921 — soit sûrement très fouillée et de haute valeur.

* * *

Nous en venons plutôt tout de suite à la troisième partie de l'étude de notre distingué confrère, qui nous semble être, celle-là, la plus neuve et la plus personnelle de tout ce qu'il nous expose. Et c'est pourquoi nous voudrions la citer à peu près in-extenso, donnant ainsi à nos lecteurs l'avantage de mieux l'apprécier. Elle va, dans la brochure, de la page 12 à la page 15.

" Dante, dit quelque part Ozanam, [3] est philosophe par l'insatiable curiosité de son esprit. Il l'est par la vigueur et la subtilité de sa dialectique. Il l'est, en particulier, expressément par la possession pleine de la philosophie de saint Thomas." " Dante, ajoute un de ses compatriotes,[4] est le premier philosophe laïque du peuple italien et du moyen âge." Lorsqu'il vit,ainsi qu'il l'écrit lui-même dans son *Canzoniere*,se fermer pour toujours les beaux yeux qui lui avaient été un guide si doux et Béatrice transportée dans ce royaume où les anges jouissent de la paix, il fut saisi d'une douleur si grande qu'il en demeura tout abattu. Il se jeta alors tout entier dans les études de la philosophie. Il chercha la distraction et la consolation dans Boèce et Cicéron. Il se mit à l'école des religieux et fit sous leur conduite de rapides progrès. " Je dis et j'affirme, écrit-il, que celle qui subjugua mon coeur, après mon premier amour, ce fut la très belle et très honnête fille du grand empereur de l'univers que Pythagore appelle la philosophie. " [5]

Dans les trois parties du poème de Dante, le sage se révèle à chaque pas à travers les scènes brillantes qu'il décrit. A peine Virgile ou Béatrice ont-ils donné la solution d'une difficulté que son esprit curieux propose de nouvelles questions :

---

[3] *Dante et la philosophie au treizième siècle — préface.*

[4] Carducci.

[5] Le *Convito.*

gia nuove questioni avea dovantè [6]

C'est la sagesse qui résout le noeud des difficultés:

ella è quella che il nodo disgroppa [7]

Il pleure sur ces infortunés qui ont perdu le bien de l'intelligence:

le genti dolorose, ch'hanno perduto il ben dello intelletto [8]

Il demande qu'on ne s'arrête pas au voile de ses paroles mais qu'on cherche la philosophie qu'elles enveloppent:

la dottrina che s'asconde
sotto il velame delli versi strani [9]

Il confesse que la seule vérité qui puisse éclairer l'esprit, c'est la vérité suprême en dehors de laquelle il n'y a rien de vrai:

se il ver non lo illustra
di fuor del qual nessun vero si spazia [10]

Voici maintenant quelques-uns de ses principes en philosophie. Sur toutes les grandes questions, Dieu, l'âme, le monde, il se révèle essentiellement thomiste et chrétien. Dieu n'est enfermé par aucun être, mais lui-même il renferme le monde :

Non circoscritto e tutto circoscrive [11]

Dieu, c'est l'être dont le savoir est transcendant:

---

[6] Para. 5 — 88.
[7] Pur. 9 — 126.
[8] Enf. 2 — 18.
[9] Pur. 4 — 124.
[10] Purg. 4 — 124.
[11] Para. 14 — 30.

Colui lo cui saver tutto trascende [12]

Dieu, c'est celui qui ne voit jamais de choses nouvelles:

Colui che mai vide cosa nuova [13]

Dieu, c'est le premier amour' :

il primo amore. [14]

Dieu, c'est le bien sans fin qui n'a sa mesure qu'en lui-même:

quel bene
che non ha fine e se con se misura [15]

L'âme humaine, notre principe de vie, est créée immédiatement par la souveraine bonté:

Ma vostra vita senza mezzo spira
la somma beninanza [16]

Dieu oriente tellement l'âme vers lui qu'il la désire toujours:

e la inamora
di se si che poi sempre la disira [17]

Quant à l'origine de chaque âme, Dante suit l'enseignement des doctrines de son temps, de saint Thomas en particulier. On croyait alors que l'âme était créée, non pas à l'instant de la conception, mais au moment où l'organisme est complètement formé, c'est-à-dire, dès que

l'articular del cerebro è perfetto [18]

---

[12] Para. 7 — 73.
[13] Purg. 10 — 14.
[14] Para. 6 — 11.
[15] Para. 19 — 50.
[16] Para. 7 — 142.
[17] Para. 7 — 143.
[18] Purg. 25 — 69.

C'est alors, enseignait-on, que le premier moteur se tourne vers l'oeuvre de la nature et qu'il exhale un esprit nouveau plein d'énergies:

Lo motor primo a lui si volge lieto
Sovra tant'arte di natura e spira
Spiritu nuovo di virtu repleto [19]

La fin de l'homme, c'est la lumière intellectuelle, pleine d'amour, de vérité, de délices qui surpassent toutes les joies de la terre:

Luce intellectual plena d'amore
Amor di vero ben plen di letizia
Letizia che trascende ogni dolzore [20]

La volonté de Dieu, c'est notre paix; voilà l'océan vers lequel tout est en mouvement:

La sua voluntade è nostra pace
Ella è quel mare al qual tutto si muove [21]

M. Perrin eût pu sans doute multiplier ces citations, ramasser peut-être davantage la substance de doctrine éparse dans toute l'oeuvre du poète et nous faire admirer plus longtemps et plus parfaitement jusqu'à quelles hauteurs il s'élève, jusqu'où il est philosophe et même théologien. Mais il lui fallait se borner et il s'est arrêté là.

* * *

En guise de conclusion, le distingué conférencier a tenu à bon droit à affirmer et à démontrer succinctement que le

---

[19] Purg. 25 — 70.

[20] Para. 30.

[21] Item.

grand poète florentin est vraiment catholique en dépit de quelques écarts de langage et que nous sommes en droit de le réclamer comme nôtre. Voici, dans son texte presque intégral, cette forte et belle conclusion.

Il y a des gens qui n'ont retenu de Dante et de sa *Divine Comédie* qu'une chose, c'est que le poète a maltraité plusieurs papes. Ces gens ne connaissent évidemment rien des sentiments si catholiques et si pieux dont il a parsemé son oeuvre, de son affirmation si claire et si profonde des principaux dogmes catholiques, de sa piété si tendre envers Notre-Seigneur, la sainte Vierge et les saints, de son respect même pour la papauté qu'il exprime d'une façon si éloquente, alors exactement qu'il s'agit de Boniface VIII qu'il regardait en politique comme la cause de tous ses maux. Dante est un érudit, un politique, un littérateur et aussi un grand théologien... Voilà pourquoi les catholiques revendiquent ce poète, et à bon droit, comme un des leurs. Les papes ont condamné son traité *De monarchia*, c'est vrai. Mais ils ont loué et célébré son oeuvre capitale, la *Divine Comédie*, malgré les traits passionnés et injustes qu'on y trouve. "Dante. a dit Léon XIII, alimenta et accrut la flamme de son génie naturel au souffle de la foi divine, de telle sorte que la poésie, invoquée par lui, chanta avec des accents jusque-là inconnus les plus augustes mystères." "C'est un devoir, écrivait à son tour Pie X, de revendiquer pour l'Eglise et la religion, qui y ont le droit le plus absolu, cette gloire très noble qui est l'honneur de la foi catholique et de la civilisation qui a en elle son origine et qui en dérive." Enfin, Benoit XV, à deux reprises, dans son bref du 28 octobre 1914 et dans sa récente encyclique du 30 avril 1921, a tenu le même langage: "Alighieri est à nous. Il a allié à la culture intellectuelle la culture religieuse. Il a formé sa pensée dans les principes puisés au plus profond de la foi catholique. Il a nourri son âme aux plus hauts sentiments d'humanité et de justice. Que si, abattu par les amertumes de l'exil et les malheurs, excité par les passions des partis, il semble parfois manquer à l'équité du jugement, jamais pourtant il n'arriva qu'il se soit écarté de la doctrine chrétienne." (Bref de 1914). "Chérissez donc ce poète, vous qui vous livrez aux études littéraires sous la conduite de l'Eglise! Aimez-le, lui que nous n'hésitons pas à appeler, de tous les poètes, celui qui a le mieux glorifié et annoncé les mystères de la sagesse chrétienne." (Encyclique du 30 avril).

* * *

Ces dernières paroles du pape régnant, par lesquelles se termine la docte conférence de M. le curé Perrin, nous ra-

mènent à notre point de départ. Il faut louer notre Université de Montréal d'avoir voulu, dans une séance solennelle, honorer le grand poète florentin, l'admirable chantre de la *Divine Comédie*. On ne se retrempe jamais trop, en nos jours d'ambiance matérialiste, aux sources vraiment catholiques. Or, Dante en est une.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada.

Le Canada français

LA LITTÉRATURE

AU moment d'aborder le domaine de la littérature canadienne-française, une première question nous arrête. Que faut-il entendre au juste par là ? [1]

Un volume n'est pas canadien, parce qu'il parle du Canada. Il ne l'est pas davantage parce qu'on l'a écrit ou publié au Canada. Ce sont là des caractères purement accessoires. Selon nous, la littérature canadienne-française doit comprendre l'ensemble des ouvrages, écrits par des Canadiens français de naissance ou d'adoption, où s'expriment des idées portant sur des sujets canadiens ou étrangers, mais parées d'images et de sentiments canadiens-français. Les idées ne sont la propriété de personne; mais chaque peuple a sa manière de les former et de les présenter. Images et sentiments sont au contraire le bien de tous; mais encore chaque nation éprouve-t-elle les uns avec plus ou moins d'intensité, comme elle tire les autres de sources qui lui sont particulières. Cette psychologie littéraire doit s'appliquer aux Canadiens français comme aux autres groupes humains. Et voilà précisée, nous semble-t-il, la notion même de leur littérature.

Celle-ci existe-t-elle? Un débat assez acrimonieux se continue à ce sujet, depuis longtemps. [2] L'accord entre les parties belligérantes serait sans doute près de se faire, si l'on voulait d'abord s'entendre sur les termes. Quand ils parlent

---

[1] Nous résumons ici des idées que nous avons développées ailleurs (*Nouvelle-France*, v. XV, septembre 1916, pp. 400-401).

[2] Voir, entre autres, la polémique Ab der Halden-Fournier (*Revue canadienne*, 1906-1907).

des lettres canadiennes, les uns pensent aux oeuvres qui méritent de figurer dans " l'histoire de la littérature ", aux chefs-d'oeuvre consacrés par la postérité. A ce compte, il est difficile de ne pas le leur concéder : nos lettres nationales sont et seront longtemps encore en puissance. Les autres englobent sous ce nom la collection des ouvrages qui constituent l' "histoire littéraire", tous ceux entre lesquels les critiques opèrent un triage pour faire entrer les meilleurs dans l' "histoire de la littérature". [3] En ce sens, nos lettres nationales existent véritablement. Un érudit de chez nous, M. Philéas Gagnon, en a dressé le catalogue dans son *Essai de bibliographie,* qu'on a depuis complété. Nous avons des livres de chez nous, écrits par les nôtres,où s'exprime notre âme à nous.

Quand nos écrivains ont-ils commencé de traduire notre âme et comment y ont-ils réussi? C'est le double problème du caractère et des origines de notre littérature. C'est la double question à laquelle nous entreprenons de répondre, en suivant l'ordre chronologique.

I — Nos origines littéraires (1608-1778)

Pour comprendre, de ce point de vue, les cent cinquante premières années de notre existence nationale (1608-1778), il faut lire la conférence compacte où M. Chapais a exposé les *Origines de la littérature canadienne-française.* [4] A la suite de l'orateur on doit affirmer que la naissance de nos lettres fut retardée jusqu'en 1778. Cette année-là, l'imprimeur Fleury-Mesplet lançait à Montréal le premier numéro de la *Gazette littéraire.* Les oeuvres antérieures, celles de Cartier,

---

[3] Sur cette distinction lire Giraud (Victor) : *Livres et questions d'aujourd'hui,* pp. 238-239.

[4] *Discours et conférences,* I, p. 169 et seq.

de Lescarbot et de Champlain, celles de la Hontan, des Jésuites et de Charlevoix traitaient du Canada; peu d'entre elles étaient vraiment canadiennes.

Aussi bien, pendant ce premier siècle et demi, les Canadiens, les Français du temps, furent-ils totalement occupés à s'assurer la possession, puis la conservation, de leur territoire. Les colons n'eurent guère le loisir ni l'occasion de se livrer alors aux conquêtes de la pensée. Ils se bornèrent à poser sur les palettes de l'histoire des couleurs héroïques. Ils laissèrent aux écrivains de l'avenir le soin de les détremper pour en peindre leurs tableaux. C'est que, durant toute cette période, ils connurent à peine trente années de paix. Ils n'eurent d'imprimerie que vers 1757. Quelques particuliers possédaient des bibliothèques, dont l'existence et la composition ont été révélées par M. Aegidius Fauteux [5]; mais la première bibliothèque publique, due à la bienveillance d'Haldimand, date de 1781. La bataille politique stimule, il est vrai, l'éclosion au moins de l'éloquence. L'absence d'un parlement véritable avant 1791 explique qu'elle n'ait pas produit chez nous, avant cette date, son ordinaire effet.

Néanmoins, faute d'une littérature en acte, nous eûmes à cette époque une littérature en puissance. Il faut entendre M. Chapais la décrire, dans cette page où l'émotion le dispute à l'ingéniosité : " Les éléments constitutifs des lettres canadiennes s'élaboraient au milieu de nos orages et de nos combats. Nos aïeux faisaient de la littérature, mais une littérature vivante et héroïque. Ils respiraient une atmosphère épique et chaque jour voyait naître sous leurs pas une page d'épopée. Le souffle lyrique animait, soulevait, emportait, dans un essor puissant et continu, ces générations vaillantes

---

[5] *Revue canadienne*, février et mars 1916.

dont les exploits contenaient en germe des odes plus sublimes que celles de Pindare et d'Horace. Le drame était partout, au fond des forêts pleines d'embûches et de mystères, sur les flots ensanglantés des rivières et des lacs lointains, à l'ombre même des forts et des habitations, et jusque sous les batteries de nos villes naissantes. Quant à l'histoire, elle se faisait de toutes pièces; elle se rédigeait à coups de hache et d'épée, à coups de flèche et de mousquet; elle s'écrivait avec la croix, le canon et la charrue; elle s'imprimait en sillons profonds sur le sol fertilisé de la Nouvelle-France; elle se burinait sur le granit des montagnes et sur les murs des forteresses. Durant cent cinquante ans, nos ancêtres semèrent à pleines mains, dans les faits, dans les traditions, dans les souvenirs, dans l'âme populaire et le génie national, la semence généreuse d'où devaient sortir les moissons littéraires de l'avenir: moissons de légendes et de récits épiques, moissons de chants et de ballades, moissons de poésie et d'histoire, dont notre siècle a vu l'heureuse et pacifique germination. "

Après avoir lu cette page pleine de souffle, l'on croit ou l'on ne croit pas à la réalité d'une pareille littérature. Mais on ne peut s'empêcher de pousser le cri même de l'orateur : " Ah! messieurs, nos pères étaient de grands maîtres et nous ne sommes que de pâles copistes, que des traducteurs souvent inégaux à la tâche de fixer, sur une page ou dans un livre, les splendeurs de l'oeuvre originale ! "

II — Avant l'autonomie (1760-1840)

Avons-nous du moins acquis quelque habileté littéraire, lorsque le triomphe de nos nouveaux maîtres, en 1760, mit fin à la guerre et nous permit de songer aux arts de la paix ? Nous avons fixé à l'année 1840 la cessation de la tutelle colo-

niale. Sur le caractère et la valeur de la littérature canadienne pendant cette première partie du régime anglais (1760-1840) il existe un témoignage officiel. Longtemps il a été le dernier mot de l'histoire des lettres au Canada français.

Dans son célèbre rapport daté du 1er janvier 1839, lord Durham écrivait littéralement ceci [6] : " On ne peut imaginer une nationalité plus dénuée de tout ce qui procure à un peuple de la vigueur et de l'élévation que celle des descendants des Français dans le Bas-Canada, parce qu'ils ont conservé leur langue et leurs usages propres. *Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature.* La littérature d'Angleterre est écrite dans une langue qui n'est pas la leur. La seule littérature que leur langue leur rende familière est celle d'une nation dont ils ont été séparés par quatre-vingts années de domination étrangère et encore plus par les changements que la révolution et ses conséquences ont opérés dans tout l'état politique, moral et social, de la France. Cependant, c'est d'un peuple que l'histoire récente, de nouvelles moeurs et manières de penser séparent d'eux si entièrement que les Canadiens français reçoivent presque toute l'instruction et l'amusement que l'on retire des livres. C'est de cette littérature entièrement étrangère, qui traite d'événements, d'idées et de moeurs qui leur sont tout à fait étrangers et inintelligibles, qu'ils sont obligés de dépendre. Leurs journaux sont pour la plupart écrits par des natifs de France, qui sont venus chercher fortune dans le pays ou que les chefs de partis y ont amenés pour suppléer à l'absence de lettrés de chez eux capables de rédiger leur presse politique. De la même manière, leur nationalité les prive des jouissances et de l'influence civilisatrice des arts. Bien qu'elle soit issue du peuple du monde qui aime le plus généralement l'art dramatique et qui l'a cul-

[6] Traduction du *Canadien*, à peine remaniée.

tivé avec le plus de succès; bien qu'elle vive sur un continent où presque chaque ville, grande ou petite, a un théâtre anglais: la population française du Bas-Canada, isolée de tout peuple parlant sa langue, ne peut maintenir un théâtre national. "

Nous avons bien entendu: " Ils (les Canadiens français) sont un peuple sans histoire ni littérature. " Pour être rude, l'appréciation est franche et nette: nos pères n'ont pratiqué ni l'ensemble des genres littéraires ni, en particulier, le genre historique. C'est ainsi que nous interprétons, contrairement à certains de nos critiques littéraires,[7] l'assertion du noble lord.

Cette assertion, même si les faits la justifiaient, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner.[8] Notre pénurie s'explique par l'absence partielle d'instruction secondaire, par l'inexistence absolue d'un enseignement supérieur. En même temps, notre activité nationale dut se dépenser dans l'organisation économique et politique du pays.

En fait, il n'est pas vrai que notre peuple ait dédaigné à ce point, même avant la conquête de son indépendance, le culte des choses de l'esprit. La plupart des hommes influents de l'époque s'appliquèrent à former en nous un tempérament littéraire. Leurs efforts se trahissent par la création de nombreuses maisons d'enseignement, par la fondation de journaux et de revues. Ces " papiers-nouvelles ", comme ils les désignent, étaient destinés à stimuler l'expression de notre pensée nationale.

---

[7] Entre autres notre collègue et ami l'abbé Camille Roy, dans *Nos origines littéraires.*

[8] Nous résumons ici encore des idées que nous avons développées ailleurs (*Revue canadienne*, août 1917).

Les plus audacieux osèrent aborder la pratique des genres. Durham a raison sur un point; ils négligèrent le théâtre. Mais les difficultés spéciales du drame et l'instabilité des rapports sociaux suffisent à rendre compte du fait. Ils se reprirent sur la scène politique. Les hommes qui s'imposaient par la parole dans nos parlements, Neilson et Bédard, Morin et Parent, écrivirent dans nos journaux avec tant de conviction et d'autorité qu'ils arrachèrent à la longue la reconnaissance complète de nos droits et privilèges La hauteur où ils élevèrent l'éloquence de la tribune compense la timidité du vol de nos poètes, tels que Bibaud et les rhapsodes inexpérimentés du *Répertoire national.* Ne parlons pas de leur langue, trop souvent corrompue par le mélange constant de deux stylistiques et par l'emploi d'un double vocabulaire. Mais quels orateurs ont brûlé d'un patriotisme plus ardent, sinon plus éclairé toujours, manifesté un oubli plus complet de soi, énoncé des principes plus humains et appliqué plus largement leurs nobles doctrines? Papineau père et Papineau fils, Lotbinière, Neilson, Bédard, Bourdages et Quesnel donnèrent ainsi à leurs compatriotes saxons des leçons de vraie et saine politique.

Quant à l'histoire, on peut dire des chevaliers de cette époque ce qu'on a dit de leurs devanciers: " Ils étaient trop occupés à la faire pour avoir le temps de l'écrire. " Pourtant, quelques-uns l'ont écrite. Les hommes d'étude recueillaient les matériaux des ouvrages à venir. Nous devons ainsi à Jacques Viger le lourd arsenal de sa *Saberdache,* au polygraphe Bibaud ses *Magasins,* ses *Encyclopédies* et ses *Bibliothèques.* Le même Bibaud, son ami le docteur Labrie et J.-F. Perrault furent les premiers à exploiter les documents accumulés. Le manuel de Bibaud, malgré la fausse notion du patriotisme qui le gâte, a servi de base à la plupart des histoires constitutionnelles qu'on a publiées depuis.

Admettons que cette vie littéraire fût encore un simple tâtonnement. Il faut du moins rendre aux apprentis de l'époque une double justice. Ils s'exprimèrent avec une droiture de conscience, avec un respect de la morale qu'on voudrait retrouver chez tous leurs émules d'autre langue. Pour n'avoir pas recherché la vérité dans tous les domaines où d'autres avaient le loisir de la suivre, ils lui sont cependant demeurés fidèles jusque dans l'expression. Puis, ils eurent ce mérite d'être des précurseurs, des initiateurs; ils ont préparé la " pacifique germination " de 1860.[9] C'est assez pour leur gloire.

III — Après les grandes luttes (1840-1860)

Cette germination, d'autres aussi la préparèrent. Ce sont les hommes qui, de 1840 à 1860, stimulèrent la pensée canadienne. Ceux-là firent croire à la possibilité de tirer, de notre vie nationale et de notre organisation sociale, une véritable littérature.

Du tableau modeste de cette période quatre figures se détachent. Dans le domaine de l'éloquence politique, Lafontaine le cède à Papineau pour la passion fougueuse, pour le pittoresque, pour l'abondance. Il l'emporte sur son chef par son bon sens mesuré, par son opiniâtreté, par la clarté de ses vues et la justesse de ses prévisions.

Etienne Parent, le sage inspirateur de nos parlementaires tant qu'il rédigea *le Canadien,* finit par délaisser le journalisme pour prendre place à la tribune du conférencier.

---

[9] Il faut dire là-dessus une page de l'abbé Camille Roy: "Si 1860 existe, c'est que... " (*Le Parler français*, v. XIV, octobre 1915, pp. 52-53). C'est la synthèse de la réponse qui s'impose aux prétentions de lord Durham sur ce sujet.

Avec une grande profondeur de pensée, dans un style alourdi par une langue traînante, il provoqua chez ses compatriotes la préoccupation des questions économiques et sociales. Le chevalier de la politique devint ainsi le prédicant de l'organisation religieuse et nationale. La modération de son esprit, loin de lui nuire en ces temps d'effervescence, finit par lui gagner la majeure partie de nos dirigeants.

A l'heure même où Parent proposait les meilleures solutions de nos problèmes actuels, François-Xavier Garneau se plongeait dans notre passé. Il frémissait secrètement de voir sa race considérée comme inférieure. Il voulut en retrouver et en étaler les lettres de noblesse : et il écrivit, en deux puis en trois volumes, l'*Histoire du Canada,* notre première oeuvre vraiment remarquable. A l'inverse des autres pays, l'évocation de notre existence comme peuple, au lieu de commencer par des monographies fondues plus tard en une masse compacte, s'ouvre par un travail d'ensemble. De l'historien véritable Garneau avait le large coup d'oeil, le souci documentaire, l'aptitude à la synthèse, la langue colorée, parfois éloquente. S'il avait pu se départir de certains préjugés, issus de son gallicanisme et de son libéralisme, il eût laissé après lui un grandiose monument. Tel qu'il se présente, l'ouvrage a été l'occasion d'un mot d'Henri Martin : "Dans l'Inde, on avait pu admirer quelques grands hommes ; ici, c'est tout un peuple qui fut grand. " Le mot est à la fois le meilleur résumé de l'existence héroïque vécue par les Français du Canada et la meilleure critique de l'oeuvre de Garneau. L'historien aura eu ce grand mérite de faire prendre à l'élément canadien-français conscience de sa vertu native, de lui faire redresser un front que la persécution politique avait indûment abaissé.

Le seul poète un peu distingué de ce temps, Joseph Lenoir, n'a pu donner la mesure de son talent. Sa formation

sérieuse, sa vive sensibilité, son goût prononcé pour l'observation extérieure et intérieure promettaient au moins quelques pièces de choix. Sa mort prématurée brisa une lyre dont Crémazie et toute l'école poétique de 1860 devaient commencer à jouer convenablement.

IV — La " pacifique germination " (1860-1900)

L'apparition de cette école marque, dans notre littérature, les premières manifestations un peu originales de l'âme canadienne.

Garneau, par son histoire, avait occasionné cet éveil. Une circonstance heureuse détermina le mouvement. La cession du pays en 1763 avait pratiquement rompu les relations entre la France et nous. En 1855, l'empereur Napoléon s'avisa de nous dépêcher *la Capricieuse,* conduite par le commandant Belvèze. Cette visite inaugura les échanges commerciaux avec la mère-patrie d'autrefois. Les éditeurs de Paris, sollicités par la librairie Crémazie de Québec, en profitèrent pour nous révéler un monde nouveau.

C'était bien un monde nouveau. A cause de nos cent années de rupture avec la France, nous en étions encore aux seules oeuvres classiques,au théâtre de Corneille et de Racine. Le romantisme nous avait échappé! Voici que les navires, suivant le sillage de *la Capricieuse*. nous apportaient le *Génie* de Chateaubriand, les *Méditations* de Lamartine, les *Odes et Ballades* de Hugo, les *Nuits* de Musset et même les *Chansons* de Béranger. Octave Crémazie n'en dormit plus. On se le représente volontiers avec le geste comique de la Fontaine parcourant la ville et demandant à chacun: " Avez-vous lu Baruch? " L'arrière-boutique de sa librairie devint un cénacle, une salle de répétitions plutôt. Toute l'élite intellec-

tuelle [10] de Québec y était conduite, par le plus turbulent des maîtres de chapelle, le méridional abbé Casgrain, pour entendre la nouvelle, l'harmonieuse musique.

En l'écoutant, on apprenait une forme d'expression inconnue jusque-là, à base d'images et de sentiments. Elle semblait pouvoir se combiner heureusement avec les tours plus sévères, plus raisonnables, du classicisme. Mais à quels sujets appliquerait-on ces façons de dire toutes neuves? L'*Histoire* de Garneau était une mine: on se mit à exploiter la riche veine de ce passé. Dorénavant, la poésie surtout renoncerait aux philosophiques abstractions d'un Bibaud pour exalter nos gloires militaires et religieuses. Peut-être, en restaurant par elle les actes et les héros oubliés, arriverait-on à constituer dans des livres, comme elle existait dans les faits, l'*Epopée canadienne.* L'admiration prend volontiers le ton de l'éloquence. Les écrivains ne se crurent donc pas à la hauteur de leur sujet à moins d'emboucher la trompette oratoire. Ainsi, et dès le début, la littérature canadienne de 1860 à 1900 eut trois caractères fondamentaux: une allure éloquente ; une expression mi-classique mi-romantique; une matière nationale ou, si l'on veut, des sujets religieux et patriotiques.

Ne soyons pas toutefois trop simplistes. A propos de l'*Ame solitaire,* la première oeuvre poétique d'Albert Lozeau, un préfacier disait: " Rompant avec la tradition habituelle des écrivains canadiens, Lozeau ne s'est pas inspiré d'un sentiment exclusivement religieux et national, comme celui que l'on retrouve dans Crémazie et ses disciples. (Son livre) marque une orientation nouvelle de la jeune littérature canadienne-française. " Cette observation voudrait être un blâme pour l'école de Crémazie. Un critique de chez nous, d'origine

---

[10] Dans la préface des *Oeuvres complètes* de Crémazie, l'abbé Casgrain a décrit en détail ce premier salon canadien.

parisienne toutefois, y a répondu par une statistique incontestable.[11] Des vingt poèmes principaux qu'a laissés le chef du cénacle, six seulement ont pour unique inspiration le sentiment national. Six autres pourraient porter la signature de n'importe quel poète français d'ordre moyen. Dans les huit qui restent, la touche de l'âme canadienne se sent à peine. D'autre part, la vie éminemment religieuse du peuple canadien-français, les transports intimes de notre vie mystique n'ont fourni à aucun représentant de notre poésie le thème unique de ses strophes. Lozeau n'a donc pas eu à briser avec une tradition qui n'existe pas, mais qui, si elle existait, serait toute à l'honneur de ses protagonistes.

Ce qui est vrai, c'est que toute notre littérature de cette époque, et la poésie en particulier, a traduit, avec une exaltation patriotique et religieuse, des sujets qui souvent n'avaient rien de national ni de mystique. Ce qui est vrai encore, c'est qu'avant de broder sur ces thèmes, nos écrivains n'ont pris assez de contact ni avec l'histoire, ni avec la nature, ni avec les moeurs, du Canada. Ils n'ont pas non plus suffisamment adapté leur vocabulaire aux conditions locales.

(À SUIVRE)

Chanoine Emile CHARTIER,
de l'Académie canadienne.

---

[11] Valentin Breton (Père) : *A propos d'une préface* (*Nouvelle-France*, v. VII, février 1908, pp. 99-104).

L'élévation à la vie divine [1]

"Si vous saviez le don de Dieu !"
(S. JEAN, IV, 10.)

CE dont l'humanité a le plus besoin pour son propre bonheur, c'est de se connaître. Instruite de ce qu'elle est et de la fin à laquelle elle doit tendre, elle serait fixée sur les voies à suivre pour trouver son bien. Ainsi nos problèmes les plus actuels sont-ils toujours subordonnés à la solution de l'éternel problème : que sommes-nous et quelle est notre destinée ?

Impossible de rester neutre en un pareil sujet. Il oriente notre existence entière et la marche même de nos sociétés. Suivant l'option qu'on fait, tout l'horizon change d'aspect, non seulement la perspective définitive, celle des tombeaux, mais le plan immédiat de la cité terrestre, laquelle s'ordonne spontanément autour de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes. Une civilisation n'est pas un arrangement artificiel des rapports sociaux imposé par la volonté arbitraire des chefs qui gouvernent les peuples. C'est la traduction d'une thèse métaphysique, une conception de la vie en action.

---

1 M. l'abbé Thellier de Poncheville, qu'on ne présente plus à des lecteurs canadiens, en particulier à ceux de la *Revue*, veut bien nous adresser quelques bonnes feuilles du livre *La vie divinisée* qu'il a sous presse, et qui doit paraître, ce mois-ci, chez Gigord, à Paris. Ce livre, c'est son *carême* prêché à Montréal le printemps dernier. Les pages que nous avons l'avantage d'offrir à nos lecteurs aujourd'hui constituent la première partie de sa deuxième conférence de la station. L'orateur sacré y traite de la grandeur de la vie divine infusée en chaque chrétien par le baptême. Ce sont là des pages, on s'en convaincra aisément, aussi solides que brillantes. Nous sommes bien heureux de servir cette primeur de choix à nos lecteurs. Que le distingué prédicateur de Notre-Dame accepte là-bas notre merci le plus sincère. — E.-J. A.

Cette science fondamentale est particulièrement nécessaire à notre génération de l'après-guerre. Le monde, encore ébranlé, cherche ses bases nouvelles. Il ne peut se raffermir que sur des principes fondamentaux certains. Celui qui lui apportera la solution décisive à la formidable question de la valeur de la vie humaine lui aura rendu le plus urgent et le plus éminent des services.

Or, dans le chaos des opinions entre lesquelles il faut fixer notre choix, s'opposent contradictoirement deux doctrines maîtresses auxquelles se rallie, de près ou de loin, la masse hésitante des autres systèmes : l'une qui nous réduit à notre existence terrestre, l'autre qui affirme notre vocation immortelle. Nous avons repoussé résolument la première.[2] Au bout de ses négations nous ne trouvions plus que la corruption, l'anarchie, la mort. Ecoutons la seconde, qui ne s'exprime nulle part avec plus de fermeté et de beauté que sur les lèvres du catholicisme. Car aucune philosophie spiritualiste n'égale la splendeur audacieuse de sa révélation. Elle nous fournit de notre nature transfigurée par la grâce une idée admirable qui nous apparente à Dieu et nous destine à le posséder. Forte de cette foi, l'Eglise ne craint pas d'assumer la direction morale de nos sociétés en désarroi. Dans l'écroulement du passé et l'incertitude de l'avenir, au milieu des disputes des écoles, à travers nos évolutions politiques et économiques, elle nous garde une ligne directrice infaillible qui nous garantit contre tout péril de déviation grave. Autour de cette donnée centrale, elle refait le plan du monde.

Avant d'étudier dans le détail cette puissante construction de l'ordre chrétien, nous nous arrêterons aujourd'hui à son point culminant qui est la divinisation des âmes. De cette hauteur s'aperçoivent déjà les premières manifesta-

---

[2] C'était le sujet de la première conférence de la station.

tions bienfaisantes de notre thèse au sein de la cité. Considérons donc quelle est la grandeur de cette vie divine dont le baptême a infusé en nous le principe.

* * *

Près du puits de Jacob, à courte distance de Samarie, un étranger, qui chemine pieds nus avec quelques pauvres compagnons et dont la science dépasse celle des maîtres installés dans les chaires les plus fameuses de son siècle, annonce à une passante qu'il apporte à la terre une vie nouvelle, la vie excellente et surabondante, la vie totale, parfaite, éternelle, celle qui jaillit directement de Dieu.

Prophète, dont les premiers mots nous font tressaillir, permets-nous d'approcher pour surprendre le secret de ton entretien !

Une oasis abrite la margelle historique depuis longtemps connue des caravanes qui y font halte, des bergers et de leurs troupeaux qui s'y désaltèrent, des femmes du voisinage qui chaque jour renouvellent leur provision à cette fontaine. Elle va nous attirer désormais par l'espérance d'un flot meilleur, celui qui régénère les âmes. La petite troupe apostolique est arrivée après une étape pénible qu'elle a franchie en plein midi. La journée est chaude. Des palmiers et des oliviers aux teintes d'argent répandent autour de la source la fraîcheur de leur ombre qui invite au repos. Le maître est fatigué. Il a tant marché à notre recherche ! Pendant que ses amis s'en vont aux provisions frugales, il s'assied contre les vieilles pierres et, seul, il attend.

Un léger bruit de pas sur la route. Lentement, silencieusement, son amphore sur la tête, une Samaritaine s'approche. Elle ne songe qu'à recueillir l'eau de la citerne. Prisonnière encore des désordres qui l'ont flétrie, elle ignore l'existence

de cette source plus vive qui descend du ciel pour purifier les consciences troublées. — " Femme, si tu savais le don de Dieu et qui est celui qui te parle, tu lui demanderais toi-même à boire et il te donnerait de cette eau.—Mais tu n'as rien pour puiser, le puits est profond: d'où la tirerais-tu?—Celui qui boira l'eau que je lui donnerai ne sera plus altéré, car elle sera en lui un fleuve qui s'épanche intarissablement. — Inconnu, répond la pécheresse, donne-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif ".

Et depuis près de deux mille ans, les caravanes humaines qui sont lasses de traverser les sables arides du scepticisme répètent la prière de cette convertie à l'envoyé de Dieu : " Donnez-nous à boire, car nous avons soif de cette vie d'en haut que vous avez apportée aux âmes et qui peut seule apaiser leur désir infini. "

Entrons plus avant dans ce mystère. Quel est ce jaillissement nouveau de vie qui s'offre à nous remplir de sa plénitude magnifique ?

Lorsque le créateur eut achevé de déployer le monde matériel comme un domaine préparé pour recevoir son maître, il se recueillit afin de donner plus de solennité à cette oeuvre suprême,son chef-d'oeuvre. "Faisons l'homme à notre image", dit la voix qui fit naître tout ce qui est. Son souffle anima l'argile où s'étaient ébauchés nos traits. Dans ce limon inerte une flamme sacrée apparut. C'était le principe spirituel qui nous élève à un rang supérieur au troupeau des autres créatures terrestres, au-dessus même de la matière et du temps. L'élan de notre pensée, affranchie des limitations des sens et de l'instinct, nous emporte jusqu'aux régions de l'invisible. En dépit de la déchéance de notre corps périssable, sa puissance indestructible nous garde pour l'éternité. Mais, quelque honorable que fût cette première destinée, elle nous

maintenait, dans le plan de la création, à une incommensurable distance de son auteur. Le don inouï que nous révèle le Christ, c'est notre exaltation à des hauteurs infiniment plus éblouissantes. Notre âme nous faisait déjà monter jusqu'à la vie de l'esprit. D'un bond nouveau nous atteindrons désormais à la vie même de Dieu. C'est la dernière étape de nos ascensions qui n'a pas de proportion avec l'autre, car il y a moins loin du néant d'où nous sommes venus à notre nature humaine que de celle-ci à la transcendance divine à laquelle nous allons accéder.

Si difficile qu'il soit de contempler cette merveille en face, fixons-y nos yeux, car c'est là le sommet de nos croyances chrétiennes et le principe de toute leur vertu civilisatrice. En nous y attachant d'un regard prolongé, nous aurons l'impression de découvrir une fois de plus notre catholicisme et nous sentirons grandir en nous l'assurance de pouvoir avec lui fonder un admirable ordre humain. Ce qui nous est annoncé au nom du ciel, ce n'est pas un secours transitoire, ni une simple perfection morale, ni une amitié condescendante par laquelle l'être suprême sans nous retirer de notre condition inférieure se rapprocherait familièrement de nous. Il ne s'agit pas même d'une adoption fictive semblable à celle du foyer ouvert à un orphelin qu'on y reçoit comme s'il en était le fils. Notre nouvelle destinée constitue quelque chose de bien plus fort, une assimilation substantielle à Dieu qui peut se comparer à une seconde naissance, régénération surnaturelle par laquelle l'existence qui lui est propre nous est communiquée. Car pour nous recevoir dans son royaume, affirmait le Sauveur, il nous fera naître ainsi une deuxième fois. " Mais, objectait un interlocuteur déconcerté par cette incompréhensible affirmation, un enfant peut-il rentrer au sein de sa mère? " —C'est au sein de la divinité que nous entrerons: *ex Deo nati sunt.* C'est en elle que nous serons des "renés",

porteurs authentiques de ce beau titre dont se glorifiaient les premiers chrétiens. Nous n'étions que les fils de l'homme et de la femme. Nous deviendrons les fils de Dieu, pénétrés de sa vie, capables en conséquence de pénétrer en sa propre société.

S'il nous avait abandonnés à notre sort naturel, jamais, même après l'exil d'ici-bas, il ne nous eût admis dans la familiarité de son ciel. Cette union intime dépassait de si haut la puissance de notre être, de tout être, fût-il le plus parfait, que nous ne l'eussions même pas souhaitée. Ni le penseur aux spéculations géniales, ni le saint aux ardents élans d'amour, ni l'archange dans son vol sublime ne fussent arrivés au contact de la majesté divine. Ses approches leur étaient nécessairement interdites. Tous conservaient de leur origine créée une incapacité radicale à voir et à posséder l'incréé. Hiérarchisés à des degrés divers de perfection, ils seraient tous restés aussi éloignés de son inaccessible grandeur, étant les uns et les autres séparés de lui par l'infini, la quantité dont les mathématiciens disent que devant elle toutes les autres sont égales à zéro. Des cimes où Dieu réside les différences de rang qui existent entre nous disparaissent et de chacun de nous à lui le vertigineux écart demeure également infranchissable. Au sortir de ce monde, dégagés des pesanteurs de la chair et des ombres du péché, nous nous serions tournés avec plus d'aisance vers sa lumière. Mais nous ne l'eussions encore atteint, au terme de nos syllogismes, que par un raisonnement à longue portée, par le don lointain de notre affection, non par intuition immédiate et embrassement de sa personne. Au seuil du temple impénétrable à tout autre qu'à lui-même, nous nous serions arrêtés, à genoux sur le parvis, le front dans la poussière, lui criant notre foi : " O grand être, perfection vivante, beauté sans ride, sagesse sans ombre, puissance sans mesure, je sais que tu es là ! Ma raison te démontre.

Mon amour tend vers toi. Mais je ne puis m'avancer dans le saint des saints où tu habites moi qui ne suis pas de ta race royale. A travers tes magnificences extérieures, mon esprit contemple ton reflet, l'ombre admirable de ton invisible clarté. Mes yeux ne peuvent se rassasier de la vue de ta face. Mon coeur n'a pas la force de battre contre ton coeur. Nous ne sommes pas sur le même plan. Un abîme nous sépare que toi seul pourrais combler, l'infini ! "

Dieu a comblé l'abîme. Il n'a pas voulu que nous demeurions aussi loin de lui. Il a supprimé la distance en supprimant la dissemblance. O miracle de sa toute-puissante bonté! Il est venu nous chercher dans la chétivité de notre nature pour nous emporter dans sa plénitude en faisant de nous d'autres lui-même, comme si le soleil allait prendre au fond des espaces un peu d'ombre pour en faire là-haut un de ses rayons. Nous créer Dieu ne lui était pas possible puisque la marque d'un Dieu c'est d'être par soi. Mais après nous avoir établis dans ce degré de vie qui convient à notre nature humaine, il lui était permis de nous diviniser en nous conférant par surcroît cette qualité divine dont il ne pouvait faire notre premier fond. Son sang s'infusera donc dans nos veines. Oeuvre pétrie de ses mains, nous deviendrons les enfants engendrés de sa substance, vivants de lui, appelés à une communauté parfaite d'existence avec lui. Dès l'aube de notre histoire dans l'ordre de sa volonté dont naquit Adam passa cette vertu sanctificatrice qui faisait du premier homme le fils du Très-Haut. L'anoblissement surnaturel, retiré par le péché originel à toute sa descendance, nous a été rendu en vertu des mérites de Jésus-Christ, et, en chaque chrétien, le baptême renouvelle désormais le prodige de l'incorporation divine que la chute avait suspendue au paradis terrestre.

La grâce sanctifiante, c'est la vie même de Dieu qui nous envahit: la vie sans commencement, sans limite, sans déclin,

la vie qui est toute dans le Père comme en sa source, la vie par laquelle est sans cesse engendré le Fils, la vie dont procède substantiellement l'Esprit. L'inépuisable torrent d'être, de sainteté, de joie, qui s'épanche nuit et jour des profondeurs de l'éternité, ne s'arrête pas aux trois personnes en lesquelles se déverse son incommensurable richesse. Après ce triple jaillissement qui satisfait sa fécondité essentielle, il garde le goût de se répandre encore. Comme si le mystère de notre adoption était la suite logique du mystère de la Trinité, au-delà de ce cycle nécessaire, d'un mouvement libre cette fois et d'un don plus restreint, son flot vient se déverser jusqu'en nous. Nos âmes le reçoivent dans la mesure à laquelle les limite leur infériorité de créatures. Mais elles portent réellement en elles la perfection qui est propre à Dieu, elles participent à sa vitalité, elles deviennent déicolores, ainsi que disent les mystiques, étant revêtues de sa beauté et comme teintées de sa splendeur.

A chaque baptême, la Trinité tressaille! Un fils nouveau lui est né. Il est muni des puissances qui l'habilitent à ces relations intimes avec elle, rendu apte à partager la connaissance que les personnes divines ont d'elles-mêmes, l'ineffable conversation qui s'échange entre elles, l'amour dont elles s'enveloppent, la béatitude dont elles exultent. Membre réel de leur sainte famille, il verra, le jour de sa migration céleste venu, leurs rangs se dilater pour le recevoir à l'égal d'un des leurs et l'associer à leur commerce d'amitié, comme un fils adoptif, admis à l'égal du fils unique au foyer divin, Dieu de Dieu, lui aussi, et lumière de lumière. Nous emporterons dans la mort cette glorieuse assurance. Nous irons retrouver notre père par delà nos tombeaux. Quand nous entrerons chez lui, nous entrerons chez nous, avec la respectueuse et confiante liberté de l'enfant qui vient occuper sa place à la table paternelle sachant qu'il y a droit. Alors, il achèvera

d'ouvrir notre intelligence à la vision de sa grandeur et nos coeurs à l'irruption de sa tendresse. Nous contemplerons l'être en sa plénitude, la vie en sa source, la lumière en son aurore, l'amour en sa flamme toute pure. Nous vous admirerons, nous vous posséderons, vous le bien substantiel que votre propre beauté enchante éternellement. Dans l'immensité que rien ne limite, nous irons de monde en monde, d'extase en extase, nous enivrant d'infini au flot d'eau vive dont la joie ne tarira pas. Nous qui avons été le néant, nous serons un avec celui qui fut toujours l'être. Nos désirs les plus vertigineux seront dépassés. Et sous l'excès d'un tel bonheur nos forces se briseraient si lui-même ne s'en constituait le soutien.

Ce n'est encore que la plus petite partie de notre dotation surnaturelle. Car avec le fleuve de vie qui ruisselle en notre âme, nous avons reçu au baptême la source elle-même, tout l'océan divin. La grâce est le don créé de Dieu. Mais Dieu ne se sépare pas de ses dons. Il les accompagne en nous. Comme la mère qui serre dans ses bras l'enfant où elle retrouve quelque chose d'elle-même, il ne peut voir le chrétien qu'il s'est assimilé sans s'aimer en lui et sans vouloir s'unir à lui, afin de poursuivre de plus près son entreprise sanctifiante. " Celui-là qui m'aime, annonçait Jésus, mon père et moi nous l'aimerons et nous ferons en lui notre demeure. "

Hôte caché de chacun de ses fils, il se fait l'agent immédiat de leur divinisation progressive. Il leur communique ses inspirations, ses sollicitations, ses secours, les vertus requises pour tendre à leur perfection, les dons qui les rendent plus dociles à son influence. Une circulation incessante d'amitié s'établit, des confidences s'échangent. Chez les privilégiés, ce sont d'indicibles épanchements de tendresse. A mesure qu'ils se prêtent mieux à cette oeuvre unifiante, l'habitation divine se fait plus pénétrante, parfois même invisible. Dieu grandit

en eux suivant l'excellence de ses dons, car il est d'autant plus quelque part qu'il y agit davantage. Sa présence monte à son maximum chez le saint où son action atteint sa mesure parfaite. Ce n'est pas une distance matérielle qui diminue. C'est l'intensité de son opération intime qui s'accroît là où se dilate la capacité de le recevoir. Entrevoyez-vous dans les profondeurs de vos consciences cette plénitude de sa vie? Si nous pouvions faire notre inventaire mystique, nous saisirions tout entier en nous celui que l'ampleur des mondes créés est impuissante à contenir.

Dès à présent, notre héritage céleste nous est donc remis dans l'état de grâce qui est le principe de l'état de gloire et avec cette possession même du Dieu vivant. La mort ne fera que déchirer le voile qui dissimule ces richesses à nos regards. Notre éternité bienheureuse est commencée en ce monde, sans que nous ayons à attendre notre passage en l'autre. Elle ne nous sera pas donnée là-haut comme une faveur étrangère accordée en récompense à notre fidélité. Nous sommes engagés sur le plan incliné qui nous conduit au ciel déjà mêlé à notre existence terrestre, comme dans la clarté d'un beau jour lumineux s'unissent la mer et le firmament dont les couleurs se rejoignent et se confondent à peine séparés l'un de l'autre par une mince ligne d'horizon. O adorable félicité du séjour à venir, je vous porte ainsi en moi ! Vous n'y êtes qu'ébauchée, mais je puis à toute minute vous accroître et me rapprocher du lieu de votre épanouissement !

Une religion naturelle n'eût été qu'une philosophie spéculant avec timidité sur les choses de Dieu sans nouer de relations personnelles entre l'homme et lui. A ce créateur pâle et lointain qui apparaît à peine dans les livres de la raison le catholicisme substitue une image à la fois plus majestueuse et plus attirante. Il nous découvre sa vitalité magnifiquement féconde en son propre sein. Puis, nous le montrant tout proche, il nous invite à lui murmurer dans l'intime de

nos coeurs : " Vous êtes mon Dieu, soyez de plus en plus mon Dieu ! " Nous disons cela spécialement du Saint-Esprit auquel s'attribue cette habitation intérieure en souvenir de son caractère particulier qui est d'être donné. Mais les deux autres personnes divines, ses associées inséparables, sont établies avec lui dans notre demeure spirituelle. En nous le Père énonce son Verbe, le Père et le Fils échangent leur tendresse et l'Amour s'exhale de leur respiration commune. Mieux exercée à recueillir ces harmonies dont le ciel lui révèlera la douceur, notre oreille percevrait en ce temple de nos âmes le cri de joie du Père à posséder son Fils, l'hymne des trois éternels vivants qui se louent l'un l'autre, l'écho du chant de gloire dont la Trinité se glorifie elle-même dans les profondeurs des siècles qui ne commencèrent jamais. Qu'avons-nous besoin de chercher Dieu au dehors, au loin, à travers les espaces démesurément prolongés de son firmament ? Nous le possédons au centre de notre être, dans l'ombre où nos regards ne peuvent le suivre mais où la foi nous permet de l'atteindre.

En vérité, si quelque incrédule, étranger à nos dogmes, entrait dans notre assemblée et écoutait ce langage, il croirait rêver ou que notre ferveur nous égare. " Ces chrétiens délirent ", songerait-il. Ee cependant, ce mystère est le centre de toute notre religion. Qui l'ignore n'a pas compris le don de Dieu.

Vos oeuvres visibles sont admirables, ô artisan de l'universelle beauté ! A elle seule la lumière de votre firmament fait le ravissement de nos yeux. Nous l'aimons dans la pureté des aurores, dans le flamboiement du midi, dans la douceur mélancolique du couchant, et son charme nous captive et nous attendrit encore quand elle nous sourit dans la sérénité lointaine qui vient des étoiles. Si nous pouvions apercevoir en nous votre clarté vivante quels émerveillements et quels éblouissements !

A présent que nous l'avons entrevue, nous ne pouvons plus douter de notre dignité. C'est la dignité des enfants de Dieu. Dans leur pauvre langue sans foi, les hommes accumulent de grands mots avec lesquels ils essaient de se glorifier en se faisant illusion sur leur misère. Ils parlent de progrès, d'évolution indéfinie, de civilisation raffinée. Et ces paroles impuissantes cachent mal leur néant. A peine exaltent-elles une grandeur collective, encore bien incertaine, la grandeur de l'humanité et non celle de chacun de ses fils. Ces déclamations passent, sans les atteindre, au-dessus de la multitude des petites gens que les sociétés les plus brillantes ensevelissent dans leur pénombre : les déshérités, les ignorés, les sacrifiés, ceux qu'on applique aux besognes de manoeuvres et qui ont si peu d'intérêt, si peu d'éclat, presque aucun développement humain. Quelle raison de vivre et de se respecter recueillent-ils dans ces vains discours ? Mais il suffit à l'Eglise de leur dire : "Je vous apporte le partage de la vie divine." Aussitôt ces humbles tressaillent de fierté, ces désespérés retrouvent le sentiment de leur vraie destinée, ces dégradés se relèvent. Quelle que soit l'insignifiance de leur sort et si chétive la place qu'on leur mesure ici-bas, leur existence prend une valeur incommensurable. Leur front courbé par les tâches grossières reçoit une couronne que la terre ne met pas au front des rois. Leur baptême enrichit leur pauvreté d'un trésor d'âme infini et les transporte au sein des réalités éternelles. Chacun d'eux est mis en contact avec le Dieu vivant, agrégé à la famille adorable du Père, du Fils et de l'Esprit. Ils s'évadent des horizons sans air et sans clarté où l'athéisme les tenait enclos. Ils voient s'ouvrir sur leurs têtes le firmament lumineux. C'est une vie nouvelle qui commence et un monde nouveau qui s'annonce.

L'abbé Charles THELLIER de PONCHEVILLE.

Que penser de notre temps ?

Autant d'opinions que de gens, dit le proverbe. — *Tot capita, tot sensus.*

Il peut paraître chimérique, en face de cette infinie diversité, d'essayer de discerner les caractères spirituels de notre temps. D'autre part, il semble nécessaire de les connaître si, sortant de notre coquille, nous voulons nous mêler à nos semblables, faire oeuvre utile, participer efficacement à la vie de notre époque. Car notre activité ne sera féconde que si elle concourt, si elle collabore, si elle contribue à une tâche commune : elle doit s'adapter à notre temps, sans sacrifier son individualité, certes, mais sans vouloir non plus, elle éphémère et chétive, recommencer l'expérience de l'humanité, sans la nier.

Les idées mènent le monde, a-t-on dit. Mais ces idées ne sont pas figées, cristallisées. Elles sont en voie de *devenir.* Elles se rectifient, elles se modifient, elles s'enrichissent. Elles reçoivent les leçons des faits et réagissent ultérieurement sur d'autres faits. C'est proprement par là que l'homme est le chef-d'oeuvre de la création, par cette aptitude à réfléchir, graduellement de mieux en mieux, dans sa pensée cette création dont il fait partie.

Si l'on objecte que la nature de l'homme est identique en tous les temps et en tous les lieux, nous répondrons qu'il est bien vrai que l'homme se compose uniformément d'une âme et d'un corps, mais que la diversité des âmes et celle des corps sont tellement incontestables qu'il est superflu d'y insister. Le milieu et l'hérédité influent profondément sur les besoins et sur les instincts de l'animal humain, plus encore sur ses conceptions intellectuelles et morales. L'éducation autrement

n'aurait point d'objet. Et il n'est que trop évident que l'esprit de la monarchie espagnole sous Philippe II est essentiellement différent de celui de la démocratie américaine ou de la nation française au XXe siècle.

Il y a donc un esprit propre à notre temps dont nous nous efforcerons de préciser les caractères—quelques caractères, plus exactement.

La tâche aurait de quoi nous effrayer si nous voulions à nous seul l'accomplir. Qui peut se flatter de connaître assez son époque pour y démêler les forces inconscientes, les aspirations confuses, le mouvement des esprits, pour y distinguer surtout l'essentiel de l'accessoire, le fortuit du normal, l'extraordinaire du commun ? Nous nous trouvons en face d'impressions variées, d'opinions multiples, de sentiments complexes. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous tenir informés, de faire un usage scrupuleux de notre jugement et de dire loyalement, en toute sincérité, ce qu'il nous en semble. Nous pourrons nous tromper. Serait-ce une raison de nous taire ? Mais alors, puisque l'homme est essentiellement sujet à erreur, il ne lui resterait de ressource — si ç'en est une— que le scepticisme absolu et l'inaction. Nous ne saurions nous y résigner.

Disons-la donc nettement notre pensée sur le temps où nous vivons. Signalons les caractères par lesquels il nous frappe, dans l'ordre religieux, dans l'ordre social, dans l'ordre aussi de la sensation artistique.

I — Notre temps et la religion

Nous n'insisterons pas sur l'aspect religieux. D'autres plus compétents que nous sauraient montrer,nous semble-t-il, que dans ce domaine, comme ailleurs, et très légitimement,

s'est introduite — ou davantage manifestée — l'idée de " développement graduel ". La théologie, tout le monde le sait, n'est pas une science fixée, définitive, comme l'étude d'une langue morte. [1]

La conscience moderne est tourmentée du problème religieux. Elle ne possède pas la sérénité des âges de foi universelle. Elle ne partage pas non plus l'indifférence et l'apathie que d'autres époques ont connues. Ses exigences sont plus grandes, assurément, qu'aux XIIIe et XIVe siècles. Elle ne veut pas renoncer aux conquêtes de la science et on aurait tort de le lui demander. Mais il y a plus. Elle demande à l'Eglise de ne point fermer les yeux sur ce domaine, différent du sien, mais comme le sien " dans la mouvance " de la vérité, comme on eût dit autrefois. Elle est entendue, d'ailleurs, et la pensée catholique, en demeurant parfaitement orthodoxe, s'engage dans des voies nouvelles. L'éloquence chrétienne évolue dans sa forme. S'il fallait développer ce point, nous chercherions à montrer en quoi les méthodes d'exposition de la morale et du dogme chrétiens diffèrent chez le Père Lacordaire, chez Mgr Freppel, chez le Père Janvier de ce qu'elles furent (le génie mis à part) chez Bossuet, Fénelon et Bourdaloue. Bornons-nous à observer qu'il faut bien que le lan-

---

1 " Si l'on regarde la donnée dogmatique, la vérité révélée, tout est fixe et immuable. Dieu a parlé jadis, et depuis la mort des apôtres, il n'a plus parlé à son Eglise : le livre des révélations publiques est scellé à jamais... Mais la parole divine est reçue par des intelligences humaines, elle y devient pensée vivante et vérité connue, elle est écrite dans des livres que l'homme étudie, comme il étudie Platon ou Dante. De ce côté, on peut dire que le dogme évolue, c'est-à-dire la connaissance que nous en avons, et l'idée que nous nous en faisons, la manière de le considérer, de l'entendre, de se l'expliquer ; il évolue dans chaque intelligence, et il évolue d'une certaine façon dans l'Eglise. " (R. P. J.-B. Bainvel, s. j. : *Le dogme et la pensée catholique*, dans *Un siècle. Mouvement du monde de* 1800 *à* 1900.

gage de la chaire s'accorde avec celui des amphithéâtres et des laboratoires (bien entendu, sans se confondre avec lui) si l'on veut que soient évités des malentendus et de prétendus conflits qui ne reposent souvent que sur des équivoques. Sans être nécessairement un savant, le prêtre ne peut pas rester étranger au mouvement de la science. Volontairement ou non, il lui emprunte des termes de plus en plus familiers aux fidèles, en raison de la plus large diffusion de l'instruction : il les doit bien peser pour ne les employer qu'à bon escient et ne pas risquer de jeter la confusion dans les esprits et, parfois même, de semer l'inquiétude dans les consciences d'une partie de ses auditeurs.

II — Notre temps et l'organisation des rapports sociaux

Trois préoccupations principales caractérisent l'aspect social de l'esprit contemporain : un souci croissant de justice, un besoin croissant d'utilité, un appétit croissant de science. Peut-être s'étonnera-t-on de voir réunies ici la justice, la science et l'utilité comme éléments d'un même aspect, l'aspect social, de l'esprit de notre temps. Nous voulons justifier brièvement cette façon de voir.

Tout d'abord, notre temps a soif de justice — une soif qui parfois le torture, qui l'enfièvre, qui le tenaille, qui le martyrise même.

Justice civile : droits de la femme, droits de l'enfant — même illégitime —, droits de la famille. Partout, l'on voudrait plus de justice. Les législateurs, parfois, ont fait fausse route. Ne leur supposons pas à la légère des motifs intéressés. Ils ont voulu la justice mais ils n'ont pas toujours vu exactement la solution juste. N'incriminons ni leur conscience ni leur bonne foi.

Justice sociale : meilleure distribution des richesses, atténuation des inégalités artificielles, répartition plus équitable des impôts et des charges, solidarité et par conséquent assistance. La société n'a pas seulement un devoir de charité mais un devoir de justice envers ses membres malheureux. Qu'un ouvrier honnête, laborieux par conséquent, tombe dans la misère par suite de maladie ou même de chômage résultant d'une crise économique, la société n'agit pas avec justice à son égard si elle l'abandonne. Pour tout être humain, c'est un droit absolu que celui de vivre — et de vivre décemment — s'il ne refuse pas à la société la contribution de son effort dans la limite de ses forces. La société est réellement débitrice vis-à-vis des victimes de son organisation nécessairement imparfaite.

Justice internationale : principe des nationalités ; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; Société des nations garante de l'équité et agent de conciliation. Voilà quelques formes récentes, à peine dessinées encore, contrariées et moquées parfois, de l'esprit de notre temps dans les relations internationales. Qui ne voit le chemin parcouru depuis le congrès de Vienne ? Etienne Lamy écrivait naguère : " L'autonomie de chaque race adulte n'est pas seulement le droit de chacune et la condition normale de sa vie propre, mais l'intérêt de toutes les autres et la forme la plus parfaite de l'ordre dans le genre humain. "

Dans le genre humain ! Ces mots nous révèlent ce qu'il y a d'essentiel dans la nouvelle orientation, non pas des philosophies ni des religions qui, par définition même pourrait-on dire, ont toujours visé à l'universel, mais des courants qu'on observe dans l'opinion publique au sujet des relations entre peuples.

La diplomatie, hâtons-nous de le dire, a tout fait pour combattre ces forces latentes : elle s'attarde au vieux jeu des

rivalités égoïstes; elle est encore imbue du culte de la force et de la ruse; elle brûle toujours son encens sur les autels de ce Moloch, l'esprit de conquête et de domination. Les hommes d'Etat sont obligés d'en tenir compte; mais de plus en plus l'opinion des gens éclairés — celle du peuple aussi—proteste contre les chancelleries impérialistes. Serait-ce une utopie pour les peuples de vouloir agir entre eux de bonne foi, travailler en commun à l'amélioration du sort de l'humanité ? On le dit... mais on dit aussi le contraire, et de plus en plus.

Oh! nous savons de quels sarcasmes ou de quel pessimisme découragé on accueille dans certains cercles les programmes généreux des partisans de la Société des nations. Le fait a de quoi surprendre quand on l'observe chez des gens qui prétendent avoir une foi invincible et s'inspirer en tout de la doctrine du Christ. *

Quoi qu'il en soit, les peuples ont une conscience de plus en plus exigeante. De plus en plus ils veulent la justice et quiconque a vécu avec le *poilu* sait que son extraordinaire énergie reposait sur deux idées fixes: la cause de la France et la cause de la justice. Il fallait être victorieux pour imposer la justice dans les relations internationales! On ne le dira jamais trop: nos morts ont moins été des martyrs pour la patrie que des martyrs de cette religion de la justice qui avait survécu chez plus d'un à la religion tout court.

Notre époque, ajoutons-nous, a un souci croissant et très légitime d'utilité. Le terme paraît bas à quelques esprits. A les en croire, ce serait pour l'homme une préoccupation mesquine que d'appliquer son intelligence à la solution des problèmes actuels. Consacrer leurs loisirs aux abstractions de la pensée, à la perfection de la forme, n'avoir que mépris pour l'usage que l'on fera de leurs idées, de leurs écrits, de leurs

* Ce n'est pas contre le but de la Société des nations, mais contre les moyens incomplets qu'elle prétend seuls employer que beaucoup protestent. (*Note de la rédaction*).

Les malheureux ! Ils retardent manifestement. S'ils s'admi-
la supériorité, de la distinction, du talent, du génie peut-être.
Les malheureux! Ils retardent manifestement: s'ils s'admirent eux-mêmes, notre époque ne les admire point; car servir, aujourd'hui, paraît noble, servir, c'est le programme de vie le plus beau qu'on puisse s'imposer. [2]

Ce souci de l'utilité, nous le trouvons d'abord dans le domaine politique. Les aristocraties ne se maintiennent qu'à la condition de jouer un rôle utile et que l'utilité de ce rôle soit patente, indéniable, irremplaçable. Les monarchies qui ont égaré leurs peuples sont brisées par ces peuples mêmes et l'incompétence leur est reprochée comme un crime. Il se peut qu'en oubliant leurs services passés on soit coupable d'ingratitude. Le fait est là: les services rendus autrefois ne dispensent pas d'en rendre aujourd'hui et les chefs des peuples qui sont inférieurs à leur tâche risquent fort d'être promptement rendus à la vie privée.

L'esprit moderne a ses faiblesses. Nous recherchons, peut-être trop avidement, le bien-être et le confort. Nous tendons au matérialisme. Mais nous pourrions, si nous le voulions, nous affranchir de cet amour exagéré de nos aises et, estimant à un plus haut prix la culture de l'esprit et la vie intérieure, nous réserver les loisirs nécessaires au perfectionnement de notre personnalité.

Que dirons-nous de la science ? L'aimerons-nous ? La mépriserons-nous? La maudirons-nous ?

Des rhéteurs éloquents la condamnent. Ils ne la connaissent guère, mais cela ne les empêche pas de lui imputer tous les crimes: l'affaiblissement de la foi, la décadence des moeurs, l'abaissement des caractères, le triomphe de l'individualisme, que sais-je encore? Ils ne prouvent pas leurs allé-

---

[2] Il est évident que la culture désintéressée de la science est un service *éminent* rendu à l'humanité. Il ne faut pas limiter le sens d' "utilité" à la satisfaction immédiate d'un besoin.

gations. Ils affirment, ils jugent, ils condamnent, ils vitupèrent. Les yeux bandés, ils s'offrent à guider leurs compatriotes. Ils les égareraient dans des chemins sans issue, si ceux-ci ne se méfiaient un peu de ces bergers trop diserts qui semblent, décidément, ne pas apprécier assez l'oeuvre de la raison et masquer une partie de la lumière que projette la vérité.

De nos jours, qui devrait donner à tous les hommes les loisirs dont ils ont besoin? Qui peut alléger leur fardeau, leur laisser le temps de songer à leur âme, d'affiner leur esprit, d'épanouir leur être, de vivre pleinement et d'embellir le lieu de leur séjour sur la terre? Quel magicien? quelle fée? si ce n'est la science. La science, non pas rivale, comme on l'a dit, mais amie fidèle de la philosophie et de la religion; la science, condition désormais du règne de la philosophie et de la religion sur les esprits; la science, pourvoyant avec sollicitude aux besoins matériels de l'humanité et lui assurant la liberté, l'indépendance, la possibilité de poursuivre la vérité dans les régions les plus hautes où puisse avoir accès l'esprit humain.

Besoin croissant de science. Absolue nécessité de sa collaboration pour assurer une vie sortable à cette humanité qui grouille sur l'écorce terrestre et se multiplie avec une rapidité qui, parfois, effraie les économistes. Qu'on ne dise pas à la légère du mal de la science: c'est elle qui nous nourrit et qui nous vêt. Nos gisements de pétrole sont à la veille de s'épuiser, le charbon devient rare, les forêts diminuent. Convenons que nous avons un besoin des plus urgents de science pour leur trouver des substituts, pour organiser la production, pour systématiser l'exploitation de l'univers, pour la rendre rationnelle. Car la nécessité s'impose de conserver, d'épargner, de remplacer. C'est ici que se rejoignent en un point commun, en une intersection, en un sommet, préoccupa-

tions sociales et préoccupations scientifiques. Donc, besoin de science, besoin absolu, vital, primordial. Le nier serait témoigner une infirmité d'esprit lamentable.

La science est bonne, parce qu'elle est utile. Elle est belle, parce qu'elle reflète la vérité sous un de ses aspects les plus nobles. La science pure est une discipline intellectuelle indispensable. Elle fait l'honneur de l'esprit humain, n'hésitons pas à le dire. En elle-même ce n'est pas une fin, pas plus que la littérature ou l'art. Mais elle vaut mieux que des déclamations et, s'il ne s'agit que d'une habileté de métier entre celui qui sait des mots et celui qui produit, le choix est facile.

III — Notre temps et les tendances de l'art

Disons tout de suite qu'on est assez mal placé pour étudier, au Canada, l'évolution des beaux-arts. La population, active, s'emploie sur d'autres terrains et laisse à peine défriché celui de l'esthétique. Peu d'oeuvres d'art, encore bien moins de chefs-d'oeuvre. Cela vient de l'absence d'une atmosphère favorable. Pour fleurir, l'art doit être encouragé. Une appréciation intelligente et une sympathie éclairée lui importent plus encore qu'une rémunération pécuniaire adéquate. La flamme sacrée s'éteint vite si l'artiste n'est pas soutenu par l'enthousiasme confiant de ses contemporains, s'il se sent dépaysé au milieu d'eux, si un abîme le sépare d'eux, si ceux au milieu desquels il vit ne vibrent pas aux mêmes excitations, s'ils ne frémissent pas quand le souffle l'agite. C'est, hélas, l'explication la plus probable de la quasi-stérilité de plus d'un talent. On a pu croire que tel artiste allait créer des œuvres de beauté qui immortaliseraient son nom. Il le croyait aussi, il s'y est efforcé, il y a mis le meilleur de son être, son coeur et sa pensée. Son inexpérience n'a créé qu'une ébauche.

Il est rare que du premier coup l'on atteigne au chef-d'oeuvre. C'est alors qu'il fallait le réconforter, nourrir sa foi en lui-même et le conseiller en même temps — le comprendre par conséquent. Qui donc l'a tenté? Qui s'est trouvé capable de lui venir en aide?... Rien n'est venu adoucir l'amertume de l'insuccès. Parfois même personne n'a proclamé le succès. Le doute s'est infiltré dans le coeur de l'artiste; il y a fait des ravages. La semence qui tombe sur un sol pierreux commence à lever, le jardinier est plein d'espérance; mais la terre ne fournit pas à la plante les sucs généreux dont elle se nourrirait. La petite plante s'étiole, la fleur sans pareille ne s'épanouira pas. Un matin, ce n'est plus qu'une herbe sèche que le vent secoue. La foule passe, indifférente, ne soupçonnant même pas que quelque chose de grand a misérablement avorté.

Il nous faut donc regarder ailleurs. La France sollicite tout naturellement notre attention. Qu'y voyons-nous? Diverses écoles et des tendances parfois divergentes. Mais les écoles ont une même origine et les tendances prennent leur mouvement du même point de départ marqué par la libération de l'art de la servitude de la tradition classique. On peut fixer à l'année 1824 le moment où paraît, dans la peinture, l'esprit qu'on y retrouve de notre temps, car c'est alors que s'engagea, acharnée, la bataille entre la nature et la tradition, entre l'émotion humaine et la beauté classique, comme dit M. Pératé, quand Delacroix exposait son *Massacre de Scio* dans le même *salon* où figurait le *Voeu de Louis XIII* d'Ingres. Désormais, les caractères essentiels de la peinture seront la personnalité et l'exactitude de l'observation, par opposition à une discipline générale qui comportait auparavant un élément de convention fort important. Que voyons-nous en effet, généralement chez les artistes de la Renaissance et des siècles suivants, si ce n'est, dans la peinture religieuse, la subor-

dination du peintre à des types traditionnels — n'est-ce pas tout récemment qu'on s'est avisé que la Vierge Marie était une orientale? — et, dans la peinture profane, le triomphe de l'allégorie ou d'une représentation théâtrale de l'histoire. Qu'il suffise de rappeler ici combien de tableaux célèbres ont des sujets empruntés à la mythologie. On peint inlassablement Orphée, Eurydice, Prométhée, Hercule. La légende suggère Hélène, Pénélope, Iphigénie. Il est " distingué " de connaître les malheurs, les exploits et la turpitude des demi-dieux, des héros et des divinités de l'Olympe. D'autre part, on emprunte sans cesse à l'histoire des Grecs et des Romains. Cela dure jusqu'à la mort de Napoléon. Et même, s'il s'agit de sujets appartenant à l'histoire du moyen âge ou des temps modernes, on peut admirer " l'ordonnance, les expressions des figures, la vigueur des attitudes ou leur balancement, mais pas un instant on ne peut avoir l'illusion que c'est ainsi que les choses se sont passées ". (R. de la Sizeranne). A la vérité, les peintres des fêtes galantes, Watteau, Fragonard, Boucher, au XVIIIe siècle, ne semblent pas les esclaves de l'antiquité, mais que de grâce mignarde dans leurs oeuvres ! En Angleterre, au même temps, l'art d'Hogarth, de Reynolds et de Gainsborough, est bien plus vivant, moins factice. Et c'est précisément en ceci que ces grands artistes ont été les précurseurs des modernes qu'ils s'attachent à l'étude exacte de la nature et qu'ils s'efforcent moins d'idéaliser que d'interpréter selon leur tempérament.

Impressionnisme et symbolisme ne sont que deux aspects d'une même doctrine : l'expression de la personnalité du peintre s'harmonisant avec l'observation de la nature. Ce réalisme de l'art est-il absolument incompatible avec l'idéalisme ? Nous ne le croyons pas et il nous semble que l'accord s'en est réalisé sous le pinceau de Puvis de Chavannes, de J.-P. Laurens et de Cormon. L'idéalisme se retrouve d'ailleurs dans

la peinture décorative dont les sujets sont le plus souvent allégoriques et se prêtent particulièrement au symbole. [3]

Qu'est-ce que la littérature si ce n'est l'art d'exprimer par les mots les pensées, les sentiments et les sensations ? Comme les autres, cet art évolue et il présente à notre époque des caractères particuliers qu'on peut essayer de mettre en lumière.

Voici d'abord une indication qui nous paraît très juste sur la répartition de la *matière* littéraire, sur sa distribution entre prose et poésie. A l'époque classique française ce partage paraît arbitraire. " Boileau écrit en vers un traité de rhétorique et de prosodie. Corneille traduit en vers l'Imitation de Jésus-Christ. Delille et ses émules rédigent en vers des manuels d'horticulture. Il est impossible de découvrir pourquoi Molière écrit en vers une pièce à thèse sur le féminisme et en prose le plus poétique de ses drames, don Juan..." Et l'on peut ajouter que la critique de Boileau est cependant beaucoup plus ingénieuse et plus juste quand il écrit en prose, que toutes les traductions de psaumes et poèmes édifiants en vers ne nous émeuvent pas beaucoup et qu'à décrire les trois règnes de la nature Buffon a mis bien plus de poésie que le versificateur qui s'y est essayé.

---

[3] La place et le temps nous manquent pour poursuivre cette étude des tendances de l'art à notre époque en ce qui concerne la sculpture et la musique. Il y aurait également lieu de parler de l'adaptation de l'architecture aux besoins actuels par l'emploi des charpentes d'acier et du ciment armé. Mais il ne s'agit pas ici d'une histoire de l'art. Nous nous bornons à fixer quelques réflexions qui nous viennent à l'esprit quand nous pensons aux caractères de ce temps. Et nous songeons plus à résumer qu'à développer notre pensée. Cette remarque s'applique d'ailleurs aux pages qui vont suivre où nous étudions la littérature non pas tant pour les idées qu'elle nous livre que pour la forme artistique sous laquelle elle nous les livre.

La poésie moderne ne tient pas de ces gageures. Elle ne veut pas rimer péniblement des manuels d'histoire, de géographie ou de science. La géométrie en quatrains n'est pas à la mode —et avec juste raison, car la méthode déductive, fondée sur la raison, se prête mal à l'inspiration et au rythme. On peut " faire une perle d'une larme " si on a l'âme lyrique, mais on ne peut soulever d'émotion profonde dans les esprits par l'harmonieux énoncé d'un théorème.

Il y a, d'autre part, la question de la *forme* ou de la *technique* littéraire. C'est aujourd'hui un lieu commun d'observer qu'à l'époque classique le langage est abstrait, impersonnel, admirablement clair, éloquent, élégant, mais dépourvu de couleur et d'imagination. " La grande règle, la règle des règles, a écrit Brunetière, devient de ressembler aux autres," — et ailleurs: " Le classicisme avait fait de l'oeuvre d'art une des conditions de sa perfection. "

Aussi, sauf au théâtre, l'émotion est-elle généralement absente. Et l'on sait combien Racine a été sévèrement jugé pour l'avoir trop vivement dépeinte. " On ne doit seulement plus rire ou pleurer, s'égayer ou s'indigner, se blesser ou s'amuser que de certaines choses, et encore d'une certaine manière, déterminée, réglée, fixée par l'usage mondain. Comme on se fait une certaine toilette, comme on passe un certain habit pour aller " dans le monde ", il faut désormais qu'on revête un certain esprit. " C'est encore Brunetière qui l'observe.

Et le style lui-même est extrêmement conventionnel — disons-le: artificiel. Non pas toujours, grands dieux! mais trop souvent. La tyrannie du mot noble, de l'allégorie surannée conduit " à une langue châtiée que chacun doit entendre, s'il a des lettres, l'esprit exercé aux allusions, apte à suivre le jeu des comparaisons et des métaphores ou des périphrases,

et s'il n'ignore rien de la mythologie, de la " fable ", comme on dit encore. " [4]

Et pourtant ce fut un très grand siècle littéraire. Et il faut l'étudier avec soin, avec amour aussi. Ses grands écrivains resteront nos maîtres. Mais non pas les seuls. Car le XIXe siècle fut aussi un très grand siècle littéraire, ne l'oublions pas. Mais en tout cas il est inutile d'essayer de le faire revivre. Il appartient au passé comme le siècle de Périclès ou celui d'Auguste. Rien ne le ressuscitera : c'est un mort.

Revenons aux vivants. La poésie moderne se fait, avant tout, l'écho de sentiments personnels. Plus encore que la peinture, elle traduit la façon dont l'auteur sent et souffre, sa vision de l'univers, son caractère propre, ses préjugés aussi et sa formation. Elle est plus réelle, mais elle n'est pas moins symbolique, car elle exprime "ces rapports invisibles qui rapprochent dans la même image, unissent dans la même idée les objets les plus éloignés en apparence " (Joachim Gasquet). Elle cherche et révèle les concordances, rivalisant avec la peinture et la musique pour harmoniser les vibrations de l'âme.

La prose, elle, a vu son domaine s'enrichir considérable-

---

[4] Cet esprit littéraire du XVIIe siècle s'est si bien survécu au Canada que nous avons entendu donner comme argument en faveur de l'étude obligatoire du grec dans les collèges la nécessité de connaître la mythologie grecque pour comprendre les allusions si fréquentes de la poésie classique, comme si le but principal de l'éducation était la parfaite intelligence d'un langage convenu qui permettait sans manquer à la bienséance d'évoquer toutes les hontes des habitants de l'Olympe ! Junon, Silène, les Gorgones, les Muses, Mars et Vénus, Priape, tout cela est bien démodé et s'il n'est pas tout à fait inutile de savoir quelles idées — quelles images plutôt — y ont rattachées les Grecs et les Romains, il ne faudrait pas croire que cela ait dans la vie beaucoup d'importance. Et ma foi, c'est à la vie réelle que doit préparer l'éducation. On pourrait d'ailleurs connaître très bien la mythologie sans savoir un mot de grec. Mais il vaudrait bien mieux étudier les courants d'idées actuels que ce débordement d'imaginations puériles ou licencieuses que constitue la mythologie. Pascal et Bossuet ne lui doivent pas grand chose, à coup sûr.

ment du fait des acquisitions de la science, du mouvement philosophique et social, du perfectionnement de la critique. Il serait très intéressant de montrer l'influence de ces divers facteurs sur la façon d'écrire actuelle et de la rechercher chez d'illustres contemporains. Il suffit ici d'attirer de ce côté l'attention du lecteur et il comprendra immédiatement *pourquoi* le XVIIe siècle ne revivra pas. Il faudrait pour cela supprimer de l'histoire près de trois siècles qu'on n'escamote pas.

Pour terminer, signalons encore que la littérature subit aujourd'hui les effets d'un cosmopolitisme autrefois inconnu. Nommons en courant Goëthe et Schiller, Ibsen, Dostoievski et surtout Tolstoï, Dickens, Thackeray, Meredith, Blasco Ibanez et Ferrero, d'Annunzio enfin, pour qu'on devine ce qu'il faudrait en dire. Et la littérature, elle aussi, se pique d'utilité. C'est le véhicule des théories scientifiques, des conceptions philosophiques, des aspirations politiques même.

Conclusion

Où nous conduit cette étude de notre temps? Que penser de notre époque? Quelle attitude prendre à son égard ?

Nous serons bref. Le temps où nous vivons est un temps d'inquiétude religieuse et sociale. C'est une époque de recherche active dans tous les domaines de la pensée et de l'action.

Nous devons nous y intéresser — parce qu'il est intéressant et parce que nous y vivons. Nous devons l'aimer, car il est sympathique par sa soif de vérité et sa faim de justice. Nous devons l'aider, car chacun de nous peut contribuer à le rapprocher de son but, le triomphe du bien, l'éclatante manifestation du beau, du juste et du vrai — le règne de Dieu sur la terre comme au ciel.

Jean FLAHAULT.

A travers les faits et les oeuvres

Au parlement britannique. — Mécontentement unioniste. — Une motion de censure. — Discours de M. Lloyd George. — Enorme majorité ministérielle. — La prorogation. — La question irlandaise. — L'attitude de l'Ulster. — Une pierre d'achoppement. — Le refus d'allégeance. — Les déclarations de M. de Valera. — Erreur historique. — Quelques citations péremptoires. — Une adresse à George IV. — Discours loyalistes d'O'Connell. — Le serment d'allégeance et les députés irlandais. — La conférence de Washington. — Une proposition sensationnelle des Etats-Unis. — Le désarmement naval. — La suppression de soixante-six vaisseaux de guerre. — Approbation du principe. — Le désarmement sur terre. — La position spéciale de la France. — Discours de M. Briand. — Vigilance et défiance nécessaires. — Quelques commentaires. — Les questions d'Orient. — Au Canada.

DANS notre dernière chronique nous parlions d'un mouvement de mécontentement qui se dessinait dans la chambre des communes, au milieu des rangs ministériels, contre la politique du gouvernement relativement à l'Irlande et contre les négociations entamées avec les représentants du sinn-fein. Ce mouvement a pris corps dans une motion proposée par deux députés unionistes, le colonel John Gretton et M. Rupert S. Groynne. Ils ont proposé une motion dont voici la teneur: " Cette chambre voit avec grave appréhension l'action du gouvernement, qui négocie avec les délégués de l'Irlande méridionale qui ont prêté le serment d'allégeance à la république irlandaise et ont répudié l'autorité de la couronne. Et vu qu'une loi du parlement réglant les relations entre l'Angleterre et l'Irlande a été adoptée pas plus tard que l'an dernier, cette chambre est d'opinion que le gouvernement ne devrait pas faire de propositions pour la gouverne de l'Irlande méridionale sans la

sanction du parlement. " Le débat sur cette motion a eu lieu le 31 octobre. M. Lloyd George a prononcé un important discours. On se demandait s'il allait lever le voile qui enveloppe les délibérations anglo-irlandaises. Ceux qui l'espéraient ont dû être déçus. Dans les conditions présentes le premier ministre ne pouvait donner des informations qui auraient pu être fatales aux pourparlers entamés. Il l'a déclaré nettement à la chambre. "On a soutenu, a-t-il dit, que le gouvernement devrait venir devant le parlement et demander sa sanction pour telle ou telle proposition. Aucune négociation ne serait possible avec un pareil mode. Il faut qu'il y ait une certaine latitude. Les principes généraux sont connus de la chambre. Nous les avons exposés plus d'une fois. " Aux reproches de ceux qui prétendent que les ministres ne devraient pas négocier avec des hommes qui répudient l'autorité de la couronne M. Lloyd George a répondu : " S'il devait y avoir une conférence, ce devait être avec ceux qui en ce moment peuvent parler au nom de la majorité du peuple irlandais, avec ceux qui peuvent "livrer la marchandise"... Je sais que les sinn-feiners répudient l'autorité de la couronne, mais si, pour cette raison, nous ne négocions pas avec eux, il n'y a personne en Irlande avec qui nous puissions négocier... La chambre va-t-elle nous dire : " Abandonnez ces négociations, écrasez d'abord la rébellion. Ensuite vous réglerez le problème d'Irlande suivant ce qui paraîtra juste aux yeux du parlement." Il y a là une question de coût. Demandons-nous ce que coûterait cette politique... La première chose qu'il faudra faire, ce sera d'augmenter les forces de la couronne en Irlande... A moins que cela ne devienne absolument nécessaire pour l'honneur et la sécurité de ce pays, le temps n'est pas venu d'imposer de nouveaux fardeaux au peuple et d'inviter les jeunes gens à risquer encore leurs vies... Si cette heure redoutable doit sonner, heure ou quel-

qu'un debout près de cette table devra demander à cette chambre et au pays de plus grands sacrifices, alors la conscience britannique devra être libre et nous devrons être en état de nous dire que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir." M. Lloyd George a catégoriquement posé la question de confiance. "Sans la moindre préoccupation personnelle, s'est-il écrié, je dis que la chambre doit se fier à ses négociateurs ou les remplacer par d'autres.Je veux savoir,mes collègues, si vous voulez que nous essayons de faire la paix. Si vous ne le voulez pas,je connais un homme qui sera heureux d'aller trouver son souverain et de lui dire : "Voici mon portefeuille." Des applaudissements prolongés ont répondu à cet appel. M. Asquith, chef du parti libéral, et M. Arthur Henderson, chef des travaillistes, ont approuvé l'attitude du gouvernement qui a obtenu une énorme majorité, 439 voix contre 43. La grande réunion du parti unioniste qui a eu lieu le 17 novembre à Liverpool est venue confirmer cette adhésion parlementaire à la politique ministérielle. Sur 2,000 délégués, à peine 100 ont-ils refusé de faire confiance au gouvernement pour le règlement des difficultés actuelles.

La session du parlement a été prorogée le 10 novembre. Dans son discours le roi a fait allusion au règlement de la question silésienne, à la conférence du désarmement, à la visite du prince de Galles aux Indes, à la question irlandaise et aux négociations dont elle est l'objet, enfin à la situation industrielle et économique et aux relations du capital et du travail.

La continuation des pourparlers entre les représentants du sinn-fein et les ministres anglais n'a pas encore produit de résultats bien satisfaisants. Les dépêches semblent indiquer que la question de l'Ulster est en ce moment l'un des écueils les plus menaçants pour l'heureuse solution du problème. M. Lloyd George a convoqué à Londres sir James

Craig, le premier ministre de la législature ulstérienne, pour discuter les compromis possibles. Ultérieurement sir James a mandé dans la capitale britannique quelques-uns de ses collègues. Mais toutes ces consultations ne paraissent pas avoir abouti à l'acceptation des concessions jugées nécessaires. En quoi consistent ces concessions? Sont-ce la constitution et les pouvoirs d'un sénat pan-irlandais? Est-ce la tenue d'un plébiscite dans les comtés de Tyrone et de Fermanagh, afin de déterminer si la majorité de ces circonscriptions préfère continuer à faire partie de l'Ulster ou si elle veut au contraire se réunir à l'Irlande méridionale? Il est difficile de répondre à ces interrogations d'une manière précise. Ce qui est certain,c'est que l'attitude de l'Ulster est à l'heure actuelle d'une grande importance au milieu des pourparlers qui se poursuivent. Jusqu'ici les dépêches nous laissent comprendre que les représentants de cette nouvelle législature se sont montrés récalcitrants aux instances de M. Lloyd George.

Nous nous demandons si vraiment leur adhésion ferait disparaître toute difficulté. Les chefs du sinn-fein ont-ils déclaré qu'ils seraient prêts à reconnaître la souveraineté de la couronne britannique s'il était statué que toute l'Irlande sera unie sous un seul parlement siégeant à Dublin ? Rien ne l'indique. Au contraire, une déclaration récente d'un représentant du sinn-fein à Paris affirme que les délégués irlandais persistent dans le refus de reconnaître le roi Georges comme le souverain de l'Irlande et dans leur résolution de faire reconnaître l'indépendance complète de leur pays. Cette attitude est absolument conforme à tous les manifestes et à toutes les proclamations de M. de Valera. Il n'a cessé de répéter que l'Irlande ne reconnaît pas et n'a jamais reconnu la souveraineté britannique. Dans sa lettre officielle du 24 août à M. Lloyd George, il a écrit cette phrase: " Pour ce qui est de l'Irlande, dire qu'elle se sépare d'un compagnon-

nage, quand elle ne l'a pas accepté, ou d'une allégeance, quand elle ne l'a pas reconnue, c'est une fausseté."

Nous avons déjà déclaré qu'il nous est impossible de concevoir sur quoi le président du sinn-fein peut appuyer une telle affirmation. Elle est historiquement insoutenable. Elle est démentie par les textes et par les faits les plus positifs, les plus catégoriques. Il y a eu des chefs irlandais avant M. de Valera. Eh bien, les plus illustres, les plus grands, les plus respectés, les plus ardemment dévoués à la cause nationale, tous, Grattan, O'Connell, Parnell, Redmond, ont proclamé la fidélité de leur pays à la couronne britannique. Tous, ils ont reconnu que les liens noués depuis tant de siècles pouvaient difficilement être rompus. Tous, ils se sont inclinés devant une prescription plusieurs fois séculaire. Et cela ne les a pas empêchés de dénoncer les abus, de stigmatiser les exactions, de flétrir les injustices, de lutter sans trève pour l'émancipation religieuse et la liberté civile. Mais dans l'accomplissement de cette tâche héroïque ils ont été, ils ont délibérément voulu être, des autonomistes et non pas des séparatistes.

Il nous semble que M. de Valera affaiblit sa cause en s'obstinant dans des affirmations si notoirement contraires à la vérité. M. Lloyd George a déjà profité de cette erreur dans une de ses répliques au chef irlandais. Il aurait pu en tirer un parti encore plus désastreux pour ce dernier. Il aurait pu citer, par exemple, cette adresse présentée par les catholiques irlandais à Georges IV, quand ce monarque visita l'Irlande au printemps de 1821 : " Sire, disait-elle, au moment où toutes les autres classes en ce pays se pressent autour du trône de Votre Majesté, afin de vous offrir l'ardente expression de leur attachement à votre personne, à l'occasion de votre heureuse arrivée parmi elles, nous, les sujets catholiques romains de Votre Majesté, qui ne le cédons nullement à

nos concitoyens en dévouement à notre souverain et en fidélité à votre illustre maison, nous nous unissons cordialement dans cette émulation généreuse... " Cette adresse avait été adoptée dans une réunion de l'association catholique qui était en ce moment l'organe autorisé du nationalisme irlandais.

C'était aussi devant cette association que Daniel O'Connell, celui que la reconnaissance enthousiaste de ses compatriotes devait saluer du beau titre de " libérateur ", prononçait ces paroles : " Vos ennemis disent — et laissez-les dire — que j'aspire à la séparation de l'Angleterre et de l'Irlande. L'accusation est fausse, elle est " aussi fausse que l'enfer ", pour me servir d'une citation moderne. Et les hommes qui l'ont lancée et ceux qui cherchent à l'accréditer savent qu'elle est fausse. Il n'y a pas un homme vivant plus profondément convaincu que moi de cette vérité que l'union entre elles sous un roi et deux parlements serait de la plus grande valeur pour la paix et le bonheur des deux pays et pour les libertés du monde civilisé. " (Discours du 29 juin 1813 — *Life and Speeches of Daniel O'Connell,* 1846, t. I, p. 420.) Dix-sept ans plus tard, dans la chambre des communes, O'Connell faisait une déclaration analogue : " Jamais, disait-il, un monarque n'a reçu une allégeance plus unanime que celle reçue par le présent roi des hommes qui en Irlande agitent le rappel de l'union. Jamais non plus y eut-il plus grande méprise que d'affirmer qu'ils veulent rompre le lien. " (*Hansard,* 2 novembre 1830.) Et l'année suivante il s'écriait encore : "C'est une calomnie contre les partisans du rappel de l'union que de les représenter comme favorables à la séparation politique. " (*Hansard,* 4 mars 1831.) En 1836, il allait encore plus loin. Dans un de ces mémorables discours où il ne cessait de répéter son cri émouvant " justice pour l'Irlande ! ", il prononçait ces paroles : " Comme je me rendais en Angleterre, j'ai rencontré des milliers de mes compatriotes. Je leur ai de-

mandé s'ils abandonneraient le "rappel de l'union" à supposer qu'on leur rendît justice; et du premier au dernier ils se sont exclamés: " Obtenez-nous justice, et nous abandonnerons le " rappel " pour toujours... " Je viens à vous avec cette communication nouvelle. Je ne l'annonce pas avec une affectation d'humilité, car je ne suis pas seulement le représentant d'une ville ou d'un comté, je possède la confiance de millions d'hommes, et c'est fort de cette confiance que je vous dis: " Rendez justice à l'Irlande, et vous n'aurez plus à craindre l'agitation du " rappel ". Vous n'aurez rien à appréhender de l'Irlande, mais vous aurez plutôt tout à espérer de son union et de sa coopération avec vous. Ce sera la fin de la séparation. " (*Hansard,* 4 février 1836.) Voilà quelle était la politique du plus grand des patriotes irlandais. Il était prêt à abandonner même l'autonomie législative, pourvu que justice fût rendue aux réclamations de son peuple.

Ces réclamations, depuis trois quarts de siècle, on leur a fait droit les unes après les autres. Successivement l'Irlande a obtenu la commutation des dîmes, la suppression totale des incapacités confessionnelles, la libération du joug de l'Eglise d'Etat, l'extension du suffrage, la subvention de l'enseignement catholique, l'abolition du landlordisme, l'autonomie municipale, etc. Si O'Connell reparaissait en ce moment sur la scène, il verrait complètement accompli son voeu de 1836. Et il resterait assurément stupéfait devant l'affirmation téméraire de M. de Valera. Cette dénégation aventureuse de l'allégeance irlandaise, faite à répétition par le chef sinn-feiner, et notamment dans son télégramme au pape, elle n'est pas seulement contredite par des discours, elle l'est par des déclarations faites sous le sceau du serment. Quand O'Connell et les députés irlandais élus à sa suite après 1829 entrèrent dans la chambre des communes, ils jurèrent ce qui suit sur les saints évangiles: " Je promets sincèrement et je jure que je

serai fidèle et garderai une vraie allégeance à Sa Majesté le roi Georges IV, et que je le défendrai de toutes mes forces contre toute conspiration ou tentative qui pourraient être faites contre sa personne, sa couronne et sa dignité... Ainsi que Dieu me soit en aide ! " Plus tard, la formule fut modifiée, mais la déclaration d'allégeance subsista. Et les représentants du peuple irlandais la souscrivirent en ces termes: " Je jure que je serai fidèle et prêterai une vraie allégeance à Sa Majesté la reine Victoria, ses héritiers et successeurs, conformément à la loi. Ainsi que Dieu me soit en aide ! " Ce serment, il fut prêté tour à tour par Butt, par Dillon, par Biggar, par O'Brien, par Sexton, par McCarthy, par Healey, par Redmond, par Charles Stuart Parnell. Le voilà, le fait historique de l'allégeance irlandaise. Il a été attesté avec un serment solennel par tous ces députés de l'Irlande et par une foule d'autres. Il a été inscrit vingt fois, cent fois, dans les registres officiels du parlement britannique. Comment M. de Valera a-t-il pu concevoir l'idée de s'inscrire en faux contre une vérité aussi clairement établie? Et comment ne s'aperçoit-il pas qu'il donne beau jeu à M. Lloyd George en se plaçant sur ce terrain ? Est-il sage de tout risquer, de tout remettre en question, de méconnaître les résultats obtenus par tant de sacrifices et de combats, de rompre avec la tradition des chefs politiques les plus illustres de l'Irlande, pour lever un drapeau qu'ils ont refusé d'arborer? Est-il raisonnable, est-il patriotique de repousser une autonomie plus large et plus complète que ne l'ont jamais rêvée O'Connell et Parnell, pour se cramponner désespérément à une sécession qu'ils n'ont pas voulue et qui paraît impossible à exécuter même en faisant verser des torrents de sang et en vouant l'Irlande au deuil, à la dévastation et à la ruine? Il nous semble que la réponse s'impose.

* * *

Malgré la gravité et l'importance de la question irlandaise, durant ces dernières semaines l'attention publique en a été un peu détournée par la conférence de Washington. Elle s'est ouverte le 12 novembre avec beaucoup de solennité, en présence des délégués de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique, de la Chine, du Portugal et de la Hollande. Et, dès la première séance, le gouvernement des Etats-Unis lui a soumis une proposition qui a produit dans le monde entier une sensation profonde. M. Hughes, le secrétaire d'Etat américain, a exposé un projet de désarmement naval dont l'amplitude est manifeste. D'après le résumé publié par les journaux, voici en quoi il consiste. " Les Etats-Unis proposent la cessation pendant dix ans de la construction navale et ils suggèrent que l'Angleterre, le Japon et les Etats-Unis mettent tout de suite au rancart 66 gros navires formant ensemble un total de 1,878,043 tonnes. Ainsi, trois mois après la conclusion d'un accord dans ce sens, les Etats-Unis n'auraient plus que 18 gros navires, l'Angleterre 22, et le Japon 10. Le tonnage des trois nations serait de 500,650, de 604,450, et de 299,700 respectivement. Les autres détails des propositions américaines sont comme suit. Tous les gros navires en voie de construction ou simplement projetés seront détruits dans les trois mois après la ratification de l'accord. Les navires les plus anciens auront le même sort. Aucun gros navire ne sera construit pendant la durée de l'accord, sauf en vertu d'un plan détaillé de remplacement qui tendrait à mettre finalement les flottes anglaise et américaine sur un même pied d'égalité et à donner au Japon une force navale de 60 p. c. de celle de l'une des deux autres nations. Les autres genres de navires seront construits dans la même proportion. Des chiffres sur le total du tonnage de chaque catégorie de bateaux seront fixés. A l'avenir, aucun gros navire ne devra déplacer plus de 35,000 tonnes. La

durée du service d'un vaisseau de guerre sera de 20 ans et les navires à remplacer devront être détruits dans les trois mois qui suivront la fin de la construction du navire remplaçant. Cependant aucun navire de guerre ne sera remplacé durant les dix années de l'accord. Bien plus, dans les trois pays mentionnés, on ne pourra, pendant la durée de l'accord, construire de vaisseaux de guerre pour les étrangers. On n'aura pas le droit d'acheter des navires de guerre et on n'aura pas le droit d'en vendre. Des règlements concernant la mutation d'un navire marchand en navire de guerre seront promulgués. "

Si cette proposition était finalement acceptée, trois mois après la signature de l'accord, les marines de guerre des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Japon, se composeraient exclusivement des navires suivants: " Etats-Unis : *Maryland, California, Tennessee, Idaho, Mississipi, New Mexico, Arizona, Pennsylvania, Oklahoma, Nevada, Texas, New York, Arkansas, Wyoming, Utah, Florida, North Dakota, Delaware.* Total, 18. Total du tonnage, 500,650. — Grande-Bretagne: *Royal Sovereign, Royal Oak, Resolution, Ramilies, Revenge, Queen Elizabeth, Warspite, Valiant, Barhan, Malaya, Benhow, Emperor of India, Iron Duke, Marlborough, Erin, King George V, Centurion, Ajax, Hood, Reknown, Repulse, Tiger.* Total, 22. Total du tonnage, 604,450. — Japon: *Nagato, Hiuga, Ise, Yamashiro, Fu-So, Settsu, Kirishima, Haruna, Hi-Yei, Kongo.* Total 10. Total du tonnage, 299,700."

En vertu de cet arrangement, les Etats-Unis mettraient au rancart trente gros navires de guerre, formant un total de 845,750 tonnes; la Grande-Bretagne en supprimerait dix-neuf, soit 583,375 tonnes; le Japon, de son côté, sacrifierait un nombre de croiseurs et de gros navires représentant 448, 928 tonnes. La proposition soumise par M. Hughes laissait de côté pour le moment les marines de la France et de l'Ita-

lie, eu égard à certaines conditions spéciales résultant de la guerre. Quant à la base du tonnage proportionnel autorisé pour le remplacement des gros navires, à mesure qu'ils atteindraient leur limite d'âge, elle serait de 500,000 tonnes pour les Etats-Unis, de 500,000 tonnes pour la Grande-Bretagne, et de 300,000 tonnes pour le Japon. Les navires de combat auxiliaires seraient divisés en trois classes: les navires de combat auxiliaires de surface, les sous-marins, les transports d'aéroplanes et les aéroplanes. La première catégorie comprend les croiseurs (non inclus les croiseurs de bataille), les torpilleurs, etc. Aucun de ces navires ne pourra excéder un déplacement de 3,000 tonnes, une vitesse de 15 noeuds et ne pourra porter de canons de plus de 4-5 de pouces. Le tonnage total des vaisseaux de cette catégorie ne devra pas dépasser pour les Etats-Unis 450,000,pour la Grande-Bretagne 450,000, pour le Japon 270,000 tonnes. Pour la seconde catégorie, les sous-marins, le tonnage total maximum sera fixé à 90,000 tonnes pour les Etats-Unis, à 90,000 tonnes pour la Grande-Bretagne, et à 54,000 tonnes pour le Japon. Enfin, la troisième catégorie, celle des aéroplanes, est laissée sans limitation.

Il est facile de concevoir quelle impression a dû faire sur la conférence la lecture de ces propositions. On ne saurait se dissimuler leur importance. Quelque interprétation qu'on leur donne, quelques motifs qu'on leur suppose, quelque intention secrète qu'on leur attribue, il est certain qu'elles devraient déterminer un soulagement inappréciable chez les peuples surchargés. Une dépêche de Londres du 15 novembre annonçait que les quatre cuirassés d'escadre du type Hood, dont les contrats de construction avaient été accordés récemment et seraient mis de côté si les propositions Hughes sont adoptées, représentaient chacun une dépense de $40,000,000, soit un total de $120,000,000 à eux seuls !

Comment le plan soumis par le gouvernement américain

a-t-il été accueilli? Jusqu'à présent on peut dire qu'il a été apprécié d'une manière très favorable. C'était la réponse de l'Angleterre que l'on attendait avec le plus d'intérêt. Elle n'a pas tardé longtemps. A la séance du 15 novembre, M. Balfour a pris la parole. Il a commencé par déclarer que la date du 12 novembre 1921 ferait époque, et il a félicité M. Hughes d'avoir ajouté un nouvel anniversaire à celui de l'armistice. Il a affirmé que l'exposé du programme américain avait été pour lui une surprise, mais une surprise agréable, et qu'il s'était rendu compte qu'il participait à un grand événement historique. Puis il s'est efforcé de définir, de décrire la situation spéciale de l'Angleterre, à cause des conditions géographiques où elle est placée. " Supposons, a-t-il dit, en s'adressant particulièrement aux représentants des Etats-Unis, que vos Etats de l'ouest soient soudainement situés à dix mille milles par delà les mers; supposons que vous constatiez que le coeur de votre pays est une petite île surpeuplée et comptant pour vivre sur son commerce d'outre-mer, attendant son matériel brut de pays éloignés; supposez que votre population n'eût jamais de vivres d'avance plus que pour une période de sept semaines et qu'elle comptât, pour se ravitailler, sur les pays d'outre-mer; alors vous comprendriez pourquoi chaque citoyen de l'empire britannique, quel que soit l'endroit qu'il habite, ne saurait perdre de vue que, sans les communications maritimes, il ne peut subsister. Notez bien que je n'essaie pas ici de vous faire croire à la faiblesse de mon pays. Bien loin de là, nous sommes forts par l'espoir et le patriotisme ardent qui nous unit. Mais nos ennemis connaissent cette faiblesse stratégique qui saute aux yeux de ceux qui veulent réfléchir. Alors, que nos amis veuillent bien ne pas l'oublier. Je me suis permis ces réflexions pour vous expliquer pourquoi je vous parle. Nous avons étudié le grand projet soumis par notre président. Nous l'avons admiré et

approuvé. Nous en ratifions l'esprit et le principe. Nous y voyons la base de la plus grande réforme qui ait jamais été conçue ou pratiquée dans l'armement et les préparatifs de guerre."

Immédiatement, le baron Kato, le chef de la délégation japonaise, a pris la parole et il a fait une déclaration analogue à celle de M. Balfour. Le Japon, lui aussi, approuve en principe les propositions de M. Hughes, ou, pour mieux dire, du président Harding. M. Briand, pour la France, et le sénateur Schanger, pour l'Italie,ont aussi donné leur approbation au programme de désarmement naval. Dans toutes ces expressions d'opinions, quelques journaux ont souligné deux mots qui ont une portée assurément très considérable. M. Balfour et les autres orateurs ont dit qu'ils approuvaient les propositions américaines *en principe*. Ils ont réservé les objections sur les détails. Et le porte-parole de l'Angleterre a tout de suite signalé la question des sous-marins, auxquels, suivant lui, le projet esquissé fait une trop large place dans les armements limités. Il est possible que, au cours des discussions techniques, dans la commission qui est chargée d'étudier ce plan, il se produise des divergences sérieuses. Cependant l'impression favorable produite dès le premier jour paraît s'accentuer. Et il ne semble pas qu'un avortement fâcheux soit à prévoir. Nous tenons à faire ressortir ici un passage des commentaires de M. Briand. Faisant allusion à la question d'argent, il a ajouté: "N'est-il question que d'économie? N'est-il question que d'estimations et de budgets? S'il en était ainsi, si c'était le seul but en vue, ce serait réellement indigne de la grande nation qui nous a invités. La question principale, la question difficile, qui sera discutée ici, est plutôt de savoir si les nations du monde pourront enfin en venir à une entente en vue d'éviter les atrocités de la guerre." Cette parole vaut certainement un bon point à M. Briand.

Le représentant de la France a été appelé à prendre, quelques jours plus tard, une attitude bien importante, lorsque l'ordre de l'agenda a mis au premier plan la question des armements sur terre. Il a exposé avec une grande netteté et une grande force la position de son pays. La France serait criminelle envers elle-même si elle n'avait le souci, si elle n'avait l'anxiété, de sa sécurité. Elle a été envahie, dévastée et saignée à blanc. De l'autre côté de la frontière, l'Allemagne vaincue, mais non guérie de sa mentalité orgueilleuse, peut lever demain une armée de sept millions d'hommes. M. Briand a donné des détails impressionnants sur les possibilités militaires de la nation allemande. Tout est prêt, les plans, les dessins, le capital. Le premier ministre français s'est écrié : " Voici ce que j'expose aux Etats-Unis : Supposons qu'à côté de vous il se trouve une nation qui ait lutté contre vous durant des années; supposons que cette nation sente qu'elle a sous la main le matériel voulu. Fermeriez-vous alors les yeux et vous détourneriez-vous ? N'auriez-vous pas à coeur de faire tout votre possible pour protéger votre vie, votre honneur ? Consentiriez-vous à quelque chose de nature à affaiblir votre force ? Assurément non ! Aujourd'hui la France n'exagère pas les choses : elle surveille et elle attend. " M. Briand a exposé ensuite ce que la France a fait déjà pour diminuer son établissement militaire. Elle a réduit le service de trois ans à deux. Elle a adopté d'autres restrictions et, en somme, elle a réduit son armée de moitié. Mais elle ne saurait aller plus loin sans s'exposer aux pires dangers. En terminant, l'orateur s'est écrié : " La France veut la paix, rien que la paix, mais le jour n'est pas encore arrivé pour elle de désarmer complètement. "

M. Balfour a pris ensuite la parole. Il a dit que l'attitude de la France est bien compréhensible. Ce qui fait défaut sur le continent européen, à l'heure actuelle, c'est le désar-

mement moral. Le discours du représentant de l'Angleterre a été d'une allure très sympathique. Les représentants de l'Italie et du Japon ont emboîté le pas.

Vraiment, on ne s'explique guère comment certains journaux, certains journaux de Londres en particulier, peuvent accuser la France de militarisme et d'impérialisme. On ne s'explique pas davantage un discours de lord Curzon, où il a paru critiquer l'attitude de la France. La nation française ne peut avoir de plus ardent désir que celui de la paix. Mais elle a trop souffert pour ne pas être anxieuse et vigilante.

La conférence a aussi abordé les problèmes d'Extrême-Orient. Les délégués de la Chine ont demandé qu'on respecte son intégrité territoriale et son indépendance politique et administrative. Les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Portugal, de la Belgique et de la Hollande semblent disposés à émanciper la Chine en lui assurant sa liberté commerciale et son intégrité territoriale, Cette attitude a déjà obtenu l'adhésion des Etats-Unis. Le baron Kato, au nom du Japon, a fait une déclaration au cours de laquelle il a fait observer qu'il serait sage d'éviter toute action pouvant ressembler à une intervention dans les affaires intérieures de la Chine.

La conférence va poursuivre ses travaux quelque temps encore. On a parlé d'une durée totale de cinq ou six semaines. Cette grande réunion internationale mérite assurément de fixer l'attention du monde. Celui qui représente sur la terre le Prince de la paix, le Souverain Pontife Benoît XV, a adressé au président Harding un message dans lequel il exprime l'espoir que le Tout-Puissant accordera un heureux résultat à l'initiative prise par le premier magistrat de la république américaine pour garantir un avenir de paix à l'humanité.

* * *

Au Canada nous voyons arriver le terme de la campagne électorale pour le renouvellement de la chambre des communes. Les prophètes politiques sont à l'oeuvre et les pronostics se multiplient. Ils sont tous bien hasardeux. En réalité jamais résultat n'a été plus difficile à prévoir. Il semble assez probable qu'aucun des trois partis en présence n'aura de majorité absolue. Et dans ce cas nous assisterons à une période de négociations politiques très curieuses à observer.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 28 novembre 1921.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LES RECONSTRUCTIONS NECESSAIRES, par Mgr Gibier. — Chez Téqui, à Paris.

Quel plan magnifique que celui de cet ouvrage! Pour en faire l'éloge, il suffit d'en indiquer les grandes lignes: les âmes, la famille, l'école, la profession, la paroisse, la cité, l'humanité. On devine les développements que peut donner l'évêque de Versailles sur de pareils sujets. Après l'avoir lu tous conclurent avec lui: 1. Il faut reconstruire la France sur les bases religieuses traditionnelles; 2. Il faut reconstruire la France sur la pierre angulaire et fondamentale de la religion chrétienne; 3. C'est l'oeuvre également de chacun d'être en particulier intégralement chrétien dans son âme, dans sa vie et dans son foyer.

* * *

L'EPREUVE DU FILS, par Camille Mayran. — Chez Plon-Nourrit (8, rue Garancière), à Paris.

L'auteur de *L'Histoire de Gotton Connixloo* a conquis haut la main le *prix du roman* en 1918 avec une étude des milieux et des intimités du pays flamand, vigoureusement poussée à la façon d'une eau-forte. Encore une fois il a été tenté par l'analyse du drame secret que recèlent la plupart des vies encloses. Qui donc a dit que la légende des Atrides est de tous les jours et que peu de familles échappent à cette fatalité? Le héros de ce nouveau roman, situé en plein Nivernais, est un rural, déraciné par la double indignité de son père et de sa mère, et qui ne trouve d'autre issue à son activité et à son besoin de sacrifice que dans les ordres, où se réfugie sa sensibilité frémissante. Mais sa foi est placée si haut qu'elle l'isole des humaines tendresses et stérilise son apostolat parmi les humbles. Saint Paul n'a-t-il pas écrit que Dieu voulait qu'on se donnât avec joie? Eclairé par de rudes leçons, l'abbé Morlat pardonne à ses parents, que séparait le souvenir de l'irréparable, et accueille sa mère coupable avec le geste du Sauveur miséricordieux à la femme adultère sommant les pharisiens de lui jeter la première pierre. Cette histoire, si simple de lignes, se relève d'incidents émouvants, comme la confrontation du jeune ecclésiastique avec sa famille dévoyée, la description bien vivante de la vie au séminaire et au presbytère de village, les épreuves du prêtre isolé dans son mysticisme altier d'abord puis cédant à l'attraction du plus doux des devoirs.

MENAGES D'APRES-GUERRE, par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Dans *La résurrection de la chair*, que suivra prochainement *La chair et l'esprit*, le maître romancier a commencé à envisager les douloureux problèmes nés de la guerre et du grand bouleversement des habitudes sociales. Sa nouvelle oeuvre résume sous une forme plus alerte et plus pittoresque les plus essentiels, ceux qui touchent de plus près à la paix des foyers, dans une série de drames rapides, de tableaux suggestifs, qui évoquent un aspect significatif, parfois comique, de la société issue des séparations cruelles imposées par le devoir patriotique et de la mentalité spéciale qu'elles instituèrent. Tout d'abord, c'est, dans le cadre familier et grandiose des montagnes de Savoie, le retour du poilu exilé à la frontière, si pareil, par moments, à celui d'Ulysse,la compréhension si diverse du rôle de l'homme et de la femme dans le danger public et génératrice de tant de malentendus. Que de tragédies intimes rappelle et matérialise l'histoire touchante de la dame de Prolagnan et de l'infirmière de Brides! Puis, dans le défilé si curieux des *ménages de guerre*, que nous présente l'auteur, avec un art consommé qui obtient le maximum de la puissance expressive par la simplicité des moyens, sont figurés, vivent et palpitent les situations fausses, les attentes vaines et tragiques, les cas de conscience troublants, les exemples d'égoïsme et de férocité déchaînée qui trouvent leur explication dans le caractère exceptionnel et transitoire du milieu. Jamais le maître des *Roquerillard* et de la *Croisée des chemins* n'a été mieux et plus subtilement inspiré.

* * *

EN RELISANT APRES LA GUERRE, BAZIN, BOURGET, BARRES, par Albert Cherel. — Chez Gigord, 15 rue Cassette, à Paris.

Dans la collection de critique littéraire et morale où a paru l'an dernier l'*Esprit de Renan*, de M. Guilloux, paraît aujourd'hui le livre de M. Cherel: *En relisant après la guerre, Bazin, Bourget, Barrès.* " En relisant ", ces mots rappellent le titre de certains opuscules de Faguet. Et en effet, c'est à la tradition de Faguet que M. Cherel se rattache en partie. Historien des idées morales et religieuses, fort apprécié des lettrés et des érudits pour ses travaux sur le prestige et l'influence de Fénelon au XVIIIe siècle, il a voulu ici tenter une exploration nouvelle, à la lumière des réflexions que lui a suggérées la guerre, dans l'oeuvre de ces trois

grands romanciers. Ce point de vue original lui a permis de préciser un certain nombre des traits de la génération qui nous précède. Il lui a permis en outre d'indiquer, de suggérer—car sa manière n'est point tapageuse — quelques traits essentiels de notre génération. Enfin ce livre est catholique, non seulement d'intention ou par certains de ses jugements, mais parce qu'il ne se borne pas à être une histoire, un tableau impassible. On y sent une âme qui haït le dilettantisme, qui juge, qui s'efforce de déterminer le bien ou le mal, le scandale ou l'édification que peuvent procurer à des âmes françaises et chrétiennes ces romanciers directeurs de conscience morale, sociale ou nationale. L'auteur conclut en engageant les jeunes romanciers à "emprunter à Bazin quelques-uns de ses grains de sénevé". Le roman simple, sobre, touchant sans emphase, semble bien en effet avoir pour lui l'avenir et l'avenir le plus proche : témoin le succès extraordinaire de *Maria Chapdelaine*...

* * *

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

JANVIER. — I Notre revue (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 5. — II Le Canada français : L'enseignement libre et chrétien (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 7. — III L'histoire religieuse des Cantons de l'Est (*L'abbé Léonidas Adam*), p. 19. — IV 1920. L'esprit public et les faits (*Le professeur Jean Flahault*), p. 35. — V Le discours d'un Cartier aux fêtes de Cartier (*E.-J. A.*), p. 51. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 60. — VII Notes bibliographiques (***), p. 76.

FÉVRIER — I Revue de l'année 1920 : du point de vue canadien (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 81. — II Le Canada français : L'enseignement libre et chrétien (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 100. — III Nationalisme et socialisme (*Le Père Tamisier, s. j.*), p. 117. — IV A propos d'une conférence de M. l'abbé Pinault (*E.-J. A.*), p. 132. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 141. — VI Notes bibliographiques (***), p. 155.

MARS — I Le mouvement social catholique romain (Conférence à Rome de M. le supérieur Lajoie) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 161. — II Le Canada français : La situation économique, politique et sociale (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 175.—III Nationalisme et socialisme (*Le Père Tamisier, s. j.*), p. 186. — IV Ce que je voudrais que mes fils apprissent (*Le professeur Jean Flahault*), p. 204. — V De l'observation et de sa valeur pour l'enseignement du français (*J.-S. V.*), p. 214. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 220. — VII Notes bibliographiques (***), p. 236.

AVRIL — I La politique coloniale de l'Angleterre (au XVIIe et au XVIIIe siècles) (*L'abbé Ivanhoé Caron*), p. 241. — II Universités et universitaires (*L'abbé Olivier Maurault*), p. 255. — III Le Canada français : La situation économique, politique et sociale (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 272. —IV A propos des écoles du Manitoba (*Sir Louis-Olivier Taillon*), p. 286. — V Le beau en peinture (*Le Frère Martinus des E. C.*), p. 294. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 305.

MAI — I Sir Adolphe Routhier (Son oeuvre d'homme de lettres) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 321. — II Le Canada français : L'Eglise et la paroisse catholique (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 343. — III Universités et universitaires (*L'abbé Olivier Maurault, p. s. s.*), p. 356. — IV Le beau en peinture (*Le Frère Martinus des E. C.*), p. 366. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 384. — VI Notes bibliographiques (***), p. 400.

JUIN ET JUILLET — I Sir Adolphe Routhier (Son oeuvre d'homme de lettres) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 401. — II Le Canada français : L'Eglise et la paroisse catholique (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 414. — III Une étape dans l'histoire de la médecine (Le Dr Gustave Boissarie et Lourdes) (*Le docteur Joseph Gauvreau*), p. 433. — IV Roncevaux (en Flandre) (*Jean de France*), p. 445. — V Les lettres de Corinne (*Corinne Rocheleau*), p. 448. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 460. — VII Notes bibliographiques (***), p. 476.

AOÛT ET SEPTEMBRE — I La mission Fayolle à Montréal (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 481. — II Une étape dans l'histoire de la médecine (*Le docteur Joseph Gauvreau*), p. 506. — III Les lettres de Corinne (*Corinne Rocheleau*), p. 516. — IV L'ancienne noblesse au Canada (*Régis Roy*), p. 528. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 539. — VI Notes bibliographiques (***), p. 554.

OCTOBRE — I Comment ils nous jugent (Impressions des membres de la "mission" Fayolle) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 561. — II Le Canada français : La langue (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 574. — III D'Alger à Majorque (*Le Père Tamisier, s. j.*), p. 586. — IV Les lettres de Corinne (*Corinne Rocheleau*), p. 600. — V L'ancienne noblesse au Canada (*Régis Roy*), p. 615. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 625.

NOVEMBRE — I Le vote des femmes (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 641. — II Le Canada français : La langue (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 649. — III L'abbé Dumoulin, missionnaire à la Rivière-Rouge (*Le juge Prud'homme*), p. 662. — IV D'Alger à Majorque (*Le Père Tamisier, s. j.*), p. 675. — V Le beau musical (*Le Frère Martinus*), p. 687. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 700. — VII Notes bibliographiques (***), p. 715.

DÉCEMBRE — I Le Dante à l'Université de Montréal (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 721. — II Le Canada français : La littérature (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 735. — III L'élévation à la vie divine (*L'abbé Thellier de Poncheville*), p. 747. — IV Que penser de notre temps ? (*Le professeur Jean Flahault*), p. 759. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 774. — VI Notes bibliographiques (***), p. 790. — VII Table des matières (**), p. 793.

2o TABLE DES CHRONIQUES

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER — Au congrès de Genève.— Nos représentants font grande figure. — L'honorable M. Doherty et l'article 10. — Il s'inspire uniquement des intérêts canadiens. — La question des matières premières. — Opposition de sir George Foster. — Les comités d'organisation technique. — Un discours de M. Rowell. — Sensation produite. — Les événements de Grèce. — Le retour de Constantin. — La session du parlement britannique. — Un exposé de M. Chamberlain.— Le bill du *Home Rule*. — Les amendements des lords. — Entente finale. — Adoption du bill. — Son analyse. — La situation irlandaise. — Guerre civile désastreuse. — Vaines tentatives de conciliation. — La république irlandaise est l'obstacle. — Réalisation impossible. — Un mot de M. Devlin. — La tradition des patriotes. — Grattan, O'Connell, et Parnell.— Les victoires de l'Irlande depuis un siècle. — Faut-il compromettre tout cela? — L'année nouvelle . . . . . p. 60

FÉVRIER — La prorogation du parlement britannique. — La question irlandaise. — De Valera et l'indépendance. — En France. — Politique intérieure. — Les derniers jours du cabinet Leygues. — Démission de M. André Lefebvre. — Débat parlementaire. — Victoire stérile. — Nouvelles attaques. — Chute de M. Leygues. — Le nouveau mnistère. — M. Briand. — L'attitude de M. Poincaré. — Une citation importante.— La conférence de Paris. — La question des réparations. — Divergences accentuées. — Un terrain d'entente. — Au Canada. — La session provinciale. — Le régime de la régie pour la vente des boissons alcooliques. — L'exposé budgétaire. . . . . p. 141

MARS — La conférence de Paris. — Ses décisions.— Comment elles ont été accueillies en Allemagne. — Protestations furibondes. — Un discours de M. Simons au Reichstag. — Quelle est la réalité? — Les Allemands truquent leur budget. — L'opinion française. — Réclamations en sens inverse. — Un débat à la chambre. — M. Briand à la tribune. — Son éloquence appréciée par M. Poincaré. — Un vote de confiance. — En Angleterre. — M. Lloyd George et la conférence. — Il défend son gouvernement. — Il parle de la crise irlandaise. — L'ouverture de la session. — Le discours du trône. — La discussion aux communes. — Les deux Cecil. — Un amendement rejeté. — Dans l'Afrique du sud. — Le général Smuts gagne ses élections.—Aux Etats-Unis.—La fin de M. Wilson. — Le cabinet de M. Harding. — Les vues du nouveau président. — Au Canada. — Les sessions fédérale et provinciale. — Le Conseil privé et le mariage. — Un malheureux jugement . . p. 220

AVRIL — La conférence de Londres. — L'attitude allemande. — Propositions inacceptables. — Contraste entre 1871 et 1921. — Réponse de Lloyd George. — Pourparlers rompus. — Infliction de pénalités à l'Allemagne. — Occupation de villes rhénanes. — Saisie des douanes. — Au parlement anglais. — Un impôt de 50 pour cent sur les marchandises allemandes. — Le retour de M. Briand. — On l'interpelle.— La chambre l'applaudit. — La France a besoin des indemnités. — Le cabinet britannique. — Retraite de M. Bonar Law. — Raison de santé. Embarras de M. Lloyd George. — M. Austen Chamberlain. — Le changement de président aux Etats-Unis. — M. Wilson et le bill Fordney. — Le premier message de M. Harding. — La *Ligue des nations*. — Le tarif. — Paroles religieuses. — Au Canada . . p. 305

MAI — L'Allemagne et la France. — La situation. — Ce que l'Allemagne devrait payer. — Une déclaration de M. Briand. — Les mesures coercitives. — Impudence allemande. — Une réunion prochaine du Conseil suprême. — Le 12 mai. — L'attitude de la France est-elle injustifiable? — Un parallèle. — Des faits et des chiffres. — L'Allemagne peut-elle payer? — En Angleterre. — La grève des mineurs. — La question irlandaise. — Le budget anglais. — Aux Etats-Unis. — La session du Congrès. — Le discours du président. — Une déclaration accentuée. — La Ligue des nations répudiée. — Les mesures recommandées. — La résolution décrétant l'état de paix. — Le tarif Young (l'ancien tarif Fordney). — Il est voté par la chambre. — A Ottawa. . . . . p. 385

JUIN ET JUILLET — Les difficultés européennes. — L'Entente et l'Allemagne. — La situation à la fin d'avril. — Contre-propositions allemandes. — Recours aux Etats-Unis. — Ceux-ci refusent d'intervenir. — Les décisions du conseil suprême. — Un ultimatum des Alliés. — Délai de douze jours. — Attitude menaçante de la France. — L'Allemagne se soumet. — Elle commence à payer. — Les complications de la Haute-Silésie. — Une insurrection polonaise. — Sortie violente de Lloyd George. — Irritation en France. — Mise au point par M. Briand. — Un débat au parlement français. — Attaques contre M. Briand. — Il se défend. — Une forte majorité le soutient. — La reprise des relations avec le Vatican. — Un fait accompli. — M. Jonnart ambassadeur. — La situation irlandaise. — Au Canada. — Fin de session. — L'exposé budgétaire. . . . . p. 460

AOÛT ET SEPTEMBRE — La situation européenne. — L'imbroglio silésien.— En quoi il consiste. — L'attitude de la France. — Celle de l'Angleterre. — Tiraillements et divergences. — Une solution temporaire. — Renvoi de la question à la *Ligue des nations*. — Les réparations. — L'Allemagne paie. — Les procédures allemandes contre les criminels de guerre. — Déni de justice allégué. — Et Guillaume II ? — Un article

des *Etudes*. — La conférence impériale. — Questions débattues. — Le traité anglo-japonais. — Un discours de Lloyd George. — L'attitude de M. Meighen. — La répartition des indemnités de guerre. — La défense navale. — Les problèmes du Pacifique. — La question du désarmement. — Une initiative du président Harding. — La crise irlandaise.— Pourparlers pacifiques. — Perspectives peu encourageantes. . p. 539

Octobre — La ligue des nations. — Deuxième session annuelle. — L'article 10. — Le tribunal international. — Pléthore de candidats. — Onze juges à choisir. — Les élus. — Pas de juge canadien. — Le blocus économique. — En Angleterre. — La question irlandaise. — Les propositions de Lloyd George. — Elles sont exposées devant la chambre des communes. — Le parlement ajourné. — Les délibérations du *Dail Eirean*. — Les propositions sont rejetées. — Un message de M. de Valera. — Question d'histoire. — L'allégeance irlandaise. — Une réponse de Lloyd George. — Autre message de Valera. — Une conférence nouvelle projetée. — Imbroglio. — Interminable échange de notes. — *Statu quo*. — Au Canada. — Elections générales. — Remaniement du cabinet. — Un discours de M. Meighen. — La politique libérale. — Notre évolution politique. . . . . p. 626

Novembre—La fin du congrès de Genève.—La question de l'Albanie.—Le blocus.—Le budget de la ligue.—Le partage de la Haute-Silésie. — Décision du conseil de la ligue. — Récriminations de l'Allemagne. — Démission du chancelier Wirth. — Sa protestation. — Replâtrage ministériel. — En Angleterre. — Les préoccupations de M. Lloyd George. — Le problème du chômage. — La question irlandaise. — Continuation des pourparlers. — Une lettre de M. Lloyd George. — La conférence de Londres. — Manifeste de M. de Valera. — Les négociations. — Un incident. — Le Souverain-Pontife, le roi George V et M. de Valera. — Les écueils. — M. Lloyd George ira-t-il à Washington ? — Un assaut contre M. Briand. — Il triomphe. — La tentative de l'ex-empereur d'Autriche. — Au Canada. — Les élections . p. 700

Décembre — Au parlement britannique.— Mécontentement unioniste.—Une motion de censure.—Discours de M. Lloyd George.—Enorme majorité ministérielle. — La prorogation. — La question irlandaise. — L'attitude de l'Ulster. — Une pierre d'achoppement. — Le refus d'allégeance. — Les déclarations de M. de Valera. — Erreur historique. — Quelques citations péremptoires. — Une adresse à George IV. — Discours loyalistes d'O'Connell. — Le serment d'allégeance et les députés irlandais. — La conférence de Washington. — Une proposition sensationnelle des Etats-Unis. — Le désarmement naval. — La suppression de soixannte-six vaisseaux de guerre. — Approbation du principe. — Le désarmement sur terre. — La position spéciale de la France. — Discours de M. Briand. — Vigilance et défiance nécessaires. — Quelques commentaires. — Les questions d'Orient. — Au Canada . p. 774

3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

Acadie. Tome III, par Edouard Richard 554
Aux glaces polaires (Indiens et Esquimaux), par le Père Duchaussois, des Oblats 718
Beauharnois, par le Père Leduc, dominicain 155
Catholicisme (Le) de saint Augustin, par Mgr Pierre Batiffol . . 80
Chefs-d'oeuvre (Les) méconnus 237
Chez nos ancêtres, par M. l'abbé Lionel Groulx 158
Chez nos frères les Acadiens, par M. l'abbé Emile Dubois, du séminaire de Sainte-Thérèse 156
Coeur (Le) de Jésus, par le Père Lebrun, vicaire provincial des eudistes au Canada 76
Comment il faut aimer la Sainte Vierge, par M. le chanoine Millot, vicaire général de Versailles 78
En relisant après la guerre, Bazin, Bourget, Barrès, par Albert Cherel 791
Epreuve (L') du fils, par Camille Mayran 790
Essai de sociologie, par M. Charles de Ponthières 559
Etudes, par Marguerite Taschereau 478
Evolution (L') de la race française en Amérique. Tome I 716
Forteresses (Les) du catholicisme, par le Père Joseph-Papin Archambault, s. j. 236
François d'Assise (Saint), par R. Boutet de Monvel 439
Gerbes canadiennes, par L.-O. David, sénateur 715
Grains de sable, par Mlle Blanche Gagnon 76
Grégoire VII (Saint), par M. Augustin Fliche 237
Journée (La) chrétienne, d'après le bienheureux Jean Eudes . . . 160
Lettres à un ami d'enfance, par l'abbé Perreyve 719
Lettres du Père Lacordaire (à des jeunes gens), par l'abbé Perreyve 719
Liens (Les), par Jean Balde 77
Livre d'or des Franco-Américains de Worcester, par M. Alexandre Bélisle 159
Louis-Napoléon et Mlle de Montijo, par Imbert de Saint-Amand . . . 240
Maîtrise (Une) d'art en Canada, par M. Emile Vaillancourt . . . 76
Marie (Les bontés de), par le Père H. Couture, des dominicains . . 717
Mélanges de patrologie et d'histoire des dogmes, par J. Tixeront, doyen de la faculté catholique de théologie de Lyon 80
Mélanges historiques de M. Benjamin Sulte, par M. Gérard Malchelosse 556
Ménages d'après-guerre, par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française 791
Mystère (Le) de l'Eglise, par le Père Clérissac, o. p. 560
Paix (La juste), par Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut . 79
Plus qu'elle-même! par Luc Bérard et J.-Albert Foisy 400

PAGES

Pour qu'on aime la géographie, par Emile Miller, professeur de géographie à l'Université de Montréal 236
Prières choisies parmi les plus beaux psaumes 78
Problèmes sociaux, par M. Max Turmann, professeur à Fribourg . . 720
Question (La) ouvrière au Canada, par M. Arthur Saint-Pierre . . 159
Questions scolaires, par Mgr F.-X. Ross 158
Questions théologiques du temps présent, par A. Michel, professeur à la Faculté de théologie de Lille 479
Reconstructions (Les) nécessaires, par Mgr Gibier 790
Routhier (Sir Adolphe) : Son oeuvre d'homme de lettres, par M. l'abbé Elie-J. Auclair, de la Société Royale du Canada 476
Sainte-Praxède de Brompton (Bromptonville), par M. l'abbé Albert Gravel, du diocèse de Sherbrooke 477
Vertu (La) de force, Carême de 1920 à Notre-Dame de Paris, par le Père Janvier, des Dominicains 558
Vie (La) catholique (1re série), par M. l'abbé Sertillanges . . . 558

4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1920.—L'esprit public et les faits (*Le professeur Jean Flahault*) . . 35
A propos des écoles du Manitoba (*Sir Louis-Olivier Taillon*) . . . 286
A propos d'une conférence de M. l'abbé Pinault (*E.-J. A.*) 132
A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*) . . . 60, 141, ... 220, 305, 384, 460, 539, 625, 700, 774
Beau (Le) en peinture (*Le Frère Martinus des E. C.*) . . . 294, 366
Beau (Le) musical (*Le Frère Martinus des E. C.*) 687
Canada (Le) français — L'enseignement libre et chrétien (*Le chanoine Emile Chartier*) 7, 100
— La langue 574, 649
— La littérature 735
— La situation économique, politique et sociale 175, 272
— L'Eglise et la paroisse catholique 343, 414
Ce que je voudrais que mes fils apprissent (*Le professeur Jean Flahault*) 204
Comment ils nous jugent — Impressions des membres de la "mission" Fayolle (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 561
D'Alger à Majorque (*Le Père Tamisier, s. j.*) 586, 675
Dante (Le) à l'Université de Montréal (*L'abbé Elie-J. Auclair*) . . 721
Discours (Le) d'un Cartier aux fêtes de Cartier (*E.-J. A.*) . . . 51
Dumoulin (L'abbé), missionnaire à la Rivière-Rouge (*Le juge Prud'homme*) 662
Elévation (L') à la vie divine (*L'abbé Thellier de Poncheville*) . . 747

PAGES

Etape (Une) dans l'histoire de la médecine — Le Dr Gustave Boissarie et Lourdes) (*Le docteur Joseph Gauvreau*) . . 433, 506
Fayolle (La "mission") à Montréal (*L'abbé Elie-J. Auclair*) . . . 481
Histoire (L') religieuse des Cantons de l'Est (*L'abbé Léonidas Adam*) 19
Lettres (Les) de Corinne (*Corinne Rocheleau*) 448, 516, 600
Mouvement (Le) social catholique romain — Conférence à Rome de M. le supérieur Lajoie (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 161
Nationalisme et socialisme (*Le Père Tamisier. s. j.*) . . . 117, 186
Noblesse (L'ancienne) au Canada (*Régis Roy*) 528, 615
Notes bibliographiques (*E.-J. A. et* ***) . . . . 76, 155, 236, 400, ... 476, 554, 716, 790
Notre revue (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 5
Observation (De l') et de sa valeur pour l'enseignement du français (*J.-S. V.*) 214
Politique (La) coloniale de l'Angleterre (au XVIIe et au XVIIIe siècles) (*L'abbé Ivanhoé Caron*) 241
Que penser de notre temps? (*Le professeur Jean Flahault*) . . . 759
Revue de l'année 1920, du point de vue canadien (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 81
Roncevaux (en Flandre) (*Jean de France*) 445
Routhier (Sir Adolphe) — Son oeuvre d'homme de lettres (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 321, 401
Tables (***) 793
Universités et universitaires (*L'abbé Olivier Maurault, p. s. s.*) 255, 356
Vote (Le) des femmes (*L'abbé Elie-J. Auclair*) 641

0

VALEURS,
RÉDUCTIONS,
QUALITÉ

VALEURS — Mot radieux, mot heureux, mot apaisant, mot réconfortant, tu environnes, comme d'habitude, tous nos rayons.

RÉDUCTIONS — Mot le plus important, le plus vaste de toutes les expressions commerciales, mot qui fait vibrer à vos oreilles l'écho des économies réelles, tu vêtiras entièrement notre établissement pendant ce mois.

QUALITÉ — Mot synonyme de satisfaction avec chaque achat, tu es chez toi ici, tu personnifies chaque article en vente.

VALEURS, RÉDUCTIONS et QUALITÉ, vous ferez une vraie fête de chacune de nos ventes pendant ce mois, fête qui émerveillera quiconque y participera. C'est un plaisir indicible, une joie ineffable d'entendre résonner ces mots de VALEURS, RÉDUCTIONS et QUALITÉ, quand ils sonnent vrai.

Le magasin qui a une âme.

L.-N. MESSIER

839-851, EST, AVE. MONT-ROYAL, coin Fabre

Tél. : Saint-Louis 8624

DESMARAIS & ROBITAILLE Limitée

Importateurs et fabricants
d'Ornements et Bronzes d'Eglises, Statues,
Articles Religieux, Etc.

Spécialité : Vin de Messe et Huile huit jours " Nice ".

31 OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL, Can

Morency Frères Ltée 346 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

. . .ENCADREURS, DOREURS. . .

Moulures, Cadres, Gravures, Peintures à l'huile, Consoles, Miroirs, Etc.

FOURRURES

Les fourrures " DESJARDINS " sont les plus belles, les meilleures et les moins chères. Aussi jouissent-elles d'une renommée sans égale auprès de la clientèle canadienne.

Grand choix de manteau en mouton de Perse, Hudson Seal, Rat musqué, etc. ; tours de cou, pèlerines et manchons en Vison, Renard, Seal, Marthe, Mouton de Perse, etc.

Merveilleux assortiments de pardessus en Chat Sauvage, Castor piqué, Wallaby, Wombat, Chèvre grise ou noire, et de pardessus en drap doublés et garnis seulement de fourrures.

Aussi casques, gants, mitaines et robes de voiture.

PRIX MODERES. Une visite est respectueusement sollicitée.

Chevs Desjardins & Cie Limitée

130, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

VOUS AVEZ SOIF ?

Frontenac

I. P. ALE

LA BONNE BIÈRE D'AUTREFOIS

AP
21
R34
v.79

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY